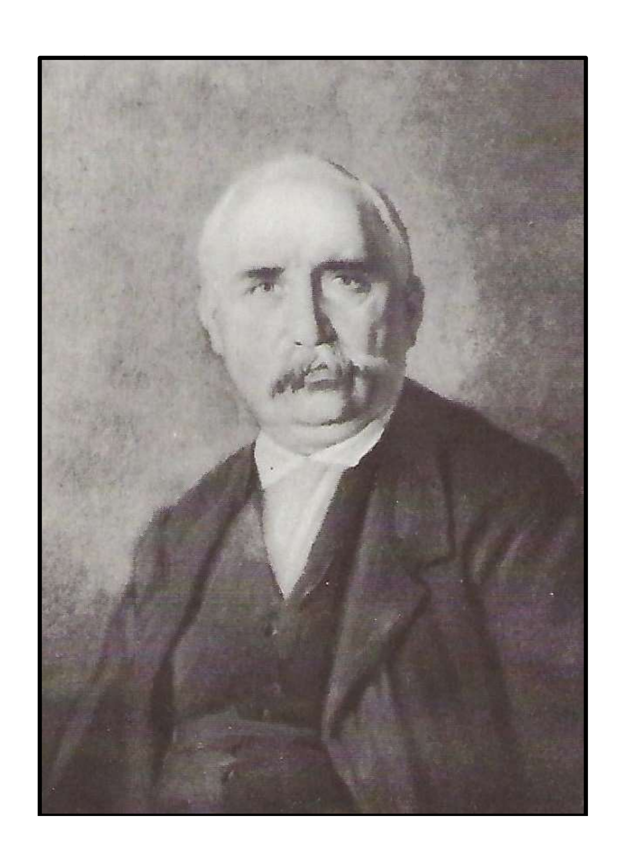
ÉTUDES ET MÉLANGES DE CLAUDE PERROUD

— Volume 2 —

ÉTUDES SUR LES ROLAND

TOME DEUXIÈME





Textes oubliés

Bibliothèque du Bois-Menez

ÉTUDES SUR LES ROLAND

TOME DEUXIÈME

Textes oubliés

ISSN 2679-3679 (imprimés)

ISSN 2557-8715 (numériques)

Léon de La Sicotière

Louis XVII en Vendée

Victor Fournel

La Fuite de Louis XVI

Lucien Misermont, G. Lenotre, Hector Fleischmann

Le Conventionnel Joseph Le Bon

Collectif

Klondike

Au temps de la ruée vers l'or

Collectif

Tableaux de la vie guyanaise

XVIIe — XVIIIe — XIXe siècles

Claude Perroud

Études sur les Roland

(tome 1er)



ÉTUDES ET MÉLANGES DE CLAUDE PERROUD

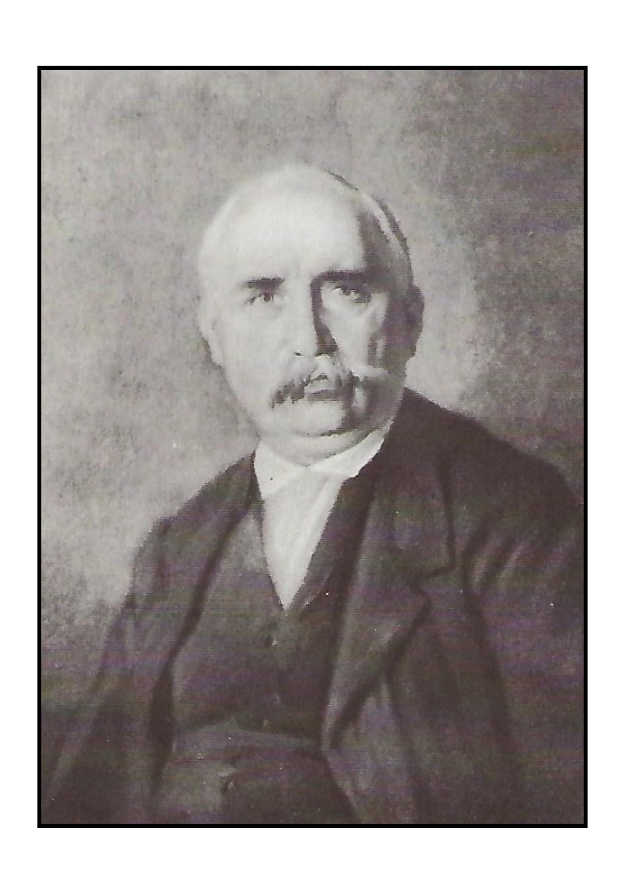
— Volume 2 —

ÉTUDES SUR LES ROLAND

Réunies et mises en ordre par

Georges Fénoglio-Le Goff

TOME DEUXIÈME



Textes oubliés

Bibliothèque du Bois-Menez

2019

ISBN : 978-2-490135-15-8
ISSN : 2557-8715

Illustrations de la couverture et de la page de titre :
Portrait de Claude Perroud par Camille Bourget (1866-1931).
Portrait de Jean-Marie Roland, d'après nature, par Nicolas Colibert (1750-1806).

TABLE DES MATIÈRES

L'ENTOURAGE DES ROLAND

Chronologie de

Claude Perroud

(1839-1919)

---

28 janvier 1839
Naissance à Villefranche-sur-Saône.

1844-1857
Fait ses études à l'école mutuelle puis au collège de Villefranche-sur-Saône (1844-1851), au lycée de Mâcon (1851-1856) et au lycée Louis-le-Grand (1856-1857).

1857-1860
Est élève à l'École normale supérieure.

1860-1867
Enseigne l'histoire et la géographie au lycée du Puy-en-Velay (1860-1865).
Collabore au *Moniteur de la Haute-Loire* (1862-1863).
Passe l'agrégation (1864). Enseigne au lycée de Clermont-Ferrand (1865-1867).

1867-1869
Se met en disponibilité. Devient directeur du *Courrier de l'Ain*.

1870-1878
Mariage avec mademoiselle Zoé Berlie (10 avril 1870). Devient professeur d'histoire au lycée Lalanne de Bourg-en-Bresse (1870-1872) et au lycée Ampère de Lyon (1872-1878).
Naissance de Camille, fille unique du couple (1874).

1878-1880
Préparation d'une thèse française (*Origines du premier duché d'Aquitaine*) et d'une thèse latine (*De Syrticis Emporiis*).

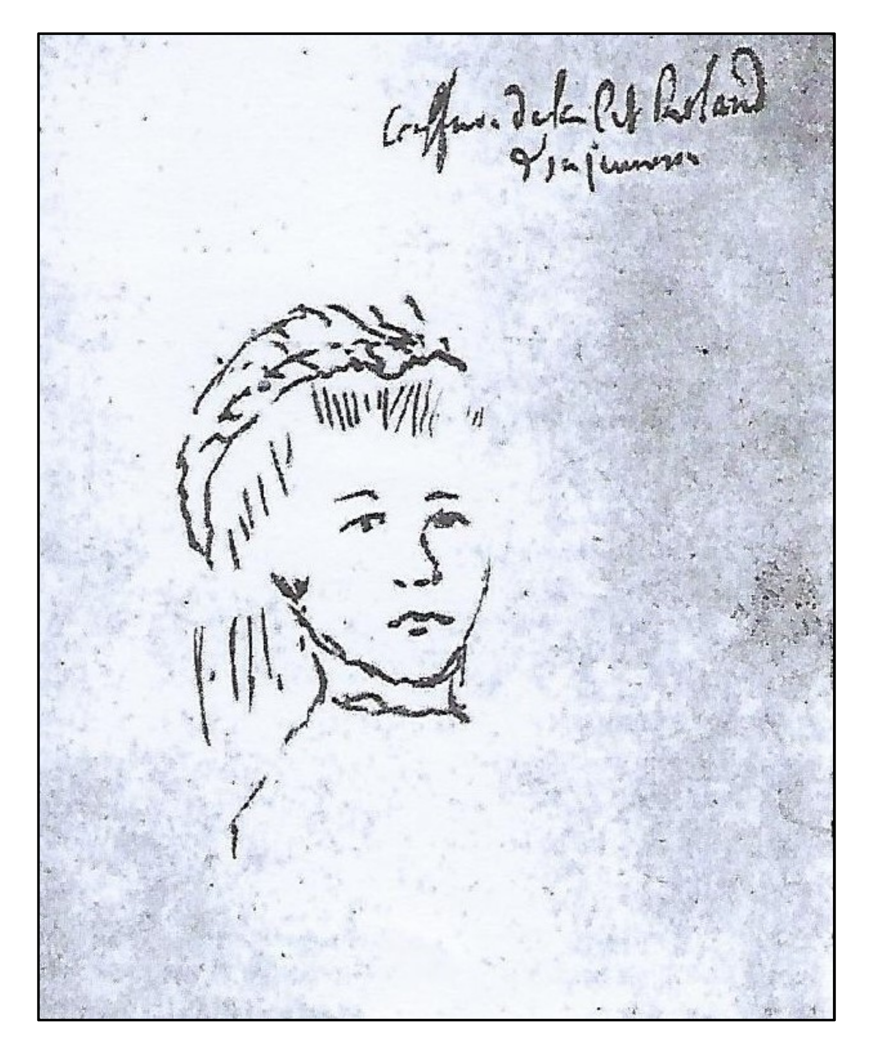
1880-1881
Est nommé maître de conférences à la faculté des lettres de Douai (1880).
Soutenance des thèses (1881).

1881-1908
Devient recteur de l'académie de Toulouse. Mort de madame Perroud (1901).

1908-1919
Prend sa retraite. S'installe à Marseille, chez sa fille et son gendre (directeur de l'observatoire de Marseille). Devient correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (section histoire et géographie).

15 décembre 1919.
Décès à Marseille.

(Claude Perroud a été inhumé au cimetière de Lagnieu (Ain), localité où sa femme possédait une maison de famille.)



Portrait de madame Roland réalisé en 1786
par le Genevois Henri-Albert Gosse,
ami des Roland.

(Voir p. 99 du présent ouvrage.)

Dans les études qui suivent, Claude Perroud renvoie fréquemment vers ses éditions des *Lettres* et des *Mémoires* de Mme Roland.

Pour plus de clarté, nous avons codifié ces renvois de la façon suivante :

R1, pour le premier recueil des *Lettres* de Mme Roland, publié par C. Perroud (Paris, Imprimerie nationale, 1900-1902, 2 vol.) ;
R2, pour le deuxième recueil (Paris, Imprimerie nationale, 1913-1915, 2 vol.).

Quant aux *Mémoires* de Mme Roland, les renvois concernent, sauf indication contraire, l'édition donnée par C. Perroud en 1905 (Paris, Plon, 2 vol.). Il est fait aussi référence aux éditions publiées par Bosc (1795), Champagneux (1800), Berville et Barrière (1820, 1823 et 1827), Dauban (1864), Faugère (1864).

Les sources manuscrites utilisées par Claude Perroud sont également indiquées tout au long de cet ouvrage. Parmi les plus importantes figurent les deux dépôts suivants :

Papiers Roland de la BnF (*Nouvelles acquisitions françaises*, ms. 6238-6244 et 9532-9534) ;
Papiers de Rosière (consultés par Claude Perroud au château de Rosière (près Bourgoin-Jallieu) qu'habitait alors Mme Marion, arrière-petite-fille des Roland).

NOTICE SUR
MADAME ROLAND

———

I

CETTE notice a pour objet, non de raconter la vie de Mme Roland, mais simplement de rassembler les dates et les faits indispensables pour mieux comprendre ses *Mémoires* et surtout ce qui se rapporte à la période de sa prison (1er juin-8 novembre 1793) où elle les écrivit.

Marie-Jeanne Phlipon naquit à Paris le 17 mars 1754[1]. Son père, Pierre-Gatien Phlipon, était maître graveur et demeurait alors rue de la Lanterne, dans la Cité. Ce n'est que plus tard que, après plusieurs changements de domicile, elle alla habiter dans la maison à l'angle de la place Dauphine et du quai de l'Horloge, où elle passa les meilleures années de sa jeunesse, et que désigne aujourd'hui une plaque commémorative[2].

En janvier 1776, six mois après avoir perdu sa mère (7 juin 1775), la fille du graveur fit la connaissance de Jean-Marie Roland de La Platière, alors inspecteur des manufactures à Amiens[3]. Elle l'épousa le 4 février 1780, en l'église Saint-Barthélemy, dans la Cité[4]. Elle avait alors près de vingt-six ans, et son mari allait en avoir quarante-six.

Sur cette première partie de la vie de Mme Roland, nous n'avons d'autres renseignements que ceux qu'elle nous donne dans ses *Mémoires* et ceux que fournissent :

1° Ses *Lettres aux demoiselles Cannet*, ses amies d'Amiens ;

2° La correspondance entre Roland et elle, dans les années qui ont précédé leur mariage.

Les *Lettres aux demoiselles Cannet*, source infiniment abondante et précieuse pour la période de 1770 à 1780, ont été publiées en 1841 par M. Breuil, et en 1867 par M. Dauban. Cette dernière édition, plus complète, ne laisse pas de renfermer encore bien des fautes, erreurs de dates, transpositions de lettres, etc. On n'aurait un texte sûr que si on pouvait recourir aux originaux qui, nous dit-on, existent encore dans la famille de Gomiecourt, issue de Sophie Cannet.

Les lettres échangées entre Marie Phlipon et Roland, du 17 septembre 1777 au 20 janvier 1780 (à la veille du mariage), ont été éditées par M. Join-Lambert en 1896[5].

Mme Roland passa la première année de son mariage à Paris, où l'inspecteur des manufactures de Picardie était retenu par les intendants du commerce pour concourir à la refonte des règlements. En février 1781, elle retournait avec son mari à Amiens, où naquit, le 4 octobre suivant, sa fille, Marie Thérèse Eudora, qui fut son unique enfant.

En 1784, Roland fut transféré de l'inspection d'Amiens à celle de Lyon et garda cet emploi jusqu'à la suppression des inspecteurs (décret du 27 septembre 1791).

Les années de 1784 à 1789 s'écoulèrent tantôt à Villefranche-en-Beaujolais, où Roland avait obtenu l'autorisation tacite de résider habituellement auprès de sa mère et de son frère aîné ; tantôt au Clos, domaine rustique de la famille à deux lieues de Villefranche ; quelquefois à Lyon où l'inspecteur avait un pied-à-terre et allait de temps en temps pour son service.

Ce n'est qu'en 1788 que Mme Roland commença à tressaillir aux approches de la Révolution. Assurément la lecture de Plutarque et de Rousseau lui avait fait l'âme républicaine, divers passages des *Mémoires* et des *Lettres Cannet*, ainsi qu'une lettre à son ami Bosc, du 23 août 1782 (R1), l'attestent assez ; mais, tout en jugeant l'Ancien Régime, elle croyait à sa durée et tâchait de s'en accommoder. Elle « bâillait sur les gazettes » (R1, lettre à Bosc du

10 janvier 1787). L'insurrection des parlements contre Brienne la réveilla ; ses lettres de 1788 respirent déjà le combat. Roland, de son côté, s'était fait des relations à Lyon et y était devenu populaire. Au mois d'avril 1790, il entra, comme *notable*, au conseil général de la commune ; en novembre, il fut élu officier municipal ; enfin, en février 1791, ses collègues le chargèrent d'aller plaider à Paris, auprès de l'Assemblée nationale, les intérêts financiers de la ville. Sa femme l'y accompagna.

Dans ce séjour à Paris (février-septembre 1791), ils connurent Brissot (avec lequel ils correspondaient depuis quatre années) et par lui Pétion, puis Buzot, Robespierre, etc., qui prirent l'habitude de se réunir deux fois par semaine chez Mme Roland, en sortant de l'Assemblée et avant d'aller aux Jacobins. Ce fut son premier *salon*[6].

La mission terminée, il fallut revenir en Beaujolais. Mais la suppression des inspecteurs du commerce, qui enlevait à Roland sa situation et son traitement, le besoin de se créer des ressources avec des travaux de librairie, et sans doute aussi, chez Mme Roland, le désir d'assister aux événements dont la marche se précipitait et d'y avoir un rôle pour son mari, ramenèrent le ménage à Paris en décembre 1791.

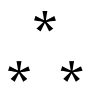
Une destinée éclatante les y attendait. La majorité de l'Assemblée législative, en mars 1792, imposait à Louis XVI un ministère *brissotin* (on ne disait pas encore *girondin*) ; Brissot qui, étant député, ne pouvait y entrer lui-même, fit porter le choix sur Roland, pour le ministère de l'Intérieur.

Roland fut ministre du 23 mars 1792 au 13 juin suivant, jour où Louis XVI le renvoya, ainsi que ses collègues. J'ai essayé, dans *La Révolution française* de juin 1902[7], de marquer avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici les différentes phases de ce ministère de quatre-vingts jours, qui fut le seul cabinet parlementaire (au sens anglais ou actuel du mot) de la Révolution.

La journée du 10 août ramena Roland au pouvoir. L'Assemblée législative, en même temps qu'elle prononçait la suspension du roi, rappela les ministres chassés le 13 juin, Roland à l'Intérieur, Servan à la Guerre, Clavière aux Contributions publiques, en leur adjoignant Danton pour la Justice.

Il n'y a pas lieu de raconter ici les événements de ce second ministère de Roland, très différent d'ailleurs de celui du 23 mars ; le roi suspendu, puis la royauté abolie (21 septembre), les ministres forment le Conseil exécutif provisoire ; ils ne sont plus que les commis de l'Assemblée. Il suffira de dire que, au milieu des événements qui remplissent ces cinq mois et demi, massacres de septembre, établissement de la République, première invasion repoussée, procès de Louis XVI, Roland lutta énergiquement contre la Commune de Paris, qui dominait aux Jacobins et prétendait asservir la représentation nationale. Quand il se sentit à bout de forces, mal soutenu dans la Convention, où cependant les Girondins semblaient garder encore la majorité, il se retira. Sa lettre de démission est du 22 janvier 1793, et fut lue le 23 à l'Assemblée, qui l'accepta.

Durant ces deux ministères, le rôle de Mme Roland auprès de son mari est trop connu pour que j'aie à le retracer. Amis et ennemis ont tout dit sur ses réceptions, ses dîners, son action personnelle auprès des députés et des journalistes. Deux traits seulement pour caractériser ce rôle : la fameuse lettre au roi, du 10 juin 1792, qui amena le renvoi du premier ministère, est son œuvre, ainsi qu'elle nous l'apprend en deux endroits de ses *Mémoires* ; de même, la lettre de démission du 22 janvier 1793, ardent réquisitoire contre le parti jacobin, a été rédigée par elle ; nous en avons la minute[8], écrite tout entière de sa main, avec diverses ratures, surcharges et renvois, dont quelques-uns seulement de l'écriture de Roland.



En quittant le ministère, les Roland allèrent habiter rue de la Harpe, n° 51, dans un modeste appartement (450 livres de loyer), donnant sur la cour, au deuxième étage. Le propriétaire, Jean-Alexandre Cauchois, habitait l'immeuble, dans l'arrière-corps du logis, ayant ses issues sur la rue des Maçons-Sorbonne. Ces détails sont nécessaires pour se rendre compte de l'évasion de Roland au 31 mai.

Ils avaient avec eux leur fille Eudora, âgée de onze ans, leur fidèle servante Marie Marguerite Fleury, le domestique Louis Lecocq, et l'institutrice d'Eudora, la demoiselle Madeleine Mignot, qui devait plus tard déposer bassement contre sa maîtresse au Tribunal révolutionnaire, tandis que Marguerite Fleury et Lecocq restèrent bravement fidèles.

Il y eut là de sombres jours ! Roland, quoique retiré de la lutte, était dénoncé tous les matins dans les feuilles de Marat et tous les soirs à la tribune des Jacobins. Il avait sans cesse à craindre d'être arrêté, lui ou les siens. Plusieurs fois on dut découcher par prudence. Il y eut un moment où Roland alla s'installer avec les siens dans quelque village de la banlieue, probablement à Monceaux ou à Meudon : « Nous sommes hors des murs depuis huit ou dix jours, écrivait-il à Bosc ; je vais cependant y rentrer sous peu, la crainte de la mort deviendrait pire que la mort même[9]. »

Il ajoutait : « Et c'est là le moindre de mes chagrins. » Il souffrait cruellement, en effet, moins d'avoir quitté le pouvoir que d'avoir perdu l'amour de sa femme. Depuis quelques mois, elle aimait Buzot et, trop fière pour s'en cacher, elle s'en était expliquée avec Roland lui-même.

On a beaucoup disserté sur cet amour qui illumina la dernière année de la vie de Mme Roland. Dans les premières éditions des *Mémoires*, bien que tronquées, subsistaient diverses allusions qui, mal interprétées, avaient fait croire à plusieurs qu'il s'agissait de Barbaroux. Mais, dans les familles des Girondins, mieux informées, « on nommait tout bas Buzot[10] ». La publication presque simultanée en 1864, par MM. Dauban et Faugère, sans suppressions, du manuscrit de la Bibliothèque nationale, et en même temps la révélation des quatre lettres écrites en juin et juillet 1793 à Buzot[11] ne laissèrent plus de doute : c'était bien au plus vaillant orateur de son parti que Mme Roland avait donné son cœur. À quel moment ? Aussitôt qu'ils se connurent en 1791, dit M. Hamel, l'historien de Robespierre[12], qui en conclut que cette passion partagée avait dès ce moment influé gravement sur la marche du parti girondin. Je crois avoir démontré[13] que c'est là une erreur. Lorsque Mme Roland et Buzot se séparèrent en septembre 1791, elle pour retourner en

Beaujolais, lui pour rentrer à Évreux, il n'y avait encore qu'une franche amitié. Ils ne se revirent qu'un an après, en septembre 1792, lorsque Buzot revint siéger à la Convention. Mais, d'autre part, vers décembre 1792, Mme Roland écrivait à son ami Lanthenas qui, dans sa clairvoyante jalousie, avait dû risquer des représentations : « Eussiez-vous mille fois raison, l'empire que j'ai reconnu est établi, et je ne puis plus m'y soustraire. » C'est donc entre la fin de septembre et la fin de décembre 1792 que l'amitié de 1791 se transforma en amour ardent et stoïque, au-dessus des vulgaires défaillances. Les circonstances l'expliquent bien d'ailleurs. Associée aux luttes de son mari contre la Commune de Paris et contre le parti montagnard qui se forme à ce moment, menacée des mêmes périls, environnée par la tourmente, Mme Roland, à l'automne de 1792, regarde autour d'elle, cherche ses amis de 1791. Où sont-ils ? Robespierre ? Il est devenu un ennemi. Pétion ? Elle connaît sa légèreté vaniteuse et compromettante. Brissot ? Mais ce n'est pas lui, médiocre orateur, qui s'élancera à la tribune pour repousser les assauts de la Montagne. Bancal des Issarts, son ancien soupirant de 1790 ? L'homme est des plus ordinaires et, si elle ne l'a pas écouté alors dans l'intimité du Clos, elle en est plus détachée que jamais, puisqu'elle s'occupe de le marier[14] ! Buzot seul pense entièrement comme Roland et elle ; seul il combat pour eux avec un absolu désintéressement et avec une superbe éloquence. Ainsi la confiance, l'admiration, la reconnaissance, tout l'enveloppe, tout pénètre rapidement son cœur. Dès le mois d'octobre, les combats intérieurs commencent, on le voit par un de ces aveux indirects épars dans les *Mémoires* : « J'étais alors au mois d'octobre [1792], écrit-elle à propos d'un petit fait qu'elle vient de relater, je n'ambitionnais que de conserver *mon âme pure* et de voir la *gloire de mon mari* intacte. » Qu'on note bien la nuance : aimer Buzot, rester pure et servir la gloire de Roland, tout son programme est là. L'échafaud lui permit d'y rester fidèle.

L'aveu fait à Roland, avec une cruelle sincérité, dit assez combien, de janvier à mai 1793, la vie dut être morne dans cet intérieur d'où avaient disparu (l'estime seule survivant) toute l'intimité, toute la confiance de treize années. Il ne restait même pas la consolation

de lutter ensemble, car je ne crois pas que les Roland aient alors continué, comme Marat et les jacobins ne cessaient de le prétendre, à inspirer la Gironde. Les quatre mois qui s'écoulèrent entre la démission de Roland (22 janvier 1793) et sa proscription (31 mai) semblent avoir été, pour lui comme pour sa femme, une période d'isolement relatif, presque d'abandon. D'abord, on sait trop que personne ne conduisait le *parti* girondin, si l'on peut parler de parti là où les chefs ne sont pas écoutés de leurs soldats. Et puis, comment ces chefs eux-mêmes auraient-ils reçu la direction du ministre qu'ils venaient de laisser partir en le jugeant trop impopulaire ? Assurément, les Roland continuèrent à voir leurs amis particuliers, Louvet, Barbaroux, Bancal des Issarts[15], et restèrent en relations avec quelques autres : Pétion, Brissot, etc. Mais il semble bien que le vide se soit fait peu à peu autour d'eux.

Roland s'occupait uniquement, avec l'obstination d'une idée fixe, de poursuivre non pas sa revanche, mais sa justification. Cet honnête homme, que Collot d'Herbois, aux Jacobins (3 mars 1793), accusait « d'avoir fait passer douze millions en Angleterre », voulait faire constater et proclamer qu'il avait quitté le ministère les mains nettes. Il fallait pour cela que la Convention rendît un décret apurant ses comptes. Ce décret était d'ailleurs nécessaire pour qu'il pût quitter Paris, s'en aller au Clos chercher la solitude et l'oubli. Huit fois il écrivit pour solliciter ce règlement ou, du moins, puisqu'on l'ajournait, l'autorisation provisoire de s'éloigner. Ce fut en vain. Chaque fois, on passait à l'ordre du jour, ou on renvoyait à la commission de l'examen des comptes, qui ne déposait jamais son rapport. Peut-être la Montagne, qui prenait de plus en plus la prépondérance, n'était-elle pas fâchée de garder Roland sous sa main ? En tout cas, la Convention avait bien d'autres affaires !

Les quelques lettres de l'ancien ministre qu'on connaisse pour cette période n'expriment qu'une même pensée : une confiance obstinée dans le jugement de la postérité. « L'histoire nous vengera. Elle me vengera, moi en particulier. Les lâches, les brigands peuvent tuer mon individu ; ils ne tueront pas ma mémoire... » (Lettre à Lanthenas, de la fin de mars 1793.) Nulle part on n'aperçoit le désir de rentrer dans la lutte.

Roland songeait si bien à se réfugier dans la vie privée qu'il avait repris, aussitôt après sa sortie du ministère, les réclamations introduites par lui en décembre 1791 et février 1792, après la suppression de son emploi d'inspecteur, pour obtenir une pension de retraite, et qu'il en avait obtenu la liquidation sur le pied de 3.000 livres. Il avait en même temps, le 10 mai, congédié l'institutrice de sa fille, Mlle Mignot, sans doute pour réduire ses dépenses.

Le seul incident marquant, durant ces quatre mois, fut la saisie des papiers de Roland, ordonnée dans la nuit du 31 mars au 1er avril, par le Comité de défense générale, sous le coup de l'émotion causée par la trahison de Dumouriez. Ces papiers, examinés par un autre Comité, celui de sûreté générale, et communiqués à Camille Desmoulins, fournirent au redoutable journaliste plus d'un trait pour sa cruelle brochure de l'*Histoire des brissotins ou Fragment de l'histoire secrète de la Révolution*, publiée vers la fin d'avril. Le rapport, confié au député Brival, ne fut lu à la Convention que le 19 mai. Il prouva — ce qu'on savait de reste — que Roland avait été à toute heure le ministre du parti brissotin, mais ne put établir la moindre relation entre lui et Dumouriez depuis que celui-ci avait commencé à conspirer contre la patrie.

Roland riposta aussitôt (21 mai) par une brochure de douze pages : *Observations de l'ex-ministre Roland sur le rapport fait contre lui par le député Brival*[16]. Discutant à peine les insinuations de Brival, il songe avant tout à justifier, à glorifier son ministère, à en appeler à la postérité.

Son rôle apparaît donc fort net en toutes circonstances. Las de la lutte, abandonné par son parti, brisé par ses chagrins secrets, il n'aspire qu'à rentrer dans l'obscurité, mais sans rien renier de ce qu'il a fait ou voulu faire.

Mme Roland s'associait-elle sans réserves à ce dessein de retraite ?... Elle le dit en plusieurs endroits de ses *Mémoires* et, pour le contester, il faudrait apporter des preuves ou des commencements de preuves. On a avancé qu'elle serait intervenue pour faire échouer ces tentatives de réconciliation entre Girondins et Montagnards qui paraissent avoir été essayées au mois de mars 1793. Je ne trouve aucun indice qui confirme cette conjecture. Ce qui est

certain, c'est qu'au moment où survint l'insurrection du 31 mai elle venait de demander des passeports pour se retirer à la campagne avec sa fille — en attendant que Roland eût la permission de les rejoindre — et aussi pour retrouver, en s'éloignant de Buzot, la paix de son âme.

II

L'insurrection parisienne du 31 mai 1793 s'organisa de la manière suivante :

1° Dès 6 heures et demie du matin, Dobsent, président de la section de la Cité, suivi par les commissaires élus dans la nuit par la majorité des sections, s'était présenté au conseil général de la Commune qui avait passé la nuit en séance, l'avait déclaré dissous, puis sur-le-champ, au nom du peuple souverain, l'avait réintégré dans ses fonctions sous le titre de *Conseil général révolutionnaire*.

2° À 9 heures du matin, dans la salle des Jacobins, une autre assemblée révolutionnaire, composée de « commissaires des autorités constituées du département et des quarante-huit sections », déclarait adhérer aux mesures que prendrait le nouveau Conseil général, et nommait un Comité central révolutionnaire de onze membres — portés quelques heures plus tard à dix-sept — pour « prendre et exécuter immédiatement toutes les mesures de salut public qu'il jugerait nécessaires ».

Ces deux pouvoirs insurrectionnels marchèrent en complet accord. Pendant ce temps, la Convention, où se succédaient les députations, tantôt des sections, tantôt de la Commune, finissait, de guerre lasse, sur la proposition de Barère, par casser la Commission des Douze, instituée quelques jours auparavant pour rechercher et poursuivre les conspirateurs, c'est-à-dire pliait devant l'insurrection.

Les ordres d'arrestation contre Roland, puis contre sa femme, furent lancés presque simultanément par le Comité central révolutionnaire et par le conseil général de la Commune. Le mandat

d'arrestation de Mme Roland émanant du Comité a été publié par M. Faugère dans son édition des *Mémoires* (t. I, p. 351). Le voici[17] :

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Comité révolutionnaire central.

La commission, d'après un arrêté pris par elle, donne pouvoir au citoyen Marchand d'arrêter et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en état d'arrestation la citoyenne épouse de Roland ex-ministre et de la constituer prisonnière à l'Abbaye, pour demain être interrogée sur faits et articles ; qu'en conséquence, il est autorisé à requérir du commandant général de la Garde nationale toute la force dont il aurait besoin, afin de mettre le présent arrêté à exécution. Fait ce jour d'huy trente et un mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République française une et indivisible.

Signé : MARQUET[18], *président par intérim.*
CLÉMENCE, *secrétaire de la commission.*

Quant à l'ordre d'arrestation émanant du conseil général de la Commune, nous n'en avons pas le texte. Mais il est mentionné aux *Procès-verbaux de la Commune* (Tourneux, p. 150 et 154 ; cf. Buchez et Roux, t. XXVII, p. 321-322, et tous les journaux du temps). Il était contresigné par Dorat-Cubières, secrétaire de la Commune.

On verra, dans les *Mémoires*, comment Roland, que les porteurs du mandat émanant du Comité central étaient venus arrêter entre cinq et six heures du soir, parvint à s'évader en traversant l'appartement du propriétaire, qui devait donner sur la rue des Maçons-Sorbonne ; ce qu'il faut ajouter ici, c'est que son ami Bosc parvint à le faire sortir de Paris, le cacha d'abord à Meudon, puis au cœur de la forêt de Montmorency, dans cette rustique maison de Sainte-Radegonde qu'il avait achetée quinze mois auparavant pour le compte de Bancal des Issarts, et dans laquelle il devait encore, au plus fort de la Terreur, abriter d'autres proscrits[19]. De là, Roland gagna Amiens et enfin Rouen, où il dut arriver vers le 20 juin, et où ses vieilles amies, les demoiselles Malortie, lui donnèrent asile,

dans leur maison de la rue aux Ours (n° 15 actuel). Il y demeura près de cinq mois et n'en sortit que pour aller se tuer en pleine campagne, à quatre lieues de Rouen, aux environs de Bourg-Beaudoin, dans l'avenue du château de Coquetot (10 novembre 1793). Il fut inhumé à l'endroit même, et ses ossements doivent y être encore[20].

L'arrestation de Mme Roland eut lieu quelques heures plus tard, dans la nuit du 31 mai au 1er juin. À sept heures du matin, entourée d'une haie d'hommes armés, elle sortit de sa maison, traversa la rue de la Harpe et monta dans un fiacre qui l'attendait en face, devant l'église Saint-Côme, et qui, suivant la rue des Cordeliers (en passant devant le logis de Marat), puis celle des Boucheries-Saint-Germain (devant la maison du boucher conventionnel Legendre, son fournisseur), la déposa à l'Abbaye.

M. Mortimer-Ternaux (t. VIII, p. 357) a publié le texte de l'écrou. Le voici :

Ordre de Marquet, président par intérim, et Clémence, secrétaire de la commission. 31 mai.	Municipalité de Paris et Comité révolutionnaire central, d'après un arrêté pris par la commission.	1er juin. La citoyenne Roland, épouse du ministre, entrée en prison le 1er juin.

Le même jour, le Comité révolutionnaire de la section du Panthéon français recevait et consignait, sur son registre de dénonciations, d'étranges propos rapportés par « un citoyen » sur les Roland. Ce rapport, que je donne dans mon édition des *Mémoires* (1905, t. II, p. 424), était évidemment inspiré par l'institutrice Madeleine Mignot, qui ne fera, dans sa déposition du 7 novembre suivant, qu'en reproduire les imputations les plus folles. On se serait partagé, à la table de Roland, les provinces de la France, en cédant la Bretagne aux Anglais, l'Artois et la Lorraine à l'empereur, etc.

Mme Roland resta à l'Abbaye du 1er au 24 juin. Elle s'y trouva sous la protection très efficace de Grandpré, inspecteur des prisons, qui devait sa place à Roland. Elle put donc, avec la complaisance du concierge Lavacquerie, recevoir quelques visites. D'abord, sa fidèle bonne, Marguerite Fleury ; puis son ami, Champagneux, premier commis du ministère de l'Intérieur sous Roland, qui l'était

encore sous Garat, et qui concerta avec Grandpré et elle les lettres qu'elle adressa à la Convention et aux ministres pour réclamer contre son arrestation arbitraire ; enfin une vaillante amie, Sophie Grandchamp, qui s'était éloignée aux jours de prospérité, mais qui revint à son premier appel[21].

Elle ne se résigne pas d'ailleurs. Elle écrit à la Convention le 1er juin, au ministre de l'Intérieur le 2, à sa section (la section Beaurepaire) le 4, au député Lauze-Deperret le 6, au ministre de la Justice et au ministre de l'Intérieur le 8, au député-journaliste Dulaure le 9, représentant à tous que sa détention n'est qu'une série d'illégalités. Est-ce sur un mandat de la Commune, autorisée par le décret Gensonné du 11 août 1792 à faire des arrestations ? Mais cette Commune du 31 mai, « cassée, puis recréée par un pouvoir arbitraire », ne saurait être reconnue pour un pouvoir régulier. Est-ce par un ordre du Comité révolutionnaire ? Mais ce Comité usurpateur est encore moins autorisé à incarcérer les gens ! D'ailleurs, l'arrestation a eu lieu la nuit, malgré la loi du 20 septembre 1792 qui, sur la proposition du même Gensonné, avait déclaré inviolable pendant la nuit le domicile des citoyens. En outre, les deux mandats de la Commune et du Comité ne portent aucun motif : autre cas de nullité. Enfin, plusieurs jours se sont déjà écoulés sans qu'elle ait été interrogée, alors que la loi prescrit l'interrogatoire dans les vingt-quatre heures. Ces réclamations, que Garat, pour son compte, sous l'influence de Champagneux, transmettait timidement au Comité de sûreté générale, finirent par inquiéter la Commune. Le Comité révolutionnaire avait bien résigné ses pouvoirs le 6 juin (son œuvre était faite) ; mais la Commune, « cassée, puis recréée » le 31 mai, subsistait et était acceptée en fait. Elle voulut du moins remplir une des formalités de la loi et, le 12 juin, Louvet et Baudrais, administrateurs de police, vinrent enfin interroger la prisonnière[22]. On présume aisément qu'elle leur tint tête. Après quoi, rédigeant elle-même cet interrogatoire par questions et réponses, elle l'adressa à Dulaure, qui eut le courage de le publier dans son *Thermomètre du jour* des 21 et 22 juin. Le 24, elle en envoyait une copie à Lauze-Deperret.

Elle venait d'éprouver une grande joie. Elle savait bien, dès le

premier jour, que sa fille avait été, aussitôt après son arrestation, conduite par Bosc chez ses amis, les bons Creuzé-Latouche, qui lui avaient fait place parmi leurs enfants ; elle venait aussi d'apprendre que son mari avait enfin trouvé un asile à Rouen, chez les demoiselles Malortie ; mais Buzot ? Buzot fugitif, réfugié à Évreux, puis à Caen, qu'il soulevait contre la Convention, la laissait-il donc sans nouvelles ? Et voilà qu'une brave femme, une amie de Brissot et de Pétion, Mme Goussard, venait d'arriver jusqu'à elle, le 22 juin, lui apportant des lettres du proscrit ! Il faut voir, dans la correspondance que je donne à la suite des *Mémoires* (éd. de 1905), de quel élan elle répond à son « bien-aimé » !

Cependant, la publication faite par Dulaure, dans son journal des 21 et 22 juin, en faisant ressortir toutes les illégalités de l'arrestation, allait peut-être émouvoir l'opinion publique, si déprimée qu'elle pût être. Le Comité de sûreté générale crut nécessaire de régulariser la captivité, et prescrivit la procédure suivante :

Un ordre de la Commune de Paris, du 24 juin, ordonna l'élargissement de la prisonnière. Mais en même temps un autre ordre, régulièrement libellé cette fois, prescrivit son arrestation.

Voici l'ordre d'élargissement[23] :

Commune de Paris. — Le 24 juin 1793, l'an second de la République une et indivisible. — Le concierge de l'Abbaye mettra en liberté la citoyenne Roland, femme de l'ex-ministre, arrêtée en vue d'un ordre du Comité révolutionnaire de la Ville, laquelle, après son interrogatoire, nous n'avons rien trouvé qui puisse la retenir dans la maison d'arrêt de l'Abbaye. Prions, en conséquence, le citoyen Godard, notre collègue, de faire mettre à exécution la dite mise en liberté. — Les administrateurs du département de police, signé : *Louvet et Jobert*.

Mais en même temps on lançait un autre ordre d'arrestation, ainsi conçu :

Commune de Paris, le 24 juin 1793, l'an IIe de la République française une et indivisible. — Département de police. — De par la loi, mandons et ordonnons aux citoyens Guiard et Betrémieux, inspecteurs de police, d'arrêter *conformément à la loi* et partout où ils la trouveront la citoyenne Roland comme suspecte, *aux termes de la loi*, et de la conduire en la maison d'arrêt

dite Sainte-Pélagie ; autorisons le concierge de la dite maison de la recevoir, le chargeons de toutes responsabilités, jusqu'à ce que par nous il en soit autrement ordonné. Requérons la force armée de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat. Les administrateurs du département de police, signé : *Jobert, Louvet, Michonis, Godard*[24].

Cette fois, le mandat d'arrêt, signé des quatre administrateurs de police, énonçant le motif de l'arrestation, se référant deux fois à la loi (j'ai souligné les termes), et qu'on allait exécuter en plein jour, était bien en règle !

En conséquence, Mme Roland, mise en liberté à midi, ramenée en fiacre à son domicile, fut arrêtée au moment où elle venait d'en franchir le seuil, pour être conduite à Sainte-Pélagie. Elle ne s'y laissa pas mener sans résistance. Tout d'abord, au lieu de suivre les deux agents, elle se réfugia chez ses propriétaires, les Cauchois, et là, tandis que leur fils courait invoquer l'appui de la section, elle écrivit rapidement à ses amis, Lauze-Deperret et autres, pour les informer de l'aventure. La section, où son mari et elle étaient populaires, essaya de s'interposer. Toute l'après-midi se passa en débats entre ses commissaires et les administrateurs de police qui avaient ordonné l'arrestation[25]. Il fallut enfin plier et, avant le soir, Mme Roland était écrouée. Quant au malheureux Cauchois, qui avait mis la section en mouvement, il paya cher son dévouement ; le 15 mars 1794, il était condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire après un violent réquisitoire de Fouquier-Tinville qui s'écriait : « Est-ce un patriote qui a pu aider à faire mettre Roland sous la protection de sa section ? »

Mme Roland fut d'abord écrouée à Sainte-Pélagie avec cette simple mention : « Comme femme suspecte, aux termes de la loi. »

Mais dès le lendemain, arrivait un ordre du Comité de sûreté générale, et aussitôt l'écrou était complété[26] :

Ordre du Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Le 25 juin 1793.

Marie-Jeanne Philipon [*sic*], femme de Roland, ex-ministre, âgée de 39 ans, native de Paris, demeurant rue de la Harpe, n° 51.

Taille de cinq pieds, cheveux et sourcils châtain foncé, yeux bruns, nez

moyen, bouche ordinaire, visage ovale, menton rond, front large.

Le dit ordre motivé d'après la lettre trouvée chez l'ex-ministre Roland, la fuite de son mari, la suspicion de la complicité avec lui et la notoriété de ses liaisons avec des conspirateurs contre la liberté, et la clameur qui s'élève contre elle.

Ce n'était pas sans raisons, du moins à leur point de vue, que les hommes du 31 mai tenaient à garder Mme Roland sous les verrous ; ces derniers jours de juin 1793 étaient inquiétants pour la Montagne ; Buzot, Barbaroux, Guadet, Louvet, Gorsas, etc., réfugiés à Caen, y organisaient une insurrection des départements du nord-ouest ; Lyon était en pleine révolte, et le bruit courait que Roland s'y trouvait, attisant l'incendie. Parmi les députés détenus à Paris dans leur domicile, c'étaient chaque jour de nouvelles évasions ; Pétion venait précisément, le 23 juin, de se soustraire à ses gardiens, avec l'aide de Mme Goussard, pour aller rejoindre ses amis du Calvados.

Mme Roland, dans sa nouvelle prison, continua à protester, écrivant à Lauze-Deperret, faisant agir Champagneux auprès de Garat pour que celui-ci réclamât d'abord auprès de la Commune, puis auprès du Comité de sûreté générale, sans doute en représentant d'abord que le mandat d'arrestation du 24 juin n'était pas suffisamment motivé (« comme suspecte » était en effet bien sommaire), ensuite qu'elle n'avait pas été interrogée dans les vingt-quatre heures, malgré la promesse faite par Jobert et ses collègues aux commissaires de la section Beaurepaire. Le Comité de sûreté générale se décida, le 1er juillet, à faire à Garat la réponse suivante :

Le Comité de sûreté générale, citoyen ministre, a motivé l'arrestation de la c^e^ Roland sur l'évasion de son mari, qui, dans ce moment, souffle le feu de la guerre civile dans le département de Rhône-et-Loire, et sur la complicité de cette prétendue Lucrèce avec son prétendu vertueux mari dans le projet de pervertir l'esprit public par un bureau de formation du dit esprit. Comme le procès tient à celui de la grande conspiration, la c^e^ Roland voudra bien attendre le rapport général qui doit être fait après que nous aurons sauvé nos finances par un grand plan et que nous aurons jeté l'ancre de la Constitution par l'éducation nationale et la simplification du Code.

Cette réponse, signée de Chabot et d'Ingrand, était un ajournement indéfini du procès que réclamait la prisonnière. Renonçant à se voir juger, elle n'attendit plus son salut que de la victoire de ses amis du Calvados. En lisant ses lettres à Buzot des 3, 6 et 7 juillet (R1), on se la représente prêtant l'oreille pour entendre le canon de la petite armée girondine qu'elle croyait en marche sur Paris.

Ce mois de juillet dut donc s'écouler dans les illusions. Sa captivité ne paraît pas d'ailleurs avoir été alors très étroite. Elle pouvait recevoir quelques visites : sa vaillante bonne, qui faisait ses commissions au-dehors et emportait sans doute les « cahiers » qu'elle écrivait avec une hâte fébrile ; l'inspecteur Grandpré, autorisé par sa fonction même ; Sophie Grandchamp, qui lui envoyait un piano, lui procurait des livres et la remettait au dessin ; Bosc, qui lui apportait des fleurs du Jardin des plantes, prises en passant chez le jardinier en chef, son savant ami, André Thouin ; Champagneux, qui, dans les courts moments arrachés à son écrasant labeur de bureau[27], se partageait entre Brissot[28] et elle, entre l'Abbaye et Sainte-Pélagie, et portait les communications de l'un à l'autre. Ajoutons une visite bien dramatique, celle de son ancienne amie, Henriette Cannet, qui, toujours exaltée et généreuse, venait lui offrir de la faire évader en changeant de vêtements avec elle. Mais la prisonnière rejetait tout projet d'évasion. Elle attendait, pensant à Buzot, regardant son portrait qu'elle s'était fait apporter ; lui écrivant de longues lettres par l'intermédiaire, non plus de Mme Goussard qui était allée rejoindre les Pétion en Normandie, mais de sa sœur, une lingère qui avait aussi coopéré à la fuite de Pétion. Elle avait aussi des moyens secrets de correspondance avec Roland.

En août, les illusions cessent. Buzot et les réfugiés du Calvados, fuyant devant les troupes victorieuses de la Convention, avaient quitté Caen le 28 juillet et étaient allés chercher un asile en Bretagne, aux environs de Quimper. Le 4 août, Champagneux, pris violemment à partie par Collot d'Herbois, est mis en arrestation et écroué à la Force. Bosc, suspect comme girondin, démissionnaire de son emploi d'administrateur des postes, se retirant à Sainte-Radegonde pour s'y faire oublier, ne peut plus venir aussi souvent ; Grandpré lui-même, menacé, perquisitionné, compte ses visites.

Sophie Grandchamp seule paraît avoir pu continuer à venir sans risques.

Mais Mme Roland avait trouvé, dans sa prison même, une intéressante compagnie, celle de Mme Pétion qui, arrêtée en Normandie, avait été, le 9 août, écrouée à Sainte-Pélagie avec son fils. Elles pouvaient parler ensemble de leur prospérité éphémère de 1792.

En septembre, un ami inattendu se présente : c'est le géographe Mentelle, un vieil ami de Brissot. Mme Roland l'avait quelque peu connu en 1780, dans l'année qu'elle passa à Paris aussitôt après son mariage ; elle l'avait ensuite perdu de vue ; mais en 1792, sans doute sur la recommandation de Brissot, elle lui avait fait obtenir un logement au Louvre. Célèbre alors par ses livres et ses cours publics de géographie, le vieux savant avait pu, sans être suspect à personne, aller visiter Brissot en prison, et avait reçu le dangereux dépôt de ses *Mémoires*. Poussé par la pitié et la reconnaissance, il voulut aussi voir Mme Roland, et d'abord se vit refuser deux fois par Fouquier-Tinville l'autorisation nécessaire ; mais ayant rencontré chez le redoutable accusateur public l'avocat Chauveau-Lagarde, qui avait l'accès de Sainte-Pélagie, il le chargea d'offrir ses services à la prisonnière. Elle les accepta avec d'autant plus de gratitude qu'ils venaient au moment où tout semblait lui manquer. Il fut convenu qu'elle lui écrirait sous le nom de *Jany*[29]. Durant tous les mois de septembre et d'octobre, nous le voyons faire ses commissions au-dehors, la tenir en communications avec Sophie Grandchamp, avec Bosc, avec les Creuzé-Latouche, avec la bonne Fleury. C'est à lui qu'elle faisait passer la suite de ses « cahiers » (le commencement était chez Bosc) et que finalement elle confia, sous le titre de *Dernier supplément*, *adressé nommément à Jany*, les cahiers, aujourd'hui perdus, de ses « confessions » où elle avouait ses sentiments pour Buzot, avec mandat de tout publier le plus tôt possible, en réservant toutefois les « confessions » pour une époque plus éloignée.

Cependant le procès des Girondins, promis depuis longtemps à la foule, allait commencer. Amar avait fait décréter par la Convention, le 3 octobre, la mise hors la loi de vingt députés fugitifs ; la mise en accusation de quarante et un autres, dont Brissot, Vergniaud, Gensonné, etc., et l'arrestation des soixante-seize qui

avaient protesté contre l'attentat du 2 juin. C'était la proscription en masse de la Gironde. La prisonnière, s'attendant à y être enveloppée, prit alors la résolution de se laisser mourir de faim, n'ayant pas de poison à sa disposition. Le 8 octobre 1793, elle envoya des lettres d'adieux (R1) à sa fille, à sa bonne, écrivit ses *Dernières pensées*, fit parvenir le tout à Mentelle, et commença à exécuter son projet : jusqu'où fut-il poussé ? Assez loin sans doute, car il fallut la transporter à l'infirmerie de la prison (elle s'y trouvait à la date du 14). Renonçant alors à disparaître ainsi, prévoyant d'ailleurs qu'elle allait être appelée comme témoin dans le procès de ses amis de la Gironde, elle attendit, continuant à correspondre avec Mentelle, à recevoir de rares nouvelles de ses amis de Paris (les mesures de secret s'étaient resserrées autour d'elle), et recueillant anxieusement ce qu'on pouvait savoir de Buzot et de ses compagnons fugitifs. La dernière lettre que nous ayons d'elle à son ami est du 31 août (R1), et elle avait trouvé le moyen de la lui faire parvenir en Bretagne, au moment où elle espérait encore le déterminer à passer aux États-Unis. Mais les proscrits préférèrent s'embarquer (20 septembre) pour gagner Bordeaux, qu'ils croyaient encore en armes contre la Convention. Lorsqu'ils prirent terre au bec d'Ambès (24 septembre), ils apprirent que, depuis six jours, la ville avait fait sa soumission, et ils n'eurent plus qu'à chercher des asiles autour de Saint-Émilion. La prisonnière devait être informée, ne fût-ce que par les journaux, car une lettre du représentant Ysabeau, lue à la Convention le 15 octobre, signalait la présence des fugitifs « à Bordeaux ou dans les environs... ». Elle les savait du moins « errant à l'aventure... ». (R1, lettre à Bosc, du 27 octobre.)

Un moment, vers la fin d'octobre, quand s'ouvrit le procès des Girondins, où elle s'attendait bien à figurer comme témoin, elle conçut un autre dessein, s'empoisonner en plein tribunal, après avoir déposé hardiment en faveur de ses amis. Elle avait pour cela demandé à Bosc de lui procurer « une suffisante quantité d'opium ». — « Je voulais tonner sans réserve, et finir ensuite » (R1, lettre à Bosc, 27 octobre). Mais celui-ci refusa de lui fournir ce moyen. D'ailleurs, elle ne put déposer. Voici comment les choses se passèrent : citée comme témoin, elle fut, le 24 octobre, jour où

commença le procès, conduite au Palais de Justice, assista à l'ouverture de l'affaire, entendit la lecture de l'acte d'accusation — qui n'était autre que le rapport d'Amar du 3 octobre — puis fut menée au greffe, pour y attendre son tour de comparaître. Elle y resta de longues heures, au milieu des allées et venues de gens du Palais, discourant « avec autant de force que de liberté[30] ». Elle y rencontra Mentelle, qui put l'entretenir un instant et lui remettre un billet à la dérobée ; elle y vit aussi Adam Lux, appelé comme elle en témoignage, qui lui glissa une lettre de Champagneux, dont il était le compagnon de captivité à la Force, et elle trouva le moyen, séance tenante, d'écrire la réponse et de la lui confier. Puis, l'audience s'étant terminée sans que son tour fût venu, elle fut reconduite à Sainte-Pélagie. Là, elle attendit vainement qu'on la rappelât pour une autre audience. Les séances des 24, 25, 26 et 27 octobre avaient été complètement prises pour les dépositions à charge de Chaumette, Destournelles, Hébert et Chabot ; les 28 et 29, par celles de huit autres témoins également à charge, et un odieux décret du 29 autorisa le tribunal à passer au jugement si les jurés déclaraient « que leur conscience était assez éclairée ». Aussi le tribunal, sans appeler d'autres témoins, prononça-t-il, dans la soirée du 30, la fatale condamnation.

Le 31, vers midi, les vingt et un condamnés furent conduits de la Conciergerie à l'échafaud. Quelques heures après, Mme Roland était transférée de Sainte-Pélagie à la Conciergerie. Son tour était venu.

On lit au livre d'écrou de Sainte-Pélagie :

> Du 10e jour du 2e mois [31 octobre] appelé brumaire, de l'an II de la République, transférée à la Conciergerie par moi, Jacques Hervé, huissier-audiencier audit tribunal[31].

À Sainte-Pélagie, Mme Roland n'était que *détenue*. Pour la transférer à la Conciergerie, *maison de justice*, où son procès devait régulièrement commencer, il avait fallu un « mandat d'arrêt » délivré par l'accusateur public. Voici cette pièce[32] :

ACCUSATEUR PUBLIC

Mandat d'arrêt.

Contre la nommée Phelipon [*sic*], femme du nommé Roland, ci-devant ministre de l'Intérieur.

Prévenue de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République et d'avoir cherché à introduire la guerre civile.

Conciergerie

Apporté le 11e jour de brumaire de l'an second de la République [1er novembre 1793].

Il y eut deux interrogatoires, les 1er et 3 novembre, tous deux dirigés par le juge Alexandre-Edme David[33], en présence de Lescot-Fleuriot, substitut de l'accusateur public.

Au sortir de ces interrogatoires, Mme Roland en rédigea elle-même une sorte de procès-verbal, qu'on trouvera dans les *Mémoires* (*Note sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé*). Quant au texte officiel, il a été publié d'abord par Champagneux (t. III, p. 396-405), d'après la minute des Archives ; puis, sur le texte de Champagneux, par M. Faugère (t. I, p. 406-415). Mais le texte publié n'est pas partout conforme à celui des Archives. Champagneux y avait fait quelques modifications, dont une est à relever.

Le juge David avait fait une question perfide et outrageante :

... Interrogée si, parmi les dénommés à un de nos précédents *interrogats*[34], il n'en est pas avec lesquels elle a eu des relations plus intimes et plus particulières qu'avec d'autres,

A répondu que Roland et elle étaient liés, depuis l'Assemblée constituante, avec Brissot, Pétion et Buzot.

Demandé itérativement à la répondante si, *particulièrement et distinctement* DE *Roland, son mari*, elle n'a pas eu de relations particulières avec aucun des ci-devant dénommés,

A répondu qu'elle les a connus *avec* Roland, et *par* Roland, et, les connaissant, elle a eu pour eux le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter.

Champagneux, pour faire disparaître l'insulte révélatrice, a imprimé *particulièrement et distinctement* AVEC *son mari*, ce qui n'est pas le texte et n'a aucun sens.

C'est à des questions de ce genre que faisait allusion un des compagnons de captivité de Mme Roland, Riouffe, lorsqu'il écrivait[35], en 1795, qu'on lui avait fait « des questions outrageantes pour son honneur ».

Je crois inutile de faire remarquer la fierté habile des réponses. L'accusée ne songe pas à désavouer Buzot ; mais elle lui a adjoint Brissot et Pétion, en leur accordant à tous « le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter ».

Une circonstance du second interrogatoire doit être aussi relevée :

Interrogée de nous nommer les personnes qu'elle nous a dit, par sa réponse au précédent interrogat [sur la correspondance de Lauze-Deperret avec les réfugiés du Calvados], être les amis d'elle et de Deperret,

A dit que c'était particulièrement Barbaroux.

Pour mesurer tout ce que la question avait de captieux et tout ce que la réponse a d'évasif, il faut rappeler qu'on va représenter à Mme Roland, parmi les pièces à charge, une lettre à elle adressée par Deperret, vers la fin de juin 1793, où il y avait : « J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Bar... et Bu... m'avaient adressées pour vous. » Il fallait donc qu'à la question du juge elle répondît : « Barbaroux », ou « Buzot ». Elle n'hésite pas ; Barbaroux est celui des deux qui est le plus désigné par les documents saisis ; ses lettres du 13 juin et du 15 juin à Deperret sont là ; quoi qu'elle réponde, il n'en sera pas compromis davantage. C'est donc lui qu'elle nommera, au risque de donner corps à la calomnie, afin de pouvoir laisser dans l'ombre l'homme véritablement aimé.

Elle semble avoir réussi à détourner les soupçons sur Barbaroux. C'est lui surtout qui est visé dans le jugement du 8 no-

vembre[36] qui envoya Mme Roland à l'échafaud.

Le 7 novembre, Dobsent (devenu juge au Tribunal révolutionnaire), en présence de Lescot-Fleuriot, recueillit les dépositions des témoins, l'institutrice Mignot, le domestique Lecocq et la cuisinière Fleury. On les trouvera aux *Appendices* de notre édition des *Mémoires* (1905).

Le même jour, Fouquier-Tinville rédigea son réquisitoire, qu'on lira plus loin (il est incorporé dans le texte du jugement). Négligeant les ineptes dénonciations de la section du Panthéon et de la demoiselle Mignot, l'accusateur public ne s'appuya que sur ce qui ne pouvait être contesté, la correspondance de la détenue avec les réfugiés du Calvados, résultant des pièces du dossier.

Le jugement fut rendu le lendemain, vendredi, 18 brumaire (8 novembre). Les juges étaient Dumas, vice-président ; Deliège, Denizot et Subleyras. Lescot-Fleuriot, substitut de Fouquier-Tinville, le remplaçait au ministère public. Les jurés, au nombre de treize, étaient Renaudin, Desboisseaux, Maupin, Didier, Meyère, Billon, Laporte, Klispis, Pigeot, Fauvel, Prieur, Nicolas et Bécu.

Après l'audition des témoins (Mlle Mignot, que l'on connaît ; Guérault, membre du Bureau de consultation des arts et métiers ; Plaisant, homme de loi, habitant la même maison que Mlle Mignot, et Louis Lecocq, le fidèle domestique des Roland), Lescot-Fleuriot prit la parole pour soutenir l'accusation ; puis on entendit le défenseur de l'accusée. Ce n'était pas Chauveau-Lagarde, bien que, dans son interrogatoire du 3 novembre, elle l'eût désigné pour cet office[37]. C'était un homme de loi appelé Guillot, ou Guyot, « nommé d'office par le tribunal conseil et défenseur officieux ». Il avait déjà été le défenseur officieux de Charlotte Corday ; il fut aussi, l'année suivante, celui de la pauvre servante Fleury, lorsqu'elle comparut devant le Tribunal révolutionnaire.

Quand le défenseur eut parlé, ce fut le tour de Mme Roland. Le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, feuille violemment montagnarde[38], rapporte qu'après avoir hautement avoué ses amis elle commença « la lecture d'un aperçu sommaire de sa conduite politique depuis le commencement de la Révolution » ; mais que « cet écrit respirant le fédéralisme d'un bout à l'autre », le président en

interrompit la lecture « en observant à l'accusée qu'elle ne pouvait abuser de la parole pour faire l'éloge du crime, c'est-à-dire de Brissot et consorts... ». Sur quoi, l'accusée se serait « emportée en invectives » — c'est-à-dire aurait protesté avec force — et, se tournant vers l'auditoire, aurait dit : « Je vous demande acte de la violence qu'on me fait. » À quoi l'assistance aurait répondu par les cris : « Vive la République ! À bas les traîtres ! »

Alors Dumas résuma l'affaire et posa les questions suivantes (je transcris la pièce des Archives) :

QUESTION

Écriture de Dumas.	Il a existé une conspiration horrible contre l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français. Marie-Jeanne Phlippon, femme de Jean-Marie Roland, est-elle auteur ou complice de cette conspiration ? DUMAS.
Écriture de Wolff.	La déclaration du juré est affirmative sur les questions ci-dessus. Ce 18 brumaire, l'an 2e de la République française. DUMAS. WOLFF C^{is}-Greffier.

Sur cette réponse affirmative du jury, Lescot-Fleuriot requit la peine de mort, que le tribunal prononça, par application de la loi du 16 décembre 1792. Cette loi, — votée en un temps où Roland était ministre (!) par l'unanimité de la Convention, — visait « quiconque tenterait ou proposerait de rompre l'unité de la République, celle de son gouvernement ou d'en détacher des parties pour les unir à un territoire étranger ».

Voici le texte du jugement :

L'an 2e de la République.

Jugement du 18 brumaire en la Chambre du Conseil contre f^e Rolland [*sic*].

Vu par le Tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au Tribunal de cassation, et encore en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la loi du 5 avril de la même année, séant au Palais de Justice, à Paris.

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née de Paris, y demeurant, rue de la Harpe, dont la teneur suit :

Antoine-Quintin [*sic*] *Fouquier-Tinville*, accusateur public du Tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an 2e de la République, sans aucun recours au Tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article 2 d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens ;

Expose que le glaive de la loi vient de frapper plusieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français ; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conspiration existent encore et ont su jusqu'à présent, par une lâche fuite, se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits : de ce nombre est Roland, ex-ministre de l'Intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étaient restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation ; correspondaient avec ceux qui s'étaient réfugiés tant à Caen que dans d'autres villes de la République ; Roland en fuite avait laissé sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondait avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris. Cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle en conciliabules les principaux chefs de la conspiration, conciliabules dont elle était l'âme, quoique en prison recevait des lettres de Barbaroux et autres réfugiés à Caen, et y répondait, et toujours dans le sens de favoriser la conspiration ; que la preuve de cette correspondance résulte : 1° d'une lettre datée d'Évreux, le 13 juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze-Deperret, dans laquelle on lit : « N'oublie pas l'estimable citoyenne Roland, et tâche de lui donner quelques consolations dans la prison, en lui transmettant les bonnes nouvelles, etc. » ; 2° d'une autre lettre datée de Caen, le 15 dudit mois de juin, du même au même, dans laquelle on lit : « Tu auras sans doute encore rempli ma commission à l'égard de Mme Roland, en tâ-

chant de lui faire passer quelques consolations, etc. Ah ! fais tes efforts pour la voir et pour lui dire que les vingt-deux proscrits, que tous les hommes de bien partagent ses maux, etc. Je te remets ci-joint une lettre que nous écrivons à cette estimable citoyenne ; je n'ai pas besoin de te dire que toi seul peux remplir cette importante commission ; il faut à tout prix qu'elle tente de sortir de sa prison et de se mettre en sûreté, etc. » ; 3° d'une lettre écrite par Lauze-Deperret à ladite femme Roland, dans laquelle on lit : « J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Barb... et Bu... m'avaient adressées pour vous, sans qu'il m'ait été possible de vous les faire parvenir ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'au moment où je pourrais le faire en profitant de la voie que vous me fournissez, la chose est devenue impossible, attendu qu'elles se trouvent entre les mains de Pet... à qui j'avais cru devoir les remettre, le croyant mieux à même que tout autre de vous les faire passer, et qui est parti sans avoir pu y réussir ; j'en avertirai, dès aujourd'hui, ces citoyens à qui j'ai écrit par une voie sûre, et les préviendrai du moyen que j'ai maintenant de pouvoir mieux remplir leurs commissions, etc. » ; 4° d'un billet daté du 24 juin, écrit par cette femme Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce qu'on l'a fait sortir de l'Abbaye, qu'elle croyait revenir chez elle, mais qu'avant d'y entrer on l'a arrêtée pour la conduire à Sainte-Pélagie, et l'engage de ne pas l'oublier ; 5° et enfin, de trois autres lettres par elle pareillement écrites à Lauze-Deperret ; la première, en date du 6 juin, la seconde sans date, et la troisième en date du 24 juin ; dans la seconde, on lit : « Les nouvelles de mes amis sont le seul bien qui me touche ; vous avez contribué à me le faire goûter ; dites-leur que la connaissance de leur courage et de tout ce qu'ils sont capables de faire pour la liberté me tient lieu et me console de tout ; dites-leur que mon estime, mon attachement et mes vœux les suivront partout ; l'affiche de B. m'a fait un grand plaisir, etc. »

D'après le contenu des dites lettres, on ne peut douter que ladite femme Roland ne fût un des principaux agents et complices de la conspiration.

Ce considéré, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, ci-devant ministre de l'Intérieur, pour avoir méchamment et à dessein participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français, en réunissant chez elle en conciliabule les principaux chefs de cette conspiration, et entretenant avec eux des correspondances tendantes à faciliter leurs projets liberticides.

Pourquoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de l'accusation par lui portée contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland ; en conséquence, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, sera prise au corps, arrêtée et écrouée sur les

registres de la maison d'arrêt de la Conciergerie du Palais à Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi que ladite ordonnance sera notifiée tant à l'accusée qu'à la municipalité de Paris.

Fait au cabinet de l'accusateur public, le dix-sept brumaire de l'an second de la République française, une et indivisible. Signé : A.-Q. FOUQUIER.

L'ordonnance de prise de corps décernée contre elle par le tribunal, et le procès-verbal de la remise de sa personne en la maison de justice de la Conciergerie, la déclaration du jury du jugement, portant :

« Qu'il a existé une conspiration horrible contre l'unité, l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français ; que Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, est convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de cette conspiration. »

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions sur l'application de la loi, condamne ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-ministre, à la peine de mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792, dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue :

« La Convention nationale décrète que quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la République française ou en détacher les parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger, sera puni de mort » ;

Déclare les biens de ladite femme Roland acquis à la République, conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture et qui est ainsi conçue :

« Les biens de ceux qui sont condamnés à la peine de mort sont acquis à la République ; il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs » ;

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public le présent jugement sera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République, partout où besoin sera.

Fait et prononcé à l'audience publique, le 18 du mois brumaire, l'an IIe de la République française, où étaient présents les citoyens René-François Dumas, vice-président, faisant fonctions de président ; Gabriel Deliège, François-Joseph Denizot et Pierre-Noël Subleyras, juges, qui ont signé la présente minute avec le greffier.

Un contemporain, Des Essarts[39], rapporte qu'après le prononcé de l'arrêt Mme Roland dit aux juges : « Vous me jugez digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés. Je tâcherai de porter à l'échafaud le courage qu'ils y ont montré ! » Elle a

dû parler ainsi.

Le jugement à peine rendu, Fouquier-Tinville envoya, pour le jour même, l'ordre d'exécution. Voici son ordre à Hanriot, publié par M. Wallon (*Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 39), d'après l'original conservé aux Archives nationales.

L'accusateur public... requiert... la force publique nécessaire à l'exécution du jugement rendu *ce jourd'hui* contre la femme Rolland [*sic*] et *Lamarche*, et qui les condamne à la peine de mort, laquelle exécution aura lieu *ce jourd'hui à trois heures et demie précises* de relevée sur la place publique de la *Révolution* de cette ville. Le citoyen commandant général est requis d'envoyer la force publique cour du Palais, ledit jour *à l'instant, lui observant que c'est la femme de l'ex-ministre et que l'intérêt public exige que l'exécution ait lieu aujourd'hui*.

Fait à Paris, le 18 brumaire l'an 2.

A. Q. FOUQUIER.

Très pressé.

L'exécution eut lieu dans l'après-midi. La scène a été souvent racontée d'après Riouffe[40] et d'après Des Essarts. Mais nous avons aujourd'hui un récit plus sûr encore, celui de Sophie Grandchamp[41], qui assista Mme Roland dans ces suprêmes épreuves, et qui eut le courage d'aller, sur sa demande, voir passer la charrette à l'angle du Pont-Neuf, pour pouvoir attester sa fermeté devant la mort. Sophie Grandchamp, qui habitait avec Grandpré, l'inspecteur des prisons, a pu, mieux que personne, recueillir auprès des geôliers les derniers propos de la condamnée. Ils ont un tout autre caractère de réalité :

Elle devait le partager [le supplice] avec un fabricateur de faux assignats nommé Lamarche. Elle voulut dîner avec lui, l'excita à manger et parvint à le faire sourire plusieurs fois. Après qu'on lui eut coupé les cheveux, elle le regarda attentivement et lui dit : « Cela te sied à merveille, tu as en vérité une tête antique. » Lorsque le bourreau eut achevé la même cérémonie, elle se retirait ; il l'arrêta pour lui attacher les mains : « Pardon, dit-elle, je n'en ai point l'habitude. » Lamarche passa devant elle pour monter dans la charrette : malgré l'émotion visible qu'elle éprouvait alors, elle lui dit : « Tu n'es pas galant, Lamarche ; un Français ne doit jamais oublier ce qu'il doit aux femmes. »

Sophie Grandchamp se trouva au funèbre rendez-vous que Mme Roland lui avait assigné :

> Je sortis une heure avant son départ de la Conciergerie pour me trouver au lieu indiqué. La foule se portant vers cet endroit, je la fendis précipitamment et me hâtai de saisir le parapet le plus près des marches que je pus... Un cri général : « La voilà ! la voilà ! » frappe mon oreille... J'aperçois de loin la fatale voiture... Dès que je pus distinguer la figure de mon amie, je ne la quittai plus. Elle était fraîche, calme, riante ; on voyait qu'elle cherchait par ses discours à donner quelque énergie au malheureux dont la pâleur, l'abattement formaient un contraste frappant avec le maintien assuré et l'éclat des couleurs de sa compagne. En approchant du pont, ses regards me cherchèrent ; j'y lus la satisfaction qu'elle éprouvait de me voir à ce dernier et ineffaçable rendez-vous ; arrivée en face de moi, un mouvement d'yeux accompagné d'un sourire m'indiqua qu'elle était contente d'avoir obtenu ce qu'elle désirait.

Il faut toutefois remarquer que ce récit s'arrête au moment où la charrette passait devant le Pont-Neuf (sous les fenêtres de la maison où Mme Roland avait vécu tant d'années de sa jeunesse). Rien n'empêche donc d'accepter comme vraies les paroles prononcées devant la statue de la Liberté, sur la place de la Révolution :

Ô Liberté, que de crimes on commet en ton nom[42] !

Par contre, le récit romanesque recueilli on ne sait où par M. Dauban, qui nous montre Bosc déguisé en paysan et suivant la charrette, ne tient plus debout devant la suite du récit de Sophie Grandchamp. Elle nous apprend en effet que, lorsqu'après la funèbre rencontre du Pont-Neuf elle rentra dans son logis, Mentelle y arriva pour pleurer avec elle et qu'un instant après « Bosc, obligé de se cacher et ne venant à Paris que le vendredi soir pour savoir ce qui s'était passé dans l'intervalle, entra tout à coup. Sa vue nous fit pousser des sanglots qui ne lui en apprirent que trop la cause ».

Il convient de rejeter de même une autre circonstance, par trop singulière, rapportée par Champagneux (t. I, *Discours préliminaire*, p. LXVIII) : « J'ai su depuis qu'elle eut un regret en mourant : ce fut de ne pouvoir transmettre les sentiments nouveaux et extraordi-

naires qu'elle avait éprouvés dans sa route, depuis la Conciergerie jusqu'à la place de la Révolution. Elle demanda pour cela du papier et une plume ; ce qui lui fut refusé. » L'invraisemblance éclate tellement qu'elle ne supporte pas l'examen. Il faut se rappeler d'ailleurs que Champagneux était alors incarcéré et ne sortit de prison que le 11 août de l'année suivante.

M. Dauban[43] a publié l'acte de décès, qui ne fut dressé que dix jours après. En voici la teneur :

Paris. — Municipalité de Paris. — An II (1793. — D.).
Du décadi, *30 brumaire, l'an IIe de la République.*

Acte de décès de Marie-Jeanne *Phelipon* [*sic*], *du 18 de ce mois, âgée de 39 ans*, domiciliée à Paris, rue de la Harpe, *mariée à... Rolland* [*sic*], *ex-ministre*.

Vu l'extrait du jugement du Tribunal criminel révolutionnaire et du *procès-verbal d'exécution, en date du 18 de ce mois.*

Signé : WOLFF, commis greffier.

Claude-Antoine DELTROIT, officier public.

Signé : DELTROIT.

C'est dans le souterrain de la maison Bouquey, à Saint-Émilion, où il vivait caché depuis un mois avec Louvet, Guadet, Pétion, Barbaroux, Salles et Valady, que Buzot apprit, le 15 novembre, au moment où ces malheureux allaient se disperser de nouveau, la mort de son amie. Son désespoir fut extrême. Il en fut comme anéanti durant quelques jours[44]. « *Elle* n'est plus — écrivait-il à son ami Letellier, à Évreux[45] — *elle* n'est plus, mon ami ! Les scélérats l'ont assassinée ! Jugez s'il me reste quelque chose à regretter sur la terre ! Quand vous apprendrez ma mort, vous brûlerez ses lettres. Je ne sais pourquoi je désire que vous gardiez *pour vous seul un portrait*. Vous nous étiez également cher à tous les deux... » Quelques mois plus tard, en terminant ses *Mémoires* (écrits en partie chez Mme Bouquey, en partie dans le réduit du perruquier Troquart, où il trouva un asile à partir du 20 janvier 1794), Buzot ajoutait encore : « Un bon ami que j'ai à Évreux [Letellier] a dans ses mains un manuscrit précieux[46], que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en était l'auteur, si moi

je ne suis plus. Les lettres qu'il possède encore, il faudra les jeter aux flammes, dans ce cas seulement ; et je lui fais présent du portrait, comme gage éternel de mon amitié pour lui. »

M[me] Roland, dans ses *Dernières pensées*, adressant à Buzot un suprême adieu, lui disait : « Reste encore ici-bas, s'il est un asile ouvert à l'honnêteté ; demeure, pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi, ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi ; meurs libre comme tu sus vivre, et que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par son dernier acte. »

Buzot se donna la mort aux environs de Saint-Émilion, en pleine campagne, entre le 19 et le 26 juin 1794.

---

[1] Son acte de baptême a été publié par M. P. Faugère en 1864, dans son édition des *Mémoires*.
[2] Voir, dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 298, *La Maison de M[me] Roland.*
[3] Voir, dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 30, *Marie Phlipon et Roland.*
[4] M. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article *Roland*, a publié cet acte de mariage.
[5] *Le Mariage de M[me] Roland : trois années de correspondance amoureuse*. Paris, Plon-Nourrit et C[ie], 1 vol. in-8°. Voir aussi, dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 61, *Le Mariage de M[me] Roland*.
[6] Voir, dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 310, *Recherches sur le salon de M[me] Roland en 1791.*
[7] Étude reprise intégralement dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 241 : *Le Premier ministère de Roland*.
[8] Aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, ms. 6243, f[os] 181-191. Le texte imprimé se trouve au *Moniteur* du 26 janvier 1793.
[9] Billet inédit cité par Auguste Rey, *Le Naturaliste Bosc*, Paris, 1901, p. 25.
[10] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VIII.
[11] Dauban, *Étude sur madame Roland et son temps*, Paris, Plon, 1864.
[12] *Histoire de Robespierre*, t. II, p. 167.
[13] Notice sur Buzot, p. 336 du présent ouvrage.
[14] *Lettres* de M[me] Roland (R1, n[os] 522 et 523, des premiers mois de 1793).
[15] Avant que Dumouriez eût livré Bancal aux Autrichiens (1[er] avril).
[16] Imprimerie de P. Delormel, rue du Foin-Saint-Jacques, in-8°.
[17] L'autographe a figuré, sous le n° 868, dans la vente du 10 décembre 1855 (Jacques Charavay, expert).
[18] M. Faugère a imprimé *Marguet*. Mais c'est Marquet qu'il faut lire. (Voir *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, publiés par M. Maurice Tourneux, 1894, p. 192.)
[19] Fragment inédit des *Mémoires* de Bosc. (Cf. mon édition des *Mémoires*, 1905, t. II, p. 450.)
[20] Voir, dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 288, *Note critique sur les dates de l'exécution de M[me] Roland et du suicide de Roland.*
[21] On trouvera dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 161, les *Souvenirs* de Sophie Grandchamp sur M[me] Roland, récit du plus haut intérêt. Il me sera permis de rappeler que j'ai établi (voir, *ibid.*, la présentation de ces *Souvenirs*) l'identité de Sophie Grandchamp avec l'amie que M[me] Roland, dans ses lettres, ne désigne que sous les sigles G., Gch., Gdchp, etc.
[22] On trouvera dans mon édition des *Mémoires* (1905, t. I[er], p. 127), le compte rendu de cet interrogatoire rédigé par M[me] Roland elle-même. Quant au compte rendu officiel, il a été publié par

Champagneux dans les *Pièces justificatives* de son édition des *Œuvres* de Mme Roland (t. III, p. 387). Je le reproduis également dans mon édition des *Mémoires* (1905, t. II, p. 427). Sur Louvet et Baudrais, voir, dans cette même édition, les p. L et LI du tome premier.

23 Publié par Champagneux (t. III, p. 392).

24 Sur Jobert, Michonis, Godard, voir mon édition des *Mémoires*, p. LI du tome premier.

25 Le récit de Mme Roland est pleinement confirmé par le procès-verbal de la section, qu'ont publié Champagneux (t. III, p. 392), puis M. Faugère (t. I, p. 395).

Je donne cette pièce dans mon édition des *Mémoires* (t. II, p. 434), après l'avoir collationnée sur l'autographe qui, ayant passé par diverses ventes (22 novembre 1852, Jacques Charavay, expert ; 7 avril 1864, *id.*), appartenait en 1895 à M. Étienne Charavay et a figuré à la vente de sa collection en 1901.

26 Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 27-28.

27 J'ai publié, dans la *Revue historique* de janvier-février 1897, un fragment de *Mémoires* où Champagneux décrit ce labeur.

28 Brissot avait été écroué à l'Abbaye le 23 juin, un jour avant que Mme Roland en sortît, et lui avait succédé dans sa chambre.

29 Les précédents éditeurs des *Mémoires* de Mme Roland, Barrière, Dauban, Faugère, rencontrant ce nom de *Jany*, ont cru qu'il désignait Champagneux ou Grandpré. J'ai démontré (voir, dans le 1er tome du présent ouvrage, p. 259, *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland*) que c'est à Mentelle qu'il doit s'appliquer. Voir aussi la notice complémentaire consacrée à Mentelle, p. 356 du présent ouvrage.

30 « Au milieu de dix personnes, officiers, juges de l'autre section, etc., entendue d'Hébert et de Chabot, qui sont venus dans la pièce voisine... » (R1, lettre à Bosc, du 27 octobre.)

31 Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 28.

32 Archives nationales, W 294, dossier 227.

33 Ce juge, appelé aussi David-Delisle, était député suppléant de l'Aube à la Convention, où il prit séance le 12 décembre suivant. Il avait été un de ceux qui condamnèrent les Girondins le 30 octobre.

34 Les deux éditeurs ont imprimé *interrogatoires* ; ce qui est contraire au texte et constitue d'ailleurs un non-sens, puisque cet interrogatoire est le premier. *Interrogat*, dans le style juridique du temps, signifie *question*.

35 *Mémoires d'un détenu*, p. 56 de la 2e édition. Il se peut cependant que ces mots « distinctement de son mari » visent simplement ce fait que les relations incriminées avec les réfugiés du Calvados étaient postérieures à la disparition de Roland. Mais le soin même avec lequel, dans son propre compte rendu, elle glisse sur ce genre de questions, confirme ce que, après Riouffe, je crois y voir.

36 Archives nationales, dossier déjà cité.

Dans toutes les pièces du dossier des Archives (dénonciation du 1er juin devant le Comité révolutionnaire de la section du Panthéon ; déposition faite le 7 novembre par Mlle Mignot ; déposition du domestique Louis Lecocq) le nom de Buzot n'apparaît jamais que comme perdu au milieu des autres.

37 Chauveau-Lagarde a fait depuis, vers 1820, à Barrière, un des éditeurs des *Mémoires*, un récit dramatique de l'entrevue qu'il avait eue avec Mme Roland dans sa prison, la veille du jugement. Elle lui aurait dit : « Ne venez point au tribunal, je vous désavouerais... » Je ne puis m'empêcher de remarquer que Barrière, qui a recueilli ce récit (t. I de son édition des Mémoires, p. XLIII-XLIV, *Notice sur madame Roland*), place cette entrevue au 9 novembre, alors que le jugement et l'exécution ont eu lieu le 8.

38 Citée par M. Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 38.

39 *Procès fameux jugés avant et pendant la Révolution*, 1796, t. XI, p. 144-145.

40 *Mémoires d'un détenu*, 1795, p. 56-57 de la 2e édition.

41 Voir, dans le 1er tome du présent ouvrage, la p. 190 et les suivantes.

42 Riouffe et Des Essarts.

43 *Madame Roland et son temps*, p. CCXLIII.

---

[44] J. Guadet, p. 20 de la *Vie de Buzot*, en tête de l'édition de 1823 des *Mémoires* de Buzot ; le même, *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*, édition de 1863, p. 171-174.

[45] Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, ms. 1730. Ce manuscrit renferme, outre cette lettre à Letellier, les cinq lettres de Mme Roland à Buzot, de juin et juillet 1793, les *Mémoires* de Buzot, ceux de Pétion, une partie de ceux de Louvet. C'est évidemment le dépôt constitué par les proscrits, à diverses reprises, entre les mains de leur généreuse hôtesse et saisi en juin 1794. M. Vatel a raconté (t. III) comment, après bien des aventures, il est parvenu jusqu'à nous.

La lettre à Letellier, écrite sous le coup de la lugubre nouvelle, devait lui être transmise quand on trouverait une occasion sûre, qui ne s'offrit pas.

Le portrait était probablement la miniature qui se trouve actuellement aux Archives nationales. Elle devait être transmise avec la lettre, et fut saisie comme elle en juin 1794, et transmise au Comité de salut public.

[46] Le *Voyage en Suisse*, de Mme Roland.

Letellier, auquel toutes ces recommandations ne purent être transmises, aurait été d'ailleurs hors d'état de les exécuter. Il avait été incarcéré dès le 30 septembre. Il se tua dans sa prison le 3 janvier 1794.

ÉTUDE CRITIQUE SUR TROIS ÉDITIONS DES *MÉMOIRES* DE MADAME ROLAND

(1800-1864[1])

I

ÉDITION DE CHAMPAGNEUX

(an VIII — Mars 1800)

J'AI dit ailleurs[2] comment Bosc, devenu amoureux d'Eudora Roland, mais s'apercevant qu'il n'était pas payé de retour, s'embarqua pour les États-Unis en août 1796 — après avoir passé la tutelle de la jeune fille à Champagneux qui, cinq mois plus tard (en décembre), la maria à son second fils Pierre-Léon. On présume aisément que le voyageur, à son retour (novembre 1798), dut n'avoir que des rapports très froids avec son ancienne pupille et la famille qu'elle s'était donnée. Il revit pourtant Eudora vers 1799. Est-ce alors qu'il lui remit le manuscrit des *Mémoires* de sa mère ? Ou bien avait-il déjà, en quittant la France en 1796, laissé ce dépôt à Champagneux ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que Champagneux, lorsqu'il entreprit vers 1799 de donner à son tour une édition des œuvres de M[me] Roland, avait le manuscrit entre les mains ; j'en

fournirai tout à l'heure la preuve.

J'ai dit aussi que l'ancien chef de bureau de Roland, incarcéré en août 1793, élargi en août 1794, s'était d'abord retiré dans son domaine de Champagneux[3], mais était revenu à Paris vers la fin de 1795, lors de l'organisation des ministères au début du Directoire, pour y reprendre, sous le ministre de l'Intérieur Bénézech, ses anciennes fonctions. Mais, après les avoir occupées de nouveau pendant près de deux années, il fut enveloppé dans la disgrâce de Bénézech aux approches du 18 fructidor et dut revenir à sa maison des champs. Là, pour employer ses loisirs forcés, il entreprit de réaliser un ancien projet de Bosc, c'est-à-dire de donner une édition, non plus seulement des *Mémoires*, mais encore de divers autres écrits de Mme Roland. Ce lui était chose facile, car il disposait de tous les papiers trouvés dans la succession, après la levée des scellés à Paris et surtout au Clos (juillet 1795), que Bosc lui avait remis à son départ.

En messidor an VII (juin-juillet 1799) son travail était sans doute très avancé, puisqu'il se mit à écrire le *Discours préliminaire* à placer en tête du premier volume (voir p. XXII de ce *Discours*). Il confia la publication à Bidault, libraire, rue et hôtel Serpente, n° 14 ; mais il n'alla pas à Paris s'en occuper lui-même. Il en chargea son fils Pierre-Léon, le mari d'Eudora Roland, et c'est celui-ci qui reçut, le 26 mars 1800, par l'intermédiaire de Bidault, la lettre de Mentelle, si curieuse, que j'ai publiée[4]. Dans cette lettre, datée du 4 germinal (25 mars), Mentelle, informé qu'une nouvelle édition des *Mémoires* allait paraître, s'adressait à Champagneux, qu'il croyait à Paris, pour en réclamer un exemplaire, en rappelant son rôle de suprême confident de Mme Roland et de dépositaire de ses derniers cahiers. Précaution nécessaire, car Champagneux, détenu à la Force à l'époque où Mentelle correspondait avec la prisonnière de Sainte-Pélagie, ne savait probablement rien de ce rôle. J'ignore comment il reçut cette ouverture : en tout cas, il ne paraît pas avoir douté de la véracité du vieillard, car il a classé la lettre dans les papiers de famille (*Papiers Roland*, ms. 6241, fos 156-157).

On voit d'ailleurs, par cette lettre, que l'édition n'avait pas encore paru à la fin de mars 1800, puisque Mentelle propose à Cham-

pagneux de la faire précéder d'un portrait de Mme Roland. Elle dut paraître peu après.

Elle est en 3 volumes in-8° et porte pour titre :

ŒUVRES DE J.-M. PH. ROLAND, femme de l'ex-ministre de l'Intérieur, contenant les *Mémoires* et *Notices* qu'elle a composés dans sa prison en 1793, sur sa vie privée, sur son arrestation, sur les deux ministères de son mari et sur la Révolution ; son procès et sa condamnation à mort par le Tribunal révolutionnaire ; ses ouvrages philosophiques et littéraires faits avant son mariage ; sa correspondance et ses voyages ;

Précédées d'un *Discours préliminaire* par L.-A. Champagneux, éditeur ; et accompagnées de notes et de *Notices* du même, sur sa détention.

Le premier volume, orné d'un portrait de Mme Roland (Nicollet del., Gaucher inc., an VIII), comprend d'abord un *Discours préliminaire* de Champagneux ; puis, sous le titre de *Vie privée*, les « Mémoires particuliers », y compris les deux appendices (*Aperçu* et *Notes*). Pour compléter le volume, Champagneux y a joint un *Avis à ma fille en âge et dans le cas d'être mère*, opuscule écrit par Mme Roland en 1782, dans les premiers mois de la naissance de sa fille.

Le deuxième volume renferme les *Notices historiques* ; la *Seconde arrestation* ; les *Portraits et anecdotes* ; l'*Esprit public*, les *Anecdotes* ; les *Observations sur l'acte d'accusation d'Amar* ; les *Dernières pensées* ; les *Lettres à ma fille* et *à ma bonne Fleury* ; la *Lettre à Jany* ; la *Lettre à Bosc* ; les *Notes sur mon procès* ; et enfin le *Projet de défense au tribunal*, auxquels Champagneux ajouta, sous le titre de *Notices de l'éditeur sur quelques circonstances de sa détention dans les années 1793 et 1794*, un récit de sa captivité à la Force et aux Madelonnettes (4 août 1793-12 août 1794).

On trouve au troisième volume :

1° Sous le titre de *Œuvres de loisirs et réflexions diverses*, vingt-deux morceaux écrits par Marie Phlipon avant son mariage, de 1771 à 1778, d'intérêt et de valeur médiocres ;

2° Trois *Relations de voyages*, dont je parlerai plus loin ;

3° 48 pages de *Pièces justificatives*, d'une importance considérable pour l'histoire de Mme Roland ; je les examinerai tout à l'heure.

On voit le plan suivi par Champagneux : un volume pour les *Mémoires particuliers*, un pour les morceaux historiques, un pour les œuvres diverses. Cette méthode avait l'inconvénient de placer les *Mémoires particuliers*, écrits en août-octobre 1793, avant les morceaux historiques, écrits pour la plupart en juin-août. Encore eût-il fallu, si on l'adoptait pour disposer les écrits de Mme Roland dans l'ordre où ils présentent le récit de sa vie, s'y astreindre jusqu'au bout, et du troisième volume faire le premier. Mais Champagneux, raisonnant plutôt en éditeur qu'en lettré, tint évidemment à donner, dès le premier volume, ce qu'il croyait le plus attrayant.

Ce n'est là d'ailleurs que péché véniel. Un tort autrement grave, c'est la façon dont il en a usé, au second volume, avec le texte de Mme Roland.

Et d'abord, pour tous les écrits que Bosc avait donnés avant lui, il a établi son texte, non sur le manuscrit (bien qu'il l'eût en mains), mais sur le texte de Bosc, sauf à y faire des remaniements et transpositions considérables :

1° Il a intercalé dans les *Notices historiques*, à divers endroits, 21 pages tirées du *Premier* et du *Second ministère*. Après quoi, il jugea inutile de reproduire ces deux morceaux. Bosc s'était excusé de les donner ; Champagneux fait mieux, il refond le texte. On peut dire que, pour la seconde fois, il a porté une main malheureuse sur l'œuvre de son amie.

2° Il a supprimé le préambule des *Portraits et anecdotes*, qui faisait trop ressortir, ainsi que je l'ai déjà remarqué, sa défaillance d'août 1793[5].

J'ai dit qu'il avait emprunté le texte de Bosc, sauf retranchements et transpositions. Exception doit être faite pour un curieux passage :

Bosc, dans l'*Aperçu*, avait singulièrement abrégé et adouci

l'endroit qui concerne Lanthenas. Voici son texte :

Il [Roland] avait connu en Italie un jeune homme dont il estimait beaucoup l'âme douce et honnête, et qui, revenu avec lui en France, où il s'adonna à l'étude de la médecine, devint notre ami particulier. C'est Lanthenas, que j'aurais estimé davantage si la Révolution, cette pierre de touche des hommes, en le poussant dans les affaires, n'eût mis à découvert la faiblesse de son caractère et sa médiocrité. Il a des vertus privées, mais sans agréments extérieurs ; il convenait beaucoup à mon mari ; il s'attacha beaucoup à nous deux ; je l'aimai, je le traitai comme mon frère, je lui en donnai le nom. [J'aurais eu à m'étendre sur son compte, ainsi que sur d'autres relations intéressantes, que je fis à cette époque, et qui me sont restées...[6]]

Le texte de Champagneux (t. I, p. 286-288) reproduit tout ce passage, jusqu'à « je lui en donnai le nom » ; puis il continue ainsi :

Son attachement, son honnêteté, ne se sont de longtemps démentis ; il voulut venir demeurer avec nous ; Roland l'agréait : je m'y opposai, parce que je jugeai qu'un sacrifice aussi complet, dans un homme de son âge et avec l'affection qu'il témoignait, entraînait secrètement l'idée d'un retour que *nos*[7] principes défendaient, et que d'ailleurs il n'eût pas obtenu de moi. C'était un bon et tendre frère, mais il ne pouvait être autre pour mon cœur : et ce sentiment me rendait d'autant plus libre et franche dans l'intimité établie entre nous trois. Lanthenas *fut*, comme le vulgaire, content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage. [*Sous le dernier ministère de mon mari, son âme, qui n'avait encore été mise à aucune épreuve, fut épouvantée des grands mouvements que prenait la Révolution. Il ne voulut être à aucune des extrémités*] : ses opinions prirent une nouvelle teinte ; son cœur l'empêchait d'être féroce comme les Montagnards ; mais il *n'osa* plus voir comme *nous* ; il prétendit se mettre entre le côté droit, dont il blâmait les PASSIONS, et le côté gauche, dont il ne pouvait approuver les excès : il fut moins que rien et se fit mépriser des deux parts.

Tout ce morceau, que Bosc avait remplacé par deux lignes insignifiantes, est tiré du manuscrit autographe, mais avec des suppressions ou des variantes singulièrement significatives :

1° Mme Roland avait écrit : « ... sans agréments *séducteurs*... » Le terme dit bien ce qu'il veut dire ; il était même trop clair. Bosc avait

substitué *extérieurs* ; Champagneux conserve cette pauvre correction. Le plus piquant, c'est que M. Dauban, qui prétendait rétablir le vrai texte, l'a maintenue aussi (*Mémoires*, p. 174) ;

2° Texte de Mme Roland : « ... que *mes* principes *me* défendaient... » Champagneux lui fait dire : « que *nos* principes défendaient », ce qui n'est pas la même chose ;

3° Pour expliquer la brouille avec Lanthenas, Champagneux a introduit toute une phrase assez banale (que j'ai plus haut soulignée et mise entre crochets). Le vrai texte est autrement révélateur : « Lanthenas, apparemment comme le vulgaire, content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage, *s'aperçut que je ne demeurais point insensible*, en devint malheureux et *jaloux* ; rien ne rend si maussade et même injuste ; je le sentis et j'étais trop fière pour l'épargner ; il s'éloigna d'autant plus furieux, *imaginant le pis...* » ;

4° Champagneux imprime : « mais il n'*osa* plus voir comme *nous...* » Mme Roland avait écrit : « mais il *ne voulait* plus voir comme *moi, et bien moins comme celui qu'il me voyait chérir*. »

Le sens de ces corrections et suppressions, chez Bosc comme chez Champagneux, est visible : en 1795, Lanthenas vivait encore et, malgré sa défection de 1793, on ne voulait pas l'accabler ; en 1800, il était mort (2 janvier 1799), les précautions devenaient inutiles ; mais ces aveux hardis d'un amour pour un autre (c'est-à-dire du vrai motif de la rupture entre Mme Roland et Lanthenas), il n'en fallait pas moins les faire disparaître. L'unique trace qu'on en laissa subsister, l'allusion aux PASSIONS du côté droit (le mot est souligné deux fois dans l'autographe), devait passer inaperçue après la suppression du reste.

On n'en a pas moins ici la preuve formelle que Champagneux a eu le manuscrit autographe sous les yeux. Pourquoi donc, au lieu du texte original, a-t-il partout ailleurs pris le texte de Bosc, sauf à y retrancher encore ? Sans doute parce que, se plaçant au même point de vue que lui, il acceptait son travail d'éliminations. Ne trouvant pas d'ailleurs qu'elles fussent assez complètes, il en fit encore quelques-unes.

D'abord, au sujet de Garat. Il avait été, pendant plus de six

mois[8], son collaborateur le plus proche au ministère de l'Intérieur et, si sévèrement qu'il le jugeât, il se croyait tenu envers lui à certains ménagements.

1° Au début des *Notices historiques*, Bosc avait imprimé, d'après le texte du manuscrit, ce dur portrait du successeur de Roland :

Le timide Garat, aimable homme de société, *homme de lettres* médiocre et *détestable* administrateur ; Garat, *dont le choix pour le ministère de la Justice prouvait la disette de sujets capables, disette dont on ne se fait pas une idée et que connaîtront seuls ceux qui, occupant de grandes places, ont à chercher des coopérateurs* ; Garat *n'eut pas même l'esprit de rester dans le département où il y a le moins à faire* ; où sa pauvre santé, sa paresse naturelle et *ses difficultés pour le travail* devaient être moins sensibles ; il passe à l'Intérieur, *sans aucune des connaissances qu'exige ce département, non seulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts et à une foule de détails administratifs* ; il va remplacer, *avec son ignorance et son allure paresseuse*, l'homme le plus actif de la République et le mieux versé dans les connaissances de ce genre...

Dans le texte de Champagneux, tous les traits que j'ai soulignés disparaissent, et tout se resserre en cinq ou six lignes :

Le timide Garat, aimable homme de société, mais médiocre administrateur, quitta le ministère de la Justice qui s'accommodait avec sa pauvre santé et sa paresse naturelle, pour passer à l'Intérieur, et remplacer l'homme le plus actif de la République et le mieux versé dans les connaissances de ce genre...

Le portrait restait désagréable, mais il n'était plus sans merci. En outre, Champagneux ajoute une note, où il excuse Garat aux dépens de Gohier. C'était faire coup double, car Gohier, au moment où Champagneux écrivait (juin-juillet 1799), venait d'entrer au Directoire, dont l'ancien commis de Bénézech était devenu un ardent adversaire.

2° Dans le récit de la seconde arrestation, « le *lâche* Garat » (Bosc, t. II, p. 34) devient « le *ministre* Garat » (Champagneux, t. II, p. 188[9]).

3° Aux premières pages des *Mémoires particuliers*, une épigramme d'ailleurs assez inoffensive, « Garat, ministre, qui ne sait pas faire son métier », conservée par Bosc (t. III, p. 17), disparaît dans le texte de Champagneux (t. I, p. 13).

Il donne, dans un fragment inédit de ses *Mémoires* (*Papiers Roland*, ms. 6241, f°s 152-153), la raison de ces retouches : « Mme Roland avait fait, dans plus d'un endroit de ses *Mémoires*, le portrait de Garat, mais avec des couleurs si fortes que j'ai cru devoir les adoucir. Les hommes faibles sont bien coupables sans doute ; mais il faut pourtant admettre des nuances entre eux et les scélérats. »

La terrible lettre écrite par Mme Roland à Garat, le 20 juin 1793 (R1), dont elle avait envoyé copie à ses amis, et qu'elle regrettait de n'avoir pas conservée, Champagneux la possédait, mais il déclare ne pas vouloir la publier :

> Je l'ai, moi, cette copie ; et cependant, je ne la publierai pas ; je le dois à Garat, qui avait fait une réponse très dure à cette lettre, et qui, à ma prière, non seulement ne l'envoya pas à son adresse, mais écrivit au Comité de sûreté générale et lui présenta avec assez d'énergie les réclamations de la citoyenne Roland. (*Discours préliminaire*, p. LII-LIII.)

Cette discrétion honorable de Champagneux n'a pas fait disparaître la lettre vengeresse. En 1823, dans la première édition des *Mémoires* de Buzot (p. 107), M. Guadet l'imprimait, et en 1864 M. Dauban (*Étude sur Mme Roland...*, p. 25) la publiait d'après l'autographe[10].

Une autre coupure dans le texte de Bosc s'explique par un scrupule bien naturel chez le beau-père d'Eudora Roland. Il y a, au commencement du 4e cahier des *Mémoires particuliers*, un passage fort délicat sur l'époque de la puberté. Bosc (t. III, p. 56-59) l'avait conservé, moins « une jolie phrase... dont la grâce vive est après tout sans inconvénient » (Sainte-Beuve, *loc. cit.*). Champagneux (t. I, p. 101) retrancha tout le morceau, dont les dernières lignes d'ailleurs avouaient que la fermeté de ses principes ne mettait point Mme Roland « à l'abri de ce qu'on peut appeler une passion » et que « peut-être même restait-il plus d'étoffe pour l'entretenir ». Barrière

(t. I, p. 94-99) reviendra au texte de 1795.

Il y a encore un autre point où l'édition de 1800 est moins complète que la première. Le titre annonçait une *Correspondance* qui manque, Bosc ayant sans doute refusé d'autoriser la reproduction des 82 lettres à lui adressées qu'il avait données dans sa IVe partie.

Quant aux éléments nouveaux apportés par Champagneux, on peut en faire trois groupes :

1° Les diverses œuvres, *Opuscules* et *Voyages*, qui forment la plus grande partie du 3e volume ;

2° Neuf ou dix lettres éparses, tant dans le *Discours préliminaire* que dans les notes des trois volumes et dans les pièces justificatives ;

3° Les pièces justificatives proprement dites.

I. — Des *Opuscules*, je ne dirai rien ; la plupart se retrouvent, en manuscrit autographe, au ms. 6244 des *Papiers Roland*.

Le *Voyage à Soucis* n'est qu'une simple et agréable relation, en douze pages, d'une villégiature de 1778 aux environs de Paris.

Le *Voyage en Angleterre* offre plus d'intérêt ; Mme Roland l'avait fait avec son mari, en juillet 1784, et en avait écrit la relation tout aussitôt, car dès le 13 août elle promet à Bosc de la lui communiquer.

Le *Voyage en Suisse* mérite d'être lu, et le manuscrit de cette relation a sa petite histoire. Mme Roland était allée en Suisse, en juillet-août 1787, avec son mari et son beau-frère, le curé de Longpont. Rentrée au logis, elle avait écrit son voyage (R1, lettre à Bosc du 20 octobre 1787). C'est la seule de ses œuvres qui ait été (au moins en partie) imprimée de son vivant. Durant les séjours qu'elle faisait à Lyon, lorsqu'elle y accompagnait Roland appelé par son service d'inspecteur, elle s'y était liée avec un littérateur, Antoine Delandine, et avec sa femme ; elle leur prêta son manuscrit et Delandine imagina de l'imprimer dans une sorte de magasin littéraire[11] qu'il avait fondé et qui parut en 1787 et 1788 (2 volumes par année). C'est au tome II de l'année 1788, p. 14-95, que fut insérée, sans nom d'auteur, la moitié de la relation. Delandine disait, dans une

note préliminaire (p. 14) : « Manuscrit. — La femme spirituelle, auteur de ce *Voyage*, l'a fait à la fin de 1787 ; son manuscrit, uniquement destiné à l'instruction de sa fille, ne devait jamais être publié. Il a fallu promettre de ne point en nommer l'auteur, pour l'obtenir. C'est un vrai présent qu'on a cru faire au public. » Puis, au bas de la page 95, une autre note : « La fin de ce *Voyage*, dans *Le Conservateur* de l'année prochaine. » Mais l'année suivante, c'est-à-dire en 1789, le magasin de Delandine avait cessé de paraître.

Mme Roland paraît avoir été désagréablement surprise de se voir imprimée ; elle écrivait à Bosc, le 22 mai 1788 (R1) :

> Une femme de Lyon m'a trahie ; son mari a fait pis encore, et ils ont imprimé la moitié de mon petit *Voyage en Suisse*. J'ai demandé, exigé un carton qui supprimât nom et indices ; il a été fait ; mais il y a tant de fautes et un abbé censeur m'a si bien rognée, que j'en suis toute bête et toute étourdie...

Une lettre de Mme Delandine à Mme Roland (*Papiers Roland*, ms. 6241, f°s 293-294), sans date, mais certainement d'avril ou mai 1788, confirme ce qu'on vient de lire et prouve que Mme Roland n'y mettait aucun manège[12]. On y voit que Delandine avait préparé un frontispice ; qu'il avait ôté les initiales D. L. P (de La Platière) et supprimé, pour ne pas déceler l'auteur, les passages relatifs à Villefranche et à Lyon ; qu'en outre, il se proposait de faire un carton de quatre pages ; enfin que la partie imprimée tenait 84 pages, ce qui est rigoureusement exact.

Quant à « l'abbé censeur », la plus forte de ses corrections paraît avoir été la suivante : après les mots « j'ai été presque scandalisée de ne pas trouver dans Genève la statue de Rousseau », il y avait (texte de Champagneux) : « Mais le défenseur des droits de l'humanité ne peut paraître que gémissant ou irrité, au milieu d'un peuple avili et de ses oppresseurs. Sans doute, je ne suis pas la seule qui ait pensé ainsi. » Tout ce passage, allusion à la guerre de Genève de 1782, était resté sous les ciseaux de l'abbé.

Ce *Voyage*, dont Delandine n'avait donné que la moitié (qui correspond aux pages 286-346 du t. III de Champagneux), est imprimé tout entier par celui-ci. On peut donc en induire qu'il avait le manuscrit entre les mains, bien qu'on ne le retrouve pas aux *Papiers*

Roland. On constate d'ailleurs, en comparant les deux textes, que l'éditeur de 1800 rétablit en divers endroits des passages altérés ou supprimés par celui de 1788. Mais, par contre, Delandine donne plus d'une fois (p. 33-35, 41-42, 45, 47, 52-53, 60, 87-88 du *Conservateur*) des paragraphes qui manquent dans Champagneux. Il en a usé, avec la relation de son amie, comme avec ses *Mémoires*.

Mme Roland tenait à son œuvre ; elle en avait fait des copies et en avait donné une à Buzot. « Hélas ! n'enviez pas le sort de celui à qui j'ai donné mon *Voyage de Suisse* !... » écrivait-elle à Mentelle, le 28 septembre 1793 (R1). De son côté, Buzot, caché à Saint-Émilion dans la maison de Troquart, écrivant en mai 1794[13] les dernières pages de ses *Mémoires*, disait : « Un bon ami que j'ai à Évreux [Jérôme Letellier] a dans ses mains un manuscrit précieux, que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en était l'auteur, si moi je ne suis plus. » Buzot ignorait à ce moment-là que Letellier s'était tué en prison, le 2 janvier 1794. Eût-il d'ailleurs survécu, le manuscrit, saisi par les proscripteurs, ne lui serait pas parvenu. On ne voit donc par comment M. Dauban (*loc. cit.*) et M. Faugère (t. II, p 267, note) ont pu imaginer que la copie de Letellier aurait été rendue à Eudora Roland. Champagneux a dû tout simplement se servir d'une autre copie, trouvée dans les papiers de famille.

II. — Les morceaux inédits donnés çà et là par Champagneux sont les suivants (d'après les dates, non d'après la place où il les a mis) :

A. — T. I, p. 257-258 : deux pièces de vers de Sainte-Lette, le vieux philosophe désabusé que Marie Phlipon avait connu en 1776[14]. La première de ces deux pièces se retrouve dans une lettre à Sophie Cannet du 15 avril 1776 (R2). Mais Champagneux, qui ne connaissait pas les *Lettres Cannet*, n'a pu la prendre là. Il a dû la trouver, ainsi que l'autre, dans les papiers de Mme Roland.

B. — *Ibid.*, p. 237 : la lettre anonyme envoyée au jeune de Boismorel, le 30 mai 1776, d'accord avec son père, par une sorte de badinage que Mme Roland a longuement raconté (*Mémoires particuliers*, 7e cahier). Notons ici une circonstance assez singulière.

Champagneux dit : « L'original de cette lettre s'est retrouvé ; je le copie ici... » Longtemps après, M. Barrière, dans son édition de 1827, transcrivant la note de Champagneux, reproduit la lettre (t. I, p. 224), mais avec plus de trente variantes ! Des deux derniers éditeurs, l'un, M. Dauban (*Lettres* de Mme Roland, t. II, p. 450) a pris le texte de Barrière ; l'autre, M. Faugère (*Mémoires*, t. II, p. 199), a donné un texte qui se rapproche beaucoup plus de celui de Champagneux, mais en diffère encore en cinq ou six endroits. Et M. Faugère déclare que ce texte est donné « pour la première fois exactement, d'après une copie autographe » ! Il paraît bien probable que Mme Roland avait fait plusieurs copies de cette lettre, variant plus ou moins entre elles. Elle mettait vraiment trop de prix à ces bagatelles de jeunesse.

C. — T. III, p. 178 : une lettre de Marie Phlipon aux demoiselles Cannet, du 4 janvier 1778 (R2). (Elle n'est pas dans les éditions Breuil et Dauban.)

D. — *Ibid.*, p. 180 : une autre lettre à Henriette Cannet, qui n'est qu'une longue analyse de Xénophon. Le morceau est de juillet 1778[15] (R2, lettre CCXXII).

E. — T. II, p. 96 : une lettre de Dumouriez à Roland, du 5 octobre 1792.

F. — *Ibid.*, p. 176 : une lettre de Roland, du 10-11 novembre 1792, au « Comité de sûreté générale de la Convention ».

G. — T. I, p. 213 : la lettre adressée au pape, au nom du Conseil exécutif provisoire — mais écrite par Mme Roland — pour réclamer la liberté d'un sculpteur lyonnais, Chinard. Champagneux la date du 24 novembre 1792 ; mais M. Faugère, qui a retrouvé le texte complet de cette communication diplomatique de style insolite, dit 23 novembre.

H. — *Ibid.*, *Discours préliminaire*, p. XXXIX : la déclaration par laquelle Roland et sa femme, le 25 décembre 1792, s'attendant aux pires dangers, chargent l'institutrice de leur fille, Mlle Mignot, de la conduire au Clos et lui assurent des moyens d'existence. Cette pièce intéressante n'a pas été reproduite par les autres éditeurs.

I. — *Ibid.*, p. XLII : la lettre écrite le même jour (R1, lettre 507), pour le même objet, par Mme Roland à son beau-frère, le chanoine

Dominique. Même remarque.

J. — *Ibid.*, p. XI-XXI : une longue, très éloquente, et très importante lettre écrite par Roland, le 19 février 1793, sur les causes qui, un mois auparavant, l'avaient amené à quitter le ministère. « Je l'ai prise, dit Champagneux, dans un écrit de Roland que j'ai trouvé, comme par miracle, épars dans plusieurs mains. » On dirait un fragment des *Mémoires*.

K. — *Ibid.*, p. LIII : la réponse de Chabot et d'Ingrand, au nom du Comité de sûreté générale, le 1er juillet 1793, à la lettre par laquelle Garat, sur les instances de Champagneux, avait réclamé l'élargissement de Mme Roland. Champagneux la donne aussi ailleurs (t. II, p. 195, et t. III, p. 395).

L. — *Ibid.*, p. LIV : la lettre de Mme Roland à la section de Beaurepaire, du 4 juillet 1793 (R1). Champagneux la donne une seconde fois, plus complète (t. II, p. 194-197).

M. — *Ibid.*, p. LXII : la lettre écrite par Mme Roland à Champagneux, le 24 octobre 1793 (R1).

N. — *Ibid.*, p. LXXIX : la lettre (R1, lettre 556) « à la personne chargée du soin de ma fille » (Mme Godefroid, la maîtresse de pension chez qui Bosc avait placé Eudora, lorsqu'elle ne put plus rester chez les Creuzé-Latouche). Il est probable que Mme Godefroid donna plus tard à Eudora cette relique de sa mère, et que c'est ainsi que Champagneux a pu la publier.

Au total, de ces quatorze pièces, les quatre premières (A-D) n'ont qu'une mince valeur ; les trois suivantes (E-G) se rapportent plutôt au ministère de Roland ; mais les sept dernières (H-N) sont des documents essentiels, du plus haut intérêt.

III. — Les *Pièces justificatives* sont aussi d'une grande importance, et c'est par là que Champagneux a véritablement rendu service à l'Histoire. Il faut les énumérer :

O. — T. III, p. 387 : le texte officiel de l'interrogatoire subi par Mme Roland le 12 juin 1793. Bosc n'avait publié que le compte rendu, d'ailleurs si fidèle, qu'elle en avait fait elle-même et qu'elle avait envoyé au journal de Dulaure. Champagneux s'est procuré le texte du greffe.

P. — *Ibid.*, p. 392 : l'arrêté du 24 juin 1793, qui ordonne de la faire sortir de l'Abbaye.

Q. — *Ibid.* : l'arrêté du même jour qui prescrit de l'arrêter et de la conduire à Sainte-Pélagie.

R. — *Ibid.*, p. 393 : le procès-verbal de la section de Beaurepaire, du 24 juin, protestant contre cette seconde arrestation.

S. — *Ibid.*, p. 395 : la lettre de Chabot et d'Ingrand, du 1er juillet 1793, déjà publiée deux fois (cf. K).

T. — *Ibid.*, p. 396 : les deux interrogatoires de Mme Roland à la Conciergerie, des 11 et 13 brumaire an II (1er et 3 novembre 1793), mais avec des variantes dont l'une au moins n'est pas une distraction de copiste.

U. — *Ibid.*, p. 406 : les dépositions des témoins, du 17 brumaire an II (7 novembre 1793).

V. — *Ibid.*, p. 410 : la « correspondance trouvée dans les papiers de Lauze-Duperret, et qui a motivé la condamnation à mort des 22 députés et de la citoyenne Roland ».

Tous ces documents ont été pris par Champagneux aux Archives nationales, dans le dossier du procès de Mme Roland (W 294, dossier 227), où ils sont encore tous, sauf l'interrogatoire du 12 juin, qui n'a aucun lien avec le procès, et qui a dû être pris ailleurs. Ils ne comportent qu'une seule observation : dans la lettre de Barbaroux du 13 juin, Champagneux a omis, on ne sait pourquoi, la dernière phrase : « Tu pourrais voir son domestique, à la maison au bout de la rue des Cordeliers. » M. Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, t. VIII, p. 467-468) a, le premier, donné un texte tout à fait exact, conforme à celui des Archives. Cette petite rectification a son intérêt, puisqu'elle contribue à caractériser le rôle du domestique, le fidèle Lecocq, à qui son dévouement coûta la vie.

II

ÉDITION BARRIÈRE

(1820 — 1823 — 1827)

Lorsque MM. Berville[16] et Barrière, aux premières années de la Restauration, entreprirent leur grande *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française* et songèrent à y faire figurer ceux de Mme Roland, ils s'adressèrent à Bosc, qui vivait encore (il ne mourut que le 10 juillet 1828), et c'est sous ses auspices qu'ils présentèrent leur édition au public. Ils déclarent (*Avertissement*, p. XVI) lui devoir « des anecdotes, des souvenirs précieux, des morceaux inédits, et entre autres trois portraits, l'un de Chénier, les deux autres de Mercier... et de Dussaulx. MM. Berville et Barrière croiront avoir prouvé leur reconnaissance à M. Bosc, s'ils sont parvenus à rendre cette édition digne de la femme célèbre dont il avait mérité l'estime et l'attachement ».

Je dirai plus loin ce qu'ils durent à Bosc. Il convient d'abord d'examiner comment ils ont traité l'œuvre qu'ils réimprimaient.

Ils ont suivi tantôt le texte de Bosc, tantôt celui de Champagneux, rétablissant par exemple, d'après Bosc, les pages sur la puberté, que Champagneux avait supprimées ; de même, pour le jugement sur Garat, avec la simple précaution (Garat vivait encore) de reproduire en note les réserves de Champagneux et d'y joindre les leurs. Par contre, sur Lanthenas, c'est le texte moins incomplet de Champagneux qu'ils donnèrent.

Cette méthode éclectique entre deux textes imprimés — alors que le manuscrit manquait — peut se défendre ; encore faudrait-il prévenir le lecteur. Ce qui est vraiment inexcusable, c'est d'avoir, comme Champagneux, et bien plus que lui (quoique par une méthode inverse), bouleversé tout le texte.

Tandis que Champagneux avait transporté dans les *Notices historiques* 21 pages tirées du *Premier* et du *Second ministère*, Barrière transporta dans le *Premier ministère* 38 pages, et dans le *Second ministère* 49 pages tirées des *Notices historiques*, sans parler des 4 pages de l'*Esprit public* que, sans crier gare, il souda à ce morceau. Les *Notices*

historiques, ainsi appauvries, se réduisirent au récit de la première arrestation.

Le préambule des *Portraits et anecdotes*, où M[me] Roland déplore la perte de ses premiers cahiers, resta supprimé, comme dans Champagneux.

Un chapitre artificiel, intitulé *Derniers écrits*, fut constitué avec plusieurs fragments tirés du chapitre des *Anecdotes* et divers autres morceaux, dont quelques-uns inédits, dont je parlerai tout à l'heure.

Ce qui est plus fâcheux encore, s'il est possible, c'est la disposition générale des deux volumes : ni l'ordre du manuscrit, ni l'ordre chronologique, ni même l'ordre d'intérêt (si je puis m'exprimer ainsi) ne sont respectés. Il semble que le seul hasard ait présidé au classement des cahiers. Qui voudra s'en rendre compte n'aura qu'à se reporter à la table des matières. Je ne veux pas infliger au lecteur l'ennui de la parcourir ici.

Il est plus intéressant de relever ce que Barrière a introduit, grâce à Bosc, d'éléments nouveaux dans son édition :

1° Les trois portraits de Chénier, Mercier et Dussaulx, que Bosc avait jusque-là conservés par-devers lui, et dont Barrière dut ensuite vendre ou céder l'autographe, car il figure, sous le n° 94, dans le catalogue de la collection Crapelet (vente du 17 mars 1842 et jours suivants) ;

2° Deux des lettres à Jany (des 28 septembre et 8 octobre 1793, R1) ;

3° Quatre lettres adressées à Bosc par M[me] Roland ; ce qui permit à Barrière d'en donner 32 (28 prises dans l'édition de 1795, et ces 4 nouvelles) ;

4° La lettre écrite le 17 septembre 1793 (R1) par M[me] Roland « au commis du ministère de l'Intérieur chargé de la surveillance des prisons » ;

5° La note écrite par M[me] Roland le 31 août 1793, sur l'enveloppe que renfermait son travail de ce mois-là. Je l'ai publiée dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 331.

6° Des notes diverses (*Notice*, p. XL ; t. I, p. 235, 275, 278 ; t. II, p. 11, 142, 310-311).

Bosc remit en outre à Barrière, mais probablement en lui enjoignant de n'en user que plus tard[17] :

1° Trois autres lettres à Jany, les plus révélatrices (n°s XXVIII, XXIX et XXXII des *Lettres de la prison*. Le n° XXXII est aujourd'hui au ms. 4697, fol. 13. Cf. R1, lettres 551, 552 et 555) ;

2° Ce qui restait des cahiers *Brissot* et *Danton* (c'est le ms. 4697 actuel) ;

3° Les cahiers des *Confessions*, du *Dernier supplément adressé nommément à Jany*, si toutefois il ne les avait pas encore détruits.

Tous ces documents, dont Barrière ne donna que de courts extraits dans la notice sur Mme Roland mise en tête de son édition, se sont retrouvés, sauf le dernier, dans ses papiers, dont Mlle Cl. Bader a donné une analyse dans *Le Correspondant* des 25 juin et 10 juillet 1892.

L'ouvrage contenait en outre 26 pièces annexes ou éclaircissements, dont rien d'ailleurs n'était inédit ; 9 intéressent l'histoire de la Révolution en général ; 15 autres auraient leur place dans une histoire des ministères de Roland ; 2 seulement (lettre à la section Beaurepaire ; interrogatoires des 12 juin, 2 et 3 novembre et dépositions des témoins) sont des annexes nécessaires, mais avaient déjà été données par Champagneux.

III

ÉDITIONS DAUBAN ET FAUGÈRE

(1864)

Des éditions aussi étrangement remaniées et aussi différentes que celles de 1800 et de 1820 étaient faites pour provoquer la critique et même le soupçon. Aussi des polémistes attachés à la tradition jacobine, Villiaumé, Buchez et Roux en 1838 (*Histoire parlementaire de la Révolution française*), en vinrent-ils à mettre en doute l'authenticité des *Mémoires*. Proudhon, en 1858, n'hésitait pas à dire : « Les *Mémoires* qu'on attribue à Mme Roland *étant apo-*

cryphes...[18] »

La seule réponse péremptoire à ces assertions, c'étaient le dépôt du manuscrit dans une bibliothèque publique et sa publication intégrale.

Mais où était ce manuscrit ? J'ai dit que Bosc l'avait rendu à Eudora Roland, soit en 1796, lorsqu'il s'expatria, soit au plus tard en 1798, après son retour. Il demeura ainsi, pendant de longues années, « caché à tous les yeux, dans les archives intimes de la famille[19] ». Ces archives paraissent d'ailleurs avoir été jalousement gardées, d'abord par Champagneux, le beau-père d'Eudora Roland ; puis, lorsqu'il fut mort en 1807, par son fils aîné, Benoît-Anselme. Il semble que ce soit seulement après la mort de celui-ci (en 1844) que Mme Eudora Champagneux soit entrée véritablement en possession du manuscrit des *Mémoires* de sa mère[20].

C'est peu de temps après, en 1845, qu'elle le communiqua à M. Faugère. M. Faugère était petit-neveu par alliance de Bosc, avec lequel elle avait renoué en 1822 (après vingt-six ans de rupture). Mais ce n'était pas cette circonstance, c'est la religion qui l'avait mise en relation avec le jeune écrivain. Mme Champagneux, après la mort d'une de ses filles, en 1832, « s'était séparée de ce qu'on appelle le monde et partageait son temps entre les bonnes œuvres, la pratique de la religion, la lecture et la conversation d'un petit nombre d'amis ». (Faugère, *Introduction*, p. III-IV.) « Dans ses dernières années, sa vie était partagée entre les pratiques de la religion, les bonnes œuvres et les lectures... » (*Ibid.*, t. II, p. 163.) Sainte-Beuve précise : « Retirée du monde et presque de la vie de famille, cette personne respectable n'aspirait qu'à mener la vie spirituelle sous un régime de plus en plus exact, de moins en moins séculier. L'abbé Combalot, à un moment, était son guide... » (*Nouveaux Lundis*, t. VIII, p. 250.) C'est alors, vers 1838 (Faugère, t. I, p. 18), qu'elle connut M. Faugère et « conçut pour lui une grande estime, d'après la lecture de certaines pages traitant de sujets religieux et tout à fait étrangères à l'histoire de la Révolution ». (Sainte-Beuve, *ibid.*, t. I, p. 249.)

Je voudrais ne toucher que d'une main discrète à la vie si honorable, mais si intéressante au point de vue psychologique, de la fille

des Roland. Des documents précieux, dont je ne dois pas la communication à sa famille, m'en fourniraient en grande partie les moyens. Mais ce n'est pas ici le lieu. Il suffira de noter, le plus souvent d'après M. Faugère lui-même, la préoccupation dominante de Mme Champagneux. Elle souffrait de voir l'éclat du nom de sa mère éclipser, devant l'Histoire, la gloire qu'elle croyait due à son père. Ce sentiment apparaît, dès 1822, dans une lettre qu'elle écrivait du Clos, le 24 octobre, à Barrière[21] : « ... S'il m'est doux de voir une justice éclatante rendue aux vertus et aux talents extraordinaires de ma mère, j'éprouve un sentiment très douloureux causé par la répartition inégale de cette justice sur les auteurs de mes jours... »

Ce « sentiment douloureux » se réveilla plus fort encore lorsque parurent, en 1846, les *Girondins* de M. de Lamartine. La lecture de ce roman historique, où Roland n'obtenait qu'une dédaigneuse estime, « indigna[22] » Mme Champagneux ; elle écrivit à M. Faugère pour lui dire combien elle souffrait de voir son père ainsi « sacrifié », et c'est alors que le jeune érudit gagna définitivement son cœur et sa confiance en lui offrant d'entreprendre un ouvrage « consacré à faire connaître plus intimement Roland de La Platière, en même temps que la femme supérieure qui ne fut pas tout dans sa destinée, mais qui, en s'unissant à lui, a contribué à donner à son nom un éclat que son seul mérite n'aurait pas produit ». Il s'agissait bien, dit encore ailleurs M. Faugère[23], « d'un travail complet, non seulement sur Mme Roland, mais encore sur son mari... ». C'est alors que Mme Champagneux lui confia tout ce qu'elle avait retrouvé de documents et surtout le manuscrit des *Mémoires*, que la mort récente du sévère Benoît-Anselme permettait de faire sortir du huis clos.

M. Faugère eut le manuscrit à sa disposition « pendant près d'une année ». On pourrait croire qu'il en prit copie... Non ! Il se contenta de s'en servir « pour rectifier et compléter en bien des endroits le texte imprimé » ! L'éditeur de Pascal avait une façon de travailler qui déconcerte un peu. Aussi ne faut-il pas s'étonner que cette collation du manuscrit avec le texte imprimé de Bosc n'ait pas toujours été bien exacte. M. Faugère se proposait d'ailleurs de publier le manuscrit ; Mme Champagneux l'y avait autorisé. « La resti-

tution et la publication exacte des *Mémoires* devaient être les préliminaires de l'ouvrage dont je n'ai encore terminé que quelques parties », écrivait-il en 1864. On voit qu'il ne se hâtait guère, puisque, dix-huit ans après avoir eu communication du manuscrit, rien encore n'avait paru, ni de son édition des *Mémoires*, ni de son ouvrage sur *les* Roland. Il avait d'abord songé à traiter ce sujet dans *Le Correspondant*[24], et le seul fait de s'être adressé à une revue catholique pour lui proposer la glorification des Roland explique bien des choses. Ni la dévotion de Mme Champagneux ni la sienne ne lui laissaient la liberté de tout dire, et, d'autre part, il avait trop le respect de l'histoire pour rien cacher sciemment. Dans cet embarras, absorbé d'ailleurs par ses fonctions de sous-directeur aux Affaires étrangères, il continua tout doucement à rassembler des matériaux, les uns que lui faisait passer Mme Champagneux au fur et à mesure qu'elle les retrouvait, d'autres copiés chez M. Barrière, d'autres achetés chez les marchands d'autographes, et notamment chez M. Étienne Charavay, d'autres enfin obtenus par des relations administratives. C'est ainsi qu'il parvint à réunir, pendant plus de quarante ans, la collection que sa veuve a léguée à la Bibliothèque nationale, où elle forme aujourd'hui la deuxième série des *Papiers Roland* (ms. *N. a. fr.* 9532-9534). Cette collection, d'un choix très inégal, mais renfermant nombre de morceaux de première valeur, représente un vrai service rendu à l'Histoire.

Un autre service, plus essentiel encore, c'est d'avoir déterminé Mme Champagneux à léguer à l'État le manuscrit des *Mémoires*. Lorsqu'il le lui rapporta, en octobre 1846[25], il lui conseilla « de le déposer dans un établissement français », pour qu'il « ne sortît pas de France ». Elle eut un instant la pensée de le donner à la bibliothèque municipale de Lyon[26]. Finalement, elle se décida à le léguer à l'État, par un testament daté de 1846, et, aussitôt après sa mort (19 juillet 1858), il fut remis à la Bibliothèque impériale. Il n'y avait pas six mois que Proudhon, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait affirmé que les *Mémoires* étaient *apocryphes* !

Les choses en étaient là lorsque, en mars 1863, un chercheur, passionné pour tout ce qui touchait aux Girondins, M. Charles Va-

tel, eut la bonne fortune de trouver « traînant à terre, pêle-mêle avec des légumes, chez un marchand étalagiste du marché des Batignolles », un petit médaillon représentant une tête d'homme coiffé et costumé comme au temps de la Révolution. Il l'acheta un franc, l'examina, et découvrit par-derrière, entre la peinture et le fond du cadre, un papier plié où un amateur compétent, M. Alfred Sensier, reconnut l'écriture de Mme Roland[27]. C'était la *Notice* sur Buzot, si connue aujourd'hui et si souvent reproduite. Ce portrait était donc, à n'en pas douter, celui de Buzot[28]. M. Vatel fit part de sa découverte à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, le 24 avril 1863, et le compte rendu de cette communication parut dans *L'Union de Seine-et-Oise*, le 9 mai suivant. Donc, plus de doute sur un point essentiel de la vie de Mme Roland. Ce n'étaient ni Servan, ni Bancal des Issarts, ni Barbaroux qui avaient touché son cœur et que désignait mainte allusion voilée des *Mémoires* : c'était Buzot.

Un employé de la Bibliothèque impériale, M. C.-A. Dauban, avait demandé à son administration dès 1858 et obtenu en 1860 l'autorisation de publier le texte authentique et complet du manuscrit des *Mémoires*, et M. Henri Plon s'était chargé de l'éditer. Mais M. Dauban ne se pressait guère, car il ne faut pas trois ans pour copier et éditer un manuscrit, petit in-8°, de 740 pages. Aussi est-il permis de croire que la découverte de M. Vatel vint à propos pour le stimuler, ainsi que son éditeur.

Quoi qu'il en soit, le 5 octobre 1863, on tirait la dernière feuille de l'ouvrage[29]. Pourquoi donc n'a-t-il paru qu'en juin 1864 ? Si on considère qu'il a été publié sans introduction, presque sans notes, sans autres appendices que le texte du jugement du Tribunal révolutionnaire suivi des réflexions de Bosc et de Riouffe (morceaux déjà donnés par les précédents éditeurs), on ne risque pas de se tromper en présumant que M. Dauban voulait faire précéder l'ouvrage d'une introduction sur Mme Roland et qu'il y travaillait. C'est sans doute dans cette pensée que, ayant appris que M. Faugère possédait des documents sur Mme Roland, il alla le voir au ministère des Affaires étrangères pour en demander la communication[30]. M. Faugère la lui refusa, comme c'était son droit, mais sans se décider encore à entreprendre la publication de cette copie des

Mémoires qu'il avait faite en 1846. Un autre événement allait venir à bout de ses hésitations :

En janvier 1864, un libraire, M. France[31], quai Voltaire, 9, publiait un *Catalogue d'un choix de livres et de documents manuscrits sur la Révolution française*, dont la vente devait avoir lieu les 12 et 13 février suivant. Ce catalogue, selon l'usage, donnait l'analyse des pièces les plus importantes. Parmi elles figuraient cinq lettres inédites de Mme Roland à Buzot, de juin, juillet et août 1793 (R1, lettres 534, 538, 540, 541 et 542). On sait ce que contiennent ces lettres, et combien elles confirmaient la découverte faite par M. Vatel un an auparavant. Les noms de Mme Roland et de Buzot étaient désormais inséparables devant l'Histoire[32].

Une telle annonce ne pouvait passer inaperçue. Divers journaux la signalèrent, entre autres *Le Monde illustré*. Les descendants de Mme Roland, qui auraient voulu alors, comme avant eux Bosc et Champagneux, ensevelir dans le silence le secret de leur aïeule (comme si le dépôt du manuscrit, fait par eux six ans auparavant à la Bibliothèque impériale, n'était pas déjà une révélation !), s'en émurent, et la fille aînée d'Eudora Champagneux, Mme Chaley, fixée à Rosières, en Dauphiné, écrivit à M. Faugère, resté l'ami de la famille, en le priant « de faire son possible pour empêcher la publicité des lettres en question[33] ».

M. Faugère était d'ailleurs déjà au courant. Ogé Barbaroux (le fils du girondin, devenu sénateur du Second Empire) et M. Miller, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Chambre des députés, lui avaient communiqué le catalogue de M. France et il se préparait à donner commission à son libraire lorsque la lettre de Mme Chaley lui parvint. Il s'agissait cette fois, non plus d'aborder les enchères, mais de les empêcher. Il conféra d'abord avec Ogé Barbaroux, ancien ami de Bosc et de Mme Champagneux. Puis il chargea un avocat de ses amis, M. T...., d'examiner le cas avec M. Nogent-Saint-Laurens et un autre membre du barreau, qui conclurent qu'une instance judiciaire en restitution des lettres aurait peu de chance de succès, « mais que l'on réussirait peut-être en demandant qu'elles fussent brûlées dans la Chambre du Conseil » !

M. Faugère eut du moins le mérite d'écarter cette étrange sug-

gestion, et, préférant traiter à l'amiable, se présenta chez M. France le 10 février. Il proposa une vente amiable et peut-être, pour l'obtenir, fit-il entrevoir la possibilité d'un procès. En fin de compte, le libraire repoussa la vente de gré à gré et répondit « que les enchères étaient libres ».

Mais le lendemain, 11 février, M. Dauban, se présentant à son tour chez M. France au nom de M. Plon, trouva le libraire inquiet de la visite de M. Faugère, et, profitant à son tour de ces craintes, le détermina à céder ces lettres « pour un bon prix » à M. Plon qui, pour se couvrir, les revendit immédiatement à la Bibliothèque impériale en se réservant le droit d'en prendre copie. C'est là que M. Faugère les lut quelques jours après[34].

Il n'était plus possible à M. Faugère d'ajourner plus longtemps : depuis mai 1863, la découverte du portrait et de la *Notice* de Buzot avait révélé le secret de Mme Roland ; depuis décembre, il savait que M. Dauban préparait la publication du manuscrit intégral des *Mémoires* ; depuis le 11 février, il avait la certitude que les lettres à Buzot allaient tomber dans le domaine public. Il ne lui restait plus, pour tenir le mandat qu'il avait reçu de Mme Champagneux, qu'à donner lui-même son édition si longtemps attendue. « C'est le 14 février [1864], — on remarquera l'enchaînement des dates, — qu'il fut, pour la première fois, question des *Mémoires* de Mme Roland entre M. Hachette et moi, à l'occasion du bruit que faisait la vente des lettres à Buzot. *Peu de jours après*, ma publication fut décidée et l'impression commencée. Il était évident que c'était le moment, ou jamais, de donner suite au projet que j'avais depuis longtemps de publier les *Mémoires* et que des occupations plus urgentes m'avaient fait ajourner[35]. » L'aveu est net : sans l'affaire des lettres à Buzot, M. Faugère aurait continué toute sa vie à préparer et son édition et son ouvrage sur les Roland.

Il s'agissait de savoir qui arriverait le premier. M. Dauban aurait dû être prêt, puisque la dernière feuille de son édition avait été tirée en octobre 1863. Mais il travaillait à faire son introduction. C'est alors, sans doute, qu'il eut l'idée de mettre à profit la précieuse acquisition de son éditeur et de faire, au lieu d'une notice préliminaire aux *Mémoires*, un volume distinct où les lettres à Buzot

accompagneraient cette notice. C'est de cette conception improvisée que sortit le volume intitulé : *Étude sur Mme Roland et son temps*, Paris, Henri Plon, 1 vol. in-8°. Ce qui le prouve, c'est que l'ouvrage se compose de deux parties bien distinctes : la première, qui est en effet une longue *Étude* et qui remplit presque tout le volume, est paginée en chiffres romains, comme le serait une introduction ; la seconde, paginée en chiffres arabes, ne renferme que les lettres à Buzot — avec quelques commentaires. M. Dauban nous apprend d'ailleurs lui-même que la première feuille de l'*Étude* est datée du 2 avril 1864. En juin, les deux volumes parurent, à quelques jours d'intervalle : d'abord, l'*Étude* ; puis, le 15 juin, les *Mémoires*. Ils ne purent d'ailleurs, au début, être achetés séparément[36].

La hâte de M. Dauban explique en partie les erreurs et les confusions singulières dont fourmille son *Étude*. Je n'ai pas à les relever ici, où je ne m'occupe que des *Mémoires*. Je dois remarquer toutefois, au sujet des *Mémoires*, que, pour établir son texte, il eut recours à un singulier procédé : au lieu de faire une copie exacte et complète du manuscrit dont il avait la pleine disposition, il se contenta d'y copier les passages supprimés par Bosc et imprima le reste sur l'édition de 1795. M. Faugère l'a surabondamment démontré[37].

M. Faugère, qui ne s'était mis à l'œuvre qu'au milieu de février 1864, et qui, en général, travaillait plus sérieusement que M. Dauban, se vit donc devancé par lui de quelques semaines. Mais il prit soin, en voyant paraître l'édition de son concurrent, de faire annoncer (*Courrier du dimanche*, 19 juin ; *La France*, 21 juin) que son édition, « la seule complète », allait paraître chez M. Hachette « dans deux ou trois jours ». Sur quoi M. Plon de protester aussitôt, dans une lettre à *La France*, contre l'assertion que son édition était incomplète et inexacte[38].

Finalement, l'édition de M. Faugère parut, dans la seconde quinzaine de juillet 1864. Sainte-Beuve qui avait consacré deux de ses *Lundis* (4 et 11 juillet) à la publication de M. Dauban, en donna un troisième (18 juillet) pour celle de M. Faugère.

Alors commença une petite guerre, d'abord d'articles de journaux, puis de brochures ; aux premiers jours d'octobre, M. Dauban lança : *La Vérité sur Mme Roland et sur les deux éditions de ses Mémoires*

publiées simultanément (in-8°, 36 p.). M. Faugère riposta (20-26 octobre) par : *La Vérité vraie ou Lettre à M. T..., avocat à la cour impériale de Paris, à propos d'un écrit récemment publié à la librairie de M. Plon* (in-8°, 48 p.). M. Dauban répliqua à son tour par la *Réponse à* La Vérité vraie *sur la publication des* Mémoires *de Mme Roland par M. P. Faugère* (in-8°, 8 p.).

De cette polémique, d'ailleurs regrettable, ressort — outre un certain nombre de circonstances que j'ai utilisées plus haut — un fait bien singulier : c'est que M. Faugère avait eu la faiblesse, pour ne pas affliger « la délicatesse ou les scrupules » de la famille de Mme Roland, de faire tirer à part, pour elle, des exemplaires d'où il avait retranché les pages les plus scabreuses (les deux scènes de l'atelier et le passage sur la puberté), et que la librairie Hachette, de son côté, avait fait tirer « pour son propre usage » un certain nombre d'exemplaires ainsi expurgés[39].

En somme, les deux éditions livrées au public avaient l'une et l'autre le mérite de donner pour la première fois le texte intégral du manuscrit — du moins tel qu'on le connaissait alors, c'est-à-dire du manuscrit 13736[40].

Mais chacune d'elles présentait de graves défauts :

M. Dauban, d'esprit plus libre que M. Faugère (et cela importait pour parler de Roland et de la Révolution), était mal préparé pour ce travail : les négligences, les confusions, les erreurs surabondent, tant dans le volume des *Mémoires* que pour l'*Étude* qui en est comme l'introduction, et qu'il avoue lui-même avoir écrite en trois mois. Je ne m'attarderai pas à les relever ; cette chasse aux *errata* serait fastidieuse pour le lecteur. Il suffit de le prévenir qu'aucun des faits énoncés par M. Dauban ne doit être accepté qu'après vérification.

L'ordre de classement des « cahiers » est véritablement défectueux. M. Dauban s'était cependant proposé de suivre « l'ordre chronologique de leur rédaction » sans se préoccuper d'éviter les redites, « parce que, si les *Mémoires* de Mme Roland renferment des appréciations et des documents précieux pour l'histoire de la Révolution, c'est moins la Révolution qu'on cherchera dans ses écrits que Marie Phlipon elle-même ». Par application de ce principe, il

donne d'abord les *Mémoires particuliers*, commencés le 9 août 1793, avant les *Notices historiques* qui datent des premiers jours de juin. Si cette interversion, que Champagneux s'était déjà permise, peut s'expliquer par la raison qui vient d'être alléguée, que dire du classement des morceaux qui suivent, où la *Seconde arrestation*, commencée le 20 août, vient avant les *Portraits et anecdotes*, commencés le 8 ! Et que devient alors « l'ordre chronologique de la rédaction » ? La même confusion règne dans la suite des autres morceaux.

M. Faugère travaillait moins vite que M. Dauban, je l'ai déjà dit, et avait sur lui l'avantage de mieux posséder un sujet dont il s'occupait depuis dix-huit ans et sur lequel il avait recueilli des documents originaux d'une grande importance. Il en a donné quelques-uns — mais beaucoup moins qu'il n'en avait — soit dans les notes, soit dans les *Appendices* de son édition. Les erreurs de faits et de dates sont moins nombreuses et moins graves que chez M. Dauban, mais il y en a encore trop, et quelques-unes peu excusables.

Déjà Sainte-Beuve, dans ses articles de 1864, s'impatientait de ce que ni l'un ni l'autre des deux éditeurs n'eût pu donner la date exacte du jugement et de l'exécution de Mme Roland, que M. Faugère plaçait au 10 novembre (et qui sont du 8). Sans beaucoup chercher, je relèverais aisément vint à trente de ces méprises. Mais à quoi bon ?

Quant aux 34 *Appendices* donnés à la fin des deux volumes, beaucoup étaient inutiles en ce que les uns se rapportent à l'histoire générale de la Révolution et que les autres n'étaient nullement inédits. La moitié à peine porte sur des pièces publiées pour la première fois.

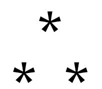
Pour le classement, M. Faugère est revenu en général à l'ordre du manuscrit et de l'édition de 1795, le moins éloigné en somme du véritable ordre chronologique. Il a mis tout d'abord les *Notices historiques*, et, aussitôt après, les morceaux écrits pour suppléer à leur perte. Mais, dans la suite, il a dérogé plusieurs fois, et sans motif apparent, à cette règle. Pour n'en citer qu'un exemple, on ne sait pas pourquoi, après les *Mémoires particuliers*, il a interverti les deux morceaux qui les complètent, donnant les *Notes* après l'*Aperçu*, tan-

dis que c'est tout le contraire dans le manuscrit, dans l'édition de 1795 et dans la suite des idées.

Le tort le plus grave de cette édition, c'est qu'elle laisse l'impression d'une tentative indirecte pour altérer la figure de Mme Roland. Je ne parle pas seulement des exemplaires tirés à l'usage de la famille. Mais dans l'édition donnée au public, M. Dauban a relevé une addition bien curieuse. Là où Mme Roland, à la fin du *Premier ministère*, avait écrit : « Fausseté, faiblesse, hypocrisie, tels sont les caractères du prêtre », M. Faugère, scandalisé, introduit un correctif, par un mot mis entre crochets sans crier gare « du [mauvais] prêtre ». Mais c'est surtout dans certaines pages de l'*Introduction* que cette préoccupation apparaît. Le pieux ami de Mme Champagneux nous montre une Mme Roland chrétienne.

En somme, grâce à M. Dauban et à M. Faugère, le public possédait, en 1864, deux éditions des *Mémoires*, avec leur texte suffisamment exact et complet, surtout à la condition de les corriger l'un par l'autre, et ce texte, complété par les lettres à Buzot, publiées en même temps par M. Dauban, révélait le secret cherché pendant soixante-dix ans, le nom de l'homme aimé par Mme Roland dans la dernière année de sa vie. C'est à la décision montrée par M. Dauban que ce résultat était dû. S'il n'eût pas fait acheter par M. Plon les lettres à Buzot, si M. Faugère eût réussi dans ses pourparlers avec M. France, pour combien de temps encore ce secret aurait-il été ravi à l'Histoire ? C'est pour le garder que Bosc et Champagneux avaient tronqué leurs éditions ; que Barrière, héritier des papiers de Bosc, probablement sous la promesse d'observer le silence le plus longtemps possible, ajournait sans cesse l'œuvre qu'il en devait tirer ; que M. Faugère, après s'être mis au travail dès 1846, *procrastinait* lui aussi, sentant également l'impossibilité, lui confident de Mme Champagneux, et de parler et de se taire. Et voilà aussi pourquoi, après les révélations de 1864, ni Barrière, ni Faugère ne firent paraître le livre que chacun d'eux projetait : leurs documents n'avaient plus qu'une valeur d'éclaircissements complémentaires. Barrière continua à se taire (ses soixante-dix-huit ans y étaient bien aussi pour quelque chose) et Faugère s'était contenté de tirer, tant de son propre dossier que des communications obte-

nues de Barrière, diverses notes, d'ailleurs intéressantes, éparses dans son édition.



Il semblait donc que, les éditions de Dauban et de Faugère étant à peu près suffisantes (du moins pour le texte), il n'y avait qu'à attendre qu'elles fussent épuisées pour en donner une nouvelle édition plus soigneusement collationnée et accompagnée de notes plus exactes, lorsqu'une nouvelle source, moins riche, mais précieuse encore, vint à se révéler.

M. Barrière était mort le 20 août 1868, à quatre-vingt-deux ans, sans avoir mis à exécution ce projet de publication dont j'ai parlé plusieurs fois. Les papiers qu'il possédait restèrent aux mains de sa femme. Lorsqu'elle mourut à son tour, plus de vingt ans après, un de ses frères, vieillard de quatre-vingt-quatre ans, qui habitait Orléans, pria une femme de lettres distinguée, Mlle Clarisse Bader, de faire sur elle une notice nécrologique, et lui envoya à cet effet les papiers laissés par sa sœur. Mlle Bader, en les examinant, y trouva dix lettres qu'elle reconnut être de Mme Roland[41], et, intéressée par cette découverte inattendue, demanda aussitôt s'il n'y avait pas d'autres documents. Elle reçut alors deux autres envois.

Le premier contenait des billets de Bosc. Sur l'enveloppe, M. Barrière avait écrit : « Notes de la main de M. Bosc, à mettre en tête de l'*Introduction* aux *Morceaux inédits*. »

L'autre renfermait 13 folios manuscrits, de l'écriture de Mme Roland, à savoir un cahier intitulé *Brissot* (5 fol.), un autre intitulé *Danton* (7 fol.), et un dernier feuillet détaché.

Mlle Bader tira de ces documents deux articles pour le *Correspondant* (25 juin et 10 juillet 1892). L'éveil fut ainsi donné. Les billets de Bosc à Barrière furent acquis par la maison Étienne Charavay ; les 13 folios du second dossier par la Bibliothèque nationale, qui en constitua le ms. *N. a. fr.* 4697.

Et maintenant, peut-on garder l'espérance de retrouver un jour ces autres cahiers de *Confessions* intimes que Mme Roland, en octobre 1793, envoyait à Mentelle avec mission de les publier un jour ? J'ai déjà dit que je ne l'espère pas. Ils ont dû être détruits, sans que je puisse dire par qui, ni à quelle époque.

---

1 L'édition originale des *Mémoires* parut en 1795. Pour en connaître l'histoire, on se référera au 1er tome du présent ouvrage, p. 323 (*Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland et les éditions de ses œuvres*), et p. 371 (*À propos de la première édition des* Mémoires *de Mme Roland*).
2 Voir, p. 223 du présent ouvrage, la notice consacrée à Bosc.
3 Près de Jallieu et de Bourgoin (Isère).
4 Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 273-274.
5 Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 330 et suivantes.
6 La phrase entre crochets est de Bosc, pour raccorder le récit.
7 Je souligne ici les retouches et raccords de Champagneux.
8 23 janvier-4 août 1793. Voir, sur l'importance du rôle de Champagneux auprès de Garat, Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, t. I, p. 138-139 ; t. II, p. 101-102.
9 On peut remarquer aussi, dans l'édition de Champagneux (t. II, p. 346), une note où il essaie de disculper Garat d'une assertion malveillante de Mme Roland.
10 N° X des *Lettres de la prison*, à la suite des *Mémoires*.
11 *Le Conservateur ou Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire*, à Paris, chez Buisson, libraire, rue des Poitevins ; à Lyon, chez J.-S. Grabit, libraire, rue Mercière.
12 Cf. Bosc, *Avertissement*, t. I, et Champagneux, *Discours préliminaire*, p. v, sur sa répugnance au rôle d'auteur.
13 *Mémoires* de Buzot, éd. Dauban, p. 102-103. Il y a, à la p. 36, une note de Buzot qui fixe l'époque où il terminait et revoyait son manuscrit.
14 Voir mon étude sur *Marie Phlipon et Roland*, tome 1er du présent ouvrage, p. 30.
15 Voir *Marie Phlipon et Roland*, *loc. cit.*
16 Berville avait un motif particulier de s'intéresser à Mme Roland : son père, en 1814, avait épousé Henriette Cannet, deux fois veuve. C'est d'ailleurs Barrière qui s'occupa seul de l'édition et qui correspondit avec Bosc. Aussi ne parlerai-je que de lui.
Leur première édition est de 1820. Ils la réimprimèrent en 1823 et 1827. J'ai travaillé sur l'édition de 1827 (imprimée par H. de Balzac) et c'est à elle qu'iront mes références, mais j'ai eu soin de collationner sur celle de 1820. Toutes sont d'ailleurs identiques, sauf que la pagination varie et que, dans celle de 1827, la note sur Mme Godefroid est plus complète.
17 Par exemple, quand Eudora Roland ne serait plus. De même que Champagneux, il voulait que son ancienne pupille, très attachée à la mémoire de son père, ignorât le drame intime, si poignant, de la dernière année.
18 *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. III, p. 400.
19 Faugère, éd. des *Mémoires*, *Introduction*, p. IV.
20 J'ai raconté ailleurs (*Lettres* de Mme Roland, R1, *Introduction*, p. XIV-XV) comment Mme Eudora Champagneux paraît même avoir ignoré jusqu'à sa mort (18 juillet 1858) l'existence de cet autre dépôt, non moins précieux, contenant 198 lettres de sa mère, 168 lettres de son père, et une foule d'autres documents, qui existe aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (*Papiers Roland*, ms. *N. a. fr.*, 6238-6244). Tout fait présumer que ces papiers, après la mort de Benoît-Anselme, furent conservés avec le même mystère par Pierre-Léon, le mari d'Eudora, et ne furent connus que par ses enfants, lorsqu'il fut mort en 1864, six ans après sa femme.
21 Barrière lui avait demandé des documents pour écrire une histoire des Roland. Dès 1795, Bosc avait projeté d'écrire cette histoire ; Champagneux y avait songé aussi vers 1799, et l'on trouve aux *Papiers Roland* quelques pages de sa première ébauche. Mme Champagneux, qui ignorait la

richesse des dépôts conservés auprès d'elle, ne put rien envoyer à Barrière, et celui-ci, réduit aux quelques papiers que Bosc lui avait remis, reconnaissant d'ailleurs que ces documents, à ce moment-là, n'étaient pas de nature à voir le jour, cédant sans doute aussi à sa paresse habituelle, ne publia rien.

La lettre de Mme Champagneux a été en ma possession. Je l'ai donnée à Mme Taillet, sa petite-fille.

[22] Voir aussi sa lettre au *Constitutionnel*, du 6 mai 1847.

[23] Toutes les expressions que je vais mettre entre guillemets sont empruntées à M. Faugère et tirées soit de son *Introduction* aux *Mémoires* de Mme Roland, soit de sa brochure *La Vérité vraie...* (1864).

[24] Voir, dans son *Introduction* aux *Mémoires*, une lettre de M. Charles Lenormant du 10 avril 1847.

[25] *La Vérité vraie...*, p. 3. M. Faugère rectifie ici une erreur de son *Introduction*, où il avait dit *1847.*

[26] *Introduction*, p. IX.

[27] Ch. Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. III, p. 585, 826 ; Dauban, *Étude sur Mme Roland et son temps*, p. 64 ; *id.*, *La Vérité sur les* Mémoires *de Mme Roland*, p. 27.

[28] C'est bien probablement ce portrait que Mme Roland s'était fait apporter dans sa prison, « this dear picture », « baignée de ses larmes » (R1, lettre à Buzot, 6 juillet 1793) ; ce portrait que, quelques jours avant sa mort, elle confiait à Mentelle, et qu'elle lui demandait de faire graver un jour (R1, lettres 551 et 552). Comment cette miniature, des mains de Mentelle, était-elle allée échouer chez un marchand de bric-à-brac ? On ne peut faire là-dessus que des conjectures. (Voir mon étude sur Jany, tome 1er du présent ouvrage, p. 259.)

[29] Dauban, *Réponse à* La Vérité vraie, p. 2.

[30] Dauban, *La Vérité...*, p. 4 ; Faugère, *La Vérité vraie...*, p. 3.

[31] Le père d'Anatole France.

[32] Voir Vatel, t. II, p. 137, 416, 421, 431, 446 ; t. III, p. 516, 557. M. Vatel a, dans des discussions interminables, fatigantes, mais fortement documentées et absolument concluantes, reconstitué l'histoire de la conservation et de la transmission de ces documents.

[33] *La Vérité vraie...*, p. 9 et suivantes.

[34] *La Vérité vraie...*, *passim.*

[35] *La Vérité vraie...*, p. 39.

[36] *La Vérité...*, p. 7 ; *Réponse à* La Vérité vraie..., p. 5.

[37] *La Vérité vraie...*, p. 15-23. On a vu d'ailleurs que M. Faugère avait eu l'imprudence de faire de même, pendant cette année 1845-1846 où il avait eu le manuscrit entre les mains.

[38] *La Vérité...*, p. 8 et 9.

[39] *La Vérité...*, p. 33 ; *La Vérité vraie*, p. 38-46.

[40] Et sauf les nombreuses fautes de détail résultant de la méthode vicieuse de transcription que j'ai signalée chez M. Dauban comme chez M. Faugère.

[41] C'étaient les lettres à Jany. On les trouvera dans mon édition des *Mémoires* (1905), d'après les copies que M. Barrière, dès 1866, avait données à M. Faugère. (Elles se trouvent également dans R1, lettres 545, 548, 550, 551, 553 et 554.) Quant aux originaux, ils ont été vendus par la maison Ét. Charavay en 1892. Voir aussi, dans le 1er tome du présent ouvrage, p. 259, *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland.*

ROLAND

ET

MADAME DE LAFAYETTE

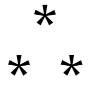
(AUTOMNE DE 1792)

———

LORSQUE Mme de Lafayette fut arrêtée dans la Haute-Loire, en septembre 1792, puis obtint, grâce à Brissot et à Roland, de demeurer prisonnière sur parole dans sa résidence de Chavaniac, cette affaire donna lieu à une correspondance très émouvante, dont plusieurs pièces sont déjà connues[1], et que je crois être en mesure de compléter par des documents inédits[2].

J'ai pensé que la façon la plus simple de les utiliser était de les enchâsser dans un récit de l'arrestation de Mme de Lafayette ; récit dans lequel j'ai pu, en y regardant de près[3], ajouter aux faits déjà connus un assez grand nombre de détails qui aviveront le tableau.

Cette petite étude montrera comment on en usait avec les manuscrits il y a quatre-vingts ans, et offrira, à ce point de vue, un intérêt spécial aux « amateurs d'autographes ».

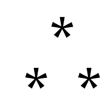


C'est le 17 août 1792 que le Conseil exécutif provisoire avait destitué Lafayette, et le 19 que l'Assemblée législative l'avait décrété d'accusation.

Le même jour, prévoyant ce qu'on lui réservait, le général fran-

chissait la frontière, et, arrêté par les Autrichiens, commençait sa dure captivité de cinq années.

Le même jour aussi, le Comité de sûreté générale de l'Assemblée législative donnait l'ordre d'arrêter Mme de Lafayette « partout où elle serait trouvée et de la conduire, sous bonne et sûre garde, avec ses enfants, s'ils étaient rencontrés avec elle, dans une maison de sûreté de la ville de Paris[4] ».



Mme de Lafayette se trouvait alors, depuis le mois d'octobre 1791, au château de Chavaniac[5], dans les montagnes de la Haute-Loire, chez une vieille tante de son mari, Mme de Chavaniac[6] ; elle avait auprès d'elle ses trois enfants, Anastasie, âgée de quinze ans, Georges, qui allait en avoir quatorze, Virginie, qui en avait à peine dix[7].

Angoissée sur le sort de son mari, elle venait d'être rassurée, le 24 août, par une lettre d'une de ses sœurs, Mme de Noailles, lui apprenant qu'il était hors de France. Puis étaient arrivées deux lettres de Lafayette lui-même, l'une pour elle, écrite de Rochefort-en-Ardennes, le 21 août, lui annonçant son arrestation par les Autrichiens, l'autre pour sa tante, écrite de Nivelles, le 25.

Roland, alors redevenu ministre de l'Intérieur, qui avait reçu le 20 août l'ordre du Comité de sûreté générale[8], ne se pressa pas de l'exécuter (il lui fallut sans doute quelques jours pour apprendre où se trouvait Mme de Lafayette). C'est le 2 septembre seulement qu'il l'envoya dans la Haute-Loire.

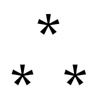
Il l'adressa, non pas au directoire du département, mais à Alphonse Aulagnier, juge de paix au Puy.

Pourquoi n'en chargea-t-il pas les administrateurs de la Haute-Loire ? Il est évident que cette autorité, issue des élections de 1790, sous le régime de la monarchie constitutionnelle, était suspecte aux ministres du 10 août, ainsi que d'ailleurs bon nombre d'autres directoires de département. Celui de la Haute-Loire avait eu beau envoyer son adhésion au gouvernement nouveau[9], on le croyait, non

sans raison, composé d'amis ou de clients de Lafayette.

Quoi qu'il en soit, c'est Aulagnier qui reçut, probablement vers le 8 septembre, le mandat d'exécuter l'ordre du Comité de sûreté générale, non pas en sa qualité de magistrat (elle ne comportait rien de tel, sans compter que Chavaniac n'était pas dans son ressort), mais à titre de « commissaire national ».

La France, dans cet automne de 1792, était inondée de « commissaires » ; dix-huit envoyés par l'Assemblée dans les départements envahis ou menacés ; trente par le Conseil exécutif provisoire ; vingt-quatre par la Commune de Paris ; une vingtaine par Roland, de son autorité propre ; d'autres encore qui apparaissent sur une foule de points, sans qu'on puisse toujours discerner s'ils ont vraiment un mandat, et de qui ils le tiennent[10]. Leur mission était d'activer la défense nationale et en même temps de « stimuler l'esprit public », autrement dit de rallier les populations au gouvernement du 10 août. Mais la plupart des commissaires de la Commune s'en acquittèrent d'une étrange façon, organisant partout le désordre, destituant sans aucun droit les autorités, etc. Ceux même de Roland, qui avaient une tâche plus spéciale : « propager l'esprit public et pousser les autorités locales à activer l'instruction du peuple », ne se tinrent pas tous dans ces sages limites. Mais Alphonse Aulagnier, choisi sur la recommandation de Lanthenas, son compatriote et son ami, alors chef de la 3e division du ministère de l'Intérieur, fut un missionnaire aussi sage et probe que dévoué, tous les documents qui m'ont passé par les mains l'attestent. Je ne l'étudierai pas néanmoins dans ce rôle, ce serait sortir un peu trop du cadre de *L'Amateur d'autographes*[11]. Il suffira de montrer avec quelle humanité il remplit le mandat inattendu dont Roland le chargeait vis-à-vis de Mme de Lafayette[12], mandat qui l'autorisait à « requérir la force publique pour cette arrestation ».



Le procureur général syndic de Vissaguet et le lieutenant géné-

ral Roqueplan de Lestrade, qui commandait au Puy la 19e division militaire (faisant partie de l'armée des Alpes), mirent à sa disposition 90 hommes, gardes nationaux, gendarmes, soldats d'une compagnie du ci-devant régiment de Médoc. L'expédition partit du Puy le 9 septembre à 11 heures du soir, et arriva à Chavaniac le 10, entre 7 et 8 heures du matin, ayant franchi en huit heures plus de 40 kilomètres.

Aulagnier était précédé d'une sinistre renommée ; la *Notice* de Mme de Lasteyrie et le *Récit* de sa sœur Anastasie nous en donnent l'écho : dans ce monde de femmes apeurées qui entouraient les dames de Chavaniac, on disait qu'il avait été un des compagnons de Jourdan coupe-tête (qui était, en effet, originaire de la Haute-Loire) ; on l'accusait d'avoir proféré à Brioude, quelques jours auparavant, des propos menaçants contre Mme de Lafayette, etc. Toute la suite va montrer qu'il ne méritait pas cette réputation, et nous voyons même Mme de Lafayette rendre hautement justice à son humanité.

Il y avait alors à Chavaniac, autour de Mme de Lafayette, de sa tante et de ses deux filles, des amis et des hôtes : l'architecte Vaudoyer (l'ancêtre d'une glorieuse lignée d'artistes), qui s'occupait de la restauration du manoir ; le chirurgien du village, Guintrandy, qui logeait au château ; Frestel, le précepteur de Georges, — mais Georges n'y était plus depuis plusieurs jours : Portal, le curé assermenté d'un village perdu dans la montagne, Connangles (à 7 kilomètres de la Chaise-Dieu), l'avait envoyé chercher. Touchante et originale figure que celle de ce vieux curé, qui, avec sa mère et ses deux enfants (il était entré dans les ordres étant veuf), au milieu de paroissiens qui l'aimaient, abritait dans sa maison le fils du proscrit !

On saisit les papiers qui se trouvaient dans le secrétaire de Mme de Lafayette, sans toucher aux autres bureaux et meubles, parce qu'ils étaient déjà, dit le procès-verbal d'Aulagnier, « couverts du sceau du district de Brioude ». Précaution habile des deux châtelaines, qui demande une courte explication.

Dès qu'elles avaient appris l'évasion de Lafayette, elles avaient requis elles-mêmes du tribunal de Brioude une apposition de scellés

« pour mettre les créanciers en sûreté » (la situation du général était alors fort obérée). Le tribunal avait renvoyé l'affaire au district, comme chargé de l'application du décret des 30 mars-8 avril 1792, relatif à l'administration des biens des émigrés, et le district avait envoyé deux commissaires, Vidal et Salveton, qui, dans les journées des 30 et 31 août, avaient dressé un inventaire, apposé les scellés, et, tout en se querellant courtoisement avec les maîtresses du logis, leur avaient témoigné des égards particuliers : par exemple, ils avaient évité dans leur procès-verbal, en parlant de Lafayette, d'employer le terme d'*émigré* ; ils avaient mis *absent* ; mais surtout ils avaient fait bénéficier les dames de Chavaniac de l'article 5 du décret, portant que « les personnes qui sont en possession actuelle des meubles pourront y être conservées, en se chargeant, au bas de l'inventaire, de les représenter à toute réquisition, et en donnant caution de sa valeur ». En conséquence de quoi elles étaient restées en possession de leur chez elles, à l'abri des perquisitions inattendues.

Celle du 10 septembre eut ainsi son minimum d'effet.

Le soir venu, la troupe d'Aulagnier reprit la route du Puy, emmenant Mme de Lafayette, sa fille Anastasie (on avait réussi à faire cacher la petite Virginie), et Mme de Chavaniac qui, bien que non visée dans le mandat, n'avait pas voulu se séparer de ses nièces ; deux femmes de chambre étaient avec elles, dans une grosse berline de voyage tirée par quatre chevaux ; Aulagnier, à cheval ainsi que les officiers, escortait la voiture, alourdie par les soldats qui s'étaient installés sur le siège ou accrochés par derrière, et par leurs armes entassées sur l'impériale. Trois domestiques dévoués marchaient dans les rangs de la troupe, pour veiller sur leurs maîtresses.

On s'arrêta pour souper et prendre un peu de repos à Fix, petit village sur les confins de l'Auvergne et du Velay, on en repartit avant le jour, et on arriva au Puy dans la matinée du 11.

*
* *

Mme de Lafayette se fit conduire aussitôt au directoire du département, qui siégeait dans le couvent des Capucins, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, et où les administrateurs, les autorités de la ville arrivèrent presque aussitôt. Elle sentait qu'elle n'avait guère là que des amis, et elle parla avec autant de fierté que d'adresse. Tout en protestant contre les ordres de Roland, elle n'en déclara pas moins se constituer prisonnière du département, demandant seulement de ne pas être conduite à Paris, et d'être renvoyée à Chavaniac sur sa parole de n'en pas sortir.

Aller à Paris à ce moment-là, c'eût été aller à la mort ; les journaux racontaient les massacres de l'Abbaye, des Carmes, de la Force, etc. On ne connaissait pas encore la tuerie des prisonniers d'Orléans qui avait eu lieu à Versailles (le 9) ; mais, dans *Le Patriote français* du 7 septembre, qui avait dû arriver au Puy dans cette matinée du 11, on avait pu lire que ces malheureux venaient d'être dirigés d'Orléans sur Paris, malgré les ordres du gouvernement qui avait prescrit de les transférer à Saumur, et on pressentait le sort qui les attendait en route.

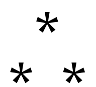
Les administrateurs de la Haute-Loire, alors même que leurs sympathies n'eussent pas été pour Mme de Lafayette, pouvaient-ils assumer la terrible responsabilité de l'envoyer à Paris en un tel moment ?

Sur la proposition du vice-président, le médecin Monfleuri[13], ils décidèrent de la garder provisoirement au Puy et d'appuyer auprès de Roland sa demande d'être renvoyée à Chavaniac, sous la surveillance des autorités locales, et avec la promesse de n'en pas sortir. En attendant la réponse du ministre, Mme de Lafayette, sa famille et ses gens furent logés dans le bâtiment même où siégeait le département, c'est-à-dire dans le couvent des Capucins, qui était fort vaste, puisque le district y était aussi installé, et qu'il abritait encore quelques religieux[14].

Aulagnier pensait comme les administrateurs de la Haute-

Loire. Le 12 septembre, en transmettant à Roland les procès-verbaux de l'arrestation[15], il disait : « À l'égard de la translation immédiate à Paris, je n'ai pas cru devoir suivre strictement les ordres du Comité de sûreté générale. Les événements des 2 et 3 septembre m'indiquent assez le sort que pourraient attendre mes illustres prisonnières. D'ailleurs les routes du Puy à Paris sont couvertes de fédérés Marseillais, Provençaux ou Languedociens, qui sont dans un état d'anarchie complet, et comme je ne souffrirais pas qu'on fît la moindre insulte à des personnes confiées à mes soins et mises sous la protection des lois, en compromettant leur sûreté je compromettrais aussi votre autorité et celle du Comité de sûreté générale... »

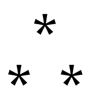
Il terminait en demandant des instructions.



Pendant ce temps, le même jour (12 septembre), la prisonnière écrivait à Brissot. Elle se rappelait et lui rappelait des temps plus heureux, alors que Lafayette et lui marchaient ensemble, d'abord à la Société des amis des Noirs (en 1788), puis à la conquête des libertés publiques, avant leur rupture politique de l'été de 1791. Brissot était maintenant président de cette « commission extraordinaire », qui, dans les derniers mois de la Législative, exerça le gouvernement du pays. Mme de Lafayette le croyait donc tout-puissant, ignorant qu'à cette heure déjà la popularité lui échappait dans Paris. Elle le priait d'intervenir auprès de Roland, pour obtenir une liberté qui lui permettrait d'aller rejoindre son mari, ou du moins qu'on la laissât demeurer à Chavaniac, dans les conditions indiquées. La grande dame terminait par une parole malheureuse : « Je consens à vous devoir ce service. »

Cette lettre, publiée en 1830 par M. de Montrol (*Mémoires* de Brissot, t. III, p. 356-359[16]), a été donnée aussi en 1868 dans la *Notice* de Mme de Lasteyrie, mais, chose curieuse, avec des variantes assez notables. Qui donc, de M. de Montrol ou de Mme de Lasteyrie, a retouché le texte ? Une petite remarque peut nous mettre sur

la voie : Montrol fait dire à Mme de Lafayette, en parlant d'elle-même : « ... une personne qui, vous le savez, n'a pas plus de moyens que moi... de nuire ». Ces points suspensifs n'ont pas grand sens. Le texte de Mme de Lasteyrie : « ... qui, vous le savez, n'a pas plus de moyens que d'envie de nuire », est autrement clair et vraisemblable. Montrol aura, comme il lui arrive bien souvent, mal lu ou mal transcrit. On est ainsi amené à présumer que l'autographe, avant d'être remis par Anacharsis Brissot (vers 1829) à M. de Montrol pour la publication des *Mémoires*, avait été communiqué par lui à Lafayette, dont il était (vers 1828) le protégé et l'obligé, et que celui-ci en prit une copie, qui servit à Mme de Lasteyrie. Une autre remarque confirme cette conjecture : Mme de Lasteyrie, en donnant la lettre, dit qu'elle avait été « retrouvée dans les papiers de Brissot ». Si elle l'eût empruntée à l'édition de Montrol, elle l'aurait dit assurément.



Brissot jugea avec raison que la meilleure manière de servir Mme de Lafayette était de placer sa lettre sous les yeux de Roland, et celui-ci, qui venait d'ailleurs de recevoir les procès-verbaux d'Aulagnier (datés de Fix, le 10 septembre, et du Puy, le 12), écrivit le 25 aux administrateurs de la Haute-Loire qu'avec l'assentiment du Comité de sûreté générale il les autorisait à renvoyer la prisonnière à Chavaniac[17].

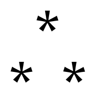
Le même jour, il informa Mme de Lafayette de cette décision, en termes qui montrent combien il avait été froissé personnellement de certaines expressions et du ton général de sa lettre à Brissot.

Cette lettre de Roland, qui se trouve aussi dans Montrol (t. III, p. 360-363), est dure pour Lafayette, et comment ne l'eût-elle pas été ? Déjà, pendant son premier ministère, en mai et juin 1792, il y avait eu, entre Lafayette et lui, des heurts violents, une correspondance irritée, où le général avait été insolent[18]. Depuis le 10 août, c'était bien autre chose ! Pour les ministres de cette révolution, le

chef d'armée qui avait voulu marcher contre eux n'était-il pas vraiment l'ennemi, « le grand coupable » ? Mme de Lasteyrie se borne à mentionner cette réponse de Roland, en la disant « pleine d'impertinence » pour sa mère, et « d'injures » contre le général. On ne peut lui dénier le droit de parler ainsi, pas plus qu'à Roland celui de juger Lafayette avec une âpre passion. Mais l'histoire impartiale dira que la lettre de Roland était, après tout, dans son style tendu et hautain, d'un ennemi généreux. « Il n'est pas difficile, écrivais-je l'an dernier[19], d'y reconnaître la main de Mme Roland. » Une pièce que je produirai tout à l'heure change cette présomption en certitude.

Trois jours après, le 18 septembre, Roland confirmait à Aulagnier son autorisation de laisser résider Mme de Lafayette à Chavaniac. La pièce, quoique non inédite[20], est assez courte pour que je puisse, sans inconvénient, la transcrire ici :

> Je ne saurais, Monsieur, ni louer ni blâmer votre conduite sur l'inexécution entière des ordres que je vous ai transmis pour la translation de la personne de Mme de Lafayette et pour celle de sa fille à Paris, parce qu'elle me confirme la droiture de vos sentiments et la bonté de votre cœur. Mais vous vous êtes chargé d'une responsabilité bien délicate dans des temps difficiles.
>
> Le Conseil exécutif provisoire vous autorise à la transférer ainsi que sa famille librement à Chavaniac, où vous la mettrez sous la surveillance des autorités locales dont vous aurez chargement.



J'ai dit que la poste mettait alors quatre jours au moins pour arriver de Paris au Puy. Les deux lettres de Roland du 25 y parvinrent en effet « à la fin de septembre[21] ». Mme de Lafayette, rendue ainsi à une liberté relative, s'apprêtait donc à retourner à Chavaniac, lorsque, le matin du 3 octobre, elle lut dans *Le Patriote français* du 29 septembre que son mari, détenu dans la forteresse de Luxembourg, venait d'être acheminé vers celle de Spandau[22], et séparé de ses compagnons de captivité. Elle n'eut plus dès lors qu'une

pensée, aller le rejoindre. Faisant fléchir son orgueil, obéissant aussi à la reconnaissance, elle écrivit à Roland le jour même, puis à Brissot le lendemain, pour remercier et surtout pour demander qu'on lui rendît sa parole de ne pas quitter Chavaniac, sa liberté pleine et entière, dont elle userait aussitôt pour aller trouver le prisonnier.

L'étude de ces deux lettres donne lieu à des constatations d'une certaine importance.

D'abord, Mme de Lasteyrie, en publiant la lettre de sa mère à Roland[23], n'en a pas donné la date. Mais, outre que cette date (3 octobre) se déduit aisément du contexte, elle figure à l'original autographe que j'ai sous les yeux[24]. Comme d'autre part ce texte diffère assez sensiblement de celui de Mme de Lasteyrie, je crois qu'il y a lieu de le donner ici :

Au Puy, le 3 octobre 1792.

Monsieur,

Je ne puis attribuer qu'à un sentiment de *bonté* l'adoucissement que vous apportez à ma situation, vous m'épargnez les dangers d'un trop périlleux voyage, vous consentez à me donner ma retraite pour prison. Mais, depuis les nouvelles que j'ai vues ce matin dans la gazette de Brissot, cette prison, quelle qu'elle puisse être, est un vrai supplice. J'ai offert ma parole au département, et je le regretterais, si quelque chose pouvait me garrotter davantage que la crainte d'exposer les membres des autorités protectrices dont je suis environnée.

Quelque répugnance que j'aie pu sentir à l'idée de *devoir un service* à ceux qui se sont montrés les ennemis et les accusateurs de celui que je révère et que j'aime autant qu'il mérite de l'être, c'est aujourd'hui dans toute la franchise de mon cœur que je voue une reconnaissance à jamais durable à celui qui, en me rendant ma parole, en déchargeant la municipalité, le département, d'une responsabilité qui est pour moi le plus sacré des liens, me rendrait au moins l'espoir de partager la captivité de celui que j'adore et ses nouveaux dangers, si, la France rendue plus paisible, on avait la faculté de voyager sans courir de grands risques, ainsi que la Convention s'en occupe. C'est à vos genoux, s'il le faut, que je demande cette unique grâce : jugez l'état où je suis.

NOAILLES-LAFAYETTE.

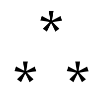
Il est évident que je ne puis être dans le cas de la loi des femmes des émigrés ; leurs maris ne sont pas dans les fers des ennemis de la patrie et de la liberté.

L'adresse, portant le timbre de la poste du Puy, est : « Monsieur Roland, ministre de l'Intérieur, à Paris[25]. »

Au haut de la lettre on lit : « Rép. [Répondu], le 9 octobre. »

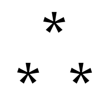
Ainsi, cette lettre autographe n'est ni un brouillon, ni une copie ; c'est bel et bien celle que Roland a reçue, et à laquelle il a fait sur-le-champ la réponse qu'on verra plus loin.

Si le lecteur veut bien maintenant se reporter au texte donné par Mme de Lasteyrie (probablement d'après une minute conservée dans les papiers de sa famille), il se demandera pourquoi les deux textes sont si différents, non pas dans leur sens général, mais dans leur rédaction. Ici, la seule explication possible me paraît être la fâcheuse habitude qu'on avait encore, dans la première moitié du XIXe siècle, de corriger des textes en les transcrivant.



La lettre à Brissot fut écrite le lendemain, « au Puy, le jeudi soir, 4 octobre, veille de mon départ pour Chavaniac ». Elle a été donnée par M. de Montrol[26] et par Mme de Lasteyrie[27]. Là aussi, il y a des différences de texte, et il paraît bien résulter de la comparaison des deux imprimés (le seul moyen de contrôle, puisque l'autographe manque) que c'est encore Montrol qui a lu étourdiment. Un seul exemple : Mme de Lafayette, reprenant avec Brissot l'argument déjà indiqué à la fin de sa lettre à Roland, — à savoir qu'elle ne saurait être assimilée aux femmes d'émigrés, attendu que Lafayette n'était pas un émigré, puisqu'il était « dans les fers des ennemis de la patrie et de la liberté », — s'exprime ainsi : « Il est impossible qu'un certificat de résidence dans les fers des ennemis, pour s'être *dévoué* à la cause de la liberté, ne vaille pas à la femme de M. Lafayette le certificat qui répondrait qu'*il* voyage pour s'instruire de son art » (texte Lasteyrie). L'argument est spécieux, contestable, mais se conçoit fort bien. Montrol imprime : « Il est impossible qu'un certificat de résidence dans les fers des ennemis, pour s'être *dévouée*, ne vaille pas à la femme de M. Lafayette les

mêmes avantages que vaudrait à *celle* d'un artiste le certificat qui répondrait qu'*elle* voyage pour s'instruire de son art. » Cela a un tout autre sens ou plutôt n'en a aucun. Il faut donc croire, ici comme plus haut, que Mme de Lasteyrie avait eu sous les yeux une copie fidèle de la lettre qui se trouvait dans les papiers de Brissot, copie prise avant que le portefeuille eût été remis à M. de Montrol, tandis que celui-ci[28] a transcrit de travers.



On a vu que Roland répondit à la lettre du 3 octobre dès le 9, c'est-à-dire courrier pour courrier. La lettre du ministre se trouve dans la *Notice*[29], mais, bien que le texte y soit mis entre guillemets, ce n'est en réalité qu'un résumé de la véritable réponse, que je donne ici d'après l'autographe tiré des *Papiers de Rosière* :

À Mme de Lafayette.

Paris, 9 octobre, l'an 1er de la République.

Je désire, Madame, pouvoir concourir à l'accomplissement de vos vœux ; ils naissent de sentiments et de liens chers à la société, sacrés pour les amis de l'humanité ; j'appuierai votre réclamation touchante auprès du Comité de la Convention. Mais je ne dois pas vous dissimuler que le moment n'est point encore venu. Vous seriez exposée, par le nom que vous portez, aux manifestations douloureuses de l'opinion qui s'y trouve maintenant attachée et je ne sais quelles disgrâces ou quels risques il pourrait vous faire courir en traversant la France. La sortie des frontières serait encore plus difficile dans ces circonstances. Je crois donc qu'il faut ajourner votre voyage à des instants plus favorables ; ils peuvent ne pas tarder, je vous invite à les attendre et je serai le premier à les saisir.

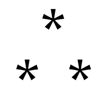
LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Cette lettre tire un prix particulier de ce qu'elle est tout entière de la main de Mme Roland. Ce n'est, il est vrai, qu'une minute ; mais comme elle porte la date du 9 octobre, et que nous venons de

lire, en tête de la lettre de Mme de Lafayette : « Rép. le 9 octobre », il n'est pas douteux que Roland a dû faire recopier par ses bureaux le brouillon préparé par sa femme, sans y rien changer, car dans une foule d'autres brouillons rédigés par elle qui se trouvent, soit aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, soit aux *Papiers de Rosière*, on aperçoit des additions ou des corrections en surcharge, de la main de Roland, et ici il n'y en a aucune. Le texte de la *Notice* n'est donc, ainsi que je le disais, qu'un résumé sans accent.

Cette intervention de Mme Roland dans la correspondance entre le ministre et Mme de Lafayette nous donne en outre la certitude morale absolue que les deux lettres adressées par Roland le 25 septembre aux administrateurs de la Haute-Loire et à la prisonnière du Puy, ainsi que la lettre du 28 septembre à Aulagnier, ont été aussi rédigées par elle. C'est le même tour, le même esprit.

Roland et ses amis espéraient-ils donc vraiment, dans cet automne de 1792, « des instants plus favorables », un retour à la clémence après la victoire ? j'incline à le croire[30]. Mais leurs illusions allaient bientôt se perdre dans le tourbillon de colères que déchaîna l'ouverture du procès de Louis XVI.



Mme de Lafayette répondit à Roland par une lettre émue, qu'on lira dans la *Notice* (p. 266). Mme de Lasteyrie n'en donne pas la date ; elle dit seulement « aussitôt ». Mais lorsqu'on mit les scellés sur les papiers de Roland (1er avril 1793) et qu'on en fit l'inventaire quelques jours après, on y trouva cette lettre de Mme de Lafayette, et Brival l'inséra toute entière dans le rapport qu'il lut à la Convention le 19 mai suivant[31]. Il la donne comme du *15 octobre*, ce qui montre que Mme de Lafayette répondit courrier pour courrier, le jour même de son retour à Chavaniac.

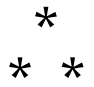
Et ici encore, les deux textes ne sont pas absolument identiques ; j'y relève sept ou huit variantes, sans grande importance d'ailleurs, qui doivent être du fait de Mme de Lasteyrie.

La *Notice* nous apprend enfin que Roland, fidèle à sa promesse, saisit « un moment favorable pour obtenir du Comité [de sûreté générale], en faveur de Mme de Lafayette, un arrêté qui rapportait l'ordre d'arrestation[32] ». Mais elle n'en resta pas moins à Chavaniac, liée non seulement par sa parole, mais encore par le décret du 15 août précédent, qui « consignait dans leurs départements respectifs les pères, mères, femmes et enfants des émigrés ». On voit aussi qu'elle continua, pour obtenir d'aller rejoindre son mari, à correspondre avec Roland.

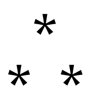
Aussi la démission de Roland, à la fin de janvier 1793, fut-elle « une vraie perte[33] » pour Mme de Lafayette.

*
* *

L'horizon s'assombrissait de plus en plus autour d'elle. Le conseil général de la Haute-Loire avait démissionné en septembre et octobre 1792, et avait été remplacé par un conseil de tendances girondines (dont Aulagnier faisait partie), prêt d'ailleurs à plier devant les jacobins. La mairie du Puy avait passé en décembre 1792 à un ami de Lanthenas, Mathieu Bertrand, qui allait plier lui aussi. En mars 1793, le département envoya de nouveau faire une perquisition dans ses papiers. Enfin, par application de la loi des suspects du 27 septembre 1793, elle fut arrêtée le 13 novembre suivant, incarcérée à Brioude[34] puis transférée à Paris, où on l'écroua le 7 juin à la Petite Force et le 25 à la prison du Plessis ; elle y fut oubliée heureusement, pendant que sa grand-mère, sa mère et sa sœur étaient conduites à l'échafaud (22 juillet). Elle ne fut élargie que le 22 janvier 1795. Le 5 septembre suivant, après avoir réglé ses affaires en France, elle partait pour aller retrouver son mari à Olmütz.



Lorsque Lafayette fut rentré en France, après le 18 brumaire, il se rendit à Chavaniac, et de là écrivait à un ami, le 18 août 1800 : « À peine arrivé ici, il m'a fallu aller au Puy. J'y ai embrassé les amis qui, en 1792, empêchèrent ma femme d'aller à Paris. » Je regrette qu'il ne les ait pas nommés. Monfleuri, s'il se trouvait alors au Puy, en aurait sûrement été. Mais Aulagnier (qui ne mourut que vers 1840) en fut-il ? nul plus que lui, à mon avis, n'aurait eu droit à la reconnaissance de Lafayette.



Dans ce récit d'un épisode révolutionnaire, on ne rencontre que de braves gens : Aulagnier, Monfleuri et ses collègues, Brissot et Roland. Mais l'intérêt me paraît surtout aller à deux figures, Mme de Lafayette, admirable de vaillance, fière et avisée en même temps, loyale et vibrante, et Mme Roland, toujours généreuse, jusque dans ses attitudes. Et notez la gradation : cette correspondance, qui commence par des paroles amères, s'achève sur des accents de sympathie d'un côté, de gratitude émue de l'autre. Deux nobles femmes, se rencontrant au milieu de la tempête, s'étaient reconnues.

---

[1] Quatre de ces pièces, trouvées dans les papiers de Brissot, ont été insérées par M. de Montrol dans son édition des *Mémoires*, en 1830.

La *Notice* sur Mme de Lafayette, écrite par sa fille, Mme de Lasteyrie, et publiée chez Téchener en 1868, a reproduit deux de ces pièces, et en a ajouté sept autres, soit dans le texte, soit en appendices.

[2] Ces documents proviennent d'un dossier de papiers de Roland qui m'a été récemment communiqué.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler ici que la famille de Roland a donné à la Bibliothèque nationale, en 1888, sept volumes de ses papiers (*N. a. fr.*, n°s 6238-6244), et que trois autres volumes, formés de pièces recueillies par M. Faugère, y sont entrés en 1898 (ms. 9532-9534). Mais il reste encore, au château de Rosière, près Bourgoin, chez Mme Marion, arrière-petite-fille du mi-

nistre girondin, beaucoup de papiers intéressants. C'est de là que j'ai tiré les « dix-huit lettres inédites de M[me] Roland » qu'a publiées *L'Amateur d'autographes* d'août-septembre 1911. C'est là encore que je vais puiser. J'indiquerai cette source sous le titre de *Papiers de Rosière*.

[3] J'ai utilisé : 1° la *Notice* de M[me] de Lasteyrie ; 2° un *Récit de l'arrestation*, écrit peu après l'événement par sa sœur aînée Anastasie, et publié (malheureusement incomplet) par M. Paul Le Blanc ; 3° *Le Château de Chavaniac-Lafayette*, par M. Henry Mosnier, 1889 ; 4° *Le Conseil général de la Haute-Loire, de 1790 à 1800*, par M. Charles Godard. Ces trois derniers travaux ont paru dans les *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* ; 5° *Le Général Lafayette*, par Étienne Charavay, 1898, in-8°.

[4] On trouvera dans la *Notice* de M[me] de Lasteyrie, p. 473, le texte de cet ordre, signé par 15 membres du Comité (sur 30). On y pourra remarquer quatre fautes de lecture, qui garantissent l'authenticité du document, car un faussaire ne les eût pas faites.

[5] Arrondissement de Brioude, canton de Paulhaguet, commune d'Aurac. C'est maintenant une commune distincte, Chavaniac-Lafayette.

[6] Louise-Charlotte du Motier de Lafayette, veuve de Jacques de Guérin de Chavaniac. Elle avait alors soixante-treize ans.

[7] Anastasie épousa, en 1798, Charles de Latour-Maubourg ; Virginie, M. de Lasteyrie ; Georges, M[lle] Émilie de Tracy en 1802.

[8] On ne parle d'ordinaire que du Comité de sûreté générale de la Convention. Mais la Législative avait déjà le sien, institué le 25 novembre 1791, comprenant 12 membres et 6 suppléants, et renouvelable par moitié tous les trois mois. Après la chute de la royauté, il fut renouvelé le 15 août et porté à 30 membres. Dans le décret du 25 novembre 1791, comme dans le scrutin du 15 août 1792, il est appelé *Comité de surveillance*, tandis que, dans son arrêté du 19 août concernant M[me] de Lafayette, il s'intitule « Comité de sûreté générale ». Il est évident que, dans l'usage, on employait indifféremment l'une ou l'autre dénomination. Il en fut de même sous la Convention, où d'ailleurs le titre complet était « Comité de sûreté générale et de surveillance ».

[9] *Procès-verbal de l'Assemblée législative*, t. XIII, p. 276, séance du 24 août.

[10] Voir mon article de *La Révolution française* de juillet 1903, sur *Les Missions en 1792*. En ce qui concerne les commissaires de la Commune, cf. F. Braesch, *La Commune du 10 août*, p. 374-380, et *passim*. Le livre que prépare M. Pierre Caron sur *Les Missions de 1792* éclairera tout ce sujet.

[11] Revue dans laquelle a initialement paru cette étude. (N. D. É.)

[12] On trouvera dans la *Notice*, p. 470, le texte de la lettre de Roland.

[13] Julien Croze Montbriset de Monfleuri, élu membre du département le 18 août 1790, était vice-président depuis juillet 1792. C'était un ancien ami de Lanthenas (voir, aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale, ms. 9534, f[os] 262-263, une lettre qu'il lui écrivait le 25 août 1791). Mais le « patriote » de 1791 était devenu, à l'automne de 1792, par la seule force des choses, un « modéré ». À la date du 11 septembre, il avait déjà donné sa démission et ne siégeait qu'en attendant l'installation de son successeur. En avril 1794, nous le trouvons incarcéré à Brioude. Candidat aux élections législatives de l'an V, il fut battu par le parti « clichien », ce qui n'empêcha pas le Directoire, après le 18 fructidor (arrêté du 28 brumaire an VI), de le destituer de ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif auprès du département. Les modérés de cette époque, comme ceux de tous les temps, recevaient des coups de droite et de gauche. Il fut maire de Brioude de 1800 à 1807, puis directeur des Droits réunis à Turin jusqu'à 1814. (*Renseignements particuliers.*)

[14] Maxime Rioufol, *La Révolution de 1789 dans le Velay*, p. 467.

[15] Ils sont dans la *Notice*, p. 461-469. On y trouvera aussi, p. 474-476, le texte complet de sa lettre, qui lui fait vraiment honneur.

[16] On en trouvera le texte complet dans la *Notice*, p. 474-476. J'ai aussi inséré cette lettre, d'après lui, dans mon volume *Correspondance et papiers de Brissot*, 1911, p. 296.

[17] La pièce est dans Montrol, t. III, p. 363-364.

[18] Voir, dans les *Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire du ministère de Roland, Servan et Clavière*, Paris, 1792, in-8°, p. 53-69, la lettre de Lafayette à Roland du 30 mai.

[19] *Correspondance et papiers* de Brissot, p. 300.

[20] Elle est dans la *Notice*, p. 477-478.

[21] *Notice*, p. 251.
[22] *Notice*, p. 261-262.
[23] En réalité, il fut envoyé à Wesel (18 septembre), puis à Magdebourg (31 décembre), puis à Olmütz (mai 1794).
[24] *Papiers de Rosière.*
[25] La *Notice*, p. 265, dit que « M. Beauchet, commis à la liquidation, avait été chargé par Mme de Lafayette de remettre ses lettres à MM. Brissot et Roland ». Pour Brissot, je ne saurais dire. Mais pour Roland, il n'en est rien, puisque la lettre porte le timbre de la poste du Puy.
[26] *Mémoires* de Brissot, t. III, p. 364-367. Je l'ai reproduite, d'après Montrol, dans mon volume de 1911 sur la *Correspondance* de Brissot. Mais je reconnais ici que j'aurais dû prendre plutôt ce texte dans la *Notice*.
[27] *Notice*, p. 255-260.
[28] Ou son continuateur, L'Héritier (de l'Ain).
[29] P. 265-266.
[30] Voir R1, lettre n° 503 de Mme Roland à Lavater, du 18 novembre 1792.
[31] Ce rapport parut en brochure, 46 p. in-8° (Maurice Tourneux, *Bibliographie*, n° 4045). Il a été reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, de Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 68-107.
[32] Ce dut être le Comité de sûreté générale *de la Convention*, élu le 17 octobre.
[33] *Notice*, p. 277.
[34] Sa tante, Mme de Chavaniac, avait aussi été mise en arrestation en janvier 1794 mais dans son château, vu son grand âge. Elle ne mourut qu'en 1811, survivant de quatre années à Mme de Lafayette.

UNE LETTRE
DE
MADAME ROLAND
DU 3 JUILLET 1790[1]

LE *Bulletin d'autographes* de M. Noël Charavay, d'avril 1917, annonce, sous le n° 83.606, une lettre de Mme Roland à Lanthenas, du 3 juillet 1790.

C'est la lettre dont je n'avais pu signaler que l'existence dans mon recueil des *Lettres* de Mme Roland (R1, t. II, n° 358), sans être alors en mesure d'en donner le texte. Je remercie M. Noël Charavay de m'autoriser à la publier.

Elle ne porte pas d'adresse, mais il suffit de la lire pour voir qu'elle est adressée à Lanthenas. Il y a d'ailleurs, dans un angle de la lettre, cette indication significative : « M. Lths. »

Les deux points principaux sur lesquels elle roule — établissement en commun à la campagne ; affaires financières de Lyon — comportent quelques éclaircissements.

1° La partie relative à la situation financière de Lyon est la moins intéressante pour nous. On peut la commenter à l'aide du livre bien étudié de M. Maurice Wahl, *Les Premières années de la Révolution à Lyon*. Il suffira de rappeler ici que Roland, membre de la commune de Lyon, et *notable*, présidait la commission des finances, et que la ville venait d'envoyer à Paris, pour solliciter le concours de l'État dans la liquidation de la dette municipale, Blot, compatriote et ami d'enfance de Brissot, établi à Lyon comme contrôleur

de la marque d'or et d'argent, également *notable*. Les rapports entre Roland et Blot, d'abord très confiants, s'altéraient depuis quelque temps, on le voit par cette lettre même, et aussi en parcourant les autres lettres de Mme Roland (R1, t. II).

2° Mais la première partie, relative à Lanthenas et à Bancal des Issarts (que Mme Roland appelle encore *Desissarts*), peut retenir davantage l'attention.

Lanthenas était le vieil ami des Roland. Lié avec Brissot depuis 1787, il avait connu par lui Bancal des Issarts. Ils avaient formé ensemble ce curieux projet d'association pour acheter en commun un des biens ecclésiastiques mis en vente par la loi du 20 mars 1790, aller s'y établir, s'y occuper à la culture des terres, à la prédication des idées nouvelles. Brissot avait dressé le programme et les statuts de l'association[2]. Il devait même y avoir une imprimerie, et il semble que Lanthenas songeait aussi à y annexer une fabrique, à y faire du commerce, etc. Les Roland devaient faire partie de la communauté, y apporter leur contribution ; de même, l'Anglais Robert Pigott, ami de Brissot, qui voyageait alors sur le continent et se trouvait à Genève. À chaque page de la correspondance de Mme Roland de l'année 1790 (R1), les projets formés dans ce but reviennent sur le tapis.

Bancal, désigné par ses concitoyens de Clermont-Ferrand pour aller les représenter à la grande fête de la Fédération de 1790, prit, pour y aller, la route de Lyon, afin de s'entretenir avec les Roland du projet qui l'intéressait tant. Arrivé à Lyon dans les derniers jours de juin, il descendit à l'hôtel du Parc, vit ses nouveaux amis, se laissa conduire par eux au spectacle, et en partit avec eux le 7 juillet, pour se rendre à Villefranche-en-Beaujolais, où était leur maison patrimoniale, et les accompagner à leur domaine du Clos, voisin de la petite ville. On va voir que Lanthenas avait songé un moment à y venir aussi à ce moment-là ; mais finalement, il ne se mit pas en route, et Bancal repartit peu après pour se trouver à Paris à la célèbre fête du 14.

Bancal et Lanthenas revinrent au Clos, mais seulement le 28 août, pour y passer plus d'un mois.

M. Lths.

Lyon, le juillet 90.

Nous avons reçu hier votre missive du 29 dernier et deux billets qui y étaient joints, l'un de 300 francs, l'autre de 200, ce qui fait *cinq*, et non *six* que vous nous annoncez.

Desissarts[3] était ici, je lui ai fait connaître votre disposition à renoncer au spectacle de la Fédération et je l'ai engagé à demeurer avec nous à vous attendre. Je ne crois pas qu'il en soit fort éloigné ; il doit vous écrire par ce courrier. Dans tous les cas, nous partirons mercredi 7 pour Villefranche et nous y passerons le jeudi ; de là, ou Desissarts nous suivra à la campagne ou il continuera sa route pour remplir son premier projet ; c'est ce qui ne me semble pas encore parfaitement décidé.

Ayez soin de vous adresser maintenant à Villefranche sans faute ; autrement, votre correspondance souffrirait des retards. Hâtez-vous de ranger vos affaires et venez nous joindre. C'est ensemble que nous raisonnerons mieux de vos projets chéris.

Ils ont fait la matière d'assez longs entretiens, mais tous ces aperçus que fournit la conversation ne se déduisent pas facilement par écrit lorsque les données ne sont pas plus précises et plus claires que celles que vous avez. Desissarts ne me paraît goûter que l'établissement à la campagne, avec un voisinage de choix tel que celui de personnes volontairement réunies par des acquisitions et une situation rapprochées, et concourant au bien, à l'instruction générale par leur exemple et leurs travaux.

L'idée de fabrique et de commerce ne lui rit pas également, et je ne suis guère propre à lui en inspirer le goût. Je crois que, personnellement, vous vous conviendriez beaucoup l'un et l'autre et que vous pourriez vous promettre une liaison très douce ; si je vous voyais tous deux mariés, non loin de nous, je vous demanderais volontiers si vos trois ménages ne feraient pas une société suffisante. Mais, pauvres *Émiles*, vous n'avez point encore trouvé et aimé votre *Sophie*, et ce n'est pas une rencontre si facile à faire !

Vos autres personnages, à commencer par Pigott[4], sont dans des positions si diverses que je ne sais plus comment vous amalgamer ; je n'y vois goutte. Venez donc nous expliquer tout cela, nous combinerons votre marche, et si nous ne faisons que des châteaux en Espagne, du moins nous serons-nous occupés de votre bonheur avec un sentiment qui n'y est point étranger.

Ce que vous nous marquez de Blt[5] ne m'étonne pas ; il s'est absolument jeté d'un autre côté, il veut plaire, il veut obtenir quelque chose, il ne saurait plus être impartial et franc. Je le crois même, dans ce moment, l'instrument

d'une manœuvre dont il ne se vante pas. Il est allé avec une extrême confiance et s'est fort applaudi d'avoir obtenu : 1° un emprunt, c'est-à-dire une permission d'emprunter deux millions ; 2° une avance de cinq cent mille livres par le fermier des octrois. Mais considérez les choses et les conditions ; il faut que l'emprunt soit remboursé en dix ans, capital et intérêts, sur le produit d'une augmentation à faire d'impôts sur la ville, et les officiers municipaux en sont rendus responsables. Mais notez que les charges sont déjà si fortes, que le reversement sur les villes des droits de gabelle et autres supprimés les *ont* [*sic*] encore si récemment augmentées, que les octrois sont si énormes et tellement désastreux pour l'industrie, qu'il n'y a pas moyen de songer à aucune augmentation.

Quant à l'avance du fermier des octrois, il est dit que le prêteur se remboursera sur les premiers produits ; notez que ces produits font partie d'un revenu nécessaire et déjà insuffisant ; remarquez que ce prêteur est un comptable dont on a à se plaindre, qu'il faut soumettre à une révision sévère, et jugez s'il faut s'enchaîner avec lui. Cependant, l'officier municipal[6], que Bt [Blot] prend pour guide, est soupçonné de liaison d'intérêt avec ce comptable, et soutient l'utilité de son avance ; aussi est-il parvenu à faire continuer successivement les séances à trois jours, bien que la majorité des voix décidât la négative. Il y a mille détails que je ne saurais vous donner et qui dénotent des intérêts cachés, des créances[7] secrètes ; il se prépare à coup sûr quelque fraude, ou quelque opération aussi mauvaise que celle à laquelle B. [Blot] avait précédemment concouru d'un achat de blé qui va mettre et qui met dès à présent la ville en perte. Notre ami[8] : « Vous devez, vous n'avez pas de quoi payer, on vous offre des moyens onéreux, vous ne connaissez seulement pas vos besoins et vos forces, demandez du temps ; puis employez ce temps-là à faire des comptes si clairs que vous puissiez juger ce que vous devez économiser, ce que vous pouvez emprunter et ce que vous avez à faire. Qu'est-ce qu'un receveur[9] à qui il faut des mois pour dresser des comptes, qui fait ouvrir et renverser des caisses de papier comme si son bordereau ne devait pas se trouver au fond de son coffre ? Il est évident qu'on a, ici comme dans le trésor public, horriblement gaspillé, qu'on répugne à lever le voile, et qu'on tripote pour cacher la vérité, pour la rendre introuvable. »

Vous avez vu la première motion de notre ami, elle était dure et impolie, mais juste et vraie ; ce ne sont point là des *personnalités*, mais des reproches à un corps en faute. Il en a fait deux autres dans le même genre, mais dont j'ai limé les formes, le fond n'en est que plus terrible ; elles ont été faites publiquement, mes drôles n'ont pas osé souffler, il a fallu tout avaler ; mais s'ils pouvaient nous avaler aussi, ils le feraient sans respirer. En vérité, je reproche bien à notre ami un défaut d'art et un je ne sais quoi trop anguleux, mais j'imagine quelquefois que je serais encore plus ferme et plus pressante.

Comme vous dites, notre entreprise a un terrible bâton dans sa roue, je ne sais nullement ce que cela deviendra. Venez donc, vous, et voyons ce qu'on peut faire dans ce monde pour le plus grand bien.

V.

Adieu, mes amis[10], je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur.

À lire entre les lignes, on devine que le grand projet conçu dans la tête fumeuse de Brissot, et adopté avec ferveur par Lanthenas, souriait assez médiocrement à Bancal et à Mme Roland elle-même. Bancal, ancien notaire, voyait avant tout une acquisition de domaine, et penchait à s'en tenir là ; Mme Roland caressait surtout l'idée de vivre aux champs avec des amis de choix, et rien de plus. Elle sait d'avance que Lanthenas et Bancal, qui se connaissaient depuis plusieurs années, « se conviendront beaucoup l'un et l'autre » et qu'ils peuvent « se promettre une société très douce ». Mais elle n'est pas aussi assurée des autres associés qu'ils amèneraient. Son ferme bon sens se défie de l'utopie.

---

[1] N'ayant eu cette lettre entre les mains qu'en 1917, Claude Perroud n'a pu l'inclure dans son édition des *Lettres* de Mme Roland, « nouvelle série » (R2), parue en 1913-1915. Il en connaissait cependant l'existence et l'avait signalée dans le premier volume des *Lettres* de Mme Roland (R1), paru en 1900-1902 (t. II, n° 358). (N. D. É.)

[2] Voir mon article de la *Révolution française*, de mars 1902 : *Un projet de Brissot pour une association agricole.*

[3] Bancal des Issarts.

[4] Voir, sur Robert Pigott, quaker anglais, ami de Brissot, les *Lettres* de Mme Roland (R1, t. II, p. 150, note 1).

[5] Blot.

[6] Joseph-Marie Goudard, officier municipal, frère cadet de Pierre-Louis, député à la Constituante. Voir les *Lettres* de Mme Roland (R1, t. II, p. 112 et 117).

[7] Mot peu lisible.

[8] Roland.

[9] Régny, banquier, trésorier de la ville. Voir, sur ses lenteurs à établir ses comptes, M. Wahl, *op. cit.*, p. 346.

[10] « Mes amis » indique que la lettre était destinée à Lanthenas et à Bosc, comme cela arrivait presque toujours. Bosc, étant secrétaire de l'intendance des postes, recevait la lettre en franchise et la remettait à Lanthenas.

LETTRES
DE
ROLAND À BOSC
(1783-1791)

EN 1896, j'obtins du célèbre collectionneur anglais, M. Alfred Morrison, à la sollicitation de M. Étienne Charavay, communication de 123 lettres autographes de Roland à Bosc[1]. M. Alfred Morrison mourut l'année suivante (22 décembre 1897), et j'ignore à quels héritiers a passé sa collection. Raison de plus, peut-être, pour que le lecteur prenne quelque intérêt à trouver ici la nomenclature et l'analyse — avec d'abondants extraits — de ces lettres inédites de Roland.

M. Alfred Morrison les avait acquises à la vente de la collection de M. Jules Desnoyers, membre de l'Académie des inscriptions (15-19 avril 1889, n° 223 du catalogue), en même temps que deux autres lots, l'un de 26 lettres de Lanthenas à Bosc (catalogue n° 158), l'autre de 80 lettres de Mme Roland au même (catalogue n° 234). J'ai publié ces dernières dans mon édition de 1900-1902 (R1).

Comment Jules Desnoyers avait-il eu en sa possession toutes ces lettres[2] ? L'hypothèse la plus vraisemblable est que, Bosc étant mort (en 1828) professeur au Muséum et logé dans l'établissement, Jules Desnoyers, qui en devint bibliothécaire en 1834 et par conséquent y eut ainsi son logement, avait trouvé ces papiers dans

l'appartement ou le cabinet de Bosc, et les avait retenus par-devers lui.

J'ai utilisé fréquemment ces papiers dans mon édition des *Lettres* de Mme Roland, à laquelle le lecteur devra se reporter plus d'une fois s'il veut se rendre compte de tous les détails de la correspondance qui va suivre. Néanmoins, pour lui épargner le plus possible cette peine, je donnerai çà et là quelques notes de renseignements, et je vais tout d'abord tracer ici une rapide esquisse des relations de Bosc avec les Roland.

Il était secrétaire de l'intendance des postes lorsque, en 1780, il se lia avec eux en fréquentant au Jardin du roi les cours de botanique d'Antoine-Laurent de Jussieu, où Roland, alors inspecteur des manufactures à Amiens, mais retenu à Paris toute cette année-là par son service, allait avec sa jeune femme. L'amitié devint bien vite fort étroite, fraternelle et gaie chez celle-ci, confiante chez Roland, tendrement dévouée (quoique sans espoir) chez Bosc. Lorsque le ménage fut retourné à Amiens, il s'établit une correspondance d'autant plus suivie que, Bosc jouissant de la franchise postale, on s'adressait à lui sans compter, tantôt pour avoir des nouvelles de Paris, tantôt pour obtenir (Bosc était déjà un naturaliste très au courant) des renseignements scientifiques concernant le *Dictionnaire des manufactures* que Roland préparait pour l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke. Il est dès lors comme de la famille, associé à toutes les joies et à toutes les inquiétudes domestiques. On l'entretient, avec des détails puérils et touchants, de l'enfant, du « poussin », de cette Eudora dont il devait être plus tard le tuteur dans des circonstances tragiques et douloureuses pour lui.

En 1784, pendant le long séjour que Mme Roland fit à Paris, de mars à juin, Bosc la voit assidûment, en camarade. On trouvera, dans les *Lettres* de Mme Roland et dans les notes que j'y ai mises, des traits curieux sur cette intimité, sur ce rôle de cavalier servant que Bosc partageait avec Lanthenas (autre ami des deux époux), et dont l'inspecteur plaisantait lui-même avec autant de lourdeur que de sécurité.

À la fin de cette année-là, Roland est transféré à Lyon, mais s'installe en réalité à Villefranche-en-Beaujolais, dans sa famille, ne

gardant qu'un pied-à-terre dans sa résidence officielle, et faisant de longs séjours au Clos de La Platière, le domaine patrimonial voisin, à deux lieues de Villefranche. Entre toutes ces allées et venues, de Villefranche au Clos et à Lyon, la correspondance avec Bosc continue, toujours plus active.

M. Brunetière, dans la *Revue des deux mondes* du 15 mars 1901, remarquait combien était intéressant ce rôle de Mme Roland durant son séjour en Beaujolais alors qu'elle n'était plus l'inquiète Marie Phlipon des *Lettres aux demoiselles Cannet* et n'était pas encore la Mme Roland de la Révolution, mais simplement « Mme de La Platière », la châtelaine rustique du Clos ; à travers les lettres de Roland à Bosc, elle apparaît mieux encore dans cette vie de « ménagère », surveillant sa lessive, son repassage, son jardin et ses vendanges. Un ami de Genève, Henri-Albert Gosse, qui vint voir les Roland au Clos en 1786, fit alors d'elle un léger crayon, la représentant avec sa coiffure de jardin. On trouvera ici cette esquisse (voir le frontispice de ce volume), assurément inhabile, mais intéressante comme document, qu'une descendante de Gosse, Mme Maillart, a bien voulu tirer pour moi de ses papiers de famille.

Dans ce même article, M. Brunetière regrettait qu'on n'eût pas publié les lettres de Roland en même temps que celles de sa femme. Ce que j'en vais donner comblera un peu la lacune. On y verra Roland dans ses années de bonheur, dans son existence familière, entre sa femme et son enfant, avec son enjouement gauche et pesant lorsqu'il veut taquiner son jeune ami (Bosc avait vingt-cinq ans de moins que lui) sur sa vie alors un peu dissipée, — et aussi avec ses colères sourdes de 1786[3] contre l'administration de l'Ancien Régime, — puis, dès 1789, quand la Révolution qu'il appelait de ses vœux est enfin apparue, avec ses accès de fureur contre les adversaires qui en entravaient la marche.

Un certain nombre de ces lettres de la collection Morrison n'offrant pas d'intérêt particulier, je me bornerai à les inscrire à leur date et à leur numéro, sans extraits ni analyse.

I

D'Amiens, *12 février 1783.*

Questions relatives au Dictionnaire des manufactures.
La lettre se termine par une gaillardise :

Joie ; pourtant ménagez les reins ; santé par-dessus tout ; mais toujours amitié.

II

À Lanthenas, d'Amiens, *1er avril 1783.*

Si vous avez vu l'ami d'Antic[4] depuis peu, il vous aura dit que j'étais mécontent de la santé de ma moitié, qui traînasse à ma grande peine. Nous travaillons un peu cependant. — Eudora va et vient à merveille.

III

D'Amiens, *samedi au soir, 12 avril 1783.*

IV

D'Amiens, le *26* [*juin 1784*], *en partant*[5].

V

[De Calais,] *28 juillet 1784.*

Roland et sa femme reviennent du voyage annoncé dans la lettre précédente.

Nous avons vu Londres aussi bien qu'il est possible en aussi peu de temps, trois semaines juste : nous avons fait grand usage des lettres de recommandation que vous nous avez procurées ; les amis Dezach[6] et Lanthenas nous y ont été fort utiles, surtout le premier, qui sait son Londres par cœur ; le dernier est resté pour une quinzaine encore ; l'un et l'autre vous disent mille et mille choses... Nous avons été malades comme des malheureux à notre passage de Douvres ; j'en ai encore la tête toute étourdie et le cœur mal assuré...

VI

Amiens, *5 août 1784.*

Je vous envoie la petite loupe botanique choisie par M. de Zach.

VII

Dijon, *le 28* [*septembre 1784*].

Roland, nommé inspecteur des manufactures à Lyon, avait quitté Amiens le 25 août avec sa femme, mais en s'arrêtant à Dieppe, à Rouen, et enfin à Paris, etc., où Bosc, au moment des adieux, avait eu une singulière crise de bouderie[7]. Roland, qui n'y comprenait rien, lui écrit de Dijon, où il venait de faire halte pour y voir les savants de cette ville, tous anciens maîtres et amis de Bosc, qui avait passé huit années de son enfance au collège de Godrans, à Dijon.

Nous avons vu M. Maret père[8] : il nous a conduits chez M. de Morveau, chez qui nous sommes retournés, ayant rendez-vous avec M. Durande pour visiter le jardin de botanique. M. Maret nous a parlé de vous avec beaucoup d'affection et aussi de la chère sœur[9]... Nous avons causé longtemps avec M. de Morveau. Je ne vous dirai pas que je l'aime beaucoup plus que les autres, mais je l'aime beaucoup, car il est très aimable, je donnerais quelque chose de bon pour avoir un pareil homme à ma résidence ; je me sentirais renaître...

VIII

De Lyon, *19 décembre 1784.*

Longues explications au sujet de la bouderie de Bosc, qui durait encore[10] :

J'aime cent fois mieux vous voir injuste que de me sentir coupable.

IX

[De Villefranche,] *16 janvier 1785.*

Il n'est pas aussi aisé que vous le pensez au bon et sensible Lanthenas de prendre le parti que vous dites[11]. Il y a bien des ménagements à prendre, de terribles préjugés, non à vaincre, cela n'est pas possible, il serait au moins inutile d'y travailler, mais à ménager. Puis le père est fort vieux ; la mère l'aime beaucoup ; il faut rester pour tirer parti des circonstances ; puis on s'habitue, on s'identifie [*sic*] : on fait quelque chose, quoi que ce soit, ou on

ne fait rien ; finalement on reste, à moins que de grands intérêts ne viennent fortement ébranler, ce qui n'arrive guère aux trempes très douces, que l'ambition n'agite pas.

Puis, un joli tableau d'intérieur :

Eudora[12] est un lutin, qui souvent s'en va criant : d'Antic, d'Antic, M. d'Antic !... Écrivez-vous ? Est-ce une lettre pour M. d'Antic ?... Ainsi elle se souvient, aime et aimera nos amis...

X

[De Villefranche,] *14 février 1785.*

Le pauvre Lanthenas est dans le chagrin. Son abominable frère tourne la tête au vieillard, de qui le coffre est d'autant meilleur que la tête s'en va à vau-l'eau. Nous faisons l'impossible pour le soutenir, le consoler, l'encourager à prendre patience.

Je ne sais ce qu'était Daubenton le jeune au Jardin du roi ; ce n'est donc pas une place académique, car le comte de Lacépède n'est pas de l'Académie, que je sache[13]...

XI

De Villefranche, *24 février 1785.*

« Le receveur général de Bourg, l'homme au jardin... » Roland désigne ainsi Varenne de Fenille, receveur des tailles en l'élection de Bresse, célèbre comme agronome et sylviculteur, qui avait créé, dans les anciens fossés de la ville, un jardin renommé dans toute la région. Il était en relations courtoises avec les Roland. Voir la longue et remarquable lettre que lui adressa Mme Roland, au sujet de la littérature anglaise, le 21 mars 1789 (R1). Il fut guillotiné à Lyon le 14 février 1794.

XII

De Lyon, *21 mars 1785.*

Il se porte mal.

Mais que faire pour la santé, ici où il faut que je courre du matin au soir ou que je travaille roide, roide. Heureusement, je pars à la fin de la semaine pour aller *pasqualare* en famille.

Il signe :

« L'hermite au milieu du tourbillon. »

XIII

[De Villefranche,] *4 avril 1785.*

Parle-t-on encore à Paris de Necker et de son ouvrage[14] ? Je trouve des gens qui en sont émerveillés. Quant à moi, j'ai toujours peine à croire que ce remueur d'argent, qui a tant emprunté, tant obéré la nation, tant mis clandestinement d'impôts en se vantant qu'il n'en mettrait point, tant mis l'autorité et l'argent entre les mains du prince, qui s'est tant vanté, qui a été si insolent, qui a fait tant de mal enfin, jusqu'à rendre l'usure légale, facilité la ruine des jeunes gens, les vols, et qui a rendu le gouvernement receleur pour un lucre, qui par là seul devint infâme, j'ai peine à croire, dis-je, qu'un homme qui a fait si mal puisse si bien dire...

Pour s'expliquer cette rude sortie, il faut se rappeler la disgrâce de Trudaine de Montigny, intendant des finances. Le protecteur des années de jeunesse de Roland avait été un des premiers aides de l'administration de Necker.

XIV

[De Villefranche,] *18 mai 1785.*

Roland envoie à Bosc « un lichen que l'ami Lanthenas a raclé sur les basaltes de son canton ».

XV

[De Villefranche,] *10 juin 1785.*

Nous faisons nos préparatifs pour partir, tout le petit ménage, lundi matin pour Lyon...

Roland dissuade Bosc de partir avec La Pérouse :

Vous qui avez une existence agréable à Paris, beaucoup de liaisons de votre goût, beaucoup d'amis, une correspondance[15] qui nourrit et l'amitié et les goûts...

La maman [Mme Roland] vous prie de dire ou faire dire à son père une incommodité [un mal au doigt] qui la met hors d'état d'écrire, ses embarras d'ailleurs, son voyage, etc., et qu'aussitôt qu'elle le pourra, elle lui donnera de ses nouvelles ; puis compliments, respects, etc.

On voit ici que Mme Roland était restée en relations affectueuses avec son père, qui mourut (disons-le en passant), non pas « dans le rude hiver de

1787 à 1788 » comme elle l'écrit dans ses Mémoires, mais le 20 janvier 1789. J'ai vu l'acte de décès dans les papiers de famille de ses descendants.

XVI

[De Villefranche,] *13 juin 1785.*

Nous partons aujourd'hui... Ô mon ami ! je viens d'avoir une terrible alerte ! L'enfant avait une épingle dans le gosier, la maman venait d'entrer au cabinet et causait avec moi. Tout à coup, la bonne éperdue arrive et me met l'enfant entre les bras : la maman, oppressée et prête de tomber en syncope ; je fais rendre l'épingle à l'enfant, je cours à la mère ; nous la ramenons enfin, et nous en sommes quittes pour la frayeur qui a été grande, je vous jure...

XVII

Lyon, *28 juin 1785.*

Demain, fête de saint Pierre, veille de notre retour à la case... Je sors de l'Académie [de Lyon], où il a été lu une lettre de Carra, qui demandait à être notre associé ; passe ; mais, dans cette lettre où il rend compte de la chute de Pilâtre[16], outre plusieurs inconstances qui ne sont pas exactes, il le traite dans des termes qui n'ont été trouvés ni décents ni honnêtes ; il y a toujours assez à observer sur les faits sans invectiver les personnes, surtout quand elles sont mortes : ne fût-ce que le manque de générosité, on s'en scandalise d'abord, puis on s'en irrite...

XVIII

[Le Clos,] *2 septembre 1785.*

On est installé pour deux mois au Clos, le domaine rustique des Roland, près de Villefranche. Bosc va faire une tournée de botaniste en Picardie, et a sans doute demandé quelque argent à son ami, car celui-ci lui répond :

Je n'aurai rien ou j'aurai toujours quelques louis d'or à votre service...

Je laisse à Madame à vous parler de sa grave personne et de celle de son Eudora, fort grave personnage aussi ; l'une est en raccommodage de linge, repasseuse, et autres babioleries dont je ne m'aviserai même pas de vous parler plus longuement, car les dames n'entendent pas raillerie sur l'article.

Et Mme Roland ajoute :

Quand on le prend sur ce ton-là, je n'y sais rien à dire....

XIX

[De Villefranche,] *20 septembre 1785.*

Que dit-on à Paris, pays mort pour nous depuis que vous en êtes parti[17] ? La finance vous a-t-elle bientôt clôturés dans son mur de quinze lieues[18] ? Le cardinal [de Rohan] sort-il, ne sort-il pas de la Bastille[19] ? On fait et défait ici à journée des contes qui viennent de Paris, de Lyon, du diable, qui n'ont ni père ni mère, et qui se réduisent tous à prouver qu'on ne sait rien. Mais Cagliostro devait venir à Lyon initier, dans le rite égyptien, douze demi-illuminés. Plusieurs de vos seigneurs devaient être à sa suite ; de riches uniformes étaient faits, d'excellents cuisiniers retenus, des monstres terrestres et marins achetés : le Bourgogne et le Champagne, le Tokai et le Chio, etc., étaient prêts à couler en abondance ; on devait souffler le verre, faire de l'or et... La désolation de la désolation est dans le temple...

Je ne vous dis rien de ma moitié, ni du *poussin* [sa fille Eudora]. Je vais les trouver à la campagne.

XX

[De Villefranche,] *29 septembre 1785.*

Il est près de midi, mon cher ; j'arrive de la campagne, où j'ai déjeuné, avant de partir, avec ma moitié, mon frère[20] et l'ami Lanthenas, tous se portant assez bien, Eudora *quoque* ; tous les jours nous avons parlé de vous, pesté contre vous...

Je n'ai pas encore vu ma mère[21], qui ne vieillit que pour gronder ; chaque matin elle va à l'église prendre une nouvelle dose d'humeur, puis elle vient la répandre sur nous tous, mais singulièrement sur ma moitié, quand elle est ici, bien aise à présent de n'y pas être ; ce qui lui fait dire chaque jour paix, tranquillité, amitié, ici comme dans notre petit ménage d'Amiens. Elle redoute le retour ; mais, comme le lait d'ânesse lui fait assez de bien, j'ai envie de le lui faire continuer le plus avant possible dans le mois d'octobre.

XXI

[De Villefranche,] *4 octobre 1785.*

C'est aujourd'hui l'anniversaire d'Eudora, et j'ai promis de l'aller célébrer au dîner, à quelle heure que ce soit ; la pauvre petite ne soupe pas encore avec nous.

Nous avons ici une mère qui vieillit en âge, mais qui rajeunit en vigueur et en méchanceté. C'est un diable incarné, qui va à la messe tous les jours, qui communie souvent, et qui n'en médit, calomnie, gronde et fait tapage

que davantage. Elle ne peut voir ma femme, ni souffrir d'en entendre parler... Ces misères me font bien regretter mon ancienne situation à Amiens, où nous vivions contents, et que j'appelle les oignons d'Égypte.

Vos jeunes filles tricotant[22], comme un moyen de trouver plus tôt un mari, me semblent si gauches que celui qui leur arrivera ne sera pas de mon calibre. Raisonnez comme il vous plaira, mais le tricot n'est pas mon goût. À cette occasion, je vous conterai que ma moitié voulant, il y a un mois, tricoter des bas à son enfant, parce qu'elle n'en trouvait ni à acheter ni à en faire faire en ville, je me mis dans une sainte colère, jurant que je ne voulais de la vie la voir tricoter ; et sur-le-champ j'écrivis à Lyon, d'où on lui envoya une douzaine de paires de bas pour son enfant.

Je suis chargé de la campagne, et j'en ai la note sous les yeux, écrite de la main de Madame. La voici : *Les Inspirés, Cagliostro*, et *M. Lanthenas*. Les inspirés, Martinistes ou Martiniens, qu'en dit-on ? La secte se répand-elle ? Embrasse-t-elle un certain ordre de personnes ? Quels sont ses dogmes ? Qu'est-ce que signifie et quelle sensation fait cette dernière folie ? Cagliostro ne fait-il pas de miracles, est-il toujours en prison ? Douze Lyonnais, qui devaient être initiés par lui dans le rite égyptien, et qui avaient dépensé énormément pour cela, pleurent sa détention. La désolation est dans le temple, et aussi dans la cuisine, car on la préparait splendide et délicate. Beaucoup de vos seigneurs, de la première volée, devaient par leur présence donner la plus grande sanction à la sainte institution. Et le cardinal, et les autres, qu'en dit-on ?

... Vous ne nous dites rien du banqueroutier Quatremère[23], je voudrais bien voir la figure de ses patrons... Savez-vous, le cas est-il radiable ? Ils n'ont pas tant de cœur ; et depuis qu'on fait banqueroute à la Cour, dans l'Église, au Parlement, chez les fermiers généraux et ailleurs, on peut bien la faire à l'Académie, me direz-vous.

Puis des nouvelles de Lanthenas :

Après les Rois, il ira vous joindre à Paris, pour y recommencer ses caravanes ; car, quoique docteur et émancipé, porteur de sa fortune et maître de ses droits, le voilà redevenu jeune homme, *errans et vagabonds*.

XXII

[De Villefranche,] *8 octobre 1785.*

XXIII

[*Id.*,] *10 octobre 1785.*

XXIV

[*Id.*,] *25 octobre 1785.*

Tous, tous, femme, docteur, Eudora, etc., vous embrassent *quoque*.

XXV

[*Id.*,] *10 octobre* [i. e., *novembre* ?] *1785.*

Le docteur [Lanthenas] vous écrit ; la ménagère fait lire votre petite lettre à Eudora ; ce n'est pas, ma foi, l'affaire d'un jour, car les deux mois de campagne nous ont renvoyés à l'alphabet. Attendez encore quelques années ; la commère nous donnera du fil à retordre pour apprendre à lire, et plus encore pour l'empêcher d'apprendre de sitôt autre chose.

XXVI

De Lyon, *4 décembre 1785.*

... Voyez donc comme sont malheureux les hommes qui ont femme ! J'étais à Lyon depuis une quinzaine de jours ; l'Académie décide qu'un discours que je lui ai lu en séance particulière est fait pour être lu en séance publique ; les femmes, qui aiment à jaser, sont aussi curieuses ; ne voilà-t-il pas que la mienne arrive, pour m'entendre !...

... Eudora fait, auprès de moi, des découpures de papier ; elle en fait à force, puis elle en balaye au feu les débris. Nous sommes seuls au logis, où je suis rentré après quelques visites, tandis que la ménagère est en ville, le docteur d'un autre côté, le domestique qui court ; il est nuit, on n'entend pas le moindre bruit. Ce calme des choses en met dans l'âme ; je jette un coup d'œil attendrissant sur mon enfant ; je pense à sa mère, à vous, notre bon ami, et je sens que mon cœur n'est, pas plus que mon estomac, celui d'un fermier général. Nous nous reverrons ; nous jouirons encore du plaisir d'être ensemble. Celui d'aimer et d'être aimé en vaut bien un autre. Je n'en connais point qui l'égale...

XXVII

[De Villefranche, *premiers jours de janvier 1786.*]

Nous nous disputons tous les trois à qui vous avez écrit de ne plus vous écrire de quinze jours ; et Madame surtout est fort anxieuse d'apprendre d'où vous vient cette douleur de cuisse dont vous vous plaignez. Quant au cœur malade, nous y prenons tous également part, sans nous informer de l'objet

qui rend aussi malade le cœur de notre discret ami ; quoique nous jugions bien qu'elle a grand tort...

XXVIII

[De Villefranche,] *13 janvier* [1786][24].

Roland charge Bosc de l'abonner au Journal de Paris *et aussi à* L'Esprit des journaux[25]. *Il demande des renseignements sur le duc d'Orléans, mort depuis peu, et dont un chanoine de Villefranche devait prononcer l'oraison funèbre... (Le Beaujolais faisait partie de son apanage.)*

Le docteur [Lanthenas] partira incessamment et ira loger dans le quartier de l'ami Parault[26].

XXIX

20 janvier 1786.

Lanthenas est parti la veille pour s'établir définitivement à Paris.

Ma légitime dit : *Et le duc d'Orléans ?*

XXX

5 février 1786.

XXXI

[*Première quinzaine de 1786.*]

Depuis huit à dix jours, mon enfant est dans le plus grand danger, et sa mère dans le chagrin, veillant jour et nuit...

XXXII

21 avril 1786.

Je vous écris en commun, mon ami, avec l'ami Lanthenas. Lorsque vous aurez lu cette lettre, faites-moi le plaisir de la lui faire passer... Accablé de fatigue, de courses et de travaux dans Lyon, d'une excursion à Givors..., un courrier ayant manqué, ayant eu de mauvaises nouvelles le courrier précédent, l'inquiétude m'a pris ; j'ai passé une nuit horrible et le lendemain, faute de cheval et de voiture, je suis parti à pied et arrivé ici excessivement fatigué, comme vous pouvez le croire. J'ai trouvé l'enfant d'une maigreur extrême, la pâleur de la mort, la vie presque éteinte, cependant hors de dan-

ger, je crois ; la mère, harassée de veilles, de sollicitudes et de soins ; j'ai pleuré au milieu d'eux, heureux de m'y retrouver ; nous sommes un petit hôpital de malades ; mais nous nous consolons mutuellement de ces misères, toujours beaucoup adoucies par notre réunion...

XXXIII

De Dieppe, *29 mai 1786.*

Roland est parti le 2 mai pour une grande tournée pour Paris, Rouen, Dieppe et Amiens, pour revoir ses vieux amis.

XXXIV

D'Amiens, *7 juin 1786.*

... Écrivez à ma femme que je me porte bien...

XXXV

D'Amiens, *11 juin 1786.*

Mon retour, que vous attendez pour babiller, est fixé à vendredi prochain pour le départ et samedi pour l'arrivée dans votre ville de perdition pour la jeunesse... Je veux encore dire deux mots à ma moitié, ci-contre : adieu donc...

Comme on le voit par ce dernier détail, Roland écrivait sur la même feuille à sa femme et à Bosc, qui faisait alors tout simplement passer la lettre à « Madame ».

XXXVI

Villefranche, *9 juillet 1786.*

Roland est de retour à son logis depuis le 6.

Bonjour, mon ami ; j'arrivais, comme je l'avais prévu, le jeudi pour dîner ; votre lettre arriva le même jour [à Villefranche], et le même jour je la portais à l'amie [au Clos], à qui elle était destinée. Nous avons passé ensemble, à la campagne, jusqu'à hier après le dîner, que nous sommes revenus en ville ; ma femme à cause de sa cuisinière, malade, bonne fille, moi pour mes affaires. Nous repartons cette après-midi, pour une lessive, purger la bonne, etc.

XXXVII

À Lanthenas, *28 août 1786.*

Lourdes plaisanteries.

Madame, avec qui vous tapagez en diable, ce dont je ne me mêle point, vous charge ou prie, ce dont je ne me mêle point encore, d'expédier le paquet ci-joint au frère[27], prieur et curé de Longpont, sous Montlhéry, par Linas. Salut.

XXXVIII

À Bosc, *15 septembre 1786.*

Nous comptons partir demain pour la campagne ; mais un orage affreux de la nuit dernière et qui continue encore nous laisse incertains : femme, enfants, filles, bagage, etc., tout cela ne se voiture pas comme de Paris à Rouen par les batelets et les mazettes[28]...

Le pauvre Lanthenas a perdu sa mère. Avant de mourir, elle a fait pour lui comme qui dirait à peu près rien. Chacun veut y avoir part, et [je doute] en conséquence que ce soit beaucoup. C'est une pitié, tous fesse-mathieux...

Qu'est-il advenu de Linguet[29] ? A-t-il gagné, perdu ? Que devient-il ? Enfin que dit-on d'autre chose ? Vous nous laissez comme une chemise sale...

XXXIX

18 septembre 1786.

Récit du voyage au Clos, annoncé dans la lettre précédente :

Vous saurez que la mère et la fille, liées ensemble sur un âne, ont failli se casser le cou et se noyer ensemble. La bête a choppé, l'enfant s'est effrayé, il a tout entraîné, et tout a versé dans la rivière[30], sur le bord de laquelle cheminait la caravane. J'étais à cheval derrière : je n'ai fait qu'un saut : mais le temps à soulever, à désunir d'un ruban de soie noué et mouillé, puis à tirer de là l'enfant se croyant perdu et criant à tue-tête ; la mère, le poignet foulé, le corps meurtri et mouillé ; gros cailloux au fond et environ un pied d'eau. On est accouru ; de bonnes gens ont fourni de quoi changer l'enfant ; j'ai affublé la mère de ma redingote ; nous n'étions qu'à moitié chemin, nous avons gagné le gîte ; grand feu, changé, couché, etc. Reste quelques douleurs et de la brisure ; mais, à cela près, bon pour une, et passons outre...

XL

Villefranche, *9 octobre 1786.*

... Quel diable d'homme êtes-vous donc ? Mangeur de matelotes à la Rapée, de grand dîner à la Genlis[31] ? J'aime fort vos observations sur cette dernière, et je crois tout cela. Mais cette Mme Belette, avec sa brochure en mauvais style, est, je crois aussi, de la pure charlatanerie... Je vous embrasse et irai embrasser pour vous l'amie[32] le plus tôt possible.

XLI

11 octobre 1786.

Vous voilà lancé comme un lévrier dans la féminine science ; mais, à travers tous les ridicules de cette femme, elle se fera pourtant une sorte de réputation ; puis son allure, ses alentours, tout cela n'est pas à négliger, sans trop s'y assujettir pourtant, car ce serait le diable. Autrement, il n'en peut résulter aucun mal, et quelquefois beaucoup de bien[33]...

XLII

12 octobre 1786.

XLIII

16 octobre 1786.

Bosc avait dû, en se plaignant d'un trop long silence, écrire à « feu Mme de La Platière », et déjà Mme Roland lui avait répondu, le 3 octobre : « Vos ferventes prières m'ont rappelée du séjour des ombres... » Roland continue la plaisanterie :

Feu Mme de La Platière est en ville, où elle est venue souhaiter la bonne fête à la maman... Elle se propose bien de vous relancer au premier moment, pour vous apprendre à vivre...

XLIV

30 octobre 1786.

M. Poivre est mort[34], que bien me fâche. C'était un excellent homme, quoique fort chinois, et je ne sais plus comment faire pour aucun éclaircissement de ce qu'il a dit ou écrit...

La ménagère vous a donné preuve qu'elle n'est point *feue*...

Nos dames[35] ont vu avec grand scandale qu'on ne veut plus que les Français chantent qu'en payant. Qui aurait imaginé qu'on taxerait un jour jusqu'à leur gaieté ? Belle matière à chanson !

XLV

1er novembre 1786.

XLVI

8 novembre 1786.

Notre ménage attend le beau temps pour aller lessiver à la campagne. Moi je travaille comme un diable, pour m'en aller à Lyon à la fin du mois... Vraisemblablement j'y serai tristement seul, par raison d'économie.

Lanthenas nous écrivit bien, il y a quelque temps ; ce n'est plus si souvent. Mais il ne nous a rien dit de sa grosse prospérité[36]. Quoi qu'il en soit, je lui souhaite de tout mon cœur de la fortune ; je crois qu'il a assez de sensibilité et de philosophie pour n'en jamais abuser.

XLVII

16 novembre 1786.

Roland charge Bosc de faire insérer au Journal de physique*, que dirigeait alors J.-C. de La Métherie, un discours qu'il vient de faire pour la Société d'agriculture de Lyon.*

XLVIII

24 novembre 1786.

La ménagère est au Clos pour deux jours ; je suis resté seul avec le poussin.

XLIX

26 novembre 1786.

Bosc a critiqué le discours envoyé dix jours auparavant : Roland se défend sur quelques points, mais avant tout il remercie :

Traitez-moi en ami, je veux dire roide, roide ; ne me laissez pas faire de blasphèmes, car je ne veux, pour rien au monde, être anathématisé par les

botanistes, par les physiciens, ni les chimistes ; bien moins encore que par les prêtres...

Ma moitié arriva hier de la campagne, à cheval, dans de mauvais chemins ; elle est lasse et dort encore.

L

Lyon, *11 décembre 1786.*

Le discours sera lu à la Société d'agriculture le 5 janvier suivant. On en a envoyé le manuscrit à l'ami Cousin-Despréaux, à Dieppe, pour les corrections de style.

Ma moitié vous a écrit, je viens de lui écrire ; arrangez-vous ensemble. Adieu.

LI

De Lyon, *18 décembre 1786.*

... Lanthenas, notre Crésus en herbe...

... Voilà aujourd'hui quinze jours que je suis séparé de la moitié, presque des deux tiers de moi-même...

LII

Lyon, *29 décembre 1786.*

Fussiez-vous occupé par-dessus les oreilles et le diable s'en mêlât-il, il faut que vous me disiez si vous connaissez les Carra, les Marivetz[37] et autres physiciens anti-newtoniens de ce genre...

... Je n'entends plus parler de ce docteur [Lanthenas] qui a déserté les drapeaux d'Esculape pour passer sous ceux de Mercure...

LIII

Villefranche, *24 janvier 1787.*

J'arrive, monsieur le drôle, pour trouver une certaine lettre du 15, dans laquelle vous vous avisez de dire à ma moitié qu'elle est *délicieuse*. Voyez donc un peu comme ces petits messieurs en content aux femmes en l'absence de leur mari ! Ah, que je vous y reprenne, canailles !

... À propos donc, que je me réconcilie avec vous, car je lis dans la même lettre : « Une femme doit obéir à son mari... »

LIV

4 février 1787.

Demain, je retourne à Lyon ; après-demain, j'en reviens ; la semaine d'après, je retourne dans le voisinage. En vérité, je ne respire plus. Je deviens de substance angélique et diaphane...

Madame la ménagère tousse un peu et voudrait bien vous avoir en face pour vous pousser des arguments irrésistibles...

LV

Villefranche, *24 février 1787.*

Je vous ai cru, sinon mort au monde, du moins à l'amitié ; mais c'est affaires, passe ; *ego te absolvo*. La ménagère dort, dort, dort, avec un appétit, une abondance, ou plutôt un abandon... Ah, la voilà pourtant, chut ! Vos gens là-haut projettent, cabalent, font banqueroute, meurent, sont remplacés ; et tout cela fait du bruit, et toujours du bruit, et rien que du bruit[38]...

LVI

25 mars 1787.

LVII

Lyon, *18 avril 1787.*

LVIII

8 mai 1787.

On nous menace fort du prêtre, qui, dit-on, menace de devenir le *capo del capo*[39]...

LIX

[De Villefranche,] *28 mai 1787.*

Roland venait de faire une excursion à la Grande-Chartreuse, avec son frère, le curé de Longpont. À je ne sais quelle lettre mélancolique de Bosc, il répond :

Ne pestez pas comme vous le dites, car je retourne à la Chartreuse vous retenir une place. J'en suis pourtant revenu, écrasé de fatigue, faisant 15, 16, 17 lieues par jour, souvent à pied, en bottes, et une chaleur excessive, de la

poussière ; revenu brûlé de soleil, et poussant le tison dans ce moment. J'étais pressé de revenir, je bouillais, et je gèle...

Au diable l'homme aux chevaux[40] et sa séquelle ! Qu'on termine donc, et qu'on donne de la pelle au cul à tout ce monde immonde !

... Je vais travailler comme un forçat jusqu'à mercredi soir, que je compte retourner voir la lessiveuse, qui m'a chargé de vous... [*sic*].

LX

6 juin 1787.

Tous, *tutti quanti*, vous êtes de sottes gens. J'arrive d'une part, le courrier de l'autre, et pas un mot. Avant, une bredouille de quatre lignes, et toujours : « *Je n'ai pas le temps ; j'ai oublié ; je ne sais ; une autre fois, à l'ordinaire prochain* », etc. ; ou quelque rien de cette espèce. Ne voilà-t-il pas des gens bien restaurés !

Suit un passage intéressant, sur les premières relations de Brissot et de Roland. Je ne le donne pas ici, l'ayant déjà cité dans la notice consacrée à Brissot, p. 302 du présent ouvrage.

LXI

Lundi 11 juin 1787.

Bosc venait d'annoncer à Roland qu'un édit du 5 juin venait de ramener de quatre à une seule (confiée à Tolozan) les charges d'intendants du commerce. Grave nouvelle pour l'inspecteur, subordonné direct de ces intendants :

Votre lettre du 8, mon cher, m'estomaque un peu. J'étais en correspondance serrée avec M. de Montaran[41], pour nos affaires de manufactures : tout est en l'air, et je ne sais plus quelle tournure cela va prendre. Je vois que les arrangements sont affaire de faveur ; le chef qui nous reste[42] n'a pas d'idée de la partie ; c'est un homme dur, qui se fait des principes *ab hoc et ab hac*, et qui pourtant est souple, et tout à tous à l'égard de ses chefs à lui ; l'opinion de ceux-ci est son intérêt, voilà sa boussole. Je ne sais que faire ni que dire, ni par qui, ni à qui je pourrais m'exprimer. Le petit Bl.[43] a encore de moins que le précédent de n'avoir pas de caractère, d'être rogue, dissipé et paresseux par-dessus tout. Avec tout cela, je crois, pour le bien de la chose, qu'elle ne doit en effet rouler que sur un seul homme.

Suit un autre passage sur Brissot, déjà cité à l'endroit auquel je renvoyais plus haut.

Je vais écrire ou j'irai dire à la fille que vous l'embrassez, à la mère que vous ne l'embrassez pas.

LXII

[*S. d.*, mais de *juin 1787.*]

Roland a de vives inquiétudes. Il craint que, après avoir remanié les intendances du commerce, on n'en vienne à supprimer les inspecteurs :

Concevez, après 34 ans de services, et avoir travaillé comme je l'ai fait... et des infirmités par-dessus tout... Concevez ma position. On dit que nous sommes ou serons supprimés[44].

Dombey a perdu la tête[45], des peines qu'il a essuyées et des injustices qu'on lui a faites.

LXIII

À Lanthenas, *16 juillet 1787.*

Roland lui annonce qu'il va partir, avec sa femme et son frère, le curé de Longpont, pour un voyage en Suisse (le voyage dont Mme Roland a écrit la relation, éd. Champagneux, t. III, p. 286-386).

Je crois, à vue de pays, que ces gens de là-haut nous laisseront faire en paix notre voyage : je les vois si occupés d'autre chose ! Il me semble qu'ils s'empâtent un peu dans leurs administrations provinciales. On dit ici... qu'il est décidé que les biens du clergé ne seront point assimilés à ceux des autres personnes, au moyen d'un emprunt et d'un prêt de 100 millions. Si cela est, il n'y a rien de fait...

... Dites-moi donc ce que font M. de Montaran et M. de Gallande[46] ? Ils sont encore jeunes pour aller planter des choux. Mais tout cela durera-t-il bien longtemps ?...

LXIV

À Bosc, *16 juillet 1787.*

LXV

[*S. d.*, mais de la *fin décembre 1787.*]

La ménagère se propose tous les jours de vous écrire ; elle transit de froid à la campagne, avec deux autres femmes ; moi, j'en suis transpercé.

Nous revenons tous jeudi prochain, puis elle retourne seule après les fêtes, pour une lessive...

LXVI

[*Sans date.*]

Vos gens du Poitou ne veulent donc rien me donner sur les fabriques de Niort ? L'avocat où nous fûmes m'avait tant fait espérer !...

On voit, par quelques passages des autres lettres, que cet avocat n'était autre que Creuzé-Latouche, le futur conventionnel, alors avocat à Paris et déjà grand ami de Bosc, dans le voisinage duquel il demeurait, rue des Lavandières (Sainte-Opportune), et que c'était pour son Dictionnaire des manufactures *que Roland attendait de lui des renseignements.*

LXVII

Lyon, *9 janvier 1788.*

Vous avez donc enfin vu nos *recommandés* du bon et grand Lavater ? ce sont des jeunes gens qui, à beaucoup d'honnêteté, joignent un grand amour d'étendre leurs connaissances...

Les Roland, dans leur excursion en Suisse de l'été précédent, avaient fait à Zurich la connaissance de Lavater, et celui-ci venait de leur adresser un de ses jeunes amis, Heisch, qui voyageait en France avec son élève, le jeune baron de Wietinghoff (frère de Mme de Krüdener).

LXVIII

Lyon, *19 janvier 1788.*

LXIX

Lyon, *2 février 1788.*

LXX

12 mai 1788.

LXXI

Lyon, *30 juin 1788.*

J'ai reçu ici votre épître du 23. Je la fais repasser à Villefranche, pour être envoyée de là à la campagne, où la ménagère est claquemurée pour tout l'été et l'automne...

Demande de renseignements sur le Cassida viridis, qui ravage les artichauts, sur le procédé de Berthollet pour blanchir les toiles, etc.

Nous sommes entourés et pressés ici de la nouvelle qu'on va encore une fois retourner l'omelette[47]. J'ai peur qu'elle ne soit enfin desséchée. On parle aussi de guerre de tous les côtés. Tapage et carillon. Adieu.

LXXII

Villefranche, *8 août 1788.*

LXXIII

Du Clos, *24 août 1788.*

LXXIV

Villefranche, *5 septembre 1788.*

Bonjour donc, camarade. J'arrivai hier ici ; j'y reçus de vos nouvelles, j'en fis part ; il n'y en avait point encore de ce genre[48]. Quelle bagarre ! Vous autres Parisiens, c'est donc là votre politesse, votre bon ton, vos *vertus* ! Hou, hou, hou !

Toujours est-il vrai que le nouveau [Necker] ne fera pas pis que l'ancien ; mais fera-t-il bien ? C'est encore un problème à résoudre. J'ai bien des données, peut-être différentes de celles de bien d'autres ; attendons. Mais, en attendant, que deviendrons-nous ?... Faites-moi vite des fouets[49] pour fouetter toute cette canaille, tous ces bavards de Parisiens qui n'ont que la jappe...

LXXV

De Villefranche, *lundi 14* [*septembre 1788*].

Je me hâte pour partir enfin et aller voir [au Clos] cette femme, dont je suis séparé depuis plus de trois semaines.

LXXVI

De Villefranche, *14 octobre 1788.*

Il fait un brouillard affreux ; j'arrive de la campagne et j'y retourne. La mère et l'enfant sont enrhumés. Lanthenas s'enfonce dans l'Amérique. Je suis trop vieux pour l'y suivre.

Le Sénat[50] va un train du diable, et le nouveau ministre plus doucement qu'on ne l'avait cru. On dit ici que les effets vont toujours baissant. L'évêque de Grenoble[51] s'est brûlé la cervelle. On désespère et des Notables et des États. On croit ici que cela s'emmanche mal là-haut.

LXXVII

12 novembre 1788.

LXXVIII

7 janvier 1789.

LXXIX

[*S. d.*, de *février 1789.*]

On dit qu'on se tue toujours en Bretagne ; on dit qu'on se dérange en Dauphiné, qu'on ne s'arrange pas bien ailleurs ; enfin, il y a bien des gens qui y voient fort trouble...

LXXX

5 mars 1789.

LXXXI

[*S. d.*, *premiers mois de 1789.*]

Description émerveillée des collections et du jardin de Le Camus, savant lyonnais. J'ai donné la plus grande partie de cet intéressant morceau dans une note des Lettres *de Mme Roland (R1, t. I, p. 707, note 1).*
Roland termine ainsi :

Au milieu de tout cela, une chose vous paraîtra sinon singulière, du moins vous donnera à penser sur la nature de l'homme jeté en société. Deux hommes que j'avais vus le matin, qui n'ont rien à perdre dans la Révolution, rien, absolument rien, quoi qu'il arrive, mais dont l'un est noble de fraîche

date, et l'autre est prêtre, eh bien ! ce sont deux terribles aristocrates. D'un autre côté, nous avons dîné entre trois hommes, qui ne risquons rien tant que de perdre notre état, qui en recevrions gêne et malaise impossible : Eh bien ! nous sommes des plus décidés et des plus résolus démagogues.

LXXXII

[*S. d., mai 1789.*]

... Vos États font grand bruit en province ; mais, de la besogne, point encore ; et j'ai grand'peur que, à propos de nos députés, Jean s'en allât comme il était venu. On parle d'une magnificence et d'un éclat terribles ; bel exemple de modestie et d'économie. Puis, d'un discours de trois heures : ce n'est pas aller au fait par le plus court. Dit-on pourquoi Bergasse n'a point paru à l'Assemblée, à la procession ? Est-il vrai qu'on ait presque, dit-on, hué le comte de Mirabeau ? On ajoute que l'on ne croit pas qu'il tienne. On dit bien des choses en province ; en fait-on beaucoup à la ville, et à la cour ?

LXXXIII

28 mai [*1789*].

Reproches à Bosc sur ce qu'il n'envoie pas de nouvelles.

Dans un temps de rumeur, de troubles, de changements, vous devez avoir tous les jours des nouvelles intéressantes et vous ne m'en donnez aucune... Adieu, je ne vous embrasse pas. Mais Eudora, qui n'a pas encore de fiel, dit qu'elle vous embrasse...

LXXXIV

29 juillet 1789.

Lettre bien curieuse, qui montre l'affolement incroyable des esprits au moment de la Grande Peur, les contes étranges, insensés qui circulaient, l'exaspération redoutable, où l'opinion était montée ; Mme Roland vient de partir pour Le Clos, après avoir écrit à Bosc, le 26 juillet (R1) : « Si l'Assemblée nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres, ou que de généreux Decius ne les abattent, vous êtes tous f... » Trois jours après, Roland, resté à Lyon, écrit à son ami la lettre plus enragée encore, s'il est possible, que je me contente de mentionner ici, l'ayant déjà publiée (R1, t. II, p. 54, note).

LXXXV

Lyon, *2 octobre 1789.*

Il a appris par Bosc la mort du chanoine Bimont, l'oncle aimé de sa femme. Puis il ajoute :

... Vous avez donc un bien grand nombre d'hommes corrompus dans votre Assemblée ? Mais c'est qu'il y en a beaucoup aussi qui sont abrutis au point de croire faire bien que de faire les plus hautes sottises. Cette ville surtout est remplie de sots ou de fripons, qui sacrifieraient le monde entier pour la conservation de quelques privilèges ou la paix de quelques-uns...

LXXXVI

Lyon, *7 octobre 1789.*

Il envoie à Bosc, pour le faire insérer au Journal de physique*, un mémoire qu'il avait destiné d'abord à la Société d'agriculture de Lyon.*

Mais, comme presque tous les membres sont des aristocrates, effrayés des événements, faisant semblant de l'être, criant à outrance et se débandant, cette société, comme l'Académie [de Lyon], n'a point tenu de séance depuis longtemps. Les membres sont tous épars, on doute même qu'ils se réunissent, c'est une pitié...

Il nous semble que votre Assemblée devient bien testicoteuse et bavarde, qu'elle commence tout et ne finit rien. Encore cela même commence à faire pitié.

LXXXVII

Lyon, *11 octobre 1789.*

Grabataire depuis quatre mois et demi, et veuf depuis hier, je vous écris pour me désennuyer. Vous voilà maintenant entourés de vos représentants et de vos princes[52] : en fera-t-on de meilleures affaires ? La crainte agira beaucoup d'une part, mais, de l'autre part, il y a tant de sots, et encore tant de fripons, qu'on peut, et qu'il faudra toujours tout craindre. C'est un terrible moyen que celui d'être obligé de couper des têtes et de les promener dans les rues sur les piques. Mais aussi, ces G. du R.[53] étaient d'insolents personnages : sont-ils enfin tous détruits ? Deux jours avant l'événement, nous faisions le calcul de la dépense de cette troupe et je prouvai qu'elle coûtait dix millions par an à l'État, indépendamment de ce qu'elle coûtait aux villes de leurs garnisons. Une seule compagnie a occasionné plus de 1.500.000 livres de dépenses à la ville d'Amiens, indépendamment de 50.000 livres par an

qu'elle lui coûte. Ajoutez à cela qu'ils ont commis plusieurs meurtres dans cette ville, qu'ils y ont commis les dernières indécences, corrompu les mœurs et fait mille actes de despotisme, de violence, de tyrannie, sans qu'on ait jamais pu obtenir une seule réparation ; au contraire, j'y ai vu arriver des lettres de cachet contre ceux qui se plaignaient avec tout le droit possible. On peut dire que c'était une peste parmi les hommes, sous tous les points de vue.

On parle tant de remplacement d'impôts dans un temps où nous sommes accablés de tous les fléaux, où le peuple est à la dernière misère, est véritablement aux abois ; est-ce que les remplacements, s'il en est [de] nécessaires, ne devraient pas se trouver dans les économies de ce genre ? On semble nous faire grâce en nous disant qu'on pourra réduire les dépenses de la maison du roi à 20 millions ! Eh, qu'est-il donc nécessaire pour la splendeur de l'État et le bonheur des peuples que leur prince dépense 20 millions pour sa table, sa garde et sa musique ? Pourquoi même 10 ? pourquoi même 5 ? Est-ce qu'avec 3 il n'y aurait pas encore du superflu ? J'en ai fait le calcul ; à part les pilleries, les déprédations, tant de gens qu'il est inutile de gorger, avec de l'ordre, on pourrait conserver à la cour de France autant de splendeur qu'à aucune cour d'Europe et ne pas dépenser à cela plus de 3 millions, y compris celles des princes, qui doivent être fondues dans celle du roi. Toutes ces maisons ont coûté plus de 100 millions par an depuis le commencement de ce règne. Qu'on ne vienne donc pas nous parler toujours d'impôts, mais d'économies et de réformes...

Roland parle ensuite d'un mémoire qu'il envoie à ses amis de Paris Sur l'administration des manufactures et du commerce*, où il propose de profondes réformes, et il ajoute :*

J'ai fait ma charge ; entre vous, Lanthenas, Brissot et autres, il reste à l'amitié à faire la sienne.

LXXXVIII

Lyon, *mardi 13 octobre 1789.*

... Je suis vraiment impatient de savoir le principe et le nœud de cette intrigue[54]. Est-il vrai qu'on voulait enlever le roi, dissoudre l'Assemblée, faire soulever les troupes, soustraire les grains, empêcher les meuniers de moudre, les boulangers de cuire ? A-t-on, sur ces différents articles, sur quelques-uns même, des preuves sûres, des faits évidents à citer ? Et quand on aurait réussi dans quelques points, à quoi bon ? Où pourrait-on compter que cela mènerait ? Est-il vrai que beaucoup de membres de l'Assemblée nationale ont eu peur et se sont enfuis ? Ce sont de ceux qui étaient vendus sans doute ?

Enfin, que compte-t-on, qu'espère-t-on maintenant de plus qu'on n'espérait ? à quoi voit-on jour ? Est-ce que cette maudite Caisse d'escompte continue ses manœuvres, qu'on nous flanquera ce détestable papier-monnaie, qu'on ne paiera pas mieux les rentes, qu'on ne congédiera pas toute cette engeance des gardes du roi, qu'on n'effectuera pas les réformes de sa maison, l'entière suppression de celle des princes ? Qu'on ne mettra pas à la raison et ces nobles, fiers et insolents, et ce tas de calotins, pétris d'ambitions, de prétentions et de morgue et bien plus insolents encore que les nobles ? Vous ne nous dites rien, ni sur ce qui est, ni sur ce qu'on entrevoit, ce qu'on désire, ce qu'on espère, ce qu'on craint, ce qu'on redoute, rien de rien. Que le bon Dieu vous bénisse !...

LXXXIX

Lyon, *18 octobre 1789.*

... Nous avons encore à lutter contre des aristocrates, qu'il faudrait écraser, tant il y a peu d'espoir de leur faire entendre raison ; il n'y a plus de moyen auprès d'eux que celui de leur faire peur, non pour les convaincre, mais pour les contenir. En cela, Paris a fait de même. Je suis très aise que les gardes du roi soient cassés[55] ; mais je le serais plus encore que la procédure des conspirateurs fût suivie avec vigueur et rendue publique.

Roland recommande ensuite à Bosc de faire distribuer des exemplaires de son mémoire sur l'administration des manufactures aux membres du Comité du commerce de l'Assemblée et à 12 ou 15 des autres membres « les plus marquants, — le comte de Mirabeau, — Pétion de Villeneuve, — Chapelier, — le président [alors Clermont-Tonnerre], — Dupont, — l'abbé Sieyès, — quelques évêques et nobles du bon bord. Cela deviendra ce qu'il pourra... ».

XC

Lyon, *30 octobre 1789.*

... Je fais comme vous les vœux les plus ardents pour la réduction des prêtres et du clergé, les hommes les plus corrompus, l'association la plus scandaleuse qu'il y ait dans l'État. Je crois même qu'on ne saurait attendre aucune espèce de régénération dans les mœurs, aucune bonne police intérieure, aucune liberté, aucune justice, sans ôter à tous ces gens-là toute influence quelconque dans l'ordre civil et temporel, quel qu'il soit. Qu'on n'en laisse que ce qui est rigoureusement nécessaire, qu'on ne leur donne que le

nécessaire, et du reste qu'ils s'en tiennent très rigoureusement à faire et dire leur office.

Si vous jugez que la loi martiale peut être dangereuse à Paris, quelle influence peut-elle donc avoir en province, ici surtout, où nous n'avons qu'une vieille municipalité, doublement aristocratique à cause des privilèges qu'on y acquiert ? Aussi se sont-ils hâtés de la faire publier avec le plus grand éclat. Ces gens sont tels qu'ils ne peuvent être réduits que par la massue...

XCI

20 novembre 1789.

... Nous sommes mécontents de votre Assemblée, de vos journalistes, et d'une foule d'aristocrates insolents qui nous entourent et nous obsèdent où que nous allions. Cette canaille ne sera jamais réduite par aucun raisonnement ; il ne reste plus auprès d'elle que la force, la violence. Ils prétendent, ces drôles, qu'il faut des ordres, des distinctions, que tout ce que l'on fait n'a pas le sens commun, ne peut subsister, et sera nécessairement détruit ; à quoi je réponds qu'il ne faudra donc plus se contenter de brûler les châteaux, mais aussi ceux qui les habitent ; que l'injure atroce des distinctions[56], ignominieusement supportée pendant tant de siècles, ne peut plus se laver que dans le sang, si l'on persiste à vouloir se roidir contre l'égalité ; et qu'enfin, s'ils veulent nous forcer à en venir à une guerre civile, nous verrons qui sera le plus fort...

XCII

Villefranche, *26 novembre 1789.*

... Plein des *Confessions* de Jean-Jacques, que je viens de dévorer[57], je ne veux vous parler de rien autre chose aujourd'hui. Je conçois qu'une infinité de gens ne s'en amuseront pas : il faut connaître le local, le théâtre, la scène, il faut avoir l'idée des personnages, de leur trempe, de leur amour-propre, de leur genre d'ambition et de gloriole. Tout cela est à peu près de mon temps, et, d'esprit ou de cœur, j'en suivis autrefois une partie ; il n'est donc pas étonnant que je doive encore y mettre un intérêt beaucoup plus grand que celui qu'y mettront jamais la plupart des provinciaux. D'ailleurs, mon estime et mon amour pour Rousseau ont été tellement en augmentant, à mesure que j'ai plus connu son esprit et son cœur, que j'ai plus lu et médité ses ouvrages, qu'il me semble, parmi les hommes, ce qu'il dit lui-même que Caton lui semblait entre César et Pompée, un dieu parmi les mortels.

Au milieu de tout cela, je regrette beaucoup de ne pas voir mieux s'éclaircir une infinité de choses qu'il n'a pas su mieux voir lui-même sans

doute. Mais ces lettres initiales surtout me désolent, et vous devez, vous autres, connaître tous ces gens-là comme votre poche : c'est donc cela précisément que je vous demande. Quels sont, en toutes lettres, ces divers personnages, et surtout ce scélérat G...[58] et toutes ces femmes ? Combien perd cet abbé de Mably !

XCIII

Vendredi, 27 novembre 1789.

... Je ne vous en dirai pas bien long aujourd'hui, mon ami, parce qu'il est tard, que j'ai les doigts gelés, quoique pas bien loin du feu, et que la lettre ci-jointe est pour vous comme pour l'ami Lanthenas ; c'est chose commune...

... Je pense comme vous des *Confessions* ; les deux premiers volumes se sont fait dévorer ; le dernier m'a souvent donné de l'ennui ; mais, aussi, quels sont ces personnages ?...

XCIV

Samedi, 18 décembre 1789.

Roland demande à Bosc ce qu'il pense de l'abbé Rozier, le physicien, qui habitait Lyon, et avec lequel il se rencontrait souvent.

Nous sommes ensemble à l'Académie, à la Société d'agriculture, à la Philanthropie[59], où ne vous dirai-je pas ?...

XCV

Lyon, *30 décembre 1789.*

XCVI

[*S. d.*, de la *fin de 1789.*]

... J'ai été beaucoup employé, ces jours passés, par la Société philanthropique : assemblées, comités, rédactions d'adresses au roi, à la reine, aux concitoyens, etc.

XCVII

[*S. d., fin de 1789* ?]

Les choses ne sont point aussi avancées qu'on le croit. Nous ne sommes pas exempts de la guerre civile ; bien des gens ne s'en étonneraient pas : peut-

être même en est-il qui le désirent. Il en est du moins qui la croient nécessaire.

On dit que M. N. [Necker] perd, perd...

XCVIII

[*S. d., 1789* ou *1790* ?]

Questions sur les pelleteries, fourrures. Roland travailla sur ce sujet, pour son Dictionnaire des manufactures*, de 1789 à 1791.*

XCIX

Lyon, *8 janvier 1790.*

C

[Villefranche,] *lundi, 18 janvier* [*1790*].

... J'arrivai hier à la petite ville ; je compte en repartir dans quelques heures... La ménagère est à sa basse-cour [c'est-à-dire au Clos]. Je vais la joindre...

Nous voyons maintenant les maux de l'hiver ; ils sont affreux. De la sève restée dans les arbres, par les gelées venues de bonne heure, a fait croire à la vie des arbres ; puis tout est devenu mort et se montre tel aujourd'hui. Nous avons perdu de cette manière beaucoup d'arbres. Adieu.

CI

Lyon, *25 janvier 1790.*

... Nous venons de brasser une adresse à l'Assemblée nationale, une au président, un discours à nos bureaux de philanthropie.

... On est ici en grande rumeur pour la formation de la municipalité[60]. Quant à moi, je suis si embarrassé que je me casse la tête inutilement à trouver 60 hommes de bien qui aient le sens commun. Cependant, je choisis indistinctement dans toutes les classes qui ont droit au choix.

Que pense-t-on, qu'espère-t-on de la durée de l'Assemblée actuelle et de la solidité de ses opérations ?... Les Favras et consorts ne se jugent-ils point enfin ?

En attendant, notre jeunesse se monte, et nos vieux militaires conviennent qu'ils n'ont rien vu de plus respectable que nos volontaires sous les armes et faisant l'exercice. Ils commencent à croire qu'il n'est pas un d'eux

qui ne fît bien le coup de fusil et qui n'appuyât roide de la baïonnette ou de l'épée. Salut.

CII

[*S. d.*, mais la lettre est du *7 février 1790*, jour où eut lieu à Lyon le mouvement populaire raconté.]

... Toute notre ville est en armes ; nous avons chassé le despotisme avec le despote. Un certain Imbert[61], petit tyran, menant cette ville le bâton à la main et machinant le diable pour se faire élire maire, vient de manquer, de quelques minutes, d'être lanterné : il a gagné au pied, les uns disent par-dessus les toits, les autres disent en uniforme du régiment suisse en garnison ici. Quoi qu'il en soit, et où qu'il soit, je ne lui conseille pas de reparaître ici de quelque temps...

CIII

Lyon, *22 mars 1790.*

... L'aristocratie marchande de Lyon, la plus bête, la plus ignorante, la plus insolente de toutes...

P.-S. à Lanthenas : Ami Lanthenas, Elle[62] dit qu'on est à la lettre M du paiement des rentes, et c'est une Marie...

CIV

Lyon, *31 mars 1790.*

CV

Villefranche, *5 avril 1790.*

CVI

De la campagne, *15 mai 1790.*

... Voilà bien longtemps que nous ne recevons plus de vos nouvelles ; nous ignorons entièrement ce qui se passe à Paris ; les papiers ne nous arrivent que tard, quoique nous envoyions tous les courriers à la ville. La Révolution va-t-elle en avant ? Les bons patriotes ont-ils le dessus ? On ne sait que dire et penser. Les prêtres attisent le feu de la rébellion ; ils ne respirent que meurtre et carnage...

CVII

Lyon, *23 juin 1790.*

... Il y a longtemps que nous ne nous disons rien. Vous n'êtes pas sans occupations, j'imagine ; j'en ai par-dessus la tête ; et j'espère la fin de ces maudites élections[63], où, faute d'entente dans les patriotes, nous laissons faire des choix qui me dégoûtent...

CVIII

[Du Clos,] *le dimanche au soir* [*29 août 1790*].

Je ne vous dis rien de nos amis communs[64] ; ils arrivèrent hier et ils vous écrivent...

Au récit des voyageurs, je vois que les affaires vont mal à Paris : elles sont au pis à Lyon ; l'exécrable Imbert, l'ami de Nr [Necker], celui qui tramait la contre-révolution, et qui en voulait faire Lyon le centre ; qui en avait été chassé et qui y aurait [été] mis à mort, s'il ne fût décampé par-dessus les toits ; cet homme abominable est de retour dans les environs, et s'assure, avec la municipalité actuelle, que le concours des troupes étrangères, dont la ville et les environs sont farcis, le mettent [*sic*] à l'abri de tout inconvénient personnel et préparent de nouveaux moyens d'en venir à ses fins. On se prépare de désarmer le reste de la ville, pour n'armer que les gens du parti ; on veut opprimer le peuple, et l'on ose déjà le lui dire, depuis qu'avec les troupes on croit pouvoir le faire impunément[65].

... Tenez-nous un peu au courant des affaires maintenant que nous avons ici nos grands nouvellistes [Lanthenas et Bancal], que vous êtes le seul de nos correspondants restés à Paris...

CIX

[Du Clos,] *31 août 1790.*

Je ne vous en dirai pas long aujourd'hui. Nous sommes tous distribués, chacun à son laboratoire[66] ; chacun écrivant, on ne sait à quoi ou à qui ; s'il y a quelque chose pour vous ou par vous[67], il sera joint ici, pour être expédié demain de grand matin.

CX

Lyon, *15 septembre 1790.*

Invectives contre Necker[68].

... Ici, on ne voit qu'uniformes et baïonnettes étrangères ; on n'entend jargonner que mauvais allemand, c'est une ville de guerre, que désertent les arts, les manufactures, les ouvriers, et où l'aristocratie règne par la terreur.

CXI

[*S. d.,* mais de la *seconde quinzaine de septembre 1790.*]

Nous sommes dans l'attente et la désolation des événements ; nous y voyons fort en noir, et c'est à vos Parisiens qu'en est la cause. Je ne sais quel pressentiment m'agite quelquefois, mais je crois que cela ne finira pas sans verser beaucoup de sang. Les dieux veuillent encore que ce soit le moindre des maux, puisque la liberté ne saurait être achetée trop cher ! Vous avez perdu le plus véhément, et à la fois le plus didactique, le plus fort raisonneur des journalistes[69] ; les autres déchirent terriblement. Il n'est pas jusqu'à Brissot qui donne lieu de soupçonner terriblement, sinon sa probité ou son insouciance, du moins sa rectitude et son jugement. Depuis quelque temps, par la manière lâche, inconsidérée et les perfides insinuations auxquelles il se laisse entraîner, il fait beaucoup plus de tort à la chose publique que ceux qui se sont déclarés contre elle. Déjà il raisonne comme les aristocrates et ils le citent en preuve de leur doctrine...

... Je viens d'acheter des sabots, c'est assez vous dire ce que je compte devenir[70]. On ne saurait s'y disposer de meilleure grâce, et si l'approche de la soixantaine ne grisonnait pas le tour de ma tête chenue, je consoliderais et étendrais beaucoup mes vues et projets de jouissances champêtres. Mais, tout au travail, tout pour les autres, il faut songer à carguer les voiles ; je commence à sentir les bas-fonds ; j'aperçois la côte ; il ne m'appartient plus que de louvoyer, pour ne pas échouer avant le terme fixé par les destins. Port de salut ; gouffre d'oubli ; grand Tout ou grand Rien, comme disait Fontenelle, prêt à y arriver...

CXII

[Le Clos, *8 octobre 1790.*]

CXIII

De la campagne, *le 28 au soir, octobre 1790.*

Détails sur les événements politiques de Lyon. Menées des royalistes.

Ils auront beau faire, ça ira, ça ira... [Les aristocrates,] à qui la seule audition de mon nom fait grincer les dents... Ma vue ne les troublera pas, car je suis très décidé à ne pas démarrer du manoir champêtre que tout cela ne soit

brassé[71]. Ma moitié va demain à la petite ville, s'il fait beau ; je vais faire creuser quelques terrains pour planter quelques arbres...

Suit un P.-S. de Lanthenas, qui était encore au Clos : « Je vous fais passer quelques lettres patriotiques, auxquelles je vous prie de donner cours... Si vous voyez Brissot, pressez-le d'imprimer ce que je lui ai envoyé. Vous n'aurez pas négligé de recommander à Millin le mémoire du quartier de Pierre-Scize de Lyon, qu'une de mes dernières vous accompagnait... »

On saisit ici, en deux mots, le rôle de Bosc à Paris ; il servait d'intermédiaire entre ses amis de Lyon et les journalistes parisiens, Brissot, Millin de Grandmaison, rédacteur de la Chronique de Paris *(cf. R1, lettre de Mme Roland à Bosc, du 22 janvier 1791).*

CXIV

[Du Clos,] *26 novembre 1790.*

... Après avoir écrit de Villefranche, ma femme arriva ici à grand'peine, et à peu près pour se mettre sur le grabat ; elle ne va toujours point bien, quoiqu'il n'y ait rien de pressant ni aucun danger... Quant à moi, après une séance de six heures de commune[72], dans une église de campagne, où la qualité de président *una voce* me valut celle d'orateur, et me força à celle de secrétaire, je revins chez moi pour y trembler la fièvre, un accès de vingt-quatre heures, des plus violents que j'aie eu de ma vie, lequel ne s'est calmé que par un érésipèle à la jambe, qui me tient sur le grabat aussi ; c'est de là même que je vous écris, ma femme n'étant point encore levée, et l'ami Lanthenas, après m'avoir aidé à panser ma jambe, écrivant aussi de son côté... La municipalité [de Lyon] m'a écrit pour aller prendre place et remplir mes fonctions ; j'ai exposé la mort prochaine d'une mère[73], la maladie présente d'une femme, la confiance où j'étais du bon état de la chose publique entre ses mains : j'ai menti, car j'y sais de gueux qui font du pis, mais nous verrons : bref, que je me rendrais incessamment.

En effet, dès que je serai remis, que ma femme sera en état d'aller, nous partirons. Je suis bien aise que les élections soient achevées avant que je paraisse ; car, comme il a été fort question de moi pour la place de maire ou pour celle de procureur de la commune, si cela avait à être, j'aimerais mieux que ce fût en absence qu'en présence...

Votre peuple, qu'un plaisant a appelé la *Cour de cassation*, à cause de l'expédition faite chez Castries[74], a montré que vous avez encore de l'énergie. Eh certes ! soutenez-la bien, car notre salut en dépend...

CXV

[Du Clos,] *30 novembre 1790.*

Inquiétudes au sujet de la suppression de son emploi.

Si je perds ma place, et qu'on ne me donne pas de retraite, après 37 années de services, me voilà à la misère. Je me réduirai à la campagne, cultivant des choux et y mêlant des carottes. Je ferai un grand sacrifice de rester à Lyon pour la place municipale ; mais je le ferai ; je veux jusqu'au bout être patriote et en payer la dette... Et, au bout de tout, qu'on donne du moins une retraite aux vieux serviteurs : près de quarante ans de services dans la partie et tout près de soixante ans d'âge. Salut.

CXVI

[Du Clos,] *30 septembre 1791.*

Interruption de dix mois dans la correspondance. Les Roland sont allés à Paris (20 février 1791) et n'en sont revenus qu'en septembre (Mme Roland le 3, son mari le 25). On s'y est retrouvé avec Bosc, on n'a donc pas eu besoin de s'écrire.

Mme Roland a ramené avec elle une amie de Bosc, Sophie Grandchamp. J'ai raconté ailleurs[75] cette aventure ; je rappellerai seulement ici, pour l'intelligence de ce qu'on va lire, que Bosc, qui avait lié son amie avec Mme Roland, fut très froissé de la voir partir ainsi et de n'en avoir été prévenu qu'à la dernière heure.

Je suis arrivé ici, excessivement fatigué, le cœur tout gros encore de vous avoir quitté ; toujours rêvant tristement à la réduction des affaires, qui ont fait en peu de jours, à Lyon et dans tout le pays comme à Paris, des progrès inverses de la Révolution, désespérants, effrayants... Mon ami, nous avons trop espéré des hommes, ils sont excessivement corrompus, avilis au dernier degré. On n'en doit plus rien attendre et il faut s'envelopper la tête dans son manteau. Je vais me livrer à la réparation des maux d'une trop longue absence, d'un bien négligé de longtemps...

... Je suis seul ici, depuis hier ; mes trois femmes[76] partirent ensemble pour la petite ville et se sont acheminées aujourd'hui à Lyon, où elles doivent passer huit à dix jours, pour faire habiller l'enfant et arranger quelques affaires personnelles...

Puis suivent des nouvelles de Lyon.

Mais, à propos de mes femmes, que je n'ai vues que trois jours, et qui, zeste ! se sont échappées comme des oiseaux et m'ont laissé terminer triste-

ment nos minces vendanges, vous leur tenez trop rigueur : elles parlent de vous à journée ; vous ne leur répondez pas, vous ne voulez rien leur dire. Où tout cela vous mènera-t-il les uns et les autres ? Voulez-vous rompre ? Trouverez-vous des goûts plus communs, des connaissances plus analogues, des sentiments plus réciproques ? Je vous en défie. Mon ami, les amis sont si rares, il est si peu de trempes qui y soient propres, si peu de gens sûrs, que si l'on ne voulait rien se passer dans ce monde, il faudrait se hâter d'en sortir... Aimez-nous, écrivez-nous ; je vous embrasse de tout mon cœur.

CXVII

Le mercredi, 4 octobre 1791.

CXVIII et CXIX

[*S. d.,* de *1793*, et probablement de *février.*]

Nouvelle interruption. Les Roland sont retournés à Paris (15 décembre 1791). Roland est devenu ministre de l'Intérieur (23 mars 1792). Il a fait nommer Bosc administrateur des postes (11 mai 1792). Leurs vies ont été plus mêlées que jamais. Puis Roland, renvoyé du ministère le 13 juin, rappelé le 10 août, a fini par donner sa démission le 23 janvier 1793. Inquiété, menacé, il a conduit sa femme et sa fille dans quelque village de la banlieue de Paris, et c'est alors qu'il adresse à Bosc les deux billets mélancoliques que je ne donne pas ici, les ayant déjà publiés dans la notice sur Bosc, p. 223.

CXX, CXXI, CXXII et CXXIII

Lettres non datées, sans intérêt d'ailleurs

---

1 En réalité, trois de ces lettres sont adressées à Lanthenas. « Notre correspondance, écrira Bosc en 1795, était fréquemment commune. »

2 Sans parler d'un autre lot (n° 22 du catalogue), comprenant des lettres adressées à Bosc par divers amis, qui fut acquis par M. Alexandre Beljame, petit-fils du savant.

3 Alors que sa femme « bâillait encore sur les gazettes » (R1, lettre du 10 janvier 1787).

4 C'est ainsi que s'appelait Bosc avant le décret du 19 juin 1790, après lequel il reprit son nom patronymique.

5 En partant pour la courte excursion en Angleterre dont M[me] Roland a écrit une relation (*Œuvres*, éd. Champagneux, t. III, p. 210-285).

6 Le célèbre astronome de Zach (1754-1832), qui était alors à Londres précepteur des enfants du comte de Bruhl ; Roland lui avait été adressé par Bosc et Broussonet. Cf. *Mémoires* de M[me] Roland, t. II, p. 259, et le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 123, *L'Astronome de Zach et les Roland*.

7 Voir *Lettres* de M[me] Roland (R1, n[os] 162 et 163).

[8] Sur ces savants dijonnais, Hugues Maret (père du futur duc de Bassano), Guyton de Morveau, Durande, voir les *Lettres* de Mme Roland (R1, lettre 163), et la notice consacrée à Bosc d'Antic dans le présent ouvrage (p. 223).
[9] Sophie d'Antic, mariée plus tard, en 1794, à M. Dehérain. Elle aussi avait passé à Dijon plusieurs années de son enfance.
[10] Voir les *Lettres* de Mme Roland (RI, nos 165, 167 et 170).
[11] Lanthenas était rentré au Puy chez son père, et, ainsi qu'on le verra (cf. p. 256 du présent ouvrage), y était malheureux. Bosc était d'avis qu'il quittât sa famille.
[12] L'enfant avait trois ans et demi. Cf. R1, lettre de Mme Roland à Bosc, du 21 novembre 1784 : « La pauvre petite se rappelle bien de vous, mais moins de vos jeux que de l'état où elle vous vit à votre départ : « Maman, me disait-elle ce matin..., M. d'Antic, il pleure ! »
[13] Daubenton le jeune, qui venait de mourir, était garde et sous-démonstrateur du cabinet. Lacépède, qui lui succéda, était de dix ou douze académies de province, mais non de l'Académie des sciences.
[14] *De l'administration des finances de la France*, 1784, 3 vol. in-8°.
[15] Cuvier fait remarquer que la franchise postale, dont jouissaient les correspondants de Bosc, l'avait mis en relations avec les savants de tous les pays.
[16] La chute et la mort de l'aéronaute Pilâtre de Rozier, 15 juin 1785. Carra, le futur conventionnel, était alors employé à la Bibliothèque du roi et s'occupait de physique.
[17] Pour la Picardie.
[18] Le mur d'enceinte de Paris, que les fermiers généraux faisaient alors construire pour mieux assurer la perception des octrois, et qui fut tant reproché à Lavoisier.
[19] Le cardinal de Rohan avait été arrêté le 15 août, pour l'affaire du Collier. Cagliostro aussi, pour la même cause.
[20] Dominique Roland, chanoine à Villefranche.
[21] Thérèse Bessye de Montazan. Elle avait alors 86 ans. Cf. R1, lettre de Mme Roland à Bosc du 15 octobre 1785.
[22] Des parentes que Bosc avait vues dans son voyage en Picardie.
[23] Quatremère-Disjonval, membre de l'Académie des sciences, après avoir dépensé un million à vouloir acclimater des espèces de moutons, avait fait une faillite retentissante.
[24] Il y a 1785 au manuscrit, mais c'est sûrement 1786 qu'il faut lire, car le duc d'Orléans ne mourut que le 18 novembre 1785.
[25] Journal fondé à Liège en 1772, et qui depuis 1782 paraissait à Paris.
[26] Ami de Bosc, de Lanthenas, traducteur de Swedenborg.
[27] Pierre Roland, autre frère de l'inspecteur.
[28] *Mazette*, méchant petit cheval. Le Clos n'est qu'à 7 kilomètres au S.-O. de Villefranche. Mais les chemins étaient alors détestables.
[29] Linguet réclamait 50.000 francs pour sa défense du duc d'Aiguillon. Le parlement ne lui accorda que la moitié de cette somme. Voir *Mémoires secrets* du 26 août 1786.
[30] Le ruisseau du Morgon ; peu profond, comme on va le voir.
[31] On va voir que Bosc se trouvait alors en relation avec Mme de Genlis. J'ignore à quelle brochure de la comtesse-gouverneur Roland fait allusion.
[32] Mme Roland, au Clos.
[33] Il faut noter que c'est le moment où le duc d'Orléans, à la suggestion de son chancelier Du Crest, frère de Mme de Genlis, cherchait à « s'attacher les savants, encourager les arts » (*Mémoires* de Brissot), et où Brissot entrait au Palais-Royal, comme secrétaire général, pour travailler à ces projets.
[34] Savant naturaliste lyonnais (1719-1786), qui, après avoir été intendant de l'île de France (île Maurice), s'était retiré dans sa belle maison de La Freta, entre le mont d'Or et la Saône, où Brissot l'avait visité en 1782.
[35] Mme Roland avait alors auprès d'elle, au Clos, une amie de Lyon, Mme Chevandier, « la belle Italienne ». Voir les *Lettres d'amour* de Roland et de Marie Phlipon, p. 44-46.
[36] Il venait d'entrer dans la finance, probablement chez le fermier général Tronchin.

[37] Le baron de Marivetz (1728-1794). On connaît Carra.
[38] La première assemblée des notables s'était réunie le 22 février 1787.
[39] Après le renvoi de Calonne (8 avril), Brienne avait été nommé chef du Conseil des finances (1er mai).
[40] Je n'ai pu démêler cette allusion aux remaniements ministériels du moment. « L'homme aux chevaux » semble désigner un des administrateurs des postes.
[41] Un des intendants supprimés.
[42] Tolozan. Voir (R1) deux lettres bien curieuses de Mme Roland, des 19 avril et 4 mai 1784, sur ses entrevues avec Tolozan.
[43] Blondel, intendant du commerce. J'ai esquissé sa biographie dans le présent ouvrage (voir, dans la notice consacrée aux *Intendants du commerce*, la p. 423).
[44] Cf. R1, lettre de Mme Roland à Bosc du 26 juin 1787.
[45] Le voyageur et naturaliste Dombey (1742-1793), qui revenait d'un voyage scientifique dans l'Amérique du Sud, avait éprouvé, de la part du gouvernement espagnol, d'infinies vexations. Il était de Mâcon.
[46] Les deux autres intendants du commerce supprimés.
[47] Ce ne fut pourtant que deux mois après (25 août 1788) que Brienne fut renvoyé.
[48] Le renvoi de Brienne (25 août) ; je ne suis pas en mesure d'expliquer les deux lignes qui suivent.
[49] Au début de la lettre, Roland demandait, pour son *Dictionnaire*, des renseignements sur les fouets.
[50] Le parlement de Paris.
[51] M. de Bonteville. Il se donna la mort pendant les états provinciaux de Romans.
[52] Depuis la journée du 6 octobre, qui avait ramené à Paris le roi et l'Assemblée nationale.
[53] Les gardes du roi ou gardes du corps.
[54] Roland appelle ainsi les incidents qui ont provoqué les journées des 5 et 6 octobre.
[55] Ils ne furent supprimés que le 25 juin 1791, après Varennes.
[56] Roland ne se souvenait donc plus de ses démarches, de 1781 à 1784, pour obtenir des lettres de noblesse ! (Cf. p. 396 du présent ouvrage.)
[57] La deuxième partie des *Confessions* venait de paraître (Genève, 1789), 3 vol. in-12. Cf. *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, t. XV, p. 542.
[58] Grimm.
[59] La Société philanthropique, fondée à Lyon, en octobre 1789, par Blot, l'ami de Brissot. Voir là-dessus la lettre de Mme Roland à Bosc, du 27 octobre 1789 (R1).
[60] Roland fut élu *notable*.
[61] Imbert-Colomès. Voir Maurice Wahl, *Les Premières années de la Révolution à Lyon*, p. 131.
[62] Mme Roland ; on voit que c'est Lanthenas qui était chargé de toucher ses petites rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris.
[63] Les élections départementales.
[64] Lanthenas et Bancal des Issarts. Ils venaient d'arriver au Clos pour un long séjour, en vue de l'acquisition, en commun avec les Roland, d'un des biens ecclésiastiques mis en vente.
[65] Depuis l'émeute des 25 et 26 juillet, amenée par la question des octrois, Lyon était plein de troupes. Voir les *Lettres* de Mme Roland (R1), 4 août 1790 et suivantes.
[66] Lanthenas, Bancal, Mme Roland.
[67] *Par vous*, c'est-à-dire pour faire passer les lettres en franchise.
[68] Démissionnaire depuis le 4 septembre.
[69] Loustalot, le rédacteur des *Révolutions de Paris*, mort le 11 septembre 1790. Les lignes entre crochets qui suivent ont été fortement raturées par Bosc. Mais on parvient à les lire. Les Roland étaient mécontents de Brissot, depuis l'affaire des octrois de Lyon. Voir une lettre de Mme Roland du 23 juillet 1790 et les suivantes (R1).
[70] Roland prévoyait la suppression imminente des inspecteurs des manufactures, qui fut définitivement prononcée le 27 septembre 1791, et s'apprêtait à se faire cultivateur au Clos.
[71] Le renouvellement partiel de la municipalité, en novembre 1790. Roland allait être élu officier municipal (il n'était jusque-là que *notable*).

[72] À Theizé, la commune sur laquelle Le Clos était situé.
[73] La mère de Roland mourut peu de jours après, à 91 ans.
[74] À la suite du duel entre Lameth et Castries, la populace avait saccagé l'hôtel de ce dernier.
[75] Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 161, *Souvenirs* de Sophie Grandchamp. On trouvera ces mêmes souvenirs dans les *Mémoires* de Mme Roland (édition Perroud), t. II, *Appendices*. Voir aussi, dans le présent ouvrage, la notice consacrée à Bosc d'Antic (§ 10. *Sophie Grandchamp*).
[76] Mme Roland, Sophie Grandchamp et Eudora.

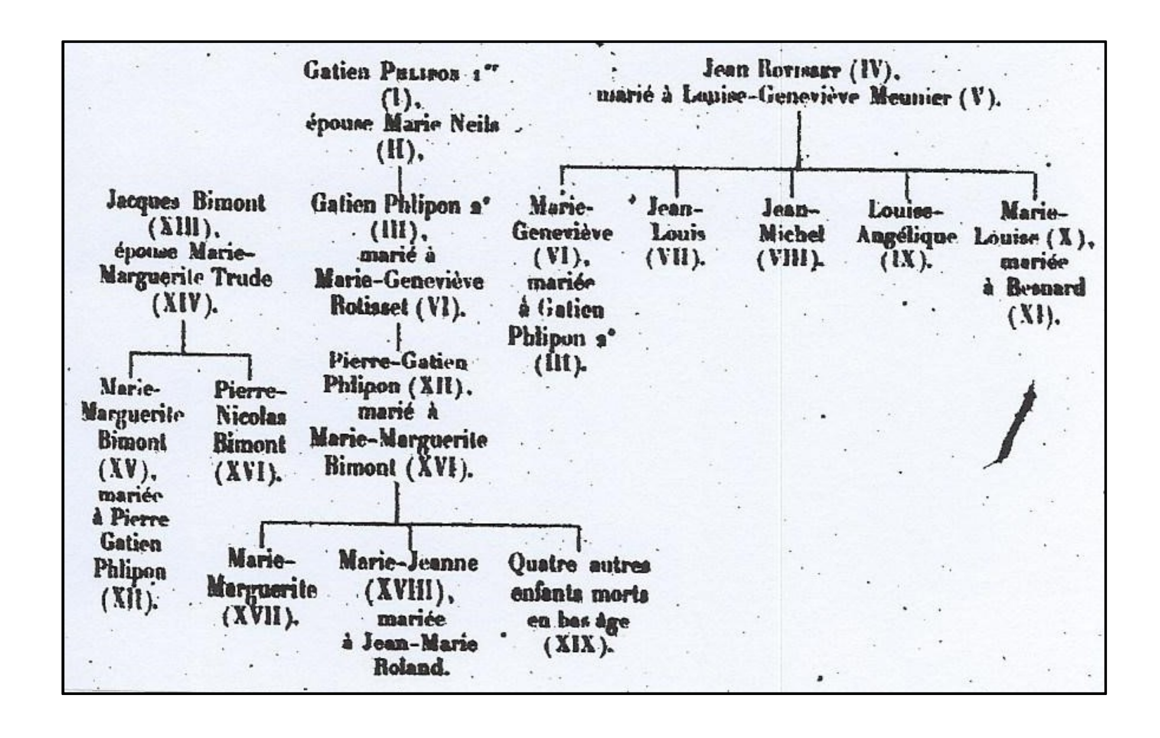
L’ENTOURAGE DES ROLAND

LA FAMILLE DE
MADAME ROLAND[1]

———

MONSIEUR Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, à l'article *Roland* (nous citons d'après la 2e édition, 1872), a rassemblé des détails très précis sur les ascendants de Marie Phlipon. Nous ne reproduirons pas textuellement ce long article, d'allure un peu discursive, et surchargé d'actes d'état civil d'un intérêt relatif ; il nous suffira (en renvoyant le lecteur à un dictionnaire qui se trouve dans toutes les bibliothèques publiques) de le condenser ici et de le compléter à l'occasion.

Voici d'abord un tableau généalogique d'ensemble. Au chiffre romain placé à côté de chaque nom correspondra ensuite une courte notice[2] :



I et II. Gatien Phlipon 1er, peigneur de laines à Château-Renault en Touraine, né en 1655, marié à Marie Neils, mort en 1701 (archives de Château-Renault).

III. Gatien Phlipon 2e, né en 1689, était en 1715 marchand de vins en gros et en détail à Paris, rue des Noyers, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont ; il épousa, le 4 novembre 1722, Marie-Geneviève Rotisset. Les témoins furent Louis Guillet, principal et procureur du collège de Hubant, dit l'*Ave Maria* (situé dans l'ancien cloître de Sainte-Geneviève, Cocherin, t. II, p. 693), ami du marié ; Jean Rotisset fils, marchand de vins, frère de la mariée, et Martin Meunier, marchand de vins, rue des Lavandières. Gatien Phlipon 2e mourut après 1725.

IV. Jean Rotisset était marchand de vins, rue des Noyers, « À l'épée de bois ».

V. Louise-Geneviève Meunier, sa femme, devait être fille, sœur ou nièce de Martin Meunier, marchand de vins, rue des Lavandières.

VI. Leur fille, Marie-Geneviève Rotisset, grand-mère de Mme Roland, était née le 4 août 1696. Elle épousa, le 4 novembre 1722, Gatien Phlipon 2e. En 1754, à la naissance de Marie Phlipon, elle demeurait rue Saint-Louis-au-Marais, paroisse Saint-Gervais. Mais les *Mémoires* (t. II, p. 56) disent qu'en 1766 elle demeurait dans l'île Saint-Louis. Il semble qu'elle avait reçu quelque éducation ; les *Lettres Cannet* (14 octobre 1775) nous apprennent qu'elle avait élevé M. de Boismorel[3], et les *Mémoires* (t. II, p. 67-74), qu'elle était apparentée à cette famille de riches bourgeois. Elle avait une petite fortune personnelle (500 et quelques livres de rentes, *Lettres Cannet*, 21 mai 1773). Les *Mémoires* (t. II, p. 54-56) donnent sur elle d'assez nombreux détails, rectifiés en partie par les constatations de M. Jal. Elle mourut dans sa 88e année, le 10 mars 1784.

Voir sur elle les *Mémoires* (*loc. cit.* et t. II, p. 252), les *Lettres Cannet*, 8 mai 1772, 21 mai 1773, 21 avril et 14 octobre 1775,

25 décembre 1776, 30 octobre 1777, 22 avril, 10 novembre et 13 décembre 1778. Cf. R1, lettre du 21 mars 1784.

VII et VIII. Jean-Louis Rotisset, né en 1700, et Jean-Michel Rotisset, né en 1701. C'est l'un des deux qui fut témoin du mariage de Marie-Geneviève, et qui est qualifié dans l'acte de « Jean Rotisset fils, marchand de vins, frère de la mariée, même maison qu'elle ».

IX. Louise-Angélique, née le 10 mars 1703. Elle concourut à la première éducation de Marie Phlipon (voir *Mémoires*, t. II, p. 56, 65, 68-74), et mourut le 11 avril 1772. Cf. *Lettres Cannet*, 8 mai 1772 : « J'ai été ce matin au service d'une bonne grand-tante que nous avons perdue ce carême. Elle demeurait avec la mère de mon papa... »

X et XI. Marie-Louise Rotisset, née le 22 octobre 1705, mariée à Jean-Baptiste Besnard. Dans l'acte de naissance de Marie Phlipon, en 1754, Besnard est dit demeurer rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache ; en 1775, dans l'acte de sépulture de Mme Phlipon, il est qualifié de « bourgeois de Paris, demeurant île Saint-Louis ».

Il était alors l'homme d'affaires (et sa femme, la femme de charge) du domaine de Soucy, à Fontenay-en-Brie, appartenant au riche fermier général Haudry de Soucy. Besnard et sa femme avaient acquis une assez belle aisance, qu'ils comptaient transmettre directement, par substitution, à leur petite-nièce Marie Phlipon, au détriment de Pierre-Gatien Phlipon, qui n'était leur neveu que par alliance et qu'ils regardaient comme un dissipateur.

Voir sur eux les *Mémoires*, t. II, p. 6, 67, 128-134, 171, 263, et les *Lettres Cannet* (*passim*), mais spécialement des 14 janvier et 7 juin 1777. Voir aussi le recueil des lettres de M. Join-Lambert. Mme Roland, après son départ de Paris, à Amiens et en Beaujolais, continua à entretenir d'affectueux rapports avec eux. Lorsqu'elle revint à Paris, en 1791, un de ses premiers soins fut de les revoir (R1, lettre à Bancal du 7 mars 1791). Dans ses *Dernières pensées*, elle s'inquiète d'eux (*Mémoires*, t. II, p. 263).

Mme Besnard mourut le 20 novembre 1794, et Besnard le 21 septembre 1795, rue Regrattier, île Saint-Louis.

XII. Pierre-Gatien Phlipon, père de Mme Roland, né rue des Noyers, le 5 juillet 1724, épousa, le 30 juin 1750, Marie-Marguerite Bimont, à Saint-Nicolas-des-Champs. Il était alors « maître graveur » et demeurait quai de l'Horloge. Les actes d'état civil rassemblés par M. Jal mentionnent ensuite d'autres résidences : en 1752 et en 1754, rue de la Lanterne ; en 1755, place Dauphine ; en 1761, « dans la traverse du quai des Morfondus » (autre nom du quai de l'Horloge) ; en 1763, de nouveau au quai de l'Horloge ; en 1780, rue de Harlay, sur la paroisse Saint-Barthélemy ; en 1784, quai de l'Horloge. Il semble que plusieurs de ces indications se confondent et qu'il ne faille distinguer que trois résidences : quai de l'Horloge, dans la maison devenue historique, où l'on entrait par la place Dauphine, rue de la Lanterne et rue de Harlay.

Les *Mémoires*, les recueils des lettres déjà imprimés et la correspondance que nous publions le font assez connaître. Voir particulièrement *Mémoires*, t. II, p. 4, 184, 240, 252 ; *Lettres Cannet*, 14 janvier 1777 ; R1, lettre à Bosc, 16 mars 1785.

Lorsqu'il enterra sa mère, en 1784, l'acte lui donna le titre de « graveur de M. le comte d'Artois ».

Il mourut dans l'hiver de 1787 à 1788 (*Mémoires*, t. II, p. 252).

XIII. Jacques Bimont, marchand mercier, rue de la Pelleterie, qualifié dans un autre acte de « marchand bourgeois de Paris », épousa en 1722 Marie-Marguerite Trude. Il vivait encore en 1755.

XIV. Marie-Marguerite Trude, sa femme, née le 29 février 1704, mariée le 5 septembre 1722, morte le 27 mai 1764. Voir sur elle *Mémoires*, t. II, p. 17, 78, et *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 1-3.

XV. Leur fille, Marie-Marguerite Bimont, mère de Mme Roland. Née en juillet 1723, elle épousa en 1750 Pierre-Gatien Phlipon, en eut sept enfants et mourut le 7 juin 1775. M. Jal donne

l'acte de sépulture : ont assisté au convoi Christophe Wolf, ébéniste, son beau-père, et M. J.-B. Besnard, son oncle.

Sa fille ne parle d'elle qu'avec une respectueuse tendresse. (*Mémoires*, *passim*, et surtout t. II, p. 5, 166-173 ; *Lettres Cannet*, *passim*. Cf. aux *Papiers Roland,* ms. 6244, fol. 30, 60, 243, parmi les papiers de jeunesse de Marie Phlipon, divers morceaux où elle la pleure.)

XVI. Pierre-Nicolas Bimont, d'abord vicaire à Saint-Barthélemy (*Mémoires*, t. II, p. 11), puis chanoine de Saint-Cloud (R2, lettre XXXV des 10 et 11 mai 1773), puis chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes (R2, lettre du 21 mai 1773). Cf. *Almanachs royaux* de 1774 à 1789.

Oncle de Mme Roland, très aimé d'elle, il fut pour elle un parent dévoué jusqu'à en être débonnaire, par exemple lorsqu'il consentit à recevoir pour elle la correspondance de Sevelinges (voir *Lettres Cannet*, 24 février 1778). Elle allait souvent faire des séjours dans le « réduit canonial » de son oncle, qu'elle s'est plu à décrire (*Mémoires*, t. II, p. 230). Même éloignée, elle resta en rapports affectueux avec lui, comme on le voit dans ses lettres.

Les *Mémoires* (t. II, p. 252) le font mourir en 1789. M. Faugère en 1790 (note aux *Mémoires*, t. II, p. 12). Une lettre inédite de Roland (collection Morrison) fixe la date aux derniers jours de septembre 1789. Roland écrit à Bosc, le 2 octobre 1789 : « Notre âme est triste, mon ami, comme la nouvelle que vous nous donnez. Nous nourrissions le projet de réunir à nous cet oncle qui avait toujours bien aimé sa nièce, et à qui elle le rendait de cœur et d'âme... » Voir d'ailleurs Tuetey, t. III, n° 3711, « requête du chapitre de Vincennes à l'effet d'attribuer le produit du canonicat, vacant par le décès de M. Pierre-Nicolas Bimont, chanoine de la Sainte-Chapelle, à... 25-30 septembre 1789 ».

Il y a un portrait de lui au château de Rosière, chez Mme Taillet, arrière-petite-fille des Roland.

XVII. Le premier enfant de Pierre-Gatien Phlipon et de Marie-Marguerite Bimont fut une fille, Marie-Marguerite, née le 13 mars

1752, baptisée à l'église Sainte-Croix-de-la-Cité, et qui eut pour parrain son grand-père Jacques Bimont. Morte en bas âge.

XVIII. Vient ensuite Marie-Jeanne, celle qui fut Mme Roland, née le 17 mars 1754, baptisée le lendemain à Sainte-Croix ; elle eut pour parrain son grand-oncle maternel J.-B. Besnard et pour marraine sa grand-mère Rotisset. L'acte de baptême a été publié, d'après le registre paroissial, par M. Faugère (*Mémoires*, t. II, p. 283-284).

Elle épousa, le 4 février 1780, en l'église Saint-Barthélemy, — après que les bans eurent été publiés à Amiens, paroisse Saint-Michel, le 31 janvier, — Jean-Marie Roland. M. Jal donne l'acte de mariage, mais avec une faute, lorsqu'il nomme, parmi les assistants, « dom François Roland, curé de Longpont, frère de l'époux ». Le curé de Longpont, frère de Roland, s'appelait Pierre. Nous avons déjà noté ailleurs que le mariage fut béni par le chanoine Bimont, et que le frère des demoiselles Cannet, l'avocat Sélincourt, fut un des témoins.

Mme Roland fut guillotinée le 8 novembre 1793 (18 brumaire an II). La *Revue des documents historiques* de M. Étienne Charavay, t. V, p. 97, a publié l'ordre d'exécution, pour 3 h. ½ après midi, signé Fouquier. M. Jal et M. Dauban (*Étude*, p. CCXLIII) ont publié l'acte de décès, qui ne fut dressé que le 20 novembre.

XIX. Les actes relevés par M. Jal signalent quatre autres enfants, nés entre 1755 et 1763, morts en naissant ou en bas âge. Dans une de ces pièces est mentionnée une parente, une dame Bimont, maîtresse sage-femme.

Ces minutieux détails, fournis presque tous par les patientes recherches de M. Jal[4], et complétés par quelques indications tirées des *Mémoires*, de la correspondance et des *Papiers Roland*[5], représentent le milieu dans lequel naquit et grandit Marie Phlipon. C'est un monde absolument plébéien de petits marchands, de modestes artisans, où les deux personnages les plus notables sont le régisseur Besnard et le chanoine Bimont, mais où on ne retrouve rien de la

généalogie inventée par le pamphlétaire Causen (*Souvenirs* de la marquise de Créquy, t. VII, p. 192, éd. de 1840) et reproduite par M. G. Lenotre (*Paris révolutionnaire*, p. 186).

*
* *

Il nous reste à parler d'autres parents, qui figurent bien souvent dans les *Mémoires* et la correspondance, mais dont nous n'avons pu déterminer exactement la filiation :

Mlle Desportes, cousine de Marie Phlipon, du côté maternel. Tout ce que nous savons sur elle nous est fourni par les *Mémoires* et la correspondance. Elle avait 40 ans vers 1773, époque où elle perdit sa mère, dont elle continua le commerce de joaillerie (voir R2, lettre du 8 septembre 1773). Elle aimait le monde, recevait beaucoup, donnait chez elle de petites fêtes où Marie Phlipon se plaisait. Entre le moment où celle-ci perdit sa mère (juin 1775) et celui où elle épousa Roland (février 1780), Mlle Desportes fut sa principale société, souvent occupée de la marier, ne lui ménageant ni ses conseils, ni son appui. C'est chez elle, « rue Bertin-Poirée, vis-à-vis de celle des Bourdonnais », que Marie Phlipon annonça à son père la recherche de Roland, en juin 1779 ; c'est là aussi qu'en août elle recevait les lettres de son prétendant irrésolu (voir *Lettres Cannet*, 30 juin 1779) ; recueil Join-Lambert, nos L et XXXIII ; *Papiers Roland*, ms. 6240, fol. 47-48). Dans les lettres échangées entre Roland et sa femme, avant et après le mariage, on l'appelle, avec une pointe d'affectueuse raillerie, « la prêcheuse », « la prédicatrice », la « cara cugina »...

Mme Roland, à la fin de ses *Mémoires* (t. II, p. 235), dit « qu'elle mourut à 50 ans, après mille chagrins... ». Cela placerait sa mort vers 1782 ou 1783. Il est encore question d'elle dans la lettre du 16 janvier 1783 (R1).

Jean-Louis Trude et sa femme. Le nom seul indique que Trude était un parent du côté maternel, probablement un neveu ou petit-

neveu de la grand-mère Marguerite Trude. Un passage des *Lettres Cannet* (5 septembre 1777) nous apprend qu'il devait être né vers 1744, et qu'il s'était marié vers 1763. Il avait pris, semble-t-il, sa femme en Bourgogne (*Lettres Cannet*, 28 juillet 1777 et 18 août 1777).

Ils étaient marchands miroitiers dans la rue Montmartre, en face de la rue Plâtrière, près de la rue Ticquetonne (*Mémoires*, t. II, p. 214 ; *Lettres Cannet*, 19 août 1777). Ils n'avaient pas d'enfants (*ibid.*).

Les *Mémoires* et la correspondance nous les font amplement connaître : Trude, probe, rude, sans éducation, amoureux et jaloux de sa cousine en même temps que fidèle à sa femme, par religion et par droiture naturelle ; Mme Trude, « douce et sage », vraiment charmante avec son mélange de gaieté, de sensibilité, de goûts mondains et de dévotion régulière.

Enrichis par « le commerce de miroiterie qu'ils faisaient comme tous les Trude, de père en fils, depuis plusieurs générations », ils se retirèrent à la campagne, à Vaux, gros village sur la rive droite de la Seine, à 4 kilomètres de Meulan. Ils y étaient déjà en 1787 (voir R1, lettre 283 du 18 novembre 1787). C'est là qu'en 1791 Mme Roland, à peine revenue à Paris, alla voir sa cousine : « J'ai été, à sept lieues d'ici, visiter une digne femme dont l'amitié fut chère à ma jeunesse, et qui, dans la simplicité des mœurs champêtres, exerce aujourd'hui mille vertus utiles à tout ce qui l'environne... » (R1, lettre à Bancal, 7 mars 1791). Il y eut, l'année suivante, des froissements dont nous ignorons la cause : « L'union des deux parentes n'éprouva quelque altération qu'à l'époque où Roland fut ministre », dit M. Barrière, dans une note des *Mémoires* (t. I, p. 235) qu'il a dû tenir de Bosc, très au courant de toutes ces affaires de famille. Mais on va voir que la réconciliation se fit bien vite. Par contre, Mme Trude finit par se séparer de son insupportable mari : « Cette petite madame Trude, retirée à la campagne et divorçant aujourd'hui », écrivait Mme Roland au commencement d'octobre 1793 (*Mémoires*, t. II, p. 235).

Trude s'était engagé dans la Révolution et était devenu maire de son village ; il fut condamné à mort et exécuté comme « contre-

révolutionnaire » le 25 prairial an II (13 juin 1794). Voir *Liste générale des individus condamnés par jugements*, etc., *imprimée par ordre de la Convention nationale*, 5e liste, Paris, 30 prairial an II : « Trude (Jacques-Louis), ancien miroitier, municipalité de Vaux, district de Mont-du-Bon-Air [Saint-Germain-en-Laye], Seine-et-Oise, Tribunal révolutionnaire, 25 prairial, contre-révolutionnaire ». Cf. Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, t. IV, p. 188. C'est par erreur que la *Liste* dit *Jacques* au lieu de Jean ; c'est aussi par erreur que M. Wallon a imprimé *Truve* pour Trude et a qualifié l'ex-miroitier d'« ancien maire de *Meaux* ». C'est Vaux qu'il faut lire.

Il est probable que la pauvre Mme Trude ne survécut guère à son mari. En 1795, leur propriété de Vaux était revenue en héritage à la fille de leur cousine, à Eudora Roland, qui avait alors le fidèle Bosc pour tuteur. Le 29 brumaire an IV (20 novembre 1795), Bosc recevait du beau-père de sa sœur aînée une lettre datée de Mantes, où nous lisons : « Nous espérions, citoyen et ami, vous donner de nouvelles marques d'attachement si vous étiez venu, avec votre pupille, aux vendanges à Vaux, et de là à Mantes, etc. » (collection Beljame). Voir aussi aux *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 91-92, une lettre datée de Vaux, 21 prairial an V (9 juin 1797) et qui paraît être de l'homme d'affaires du domaine.

---

[1] Pour la famille de Jean-Marie Roland, voir le 1er tome du présent ouvrage, p. 9, *Les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle*.

[2] Nous supprimons de ce tableau, pour simplifier, deux filles de Jean Rotisset (Anne et Anne-Françoise), quatre filles de Jacques Bimont, mortes en bas âge, une sœur de Pierre-Gatien Phlipon (Marie-Louise), toutes personnes sur lesquelles nous n'aurions rien à dire.

[3] Voir p. 162 du présent ouvrage.

[4] Archives de Château-Renault ; registres paroissiaux de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Nicolas-des-Champs, de Sainte-Croix-de-la-Cité, de Saint-Barthélemy, de Saint-Louis-en-l'Île, de Saint-Victor, de Saint-Paul ; tables décennales de Paris ; registres de la municipalité de Paris. Toutes ces archives parisiennes ayant péri dans les incendies de mai 1871, on ne peut contrôler M. Jal. Mais sa rare exactitude est connue.

[5] Ms. 6243, fol. 1, 2, 3 ; ms. 6244, fol. 30, 60, 243.

QUELQUES AMIS ET RELATIONS
DES ROLAND
PARIS, ROUEN, AMIENS…

L'ENTOURAGE DE MARIE PHLIPON À PARIS

AGATHE
(Angélique Boufflers — 1741 ?-1797)

CE n'est guère que par Mme Roland elle-même que nous connaissons cette humble amie, « dont le constant attachement, dit-elle (*Mémoires*, t. II, p. 50), a fait ma consolation dans plus d'une circonstance », et dont elle dit encore : « Son caractère et son affection m'ont inspiré pour elle l'attachement le plus vrai ; je me suis honorée de le lui témoigner sans cesse. »

« Angélique Boufflers, née sans fortune, s'était engagée par des vœux dès l'âge de dix-sept ans... » (*Ibid.*) Comme nous voyons un peu plus loin (p. 52 des *Mémoires*) qu'elle avait vingt-quatre ans lorsque Marie Phlipon la connut au couvent en 1765, il en résulte qu'elle était née vers 1741 et avait fait ses vœux de religieuse vers 1758. Elle avait donc treize ans de plus que son élève. C'est au couvent des « religieuses de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesses de Saint-Augustin, rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont », qu'Angélique Boufflers avait fait profession, sous le nom de sœur Sainte-Agathe.

Elle était pauvre : « Le défaut de dot avait assigné sa place parmi les sœurs converses[1]. » Elle n'avait pas non plus « reçu de

grands secours de l'éducation », et le billet d'elle à Mme Roland que nous avons donné en note à la lettre du 8 avril 1784 (R1) est d'une étrange orthographe. Mais « la sensibilité de son cœur et la vivacité de son esprit » lui avaient acquis, dans la communauté, une considération particulière.

Pendant l'année que Marie Phlipon passa au couvent (1765-1766), sœur Sainte-Agathe s'attacha à elle avec une affection passionnée et jalouse : « La nature l'avait pétrie de soufre et de salpêtre... » Elles continuèrent à se voir, à correspondre, à s'aimer, d'une amitié orageuse, traversée par des querelles, des brouilles (*Lettres Cannet*, 26 novembre 1771), mais qui, dès que l'une avait besoin de l'autre, se retrouvait active et fidèle. Quand sa jeune amie tombe gravement malade en 1773, Agathe, ne pouvant sortir pour la soigner, lui envoie une de ses cousines, jeune veuve, « mère aimable de quatre enfants ». (*Mémoires*, t. II, p. 126 ; *Lettres Cannet*, 12 mars.) Les deux sœurs Cannet sont jalouses d'Agathe, et Marie se croit obligée de s'excuser avec elles d'avoir donné son portrait à l'humble religieuse, en se plaignant presque de « l'acharnement » de cette amitié. (*Lettres Cannet*, 28 novembre 1774, 9 et 22 janvier 1775.)

Dès que la fille du graveur peut s'échapper un moment du logis, c'est pour aller voir Agathe au couvent. « Mon Agathe m'écrivait de temps en temps de ces lettres tendres dont l'accent, tout particulier à ces colombes gémissantes qui ne pouvaient se permettre que l'amitié, était encore avivé chez elle par son âme ardente ; les petits coffres, les jolies pelotes et les bonbons les accompagnaient toutes les fois qu'il lui était possible de les y joindre ; j'allais la voir de temps en temps... » (*Mémoires*, t. II, p. 79-80.) C'est auprès d'Agathe qu'elle était la veille de la mort de sa mère (juin 1775 ; *ibid.* p. 167-169). Puis la religieuse entreprend de la marier (*Lettres Cannet*, 24 janvier, 5 février 1776). Mais le moment n'était pas propice : La Blancherie occupait alors la place et Roland venait d'entrer en scène.

Au jour de la grande crise, au moment où, ne pouvant plus rester chez son père et voulant d'ailleurs amener Roland à se prononcer, Marie Phlipon cherche un asile honorable, c'est auprès

d'Agathe, à la congrégation, qu'elle se réfugie ; la pieuse fille est sa confidente ; Roland ne l'ignore pas[2]. Tous les soirs, les deux amies se rejoignent : « Plusieurs journées s'écoulent sans que je parle à d'autres qu'à mon amie, qui me donne chaque soir une demi-heure[3]. » « Tous les soirs, avant de me coucher, j'ai, pendant un quart d'heure, Sainte-Agathe, toujours tendre et toujours active[4]. » « Tous les soirs, la sensible Agathe venait passer une demi-heure près de moi ; les douces larmes de l'amitié accompagnaient les effusions de son cœur[5]. » La religieuse en vient à se charger des lettres de Roland pour son amie : « J'étais au jardin lorsque mon Agathe, munie de ta lettre, me cherchait de tous les côtés pour me la remettre[6]. » Et l'amoureux quadragénaire, si jaloux qu'il soit de son secret, se résigne à le voir confié à une alliée si sûre : « As-tu reparlé de moi à ton Agathe ? sois vraie ; je ne t'en saurai pas mauvais gré, puisque tu la juges digne de toi[7]. »

De tels souvenirs ne s'effacent pas. Agathe a bien été pour Marie Phlipon, comme elle l'écrit à Lanthenas le 20 juillet 1790 (R1), « l'amie de mon jeune âge, de mes années heureuses et de mon temps d'épreuve ».

Mariée, mère de famille, Mme Roland reste fidèle à la recluse. Roland se rend-il d'Amiens à Paris, elle le charge d'aller voir Agathe, de lui porter de petits cadeaux (voir R1, *passim*) ; lorsqu'elle y vient elle-même en mars-mai 1784, elle la revoit avec le même empressement ; elle ne l'oublie pas non plus lorsqu'elle traverse Paris en septembre 1784 pour se rendre en Beaujolais, et il est probable qu'elle la trouve malade, car dès son arrivée au Clos, le 3 octobre 1784 (R1, lettre 163), elle charge Lanthenas d'aller prendre de ses nouvelles, et, le 15 décembre suivant (R1, lettre 170), elle remercie Bosc du soin qu'il a pris de lui donner « de sûres nouvelles d'Agathe ».

La santé de la pauvre nonne déclinait, et le moral s'en ressentait ; déjà, le 28 octobre 1778 (R2), Marie Phlipon écrivait à Sophie Cannet : « ... C'est une fille sacrifiée ; sa santé se délabre tous les jours davantage, les disgrâces l'assiègent, et le dégoût de la vie s'insinue dans son cœur... » Les approches de la Révolution ne firent qu'augmenter l'ébranlement de son esprit, surtout après le dé-

cret du 13 février 1790, qui supprimait les ordres monastiques, en autorisant seulement les religieuses à rester dans les couvents dont on leur ouvrait les portes. Agathe resta, mais plus troublée que jamais. Dans une lettre à Lanthenas, du 20 juillet 1790, déjà citée, Mme Roland, après l'avoir chargé d'aller voir Agathe à la congrégation, ajoute : « Sa dernière lettre avait de tels caractères de démence, que je l'ai pleurée comme perdue et que je n'ai plus su quel ton prendre pour lui écrire. Mais ce pourrait être un accès passager. »

Cependant, la liquidation des biens de la petite communauté se poursuivait conformément à la loi, et une lettre du ministre des Contributions publiques, des 28-31 août 1791, promettait une pension de 300 livres à chacune de ses religieuses et de 150 livres seulement aux sœurs converses, ce qui était le cas de la pauvre Agathe. (Tuetey, t. III, n°s 4719-4728.)

Mais, après le décret du 17 août 1792, qui ordonnait l'évacuation des couvents à partir du 1er octobre, la malheureuse fille dut quitter la maison qui depuis plus de trente ans abritait sa vie. Elle se logea dans le quartier, sur cette pente alors couverte de jardins, de couvents, d'humbles logis, qui s'incline du Panthéon vers le Jardin des plantes et vers cette maison de Sainte-Pélagie où son ancienne élève allait être bientôt conduite. Mme Roland n'avait pas cessé, dans ces années 1791 et 1792, au milieu des orages de sa propre vie, de s'occuper d'elle : « Dans les dernières années de l'existence des couvents, ce n'était plus qu'elle seule que j'allais voir dans le sien... » (*Mémoires*, t. II, p. 53.)

Aux jours de la prison et des angoisses, ce fut le tour d'Agathe de s'inquiéter et de le faire savoir à « sa fille » : « Sortie de cet asile lorsque l'âge et les infirmités le lui rendaient nécessaire, réduite à la médiocre pension qui lui est assignée, elle végète non loin des lieux de notre ancienne demeure et de ceux où je suis prisonnière, et, dans les disgrâces d'une situation mal aisée, elle ne gémit que de la détention de sa *fille*, car c'est ainsi qu'elle m'appelle toujours... » (*Ibid.*, écrit en août 1793, à Sainte-Pélagie.) Agathe, — redevenue Angélique Boufflers, — sert même d'intermédiaire pour la correspondance avec Buzot fugitif (R1, lettre 542). « Ma pauvre Agathe !

Elle est sortie de son cloître sans cesser d'être une colombe gémissante ; elle pleure sur sa *fille* ; c'est ainsi qu'elle m'appelle... » (*Mémoires*, t. II, p. 235 ; écrit aux premiers jours d'octobre 1793.) Et dans la lettre du 8 octobre (R1), à la fidèle Fleury : « Dis à mon Agathe que j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement. » M. Jal (*Dictionnaire critique*, article *Roland*) a retrouvé la date de la mort de l'humble converse : 14 avril 1797.

LES PRÉTENDANTS

Marie Phlipon, racontant à ses amies comment elle venait d'être demandée en mariage par un limonadier, leur disait : « Il faut avouer que si je représentais dans un tableau mes prétendants, avec chacun les attributs de leur profession, comme se promènent les Turcs dans une certaine procession qu'ils font tous les ans, ce serait une bigarrure bien singulière » (R2, lettre du 7 mai 1778).

Quinze ans plus tard, à Sainte-Pélagie, en écrivant ses *Mémoires*, elle se rappelle, dans un mouvement de vanité féminine assez déplaisant, cet « essaim de prétendants » qui s'attachait à ses pas « comme celui des abeilles bourdonnant autour de la fleur qui vient d'éclore », et entreprend de « les faire défiler en masse » (*Mémoires*, t. II, p. 152-170). Mais après en avoir nommé sept ou huit, elle se laisse aller à un autre sujet. Nous en voyons passer beaucoup d'autres dans ses lettres aux deux amies. Examinons donc rapidement, par scrupule d'exactitude, la liste entière de ces soupirants.

D'abord, d'après les *Mémoires* :

T. II, p. 152 : Mignard, son maître de guitare. — P. 153 : Mozon, son maître de danse. — P. 155 : un riche boucher du quartier, veuf. — P. 158 : trois bijoutiers du quartier, que lui énumère son père : « Si tu avais voulu de Delorme, Dobreuil ou L'Obligeois. » Dobreuil m'est inconnu ; Delorme est probablement l'orfèvre de ce nom qui demeurait au quai des Orfèvres, n° 24 (Lesclapart, *Almanach de Paris pour 1785*). Quant à L'Obligeois, c'est bien probablement (car M[me] Roland estropie régulièrement tous les noms) « L'Objoy, rue Saint-Louis-du-Palais, presque en face de celle de Sainte-

Anne, qui fabrique les diamants et la monture d'iceux de tout genre[8] ». — P. 159 : Morizot de Rozain, avocat, dont « le nom se trouvait dans le nobiliaire de sa province », et dont la demande se produisit avec une certaine insistance. Je n'ai rien trouvé qui permît de l'identifier avec aucun des prétendants qui défilent dans les lettres. — P. 226 : Demontchéry, « officier réformé, devenu commis sans place », âgé de 36 ans, ami de Phlipon. Pour conquérir la main de sa fille, il s'en alla chercher fortune aux Indes (vers 1772 ou 1773), y devint « capitaine de cipayes », et en revint en 1780, alors que Mme Roland était mariée depuis quinze jours. C'est lui qui avait mis Sainte-Lette (voir p. 164 du présent ouvrage) en relations avec ses amis du quai de l'Horloge. Il s'appelait en réalité *de Montcherry*. « Sa Majesté ayant fait choix du sieur André de La Boissière de Montcherry pour commander une compagnie dans le bataillon cipaye établi à Pondichéry, elle lui a accordé le grade de lieutenant d'infanterie » (28 janvier 1776, archives de Pondichéry).

Je ne fais figurer ici que pour mémoire La Blancherie et Gardane, qui ont fait l'objet de notices distinctes (voir p. 155 et 160).

J'en viens à la liste des prétendants qui apparaissent dans la correspondance :

1° C'est d'abord le bijoutier Demoustiers (ou Desmoutiers), établi rue du Harlay, tout près de Phlipon, veuf de deux femmes (R2, lettres d'octobre et du 8 novembre 1771). Sa demande fut alors ajournée, Marie Phlipon n'ayant pas encore 18 ans ; mais il revint à la charge seize mois plus tard (lettres des 20 février, 10 mars et 13 juillet 1773), et fut finalement éconduit. Il avait 35 ans. C'est probablement lui que Mme Phlipon aurait désiré pour sa fille (*Mémoires*, t. II, p. 170). Voir sur lui et ses deux frères, l'un ingénieur sous la direction de Perronet, l'autre que les Roland retrouvèrent en 1786 directeur des aides à Villefranche-en-Beaujolais, mon premier recueil (R1, lettres des 21 mai et 10 juin 1786).

2° Puis, en décembre 1771, un homme de 38 ans, « occupant une place honnête à quelques lieues de Paris » (R2, lettre du 20 décembre), présenté par « un religieux » ami des Phlipon.

3° En mai 1774 (R2, lettre du 30 mai), les congrégantines, ses anciennes maîtresses, et particulièrement Sainte-Agathe (voir la notice précédente), entreprennent de la marier « avec le frère d'une demoiselle qui a été pensionnaire chez elles », 28 ans, possesseur d'une charge de greffier des bâtiments à Paris valant environ quarante mille livres, « tout propre à rendre une femme heureuse ». En janvier 1775, il n'avait pas renoncé à sa poursuite. Peine per-

due ! Depuis la fin de 1773 elle aimait La Blancherie. Un an après (R2, lettre du 24 janvier 1776), il se représente encore.

4° En février 1776, autre prétendant, poussé par son parent, l'abbé Legrand, familier du logis des Phlipon. C'est un veuf, encore jeune, ayant un enfant. Une entrevue a lieu quelques jours après (R2, lettres des 5 et 19 février) et les choses en restent là.

5° Un marchand épicier se présente à son tour (R2, lettre du 20 août 1776), mais, dit-elle, « cet état ne me va point ». Dès le 1er septembre le candidat est remercié.

6° En octobre (R2, lettres des 20 et 27 octobre, 10 novembre et 20 décembre 1776), autre prétendant, « venu du fin fond du Marais » ; joli garçon de 24 ans, fils unique, bien élevé, « assez bien partagé de la fortune » ; des entrevues ont lieu ; les démarches se poursuivent jusqu'en décembre. Mais il y a une mère, qui gouvernera son fils. Marie Phlipon rejette ce parti comme les autres.

7° En mars 1777 (R2, lettre du 29 mars) c'est Mlle Desportes qui songe à marier sa jeune cousine : sans plus de succès (cf. R2, la lettre du 29 mars 1778). L'ami de Mlle Desportes, le P. Rabbe, oratorien, paraît avoir aussi son projet (R2, lettre du 19 août 1778).

8° Voici un autre prétendant, qui sera plus de six mois sur le tapis (voir R2, toutes les lettres du 19 juillet 1777 au 24 février 1778). C'est la riche voisine de Marie Phlipon, Mme A..., qui le lui présente. Les lettres l'appellent C..., L. C... (R2, lettre du 19 août 1777), puis une lettre du 9 février 1778 (R2) finit par le nommer en toutes lettres, « M. Coquin ». Il est « fort ordinaire », mais « bon, gai, point sot, assez riche ». Il est de Rouen, où réside sa mère, et par conséquent compatriote (et peut-être parent) de Mme A... Il va se faire recevoir avocat à Reims, où en ce temps-là on vendait les grades, et se propose ensuite d'acheter quelque charge. Tout le monde fait son éloge, les amies de Marie Phlipon la pressent de consentir à cette union. Sophie Cannet lui écrit que ce sera « une bonne pâte de mari ». Mais elle traverse une crise de désarroi moral : c'est le moment le plus troublé de sa correspondance avec Sevelinges (voir p. 167 du présent ouvrage). Elle ne peut se résoudre à se marier sans amour, et après de longues hésitations, elle finit par dire non.

9° Pendant ces six mois de pourparlers, son grand-oncle Besnard veut la marier à un homme d'affaires, jouissant de 15.000 livres de rentes (R2, lettres des 5 et 11 septembre 1777 et 23 janvier 1778[9]). La femme d'un officier de Vincennes, qu'elle avait rencontrée dans ses séjours chez son oncle Bimont, a aussi un parti pour elle, mais elle ne prend pas ces propositions au sérieux.

10° Terminons par le limonadier qui, l'ayant vue dans la rue, vient demander sa main (R2, lettre du 7 mai 1778).

Tous ces détails, sans intérêt en eux-mêmes, avaient cependant besoin d'être précisés et groupés, pour que le lecteur pût bien suivre la correspondance.

PAHIN DE LA BLANCHERIE

(1752-1811)

Avec la collaboration de Marthe Conor[10]

Mammès-Claude Pahin de La Blancherie[11] était né à Langres le 29 décembre 1752. Il sortait d'une vieille famille de robe, son père était conseiller d'épée au bailliage de la ville. Sa mère demeura veuve de bonne heure, avec six enfants et peu de fortune. Trois de ses sœurs s'occupaient d'œuvres charitables, l'une d'elles se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Louhans, en Bresse. Un de ses frères fut plus tard curé de Langres et mourut en 1833. Le jeune Pahin fit ses études au collège de Langres ; l'abbé Refroignet, chanoine de la cathédrale, son parent, s'intéressait à ses études et le destinait à la magistrature ou à l'armée.

Mais, à la suite d'un coup de tête, il s'embarqua pour l'Amérique, sans recommandations et sans ressources ; il y vécut, probablement aux Antilles, assez misérablement. Témoin des traitements que les colons faisaient supporter aux Noirs, il en ressentit une pitié qu'il leur garda toute sa vie. Il revint dès qu'il le put, et débarqua à Bordeaux en 1770. Il avait alors 17 ans.

Pour subsister à Bordeaux, il accepta diverses besognes, entre autres celle de collaborer (comme généalogiste !) à l'édition des *Voyages* de Montaigne, qui devait paraître en 1774. Il séjourna alors dans le midi de la France, à Toulouse, à Montpellier, etc. Mais les renseignements qu'on peut tirer à cet égard de son premier ouvrage sont un peu contradictoires. D'après les dates qu'il donne, il aurait été d'abord à Montpellier (juin et juillet 1770), puis à Toulouse et

de là à Bordeaux, tandis que, d'après l'*Avertissement* final de son livre, c'est de Bordeaux qu'il serait allé à Montpellier.

Finalement, il vint tenter la fortune à Paris, et fit là quelques connaissances utiles : Capperonnier, membre de l'Académie des inscriptions, Taboureau des Réaux, qui allait être un instant contrôleur général des finances en 1776, et qui était d'ailleurs son parent (R2, lettre de Marie Phlipon du 20 décembre 1776), Lenoir, lieutenant de police, à qui il dédia son premier ouvrage.

Tout porte à croire qu'il alla quelque temps (entre 1772 et 1776) étudier le droit à Orléans.

C'est à l'automne de 1773 qu'il rencontra Marie Phlipon au « Concert des Amateurs », chez cette Mme Lépine que les *Mémoires* de Mme Roland (t. II, p. 144-146) nous font connaître[12]. Du moins, c'est dans une lettre du 25 novembre 1773 (R2) qu'il est question de lui pour la première fois.

Il s'introduisit chez Phlipon, sous le prétexte de commander quelque ouvrage au graveur, dit la lettre que je viens de citer, ou sous celui de venir, de la part de Mme Lépine, demander des nouvelles de la mère et de la fille, disent les *Mémoires*. Je ne crois pas d'ailleurs utile de confronter pour La Blancherie, comme l'a fait le docteur Hans Glagou pour Gardane[13], le texte des *Lettres* et celui des *Mémoires*. On y trouverait des divergences de détail sans grande importance, facile d'ailleurs à expliquer si on considère que les *Mémoires* ont été écrits près de vingt-sept ans après les *Lettres*, en prison, de souvenir, sans aucun secours. Je n'en relèverai qu'une : Mme Roland dit (*Mémoires*, t. II, p. 162) qu'après ces premières visites de la fin de 1773 « La Blancherie partit pour Orléans, et je ne le revis que *deux ans après* ». Ses souvenirs la servent mal : la lettre du 25 novembre 1773 (R2) nous apprend en effet que La Blancherie venait de quitter Paris, mais dès le printemps de 1774 (R2, lettre du 30 mai) il avait reparu chez Phlipon[14].

Je n'ai pas non plus à retracer ici en détail l'histoire de l'amour (amour de tête, s'il en fut) que Marie Phlipon éprouva pour La Blancherie. Le lecteur des *Lettres* et des *Mémoires* le fera lui-même. Il suffira de préciser les faits dans la mesure du possible : à l'automne de 1773, La Blancherie avait demandé la main de Marie

Phlipon. Le père lui ayant objecté qu'il n'avait pas d'état, il avait répondu qu'il songeait « avec sa légitime » (c'est-à-dire probablement avec le peu qui lui reviendrait de son père, à sa majorité), jointe à la dot de sa femme, à « acheter quelque charge de magistrature ». Naturellement, on l'avait ajourné, mais sans lui ôter tout espoir, et sans lui interdire les visites, convenablement espacées. Là-dessus, il était parti pour l'Italie, à la suite d'un seigneur, sans doute comme secrétaire.

En mai 1774, il était déjà de retour à Paris et se représentait chez Phlipon. Nous l'y voyons encore en mars 1775, et une lettre du 3 avril (R2) nous le montre partant pour Orléans, ce qui confirme ma conjecture qu'il y allait pour étudier à l'université, ou tout au moins pour y prendre ses grades. Plusieurs mois s'écoulent. Marie Phlipon perd sa mère (le 7 juin) ; au 24 octobre, elle se plaint de n'avoir pas de nouvelles de « l'homme d'Orléans », et voilà que le 31 octobre il reparaît, ignorant le grand deuil qui a frappé son amie ; il semble qu'il revenait alors d'un voyage à Langres, entrepris peut-être pour aller demander à sa mère (inutilement d'ailleurs) d'aider à son établissement, en attendant sa majorité, qu'il ne devait atteindre qu'à la fin de 1777.

Les visites recommencent donc. Mais Phlipon trouve enfin qu'il est temps d'y mettre ordre, et La Blancherie se voit à peu près consigner le logis (novembre et décembre). C'est alors que Marie Phlipon lui envoie, au commencement de janvier 1776, une lettre d'aveux cornéliens : elle ne sera jamais à lui contre la volonté de son père, elle le prie de ne plus revenir, mais elle l'aimera toujours et n'appartiendra à aucun autre !

À ce moment-là, il publiait son premier ouvrage[15], et sa jeune amie, à qui il l'avait fait lire en épreuves, en était d'abord enthousiasmée. Mais cette année 1776, commencée dans une crise de passion (R2, voir les lettres des 5, 11 et 13 janvier), devait s'achever dans la désillusion. Marie Phlipon, juste en ce mois de janvier, venait de voir s'approcher d'elle des hommes d'une tout autre portée, Sainte-Lette, Roland, et la comparaison tournait au désavantage du jeune écrivain. Dès le 5 février, elle avoue que l'ouvrage n'est pas « de première volée » ; le 15 avril, elle reconnaît de nouveau « qu'il

n'a pas un mérite supérieur ». En mai, c'est de l'homme lui-même qu'elle commence à se désabuser : elle l'a rencontré aux Tuileries dans la société « d'une jolie femme » ! En juin, elle l'aperçoit au Luxembourg attifé en petit maître (il avait un plumet !). Elle apprend qu'il fait sa cour ailleurs (R2, lettre du 25 juin ; cf. les *Mémoires*, t. II, p. 234) et c'est alors qu'elle envoie à ses amies, en même temps que le livre de La Blancherie, quatre grandes pages d'appréciations[16] aboutissant à douter que l'ouvrage « ait ce qu'on appelle beaucoup de succès ».

On peut suivre, dans toutes les lettres de 1776 (R2), ce travail de désenchantement, qui aboutit au congé définitif, nettement signifié dans une dernière entrevue du 21 décembre 1776, que les *Lettres* et les *Mémoires* racontent presque dans les mêmes termes.

On retrouve La Blancherie çà et là dans les lettres des années suivantes, mais uniquement pour dire que, ce qu'elle aimait en lui, c'était l'image qu'elle s'en faisait. Un dernier trait, bien féminin, clôt ce roman de jeunesse : le 29 août 1777, racontant à ses amies qu'elle a rencontré La Blancherie à la promenade, elle ajoute : « nous ne nous sommes pas salués, je regardais autre chose. »

La Blancherie poursuivit son aventureuse carrière[17].

Dès 1777, nous le voyons s'intituler : « agent général de la Correspondance pour les sciences et les arts » et fonder comme un centre d'informations, ainsi qu'il s'en établit tant à cette époque, mais dont il semble qu'il ait eu l'idée le premier. Il obtient, sur un rapport favorable de Lalande, Condorcet, etc., un privilège, et peut alors ouvrir son établissement rue de Tournon[18].

L'année suivante, il le transporte à l'ancien collège de Bayeux, rue de la Harpe. La *Correspondance* de Grimm, mai 1778 (t. XII, p. 101 et suivantes de l'édition Maurice Tourneux), donne à ce sujet d'intéressants détails. Il rédige aussi un journal hebdomadaire : *Nouvelles de la République des lettres...*, qui contient son programme (il a depuis quelque temps supprimé Pahin), explique aux lecteurs que le Salon de la Correspondance doit servir de lieu de réunion à tous les savants, artistes, inventeurs, musiciens, auteurs, tant français qu'étrangers. On y fera des conférences, on y donnera des auditions musicales, les peintres, les sculpteurs exposeront librement leurs

ouvrages, on démontrera la technique d'un art mécanique, comme l'horlogerie, par exemple. Il y aura une grande loterie avec des primes pour tous les abonnés, etc. Les idées ingénieuses et nouvelles, l'activité, le talent même, ne manquaient pas à La Blancherie, qui fut vraiment un précurseur : les Salons des indépendants, les expositions rétrospectives naquirent dans son Salon de la Correspondance.

Mais si l'argent manquait, les envieux ne faisaient pas défaut. De 1778 à 1788, La Blancherie lutte contre le mauvais sort avec une audace, un entrain, une bonne humeur admirables. Il se démène à la fois contre ses créanciers, ses propriétaires, ses abonnés, contre les académiciens qui veulent fermer le Salon, contre les journalistes, contre les artistes qui promettent leur concours et n'exposent pas leurs œuvres de crainte des saisies.

Du collège de Bayeux, La Blancherie va s'installer à l'hôtel Villayer, rue Saint-André-des-Arts, de là il va quai des Théatins. Chacune de ses nouvelles tentatives est saluée ironiquement, tournée en dérision par les journalistes ; Bachaumont et Grimm sont particulièrement cruels.

Les ministres refusent d'accorder des subsides à son établissement. La Blancherie parcourt la France, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse pour recruter de nouveaux abonnés. Il attend leurs souscriptions avec la même ferveur « que les Hébreux la manne du ciel ». Les feuilles de *La République des lettres* sont plusieurs fois suspendues ; à force de ténacité, d'acharnement, La Blancherie parvient à les faire reparaître.

Cependant le Salon de la Correspondance ne manque pas d'intérêt : Érard y présente son premier clavecin ; Boze, Casanova, Danloux, Debucourt, Drolling, Ducreux, Fragonard, Greuze, Heinsius, Houdon, Huet, Jeaurat, Lantara, La Tour, Mme Vigée-Lebrun, pour ne citer que les plus célèbres, exposèrent à maintes reprises chez La Blancherie. Celui-ci publia en 1783 un *Essai d'un tableau historique des peintres de l'école française depuis Jean Cousin, en 1500, jusqu'en 1783 inclusivement*. À cette époque eut lieu l'exposition rétrospective de Jouvenet, Restont, Hallé, puis, un peu plus tard, une exposition d'ensemble d'œuvres de Joseph Vernet.

Cependant, à bout de ressources, La Blancherie succombe. Il quitte Paris sous la risée des journalistes qui insultent son malheur. Il va tenter à Londres une nouvelle chance, elle lui est encore contraire et il doit fermer les portes de son Salon londonien. Il vécut misérablement de quelques secours que lui accordait le gouvernement anglais.

En 1791, comme il habitait 49 Rathbone Place, dans la maison de Newton, il fut saisi de la folie des grandeurs et crut qu'il réincarnait l'âme du grand physicien. Il se fit désormais appeler Newton La Blancherie.

En 1796 il publia un opuscule sous ce titre : *Proclamation de par toutes les nations, l'agent général de la Correspondance pour les lettres, les arts et les sciences, à la nation anglaise*. Il proposait à ladite nation de dater désormais les années, non plus de l'ère chrétienne, mais de l'ère de Newton !

Il mourut célibataire à Londres le 25 juin 1811.

ICONOGRAPHIE : Lenoir, pastel (exposé au Salon de la Correspondance, 1779). — Rouvier, miniature (exposée au Salon de la Correspondance, 1779). — Ducreux, pastel (exposé au Salon de la Correspondance, 1782). — N. Kymls, portrait sur cuivre (au musée de Langres).

JOSEPH-JACQUES GARDANE

(1739-1789)

Avec la collaboration de Marthe Conor

Le personnage que Marie Phlipon faillit épouser à l'automne de 1773 (R2, voir les lettres des 16 août, 8 et 15 septembre et 31 décembre) s'appelait Joseph-Jacques Gardane. Les lettres ne le nomment pas ; mais les *Mémoires* (t. II, p. 162-170) donnent le nom.

Un savant professeur de l'université de Marburg, M. le docteur Hans Glagau, — dans un travail curieux : *Die moderne Selbstbiographie als historische Quelle*, 1903, p. 87-97, — a comparé de très près le

récit des *Mémoires* et celui des *Lettres*, et a relevé un certain nombre de divergences, qui paraissent néanmoins assez peu importantes.

Gardane, né à La Ciotat, le 12 octobre 1739[19], alla étudier la médecine à Montpellier et s'y fit recevoir docteur vers 1760, disent ses biographes[20].

Vers 1765, il vint s'établir à Paris[21], s'y fit admettre comme docteur régent de la faculté de médecine, devint censeur royal, — sans doute par la protection de son compatriote et ami Marin, secrétaire général de la Direction de la librairie et directeur de la *Gazette de France*. Il était, bien entendu, « de plusieurs académies ».

En sa qualité de Provençal, il fréquentait chez Mme et Mlle Desportes, qui dès 1772 songèrent à le marier avec leur jeune cousine. Les choses en restèrent là, tout d'abord, par l'opposition d'un vieil oncle abbé (R2, lettre du 8 septembre 1773), qui est certainement cet abbé Gardane, mort à 88 ans, le 16 avril 1773, dont parle le *Journal* de Hardy (éd. Tourneux et Vitrac, t. I, p. 395). Lui mort, les pourparlers reprirent, plus sérieux. Une entrevue fut ménagée, le 17 ou 18 août 1773, chez une vieille demoiselle, Mlle de La Barre, janséniste comme le vieil oncle. Puis Marie Phlipon et sa mère partirent pour la campagne. À leur retour (8 septembre), Gardane fut autorisé à faire sa première visite... puis ne reparut plus, et, par une lettre du 19 septembre, annonça qu'il se retirait, faute d'avoir obtenu le consentement de son père. Telle est l'histoire, brièvement résumée d'après les *Lettres*, plus exactes évidemment que le récit des *Mémoires*, écrits vingt ans plus tard.

La jeune fille fut très piquée du procédé, et deux mois après, en lisant les factums du fameux procès de Beaumarchais, qui paraissaient alors, crut découvrir (voir dans R2 sa lettre du 31 décembre) que Gardane s'était retiré parce qu'il se trouvait compromis dans cette affaire. Supposition gratuite, provenant sans doute de son dépit. Il est plus simple de penser que, dans l'entrevue du 8 septembre, Mlle Phlipon n'avait pas plu à Gardane, ou bien que, réflexion faite, il n'avait pas trouvé suffisante la dot de 20.000 livres.

Dans quelle mesure d'ailleurs Gardane était-il impliqué dans l'affaire de Beaumarchais ? Il serait superflu de le rechercher ici.

Disons seulement que, médecin de Mme Lépine, sœur de Beaumarchais, lié par suite avec son amant, un négociant marseillais établi à Paris, Bertrand Dairoles, lié surtout par des obligations de reconnaissance envers son protecteur Marin, il avait eu à prendre parti entre eux d'une part et Beaumarchais de l'autre, et s'était refusé à déposer contre ce dernier. Violemment attaqué dans les libelles de Marin et de Dairoles, il y répondit, au commencement de 1774, par un factum que les *Mémoires secrets* jugèrent « assez sage, assez satisfaisant[22] ».

Gardane fit beaucoup parler de lui dans la suite : il rédigea, de 1773 à 1776, la *Gazette de santé*, se spécialisa dans l'étude des maladies vénériennes, s'occupa de l'hygiène publique et du bien-être des classes pauvres, devint médecin de la police, puis du Bureau des nourrices, dirigea deux maisons de santé, etc. Les biographes mentionnent vingt-deux ouvrages de lui, publiés de 1767 à 1786[23].

Il mourut le 16 mai 1789[24].

La notice de L. Hahn, à laquelle je viens de renvoyer, le juge ainsi : « La plupart des biographes ont parlé de lui avec éloges. Cependant Goulin[25] a porté contre lui des accusations assez graves, qui feraient douter de son désintéressement et de la noblesse de son caractère. Plusieurs de ses ouvrages, dit Dezeimeris[26], ont une teinte de charlatanisme, et il n'est pas sûr que, pour la composition des plus importants, il n'ait pas emprunté le secours des manuscrits qu'il était chargé d'examiner en sa qualité de censeur. »

Ces réserves de l'ancien bibliothécaire de la faculté de médecine de Paris sont graves.

Au total, Gardane apparaît comme un méridional remuant, ambitieux et faiseur.

M. Roberge de Boismorel

(1731-1776)

L'homme de bien qui exerça sur Marie Phlipon, pendant leurs courtes relations de quinze mois (juin 1775-septembre 1776), une si heureuse et si libérale influence, s'appelait Roberge de Boismorel.

Il devait être né vers 1730, car lors de la première visite que lui fit Marie Phlipon, en 1767, il avait « de 37 à 38 ans[27] ».

Il était « payeur des rentes de l'Hôtel de Ville assignées sur le clergé » (*Almanach royal*, 1775).

Son hôtel était situé au Marais, rue Saint-Louis, près du couvent des Filles-du-Saint-Sacrement. C'est là que la petite Marie Phlipon fut conduite en 1767 par sa grand-mère et sa grand-tante Angélique.

Mais déjà, en 1775, afin de concilier « son goût pour la campagne et le désir de ne pas trop éloigner sa mère du séjour de la capitale » (*Mémoires*, t. II, p. 200), il avait acheté, à Bercy, une belle maison, « dont le jardin s'étendait jusque sur les bords de la Seine », et s'y était installé. C'est là que la jeune fille retourna le voir, conduite par son père, dans l'été de 1775.

Boismorel, dans une lettre du 30 mai 1776 à Marie Phlipon qui se trouve aux *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (ms. 6241, fol. 206-207), donne ainsi son adresse : « faubourg Saint-Antoine, rue de Bercy, n° 15. » Aidé de cette indication, que je lui avais signalée, M. L. Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, a établi que cette maison, qui s'appelait « le Petit-Bercy » (et c'est en effet le nom que lui donne Mme Roland), était celle qu'avait possédée le célèbre mathématicien Pajot d'Ons-en-Bray, membre de l'Académie des sciences, qui y avait reçu en 1717 le tsar Pierre le Grand.

La grand-mère Phlipon, apparentée aux Boismorel, avait été chez eux institutrice ou gouvernante, et avait élevé Roberge de Boismorel et sa sœur. Dans une lettre du 17 septembre 1775 (*Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 198-199), adressée par lui à la jeune fille, il s'intitule « l'*Émile* de votre bonne-maman ». Aussi la grand-mère Phlipon était-elle restée en relations avec cette opulente famille (cf. *Mémoires*, t. II, p. 73), sans avoir eu, d'ailleurs, à se louer toujours des procédés de la mère et de la fille.

C'est le 3 juin 1775 (R2) que nous voyons pour la première fois apparaître Boismorel dans la correspondance. Il vivait alors avec sa mère et sa femme, l'une pleine de préjugés, l'autre charmante et dévote, dont les lettres parlent plusieurs fois.

Il semble n'avoir eu qu'un fils, âgé de dix-sept ans en 1775, dont l'éducation le préoccupait beaucoup, au point de recourir au singulier stratagème de lui faire adresser par Marie Phlipon une lettre anonyme d'exhortations et de conseils (*Mémoires*, t. II, p. 207-214).

Sa sœur, Mme de Favières, avait un fils, Edmond-Guillaume-François de Favières, conseiller au parlement (3e chambre des enquêtes, 8 août 1775) « à vingt et un ans », dit Mme Roland (né par conséquent en 1754, et non vers 1760, comme le dit Quérard), qui eut plus tard une certaine notoriété comme librettiste et vaudevilliste.

Ce n'est pas le lieu, dans cette notice qui ne doit contenir que des renseignements, de faire l'histoire des relations délicates et gracieuses de M. de Boismorel avec la jeune fille. On les connaîtra assez par les lettres elles-mêmes. Il semble bien qu'il y ait eu entre eux une sorte « d'amitié amoureuse ».

Il mourut le 13 septembre 1776.

Sa mère se retira dans un couvent (R2, lettre du 30 octobre 1777).

L'*Almanach de Paris*, de Lesclapart, année 1783, « contenant la demeure, les noms et qualités des personnes de condition », indique « Madame et M. de Boismorel, rue et île Saint-Louis ». Il semble, d'après la formule employée, qu'il s'agisse de la veuve et de son fils.

Les *Papiers Roland* de la Bibliothèque nationale (*N. a. fr.*, ms. 6241, fol. 197 et suivants) contiennent six lettres de Boismorel à Marie Phlipon.

Joseph-Charles de Sainte-Lette
(1717-1777)

Ce personnage original, qui tient tant de place dans la correspondance de Marie Phlipon et qui eut sur la jeune fille une si forte influence, ne nous est guère connu que par cette correspondance même et par les *Mémoires*. En complétant les détails qui s'y trouvent

par quelques indications prises ailleurs[28], on peut reconstituer ainsi sa vie et sa physionomie.

Il s'appelait Joseph-Charles de Saintelette. Mais Mme Roland écrivant partout *Sainte-Lette*, je conserverai cette forme du nom.

Il était né en 1717[29], à Nancy, et semble avoir été au collège à Lunéville. Toutefois, il aurait terminé ses études à Paris. « Lorsqu'il était en rhétorique », dit un document qui fournit sur lui quelques particularités[30], « il fit un traité sur la sphère. Le P. Buffier en fut si content qu'il le fit mettre à la tête de sa *Géographie* ».

Après une jeunesse fougueuse, « où il dissipa sa fortune à Paris », il passa en Amérique, à la Louisiane, vers 1754, et y devint « directeur de la traite [c'est-à-dire des échanges] avec les sauvages » (*Mémoires*, t. II, p. 227), ou plus exactement « directeur des traites et de l'ouest du Mississippi » (R2, lettre du 20 août 1776). Il y passa treize années, disent les *Mémoires*, quatorze, dit la lettre que je viens de citer. Il était fort apprécié, jouissant à la fois de la confiance du gouverneur et de l'intendant, bien qu'ils fussent en lutte, comme toujours (R2, lettre du 24 décembre 1776). Il se trouvait encore à la Louisiane après que le traité de Paris de 1763 l'eut cédée aux Espagnols. C'est alors que, pour fuir ces nouveaux maîtres, il quitta en 1767 « la partie française pour se retirer sur l'anglaise[31] », c'est-à-dire le territoire à l'ouest du Mississippi, devenu espagnol, pour le territoire de l'est, que le traité avait abandonné aux Anglais. Mais il ne tarda pas à revenir à la Nouvelle-Orléans et il fut député à Versailles, en 1768, par les colons français, pour protester contre l'abandon de la mère patrie[32].

Cette mission n'aboutit pas, mais elle sauva la vie de Sainte-Lette, car les autres députés, à leur retour en 1769, furent fusillés par les Espagnols. Quant à lui, le gouverneur français l'avait envoyé à Pondichéry, « employé dans l'administration », disent les *Mémoires*. Il s'y fit une place considérée, et fut député par le conseil supérieur de Pondichéry à la cour de France pour les affaires de la colonie en 1775. C'est alors qu'il arriva à Paris et se présenta chez le graveur Phlipon le 11 janvier 1776, lui apportant des nouvelles de son ancien ami Demontchéry, devenu capitaine de cipayes dans l'Inde française.

Durant son séjour en France, le conseil supérieur de Pondichéry ayant été transformé par un édit de février 1776, Sainte-Lette fut institué membre du nouveau Conseil le 18 mai suivant. Puis, le 3 novembre, quelques jours avant son départ, il fut nommé « lieutenant de police dans la ville de Pondichéry et dépendances » (archives de Pondichéry).

Il repartit pour l'Inde le 11 novembre (R2, lettre du 12) et y mourut un an après, le 18 novembre 1777, « muni des sacrements ». Il fut enterré le lendemain, dans l'enceinte de l'église paroissiale de Notre-Dame-des-Anges (archives de Pondichéry).

Sa jeune amie n'apprit sa mort que près d'un an plus tard (R2, lettres des 6 et 8 octobre 1778).

Durant ce séjour de dix mois à Paris, il était devenu un familier du logis de Phlipon, s'était plu aux entretiens de la jeune fille et l'avait initiée à son amère philosophie. « Athée tout franc » (R2, lettre du 19 février 1776), « athée vieux et célibataire » (R2, 2 mai 1776), désillusionné de la vie, mais toujours « spirituel et éloquent » (Villiers Du Terrage, *loc. cit.*), « âme de feu, de salpêtre et de soufre » (lettre du 2 mai), « l'âme la plus brûlante, l'imagination la plus forte qu'il soit possible de se figurer » (R2, 1er septembre 1776), ayant « la démarche fière, le regard de l'aigle » (R2, 15 avril 1776), ancien ami d'Helvétius (R2, 19 février 1776) et néanmoins « sectateur de Rousseau » (R2, 11 janvier 1776), voyant la jeune fille « trois ou quatre fois la semaine » et pendant plusieurs heures chaque fois (R2, 1er septembre 1776), il contribua plus que personne à ruiner en elle des croyances positives déjà bien ébranlées. Il semble bien n'avoir éprouvé pour elle — ou du moins ne lui avoir témoigné — qu'une sympathie purement intellectuelle[33]. Mais son action n'en fut peut-être que plus sûre.

C'est lui qui procura à Marie Phlipon la connaissance de M. de Sevelinges.

FIRMIN DE SEVELINGES D'ESPAGNY[34]

(1720-1795)

Par Marthe Conor

Dans une lettre du 2 mai 1776 (R2), Marie Phlipon cite incidemment à Sophie Cannet le nom de M. de Sevelinges d'Espagny, mais elle ne fit sa connaissance qu'en octobre, lorsqu'il vint la visiter, amené par Sainte-Lette, leur ami commun.

Un mois auparavant, M. de Sevelinges avait perdu sa femme, il restait donc veuf à 56 ans, avec deux grands fils, officiers dans les régiments du roi. Sa fortune autrefois opulente était devenu médiocre à la suite de mauvaises spéculations et des vols de gens d'affaires. Il remplissait donc la charge de receveur de la ferme des tabacs à Soissons, et il avait confié quelques fonds à Sainte-Lette dans l'espoir d'en retirer, en les plaçant dans des entreprises coloniales, un revenu plus avantageux.

D'un esprit méditatif, éclairé, d'un extérieur doucement mélancolique, il devait rappeler à la jeune fille M. de Boismorel, cet ami mort depuis peu et toujours regretté. Une mutuelle sympathie rapprocha bientôt Marie Phlipon et M. de Sevelinges, il la visita fréquemment durant son court séjour à Paris. Bientôt Sainte-Lette s'embarqua pour les Indes ; Sevelinges retourna dans sa province emportant avec lui un peu de la jeune fille : quelques cahiers des *Loisirs.*

Puis, durant quatre mois, aucune nouvelle de part et d'autre ; Marie s'avise alors de réclamer ses cahiers : « Mes manuscrits me revinrent avec quelques observations critiques dont je fus très glorieuse, car je n'imaginais pas que mes œuvres valussent l'examen. » Une lettre fort délicate accompagnait le tout. Encouragée, Mlle Phlipon adressa de suite à Sevelinges un discours traitant de l'éducation des femmes et qu'elle pensait envoyer au concours de l'Académie de Besançon. Il le lut, l'annota longuement et le critiqua d'une manière fort judicieuse. Ils entamèrent alors une correspondance plus suivie : Sevelinges parla de sa tristesse, de sa solitude ; Marie fit allusion aux difficultés de sa situation que la dis-

sipation de son père rendait fort précaire. Quel exact projet germa dans l'esprit de M. de Sevelinges ? Fut-il dupe de sa sensibilité, ou tendit-il un piège à Marie Phlipon en lui faisant cette étrange proposition de venir le rejoindre à Soissons, pour vivre près de lui, quoique logée dans un pavillon séparé, au fond du jardin, et « philosopher » à l'aise ?

Déroutée, quelque peu méfiante, Marie refusa poliment l'invitation. Cependant, Sevelinges insistait sur « les charmes d'une société pensante ». Marie lui répond longuement et l'avertit de ne plus lui écrire à Paris : Phlipon se plaint des frais qu'occasionne le port des lettres trop nombreuses[35]. Il faut qu'il adresse dorénavant ses missives à Vincennes, chez le chanoine Bimont, oncle complaisant qui se prête volontiers à cette correspondance, qu'il croit seulement littéraire. Par cette voie, elle reçoit de Sevelinges diverses de ses œuvres, notamment le discours qu'il aurait présenté à l'Académie sur *L'Art de parler*, et qu'aurait loué d'Alembert. M. de Sevelinges ne manque pas d'y ajouter des allusions à cette solitude qu'il voudrait égayer. Au nouvel an de 1778, il devient plus pressant, mais sans se montrer plus explicite ; il donne, comme par hasard, des détails intimes sur sa fortune, sur sa situation... Mais tout cela forme, dit Marie, « un labyrinthe comme je n'en connais pas ». Elle veut « débrouiller la fusée » et, non sans hardiesse, elle écrit à Soissons ; elle refuse de se donner à Sevelinges en une vulgaire union, mais elle accepterait volontiers un mariage philosophique, ce qu'elle appelle assez crûment « le célibat dans le mariage ».

Sans doute interloqué, Sevelinges paraît ne pas comprendre et ne répond ni oui ni non ; Marie insiste ; Sevelinges toujours circonspect demande du temps ; il lui faut arranger ses affaires, attendre le retour de Sainte-Lette ; il ne se sent pas encore assez vieux pour observer le célibat dans le mariage ; il désire auparavant quitter Soissons pour Paris, etc.

Marie ne s'attriste pas trop de ce refus, à peine déguisé, d'une demande en mariage légitime ; elle aime ailleurs, Roland ne va pas tarder à rentrer.

Cependant, sincère ou non, Sevelinges, pris peut-être à son propre piège, craint d'avoir froissé et chagriné la jeune fille. Il

s'excuse et cherche à renouer doucement la correspondance ; il écrit, non plus chez le chanoine Bimont, mais « au bureau de poste de V... » (sans doute à Vaugirard), poste restante. De longs mois s'écoulent sans nouvelles. Un jour de novembre 1778 quelqu'un se présente dans l'atelier de Phlipon pour commander un cachet ; la nuit tombe, Marie est seule, elle fait les conventions pour le prix et l'ouvrage. L'inconnu s'en va rapidement avec des façons honnêtes, mais sans lever les yeux. Il revient, reçoit le cachet, paye, sort aussitôt, les yeux toujours baissés. Marie doute, la ressemblance la frappe ; ce visiteur incognito, c'est bien Sevelinges.

Ils échangent des compliments au jour de l'an 1779 ; vers avril, Sevelinges écrit cette fois pour annoncer d'avance son arrivée à Paris. Marie, au fort de son roman amoureux avec Roland, lui répond, sur un ton de persiflage, par un billet de rupture, qui se termine ainsi : « Pour tout dire, en un mot, s'il est vrai que vous ayez la double crainte de me trop connaître, ou de me perdre, n'allez pas au-devant de l'une de ces deux choses, puisque l'autre n'est plus à éviter. »

Sevelinges envoie une réponse ; dans sa lettre confuse, embrouillée, il revient sur ses pertes de fortune, d'honneurs, il fait étalage de compassion, de désintéressement, il y mêle des leçons et des offres insultantes et, faisant une allusion à cette bizarre entrevue de l'hiver dernier :

« J'ai voulu voir, j'ai vu, sans être aperçu, et j'étais préparé à l'humiliant succès de ma démarche. » Mis loyalement au courant de cette étrange correspondance, Roland écrivait à Marie ce jugement très dur, sur Sevelinges : « Un homme qui propose à une jeune personne de s'expatrier, qui montre des vues embrouillées et couvertes, qui nie les avoir eues, qui emploie de la ruse, des finesses, des subterfuges... d'après tout cela la conduite dudit Sevelinges m'a paru infâme. »

La seule excuse des auteurs de cette intrigue épistolaire, c'est qu'aucun des deux n'était sincère. Sevelinges n'osait ni proposer crûment à la jeune fille de devenir sa maîtresse, ni encore moins l'épouser. Marie Phlipon ne voyait là qu'un passe-temps littéraire,

un prétexte à des assauts d'esprit, à de belles phrases, elle gardait son cœur pour un autre.

On perd la trace de Sevelinges après 1778. Peut-être s'agit-il de lui quand on signale dans les prisons d'Amiens le passage de Sevelinges (Charles-Marie), 78 ans : à Bicêtre, le 16 février 1794 ; aux Capettes, le 13 mai ; à la Providence, avec son fils Pierre-Paul, le 4 juillet[36].

AUGUSTIN MORÉ

Moré était un Genevois, exerçant à Paris la profession d'horloger, en relations d'affaires, puis d'amitié avec Phlipon, de 1774 à 1779.

Les *Mémoires* (t. II, p. 111-113) esquissent déjà la figure de ce « bonhomme qui avait toujours un livre parmi ses outils » et « une assez jolie bibliothèque », où Marie Phlipon puisa bien souvent. Mais comme celui qu'elle appelait « le philosophe républicain » nous apparaît plus vivant encore dans les *Lettres* ! Il avait soixante ans (R2, lettre du 1er janvier 1778). Il voyait quelquefois son illustre compatriote J.-J. Rousseau. Il venait souvent chez Phlipon, y dînait parfois, accompagnait le père et la fille à la promenade, passait de longues heures auprès de celle-ci, l'attachant par la gravité sincère de son âme et l'impatientant par la lenteur de son élocution (« il marche à pas de tortue », R2, 29 novembre 1777). Sophie Cannet l'y avait rencontré lorsqu'elle vint à Paris en 1778, et l'avait trouvé intéressant (R2, lettre du 31 mai 1779) ; au 1er janvier 1778, il avait eu la touchante idée, sachant combien Marie Phlipon était enthousiaste de Rousseau, de lui offrir une édition complète des œuvres du philosophe. Il aurait même fini, à l'en croire, par s'éprendre d'elle : « Il s'est mis en tête que je pourrais ajouter à son bonheur[37]. » Ce n'est pas invraisemblable, car bien d'autres en étaient là…

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés,

comme disait plus tard Adrien de Montmorency, en parlant de Mme Récamier. Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer que Mlle Phlipon se hâte souvent de prêter, aux hommes mûrs avec lesquels elle philosophait, le désir inavoué de « pousser au-delà »...

Quoi qu'il en soit, un jour que « le bon Gevenois » avait été encore plus ennuyeux que d'ordinaire, Mlle Phlipon, qui était dans une heure de mélancolie, le renvoya et, dit-elle, « il m'a fait la grâce de ne pas revenir » (R2, 31 mai 1779). Peut-être ne revint-il plus jamais, car son nom ne revient plus dans la correspondance.

Je regrette de ne pouvoir identifier mieux cet horloger philosophe. Les recherches faites pour moi à Genève, par M. Eugène Ritter et par M. Alfred Covelle, m'apprennent seulement que les Moré étaient une famille venue d'Epeisses, hameau à deux ou trois lieues à l'ouest de Genève, tous maîtres horlogers ou fabricants de ressorts de montre, « famille de bonne et simple bourgeoisie, d'origine campagnarde et d'honnête aisance ». L'un d'eux, Jean Moré, reçu bourgeois de Genève en 1725, avait deux fils, dont l'un, Augustin, alors âgé de deux ans. Il se pourrait que cet Augustin fût allé s'établir à Paris et se trouvât être le Moré qui fréquentait chez Phlipon. Il aurait eu 55 ans en 1778, ce qui ne s'éloigne guère des 60 ans que Marie Phlipon, dans sa lettre du 1er janvier de cette année-là (R2), donne à l'ami de son père.

M. DE CHÂLONS

Sur ce « gentilhomme malheureux », qu'on rencontre si souvent dans les *Lettres* (R2) à partir du 15 mars 1775, je n'ai rien pu trouver qui ajoute aux renseignements qu'elles nous fournissent.

Je m'étais demandé d'abord, dans une note de mon premier recueil (R1, t. I, p. 19), s'il n'était pas ce M. de Châlons dont parle Mme de Genlis dans ses *Mémoires* (t. I, p. 34-36). Mais je crois plutôt qu'il n'est autre que ce « Bouffileau de Châlons » mentionné dans la lettre du 15 mai 1775 (R2).

Ancien ami de Demontchéry, poète, fervent chrétien, aux prises avec la pauvreté, accablé d'infirmités, M. de Châlons trouva

auprès de Marie Phlipon une aide généreuse. En 1778, la bonne Sophie Cannet, qu'elle avait intéressée à cette misère, voulait que son amie prît de lui des leçons de latin, qu'elle offrait de payer. Quelques jours après, grâce à un prêt de Sophie, M. et Mme de Châlons purent acheter le privilège et le fonds d'une petite école.

Lorsque Mme Roland eut quitté Paris, elle continua à correspondre avec eux (voir mon premier recueil, R1, *passim*), et c'est bien probablement eux que, dans une lettre du 6 mai 1792 (R1), elle recommandait à Pétion, alors maire de Paris, pour leur admission aux Incurables.

GIBERT ET JEAN-NICOLAS PACHE
(1746-1823)

Gibert était un employé des postes, ami des Trude, chez lesquels Marie Phlipon paraît l'avoir vu dès 1775, mais avec qui elle ne se lia véritablement qu'en 1778. Elle le fit connaître à Sophie Cannet, durant le voyage que celle-ci fit à Paris cette année-là. Il avait une femme, « qui avait eu plus de figure que de douceur », et un fils qu'il élevait avec sollicitude.

En mai 1792, lors de la réorganisation des postes sous le ministère girondin, l'amitié de Mme Roland fit nommer Gibert (avec Bosc) administrateur de ce grand service, aux appointements de 15.000 livres. Il avait une maison des champs, à Monceaux, où Mme Roland alla quelquefois se reposer durant les orages des deux ministères de son mari (en avril et en septembre 1792).

Le 6 mars 1793, il fut nommé commissaire pour aller organiser les postes en Belgique. Mais sa mission dut être de courte durée, car avant la fin de mars la Belgique était perdue pour nous.

Quatre mois après, en août, il fut éliminé du directoire des postes, en même temps que Bosc. Je perds ensuite sa trace.

Mme Roland lui a consacré deux pages de ses *Mémoires*, t. II, p. 221-222.

C'est par lui qu'elle connut Pache.

Pache était un ami, et même un parent de Gibert, chez qui Marie Phlipon le vit en octobre 1778, au moment où il s'apprêtait à quitter Paris pour aller vivre aux champs en philosophe. On connaît le rôle politique de Pache en 1793-1794, et on sait de reste combien Mme Roland, qui l'introduisit au ministère en 1792, se trompa lourdement sur lui. Ce qui reste plus obscur, c'est sa vie avant la Révolution. Tous les biographes se répètent, et ne font guère que reproduire les données un peu vagues tirées des *Mémoires* de Mme Roland (t. I, p. 143-154 ; t. II, p. 221-223). Nous pouvons du moins, grâce à ses lettres de 1778 (R2, 6 et 28 octobre et 12 décembre), noter une des étapes de cette période de son existence. On voit que c'est le 27 octobre 1778 qu'il quitta Paris pour se retirer, non pas dans le pays de Vaud comme il l'avait projeté d'abord, mais dans le midi du Languedoc.

ALEXANDRE-DAVID ARMÉNY DE PARADIS
GOUVERNEUR DE GORÉE
(1734-1778)

J'ai réussi à identifier ce « capitaine ingénieur » que Marie Phlipon rencontra en juin 1777 chez sa cousine, Mlle Desportes, arrivant de Corse et s'apprêtant à partir pour l'île de Gorée dont on venait de le nommer gouverneur. Elle fait de ce « très petit homme, plein d'âme et de feu, assez spirituel, brave, leste, un peu fou » (R2, lettre du 21 juin ; cf. lettres des 19 août et 19 septembre), un portrait si vivement enlevé qu'il eût été regrettable de ne pouvoir inscrire au-dessous le nom qu'elle ne nous donne pas.

Il s'appelait Alexandre-David Armény de Paradis, et cela seul indique qu'il devait être d'origine marseillaise[38], ce qui explique d'ailleurs sa présence chez Mlle Desportes. Il était cependant né à Paris, le 1er juillet 1734. Élève de l'École du génie de Mézières en 1761, il en sortit ingénieur en 1763, et fut aussitôt envoyé à Gorée, dont il revint en 1767 avec le grade de capitaine[39]. En 1768, on trouve son nom dans un compte de l'administration du génie et de l'artillerie, en qualité d'ingénieur ordinaire au corps du génie, à la

direction d'Antibes, avec les appointements de 900 livres[40]. Nous voyons, par la correspondance, qu'il fut ensuite envoyé en Corse (au moment où la France venait d'en prendre possession).

En juin 1777, nommé gouverneur de cette île de Gorée où il avait fait ses premières armes dix ans auparavant[41], et venu à Paris, sans doute pour y prendre des instructions, il vit plusieurs fois Marie Phlipon chez Mlle Desportes. Sa femme, « jolie femme dont il est jaloux à l'excès et dont il est éloigné de deux cents lieues », s'appelait Marie-Thérèse Carentan. Cette sœur « qu'il avait », dit la lettre du 21 juin (qui, par conséquent, devait être morte à cette date de 1777), et dont il croyait retrouver les traits dans ceux de Marie Phlipon (ce dont il profitait pour embrasser celle-ci), est peut-être cette Marie Armény dont il existe aux archives municipales de Marseille une lettre (d'ailleurs sans intérêt) du 11 avril 1773.

C'est en octobre 1777 qu'Armény prit possession de son petit gouvernement, avec le titre d'« administrateur général de Gorée et dépendances ». Un acte de mariage du 21 juillet 1778, auquel il figure, lui donne les titres de : « administrateur et commandant général de Gorée et dépendances, capitaine au corps du génie et capitaine en premier de la compagnie des volontaires d'Afrique[42]. »

Il mourut à Gorée le 27 août 1778 (Archives de la guerre). C'est dans une lettre du 10 janvier 1779 (R2) que Marie Phlipon annonce cette mort à ses amies.

FRANÇOIS-PIERRE PICTET
(1728-1798)

Ce Pictet, que Marie Phlipon vit souvent, de juin 1777 à mai 1778, chez sa voisine, Mme Argens, et dont elle parle d'une manière fort intéressante (tout en l'appelant *Pittet*, probablement d'après la façon dont le nom était prononcé devant elle), n'est pas une figure banale.

François-Pierre Pictet, fils d'Isaac, était né à Genève, en 1728, d'une famille dont les diverses branches ont fourni à Genève une foule d'hommes distingués ou même illustres.

« Sa vie fut un véritable roman d'aventures ; malheureusement on ne la connaît qu'assez imparfaitement parce qu'elle s'écoula presque en entier à l'étranger[43]. »

La correspondance de Marie Phlipon, et aussi celle de Voltaire, vont nous aider à y introduire quelques détails : il aurait été d'abord avocat à Genève même (R2, lettre du 25 avril 1778) ; puis il prit la carrière des armes et devint officier (R2, lettre du 21 juin 1777), je ne saurais dire au service de quelle puissance. En 1760, nous le trouvons à Genève, introduit dans la société de Voltaire, jouant la comédie aux Délices, à Tournay, à Ferney. Voltaire écrit à Mlle Clairon, des Délices, le 19 septembre 1760 : « Nous jouâmes hier *Alzire* devant M. le duc de Villars... Nous avons un acteur haut de six pieds et un pouce[44]... » À ce trait, il est aisé de reconnaître Pictet, que ses amis avaient surnommé *le géant*, et aussi *Moulineau* (pour la même raison[45]). Dans une lettre, Voltaire l'appelle « le grand Pictet de Warembé », indiquant ainsi la localité de la banlieue de Genève où devait résider sa famille.

La protection du châtelain de Ferney lui procura vers cette époque une situation en Russie, où Catherine II se l'attacha comme bibliothécaire, et même secrétaire (R2, lettre du 25 avril 1778). Voltaire lui écrivait, en septembre 1763 : « Mon cher géant..., ce que votre auguste Catherine seconde a daigné dicter à son géant[46]... »

Il fut ensuite « associé dans une entreprise de colonisation allemande sur les bords du Volga [*sic*] », dit la lettre de M. Edmond Pictet citée plus haut. C'est ainsi qu'il put étudier les mœurs des Kalmoucks, sur lesquelles, une fois de retour à Paris, il publia deux articles dans le *Journal des dames* de juillet et septembre 1777, ainsi que nous l'apprend Marie Phlipon dans ses lettres des 1er juillet, 5 et 19 septembre 1777 (R2).

Il semble que sa femme, Catherine Le Maignan, qu'il épousa à Paris en 1764[47], l'avait suivi en Russie. Leur fils unique, né vers 1766, fut confié de bonne heure à la grand-mère Pictet, qui résidait à Genève (sans doute à Warembé), jouissant d'une aisance honnête, et en relations elle-même avec Voltaire : « Madame votre mère vous mandera les nouvelles de Genève », disait celui-ci dans sa lettre de septembre 1763.

Je ne saurais dire par suite de quelles circonstances François-Pierre Pictet perdit sa situation en Russie, la lettre du 25 avril 1778 ne contenant là-dessus que des allusions assez enveloppées. Toujours est-il qu'au milieu de 1777 il se trouvait à Paris avec sa femme, sollicitant auprès de son compatriote Necker pour je ne sais quel emploi, reçu chez Mme Necker (R2, lettres des 6 mars et 17 avril 1778) et, entre-temps, fréquentant chez la parente de sa femme, Mme Argens (voir ci-dessous), où il connut Mlle Phlipon, l'apprécia, et en vint même à l'aller voir chez elle (R2, lettres des 19 juillet, 19 août et 19 septembre 1777).

Il obtint enfin l'emploi demandé à Necker (R2, lettres des 29 mars et 25 avril 1778).

Son humeur inquiète lui permit-elle de le garder ? La lettre de M. Edmond Pictet à M. Eugène Ritter nous renseigne du moins sur la fin de sa vie : « Chassé de France par la Révolution, réfugié en Angleterre, il y donna des leçons pour vivre dans un lycée de jeunes filles à Reading, puis se lança dans la politique et accompagna lord Arthur Fitz-Gerald en Suisse lorsque celui-ci essaya d'organiser la contre-révolution. On a de lui un pamphlet politique, écrit en anglais et imprimé à Londres en 1793, sous le titre : *A letter to a foreign nobleman on the present situation of France*, dans lequel il prédit d'une manière assez remarquable l'avènement en France, et à prochain terme, d'un *règne du sabre* sous la figure d'un *nouveau Cromwell*. »

Il mourut en 1798. Sa descendance, ajoute M. Edmond Pictet, est maintenant éteinte.

MADAME ARGENS

Je ne puis donner que des renseignements insuffisants sur cette voisine de Marie Phlipon, parente de François-Pierre Pictet, chez qui l'aventurier et la jeune fille se connurent.

Dans toute la correspondance, elle n'est désignée que par l'initiale de son nom : « Mme A... » C'est dans les *Mémoires* (t. II, p. 157) qu'elle est nommée en toutes lettres : « Mme d'Argens. » Mais j'incline à croire que Mme Roland, écrivant ses *Mémoires* en

1793, seize ans après, aura été mal servie par ses souvenirs et aura écrit *Argens* pour *Argand*.

Voici du moins ce que la correspondance nous apprend sur cette dame :

Elle était de Rouen, veuve d'un Genevois qui faisait à Paris « le commerce et la banque » (R2, lettre du 28 juillet 1777), et nous savons par les *Mémoires* que ce commerce était surtout celui des diamants. Elle habitait dans la même maison que Phlipon, mais déménagea en octobre 1777. Elle était parente de Mme Pictet. Elle était, quand Marie Phlipon la connut, mère de deux jeunes filles, l'une de 18 ans, l'autre de 14, et en avait elle-même 43.

Or Gabriel Argand, bijoutier et graveur genevois célèbre au XVIIIe siècle, né le 5 mai 1725, fixé à Paris en 1754[48], paraît s'être marié en France, tout comme François-Pierre Pictet. Il se peut donc qu'il ait épousé comme lui une Le Maignan[49], et dès lors ce serait bien Mme Argand, et non *Argens*, que Marie Phlipon aurait fréquentée en 1777 et 1779.

LES CONNAISSANCES DE ROUEN[50]

C'est à Rouen que Roland vécut les plus belles heures de sa jeunesse, noua ses plus solides amitiés ; c'est là qu'aux jours de l'abandon il viendra se réfugier et mourir. Passons donc en revue les amis de Rouen dont les noms reviennent si souvent dans la correspondance et dont quelques-uns avaient formé avec lui une sorte de petite société littéraire[51], où chacun portait le nom d'un philosophe de l'Antiquité, — tous ces jeunes gens se sentant encore trop petits compagnons pour aller frapper à la porte de l'Académie de Rouen[52].

ATHANASE AUGER

(1734-1792)

D'abord, l'abbé Athanase Auger (1734-1792). Professeur de rhétorique au collège de Rouen en 1761 (après l'expulsion des jé-

suites), nous le voyons, dès 1776, rangé parmi les professeurs émérites (*Inventaire des archives de la Seine-Inférieure*, t. I, *Archives civiles*, D 88), sans doute après que M. de Noé, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, nommé évêque de Lescar (1763), l'eut pris à son tour comme grand vicaire et emmené dans son diocèse. Membre de l'Académie de Rouen en 1763, il commença en 1777 à publier sa traduction de Démosthène et entra en 1781 à l'Académie des inscriptions. Roland, voulant être nommé correspondant de cette compagnie, écrit à son ancien ami, le 1er octobre 1783 (ms. 6243, fol. 119-121) : « ... Longtemps nous habitâmes le même pays ; nous y avons eu les mêmes connaissances ; vous y étiez *Démosthène* et moi *Thalès*... » Une autre lettre de Roland, du 14 décembre 1783, nous apprend que Lanthenas était alors leur ami commun. Le 6 mai 1787, Roland écrit encore à Auger (*ibid.*) : « Je serais flatté d'ajouter, en tête du premier ouvrage que je publierai... à quelques titres académiques, le nom de la savante compagnie dont est membre notre *ancien et très cher Démosthène*... »

Auger, qui devait résider peu à Lescar (les lettres de Roland lui sont adressées à Paris, rue des Fossoyeurs, faubourg Saint-Germain, et les *Almanachs royaux* donnent la même adresse), ne paraît guère s'être souvenu alors de Roland. Mais en 1791, ils se retrouvèrent autour de Brissot. *Le Patriote français* du 25 novembre 1791, annonçant la prochaine apparition de *La Chronique du mois*, énumère, parmi les rédacteurs, Condorcet, Auger, Brissot, Lanthenas[53], etc. Une mort prématurée (7 février 1792) enleva Auger à ses amis ; mais *Le Patriote* resta fidèle à sa mémoire et annonça et recommanda ses œuvres posthumes (nos des 25 avril et 21 août 1792).

JEAN-BAPTISTE COTTON-DESHOUSSAYES

(1727-1783)

L'abbé Jean-Baptiste Cotton-Deshoussayes (1727-1783), docteur en Sorbonne, était entré lui aussi au collège de Rouen en 1761 comme professeur de théologie (*Inventaire des archives de la Seine-Inférieure*, série D 48), et en 1775 avait déjà passé dans les émérites.

Il fut de l'Académie de Rouen en 1767 et, après en avoir été secrétaire, avait pris rang parmi les « vétérans[54] ».

En 1781, il fut nommé bibliothécaire de la Sorbonne : « Que dit-on, là-bas, du docteur-bibliothécaire ? » écrit Roland, de Paris, le 6 février 1781, à sa femme, alors à Rouen. Puis, le 22 novembre suivant : « Je ne sais si je t'ai dit que l'abbé Deshoussayes retourne décidément à Rouen ; que l'intérêt, le seul intérêt, le pousse hors de la bibliothèque de la Sorbonne et qu'il a avoué à quelqu'un qu'il n'avait pris la place que pour le titre d'*ancien bibliothécaire*. Je ne l'ai pas vu et il paraît qu'il ignore que je suis à Paris. Mais nous nous verrons immanquablement dans une vente où il est exact et où je dois aller. » Et quatre jours après : « M. Lanthenas a eu une singulière affaire avec l'abbé Deshoussayes dans une vente publique. Je ne t'en dis rien, sinon qu'ils ne se reverront vraisemblablement de la vie ; il doit t'en écrire pour la décharge de son cœur. » (Ms. 6240, fol. 84, 103, 113.)

Notons aussi (ms. 6243, fol. 91-93) une lettre du 23 août 1780, adressée par Roland à M. de Couronne, secrétaire de l'Académie de Rouen, sur « la botanique des peintres et des teinturiers », où il déclare « qu'il doit ses idées sur la matière *à M. l'abbé Deshoussayes*, et rien à M. Dambourney ». Cf. *Dictionnaire des manufactures*, t. III, p. LXIII.

L'abbé Deshoussayes mourut en 1783 (*Mémoires secrets*, 30 août 1783).

Louis-Alexandre Dambourney
(1722-1795)

Le nom de L.-A. Dambourney (1722-1795), botaniste, agronome, chimiste, etc., directeur du jardin botanique de l'Académie de Rouen, se rencontre souvent sous la plume de Roland, mais le plus souvent en termes qui dénotent froideur ou rivalité.

LOUIS-GUILLAUME DE LA FOLLIE
(1739-1780)

Il n'en est pas de même pour le négociant Louis-Guillaume de La Follie (1739-1780), chimiste des plus distingués, membre de l'Académie de Rouen, sous la direction duquel Roland travailla, et dont il ne cesse de rappeler avec une émotion reconnaissante le nom et les œuvres (*Dictionnaire des manufactures*, t. I, *Introduction*, p. XXXII ; t. II, p. 247 ; t. III, p. LXIII).

JEAN-FRANÇOIS-GABRIEL DORNAY
(1729-1834)

M. Dornay ou d'Ornay, mort plus que centenaire (1729-1834), fut successivement, avant la Révolution, avocat, procureur du roi près le Bureau des finances, puis échevin. Il entra à l'Académie de Rouen en 1769. La biographie[55] de cet aimable littérateur rouennais signale, parmi ses œuvres en prose et en vers, un mémoire couronné en 1765 par l'Académie de Caen sur les *Mesures à prendre pour relever la classe des laboureurs*, et d'autres mémoires couronnés en 1776 et 1777 par l'Académie de Lyon sur l'*Amélioration des routes*. C'est par ce côté que ses travaux se rapprochaient de ceux de Roland. (Voir sur leurs rapports R1, 6 janvier 1782 et 23 mars 1785, et une lettre inédite de Roland à sa femme, du 19 mars 1784, ms. 6240, fol. 92-93.)

M. JUSTAMONT

Nous n'avons presque rien pu trouver sur ce personnage, anglais d'origine, et professeur d'anglais à Rouen, qui paraît avoir été en grande intimité avec les Roland. Nous voyons seulement, par la correspondance (R1, 28 janvier 1781), qu'il était aussi fort lié avec les demoiselles Malortie, les fidèles amies de Roland dont nous par-

lons p. 197 du présent ouvrage. On trouve, aux *Papiers Roland* (ms. 6241, fol. 282), une lettre de lui à M[me] Roland, où il parle de Lemonnier, leur ami commun, et aussi d'un ennemi commun, le manufacturier Holker. (Voir, sur celui-ci, la notice que nous lui consacrons, p. 440 du présent ouvrage.) En 1796, il était encore dans l'intimité des demoiselles Malortie et les accompagnait lorsqu'elles ramenèrent de Rouen à Paris Eudora Roland, que Bosc, son tuteur, leur avait confiée pendant quelques mois.

CHARLES-LOUIS-DENIS BAILLIÈRE DE LAISEMENT
(1729-1800)

Nous sommes mieux renseignés sur Baillière. Charles-Louis-Denis Baillière de Laisement (1729-1800), neveu et héritier d'un chimiste du même nom, lui succéda en 1769 à la tête d'une pharmacie considérable, située rue de la Chaîne. Membre de l'Académie de Rouen (1768), chimiste, littérateur et musicien, il publia, outre divers opuscules scientifiques, des opéras, des pastorales, et une *Théorie de la musique* (!). Plus encore que Justamont, il partageait les amitiés et les inimitiés de Roland. (Voir R1, 28 janvier, 15 février, 25 juillet 1781 ; cf. *Dictionnaire des manufactures*, t. I, p. 24 : « M. Baillière, mon ami et mon confrère... ») En octobre 1781, il publia en faveur de Roland, contre Holker, de violents pamphlets que nous analysons dans la notice indiquée ci-dessus (p. 440 du présent ouvrage.)

FRANÇOIS-ANTOINE-HENRI DESCROIZILLES
(1746-1825)

François-Antoine-Henri Descroizilles (1746-1825), professeur de chimie élémentaire et appliquée à Rouen, eut aussi avec Roland d'affectueuses relations (R1, 24 janvier 1783), mais d'une date postérieure, car il n'avait que dix-huit ans lorsque l'inspecteur quitta Rouen pour Lodève. Elles s'expliquent par les rapports incessants

que Roland, dès que son établissement à Amiens l'eut rapproché de la Normandie, ne cessa d'entretenir avec tous les Rouennais qui s'occupèrent de sciences appliquées à l'industrie. On verra plus loin (p. 197) qu'il connaissait les demoiselles Malortie et leur rendit service pendant la Terreur.

JEAN-BAPTISTE-GUILLAUME HAILLET DE COURONNE
(1728-1810)

Les rapports de Roland avec M. Haillet de Couronne, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, semblent ne dater que de 1780, année où il obtint d'être inscrit parmi les « associés à adjoints » de cette compagnie, et avoir été des plus courtois, mais sans intimité particulière.

ANICET-CHARLES-GABRIEL LEMONNIER
(1743-1824)

Au contraire, le peintre rouennais Anicet-Charles-Gabriel Lemonnier (1743-1824) fut un véritable ami, et son nom revient bien souvent dans la correspondance. Roland et lui avaient dû se connaître à Rouen avant d'en sortir, Roland en 1764 pour se rendre en Languedoc, Lemonnier en 1766 pour aller travailler dans l'atelier de Vien. Ils se retrouvèrent en 1776 à Rome, où Lemonnier, grand prix de peinture (1772), était arrivé en 1774. D'après un de ses biographes (Lebel, *Discours de réception à l'Académie de Rouen*, 1883), il serait resté dix ans en Italie. Ce n'est en effet qu'en 1784 qu'il en revint définitivement, en s'arrêtant à Villefranche pour y voir les Roland (R1, 23 novembre 1784). Mais on voit, par cette lettre même, et par une autre lettre des *Papiers Roland* (ms. 6241, fol. 282), qu'il s'était trouvé à Rouen en 1781. La *Biographie Rabbe* confirme ces indications : « En 1779, son temps d'académie était écoulé ; *il revint dans sa patrie*, qu'il quitta pour retourner en Italie. » Son nom reparaîtra bien souvent dans la correspondance. Le

4 décembre 1792, Roland lui donna un logement au Louvre[56]. Il rendit de grands services pendant la Révolution, comme membre de la Commission des arts, où Roland l'avait fait entrer (Guillaume, t. III, *passim*).

LES CONNAISSANCES D'AMIENS[57]

ALEXANDRE-NICOLAS DE BRAY
(1729-1785)

Alexandre-Nicolas de Bray, né le 8 septembre 1729, d'une famille considérable d'Amiens, seigneur de Flesselles, Bours, Ailly, Fouches et autres lieux, avait épousé, en 1757, Marie-Louise Decourt, sa parente[58]. Il était, dès 1770, avocat du roi au Bureau des finances de la généralité de Picardie ; il mourut en charge le 15 septembre 1785. Cet excellent homme, dont la maison fut largement ouverte aux Roland, avait un goût excessif pour les places, ainsi que nous l'avons remarqué (R1, lettre 43). Il avait d'ailleurs de l'instruction et de la lecture.

Sa mère, Marie-Antoinette Decourt, et sa tante, Madeleine Decourt, paraissent avoir été les « bonnes mères », les « grands-parents », dont il est souvent question dans la correspondance de 1781 et 1782. Sa tante Madeleine avait été sa marraine et il avait eu pour parrain Nicolas Cannet, probablement le père des deux amies de Mme Roland. Toutes ces familles de grosse bourgeoisie d'Amiens avaient entre elles des liens nombreux.

Il avait eu un frère et cinq sœurs, dont une seule, Marie-Henriette-Constance que nous allons retrouver, devra nous occuper ici.

Il laissa deux filles et deux fils. L'aînée de ses filles, Alexandrine-Louise-Antoinette-Madeleine, née le 20 février 1758, épousa en 1781 Jean-Baptiste-Fidèle-Auguste-Marie Durieux, écuyer, seigneur de Gournay et de Beaurepaire, qui mourut en 1818. Une autre, Henriette, épousa en 1786 le comte de Saisseval, dont la descendance subsiste et habite le château patrimonial de Flesselles.

De ses deux fils, l'aîné, Alexandre-François, né en 1763, « chevalier, seigneur de Flesselles, Greslieu, Bours, Blangy, La Mairie, Damery et autres lieux » (*Inventaire de la Somme*, B, 269), est probablement le citoyen dévoué que la municipalité d'Amiens envoya en Hollande, en 1789, pour en ramener des grains et qui fut reçu en triomphe à son retour (*Inventaire d'Amiens*, AA, I, 238).

MARIE-HENRIETTE-CONSTANCE DE CHUIGNES
(1733-1794)

Marie-Henriette-Constance de Bray, sœur d'Alexandre-Nicolas, l'avocat du roi dont nous venons de parler, née le 31 août 1733, se maria en 1756, un an avant son frère, avec François Sentier, « écuyer, conseiller du roi, président-trésorier de France et général de ses finances en la généralité d'Amiens » (archives d'Amiens, état civil, paroisse Saint-Martin). Le père de François Sentier est désigné dans l'acte avec les qualités de « écuyer, *seigneur de Chuignes*, Brunfay et autres lieux ». (Chuignes était un petit fief de la paroisse de Saint-Sulpice, près de Ham.) Sa mère s'appelait Geneviève Poulain. On voit que les Sentier de Chuignes, comme les de Bray, sortaient de la roture en ligne maternelle.

La tante Madeleine Decourt avait été marchande, tenant boutique (R1, lettres 27 et 31). La nouvelle mariée, sa nièce, avait eu pour parrain « Claude Lefebvre, garçon de boutique, et pour marraine Marie Dantin, qui a déclaré ne savoir signer son nom » (archives d'Amiens, *ibid.*).

François Sentier de Chuignes était trésorier de France depuis 1753. Il mourut en 1765 (Louvencourt).

M. et Mme de Chuignes eurent deux enfants : 1° Charles-François-Alexandre Sentier de Chuignes, conseiller au parlement de Paris, 3e chambre des enquêtes, le 22 avril 1785, qui fut porté sur la liste des émigrés sous la date du 13 septembre 1793 et radié le 1er janvier 1795 ; 2° Adélaïde Sentier de Chuignes, dont parle souvent Mme Roland, mariée au comte Gaston de Pollier de Vauvineux, capitaine des vaisseaux du roi, divorcée, portée sur la liste des émi-

grés et radiée le 2 janvier 1795, le lendemain de la radiation de son frère. Les descendants de M. et Mme de Vauvineux existent encore.

Par où Roland était-il allié aux de Bray et par suite à Mme de Chuignes ? Il semble que ce soit par ses cousins de La Belouze et Anjorrant ; mais nous ne sommes pas en mesure de l'établir avec certitude.

MONSIEUR ET MADAME DEU DE PERTHES[59]

LOUIS-JOSEPH (1738-1818) ET CATHERINE-CHARLOTTE-ÉLÉONORE

Louis-Joseph Deu de Perthes, né à Châlons-sur-Marne, marié, le 17 octobre 1774, à Catherine-Charlotte-Éléonore Bernard de Mondars, était directeur général des fermes (gabelles, traites, tabacs et brigades) à Amiens[60]. Il demeurait en face des Roland, c'est-à-dire rue du Collège. Certains passages de la correspondance donnent à supposer que sa femme était parente des de Bray et des de Chuignes. Riche, instruit, grand amateur de livres, s'occupant d'histoire naturelle et particulièrement de botanique, il s'était vite lié avec Roland et avait fait le meilleur accueil à sa jeune femme. Quand les Roland eurent quitté Amiens pour Villefranche, il continua à correspondre avec eux et fournit diverses contributions au *Dictionnaire des manufactures*. Mais c'est surtout avec Bosc, dont les Roland lui avaient procuré la connaissance, que sa correspondance fut active ; le jeune savant et le riche amateur échangeaient des renseignements scientifiques et en vinrent bientôt, sentant l'approche de la Révolution, à parler des événements du jour. M. Alexandre Beljame, professeur à l'université de Paris, petit-fils de Bosc, possède trente-quatre lettres de M. Deu à son grand-père, particulièrement intéressantes pour faire connaître l'état des esprits à Amiens en 1789. M. Deu y parle en royaliste, mais en royaliste sensé et d'esprit large. Il est aussi beaucoup question, dans cette correspondance, de Mme Daustel, sœur de M. Deu, et de son mari.

M. Deu devint membre de l'Académie d'Amiens, — de cette Académie où Roland n'avait pu se faire admettre, — le 11 janvier 1785.

Son emploi ayant été supprimé par la Révolution, il se retira à Boulogne-sur-Mer et dut de là passer à l'étranger, car il figure, vers la date du 11 prairial au IV (30 mai 1796), sur la 7e liste des radiations définitives d'émigrés, imprimée en exécution de la loi du 25 brumaire an III.

Sous l'Empire, il redevint directeur des douanes à Amiens et quitta cette ville en 1811, pour aller exercer les mêmes fonctions à Rouen.

FRANÇOIS-PAUL DEVIN DESERVILLES[61]

« François-Paul Devin Deservilles [ou des Ervilles], écuyer, receveur général des fermes [pour les traites et gabelles[62]] », possédait en même temps, depuis 1766, la charge de secrétaire du roi, dont il dut se défaire vers 1783. Il possédait et habitait une vaste maison dans la grande rue Saint-Denis, c'est-à-dire assez près des Roland et surtout de M. et Mme Deu.

Il était célibataire et en cette qualité rendait des soins à Mme Deu, sans que personne, ni mari, ni parents ou amis, semblât s'en émouvoir. « Il cavaliere servante », « il cicisbeo », écrit couramment Mme Roland en parlant de lui. Il accompagnait Mme Deu dans ses voyages à Paris, et c'est dans un de ses voyages que, adressé par Mme Roland (R1, lettres 76, 80, 82, etc.), il se lia avec Bosc. Entre les deux garçons, l'intimité fut bientôt très grande, ainsi que l'attestent les quatre lettres de M. Devin à Bosc qui subsistent dans la collection de M. Beljame.

De même que M. Deu, M. Devin était fort lettré. Lorsque les amis que Roland avait laissés à Amiens entreprirent d'y fonder (vers 1785), sous le nom de *Musée*, une société littéraire moins fermée que l'Académie picarde, société qui s'ouvrit aux fabricants, Delamorlière, Flesselles, etc., c'est M. Devin qui accepta d'en être le secrétaire. Roland y vint revoir ses amis en juin 1786 et y pro-

nonça une sorte d'oraison funèbre, emphatique, mais sincèrement émue, du fils aîné de Delamorlière (ms. 9532, fol. 362-365). À son retour à Villefranche, il fit recevoir M. Devin parmi les *associés* de la petite Académie beaujolaise.

M. Deu terminait ainsi une lettre à Bosc, le 7 octobre 1789 : « Ma femme, M. de Vin et moi, nous vous embrassons. » La formule est jolie, mais en voici une autre qui l'est encore plus : « Je vous embrasse de toute mon âme. Ma femme et M. de Vin en font autant » (lettre du 17 août 1789).

LES AMIS DE ROLAND À LYON

SUR le rôle de Roland à Lyon durant les premières années de la Révolution, le livre de M. Maurice Wahl, fait avec les registres municipaux, donne tous les renseignements nécessaires.

Contentons-nous donc de noter, pour aider à suivre la correspondance, que Roland fit partie du conseil général de la commune de Lyon dès sa formation, en février-mars 1790, mais d'abord seulement en qualité de notable. Une brochure, *Municipalité de Lyon : aperçu des travaux à entreprendre et des moyens de les suivre* (32 p. in-8°), l'avait mis en vue et avait beaucoup servi à le faire élire. Il y traçait son plan d'organisation municipale, qui fut suivi dans ses grandes lignes.

Une fois élu, il devint comme le chef de la fraction la plus démocratique du conseil. En avril 1790, il demanda la publicité des séances (Wahl, p. 160-161). Déjà il avait proposé la réduction des octrois au moyen d'une taxe progressive sur les loyers. Aussi, lorsqu'éclata à ce sujet l'émeute des 25-26 juillet, où le peuple démolit les barrières, fut-il accusé d'être un des chefs de la révolte, bien que depuis trois semaines il eût quitté Lyon pour conduire au Clos Bancal des Issarts (R1, lettres 362-370). Il ne revint à Lyon qu'en septembre, avec Bancal et Lanthenas, et travailla avec ce dernier à organiser les sociétés populaires, les clubs de quartiers, aboutissant à un club central, pour faire concurrence à l'ancienne Société des amis de la Constitution (appelée aussi Société du Concert), où do-

minait la fraction bourgeoise du parti patriote. Il activait ainsi la Révolution, tout en croyant encore possible de la maintenir dans les voies légales (voir son *Discours prononcé, le 2 janvier 1791, à la Société centrale*, 15 p. in-8°).

En novembre 1790, il devint officier municipal, mais, le mois suivant, se vit préférer son ami Bret pour la place de procureur de la commune. Nommé président de la commission des finances, il travailla activement à débrouiller la situation terriblement embarrassée que l'Ancien Régime avait léguée au nouveau et que les événements n'avaient pu qu'aggraver. C'est à ce titre que la municipalité décida, le 10 février 1791, de l'envoyer à Paris avec Bret, pour demander à l'Assemblée de nationaliser la dette lyonnaise. Il semble que ses amis eux-mêmes ne fussent pas fâchés d'éloigner un collègue trop impérieux.

Quant il revint de sa mission, en septembre, les élections pour la Législative étaient faites, et il n'avait pas été élu. On crut lui donner une fiche de consolation en le nommant membre du directoire du district, mais il ne jugea pas cette compensation suffisante, et il la refusa, préférant se laisser renommer officier municipal (décembre 1791). Ce n'était d'ailleurs que pour se parer du titre, car à ce moment même il repartait pour Paris, où il arriva le 15 décembre. Il ne devait pas revenir à Lyon.

LOUIS VITET (1736-1809), FRANÇOIS BRET (1745-1769) GABRIEL LE CAMUS (1746-1810) BLOT

On voit aisément, en parcourant la correspondance, que les amis de Roland à Lyon, entre 1789 et 1791, ne furent pas précisément tous les mêmes que ceux qu'il s'y était faits en 1785. Là, comme à Villefranche, la Révolution avait brisé ou relâché d'anciens liens et en avait créé de nouveaux. Les amis ou compagnons de luttes, durant ces trois années, furent principalement Blot, Bret, Champagneux, Frossard, Le Camus et Vitet.

Louis Vitet, maire de Lyon, de décembre 1790 à 1792, puis dé-

puté à la Convention, appartient à l'histoire générale.

Bret, procureur de la commune en décembre 1790, compagnon de Roland dans les premiers temps de sa mission de 1791 à Paris, démissionnaire de son poste à la commune en janvier 1792, fut condamné à mort, après le siège de Lyon, par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le 13 décembre 1793.

Le Camus (1746-1...), receveur des gabelles de Lyon avant 1789, savant naturaliste et collectionneur (voir R1, lettres 251 et 286), organisateur de cours publics et de sociétés savantes, était en même temps un grand travailleur administratif, et Roland, en août 1792, l'appela à Paris pour lui confier la 2e division du ministère de l'Intérieur.

Nous avons consacré à Champagneux une notice (voir p. 287).

Blot semble avoir été une figure intéressante. Malheureusement, nous savons trop peu de choses sur lui. Ami d'enfance de Brissot[63], fixé ensuite à Lyon, où Brissot vint le voir en août 1782, contrôleur général de la marque d'or et d'argent[64], plus tard secrétaire général de la Société philanthropique fondée par le duc d'Orléans, il était entré avec Roland, comme notable, au conseil général de la commune en février-mars 1790, et il avait été envoyé à Paris par la municipalité, au mois de juin suivant, pour y défendre les intérêts financiers de la ville auprès de l'Assemblée. Il y était encore le mois suivant, au moment de l'émeute lyonnaise où Roland se trouva un instant compromis, et on peut voir (R1, lettres 363 et suivantes) combien Mme Roland redoutait son influence auprès de Brissot. Il ne revint que vers le mois de janvier 1791. La liste des jacobins au 21 décembre 1790 qu'a publiée M. Aulard (t. I, p. XXXVIII) donne : « Blot, rue Favart, 3. » Ce ne peut être que le député de Lyon, qui, durant sa mission, se sera logé tout près de son ami Brissot, lequel demeurait rue Grétry.

En septembre 1791, il fut élu procureur-syndic du district. Nous le perdons ensuite de vue.

BENJAMIN-SIGISMOND FROSSARD
(1754-1830)

Quant au ministre protestant Benjamin-Sigismond Frossard, c'est un personnage assez mêlé à l'histoire des Roland, et nous avons assez de renseignements sur sa vie, pleine de curieuses vicissitudes, pour que nous nous arrêtions sur lui plus longtemps.

Suisse d'origine, né à Nyon le 23 août 1754, il avait étudié à Genève. Dès 1777, il était venu s'établir comme pasteur à Lyon ou plutôt aux Charpennes, dans la banlieue, le culte calviniste n'étant pas autorisé *intra-muros*. Il résidait d'ailleurs à Lyon même, au quai Saint-Clair, et était déjà lié avec Blot, qui lui amena Brissot en 1782 (*Mémoires* de Brissot, t. II, p. 114).

En 1784, il se rendit en Angleterre, et se mit en relation avec les Amis des Noirs, qui commençaient leur admirable campagne pour l'abolition de la traite.

Au retour, il épousa, à Paris, à l'ambassade de Hollande, le 11 juin 1785, Mlle Marie-Anne-Amélie (ou Emmélie) Drouin, de Sedan.

Ses connaissances, l'ouverture de son esprit, ses relations avec l'étranger le firent nommer, bien que protestant, secrétaire de la Société d'agriculture de Lyon pour la correspondance étrangère. À la fin d'août 1785 (voir R1, lettre 203), nous le voyons déjà lié avec les Roland, et venant assister à la grande séance annuelle de l'Académie de Villefranche.

Il traduisit alors (voir R1, lettre 262) les *Sermons* de Hugh Blair, Lyon, 2 vol. in-8°, 1784 et 1786[65].

Il y eut, l'année suivante, entre Roland et lui, divers froissements (R1, lettres 277 et 286). Mais cela ne dura pas, car, en 1789, les Roland avaient mis leur fille en pension chez lui (R1, lettre 330). Lorsque Arthur Young, dans ses voyages à travers la France, passa à Lyon en décembre 1789, il alla naturellement chez Frossard, qui, docteur honoraire de la faculté d'Oxford, membre des Sociétés d'agriculture de Bath et de Manchester[66], était presque un compatriote pour lui, et Frossard le mena chez Roland, puis les fit dîner

ensemble (voir R1, t. II, p. 224, une note de la lettre 400).

Il y avait entre Roland et Frossard bien des points de contact : tout d'abord, cette pointe de pédantisme que Mme Roland relevait chez le pasteur (et dont son mari n'était certes pas exempt) ; mais il y avait surtout la passion des causes généreuses : Frossard venait de publier *La Cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au tribunal de la justice, de la religion et de la politique*[67] (Paris, 1788, 2 vol. in-8°). Aussi entra-t-il avec Roland dans le conseil général de la commune de Lyon dès sa formation, au début de 1790. Quelques mois après, en juin, il était nommé, avec son ami Blot, membre de l'administration du district. Il fut un des membres du Comité permanent institué à Lyon après la fuite de Varennes. En septembre 1791, il entrait au conseil général du département. Lorsque Roland, ministre de l'Intérieur, eût dissous en août 1792 le directoire du département et qu'il fallut le reconstituer, Frossard accepta d'y remplir provisoirement les fonctions de procureur-général-syndic. Le livre de M. Wahl nous montre quelle activité habile et incessante il mit au service du département et de la commune dans ces différentes fonctions.

Son zèle ne s'exerçait pas seulement à Lyon. Mis en rapport (sans doute par les Roland) avec Bancal des Issarts, il se rendait à Clermont-Ferrand, le 15 avril 1792, pour y inaugurer le culte protestant dans l'église des Carmes[68], et se faisait en même temps recevoir membre non-résident de la Société des amis de la Constitution de cette ville (*Le Patriote français* du 24 avril 1792).

Il semble toutefois s'être plus particulièrement occupé, en 1792, de la réorganisation de l'enseignement public à Lyon. Le 13 septembre 1792, il avait présenté à l'Assemblée législative une pétition la pressant « d'organiser, avant de se séparer, l'instruction nationale et de fixer définitivement les secours publics ». (J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 376.) Un mois après, le 13 octobre, il faisait créer, par les trois corps administratifs de Lyon réunis (département, district, commune), à la place des deux collèges existants, un *institut*, qui n'était autre qu'une école centrale trois ans avant la loi qui en créa une dans chaque département[69]. Il se chargea d'y professer le droit usuel

et français. (J. Guillaume, *Convention*, t. I, p. 220-224.) Les cours s'ouvrirent le 12 novembre, et, le 1er décembre, Frossard, au nom des trois corps administratifs, remettait au Comité d'instruction publique de la Convention une note exposant cette organisation nouvelle, note qu'on trouvera imprimée au t. I, p. 220 à 222, du recueil de M. J. Guillaume. Gilbert Romme, dans son grand rapport sur l'instruction publique, lu à la séance de la Convention du 20 décembre, parla avec éloges de cette création.

À cette même date du 20 décembre, Frossard était désigné par le Conseil exécutif provisoire pour être des vingt commissaires nationaux envoyés en Belgique avec mission d'organiser les pays délivrés par nos armes (Aulard, *Salut public*, t. I, p. 345). On peut douter cependant qu'il soit parti pour cette mission, car son nom ne figure pas sur la liste des commissaires visée le 13 janvier 1793 par le Conseil exécutif (*ibid.*, 456-457).

Il venait d'ailleurs, dans ces premiers jours de janvier 1793, de quitter Paris pour Clermont. Le frère aîné de Bancal, négociant à Clermont, écrivait au conventionnel, le 12 janvier : « J'ai vu le citoyen Frossard, qui a mangé votre soupe avant son départ de Paris... » (Fr. Mège, *Bancal des Issarts*, p. 103.) Quelques jours après, le Club des jacobins de Clermont voulant blâmer Bancal de n'avoir pas voté la mort du roi, Frossard y prit la défense de son ami.

Mais le mois suivant, il était rentré à Lyon, et y lisait, le 25 février, un *Rapport sur la formation de 24 écoles primaires dans la ville de Lyon*[70]. (J. Guillaume, *Convention*, t. I, p. 333-334.) Nous trouvons encore, dans ce même précieux recueil (p. 223), un appel adressé aux pères de famille de Lyon, le 21 mars 1793, par les administrateurs des collèges de Lyon (c'est-à-dire de l'institut lyonnais), avec un tableau de l'enseignement, où Frossard figure pour deux cours par semaine.

Nous ne savons pas si Frossard resta à Lyon pendant le siège de 1793. Une lettre de son petit-fils, actuellement pasteur à Bagnères-de-Bigorre, nous dit seulement : « Les souvenirs de famille relatent que mes grands-parents eurent beaucoup à souffrir à la fin de leur séjour à Lyon[71]. » Il semble qu'il fût encore à Lyon à la fin de 1793, car la *France protestante* signale de lui une brochure : *De*

l'influence de la liberté sur les mœurs, 24 p., datée de Lyon, 30 frimaire an II (20 décembre 1793). Le moment était singulièrement choisi, au milieu des exécutions qui désolaient la malheureuse ville.

On perd un peu sa trace pendant la Terreur et les années qui suivirent. Une brochure publiée par son petit-fils[72] dit qu'il fut professeur de morale à l'école centrale de Clermont-Ferrand, c'est-à-dire nécessairement après 1795, puis « négociant à Paris[73] », et elle ajoute : « La tourmente révolutionnaire avait brisé sa carrière, sans ébranler sa foi. » M. J. Guillaume (*Convention*, t. I, p. 320) dit : « Pendant la crise révolutionnaire, il renonça à ses fonctions ecclésiastiques, qu'il reprit plus tard. »

On le retrouve en 1802 membre du consistoire de Paris et secrétaire de la commission de notables protestants qui rédigea avec Portalis les articles organiques de germinal an X pour le culte réformé.

Il songeait à ouvrir une maison d'éducation à Paris (brochure citée plus haut), lorsque à la fin de 1808, le consistoire de Montauban l'appela comme pasteur, puis le choisit pour président. Il n'arriva qu'en avril 1809, ayant auparavant négocié à Paris la création de la faculté de théologie protestante que réclamaient les églises calvinistes du midi de la France. Le 8 décembre 1809, cette faculté était définitivement instituée, avec Frossard comme professeur de morale évangélique et doyen.

La réaction de 1815 enleva à Frossard ses fonctions de doyen et de pasteur, ne lui laissant que sa chaire de professeur[74].

Il mourut à Montauban le 3 janvier 1830.

---

[1] En 1772, elle est « à la roberie » (*Lettres Cannet*, 11 juin). Une lettre inédite de Marie Phlipon, que le possesseur, M. Cesbron, a bien voulu nous communiquer, fournit une indication curieuse. Marie Phlipon, sortie du couvent vers le mois de mai 1766, écrit, le 15 avril 1767 (R2), à Sophie Cannet, qui était encore pensionnaire dans l'établissement, et lui dit (nous rectifions l'orthographe de l'écolière) : « Je comptais ne t'écrire qu'après Pâques, voulant te laisser passer tranquillement le temps consacré à la pénitence... La même raison m'a engagé à ne point écrire *à ma bonne*, à qui je suis bien obligée de son ressouvenir. Je te prie de l'assurer de tout ce que ton cœur te pourra suggérer de plus tendre et de plus sincère... »

Ainsi la converse était, auprès des pensionnaires, sur le pied d'une « bonne » et l'humilité même de cette situation pouvait contribuer, quand l'attachement se produisait entre elle et les enfants confiés à ses soins, à le rendre plus intime.

[2] Recueil Join-Lambert, 16 novembre 1779 : « Entre plusieurs amies, tu en as une fidèle, constante et sûre, et tu es malheureuse ? »

[3] *Ibid.*, 4 décembre.
[4] À Sophie Cannet, 2 décembre.
[5] *Mémoires*, t. II, p. 242.
[6] Recueil Join-Lambert, CIX.
[7] *Ibid.*, 16 janvier 1780.
[8] *Almanach général des marchands, négociants, armateurs, fabricants de la France et de l'Europe*, année 1778, par MM. G..., R..., L. V... ; Paris, Grangé, 1 vol. in-8°.
[9] Besnard ne se décourage pas et, vers la fin de l'année (R2, lettre du 12 décembre 1778), lui présente un autre prétendant.
[10] Marthe Gruet de Bacquencourt (1883-1977).
[11] Il avait ajouté à son nom patronymique de Pahin celui de La Blancherie, d'un jardin que possédait sa famille dans un faubourg de Langres et où l'on blanchissait des toiles.
[12] Ce Concert des Amateurs est mentionné par Dulaure (*Histoire de Paris*, t. VIII, p. 455). Lépine était un sculpteur, élève de Pigalle (*Mémoires*, t. II, p. 128), et exposa au Salon de La Blancherie en 1782. Il demeurait rue Neuve-Saint-Eustache.
[13] Voir la notice sur Gardane, p. 160 du présent ouvrage.
[14] J'ai commis la même erreur dans mon édition des *Mémoires*, en disant que Marie Phlipon, du 25 novembre 1773 au 15 mai 1775, ne parle pas de La Blancherie à ses amies Cannet. En réalité, il y a quatre lettres de 1774 où il est question de lui.
[15] *Extrait du journal de mes voyages ou Histoire d'un jeune homme pour servir d'école aux pères et mères*, par M. Pahin de La Blancherie, 2 vol. in-12, à Paris, chez les frères Debure ; à Orléans, chez la veuve Rouzeau-Montaut, 1775, avec approbation et privilège du roi. (En tête du 1er volume, une jolie gravure de Marillier.)

Le fait que le livre avait été imprimé à Orléans est un nouvel indice du séjour prolongé de La Blancherie dans cette ville.
[16] M. Dauban, au tome II, p. 443-447, de son édition, a publié ce morceau, sans doute d'après un des manuscrits d'Agy qui lui avaient été communiqués en même temps que les lettres. Le morceau est intitulé : *Jugement sur un ouvrage qui a pour titre : Extrait du journal de mes voyages*, etc. Je n'ai pas cru devoir le faire figurer dans les *Documents complémentaires* qui accompagnent mon édition des *Lettres* (R2 ; p. LI du premier volume), le livre de La Blancherie étant dépourvu de tout intérêt.
[17] J'ai beaucoup utilisé, pour ce qui va suivre, les articles de M. Bellier de La Chavignerie, dans la *Revue universelle des arts*, t. XIX-XXI, sur La Blancherie, réunis depuis en un volume sous ce titre : *Les Artistes français du XVIIIe siècle oubliés ou dédaignés*, Paris, 1865, in-8°.
[18] De janvier 1779 à juillet 1788. Hatin, *Bibliographie de la presse périodique française*, p. 51.
[19] Alfred Saurel, *Dictionnaire des villes, villages, etc., des Bouches-du-Rhône*, article *La Ciotat*. C'est le seul qui donne les dates de la naissance et de la mort de Gardane.
[20] Dechambre, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.
[21] « Établi depuis huit ans », dit la lettre du 8 septembre 1773 (R2).
[22] Le factum se trouve à la Bibliothèque nationale, 4° F 3, vol. 78, pièce 2094 (1774).
[23] Notice de L. Hahn, dans le *Dictionnaire* de Dechambre, déjà cité.
[24] Alfred Saurel, *op. cit.*
[25] Jean Goulin (1728-1799), qui a beaucoup écrit sur l'histoire de la médecine.
[26] J.-E. Dezeimeris, *Dictionnaire historique de la médecine*.
[27] *Mémoires*, t. II, p. 77. Une lettre à Sophie Cannet, du 30 octobre 1777 (R2), précise la date de cette visite, où sa grand-mère Phlipon l'avait conduite dans la famille de Boismorel. « Il y a dix ans », dit-elle.
[28] Et notamment par des documents officiels, tirés des archives de Pondichéry, dont M. Ch. Gallois-Montbrun, conservateur des archives et de la bibliothèque de cette ville, a bien voulu me faire parvenir des copies.
[29] L'acte de sépulture, du 19 novembre 1777 (archives de Pondichéry), dit : « soixante ans. »
[30] *Précis de la vie de M. de Vergennes*, en tête du *Mémoire historique et politique sur la Louisiane*, par M. de Vergennes, Paris, 1804.

[31] Lettre d'Aubry, chargé de remettre la Louisiane aux Espagnols (1768), citée par M. de Villiers Du Terrage, *Les Dernières années de la Louisiane française*, Paris, 1905, p. 270.
[32] Il avait ainsi « servi quatre ou cinq souverains », comme dit la lettre du 11 janvier 1776 (R2) : Louis XV, le roi d'Espagne après la cession de la colonie, puis le roi d'Angleterre durant son court passage à l'est du Mississippi, puis Louis XVI.
[33] Elle le croyait d'ailleurs, vers la fin de son séjour, silencieusement épris d'elle : « Il est heureux pour moi que cet homme n'ait pas dix ans de moins, je l'aurais aimé plus que je n'eusse voulu. Entre nous, si je vois bien, nous ne sommes pas au même point, et son âme ardente a passé plus loin. »

On trouvera, aux *Papiers Roland*, ms. 9533, fol. 23, de mauvais vers qu'elle lui adressa. Ce sont peut-être ceux dont elle parle dans la lettre du 8 septembre 1776 (R2). Il en faisait de meilleurs (voir R2, lettre du 15 avril).
[34] Pour plus de détails sur son intrigue épistolaire avec Marie Phlipon, cf. *Revue de Paris*, 1er juillet 1911 : Marthe Conor, *La Jeunesse de Mme Roland*.

Toute cette histoire est assez compliquée pour qu'on ait jugé nécessaire de la résumer ici, au moins dans ses phases essentielles, de « débrouiller la fusée », selon une expression familière à Marie Phlipon.
[35] 6 sols de Paris à Soissons, 7 sols pour la lettre avec enveloppe, 10 sols pour la lettre double (tarif du 1er août 1759). Le port des lettres était payé par les destinataires.
[36] Darsy, *Les Doléances du peuple et des victimes : souvenirs de la Révolution en Picardie*, 1887, t. II, p. 136.
[37] Lettres du 29 novembre 1777 et du 1er janvier 1778 (R2).
[38] Il y a à Marseille une rue Paradis et une rue Armény, tirant leurs noms des familles qui en avaient possédé les terrains.
[39] Archives administratives du ministère de la Guerre.
[40] Archives des Bouches-du-Rhône, *Intendance*, C. 203*.
[41] Il aurait été « prisonnier des Anglais au Sénégal », dit la lettre du 19 août 1777 (R2). Quand ?
[42] Communication de M. Claude Faure, archiviste du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. L'indication, fournie par M. le curé de Gorée, porte 1777. Mais ce doit être une erreur de transcription. En juillet 1777, Armény était encore à Paris.
[43] Lettre écrite par feu M. Edmond Pictet, le 5 mai 1893, à M. Eugène Ritter, professeur honoraire de l'université de Genève, et que celui-ci a bien voulu me communiquer.
[44] Éd. Beuchot, t. LIX, p. 21.
[45] « Il a six pieds de stature », dit Marie Phlipon dans sa lettre du 21 juin 1777 (R2) ; elle ajoute qu'il est « d'une laideur amère ». Et, dans sa lettre du 6 mars 1778 (R2) : « Grand jusqu'au ridicule, sec et décharné comme Voltaire, dont il a un peu la mine, louchant de manière à désespérer ceux qui cherchent à lire dans ses yeux, mais plein de sens, d'âme et de feu... » « Si vous êtes *bigle* », lui écrivait Voltaire en septembre 1763.
[46] Éd. Beuchot, t. LXI, p. 167 : « À M. Pictet, à Pétersbourg. » Une lettre de Voltaire à Catherine II, de 1769 (éd. de Cayrol, t. II, p. 171), semble indiquer qu'à cette date Pictet était encore en Russie.
[47] J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. I, p. 212.
[48] *Recueil généalogique suisse*, par Dufour et Choizy, Genève, 1902, t. Ier, p. 9. Cette notice ne donne pas le nom de sa femme, ce qui indique qu'il n'épousa pas une Genevoise. Elle ajoute qu'il avait eu deux filles, mariées, dont elle donne les noms. Tout cela concorde avec mon hypothèse.
[49] Je trouve un « Le Maignan » orfèvre à Rouen, rue du Change (*Tableau de Rouen*, 1777, Machuel, Rouen, p. 313).
[50] Voir aussi plus loin, dans le présent volume, la notice consacrée aux demoiselles Malortie.
[51] *Mémoires*, t. II, p. 239, note de M. Faugère.
[52] Nous allons voir que Roland s'y appelait *Thalès*, l'abbé Auger *Démosthène*, Michel Cousin *Aristote*, Cousin-Despréaux *Platon*, etc.
[53] Cf. Hatin, *Bibliographie*, p. 203, et *Histoire de la presse*, t. V, p. 286 ; Tourneux, *Bibliographie*, n° 10723.

[54] *Tableau de Rouen*, 1777, p. 430.
[55] *Notice historique et biographique sur M. d'Ornay*, par M. Tougard, Rouen, 1835.
[56] Lettre inédite de Roland à Lemonnier, communiquée par le petit-fils du peintre, M. Henry Lemonnier, professeur à la Sorbonne.
[57] Voir aussi plus loin, dans le présent volume, la notice consacrée à la famille Cannet.
[58] *Inventaire des archives de la Somme*, B 138. Pour toutes les indications qui vont suivre, nous puisons dans les *Inventaires* des archives de la Somme et des archives communales d'Amiens, publiés par M. Georges Durand, et complétés par les nombreux et précieux renseignements particuliers que le savant archiviste a bien voulu nous procurer. Le livre de M. A. de Louvencourt (*Les Trésorier de France de la généralité d'Amiens*) nous a aussi fourni plusieurs dates.
[59] M[me] Roland écrit toujours *d'Eu*.
[60] Il figure déjà en cette qualité à l'*Almanach royal* de 1776.
[61] M[me] Roland écrit toujours *de Vin*.
[62] *Inventaire de la Somme*, B, 884 ; *Almanach de Picardie*, 1781 et années suivantes. L'*Almanach royal* de 1783, p. 278, lui donne encore le titre de secrétaire du roi. Mais cette mention ne reparaît plus les années suivantes.
[63] *Mémoires* de Brissot, t. I, p. 53, 73, 86 ; t. II, p. 78 et suivantes, 82, 83, 95, 114, 115, 117, 122, 421.
[64] *Almanach de Lyon* de 1784, p. 145. Il y a *Belot*, mais c'est Blot qu'il faut lire. Il y a *Blot* à l'*Almanach* de 1789.
[65] Traduction reprise et augmentée plus tard, 5 vol. in-8°, 1807-1825.
[66] Il était en outre membre de l'Académie des sciences de Montpellier, de l'Académie de Villefranche, de la Société d'émulation de Bourg-en-Bresse. En Angleterre et en France, on le voit, Roland et lui s'étaient réciproquement servi de parrains.
[67] C'était le moment où Brissot fondait à Paris la Société des amis des Noirs.
[68] Son discours fut publié, Riom, 1792, 40 p. in-8°.
[69] Deux autres instituts semblables s'ouvraient en même temps à Strasbourg et à Nantes. (J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. I, p. 224.)

Frossard n'avait pas d'ailleurs abandonné ses fonctions d'administrateur du département. *Procès-verbal des opérations des citoyens Frossard, Chapuy et Allard, commissaires des trois corps administratifs de Lyon, pour approvisionner cette cité de grains* (27 octobre 1792), 33 p. in-8° ; *Pétition faite à la barre de la Convention nationale, comme député des mêmes corps, pour garantir Lyon des horreurs de la famine* (novembre 1792).
[70] Lyon, 36 p. in-8°, Imprimerie de A. Vatar Delaroche.
[71] Cette lettre nous signale encore, à l'actif de Frossard en 1793, un opuscule : *Observations sur l'abolition de la traite des nègres, présentées à la Convention nationale*, 1793, Paris, Gueffier, 32 p. in-8°.
[72] *Les Origines de la faculté de théologie protestante de Montauban*, par Ch. L. Frossard, pasteur, Paris, 1882.
[73] D'après la *France protestante* de Haag (t. V, p. 178), il aurait été négociant d'abord, c'est-à-dire avant 1795, puis professeur à l'école centrale de Clermont-Ferrand. C'est plus vraisemblable.
[74] Nous négligeons nécessairement ici les travaux publiés par Frossard dans cette dernière période, qui est étrangère à notre sujet.

LES DEMOISELLES MALORTIE

NOUS savons très peu de choses — et trop peu — sur ces vaillantes filles.

Champagneux, lorsqu'il parla le premier, en 1800, de l'asile qu'elles donnèrent en 1793 à Roland proscrit, n'avait même livré leur nom qu'à moitié : « Les citoyennes Mal... » (*Discours préliminaire*, p. LXXXIII.)

M. Faugère, soixante-quatre ans plus tard, se montra plus explicite (*Mémoires*, t. I, p. 217) ; à l'endroit où la prisonnière écrit : « Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre », etc., il ajoute en note : « Roland avait reçu asile à Rouen, chez les dames Malortie, qu'il avait connues pendant un long séjour qu'il avait fait à Rouen dans sa jeunesse. Il avait même dû épouser une sœur de ces dames ; mais elle mourut, et Roland consacra quelques pages allégoriques à l'expression de la douleur qu'il éprouva de sa perte. » Et ailleurs (t. II, p. 239) il nous apprend que Mme Roland « vint passer un mois chez les dames Malortie, en 1781, un an après son mariage ».

M. Léon Fallue, dans un article de la *Revue de Rouen*[1], en 1852, avait déjà parlé des demoiselles Malortie, avec quelques précisions de plus : « Les demoiselles de Malortie, anciennes chanoinesses, qui habitaient, dans la rue aux Ours, la partie de la maison portant aujourd'hui le n° 15... »

Nous sommes en état de compléter, dans une assez large mesure, ces trop brèves indications :

Le père des demoiselles Malortie, demeurant rue aux Ours,

procureur en l'élection de Rouen, était en même temps agent et receveur général du chapitre de la cathédrale (archives de la Seine-Inférieure, G 2420, 2452 et 2455[2] ; cf. *Almanach de Normandie*, 1768). Nous n'avons pu remonter plus haut que cette dernière date. En 1777, Malortie a disparu (*Tableau de Rouen*, 1777, chapitre de Notre-Dame). Il est remplacé par un nommé Lefebvre, ou Le Febvre de Malortie, qui n'était encore en 1768 que procureur postulant, et que nous présumons avoir été son gendre. Ce Lefebvre, à son tour, disparaît quelques années après : à l'*Almanach de Normandie* de 1788, c'est un nommé Le Gris qui est l'agent du chapitre.

Mais il semble que Mme et Mlles Malortie aient été associées à la gestion de Malortie et de Lefebvre ou qu'elles l'aient continuée. L'indication tirée des archives de la Seine-Inférieure citée plus haut dit : « Comptes rendus par MM. Malortie et Lefebvre, Mme et Mlles Malortie, comme chargés de la recette générale du chapitre... »

Une autre pièce citée par M. Clérembray, au sujet des demoiselles Malortie, confirme ces données : « Le 12 août 1791 était intervenu un arrêté du département, en leur faveur, sur leur requête sollicitant une gratification *pour avoir administré pendant cinquante ans les revenus du chapitre de la cathédrale*, lequel arrêté les renvoie à se pourvoir devant l'Assemblée nationale. » Ainsi la gestion de la famille Malortie remontait à 1741.

C'est probablement en raison de cette charge que ceux qui les connurent dans leur extrême vieillesse leur donnèrent le titre de chanoinesses. Il y avait bien, à la cathédrale de Rouen, un chapitre de chanoinesses. (Voir *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, 1686, par dom Pommeraye, p. 561 ; cf. *France ecclésiastique* de 1786, p. 248.) Il se composait de trente prébendes, conférées par l'archevêque à des filles ou veuves, qu'on appelait diaconesses ou chanoinesses. La charge était des plus légères (assister à trois *obits* dans l'an) ; le revenu était en conséquence : cinq livres par tête en 1738, et dix-huit livres de casuel. Mais ces chanoinesses avaient, comme les chanoines, la faculté de résigner leurs bénéfices, et par suite le droit de *Commitimus* aux requêtes du palais. Ces très modestes prébendes étaient donc recherchées. Les demoiselles Malortie en possédèrent-elles réellement ? Nous en doutons, car leur nom

ne se rencontre pas sur les listes que donne la *France ecclésiastique*. Elles n'apparaissent d'ailleurs jamais sous ce titre dans la correspondance, bien que leur adresse : « Mlles Malortie, rue aux Ours, à Rouen », s'y rencontre plus d'une fois. Mais il n'en résulte pas moins des premières indications données plus haut qu'elles tenaient, par les services de leurs parents et les leurs, au chapitre de la cathédrale, et que leur vie s'est en quelque sorte écoulée à l'ombre de l'église Notre-Dame.

Nous avons vu que le père devait être mort en 1777. La mère vivait encore au commencement de 1779, car Marie Phlipon, écrivant à Roland le 3 janvier de cette année-là (ms. 6238, fol. 7-8), adresse sa lettre « chez *Madame* Malortie, à Rouen, en Normandie ». La lettre ne portant pas d'autre indication, mais ayant été transmise par la poste (elle est *taxée*), on peut induire que Mme Malortie était bien connue dans sa ville. Mais elle devait être morte deux ans après, car les lettres de Roland à sa femme des 6, 11 et 18 février 1781 (ms. 6240, fol. 85-89) ont pour suscription : « Chez Mlles Malortie, rue aux Ours, à Rouen. »

Les demoiselles Malortie (sans parler de celle qui aurait épousé un Lefebvre) étaient au nombre de trois :

D'abord, la plus jeune, celle que Roland aima et devait épouser, qui mourut prématurément, et qu'il pleura, comme le dit M. Faugère, en prose et en vers. C'est sous le nom de *Cléobuline* qu'il la célébra. Les allusions à cet honnête roman de sa jeunesse sont fréquentes dans la correspondance (lettres du 8 février 1779, ms. 6238, fol. 16-17 ; Join-Lambert, XI ; R1, lettres du 25 juillet 1781, du 26 août 1783, etc.). Nous avons d'ailleurs, au ms. 9532, fol. 349-354, l'espèce de *thrène* en prose que Roland composa pour pleurer sa perte. Nous y apprenons qu'elle était née en 1738, qu'il la connut en 1761 et que, lorsqu'elle mourut en 1773, il était accouru d'Amiens auprès d'elle[3].

Des deux survivantes, la cadette s'appelait Aimée ; nous ignorons le prénom de l'autre ; elle signe ses lettres « Malortie aînée ».

Il semble que les demoiselles Malortie (l'aînée et Aimée) aient vécu, sans doute après la mort du père et de la mère, c'est-à-dire précisément à l'époque où se déroule la correspondance, dans une

assez grande gêne et aient dû plus ou moins subsister en faisant de la couture ou de la lingerie[4], avec une de leurs nièces, appelée Mlle Malœuvre. Mais cela ne les empêchait pas de recevoir, le soir, des amis instruits et distingués, les *Grecs* dont parle l'élégie de Roland (cf. dans R1 la lettre du 28 janvier 1781), et on s'explique par là le mot de M. de La Querrière cité tout à l'heure « femmes d'esprit ».

C'est dans ce milieu paisible et modeste, mais très cultivé néanmoins, que Roland fut accueilli pendant son séjour à Rouen à partir de 1761 ; c'est là qu'il aima pour la première fois, et qu'il revint souvent. Il y était en janvier 1779 ; en janvier 1781, il y envoie sa femme ; en août 1784, il y retourne avec elle ; il y revient en 1786. « Les deux amies », « les amies de Rouen », voilà le terme qui reparaît fréquemment dans la correspondance.

L'amitié qui l'y accueillait était vaillante ; lorsqu'en juillet 1781 éclata entre Roland et le grand manufacturier de Rouen, Holker, la violente querelle que nous racontons dans la notice consacrée à ce dernier, p. 440 du présent ouvrage, les deux sœurs s'y associèrent avec une singulière passion, et Mme Roland écrit à son mari, le 25 juillet 1781 : « Les deux sœurs pensent et parlent comme écrivait la cadette... »

Pendant tout le séjour des Roland en Beaujolais (1784-1791), la correspondance continue, soutenue et confiante.

Le 22 mars 1791, Mme Roland, installée depuis un mois à Paris, écrit à Bancal : « J'ai été fort occupée, ces jours-ci..., d'une ancienne amie de notre ami [Roland], que ses affaires ont appelée de la Normandie à Paris, qu'elle ne connaissait pas encore... » Il s'agit évidemment d'une des demoiselles Malortie, amenée à Paris par l'affaire de l'indemnité qu'elles réclamaient à la suite de la suppression du chapitre de la cathédrale.

En juin 1793, c'est chez ses vieilles amies que Roland, proscrit, vient chercher asile. « Depuis le 24 juin », dit Champagneux[5] ; disons plutôt depuis le 20 juin, car, dès le 22, Mme Roland le savait à Rouen : « Il est maintenant dans ton voisinage », écrivait-elle ce jour-là à Buzot réfugié à Caen. Et, le 6 juillet : « Il *est* à Rouen, bien près de toi, comme tu vois, chez de vieilles amies, et parfaitement

ignoré, bien doucement, bien choyé... » Et, en août (*Seconde arrestation*, *Mémoires*, t. I, p. 217) : « Je savais Roland dans une retraite paisible et sûre, recevant les consolations et les soins de l'amitié... » Cf. *ibid.*, p. 223.

Roland passa près de cinq mois (20 juin-10 novembre) dans cette retraite, c'est-à-dire dans la maison de la rue aux Ours. Elle existe encore, au n° 15, et est occupée, avec les deux maisons attenantes (n[os] 13 et 17), par M. Mariette, fabricant de chaussures et mercier en gros.

Là, le vieillard proscrit continuait à correspondre avec sa femme. Nous ne savons par quel moyen, mais les faits ne permettent pas d'en douter. À Sainte-Pélagie comme à l'Abbaye, elle sait où se trouve son mari et les douleurs qui le dévorent. Elle parle de « son état moral, si triste, si accablant » (à Buzot, 6 juillet, R1) ; elle sait que, tout entier à son ressentiment contre Buzot, il prépare « pour le livrer à l'exécration publique... des écrits empoisonnés », et c'est seulement dans les derniers temps, en août, qu'elle obtient qu'il les brûle (voir R1, lettre du 31 août à Buzot et lettre 551 à Jany). Et malgré tout, il s'occupe du moyen de faire évader la prisonnière (R1, lettres à Buzot, 3 et 6 juillet), peut-être en faisant appel à cette généreuse Henriette Cannet dont il avait autrefois dédaigné l'amour !

Et pendant ce temps, ses persécuteurs le croyaient réfugié à Lyon, soulevant cette ville contre la Convention. (*Mémoires*, t. I, *passim* ; Champagneux, t. I, *Discours préliminaire*, p. LIII, t. II, p. 195, t. III, p. 395-396 ; Aulard, *Salut public*, t. V, p. 276-279 ; Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 250-296, t. XXIX, p. 446 ; Vatel, *Girondins*, t. II, p. 359.)

Il écrivait aussi des *Mémoires historiques* (Bosc, *Avertissement*).

Quand il apprit, le 10 novembre, « qu'on allait égorger sa femme[6] », il eut avec ses amies une délibération d'un courage extraordinaire, que Champagneux (*Discours préliminaire*) a racontée en dramatisant un peu, mais que nous tenons pour vraie dans son point essentiel. Il ne voulait pas survivre à celle qu'il avait tant aimée ; il hésitait entre deux déterminations : se tuer, ou aller se livrer à la Convention. Dans ce cas, c'était aller au Tribunal révolution-

naire et à l'échafaud, ce qui entraînait la confiscation de ses biens et la spoliation de sa fille. Il se décida pour le suicide, sortit de chez ses amies à six heures du soir, et alla se tuer à quatre lieues de là, sur l'avenue du château de Radepont, où, dans la matinée du 11, on releva son cadavre.

Parmi les pièces trouvées sur lui était un papier portant l'adresse suivante : « À la citoyenne Aimée Malortie, rue aux Ours, à Rouen. » (Archives nationales, C II, 737, *Ass. pol., Convention*.) Les deux représentants en mission à Rouen, Legendre et Delacroix, ignorant le long séjour de Roland chez les demoiselles Malortie, crurent que c'était « l'adresse de la personne chez laquelle sans doute il *se proposait* de descendre à Rouen[7] » et, en rendant compte de l'événement à la Convention, ajoutèrent que « cette personne est en état d'arrestation ».

C'est le même jour que le *Journal de Rouen* annonçait le suicide : « Le bruit court que l'ex-ministre Roland s'est tué lui-même aux environs de Bourg-Beaudouin, sur la route de Rouen à Paris », et c'est par ce journal que les demoiselles Malortie connurent la fin de leur malheureux ami. Elles eurent ainsi le temps, prévoyant une perquisition, de jeter au feu ces *Mémoires historiques* laissés par Roland, dont parle Bosc. Deux heures après, Aimée Malortie était arrêtée sur un ordre du Comité de surveillance signé Regnault, mise d'abord pendant trente-six heures dans un cachot de la maison de justice, puis, le 26 brumaire (16 novembre), transférée à la prison des Gravelines[8].

Ses amis ne l'abandonnèrent pas. Sur une des pétitions adressées par elle en frimaire an II (novembre-décembre 1793) pour obtenir sa mise en liberté du Comité de Rouen, est restée épinglée cette note : « Recommandé par le citoyen Descroizilles[9]. » Descroizilles, dont nous avons parlé p. 181 du présent ouvrage, se trouvait en état d'intervenir, étant l'ami et l'associé de M. de Fontenay, alors encore maire de Rouen.

Nous ignorons à quelle date Aimée Malortie fut élargie. Mais l'épreuve n'avait pas arrêté son ardeur de dévouement. Deux ans après, en novembre 1795, nous trouvons les deux sœurs en correspondance avec Bosc[10], l'ami des Roland, le tuteur de leur fille Eu-

dora. Bosc a eu le malheur de s'éprendre de sa pupille, bien qu'ayant vingt-deux ans de plus qu'elle ; il veut l'épouser, mais il sent en même temps que, jusqu'à ce que le mariage soit décidé, il ne peut la garder sous son toit, et il demande aux vieilles amies de Rouen de prendre la garde de l'orpheline. Elles acceptent sans un moment d'hésitation. Malgré un état de véritable détresse, résultant de la famine de cet hiver-là, et attestée par leurs lettres (collection Beljame ; voir la notice consacrée à Bosc, p. 223 du présent ouvrage), Aimée Malortie s'embarque pour Paris, où elle arrive le 28 novembre, et en repart emmenant Eudora Roland et sa bonne, la dévouée Marguerite Fleury.

L'enfant passa sept mois à Rouen, choyée par les vieilles filles, les gouvernant plus qu'elle ne se laissait gouverner par elles, entourée dans leur milieu d'attentions qui ne la laissaient peut-être pas insensible et faisaient tort au pauvre tuteur ; le fils de Descroizilles se mettait sur les rangs pour l'épouser (bien qu'elle n'eût pas encore quinze ans) et « les amies » semblaient s'intéresser à ce projet.

Quoi qu'il en soit, tandis que Bosc, désillusionné, mais le cœur meurtri, s'éloignait de la France pour aller aux États-Unis oublier son chagrin, Aimée Malortie, accompagnée du fidèle Justamont, ramenait Eudora Roland à Paris, le 26 juillet 1796, chez Champagneux, qui succédait à Bosc dans la tutelle de la jeune fille.

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu rassembler sur les demoiselles Malortie.

---

1 *Revue de Rouen*, 1852, p. 81-86, *La Sépulture du ministre Roland*. M. Fallue avait probablement pris ces indications dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Rouen, de M. de La Querrière, intitulé *La Révolution à Rouen*. On y lit (p. 145-147) que Roland, en 1793, trouva un asile à Rouen, chez « les demoiselles *de* Malorties [*sic*], femmes d'esprit. Elles demeuraient dans la rue aux Ours, à la partie numérotée 15... ».

2 Citées par F. Clérembray, *La Terreur à Rouen*, dans *La Normandie* de décembre 1898.

3 *Thalès aux sœurs de Cléobuline et à tous les Grecs, salut et consolation*. Nous avons dit que *Thalès* était le nom de Roland dans la petite société ; les *Grecs* désignent les autres membres.

4 Voir lettre de Roland à Marie Phlipon, du 19 mai 1779, Join-Lambert, XXXVI ; lettre de Mme Roland à son mari, 28 janvier 1781 (R1) ; lettre de Roland à sa femme, 11 février 1781, ms. 6240, fol. 86-87 ; lettre de Mme Roland du 23 novembre 1781 (R1), etc. Cf. *Tableau de Rouen*, 1777, p. 403.

5 *Discours préliminaire*, p. LXXXIII. Champagneux imprime 1792, mais c'est une faute de typographie évidente, que M. Dauban (*Étude*, p. CCXLIX) a reproduite.

6 Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 288, *Note critique sur les dates de l'exécution de Mme Roland et du suicide de Roland*.

[7] Voir leur lettre à la Convention, du 23 brumaire (13 novembre), Aulard, *Salut public*, t. VIII, p. 399.
[8] F. Clérembray, *La Terreur à Rouen*, dans *La Normandie* de décembre 1898.
[9] *Ibidem*.
[10] Voir la notice consacrée à Bosc d'Antic, p. 223 du présent ouvrage.

LA FAMILLE CANNET[1]

LES Cannet étaient une riche famille bourgeoise d'Amiens, dont on retrouve l'origine dès le commencement du XVIIe siècle.

I. Henri-François-Nicolas Cannet, consul des marchands d'Amiens en 1739, capitaine de la milice bourgeoise en 1759, avait acheté (ainsi que son frère aîné Alexandre) une charge de conseiller-secrétaire du roi, qui lui conférait la noblesse. Le prix de ces charges (120.000 livres) indique une fortune considérable ; elles n'excluaient pas d'ailleurs le droit de se livrer au commerce. Il avait épousé en secondes noces, en 1746, Marie-Jeanne-Opportune Perdu, fille d'un lieutenant en l'élection d'Amiens. Il mourut le 5 février 1762, laissant huit enfants, dont quatre lui avaient été donnés par :

II. Marie-Jeanne-Opportune Perdu, sa seconde femme, dame du fief de Sélincourt, sis à La Houssaye. Devenue veuve en 1762, elle envoya en 1765 ses filles Henriette et Sophie en pension à Paris, au couvent des Dames Augustines de la Congrégation, où elles connurent Marie Phlipon. Elle mourut à Amiens le 28 novembre 1802.

Elle habitait à Amiens une belle maison, ayant un grand jardin, rue des Jeunes-Mâtins (cette rue existe toujours), à l'est et tout près de l'hôtel de ville, sur le côté ouest duquel était la halle marchande (voir R2, la lettre du 8-12 décembre 1772). Il semble que cette maison n'existe plus. (Renseignements de M. Lenel, professeur honoraire du lycée d'Amiens.)

III. Sa fille aînée, Marie-Élisabeth-Opportune, mariée à Pierre-Jean-Baptiste-Joseph Guérard, sieur d'Estombelles, fils d'un négociant d'Amiens, dont il continua d'abord le commerce, mais pour le quitter en 1769 et prendre une charge de lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts, charge dont il se défit d'ailleurs dix ans après.

M. et Mme Guérard apparaissent souvent dans la correspondance. Venant souvent à Paris, ils y firent la connaissance de Marie Phlipon dès 1776. J'ignore à quelle date ils moururent.

IV. Marie-Henriette, née le 12 novembre 1748, l'aînée des deux amies si chères à Marie Phlipon. La correspondance et les *Mémoires* nous la font assez connaître. Il suffira de rappeler que, vers 1775, on songeait à la marier à Roland, et qu'elle se décida, en 1784, à 36 ans, à épouser Pierre-François Muyart de Vouglans, conseiller au Grand Conseil, vieillard de 71 ans[2], qu'elle avait connu à Paris, chez ses cousines, Mlles de Lamotte. Marie Phlipon, qui avait aussi rencontré ce magistrat dévot et fanatique (R2, p. 522, p.-s. du 19 novembre à la lettre du 12 novembre 1776), n'en détourna pas son amie (R1, lettre du 31 août 1783).

M. de Vouglans, auteur de divers ouvrages de jurisprudence, est mentionné dans toutes les biographies. On peut voir aussi sur lui la *Correspondance littéraire* de Grimm, t. VII, p. 242. Il mourut le 14 mars 1791.

Sa veuve revint alors habiter Amiens. C'est de là qu'elle partit héroïquement, vers la fin de juin 1793, pour essayer de sauver Mme Roland, incarcérée à Sainte-Pélagie, en prenant sa place dans sa prison. Nous le savons par Mme Roland elle-même (R1, lettres des 3 et 6 juillet 1793 ; *Mémoires*, t. II, p. 55). Henriette, dans sa vieillesse, raconta à M. Breuil cette dramatique entrevue (Breuil, *Introduction*, et Dauban, *id.*).

Elle fut elle-même incarcérée pendant la Terreur, à Amiens, en février et mars 1794.

Elle se remaria en 1795 avec M. Belot (ou Bellot), alors juge suppléant au tribunal du 3e arrondissement de Paris et devint veuve pour la seconde fois le 3 février 1803.

En 1814, à 66 ans, elle se remaria encore avec M. Berville, secrétaire général de la préfecture de la Somme, veuf lui-même (il était père de Saint-Albin Berville, célèbre comme avocat et comme éditeur, avec Barrière, de la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*).

Elle mourut à Amiens le 27 janvier 1838.

V. Marie-Sophie-Caroline, l'amie préférée de Marie Phlipon, née le 26 avril 1752.

Elle épousa, le 16 novembre 1782, à Amiens, Pierre Dragon de Gomiecourt, seigneur de Sailly-le-Sec, Étouvy, etc., né à Souich (en Artois) le 26 février 1729, ancien capitaine aux grenadiers de France, chevalier de Saint-Louis, retraité du service en 1781. Elle avait alors 31 ans, et lui 53.

Il mourut le 13 décembre 1788, laissant à sa femme deux enfants, Antoine-Pierre et Edmond-François.

D'après une tradition de la famille, Mme de Gomiecourt aurait été incarcérée pendant la Terreur, et cela aurait hâté sa fin, que faisait d'ailleurs prévoir le délabrement de sa santé. (« Sa poitrine attaquée la rend très languissante », écrivait Mme Roland en octobre 1793.) Cela n'a rien que de très vraisemblable, puisque sa sœur Henriette avait été emprisonnée aussi.

Elle mourut en octobre 1795, à 44 ans.

VI. Jean-Baptiste-Nicolas Cannet de Sélincourt, frère d'Henriette et de Sophie, né à Amiens le 14 octobre 1749.

Dès 1774, nous le trouvons avocat au parlement de Paris, demeurant d'abord rue du Fouarre, puis, à partir de 1787, rue des Fossés-Saint-Victor. Mais il allait souvent à Amiens, y prenait les commissions de ses sœurs pour Marie Phlipon et *vice versa*. Les trois amies l'avaient surnommé « le divin ». Il avait songé à marier Henriette avec Roland, mais, quand il s'aperçut, au commencement de 1779, que celui-ci avait des engagements avec Marie Phlipon, il n'en garda pas rancune à l'amie de ses sœurs, et fut un des témoins de son mariage, le 4 février 1780. Il vivait encore en 1817. C'est lui qui, ayant recueilli la correspondance de Marie Phlipon avec ses

sœurs, la transmit au chevalier de Gomiecourt, le fils aîné de Sophie.

VII. Henri-Nicolas-Firmin Cannet, sieur des Aulnois, fils aîné de Nicolas Cannet (du premier lit). Il était, depuis 1768, conseiller auditeur à la Chambre des comptes et par conséquent demeurait à Paris, rue du Four-Saint-Eustache. Il est plusieurs fois parlé de lui dans la correspondance. Il ne mourut qu'en 1817.

VIII. Achille-Henri Cannet, fils d'Alexandre (frère aîné de Nicolas), et par conséquent cousin germain d'Henriette, de Sophie et de Sélincourt. Consul des marchands d'Amiens en 1772, député du commerce pour la Picardie au Conseil de commerce le 5 mai 1779, mort le 7 mai 1782[3]. C'est sans doute ce « millionnaire Cannet » dont parle Mme Roland dans ses *Mémoires*, t. II, p. 129, plutôt que son père Alexandre.

IX. Nicolas Cannet, seigneur d'Auvillers-les-Hérissart, frère du précédent. C'est de lui qu'il est question dans la lettre à Sophie du 26 décembre 1778 (R2). Il fut plus tard directeur de la Manufacture royale de Saint-Gobain, et mourut en 1823.

X. L'avocat Perdu, frère aîné de Mme Cannet, et par conséquent oncle d'Henriette et de Sophie, après « avoir mangé son bien à ne rien faire », était venu vivre à Paris, en pension chez ses cousines, les demoiselles de Lamotte (*Mémoires*, *passim*). Marie Phlipon, qui l'y voyait souvent, l'appelait en plaisantant « le commandeur ». Il avait un fils (R2, lettre du 1er février 1779).

XI. Les vieilles demoiselles de Lamotte étaient parentes de l'avocat Perdu et de Mme Cannet à un degré que je ne puis déterminer exactement. Je vois seulement que M. Perdu et Mme Cannet avaient pour grand-père un Fr. Ghislain Perdu, écuyer, *sieur de La Motte*, président trésorier de France à Amiens de 1691 à 1745. La parenté devait donc être assez proche.

Je ne sais rien de ces deux vieilles filles en dehors de ce que nous apprennent les *Mémoires* (t. II, p. 124-127) et la correspondance. Elles se ressemblaient peu : l'une, « dévote atrabilaire » (*Mémoires*), « la grogneuse » (R2, lettre du 12 décembre 1778) ; l'autre, « bonne personne » (*Mémoires*). L'une d'elles était morte vers la fin de 1779 (R1, lettre du 2 mars 1780).

Elles demeuraient rue Saint-Dominique, non pas la rue de ce nom qui traverse le faubourg Saint-Germain, mais celle du quartier Saint-Jacques (aujourd'hui rue Royer-Collard), toute voisine du jardin du Luxembourg. Leur maison avait un jardin, où Marie Phlipon se promenait avec Mlle d'Hangard ou Henriette. Cette indication permet de supposer que c'est la maison avec jardin qui figure au *Plan de Turgot*, à l'angle de la rue Saint-Dominique et de la rue Sainte-Catherine.

XII. Mlle d'Hangard, qui figure si souvent dans la correspondance, était parente des demoiselles de Lamotte (j'ignore par quelle filiation), mais non de la famille Cannet.

Elle était fille de Pierre-François d'Incourt, chevalier, seigneur de Hangard et autres lieux, qui résidait à Amiens, où il fut maire en charge de la ville du 25 septembre 1757 au 9 mai 1760, date de son décès. Sa femme lui survécut longtemps et ne mourut qu'en 1783 ; elle aimait le monde, recevait beaucoup. Ils avaient eu deux fils, appelés l'un « de Metz » et l'autre « d'Abancourt », et deux filles, l'une restée à Amiens auprès de sa mère, l'autre confiée aux demoiselles de Lamotte, qui l'élevaient et « se proposaient d'augmenter sa petite fortune, pourvu qu'elle trouvât à épouser un gentilhomme » (*Mémoires*, t. II, p. 124).

Cette « grosse brune, très fraîche, d'une santé robuste et presque effrayante », était l'objet des soins de l'avocat Perdu. Mais elle aurait préféré épouser son neveu, Sélincourt (R2, lettres des 28 octobre et 12 décembre 1778). Lorsque la mort de sa mère la ramena à Amiens, elle refusa la main du vieux M. de Vouglans, qui se décida alors à épouser Henriette Cannet.

[1] J'ai donné aussi, dans mon premier recueil (R1, t. II, p. 549-554), une notice détaillée sur cette famille. Je vais en reproduire ici tout l'essentiel, précisé et rectifié sur divers points grâce à

l'obligeance de M. Georges Durand, archiviste de la Somme, et de M. le comte Maxime de Sare, descendant du second fils de Sophie Cannet.

[2] Né en 1713. C'est à tort que M[me] Roland lui en donne 75 (*Mémoires*, t. II, p. 255).

[3] *Conseil de commerce et Bureau du commerce : inventaire analytique des procès-verbaux*, par L. Bonnassieux et E. Lelong, Paris, Imprimerie nationale, 1900, in-4°, p. LXIV.

LES FRÈRES COUSIN

Michel Cousin
et Louis Cousin-Despréaux

———

§ 1er.

CES deux amis de Roland étaient de Dieppe.

Leur père, Michel Cousin, marié à Françoise-Henriette Nepveu, mort en 1764, avait été d'abord « inspecteur des chemins royaux de la Haute et Basse-Normandie », puis était devenu « entrepreneur des fortifications et ouvrages du roi dans la province de Dieppe[1] ».

Son fils aîné, Michel Cousin, était avocat du roi au bailliage de Caux. Il habitait Dieppe, Grande-Rue, sur la paroisse Saint-Jacques. Il a publié les ouvrages suivants :

1° *Traité de la peine de mort*, traduit de l'italien, de M. Paolo Vergani, et suivi d'un *Discours sur la justice criminelle*, dédié à M. le marquis de Miromény [*sic*], garde des Sceaux de France, par M. Cousin, avocat du roi au bailliage de Caux et siège d'Arques. Paris, Guillot, 1782. Ancien premier président au parlement de Rouen, Miromesnil, devenu garde des Sceaux, avait fait rendre l'ordonnance du 24 août 1780, supprimant la question préparatoire. C'est donc à un double titre que le magistrat normand lui dédiait son livre, visiblement inspiré de Beccaria.

2° *De l'énormité du duel*, traité traduit de l'italien de M. le docteur P. V. [Paolo Vergani], et dédié à S. M. Frédéric II, roi de Prusse, par M. C., des Arcades de Rome et de l'Académie de Villefranche. Berlin, Christian-Frédéric Wors, 1783, in-12.

Plusieurs choses sont ici à noter : 1° c'est Roland qui avait fait admettre Michel Cousin dans la petite Académie de sa ville natale, en 1781 ; 2° en dédiant au roi de Prusse sa traduction de l'italien, Michel Cousin briguait probablement le titre de correspondant de l'Académie de Berlin. Mme Roland, qui avait poussé son mari à solliciter le même honneur, inutilement, y fait une allusion railleuse et quelque peu jalouse : « *Aristote*[2] va en Prusse… » (R1, lettre du 20 avril 1784) ; 3° Michel Cousin avait décidément la manie de l'italien. « Fou de l'italien », dit de lui Mme Roland (*Mémoires*, t. II, p. 239), en se plaignant qu'il eût farci de citations en cette langue les *Lettres sur l'Italie*, de Roland, lorsqu'il eut à en diriger l'impression.

Le second fils, Louis Cousin, appelé d'ordinaire, suivant l'usage du temps de donner un second nom aux cadets, Cousin-Despréaux, était né à Dieppe le 7 août 1743 ; il avait donc neuf ans de moins que Roland. Élevé d'abord au collège de Senlis, puis au collège du Plessis, à Paris, où il demeura ensuite plusieurs années à suivre des cours publics, il ne serait rentré en Normandie qu'en 1763, un an avant la mort de son père. Mais comme Roland quitta la province en 1764, cet intervalle ne suffirait pas pour expliquer leur étroite liaison. Ils durent se connaître auparavant, par l'entremise de Michel, et durant les vacances que le jeune étudiant passait alors en Normandie. Dans cette société, Cousin-Despréaux s'appelait *Platon*.

La mort de son père « le fixa entièrement auprès de sa mère, qui avait d'importantes affaires à liquider » (*Galerie dieppoise*). Il demeura dans la Grande-Rue, comme son frère, et probablement dans la même maison.

Le 6 février 1770, il se maria, à la paroisse Saint-Jacques, avec Mlle Reine, fille d'un négociant de Dieppe ; elle avait 22 ans, lui 27. Fille et sœur de marchands, « elle faisait un négoce de dentelles, auquel elle joignit plus tard des armements pour la pêche côtière. Despréaux fut son conseil, son teneur de livres et le rédacteur de sa correspondance mercantile » (*ibid.*). Mais il n'avait pas renoncé pour cela à l'étude, et il entreprit, vers 1770, une *Histoire de la Grèce*, à laquelle, comme on le voit par divers passages de la correspon-

dance de Roland, celui-ci collabora activement, au moins pour la préparation des matériaux. En novembre 1776, étant en Sicile, il va visiter le temple de Ségeste (*Lettres d'Italie*, 15e lettre) et écrit : « Je prends quelques notes relatives à la géographie de la Grande-Grèce ; elles me sont demandées *par l'amitié* ; ... c'est d'ailleurs concourir à la perfection d'*un ouvrage dont le projet nous a souvent occupés, l'auteur et moi, dans de longues promenades...* » ; et il ajoute en note (n'oublions pas qu'il n'imprime qu'en 1780) : « Voyez l'*Histoire générale et particulière de la Grèce*, par M. Cousin-Despréaux, des Académies de Rouen, de Villefranche, et des Arcades de Rome, t. Ier. »

L'ouvrage de Cousin-Despréaux est en 16 volumes in-12, imprimés à Dieppe, chez Dubuc, qui parurent successivement de 1780 à 1789 ; il était dédié à Miromesnil, dont les deux frères paraissent avoir également recherché le patronage.

La compilation du lettré Dieppois n'eut qu'un succès d'estime, et fut d'ailleurs bientôt rejetée dans l'ombre par le *Voyage du jeune Anacharsis* (1788). Toutefois elle valut à son auteur le titre de correspondant de l'Académie des inscriptions. Il était déjà *adjoint à associé* (c'est-à-dire adjoint aux associés libres) de l'Académie de Rouen. Nous croyons superflu d'entrer dans le détail des autres académies provinciales auxquelles il se fit agréger ; comme son frère, Michel Cousin, comme Roland, qui lui servit d'introducteur aux Arcades de Rome, puis à Villefranche (1779, l'année où il y entrait lui-même), à Lyon, à Marseille, à Dijon, etc., il était friand de ces distinctions innocentes.

Il eut de nombreux enfants, dont quatre vivaient encore en 1842 ; l'un d'eux, l'aîné, fut placé quelque temps auprès de Roland, à Villefranche en 1787, pour y faire son apprentissage en vue de l'inspection des manufactures (voir R1, année 1787), mais donna alors peu de satisfaction.

Cousin-Despréaux était dévot (voir lettre de Roland du 8 novembre 1779, ms. 6240, fol. 68-69 ; Join-Lambert, XCVII) ; il était lié avec des prêtres, l'abbé Gloutier, l'abbé Burgot, et c'est par eux qu'il procura aux Roland la protection de la marquise d'Arbouville (voir R1, 3 janvier 1782 et mars-mai 1784).

Devenu échevin de Dieppe, il s'occupa, mais sans succès, d'un projet de canal de Dieppe à l'Oise. À la veille de la Révolution, il fut élu membre de l'assemblée provinciale de Normandie.

Emprisonné pendant la Terreur, il employa sa captivité à écrire ses *Leçons de la nature sur l'histoire naturelle, la physique et la chimie présentées à l'esprit et au cœur*, qui parurent à Paris en 1802, 4 vol. in-12, et qui eurent plus de succès que l'*Histoire de la Grèce*.

Sous l'Empire, il fut, d'après son biographe, ardent royaliste. Il écrivit alors la *Morale des États*, qui resta en manuscrit (8 vol.). Au début de la Restauration, trouvant que le gouvernement de Louis XVIII faisait trop de concessions aux idées révolutionnaires (!), il publia, pour le retenir sur cette pente, une *Adresse au roi, par un vieillard de Normandie*.

Il avait perdu sa femme le 13 juin 1814, et mourut le 2 novembre 1818.

Pour suivre l'histoire des relations de Roland et des frères Cousin, il faudrait faire, dans tout le cours de la correspondance, une moisson tellement ample, qu'elle dépasserait le cadre de ce travail et en altérerait d'ailleurs le caractère. Contentons-nous donc de noter :

1° La collaboration de Roland à l'*Histoire de la Grèce*. Aux preuves déjà données, ajoutons les suivantes : lettre de Marie Phlipon à Roland, mars 1779 (Join-Lambert, X) ; lettre de Roland à Marie Phlipon, 8 juin 1779 (Join-Lambert, XLI) ; *idem*, 11 février 1781 ; *idem*, 27 octobre 1782.

2° Le rôle que joua Cousin-Despréaux en 1779, entre Roland et Marie Phlipon ; c'est chez lui, « en Grèce » (c'est ainsi que l'inspecteur d'Amiens appelait la Normandie, réservant pour Amiens les qualificatifs moins flatteurs de « Béotie », « lac Copaïs », « Palus-Méotides »), que Roland va en janvier 1779 ; en juillet-août, il le reçoit à Amiens, et le prend pour confident de ses sentiments pour la fille du graveur parisien ; en septembre, il retourne à Dieppe, et il semble bien, si l'on rapproche ces entrevues de ses hésitations, qu'il n'ait point été poussé par Despréaux à tenir ses engagements. Marie Phlipon est trop fine pour ne pas s'en apercevoir,

mais elle se garde bien, en le faisant paraître, d'aggraver les choses ; au contraire, elle travaille à réconcilier les deux amis un instant mécontents l'un de l'autre (lettre du 21 décembre 1779, Join-Lambert, CVII) et garde ainsi l'avantage.

§ 2. LES *LETTRES D'ITALIE.*

C'est à cette notice sur les frères Cousin qu'il faut rattacher celle des *Lettres d'Italie*, puisqu'ils en dirigèrent l'impression. Nous allons parler de cette affaire un peu longuement, d'abord parce qu'il est souvent indispensable de la bien connaître pour comprendre les premières années de la correspondance, mais aussi parce qu'on y voit, sur le vif, les difficultés d'une publication inoffensive dix ans avant la Révolution.

Roland avait été chargé, en 1776, par Philibert Trudaine, d'une mission d'études commerciales en Italie. Il partit le 8 août 1776 et revint à la fin d'août 1777. Chemin faisant, il rédigeait sommairement ses notes de voyage, et les adressait à ses amis et parents, particulièrement à son frère Pierre, alors prieur du collège de Cluny, et à Marie Phlipon. À son retour, il s'occupa de rédiger ces notes pour en faire un livre ; il fut entendu que l'ouvrage serait imprimé à Dieppe, chez Dubuc, sous les yeux et par les soins des deux frères Cousin. Dès juin 1779, il est à l'œuvre (Join-Lambert, XL et XLI). Il semble qu'en septembre l'impression fût déjà commencée (*ibidem*, LXXXI et LXXXII). Le 8 novembre (*ibidem*, XCVII), il écrit : « On imprime mes lettres, elles me donnent de l'humeur ; une certaine mollesse de caractère, secouée uniquement par la dévotion, la serpe toujours à la main tremblante, me fait des échancrures ; j'en deviens plat ou gauche et je m'en indigne. » Cette sortie vise-t-elle un des frères Cousin ? C'est probable. Mais elle pouvait aussi s'adresser au censeur royal, l'avocat Houard, dont les frères Cousin avaient fait choix, et dont le nom va souvent revenir en cette affaire[3]. En tout cas, l'aigreur se met entre Roland et ses amis (Join-Lambert, 16 novembre, 10 décembre, 19 décembre 1779).

En 1780, l'impression se poursuit, mais l'ouvrage, bien qu'il ait été imprimé sous les yeux du censeur Houard, ne peut paraître tant qu'il n'aura pas été autorisé par l'administration des Affaires étrangères, en raison des passages concernant les États italiens ! Il faut donc attendre l'approbation du Bureau pour les affaires de chancellerie et librairie.

Impatienté, Roland envoie sa femme à Rouen et à Dieppe. Le 6 février 1781, il lui écrit, à Rouen : « Point de nouvelles de mes *Lettres d'Italie*... » Le 11 février, il ajoute : « Dis-lui [à Cousin-Despréaux] combien je suis mécontent... Du reste, que veulent-ils que je leur mande au sujet du retard de la part des Affaires étrangères ? S'ils ne m'avaient pas procuré la connaissance de l'homme abominable qui me cause tout ce travers[4], homme que *Platon*, avec sa bonhomie, croit honnête, et qui est un gueux, je n'en serais pas là... Il va bien à l'imprimeur d'être mécontent, le polisson, aussi bien que son patron[5]. Que ne m'avertissait-il, celui-ci, que sa censure et rien c'était la même chose, l'autre qu'il se mettrait en faute en imprimant sans permission, etc. »

Pendant ce temps, Mme Roland écrivait de son côté, de Rouen, le 28 janvier, qu'elle avait vu les amis Baillière et Justamont et appris par eux qu'il y avait des exemplaires des *Lettres* en circulation ; qu'il fallait craindre une contrefaçon ; « qu'indépendamment des exemplaires de tes *Lettres* envoyés à MM. les intendants du commerce et à ta famille, il y en avait en d'autres mains et que certainement on ferait une édition si la tienne tardait à paraître... ». Puis, le 15 février, elle écrit de Dieppe : « J'ai été chez Dubuc, qui me paraît un personnage fort simple, ignorant même les lois de la librairie ; il te livrerait ton édition si tu voulais la prendre ; je crois même qu'il lui ferait plaisir de s'en débarrasser. Peut-être, dans le cas de la publication, s'exposerait-il aux réprimandes, vue l'état des choses ; mais il ne s'en doute pas et serait homme, je crois, *à imprimer le reste* sans grande façon, malgré la défense de M. Houard, s'il recevait un ordre de toi. Mais ce que j'y vois de clair, c'est que tu peux retirer l'édition dans le cas où ce parti te semblerait convenable. »

Ainsi, en février 1781, il y avait une édition prête à paraître, dès que la censure des Affaires étrangères l'aurait permis, mais on voit que cette édition ne comprenait pas tout l'ouvrage.

En mai 1781, la suite de l'édition s'imprimait, et Michel Cousin, comme on va le voir, y insérait non seulement des citations italiennes, mais encore de longs morceaux de sa façon : « Je crois lui avoir écrit suivant tes intentions, — mande Mme Roland à son mari le 21 mai 1781, — qu'il pouvait mettre ses observations sur la musique, sur Métastase, Chiari et Goldoni en apostille à la lettre de Venise, comme d'un Vénitien amateur[6], afin de ne pas faire de suspension ni de couture dans ta lettre, mais en le priant sur toutes choses de mettre de la précision et de ne rien insérer autre, prose ou vers, dans tout le reste de l'ouvrage... » Puis, un peu plus loin, en parlant de Cousin-Despréaux : « ... J'ajoute des recommandations de veiller sur le frère [Michel], dont la prolixité m'effraie toujours et à qui j'ai tenu la bride courte autant qu'il m'a été possible. On voulait réponse *subito* parce que l'impression va son train... »

Enfin, en novembre 1781, le Bureau de la librairie, que dirigeait Le Camus de Néville, maître des requêtes, se décide à lever l'interdit. « J'ai enfin la permission de mettre le livre en vente. J'ai en conséquence écrit sur-le-champ à Dieppe. » (Roland, 14 novembre 1781.) « J'ai la permission signée de M. de Néville et j'ai agi en conséquence... » (*Ibid.*, 18 novembre.) « Au milieu de ces misères, je compte pour un plaisir sensible la délivrance de la permission. » (Mme Roland, 20 novembre.) Roland écrit encore, le 28 novembre 1781 : « Je reçois une lettre de nos amies [Mlles Malortie], qui ont reçu la petite pacotille de *Lettres* imprimées d'Italie..., dont un exemplaire pour chacune, un pour *Aristote*, un pour M. Bail[lière], un pour l'Académie [de Rouen], et un pour M. de Cour[onne]. Aujourd'hui, il en arrive à Paris 125 exemplaires... »

En somme, on avait laissé imprimer l'ouvrage à Dieppe, mais aux conditions suivantes : 1° la censure de Houard ; 2° la censure des Affaires étrangères ; 3° des cartons ; 4° la rubrique d'Amsterdam [voir l'édition] ; 5° l'anonymat ; 6° l'expédition des volumes en France par Neuchâtel, la petite principauté prussienne enclavée dans les cantons suisses, où fonctionnait une imprimerie impor-

tante dont nous aurons plus d'une fois à reparler[7]. Il avait donc fallu envoyer les ballots de livres à Neuchâtel et les en faire revenir !

Roland se croyait enfin au bout de ses peines. Le 20 novembre, il avait écrit à M. de Couronne : « Après trente mois de tracasseries, de tourments, de déchirures, on vient enfin de laisser un libre cours à mes *Lettres de Sicile, d'Italie*, etc. » (ms. 6243, fol. 97), et il lui avait envoyé deux exemplaires, un pour lui, un pour l'Académie ; le même jour, il en avait adressé un à M. Baillière, en l'appelant « mon cher confrère », puis un à M. Justamont, un à M. d'Ornay, deux aux amies. Mais, dès le 29 novembre, il se heurtait à une nouvelle difficulté, soulevée par la Chambre syndicale des libraires de Paris (ms. 6243, fol. 99-100), et il semble que le censeur Houard n'y ait pas été étranger. « Je suis bien en peine de l'affaire où M. Houard met son nez. » (Mme Roland, 23 décembre.) « Je vais aller voir mon bourru de censeur. » (Roland, du même jour.) Le 30 décembre, Roland s'impatiente au sujet de ses exemplaires, qui n'arrivent pas de Neuchâtel ; pourtant, il a déjà pu en distribuer quelques-uns, puisque son ami M. Deu en est au second volume. (Mme Roland, du même jour.) Le 31, il annonce qu'il a enfin reçu ses livres, et calcule qu'il aura « à en délivrer 80, *pro Deo*... ». Alors commence enfin la distribution, non plus officieuse, comme celle des exemplaires donnés çà et là auparavant, mais officielle, à visage découvert : le 4 janvier 1782, à MM. Tolozan et de Colonia, intendants du commerce ; le 10, à M. de La Tourrette, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, et à l'abbé Dessertines, secrétaire perpétuel de l'Académie de Villefranche ; le même jour, à M. Perrein, secrétaire de M. de Néville, auquel il avait dû avoir recours au sujet « de l'oubli ou de la petite tracasserie de MM. de la Chambre syndicale » ; le 8 février, à M. l'abbé Marie, professeur de mathématiques au collège Mazarin, ami de Cousin-Despréaux[8], en lui disant : « L'ouvrage a été déchiré durant trente mois par un censeur bourru [Houard], par des gens de peu de goût [ceci semble être pour les frères Cousin], et finalement par l'administration des Affaires étrangères... » (Ms. 6243, fol. 129.) Nous voyons enfin, par une lettre au libraire Panckoucke de juillet 1782 (*ibid.*, fol. 131), pour quelle raison il n'avait pas signé son livre : « L'anonyme est

une des conditions de la part du gouvernement de la circulation de mon ouvrage. »

Roland dit ailleurs (*Dictionnaire des manufactures*, t. II, p. 91) :

Ces lettres ne portent pas mon nom, il est vrai ; elles ont été écrites en courant, avec beaucoup de négligence ; imprimées loin de moi, impitoyablement châtrées d'abord, cartonnées ensuite, sans qu'on s'embarrassât des raccords à faire, des lacunes à remplir ; la langue n'y a pas toujours été respectée, la géographie même y a reçu quelques affronts ; tout cela, au fond de la province, à quarante lieues de l'auteur, fort occupé d'autre chose. Voilà pourquoi elles ne portent pas mon nom. Mais les faits qu'elles renferment ont été bien vus, et les observations bien réfléchies. J'ose croire que ce voyage d'Italie et de Suisse, après tant d'autres voyages dans ces contrées, a dû paraître neuf à quelques égards, et je pense qu'il l'est même encore...

Au demeurant, tout ce détail des difficultés que rencontra Roland pour imprimer son ouvrage est singulièrement instructif et nous montre à l'œuvre l'administration de 1780. À la voir entasser, pendant trente mois, tant de précautions contre un livre, on se demande s'il ne portait pas la tempête dans ses flancs. Hélas, non ! Ayons le courage de lire les six volumes in-12 des *Lettres d'Italie*[9], nous devrons avouer que l'ouvrage, curieux et renseigné à beaucoup d'égards, est mal fait (Michel Cousin y était d'ailleurs pour quelque chose), et d'une digestion difficile. Aussi le succès fut-il médiocre. Dès le 5 janvier 1782, Roland écrivait : « Mon livre court encore à petites jambes... » Et le 13 janvier, à propos des critiques qui lui revenaient déjà : « Tout ce qu'on voudra sur les *Lettres d'Italie*... Si jamais il s'en fait une seconde édition, nous corrigerons. D'ici là, il faut écouter et profiter. » Dans une lettre du 16, Mme Roland récrimine contre Michel Cousin : « Ce cher avocat du roi, avec sa bonne volonté et tout son travail, t'a impitoyablement gâté. Avis, comme tu le dis fort bien, pour une autre édition... » ; et Roland de répondre, le 19 : « Les macules dieppoises dont l'ouvrage est rempli me font à jamais regretter d'avoir eu l'idée d'y faire imprimer et censurer... » Dans une autre lettre du 27 octobre 1782, nous voyons que la mauvaise humeur subsiste contre les amis de Dieppe : « ... Et, quand tous les hasards me favoriseraient, il est impossible

que mon argent me rentre, sans compter le dépit d'être revêtu à la dieppoise, ce dont le censeur, le lourd H. [Houard], est indigné, regardant comme une injure qu'on l'accuse de telles, telles, telles prétendues corrections, faites sans goût, sans principe et sans raison. » Puis, prévoyant que Cousin-Despréaux va lui demander de revoir et corriger la suite de son *Histoire de la Grèce*, il ajoute : « ... Sûrement, je ne suis pas près de lire son manuscrit, je suis las d'avoir fait des ingrats. »

Pendant toute l'année 1783, Roland et les Cousin se boudent ; les deux frères n'apparaissent plus dans la correspondance. Mais en 1784, la réconciliation a eu lieu, au moins avec Cousin-Despréaux ; c'est lui qui, par l'abbé Gloutier, met les Roland en relation avec la marquise d'Arbouville, pour leurs sollicitations en vue des lettres de noblesse (voir p. 396), et, lorsque Roland quitte Amiens, il va, avec sa femme, faire un séjour chez Despréaux avant de gagner Paris (voir R1, lettre du 28 août 1784). De même, dans le voyage qu'il fera de Villefranche à Amiens en 1786, il aura soin de passer par Dieppe.

Mais le *Voyage d'Italie* ne s'en vend pas davantage :

M. de Montaran [un des intendants du commerce] déprécie et blâme le *Voyage d'Italie*, dans lequel il prétend que tu as manqué à tous et à tout le monde. (Mme Roland, 21 mars 1784.)

Parlons de ton édition dont le sort n'est pas peu embarrassant... *(Id.*, 27 mars ; suit une proposition au moins singulière : traiter avec plusieurs libraires à la fois, sans qu'ils fussent instruits réciproquement de la chose.)

Fais pour le *Voyage d'Italie* comme tu l'entendras ; il en reste encore de six à sept cents exemplaires. (Roland, 29 mars 1784.)

Quatre jours après (lettre du 2 avril), Roland, chargeant sa femme d'acheter la *Physiognomonie* de Lavater pour leur ami M. Deu, ajoute naïvement : « S'il est possible de payer ces ouvrages en *Voyages d'Italie*, ce serait une bonne chose. J'en prendrais bien un pour moi, ce qui ferait deux exemplaires. *Sine qua, non*. »

Le 19 avril, rendant compte à son mari de son entrevue avec M. Tolozan, intendant du commerce, Mme Roland dit : « Le Tolozan a parlé du *Voyage*, de ce voyage fait par les ordres du gouver-

nement et dans lequel on trouvait mille misères... » On peut voir, dans la lettre même, la vive et fière riposte de la solliciteuse (R1).

Le 30 avril elle écrit encore : « Je ne vois à rien pour nous défaire des *Lettres*... » Le 15 mai, Roland lui écrit : « Je voudrais bien que tu règles avec Visse, qui ne vend donc plus de *Voyages*... » Visse était libraire, rue de la Harpe. C'était lui sans doute qui s'était chargé d'écouler l'édition, et c'est probablement pour cela que Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. II, n° 1267, en mentionnant l'ouvrage, donne pour rubrique « Amsterdam *et Paris, Visse*, 1780... ».

Rien n'y fit. Le livre de Roland, mal vu par ses chefs, qu'effarouchaient les libertés de l'écrivain, critiqué assez aigrement par la presse (voir *Mercure de France* du 30 mars 1782 ; cf. *Papiers Roland*, ms. 6243, p. 131), dépourvu d'attrait pour le grand public, ne se vendit pas[10]. Après la Révolution, il en restait encore des exemplaires en librairie et, lorsque Champagneux, dans les premiers mois de 1800, publia chez le libraire Bidault les *Œuvres* de Mme Roland en trois volumes, il essaya d'écouler les *Lettres d'Italie*, au moyen d'une annonce sur les gardes de son édition ; il semble aussi avoir tenté de les écouler en Allemagne, où la librairie de Hambourg faisait circuler alors de nombreuses publications françaises : « *Lettres écrites de Suisse*, par feu J.-M. Roland, Hambourg, 1799, 6 vol. » Il est évident que ce n'est pas là une édition nouvelle, comme l'a cru M. Faugère (t. II, p. 239).

---

[1] *Galerie dieppoise*, collection publiée sous la direction de l'abbé Cochet ; article *Cousin*, par M. Lamotte.

[2] Rappelons que, dans la société littéraire formée par Roland et ses amis, *Aristote* était le nom de Michel Cousin.

[3] David Houard, né à Dieppe le 25 février 1725, mort à Abbeville le 15 octobre 1802, savant jurisconsulte, avocat au parlement de Normandie, conseiller-échevin de Dieppe, associé libre de l'Académie de Rouen, membre de l'Académie des inscriptions le 14 janvier 1785. Il figure pour la première fois cette année-là sur la liste des censeurs royaux (*Almanach royal*, p. 488) ; mais on voit ici que, déjà en 1780, il exerçait cette fonction.

Son premier ouvrage avait été : *Les Anciennes lois des Français, conservées dans les coutumes anglaises, recueillies par Littleton*, 1766, 2 vol. in-4° ; imprimé à Dieppe chez J.-B. Dubuc, par souscription (abbé Cochet, *Histoire de l'imprimerie à Dieppe*, p. 16). Mais son ouvrage le plus connu est le *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie*, Rouen, 1780-1782, 4 vol. in-4°.

Roland, après l'avoir souvent maudit, ne s'interdit pas de le cultiver, car nous trouvons au ms. 6243, fol. 121, une lettre qu'il adresse de Lyon, le 6 mai 1787, à M. Houard, avocat, de

l'Académie des inscriptions, cloître Notre-Dame, à Paris, où il lui rappelle qu'il l'a vu à Paris en juin 1786 et le prie d'appuyer sa candidature au titre de correspondant de cette compagnie.
[4] L'imprimeur Dubuc.
[5] Houard.
[6] Voir en effet les *Lettres d'Italie*, t. VI, 33e lettre, p. 115-174.
[7] Voir, *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 139-141 et *passim*.
[8] Voir sur ce personnage la *Biographie Rabbe*, *Supplément*, et les *Mémoires* de Mme de Chastenay, t. I, p. 44 et suivantes.
[9] Exactement : *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte*, par M***, avocat au parlement, et de plusieurs académies de France et des Arcades de Rome... À Mlle *** à Paris, en 1776, 1777 et 1778. À Amsterdam, 1780, 6 vol. in-12.
[10] Roland écrivait cependant, en 1790 (*Dictionnaire des manufactures*, t. II, *Supplément*, p. 91) : « ... Je n'ai pas été peu étonné, dans un voyage fait en Allemagne, six ou sept ans après leur publication (c'est lorsqu'il alla à Bâle et à Strasbourg dans l'été de 1787), de les entendre attribuer, parlant à ma personne, à un auteur qu'on me nomma *Carreri*... »

BOSC D'ANTIC

(1759-1828)

LA vie de cet homme de bien, de ce savant distingué, de cet ami fidèle des Roland et, pour mieux dire, de ce vaillant girondin, devrait être écrite. Nous l'avons entreprise et nous espérons bien la mener à bonne fin[1]. Mais elle ne saurait trouver place ici, où nous n'avons à donner que ce qui peut éclairer la correspondance de Mme Roland (*Lettres* de Mme Roland, 1er recueil, Paris, Imprimerie nationale, 1900-1902, 2 vol.[2]). Nous allons donc nous borner à en extraire la partie qui va jusqu'à 1793, en la resserrant d'ailleurs le plus possible. Quant aux trente-cinq années pendant lesquelles Bosc survécut aux Roland, nous n'y toucherons que pour conter, plus brièvement encore, avec quelle piété il servit leur mémoire.

§ 1er. LA FAMILLE DE BOSC.

Son père, Paul Bosc, était né, le 8 juillet 1726, au hameau de Pierre-Ségade, aujourd'hui chef-lieu de la commune de Viane, canton de La Caune, arrondissement de Castres. Il était fils de Pierre Bosc, maître chirurgien de Pierre-Ségade. Bien que de famille calviniste (Pierre-Ségade était un foyer de religionnaires, où se tint une des premières assemblées protestantes qui eurent lieu après la Saint-Barthélemy), il fut baptisé catholique[3], condition alors nécessaire pour avoir un état civil.

Le fils du chirurgien cévenol se destina à la médecine. Mais il

dut, comme protestant, aller prendre ses grades à l'étranger, à l'université de Hardenwyck, en Gueldre. Laborieux, instruit, d'esprit curieux, il parvint, malgré les difficultés de ses débuts[4], à percer dans le monde. Suivant un usage courant au XVIII[e] siècle, il allongea son nom et se fit appeler Bosc d'Antic, apposition dont nous n'avons pu trouver l'origine. Il épousa une femme aussi pauvre que lui[5], mais appartenant à une illustre famille protestante du Laonnais (voir Haag, *France protestante*). Marie-Angélique Lamy d'Hangest était fille et sœur de deux officiers généraux d'artillerie. Nous connaissons surtout le second, Louis-Auguste Lamy d'Hangest (1731-1819), lieutenant général du 7 septembre 1792, au moment où il avait l'honneur, entre le départ de Lafayette et l'arrivée de Dumouriez, de commander en chef sur la frontière.

De ce premier mariage naquirent une fille et un fils. La fille épousa un M. de Boinville, dont nous ne savons à peu près rien. Le fils, né à Paris le 29 janvier 1759, est Louis-Augustin-Guillaume, auquel cette notice est consacrée. La jeune mère mourut peu de temps après.

En 1763, Paul Bosc était déjà remarié et, tourné vers l'industrie par ses recherches scientifiques[6], allait prendre la direction de la verrerie de Servin, au village d'Aprey, dans le voisinage de Langres. C'est là que lui naquirent deux enfants, Joseph-Antoine, né le 20 septembre 1764, et Sophie, devenue plus tard M[me] Dehérain.

La manufacture de Servin paraît avoir prospéré, puisque on voit plus tard les enfants de Paul Bosc conserver des attaches et des intérêts dans ce pays. Toutefois le verrier, d'humeur inquiète, la quitta en 1769 pour aller fonder une autre manufacture « près de Saint-Flour, dans la Margeride ». Il y passa sept ou huit ans et finit par s'y ruiner[7]. Il se détermina alors à venir à Paris exercer la médecine. Mais il ne put le faire, — toujours pour cause de religion, — qu'en achetant, avec les débris de son avoir, une charge de « médecin du roi par quartier ». C'est en 1776 qu'il faut placer ce retour à Paris, car Bosc d'Antic ne figure à l'*Almanach royal* qu'à partir de 1777.

Il vécut là encore huit années, recherché pour son savoir et

l'agrément de son commerce. En 1776, nous trouvons son nom sur la liste des souscripteurs à la traduction de Shakespeare par Letourneur. En 1780, il publia le recueil de ses mémoires, sur les recherches dont il s'était occupé toute sa vie[8]. En 1782, il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences. Il recevait chez lui, rue Meslé jusqu'en 1781, rue du Jardinet-Saint-André ensuite, « d'illustres savants : Rouelle, Parmentier, Buffon, Daubenton, Thouin, Brisson, Adanson », etc. (Silvestre, *Éloge*.)

Il mourut le 4 avril 1784 (lettre de Lanthenas à Roland, ms. 6241, fol. 264). En sentant venir sa fin, il avait fait venir un confesseur (R1, lettre 105). Ce huguenot peu opiniâtre crut bon de sortir de ce monde comme il y était entré. Sa seconde femme devait être morte ou vivre séparée de lui (R1, lettre 103) ; sa fille aînée était mariée et son fils Joseph était déjà employé aux forges du Creusot, ce qui explique que la correspondance de 1784 ne les mentionne nulle part. Il n'avait donc à son lit de mort que Louis et Sophie, qui tenait la maison (R1, lettre 98).

Il ne laissait d'ailleurs aucune fortune, puisqu'il fallut vendre sa charge et même, probablement par suite de formalités judiciaires exigées par M[me] de Boinville, « ses effets » (R1, lettres 127 et 134). L'amour de l'étude, le désintéressement, l'insouciance, voilà tout ce que Louis Bosc trouva dans l'héritage paternel.

§ 2. SON ENFANCE.

Il avait perdu sa mère peu après sa naissance. Il passa les cinq premières années de sa vie (1759-1764) auprès de son aïeule maternelle, M[me] d'Hangest, à la campagne, aux environs de Laon (Silvestre, *Éloge*), probablement vers Vissignicourt[9], car c'est de ce village que sont datées les lettres écrites à Bosc, en 1795, par son oncle, le général d'Hangest, retraité au pays natal[10]. Lorsque son père alla s'installer à Servin, il y fit venir l'enfant, qui vécut là cinq autres années (1764-1769), au milieu des grandes forêts du Bassigny. Cette vie libre dans les champs contribua assurément, non moins que l'exemple de son père, à faire de lui un naturaliste. Mais

lorsque le verrier quitta Servin pour la Margeride, l'enfant dut entrer au collège des Godrans[11], à Dijon. On le destinait à l'artillerie, où la protection des d'Hangest lui promettait de l'avancement. Durant les huit années qu'il passa dans cette maison (1769-1777), il y eut pour condisciples et amis les deux fils d'un médecin naturaliste alors célèbre dans sa ville, Hugues Maret, et qui devinrent plus tard, l'un, Jean-Philibert, préfet et conseiller d'État de Napoléon[12], l'autre, Bernard, le duc de Bassano. Nous croyons aussi qu'il y connut le conventionnel Masuyer. Il ne semble pas d'ailleurs avoir été un brillant écolier. Dans les trois palmarès (1770, 1776, 1777) du collège Godran qui subsistent pour cette période, nous rencontrons bien les noms des deux Maret, mais non celui de Bosc[13]. Le dégoût dut croître lorsqu'il lui fallut, après ses humanités, suivre les cours de mathématiques. Heureusement qu'il obtint, dans les deux dernières années, la permission d'aller suivre les cours de botanique que professait depuis 1773, sous les auspices de l'Académie de Dijon, le médecin Durande, « qui avait alors à Dijon quelque célébrité », dit Cuvier. On peut voir, dans la correspondance (R1, lettre 163), que Bosc, après sa sortie du collège, resta en relations non seulement avec Durande, mais aussi avec deux des autres savants qui professaient à côté de lui, Guyton de Morveau et Hugues Maret[14], le père de ses amis.

Quand le docteur Bosc d'Antic fut rentré à Paris et y eut acheté sa charge de médecin du roi, il rappela auprès de lui son fils Louis et, renonçant à le faire entrer dans l'artillerie, lui obtint un petit emploi d'abord dans les bureaux du contrôleur général (1777), puis dans ceux de la poste (1778).

§ 3. SA JEUNESSE.

Quel emploi, ou plutôt quels emplois Louis Bosc d'Antic[15] occupa-t-il successivement, de 1778 à 1792, dans l'administration royale des postes ? Le mieux renseigné de ses biographes, Cuvier, dit que l'intendant des postes, M. d'Ogny, « le trouva si exact et si intelligent qu'*après quelques années* il l'éleva à l'emploi de secrétaire

de l'intendance, ce que maintenant l'on décorerait du titre de secrétaire général, et lui promit la place encore mieux rétribuée de premier commis ». Et c'est en effet « à M. d'Antic, *secrétaire de l'intendance des postes* », que sont adressées, dès 1782, les lettres de Roland et de Mme Roland (*Papiers Roland*, *passim*). Plusieurs allusions de la correspondance indiquent d'ailleurs que, de 1780 à 1792, la situation de Bosc fut plus d'une fois modifiée par suite des remaniements incessants de son administration.

Le jeune Louis Bosc, assuré d'un gagne-pain, « de quelque aisance », dit Cuvier, eut toutes facilités pour se livrer à son goût pour l'histoire naturelle. Nous avons nommé les savants qu'il rencontrait chez son père. Silvestre nous apprend qu'il étudia la chimie avec Sage, qui depuis 1778 professait la chimie expérimentale à la Monnaie (il aurait pu mieux choisir), et la minéralogie avec Romé de L'Isle, dont les cours publics avaient un succès mérité ; que Broussonet, revenu d'Angleterre, lui fit connaître les ouvrages de Fabricius, puis de Linné. Cuvier ajoute un détail curieux, à savoir que la franchise des postes, dont il jouissait pour sa correspondance, lui facilita beaucoup ses relations avec le monde savant. On va voir combien les Roland la mirent à profit. Ces libertés avec la poste étaient dans les mœurs du temps[16].

Bosc n'avait pas seulement des amis d'étude. Maintes allusions des lettres de Mme Roland et divers traits des lettres inédites de la collection Beljame laissent entendre qu'il avait aussi des compagnons de plaisir et qu'il vécut quelque temps dans une société assez dissipée.

§ 4. SA LIAISON AVEC LES ROLAND.

C'est au Jardin du roi, en 1780, au cours de botanique d'Antoine-Laurent de Jussieu, que Bosc se lia avec Roland et sa femme (Barrière, t. II, p. 141 ; Faugère, t. II, p. 145). L'inspecteur, qui allait entreprendre son *Dictionnaire des manufactures*, avait tout profit à pratiquer ce jeune savant, qui connaissait tant de monde et tant de choses ; Bosc, de son côté, avec la sensibilité de ses vingt et

un ans, se prit au charme de cette jeune femme, si instruite, si intelligente, si habile à gouverner ses amis. Aussi, lorsque les Roland furent retournés à Amiens, demeura-t-il avec eux en correspondance suivie, « presque journalière », nous dit-il lui-même[17]. C'est d'abord Roland qui demande sans cesse des renseignements ; souvent sa femme écrit pour lui. Puis les lettres prennent bien vite un tour personnel, affectueux, d'une entière confiance. Il nous en reste un très grand nombre : d'abord celles de M[me] Roland que nous avons publiées[18] ; puis celles de Roland et les réponses de Bosc, dispersées tant dans les deux grands recueils des *Papiers Roland* que possède la Bibliothèque nationale (*N. a. fr.*, ms. 6238-6243 et 9532-9534) que dans la collection Morrison, où nous avons pu les consulter, sans parler de celles qui figurent aux catalogues de ventes d'autographes. Mais ce ne sont là évidemment que les débris d'une correspondance ininterrompue de treize années[19].

La première lettre que nous ayons est de Roland à Bosc, du 20 mai 1782 (ms. 6240, fol. 97), mais elle fait allusion à des lettres antérieures et c'est déjà une lettre d'ami. Vient ensuite une lettre de M[me] Roland du 23 août, qui dénote une entière communauté d'idées et une confiance absolue (R1, lettre 58). Mais la preuve que l'intimité date de la première heure, c'est que, dès 1781, presque toutes les lettres échangées entre la femme et le mari sont envoyées sous le couvert de Bosc (nous avons dit pourquoi), non pas sous double enveloppe close, mais tout ouvertes, même quand elles sont singulièrement confidentielles. On prend seulement la précaution d'indiquer au haut de la lettre, dans un coin, le véritable destinataire (« M[me] de Lap. [Laplatière] », 1[er] avril 1784, ms. 6240, fol. 170 ; « M. de Laplatière », 20 mai 1783, ms. 6238, fol. 245). Puis, à chaque instant, ce sont des *post-scriptum*, tantôt de Roland pour Bosc (21 mars 1784, ms. 6240, fol. 152), tantôt de Bosc pour Roland (31 janvier 1783, ms. 6238, fol. 139). D'autres fois, Bosc joint aux lettres qu'il transmet des billets distincts. Les manuscrits en renferment un assez grand nombre, que nous avons donnés en notes dans nos volumes de correspondance lorsqu'ils avaient quelque intérêt.

§ 5. NAISSANCE DE SON FILS ET MORT DE SON PÈRE.

Nous avons dit que l'histoire naturelle et l'amitié ne remplissaient pas seules l'âme du jeune homme. Lorsque plus tard, en 1796, il partit pour les États-Unis, son passeport (ms. 6241, fol. 311) dit « avec son fils, âgé de quatorze ans ». Ce fils naturel était donc né vers 1782. Nous nous sommes demandé si la mère ne serait pas Mlle Bexon, sœur de cet abbé, « petit bossu plein d'esprit », auteur d'une *Histoire de Lorraine* et un des collaborateurs anonymes de Buffon, chanoine et chantre de la Sainte-Chapelle, que Mme Roland avait connu en 1778 chez sa cousine Trude, où il logeait, et chez qui Bosc fréquentait assidûment. Un passage des *Mémoires* (t. II de notre édition de 1905, p. 210-211), rapproché des lettres où Mme Roland taquine Bosc au sujet de Mlle Bexon (R1, 9 février, 23 avril, 1er mai, 5 mai 1783), pourrait prêter à cette conjecture. Le pauvre abbé Bexon mourut le 13 février 1784, et nous ne savons ce que devint sa « grande sœur aux yeux noirs et aux belles épaules ».

Le roman (si roman il y eut) se dénoua sans doute comme tant d'autres. Peut-être, cependant, durait-il encore en 1786 (voir R1, lettre 243). Sans l'approfondir davantage, disons que Bosc éleva de son mieux ce fils, appelé Louis comme lui, dont nous avons pu suivre la carrière, et qui mourut inspecteur de la marine à Cherbourg, à un âge assez avancé.

Cette jeunesse insouciante de Bosc eut bientôt à compter avec de cruels soucis. La mort de son père (4 avril 1784) laissait sa jeune sœur, Sophie, la seule dont il eut à s'occuper, sans autres ressources que le produit de la vente de la charge paternelle. « Bientôt la demoiselle, écrivait Mme Roland le 27 mars, à quelques différences près, sera comme Mlle Bexon » (cf. R1, lettre 105). L'embarras était d'autant plus grand que la sœur aînée, Mme de Boinville, intervenait aigrement pour réclamer sa part de la pauvre succession. Finalement, Bosc paraît avoir amené ses deux sœurs et son frère à renoncer à un héritage onéreux, mais en prenant pour lui la plus grosse part des sacrifices : « Je devrais, je crois, plutôt me plaindre que toi, écrivait-il à Mme de Boinville le 20 décembre 1784, puisque tu as

une existence assurée et que je n'ai qu'un hôpital pour ressource, si je viens à perdre mes mains ou ma tête. » (Collection Beljame.)

Il ne s'en considéra pas moins, dès le premier jour, comme le tuteur de Sophie. Sa première idée fut de la placer dans un de ces couvents où s'abritaient des personnes du monde peu aisées, et nous voyons Mme Roland l'aider dans cette recherche (R1, lettres 112 et 113). Mais il eût mieux aimé la marier, et il demandait à son amie de s'entremettre (R1, lettre 138). Sophie d'Antic reparaît encore de loin en loin dans la correspondance (R1, lettres 165, 178). En 1787, elle était à Dijon, auprès de son frère Joseph, qui avait quitté le Creusot pour un emploi dans l'administration des mines et manufactures de la province (*Biographie Rabbe*). Elle se maria en 1794, à Langres, avec M. Dehérain, et Bosc, alors réduit à se cacher comme suspect, écrivait à son nouveau beau-frère (collection Beljame) :

Paris, 27 messidor an II (= 15 juillet 1794).

Je pourrais, citoyen, répondre longuement à votre gracieuse lettre. Le sujet prête beaucoup au sentiment. Je préfère cependant d'en remettre l'expression au moment où il me sera permis de vous embrasser. La bonne opinion que j'ai de ma sœur suffit pour m'en donner une avantageuse des moyens que vous avez pour la rendre heureuse. Je me borne donc à faire des vœux pour qu'aucune cause étrangère ne nuise à votre prospérité commune et à désirer d'être, le plus promptement possible, témoin des douceurs de votre union.

Je vous salue et vous embrasse fraternellement. — B.

§ 6. MADAME ROLAND À PARIS, MARS-MAI 1784.

C'est au milieu des malheurs domestiques de Bosc que Mme Roland arriva à Paris, vers le milieu de mars 1784, pour y suivre elle-même l'affaire des lettres de noblesse que sollicitait son mari[20]. Durant ce long séjour, qui se prolongea jusqu'à la fin de mai, Bosc, après les premiers jours donnés à son deuil, se mit tout entier au service de la jeune femme ; il l'accompagne dans ses

courses d'affaires, la conduit chez Romé de L'Isle, la mène promener au Jardin du roi, au bois de Boulogne, où ils vont avec Lanthenas manger des œufs frais et « chanter les bonnes gens » ; à Chaillot, pour voir la pompe à feu, la nouveauté du jour ; à Vincennes, chez le chanoine Bimont, oncle de Mme Roland ; à Alfort, chez les savants professeurs de l'École vétérinaire, etc. Nous ne pouvons que renvoyer à la correspondance pour qu'on voie Bosc dans tous les détails de ce rôle de cavalier servant, qu'il partage avec Lanthenas et dont Roland plaisante lui-même avec autant de lourdeur que de sécurité. Singuliers rapports, que nos mœurs contemporaines suspecteraient ou ne comprendraient pas, mais dont ces âmes simples s'accommodaient sans embarras. C'est, chez Mme Roland, une amitié franche, sans coquetterie, mais non sans libre allure ; chez Bosc, un mélange amusant d'affection loyale, d'amour qui n'ose, de familiarités, de bouderies ; tel il apparaît à ce moment, tel il restera jusqu'au bout. Il se sentait enchaîné, n'espérait rien, et, à travers quelques accès d'humeur, se résignait.

Il y avait cependant quelques petites crises. Nous en devinons une (voir R1, lettre 148), à propos d'une excursion à Ermenonville où Bosc aurait voulu entraîner Mme Roland, et qu'elle finit par faire sans lui, avec son mari qui vint la chercher malade à Paris et la ramena à Amiens à petites journées. Une autre crise plus sérieuse éclata en septembre. Roland, nommé à l'inspection des manufactures de Lyon, quitte Amiens ; on s'arrête longtemps à Paris, on y revoit Bosc assidûment. Mais Mme Roland a la malencontreuse idée d'aller consulter, pour la santé de son mari, le médecin Alphonse Le Roy, alors très en vue dans le monde scientifique. Soit que Bosc détestât Alphonse Le Roy, soit que sa piété filiale s'irritât de voir Mme Roland ne plus avoir foi dans le régime que son père avait prescrit les années précédentes à l'inspecteur valétudinaire, soit plus simplement qu'il s'offusquât du mystère de la démarche, il fit à ses amis une véritable scène ; à Longpont, chez le curé Pierre Roland, où il les avait accompagnés sur le chemin de Lyon, il les quitta brusquement, en pleurant, sans vouloir leur dire adieu (voir R1, lettre du 23 septembre 1784) ; il fallut plusieurs lettres de Roland et

de sa femme pour le ramener, et cela ne prit fin qu'au commencement de 1785.

§ 7. 1785-1789.

De 1785 à 1789, entre les Roland, établis en Beaujolais, et Bosc, de plus en plus répandu dans le monde savant, la correspondance se poursuit, amicale, enjouée, régulière. Peu d'incidents dans la vie de Bosc ; en 1785, nous le voyons sur le point de s'embarquer avec l'expédition de Lapérouse (voir R1, lettre 193). Ses amis, le naturaliste Jean-André Mongez, et le chevalier de Lamanon, dont l'exemple le tentait, n'eurent pas, comme lui, le bonheur de se raviser. On peut suivre aussi, dans la correspondance, mais d'une façon assez obscure, les diverses phases de sa carrière administrative ; il semble d'abord qu'il ait eu un avancement assez sérieux (R1, lettre du 17 avril 1783) ; puis vinrent les contrecoups des remaniements essayés par la royauté en ce temps de continuelles réformes, de l'édit de décembre 1785 (R1, lettre du 24 janvier 1786), de l'édit d'août 1787 (R1, lettres des 18 novembre 1787 et 2 juin 1788). À travers tous ces « remuements des postes », comme dit Mme Roland, il semble que la situation de Bosc, en définitive, soit allée se consolidant et s'améliorant.

Bosc tient ses amis au courant des nouvelles de Paris ; mais surtout il envoie à Roland notes sur notes (histoire naturelle, matières premières, etc.) pour le *Dictionnaire*. Mme Roland stimule son zèle, lui raconte la vie paisible du logis et l'entretient, avec une insistance enjouée, de sa fille Eudora.

L'enfant était née en 1781, à Amiens, et Bosc, même avant de l'avoir vue, reportait sur elle en sollicitude l'attachement qu'il avait pour ses parents ; on voit à chaque instant, dans la correspondance, qu'il tremble pour sa santé, qu'il se réjouit de ses progrès. Mme Roland part de là pour lui insinuer plaisamment que, puisqu'il ne doit pas songer à la mère, il pourra un jour aimer la fille ; que c'est une épouse qu'elle lui prépare. Ce badinage maternel devait un jour être pris au sérieux par l'excellent Bosc. Ce fut là le grand drame de sa vie.

§ 8. LES AMIS DE BOSC.

La correspondance, complétée par nos documents, nous fait connaître les amis particuliers de Bosc. Remarquons dès à présent que presque tous entrèrent avec lui dans la Révolution. Unis par le goût de l'étude, par les mêmes idées philosophiques, ils se préparaient dès lors au grand combat.

C'est d'abord Lanthenas, le jeune ami des Roland. Dès 1780, nous le voyons installé à Paris, étudiant la médecine, logé à l'hôtel de Lyon, rue Saint-Jacques, là même où descendaient les Roland lorsqu'ils venaient dans la capitale. Il fut donc bien vite lié avec Bosc. Mme Roland l'appelait « mon frère » ; pour Bosc aussi, il fut un frère, jusqu'au jour où, devenu député à la Convention, il se sépara de ses malheureux amis. Il y a, dans la collection Morrison, toute une série de lettres inédites de Lanthenas à Bosc, de 1784 à 1790, qui attestent combien l'intimité était grande.

Puis nous rencontrons un bon vieillard, Parraud, rêveur swedenborgien, qui vivait en traduisant les livres du maître et en élevant des jeunes gens, et que Lanthenas avait probablement introduit dans le cercle. Son nom revient sans cesse dans la correspondance des amis (voir R1, lettre 99). Roland, en 1792, emploiera sa plume au service de la Révolution.

Nous avons déjà mentionné Romé de L'Isle (1736-1790), qui venait de publier sa *Cristallographie* (1783, 4 vol. in-8°), et dont Bosc, fils du verrier de Servin et de Saint-Flour, s'était fait l'élève et l'admirateur. Il lui conduit Mme Roland (voir R1, lettre 132). Le 6 mars 1790, il écrivait à Faujas de Saint-Fond : « J'ai l'âme navrée. Notre ami de L'Isle est à la mort. J'ai passé la nuit dernière au pied de son lit et je crains que la prochaine soit la dernière de sa vie » (ms. 9533, fol. 118-119). Romé de L'Isle mourut en effet le lendemain, et un article très ému du *Patriote français*, du 16 mars, semble bien être de Bosc, devenu un des collaborateurs habituels de Brissot.

Le géologue Faujas de Saint-Fond, auquel cette lettre est adressée, était déjà en 1784 en relations d'amitié avec Bosc (voir R1,

lettre 98). Cette lettre de 1790 citée plus haut, par laquelle Bosc recommande Lanthenas « à Monsieur Faujas de Saint-Fond, inspecteur des milices nationales à Montélimar », montre que cette amitié avait duré et s'affermissait dans leur adhésion commune à la Révolution.

Un autre ami, Broussonet, était déjà dans tout l'éclat de sa jeune gloire. Après un séjour de trois années à Londres (1779-1782), où il avait été nommé membre de la Société royale, il venait d'être choisi par Daubenton pour le suppléer au Collège de France (histoire naturelle, 1783), puis à l'École d'Alfort (économie rurale, 1784). Bosc lui conduit aussi Mme Roland, à Alfort, en mai 1784. Ce jeune savant, — il n'avait alors que 23 ans, et était de deux années le cadet de Bosc, — fut peut-être son plus cher ami ; ensemble ils entrèrent à la Société des jacobins en 1790, ensemble ils luttèrent contre la Terreur et furent persécutés par elle. En mars 1796, Broussonet sera un de ceux auxquels Bosc confiera les secrets de son cœur.

Nous avons déjà parlé[21] des deux naturalistes provençaux, les frères de Lamanon, qui avaient été probablement pour lui des compagnons de jeunesse et qui restèrent des correspondants de recherches scientifiques.

D'autres amis, que Bosc devait aux Roland, sont M. et Mme d'Eu et M. de Vin, d'Amiens, dont nous avons parlé avec détail[22]. C'est le 17 avril 1783 que Mme Roland lui adresse M. de Vin. La lettre du 21 mars 1784 nous le montre déjà en correspondance réglée avec M. d'Eu, sur des questions d'histoire naturelle. Mais la liaison aboutit bientôt à une intimité dont Mme Roland sourit quelque peu : il semble que Bosc ait été, lui aussi, pendant les fréquents et longs séjours que Mme d'Eu faisait à Paris, un des cavaliers servants de la dame. Nous avons signalé l'intéressante correspondance échangée, du 9 juillet 1785 au 27 décembre 1789, entre Bosc et le groupe amiénois.

N'oublions pas l'astronome Dezach, que Broussonet, qui l'avait connu en Angleterre, mit en rapports avec Bosc et, par celui-ci, avec les Roland[23]. Ces honnêtes gens ne se lassaient pas de faire échange de leurs amis.

Mais les amis les plus particuliers de Bosc paraissent avoir été Creuzé-Latouche, Bancal des Issarts et Garran de Coulon, trois futurs conventionnels, comme Lanthenas.

Creuzé de Latouche (1749-1800), originaire de Châtellerault, était depuis 1774 avocat à Paris et demeurait rue des Lavandières-Sainte-Opportune ; Bosc logeait rue des Prouvaires, tout à côté de l'hôtel des Postes, où il avait son bureau. Nous verrions volontiers dans ce voisinage, en un temps où les difficultés de la circulation dans Paris y faisaient de chaque quartier comme une petite ville, l'origine de leur liaison, qui existait peut-être déjà en 1783 (R1, lettre 82). En tout cas, elle est bien établie en 1784 (R1, lettres 134-139). Ce n'est que plus tard que l'avocat poitevin quitta Paris pour retourner acheter à Châtellerault la charge de lieutenant général de la sénéchaussée, en attendant que la Révolution le ramenât, d'abord à la Constituante, puis à la Convention. Toujours ami de Bosc, entraîné par lui dans le parti de Roland (voir au ms. 9532, fol. 225-226, une lettre qu'il adresse le 18 juin 1792 au ministre congédié), Creuzé-Latouche resta fidèle au malheur. C'est chez lui que Bosc, le 1er juin 1793, alors que Roland était en fuite et que sa femme venait d'être conduite à l'Abbaye, conduisit leur fille Eudora, dont il devint alors, et pour plusieurs années, un dévoué protecteur.

Bancal des Issarts (1750-1826), auquel nous consacrons une notice[24], était notaire à Paris depuis le 11 septembre 1783 et habitait alors rue du Four, près Saint-Eustache ; il était donc, lui aussi, voisin de Bosc. Il avait étudié le droit à l'université d'Orléans, et c'était là qu'il s'était lié avec Garran de Coulon (1749-1816), originaire de cette ville, avocat à Paris depuis 1775.

Dès 1787, cette société d'amis, Bosc, Creuzé, Bancal et Garran, était étroitement unie, car Paul de Lamanon écrit à Bosc, de Salon, le 13 mars 1787 (collection Beljame) : « Je vous prie de me rappeler dans le souvenir de M. de Coulon et de son épouse, et de MM. Desissart et Creuzet [*sic*]... » Toutefois la première lettre que nous ayons de Bosc à Bancal est du 20 décembre 1788 (ms. 9533, fol. 112-113).

Il y avait entre eux tous un lien charmant, le goût de la bota-

nique, l'étude chère à Rousseau. On partait le dimanche, jour de liberté pour le secrétaire des postes, et on allait herboriser à pied dans les environs de Paris, surtout dans la forêt de Montmorency, agitant en chemin ces problèmes de philosophie et de politique pour lesquels on allait faire une révolution. Lorsque, en 1798, Bancal converti publiera un ouvrage tout imprégné de démocratie religieuse, Bosc lui écrira[25] : « J'ai lu ton livre et j'y ai reconnu ton ardent amour pour la République, mais non les principes que nous discutions jadis dans nos promenades philosophiques des dimanches. » — « Dites-moi quelque chose, écrit à Bosc Paul de Lamanon en avril 1788, de votre santé et de celle des personnes de la société promeneuse, à laquelle je me recommande... » (collection Beljame). Cuvier raconte que ces excursions botaniques, faites en troupe, inquiétaient les paysans. Le savant et aimable historiographe de Saint-Prix, M. Auguste Rey[26], nous apprend qu'une de ces herborisations avait pour but Saint-Gratien et Saint-Prix. Bosc se familiarisait ainsi de bonne heure avec les abords de cette forêt qui devait l'abriter pendant la Terreur.

§ 9. LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

C'est dans ce milieu de savants et de légistes que Bosc assista à l'explosion de 1789. Mais, alors même qu'il n'eût pas été entraîné par eux, l'impulsion des Roland aurait suffi. Toutes les lettres qu'il reçoit de Mme Roland sont pressantes, impératives, enflammées ; celles du mari (collection Morrison) respirent la même fièvre. Par eux et par Lanthenas, il se lie avec Brissot, collabore au *Patriote français*[27], et, lorsqu'il a reçu de son impétueuse amie quelqu'une de ces lettres où frémit le génie de la Révolution, il la porte au journaliste, qui l'arrange et l'insère. Tout semble d'ailleurs commun entre Lanthenas, Bancal et lui. Ils sont, comme les appelle à chaque instant Mme Roland, « le triumvirat ».

C'est à ce moment que naquit, entre eux et les Roland, un projet où se reconnaît bien l'esprit du temps, et que nous exposerons avec détail dans les notices réservées à Lanthenas et à Bancal. Il

s'agissait d'acheter en commun quelqu'un de ces domaines ecclésiastiques que la nation venait de mettre en vente et d'y aller vivre tous ensemble dans une philosophique retraite. Ce projet d'un grand établissement, pris, abandonné et repris pendant plus d'une année, finit par tomber.

Mis en rapports par Lanthenas avec Gilbert Romme, qui venait de fonder (10 janvier 1790), avec Théroigne de Méricourt, le Club des amis de la loi, Bosc fut un des premiers adhérents de ce groupe, qui se réunissait chez Théroigne, à l'hôtel de Grenoble, rue du Bouloi. M. Marcellin Pellet[28] possède et signale une feuille d'émargement, du 10 mars, où figure son nom. Dès le 18 février (R1, lettre 341), Mme Roland taquine son ami sur ses relations avec « l'étrangère ». Le 20 juin, le Club alla célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de paume à Versailles et la fête se termina par un dîner au Ranelagh du bois de Boulogne (voir dans *Le Patriote français* du 23 juin le compte rendu de Lanthenas ; cf. correspondance, R1, lettre 355, et ms. 9534, fol. 237 et 241). On voit par là que Lanthenas était du groupe ; Bernard Maret également (Marcellin Pellet, *loc. cit.*).

C'était l'heure souriante de la Révolution. On associait dans un même culte la Liberté et la Nature. Sur la liste des souscripteurs pour l'érection d'une statue à Rousseau (*Révolutions de Paris*, n° 54, juillet 1790), nous trouvons réunis les noms de « M. Bosc, secrétaire de l'intendance des postes, 3 livres ; M. Rolland [*sic*], inspecteur général des manufactures à Lyon, et Madame son épouse, 6 livres ». Le 23 août, Bosc, nommé président de la Société des naturalistes français, inaugure le buste de Linné au Jardin des plantes, sous le cèdre planté un demi-siècle auparavant par le naturaliste suédois. Un mois après, le 25 septembre, à la tête de la Société des amis de la Constitution de Montmorency, autre inauguration, à l'entrée de sa chère forêt, d'un buste de Jean-Jacques Rousseau : la fête où Daunou et lui prononcèrent des discours, où l'on vit défiler un chœur de jeunes femmes, des mères de famille portant le buste de Rousseau, des vieillards portant une pierre de la Bastille, et qui se termina par des danses et une illumination dans les arbres[29], eut l'honneur d'une relation dans *Le Patriote français* du 28, ainsi que dans les *Révolutions de Paris* (n° 116).

§ 10. SOPHIE GRANDCHAMP.

À ce moment-là, nous trouvons Bosc lié avec une femme d'un rare mérite, Sophie Grandchamp, dont il semble avoir fait la connaissance dans la société de Brissot (voir R1, lettre 458). Y avait-il entre eux plus que de l'amitié ? En tout cas, cette amitié avait ses orages, ses brouilles irritées, ses tendres réconciliations. Les *Souvenirs* de Sophie Grandchamp, que nous avons publiés[30], rapprochés de diverses lettres de la correspondance (septembre 1791, mars-avril 1792), nous apprennent comment Bosc, en août 1791, présenta Sophie Grandchamp à Mme Roland, comment les deux femmes se lièrent au point de faire ensemble, le mois suivant, le voyage du Beaujolais et combien Bosc fut froissé de n'en avoir été prévenu qu'à la dernière heure. Ces lettres nous montrent aussi que la rupture durait encore à la fin de mars 1792, à moins qu'il n'y eût eu réconciliation, puis rupture nouvelle, et comment Mme Roland, même au milieu des embarras de son installation au ministère, s'entremettait activement pour réconcilier Bosc avec son amie. Nous sommes forcé, pour abréger, de supprimer tous les détails de cette histoire et de renvoyer le lecteur à notre édition des *Souvenirs* de Sophie Grandchamp signalée plus haut. Disons seulement que, en 1793, il n'y a plus trace d'intimité entre Bosc et Sophie Grandchamp. Elle habitait alors avec Grandpré, l'inspecteur des prisons, l'homme de bien que les *Mémoires* nous font connaître. Mais on n'avait pas cessé de se voir : c'est en allant chez son ancienne amie que Bosc apprit, le 8 novembre, l'exécution de Mme Roland, qui venait d'avoir lieu.

§ 11. BOSC AUX JACOBINS.

Engagé, comme il l'était, parmi les « patriotes », Bosc ne pouvait pas ne pas faire partie, dès la première heure, de la Société des jacobins. Sur la liste des membres de la société au 21 décembre 1790 qu'a publiée M. Aulard (*Jacobins*, t. I, *Introduction*, p. XXXVIII),

son nom figure déjà : « Bosc, rue des Prouvaires, n° 52 [lisez 32[31]]. » Bancal des Issarts et Broussonet sont aussi sur la liste.

Pendant toute l'année 1791, Bosc prend une part active aux travaux de la société, où dominait alors l'influence de Brissot et des hommes que les événements allaient grouper, sous le nom de Girondins, dans une communauté de luttes et d'infortune. Le 31 août 1791, il est nommé, — avec Fabre d'Églantine, — membre du Comité de correspondance (Aulard, t. III, p. 109. Là aussi il y a *Boze*, mais l'*Index* rectifie). Le 7 octobre (*ibid.*, t. III, p. 172), nous le trouvons encore, avec son nom bien orthographié cette fois, — et à côté de celui de Lanthenas, — parmi les membres du Comité de correspondance. De même le 16 novembre (*ibid.*, t. III, p. 253). Le 30 décembre (*ibid.*, p. 303), il est nommé commissaire de la société, avec Tournon, le journaliste lyonnais qui avait passé des *Révolutions de Paris* au *Mercure universel*, Bancal et Lanthenas, pour organiser, dans la salle des Jacobins, des lectures et conférences patriotiques, idée chère à Lanthenas et à tous les idéalistes de la Révolution. Louvet nous dit, dans ses *Mémoires* (édition Aulard, t. I, p. 30) : « J'avais pour collaborateurs assidus [au Comité de correspondance des Jacobins, vers la fin de 1791 ou le commencement de 1792] le bon Bosc, bien digne de l'amitié que lui portait Roland, Lanthenas qui paraissait la mériter alors[32]... »

Les Roland venaient de rentrer définitivement à Paris (15 décembre 1791). Bosc introduit aussitôt Roland aux Jacobins. Le 15 février 1792, Roland, Lanthenas et Bosc sont du Comité de correspondance, et Bosc en est secrétaire (Aulard, t. III, p. 381). Le 20 février (*ibid.*, 408), Bosc et Roland sont secrétaires ensemble. Même situation le 27 février et le 2 mars (*ibid.*, p. 417, 422). Le 14 mars (*ibid.*, p. 434), le nom de Roland a disparu, mais Bosc est toujours secrétaire.

Le moment approchait où les Girondins allaient s'emparer du ministère et porter Roland à l'Intérieur (23 mars). On voit que Bosc était aux premiers rangs de l'assaut.

§ 12. BOSC, ADMINISTRATEUR DES POSTES.

Il ne s'en trouvait pas moins alors dans une très grande gêne pécuniaire. Cette Révolution, qu'il servait avec une ardeur si désintéressée, avait commencé par le ruiner. « À la réorganisation des postes, dit Cuvier, M. d'Ogny avait été éloigné et on avait fait redescendre Bosc. » Autrement dit, l'intendance des postes avait été supprimée comme toutes les autres et, dans la nouvelle organisation, qui devait fonctionner à partir du 1er janvier 1792[33], Bosc n'avait pu se maintenir qu'en prenant un emploi inférieur et moins rétribué. Le bon naturaliste, avec son insouciance de cigale, se trouvait donc fort au dépourvu quand la fortune de ses amis vint lui faire espérer un autre sort.

Mais, ainsi que nous l'avons expliqué dans l'*Avertissement* de l'année 1792 (R1), les nouveaux ministres ne purent agir tout de suite. Aussi les billets écrits alors à Bosc par Mme Roland sont-ils fort curieux. Après ceux de la fin de mars, où elle cherche à le réconcilier avec Sophie Grandchamp, vient, en avril et aux premiers jours de mai, une suite de petites lettres, amicales, pressantes, où elle se plaint de son silence, de son éloignement. On devine que Bosc, soit qu'il se croit laissé de côté, soit plutôt qu'il ait la pudeur des hommes malheureux et fiers, se tient à distance. Enfin, le 10 mai, arrive un mot bref et significatif : « Quelle heure qu'il soit quand vous recevrez ce billet, venez me voir aujourd'hui. » Ce que Mme Roland avait hâte d'annoncer au plus fidèle de ses amis, c'est que Clavière avait enfin obtenu du roi les changements réclamés dans la Direction des postes et qu'il était au nombre des quatre nouveaux administrateurs, au traitement de 15.000 livres, avec le logement dans l'hôtel de l'administration.

Cuvier dit que Bosc fut nommé à cet emploi le 11 *mars* 1792. C'est un lapsus évident. Il faut lire 11 *mai*. À la date du 11 mars, Roland n'était pas encore ministre et n'aurait rien pu pour son ami[34]. Voici, du reste, ce que Bosc écrivait à Bancal trois jours après[35] :

Paris, 14 mai 1792.

Vous avez appris, mon cher, l'aventure qui m'est arrivée. Il s'agit actuellement d'en profiter pour le plus grand bien de la nation et des particuliers qui la composent. Il s'agit de désaristocratiser la poste et de lui rendre la confiance dont elle doit jouir.

Nous travaillerons, nous nous priverons de tout plaisir pour parvenir à notre but, et certes le diable s'en mêlera si nous n'y parvenons pas.

... J'ai oublié de vous acheter les travaux de Mirabeau. Je réparerai cet oubli aussitôt que j'aurai de l'argent. J'ai été fait administrateur lorsque j'avais pour toute fortune 60 livres en assignats. Il faut que j'emprunte quelques écus pour attendre la fin du mois...

Bosc eut pour collègue, comme administrateur des postes, un autre vieil ami des Roland, — et aussi de Pache, — Gibert[36], bien des fois mentionné dans les *Mémoires* (t. II, p. 210-213) et dans la correspondance (*passim*, et surtout dans les *Lettres Canet*). Ils furent là, dans un service qui avait une si grande importance, à ce moment-là surtout, — à cause de la correspondance patriotique avec les départements que Roland se hâtait d'organiser, — les hommes de confiance du ministre. On peut voir au ms. 6243, fol. 145-146, 151-152, 156-157, quelques spécimens des notes que Roland leur faisait passer dans les moments d'urgence. C'est d'ailleurs au soin de leur simple et franche amitié que le ministre et sa femme allaient se reposer, dans les courts répits que leur laissait la fièvre des affaires. Il y a dans Barrière (t. II, p. 11), qui écrivait en 1820 avec les souvenirs de Bosc, une jolie anecdote sur un dîner offert par lui, au bois de Boulogne, à Roland et à sa femme (six convives en tout, dont trois ministres), et qui coûta quinze francs ! De même, c'est chez Gibert, dans sa rustique maison de Monceau, que nous voyons Mme Roland, à la fin de septembre 1792[37], aller chercher quelques moments de paix, après ces massacres qui lui avaient arraché, dans ses lettres à Bancal, de si nobles cris d'indignation et de pitié.

§ 13. SAINTE-RADEGONDE.

Nous avons déjà parlé du projet agité en 1790 et 1791, entre Bancal, Lanthenas, Bosc et les Roland, pour acheter ensemble un domaine ecclésiastique vendu comme bien national et aller y vivre en commun. Plus d'un de leurs amis parla d'y participer : Champagneux, à Lyon, devait en être ; un Anglais, quaker et « pythagoricien », qui voyageait alors en France, Robert Pigott, parlait d'y mettre des fonds considérables ; Brissot, qui songeait à y entrer, avait préparé les statuts (voir la notice consacrée à Lanthenas). Buzot lui-même, lorsqu'il se lia avec les Roland en 1791, parut s'y intéresser. Mais où s'établir ? Le Beaujolais ou le Lyonnais, où on chercha d'abord, furent finalement écartés ; Bancal penchait naturellement pour l'Auvergne. Lanthenas avait en vue la riche abbaye de Mortemer, en Normandie. Au bout du compte, chacun s'arrangea de son côté. Dès juillet 1791, Bancal avait acheté le domaine de Bonneval, en Auvergne ; Roland acquit (en mars 1793 !) un domaine à Villeron, au district de Gonesse. Mais Bosc avait réussi à faire acheter par Bancal, — en dehors du grand projet, — le modeste prieuré de Notre-Dame-du-Bois-Saint-Père, dit Sainte-Radegonde, dans sa chère forêt de Montmorency[38]. L'acquisition, entamée dès le mois d'août 1791, ne fut définitivement conclue que le 14 février 1792, au prix de 8.150 livres, Bancal étant alors en Auvergne, par l'intermédiaire de Bosc. Dès lors, on le voit administrer le petit domaine pour le compte de son ami, y aller en toute occasion. Il n'est pas certain, dit M. Auguste Rey, que le vrai maître (Bancal) y ait fait plus d'une visite pendant toute sa vie : « C'est à croire qu'il avait acheté ce coin de forêt pour la seule joie du botaniste. »

Bosc, qui avait passé sa première enfance dans les forêts de Bassigny, trouvait là de quoi satisfaire ses goûts de naturaliste et son amour de la vie rustique. Une lettre à Bancal du 12 avril 1792 (A. Rey, p. 22) nous le montre faisant des réparations au prieuré. Dans une autre lettre du 14 mai, déjà mentionnée, il dit : « Il faudra bien que je trouve quelques moments pour aller à Sainte-

Radegonde, car l'exercice, l'air de la campagne est nécessaire à mon existence » (*ibid.*, p. 24). Puis, le 26 mai (*ibid.*) : « J'étais invité à aller dîner chez Roland pour causer de votre personne ; mais ma tête a besoin de repos, et je préfère aller coucher à votre ermitage. »

L'ermitage, situé au cœur de la forêt, dans une clairière, à 600 mètres environ du château de La Chasse, près de la croisée de la route des Fonds avec le chemin qui mène de Saint-Prix à Bouffémont, a été trop bien décrit par M. Auguste Rey pour que nous puissions rien ajouter au tableau. D'ailleurs, une jolie phototypie, dans son livre (p. 32), représente bien l'état actuel. Il n'y manque que la petite chapelle et son clocher, mentionnés dans l'acte de vente ainsi que dans les *Mémoires* de La Révellière-Lépeaux (t. I, p. 166) ; ils ont été démolis en 1842. Une vieille paysanne, logée dans une chambre de la maison, servait de gardienne.

C'est là que Bosc passa les mauvais jours de la Terreur et abrita ses amis proscrits.

§ 14. Les mauvais jours.

Car les temps allaient vite. Roland quittait le ministère le 23 janvier 1793. Désireux d'aller chercher au Clos la retraite et l'oubli, mais ne pouvant quitter Paris sans avoir obtenu l'apurement de ses comptes, il le sollicitait en vain. La Convention avait bien d'autres affaires ! L'ajournement laissait d'ailleurs l'ancien ministre sous sa main, comme en otage. En attendant, les dénonciations, les menaces de mort se succédaient autour de cet humble logis de la rue de la Harpe où il s'était retiré. Déjà, dans les deux derniers mois de son ministère, il avait dû trois fois, avec les siens, aller passer la nuit chez des amis. Il fallut recommencer. Les deux billets suivants[39] nous apprennent que, pendant quelques jours au moins, il conduisit sa femme et sa fille dans quelque village de la banlieue de Paris :

Vous êtes allé à la maison ; votre amitié, vos soins, vos sollicitudes ont continué, et vous ignorez sûrement toute l'étendue des nôtres. Mon ami, nous sommes hors des murs depuis huit ou dix jours ; je vais cependant y

rentrer sous peu ; la crainte de la mort deviendrait enfin pire que la mort même ; *et c'est là le moindre de mes chagrins*[40]. Brûlez ce billet. Je vous donnerai avis de ma réintégration dans mon domicile, que j'abandonnerai, ainsi que Paris, le plus tôt que je pourrai.

Obligez-moi de faire passer la lettre ci-jointe à son adresse ; je l'ignore entièrement.

Donnez-nous de vos nouvelles et de celles de la chose publique, ce que vous en voyez, ce que vous en savez, ce que vous en présumez. Remettez ou envoyez votre lettre à notre domicile. Je vous embrasse de tout mon cœur, quoique très tristement.

R.

J'arrive ; je passerai la journée ici ; ne pourriez-vous pas me venir voir ce soir entre 8 et 9 heures ? Nous causerions. Demain matin, je vais chercher la famille et je la ramène dîner ici.

Je vous envoie plusieurs lettres qui ne me regardent en façon quelconque. J'en ai déjà décacheté plusieurs et l'on en viendrait à me ruiner ; faites-moi décharger de ces ports, et, si l'on veut, qu'on garde les lettres[41].

Je vous adresse le plus honnête homme qui ait partagé mon administration, M. Heurtier[42] ; si vous pouvez l'obliger, vous m'obligerez beaucoup. Salut de tout mon cœur.

R.

J'ignore l'adresse de Saint-Aubin[43]. Obligez-moi de lui faire passer tout de suite le billet ci-joint.

Survint le 31 mai, l'insurrection de la Commune de Paris. Dès le matin, Bosc eut une alerte pour son propre compte. « Le 31 mai 1793, dit Cuvier, M. Bosc fut arrêté dans son domicile [rue des Prouvaires], et nous le disons avec honte, par un homme qui, sous prétexte d'histoire naturelle, s'était depuis longtemps insinué dans sa familiarité. On le conduisit à la poste, où on le rendit témoin de la première violation du secret des lettres qui ait eu lieu depuis qu'il en était administrateur. À la vérité, la Convention, non encore subjuguée, le rendit pour lors à ses fonctions, et comme son département personnel n'embrassait que les messageries, il put encore y vaquer sans déshonneur... »

Mais ces inquiétudes personnelles n'étaient pas pour le détourner de veiller sur ses amis. Ce même jour, dans la soirée, des émis-

saires du Comité insurrectionnel se présentent chez Roland pour l'arrêter. Il parvient à leur échapper, et c'est chez Bosc qu'il va chercher un asile, dit une tradition de famille que M. Rey a recueillie et que les circonstances relatées par Mme Roland dans ses *Mémoires* (t. I, p. 13) rendent fort vraisemblable. Pendant ce temps, Mme Roland était arrêtée dans la nuit et conduite, le 1er juin, à 7 heures du matin, à l'Abbaye. À peine écrouée, c'est à Bosc qu'elle songe, et elle lui adresse le billet si souvent publié et cité (R1, lettre 524), qui se termine par ces mots : « Je vous embrasse cordialement ; à la vie et à la mort, estime et amitié. »

La prisonnière avait raison de compter sur Bosc. Déjà, en apprenant l'arrestation, il était accouru au logis, où la petite Eudora était restée avec les deux domestiques, et l'avait conduite chez les Creuzé-Latouche, qui demeuraient alors à deux pas de là, rue Hautefeuille, n° 11, et qui la reçurent au nombre de leurs propres enfants (*Mémoires*, t. I, p. 43). Creuzé avait un rôle assez effacé à la Convention pour n'être pas compromis avec ses amis de la Gironde. Il s'agissait ensuite de faire sortir Roland de Paris. Le 2 juin, — tandis que les canonniers d'Hanriot arrachaient à la Convention l'arrestation des Vingt-Deux, — Bosc fit franchir à son ami la ligne des barrières et le conduisit à Sainte-Radegonde (A. Rey, p. 26). Roland y passa la première quinzaine de juin, et parvint ensuite à gagner Rouen, où ses vieilles amies, les demoiselles Malortie, l'abritèrent jusqu'au jour où il sortit de chez elles pour se tuer[44]. La retraite de Roland à Sainte-Radegonde est attestée par Barrière (*Notice*, p. XLVIII), par La Révellière-Lépeaux (t. I, p. 163-164), par Cuvier (*Notice sur Bosc*), et par Bosc lui-même, dans une lettre à Broussonet du 29 mars 1796, citée par M. Rey (p. 26).

Ainsi, vers le milieu de juin, le père et l'enfant étant en sûreté, Bosc n'avait plus à s'occuper que de la mère. Déjà, il l'était allé voir à l'Abbaye (*Mémoires*, t. I, p. 41-43). Après qu'elle eût été, le 24 juin, transférée à Sainte-Pélagie, il resta un de ses visiteurs assidus, lui apportant des fleurs du Jardin des plantes, dont son ami André Thouin était jardinier en chef (*Mémoires*, t. I, p. 218).

Mais il dut bientôt ralentir ses visites. Mme Roland écrit en août (*Mémoires*, t. I, p. 226) : « J'invite Bosc, qui déjà a donné sa démis-

sion, de ne pas courir les risques de la détention en me faisant des visites ; et je le vois une fois par semaine, pour ainsi dire à la dérobée... »

Selon Cuvier, Bosc n'aurait quitté l'administration des postes qu'un peu plus tard. « Le 14 septembre 1793 fut le jour de sa destitution. » Il semble que les faits puissent se rétablir ainsi : un décret du 24 juillet 1793 avait prescrit de procéder incessamment à la formation d'une nouvelle administration des postes et messageries, celle que Clavière avait organisée en mai 1792 étant nécessairement suspecte. Le décret décidait (art. 2) qu'il y aurait « neuf administrateurs, élus par la Convention nationale, sur la présentation du Conseil exécutif ». Nous lisons ensuite, dans le *Procès-verbal du Conseil exécutif provisoire*, séance du 6 août (Aulard, *Salut public*, t. V, p. 487) : « Le Conseil exécutif provisoire, en conformité du décret du 23 et 24 juillet dernier, qui charge le Conseil de désigner à la Convention nationale neuf citoyens pour composer la nouvelle administration des postes et messageries... présente les neuf citoyens dont les noms suivent... » Suit la liste, sur laquelle Bosc ne figure pas. C'est vraisemblablement alors qu'il avait donné sa démission, mais en continuant provisoirement son service. Les nouveaux administrateurs ne furent nommés que les 6 et 10 septembre (voir *Procès-verbaux de la Convention*), et cela explique qu'il n'ait été définitivement remplacé que le 14.

Il se retira alors à Sainte-Radegonde, tant pour assurer sa sûreté personnelle que par raison d'économie, puisqu'il perdait, avec sa place, son unique gagne-pain. Aussi, à partir du 5 septembre, n'est-ce plus à lui que Mme Roland fait passer les « cahiers » de ses *Mémoires* qu'elle rédigeait dans sa prison et dont il avait été jusque-là le dépositaire : c'est au géographe Mentelle, ami de Brissot, mis en relation avec elle par une circonstance fortuite, et moins surveillé que Bosc, qu'elle adresse dès lors ses communications[45]. Mais les visites de Bosc, pour être moins régulières, ne cessèrent pas encore. « Jusqu'au milieu d'octobre, dit-il dans une note rédigée plus tard pour Barrière[46], j'avais pu voir deux ou trois fois par semaine Mme Roland dans sa prison, par la protection de l'excellente Mme Bouchot [lisez Bouchaud], femme du concierge, mais alors on

mit un espion dans le guichet et il me devint impossible de pénétrer dorénavant jusqu'à elle... »

Le baron de Silvestre nous apprend comment Bosc, suspect et signalé, s'introduisait dans Paris : « Il osait, sous divers déguisements, entrer dans la ville, pénétrer dans les prisons, consoler les malheureux prisonniers ; habillé souvent en paysan, il portait sur son dos, dans une hotte, les provisions qu'il avait pu se procurer. »

C'est ainsi qu'il visita Servan, le ministre de la Guerre de 1792, non pas à la Conciergerie, comme le dit Cuvier, mais à l'Abbaye, où Servan, après avoir été destitué en juillet 1793 de son commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, avait été incarcéré et fut heureusement oublié.

Une des lettres les plus intéressantes de la collection Beljame nous le montre aussi assistant de son amitié la famille de Brissot, pendant que l'infortuné se débattait devant le Tribunal révolutionnaire et marchait au supplice[47]. Le 16 novembre 1795, Mme Dupont, la vaillante belle-mère de Brissot, retirée dans le Boulonnais, son pays, et pleine des souvenirs de la catastrophe dont elle venait de franchir le second anniversaire, écrivait à Bosc : « ... Je viens de passer des jours pénibles et de compagnie avec vous. Car c'était le sensible, le complaisant Bosc, qui vint partager ma douleur le 30 et le 31 de cet horrible mois d'octobre. Sûrement nos pensées étaient réunies, ces malheureux jours, sur les mêmes objets, hélas ! hélas !... »

En même temps, il restait en communication avec la prisonnière de Sainte-Pélagie, par l'intermédiaire de Mme Grandchamp et de Mentelle. Lorsqu'elle forma le dessein de prévenir par le poison l'échafaud auquel elle se savait destinée, c'est à Bosc qu'elle s'adressa. « Elle me demande, — dit Bosc dans la note dont nous avons donné plus haut les premières lignes, — par une longue lettre motivée, que j'ai trop bien cachée puisqu'il m'a été impossible de la retrouver lors de l'impression de la première édition des *Mémoires*, une suffisante quantité d'opium pour pouvoir s'empoisonner. Je lui répondis négativement en cherchant à lui prouver qu'il était aussi utile à la cause de la liberté qu'à sa gloire future qu'elle se résolût à monter sur l'échafaud. C'est à cette lettre, la plus pénible que j'aie

écrite de ma vie, qu'elle répond par celle du 26 octobre 1793. »

Cette réponse de Mme Roland du 26 [lisez 27] octobre se terminait ainsi : « Je vous embrasse tendrement... Jany [c'est-à-dire Mentelle] vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin : mais prenez garde à ne pas vous exposer. » Il s'agit évidemment d'une dernière visite que Bosc voulait faire à celle qui allait mourir.

Le 8 novembre, dans l'après-midi, Mme Roland fut conduite au supplice. Quelques heures après, Bosc, arrivant de Sainte-Radegonde, entrait chez Mme Grandchamp, où Mentelle se trouvait déjà. Leurs sanglots lui apprirent la fatale nouvelle. Ce récit de Mme Grandchamp met donc à néant l'anecdote, rapportée par M. Dauban (*Étude*, p. XCI) et souvent reproduite après lui, qui montre Bosc suivant déguisé la fatale charrette.

« Je n'ai jamais eu de bijoux, disait Mme Roland dans ses *Dernières pensées*, écrites entre le 5 et le 8 octobre ; mais je possède deux bagues de très médiocre valeur qui me viennent de mon père ; je les destine, comme souvenir, l'émeraude au père adoptif de ma fille [Creuzé-Latouche], et l'autre à mon ami Bosc. » (*Mémoires*, t. II, p. 263.)

Elle lui avait aussi envoyé un autre souvenir. Barrière dit, dans son édition de 1820 (t. I, *Notice*, p. XI ; cf. t. II, p. 311) : « M. Bosc possède un dessin achevé par Mme Roland douze jours avant sa mort[48]. Le dessin représente une tête de Vierge ; en bas, sont écrits ces mots, de la main de Mme Roland : « Je sais que mon ami Bosc sera bien aise d'avoir ce mauvais dessin, crayonné des mains du courage et de l'innocence persécutés. Mon amitié le lui destine. »

§ 15. ÉPILOGUE.

Nous devrions terminer ici cette notice, au moment où s'arrête la correspondance. Mais la vie de Bosc a été trop étroitement mêlée à celle des Roland, il a veillé avec trop de sollicitude sur leur fille et de fidélité sur leur mémoire pour que nous puissions le quitter, sans marquer rapidement les traits essentiels des trente-cinq années pendant lesquelles il leur survécut.

Bosc passa à Sainte-Radegonde, caché, vêtu en paysan, se risquant quelquefois dans Paris, toute la période de la Terreur. Il donna asile dans l'ermitage à La Révellière-Lépeaux pendant trois semaines (mars 1794), puis au malheureux Masuyer qui, pour n'avoir pas su y rester, se fit arrêter et fut exécuté le jour même. C'est dans ce logis rustique, « au-dessus de la poutre de la porte charretière » (A. Rey, p. 45), qu'il avait caché les cahiers manuscrits des *Mémoires* de Mme Roland, tant ceux dont il avait reçu le dépôt direct que ceux qui lui avaient été remis ensuite par Mentelle.

Dans les derniers jours de la vie de Mme Roland, il avait confié Eudora, que les Creuzé-Latouche ne pouvaient plus garder, à une maîtresse de pension, appelée Mme Godefroid. Dès qu'il put, après la Terreur, se montrer et agir, il se fit nommer tuteur de l'enfant (décembre 1794) et commença les procédures pour lui faire rendre l'héritage de ses parents, en partie confisqué, en partie sous séquestre. En décembre 1795, Eudora Roland se trouvait remise en possession de la maison de Villefranche, du Clos, du domaine de Villeron et de l'héritage de sa cousine Trude, à Vaux, près Meulan. Mais il avait fallu la faire vivre pendant cette longue année de démarches : Bosc publia, chez Louvet, qui s'était établi libraire et éditeur tout en se faisant réintégrer à la Convention, les *Mémoires* de Mme Roland, sous le titre de *Appel à l'impartiale postérité*. L'ouvrage parut en quatre parties, du 9 avril au 8 juin 1795[49]. Il s'en vendit 12.000 exemplaires. D'après le compte de tutelle rendu à Eudora Roland (ms. 9533, fol. 135-138), le produit aurait été de 98.570 francs, mais en assignats ! Aussi les papiers de la collection Beljame nous montrent-ils le tuteur et la pupille manquant presque de pain à l'automne de 1795. Bosc était sans emploi, malgré le triomphe de ses anciens amis et le bon vouloir de La Révellière-Lépeaux, devenu membre du Directoire. Il avait refusé de redevenir administrateur des postes, parce qu'il aurait eu pour collègue un de ceux qui l'avaient fait destituer deux ans auparavant.

En même temps, son âme était étrangement troublée : il venait de découvrir qu'il aimait sa pupille et il songeait à l'épouser ! Il avait près de 37 ans et elle venait d'en avoir 14 ! Était-ce la mère qu'il continuait à aimer dans la fille ? Sans nous arrêter à ce pro-

blème de psychologie, constatons qu'il fit aussitôt son devoir d'honnête homme. Eudora Roland ne pouvait plus demeurer auprès de lui ; Mlle Aimée Malortie, mandée par lui, arriva de Rouen à la fin de novembre 1795 et emmena la jeune fille dans cette maison qui avait déjà servi d'asile à son père proscrit. Bosc prenait ainsi le temps d'aviser.

Au début de 1796, il se croyait payé de retour (lettre à Broussonet, du 29 mars, citée par M. A. Rey, p. 26 et 47). Mais deux mois après il était détrompé et demandait à La Révellière-Lépeaux de le faire nommer consul aux États-Unis, pour s'éloigner de la cause de ses tourments. On lui promit le premier consulat qui viendrait à y vaquer, et il se mit en route, laissant sa pupille à la garde de Creuzé-Latouche et de Champagneux. Son passeport (ms. 6241, fol. 311) est du 3 juillet. Il emmenait avec lui son fils Louis. Ils firent à pied le trajet de Paris à Bordeaux, « faute de moyens de voyager autrement », dit Cuvier. Arrivé à Bordeaux vers le 18 juillet, Bosc mit à la voile exactement un mois après, et débarqua à Charleston le 14 octobre. Son ami, le naturaliste André Michaux, qu'il croyait y trouver, venait d'en partir. Bosc s'installa dans son jardin botanique, fit de nombreuses recherches d'histoire naturelle, correspondit avec ses amis de France (nous avons lu des lettres de lui à Brongniart, à Bancal, à Mme Louvet), et s'apaisa peu à peu. Le mariage d'Eudora Roland avec un des fils de Champagneux, le 13 décembre 1796, mettait d'ailleurs fin à son rêve.

Nommé vice-consul à Wilmington le 6 juillet 1797, puis consul à New York le 30 juin 1798, mais ne pouvant obtenir l'*exequatur* à cause des graves difficultés alors pendantes entre les États-Unis et la France, il se décida à revenir. Le 25 septembre, il débarquait à La Corogne, le 18 novembre il arrivait à Bordeaux et le 30 à Paris. Le naturaliste avait fait avec la lenteur d'un curieux le trajet de La Corogne à Bordeaux, mais, entre Bordeaux et Paris, il ne s'était arrêté que pour aller voir Mme Guadet à Saint-Émilion, pieux pèlerinage à la recherche des traces de ses infortunés amis, Guadet, Barbaroux, Pétion et Buzot.

C'est là, en effet, un des traits les plus marquants de sa vie, la fidélité, la fidélité aux morts, à leurs veuves et à leurs enfants. Dès

le 13 février 1795, nous le trouvons en correspondance avec Mme Guadet ; à Bordeaux, c'est chez Mme Gensonné qu'il a soin de descendre ; de Charleston, il envoie ses consolations à Mme Louvet, désespérée de la mort de son mari ; c'est à lui que la belle-mère, la veuve, les belles-sœurs de Brissot s'adressent dans leurs embarras de tout genre. Recherchant avec persistance, avant son départ pour l'Amérique comme après son retour, les écrits qu'ont pu laisser les Girondins fugitifs et qui ont été saisis dans leurs dépouilles, il obtient la restitution des *Mémoires* de Barbaroux, et les remet à son fils en 1810, lorsque l'enfant est devenu jeune homme et peut les recevoir. Plus tard, sous le Consulat, il use du peu de crédit qui lui reste pour faire accorder des bourses dans les lycées à ce même fils de Barbaroux et au fils de Guadet. Il s'occupe du fils de Louvet. La collection Beljame, les *Papiers Roland* (ms. 9532-9534) contiennent de nombreuses marques de cette incessante activité au service des familles de ses illustres amis, et complètent les renseignements divers recueillis déjà par M. Vatel et dispersés dans le livre si curieux, mais si confus, que cet érudit a publié sur *Charlotte de Corday et les Girondins*.

Rentré à Paris, Bosc liquida un passé douloureux en faisant remettre à Eudora Roland, devenue Mme Pierre-Léon Champagneux, le manuscrit des *Mémoires* de sa mère, puis se maria avec sa cousine Suzanne Bosc, de Pierre-Ségade, le 9 avril 1799. D'autre part, après avoir vécu quelques années de modestes et obscurs emplois administratifs, la protection de Cuvier et de Chaptal le fit nommer inspecteur des pépinières, situation qui lui permit, avec l'appoint, longtemps nécessaire, de divers travaux de librairie, d'élever honorablement sa nombreuse famille (il eut six enfants). Alors commença pour lui une vie paisible, tout entière consacrée à son intérieur, à ses fonctions, à son labeur scientifique que couronna, le 11 août 1806, son élection à l'Institut. Sur ce fond tranquille et monotone, nous ne voyons se détacher que deux incidents :

« En 1814, dit la *Biographie Rabbe*, pendant le séjour des souverains alliés à Paris, l'empereur Alexandre voulut entretenir un homme dont la vie avait été consacrée à l'étude d'une science qui, en fécondant les terres, enrichit les États. Il passa une soirée entière

chez M. Bosc. L'empereur d'Autriche, François II, eut à la même époque une conversation de plusieurs heures avec lui sur les sciences naturelles et désira lui laisser un honorable témoignage de son estime. » Si le savant ne put refuser l'honneur embarrassant de ces visites, que dut penser, en remontant dans ses lointains souvenirs, le jacobin enthousiaste de 1791, le collaborateur de Brissot ?

Quatre ans après, Monge, radié de l'Institut par la seconde Restauration, mourait le 28 juillet 1818. Une autorité ombrageuse avait refusé toute pompe officielle à ses obsèques ; mais deux membres de l'Académie des sciences, Huzard et Bosc, « feignirent d'oublier que Monge avait été destitué, qu'il n'était plus leur confrère, et se joignirent au cortège en costume de membre de l'Institut » (Arago, *Biographie de Monge*, p. 151). Le ministère Decazes n'en tint pas rigueur au courageux savant, puisque précisément l'année suivante il le décora et le fit inspecteur général. Mais Bosc avait prouvé qu'il ne reniait rien de son passé.

Quelques lettres de la collection Beljame nous le montrent resté en correspondance avec Bancal, Dulaure, La Révellière, et le ton d'affectueuse confiance qui règne dans ces lettres fait assez voir qu'entre ces hommes qui avaient été soulevés par les mêmes espérances, mis à l'épreuve des mêmes périls, subsistait la religion des souvenirs. Parmi ces souvenirs, les plus chers au cœur de Bosc c'étaient l'ermitage de Sainte-Radegonde et la mémoire de Mme Roland. Lorsqu'il perdit en 1801 son premier enfant, il voulut que Bancal lui vendît deux arpents de son coin de forêt pour y déposer ses restes, et il y a là un funèbre enclos qui est encore le cimetière de la famille. Quand Barrière entreprit, en 1820, de donner une édition des *Mémoires* de Mme Roland, c'est auprès de Bosc qu'il alla se documenter. Bosc lui confia les fragments des « cahiers » de Mme Roland qu'il n'avait pas cru devoir faire entrer dans son édition de 1795, notamment les portraits de Chénier, Mercier et Dussaulx, et les deux cahiers intitulés *Brissot* et *Danton*, que Barrière d'ailleurs ne publia pas et qui sont entrés en 1892 à la Bibliothèque nationale (*N. a. fr.*, ms. 4697). Il y joignit seize des lettres que Mme Roland lui avait adressées, y compris le billet du 1er juin 1793 (R1) et, en outre, les cinq lettres à Jany (Mentelle), tout en ne

l'autorisant à en publier que deux (celles des 28 septembre et 8 octobre 1793, R1), à cause des révélations sur Buzot que contenaient les autres. Mais il garda par-devers lui (peut-être en donna-t-il quelques courts extraits) les cahiers des confessions intimes, le *Dernier supplément adressé nommément à Jany* (voir R1, lettre 553), qu'il tenait de Mentelle, et qu'il n'avait voulu ni publier en 1795, ni insérer au manuscrit rendu depuis à Mme Champagneux. Ces cahiers ne se retrouvent plus. Il retint aussi un nombre considérable des lettres de Mme Roland, dont il n'avait publié qu'une partie en 1795 (avec des coupures). Dix-huit de ces autographes sont revenus ensuite à Mme Champagneux et figurent aujourd'hui aux *Papiers Roland*, 1re série (ms. 6238-6243), de la Bibliothèque nationale ; deux autres, recueillis par M. Faugère, sont dans la 2e série (ms. 9532-9534). Un bien plus grand nombre (80) est parvenu, nous ne saurions dire comment, après la mort de Bosc, à M. Jules Desnoyers, bibliothécaire du Muséum, et a passé de là dans la collection Alfred Morrison. Quelques autres, donnés par Bosc à des amis, ont circulé ensuite dans les ventes d'autographes.

Bosc mourut le 10 juillet 1828 et fut inhumé à Sainte-Radegonde.

---

[1] M. Auguste Rey, dans deux opuscules d'un vif intérêt, *Le Naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix* (1882), *Le Naturaliste Bosc, un girondin herborisant* (1901), a déjà étudié cette belle figure. Nous lui avons communiqué, pour son second travail, ainsi qu'il le déclare avec une parfaite bonne grâce, un assez grand nombre de renseignements. Nous allons, à notre tour, le mettre plus d'une fois à contribution.

[2] Comme nous l'avons dit, c'est l'édition qui est référencée R1 tout au long du présent ouvrage.

[3] Extrait des registres paroissiaux, communiqué par M. Séguier, instituteur de Viane. Le nom de Bosc est encore fréquent dans la commune.

Éloge historique de M. Bosc, par Cuvier (*Mémoires de l'Académie des sciences*, t. X, 1831).

Notice biographique sur M. Bosc, par le baron de Silvestre, Paris, 1829.

[4] « Mon père est sorti de son village sans le sol », écrivait Louis Bosc le 21 décembre 1784. (Collection Beljame.)

Les plus nombreux et les plus intéressants des documents utilisés ici nous viennent de cette collection, mise obligeamment à notre disposition par le petit-fils de Louis Bosc, M. Alexandre Beljame, professeur à l'université de Paris.

[5] « Elle ne lui avait pas apporté un sol en mariage. » (Bosc, même lettre.)

[6] L'Académie des sciences avait couronné, en 1760, un mémoire de lui sur les verreries, qui parut en 1761. (Quérard, *France littéraire*.)

[7] Lettre citée plus haut.

[8] *Œuvres* de Bosc d'Antic, *contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la poterie, la minéralogie, l'électricité et la médecine*. Paris, 1780, 2 vol. in-12.

[9] Canton d'Anizy-le-Château, à 20 kilomètres de Laon.

[10] Collection Alexandre Beljame, le petit-fils de Louis Bosc, professeur à l'université de Paris.
[11] Ou plus exactement *collège Godran* (du nom du fondateur), tenu par les jésuites jusqu'en 1763, municipal ensuite.
[12] Il y a, dans la collection Beljame, une très intéressante lettre de Jean-Philibert Maret à Bosc, du 26 messidor an IV.
[13] Renseignements dus à l'obligeance de M. Kleinclausz, professeur à l'université de Dijon.
[14] Le cours de chimie de Guyton de Morveau et le cours de matière médicale de Hugues Maret ne s'étaient ouverts qu'en 1776.
[15] Ou plutôt d'Antic tout court, et même Dantic, jusqu'à la loi du 19 juin 1790.
[16] On sait les services dans ce genre rendus à Voltaire par Damilaville, premier commis des bureaux du vingtième. Cf. une jolie anecdote des *Mémoires* de Beugnot, t. II, p. 360.
[17] *Avertissement* de son édition des *Mémoires*, 1795.
[18] *Lettres* de Mme Roland (1900-1902, 2 vol.) et *Lettres* de Mme Roland : *nouvelle série* (1913-1915, 2 vol.).
[19] Voir aussi, p. 97 du présent ouvrage, *Lettres de Roland à Bosc (1783-1791).*
[20] Voir p. 396 du présent ouvrage.
[21] Voir p. 408-409 du présent ouvrage.
[22] Voir p. 185 et suivantes du présent ouvrage.
[23] Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 123, *L'Astronome de Zach et les Roland*.
[24] Voir p. 312 du présent ouvrage.
[25] De Charleston, 7 mars 1798, collection Beljame. Lettre déjà publiée en partie par M. Auguste Rey, *Le Naturaliste Bosc*, p. 54.
[26] *Ibid.*, p. 13.
[27] Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 143, *Brissot et les Roland : collaboration des Roland au* Patriote français.
[28] *Variétés révolutionnaires*, troisième série, Paris, Alcan, 1890, p. 89.
[29] A. Rey, p. 17-18.
[30] Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 161.
[31] La liste imprimée porte *Bose*, mais l'*Index* de M. Aulard a fait la rectification nécessaire. Toutes les lettres de la collection Beljame adressées à Bosc donnent « rue des Prouvaires, n° 32 » (quelques-unes disent 31). Les lettres de Mme Roland à Bosc, de 1792, portent également « rue des Prouvaires ». Bosc écrivant à Mme Guadet, le 13 février 1795 (Vatel, *Girondins*, t. III, p. 770-771), la prie de lui répondre « rue des Prouvaires, au magasin de bougies ».
[32] Cf. *Le Patriote français* du 31 mai 1792. Robespierre, qui était alors loin de dominer aux Jacobins, avait, dans la séance du 27 mai, attaqué le Comité de correspondance de cette société. Un des membres de ce Comité, Duchosal, dans une lettre du 28 insérée au *Patriote* du 31, lui répond et ajoute : « Quand je parle du Comité de correspondance, je ne désigne ni M. Panis, qui n'est venu qu'une fois pour le dénoncer, ni M. Camille Desmoulins, qui n'emportait des lettres que pour les perdre. Je parle seulement des travailleurs de ce Comité, tels que MM. *Lanthenas*, Gaillard, *Bosc*, Bois-Guyon, Sonthonax, Doppet, Réal, Méchin et Audouin. »

Déjà, le 5 avril, *Le Patriote* avait annoncé la fondation d'une société économique, ayant pour président Hell (ancien constituant), pour secrétaire Roland-Laplatière (il était ministre de l'Intérieur depuis treize jours), et comptant parmi ses membres *Audran*, Boncerf, *Bosc*, Descemet, *Lanthenas*, Lequinio, *Marsillac*, Beynier, Romme, Thouin, Vandermonde, etc. Bosc nous apparaît bien là au milieu de ses amis. Voir aussi une annonce plus étendue au *Moniteur* du 24 avril.
[33] Décrets : du 12 juin 1790, qui résilie la ferme des postes ; du 9 juillet, qui supprime, entre autres dépenses, celles « relatives aux employés et bureaux de l'intendance » ; du 26 août, qui fixe au 1er janvier 1792 l'entrée en fonction de la nouvelle administration. Cependant les billets écrits à Bosc par Mme Roland en mars 1792 portent encore « à Monsieur Bosc, secrétaire de l'intendance des postes ». Là comme ailleurs, en attendant la réorganisation complète, on conservait provisoirement l'ancienne machine.
[34] Cf. d'ailleurs *Le Patriote* du 15 mai et *Le Moniteur* du 23.
[35] Collection Beljame. Lettre citée par M. A. Rey, p. 23.

[36] Voir p. 172 du présent ouvrage.
[37] Voir le rapport de Brival, en avril 1793, sur les « Papiers trouvés chez Roland ».
[38] Toute cette histoire de Sainte-Radegonde a été racontée, avec beaucoup de charme, par M. Auguste Rey, dans ses études sur Bosc. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.
[39] Collection Morrison. Le premier de ces deux billets, dont nous avons déjà cité quelques lignes dans l'*Avertissement* de l'année 1793 (R1), a été publié par M. A. Rey (p. 25), à qui M. Étienne Charavay l'avait communiqué. Les deux autographes ne portent ni date ni adresse. Mais leur teneur indique assez qu'ils sont de la période dont nous parlons, et qu'ils sont pour Bosc, puisqu'ils proviennent de ses papiers.
[40] Roland fait évidemment allusion à ses chagrins domestiques, aux cruels aveux de sa femme. Cf. *Mémoires*, t. II, p. 244.
[41] Ce détail suffirait à prouver que ce billet suit de très peu la sortie du ministère.
[42] Architecte des Tuileries, qui avait assisté avec Roland à l'ouverture de l'Armoire de fer.
[43] Commissaire à la comptabilité, employé à vérifier les comptes de Roland. Cf. *Mémoires*, t. I, p. 300.
[44] Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 288, *Note critique sur les dates de l'exécution de Mme Roland et du suicide de Roland.*
[45] Voir nos recherches là-dessus dans le tome 1er du présent ouvrage, p. 323, *Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland...*
[46] Elle se trouve en copie au ms. 9533, fol. 342. Mlle C. Bader, qui a eu l'autographe entre les mains, l'a publié dans *Le Correspondant* du 10 juillet 1892.
[47] Brissot, quelques jours avant sa mort, le 23 octobre, écrivait à Mme Dupont (*Mémoires*, t. IV, p. 431) : « Je connais le brave citoyen qui vous rend d'aussi grands services, son nom se gravera dans mon âme, et je lui voue une éternelle reconnaissance. » Le 30 octobre, le matin du jour où il fut condamné, il écrivait à sa femme (*ibid.*, p. 427) : « Souviens-toi qu'avant ce dernier moment je veux te voir, ainsi que mon ami. » Tout semble indiquer, si l'on rapproche ces deux passages de la lettre que nous allons citer, qu'il s'agit de Bosc.
[48] C'est-à-dire précisément le 27 octobre, jour où elle lui écrit sa dernière lettre. Elle dut lui envoyer le tout en même temps. Barrière avait publié un fac-similé de ce dessin. Il y en a un exemplaire au ms. 9533, fol. 295. L'original est au château de Rosière, près Bourgoin, chez Mme Eudora Taillet, arrière-petite-fille des Roland.
[49] Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 371, *À propos de la première édition des* Mémoires *de Mme Roland.*

LANTHENAS

(1754-1799)

———

LANTHENAS aussi serait intéressant à étudier, non pas seulement parce qu'il a été, pendant treize années au moins, le familier des Roland, mais encore en raison de son rôle dans la Révolution, dont il a été un des plus désintéressés serviteurs. Mais une monographie complète excéderait les limites de cette notice. Elle sera faite d'ailleurs, nous l'espérons, par M. Ernest Vissaguet, qui a déjà tracé, dans une revue provinciale, publiée au pays même de Lanthenas, une très solide esquisse du sujet[1]. Nous ne nous attacherons donc ici qu'à bien marquer les rapports de Lanthenas avec les Roland, en ne prenant, dans les autres traits de sa vie, que ce qui sera vraiment nécessaire pour compléter l'ensemble du tableau.

§ 1er. SA JEUNESSE.

François-Xavier Lanthenas est né au Puy, le 18 avril 1754[2]. Son père, Joseph Lanthenas, âgé alors d'environ 47 ans, était marchand cirier. François était le dernier de douze enfants, dont la plupart durent mourir jeunes, car nous n'en rencontrons plus tard, dans les lettres de lui qui subsistent[3], que deux seulement, Jean-Antoine, son frère aîné, qui lui servit de parrain, et une sœur, mariée au Monastier.

Il fit ses études au collège du Puy, dirigé, depuis l'expulsion des jésuites, par des séculiers. Mais ces études durent être bien mé-

diocres, si l'on en juge par son lamentable style. En tout cas, elles se prolongèrent peu, car, avant qu'il eût accompli ses seize ans, au commencement de 1770, on le mit en apprentissage dans une maison de commerce de Lyon[4]. Apprentissage des plus rudes : son père ne lui servait que 800 livres de pension, et il était tenu, après avoir passé sa journée au maniement des marchandises, à suivre le soir des cours d'écriture, de change, d'allemand, d'italien et d'anglais. En 1774, son noviciat terminé, il fut commis chez MM. Huicque et Bouvard, qui ne tardèrent pas à le faire voyager d'abord en Allemagne et en Hollande, puis en Italie, où on le chargeait de chercher des débouchés non seulement pour les soieries de Lyon, mais aussi pour les dentelles de fil du Puy. Il quitta Lyon en octobre 1776 et se rendit en Italie par la Suisse.

Roland, parti pour l'Italie au mois d'août précédent, se trouvait alors à Florence. Quelques allusions des *Lettres d'Italie* donnent à penser que c'est à Naples ou en Sicile, dans l'hiver de 1776 à 1777, que l'inspecteur des manufactures et le jeune commis voyageur se rencontrèrent et se prirent d'amitié. Lorsque Lanthenas, le premier, regagna la France, ils se promirent de se revoir à Lyon. La vue de l'Italie, les entretiens de Roland avaient achevé de le dégoûter du métier de marchand. « Il revenait, souffrant, chargé de livres, d'estampes, avec une curiosité qu'il ne se connaissait encore pas et une inclination singulière pour les sciences naturelles. » (Paul Le Blanc.) Prétextant son état de santé, il quitta ses patrons et se mit à suivre les cours de physique et de mathématiques de M. de Villers, membre de l'Académie de Lyon, auquel il avait été recommandé par un riche banquier, ami de la science, Nicolas de Montriblond.

Quand Roland revint d'Italie, à la fin d'août 1777, il retrouva Lanthenas à Lyon, et se décida à l'accompagner au Puy, pour déterminer le vieux marchand cirier à permettre à son fils de quitter le commerce pour les études de médecine. Le voyage dut se faire dans les tout premiers jours de septembre 1777[5]. Roland l'a raconté dans la 42e de ses *Lettres d'Italie*[6]. L'accueil fut cordial ; on emmena Roland à la campagne, « au Collet, ce pittoresque ermitage que les Lanthenas possédaient depuis plusieurs siècles aux portes de la ville », à côté des Orgues d'Espaly, entre le bassin de la Borne et la

plaine de Polignac, et, seize ans après, Lanthenas aîné s'autorisait auprès de Roland de ce souvenir (ms. 6241, fol. 252). Mais l'inspecteur ne put obtenir pour son jeune ami l'autorisation désirée. Ils revinrent ensemble visiter, à Villefranche et au Clos, la famille de Roland, puis Lanthenas rentra à Lyon pour s'y remettre à contrecœur au commerce. C'est de là qu'il écrivit à Roland, le 15 septembre 1777, une longue lettre (ms. 6241, fol. 255-257), pleine de détails tellement particuliers, qu'on n'arrive pas à les expliquer tous. On y voit, du moins, qu'il songeait dès lors à passer en Amérique, à Philadelphie, avec un de ses amis qui se trouvait alors à Saint-Domingue, et qui, « depuis quarante ans courait partie de l'Amérique ». « Je trouve dans ma famille, disait-il, dans ma position actuelle ou celle que je pourrai prendre dans la suite, tant de choses qui répugnent à mon caractère, que c'est encore la perspective que je trouve pour moi la plus agréable... » Et plus loin : « Dans certains moments je voudrais, ainsi que vous, pouvoir me passer de tout secours de mes parents, qui mettent à chaque instant ma sensibilité à l'épreuve... »

D'après M. Paul Le Blanc, « c'est seulement en 1780 que Lanthenas obtint de son père l'autorisation d'étudier la médecine ». Nous le trouvons en effet, dans l'été de cette année, installé à Paris, rue Saint-Jacques, en face Saint-Yves, à l'hôtel de Lyon, que tenait « la bonne madame Bussières », c'est-à-dire dans l'hôtel où descendait l'inspecteur d'Amiens et où il était, précisément alors, installé pour plusieurs mois avec sa jeune femme (R1, lettre 5).

§ 2. L'ÉTUDIANT.

Dès le premier jour, entre Lanthenas, logé sous les toits, et les Roland, occupant au-dessous un appartement modeste, mais moins inconfortable, l'intimité fut complète, paisiblement fraternelle. Mme Roland, dans ses lettres, l'appelle « le frère », « le petit frère ». Lui, de son côté, la nomme « la sœur », « la petite sœur, *sorella* ». D'autre fois, surtout quand Roland tient la plume, c'est « le camarade », « le compagnon », « le fidèle Achate ». Toute la correspon-

dance nous montre Lanthenas vivant ainsi dans l'ombre des Roland et réalisant, comme dit Sainte-Beuve, « l'idéal du *famulus* ». Mme Roland dit d'ailleurs dans ses *Mémoires* (t. II, p. 246) : « Je le traitai comme un frère, je lui en donnai le nom... »

Ses lettres à Roland, à Mme Roland, à Bosc, qu'on trouvera éparses aux ms. 6238-6243 et 9532-9534, sans parler de celles que nous avons pu lire dans la collection Alfred Morrison, nous font assister à sa vie d'étudiant. Un extrait suffira pour en donner une idée : « L'anatomie m'occupe du matin au soir. Si je n'apprends pas, ce n'est pas faute d'être sur les bancs, je vous assure ; je m'y trouve assez bien. Quand le docteur m'ennuie, je pense à autre chose. Je suis seul au milieu de ce monde et, quand je reviens du dedans de moi-même, j'écoute encore un peu... Le temps passe, c'est beaucoup... Addio, sorella » (à Mme Roland, 19 janvier 1782). Roland, qui habitait à côté de Lanthenas dans ses fréquents voyages à Paris, écrivait de même : « Le compagnon est dans les cadavres jusqu'au cou. Son humeur n'en est pas égayée. Je crois qu'il surmontera difficilement les dégoûts de cet état » (7 janvier 1782, ms. 6240, fol. 127). Et, un autre jour (*ibid.*, fol. 98) : « Il est dix heures du soir, le dimanche, après souper, M. Lanthenas auprès du feu, rêvant... » Un trait peindra cette vie commune des deux amis : « En arrivant à l'hôtel, écrit Roland à sa femme (7 février 1782), j'y ai trouvé le chanoine, ton oncle [l'abbé Bimont]. Nous avons, *en trio*, dans ma chambre, fait un souper, de raisiné, sans nappe ni serviettes, sur le bout du banc... »

Lanthenas nous apparaît dès lors tel qu'il sera toute sa vie, mélancolique, rêveur, d'activité très intermittente, et irrésolu.

Les Roland l'avaient déjà lié avec Bosc, qui le mit en relations avec quelques savants. Avec lui, il court Paris, il fait les commissions de ses amis d'Amiens, il voit « le bon M. Parraud », traducteur et disciple de Swedenborg, et il incline de plus en plus à un mysticisme philosophique, si ces termes peuvent aller ensemble, qui n'est qu'une transformation des idées religieuses dans lesquelles il avait été nourri. Il croit à Mesmer, tout en suivant, pour le contrôler, le cours d'électricité du physicien J.-B. Leroy ; mais c'est à Mesmer que vont ses préférences, et il songe sérieusement, au mo-

ment de s'établir médecin, à acheter « la doctrine », c'est-à-dire le secret du thaumaturge, pour vingt-cinq louis (c'était le prix en 1784).

Il fallait cependant se faire recevoir docteur. À Paris, c'était difficile, car il manquait des inscriptions à Lanthenas, qui n'avait commencé ses études qu'en 1780 et n'avait été reçu maître ès arts qu'en avril 1784 (voir R1, lettre 124). Mais les facultés de province étaient là-dessus de meilleure composition. Lanthenas hésita entre Montpellier et Reims ; finalement, il se décida pour Reims, après s'être préparé assez singulièrement à l'épreuve finale en faisant avec les Roland un voyage de six semaines en Angleterre, et en s'arrêtant encore à Amiens au retour (voir R1, l'*Avertissement* de l'année 1784 et la lettre 159). C'est le 13 septembre 1784 qu'il fut reçu docteur dans cette université dont la complaisance était légendaire. Sa thèse, écrite en latin suivant l'usage du temps, avait pour sujet : « Les causes éloignées de toutes les maladies, et le plus souvent même leurs causes prochaines doivent être imputées à l'éducation. » C'est un mélange de considérations de morale et d'hygiène, où l'influence de Rousseau apparaît à chaque page.

§ 3. RETOUR AU PUY.

Le moment était venu de s'établir. Le vieux marchand du Puy réclamait son fils avec instances et menaçait d'ailleurs de lui couper les vivres. Lanthenas, sans s'émouvoir, commença par venir rejoindre à Paris les Roland, qui quittaient alors la Picardie pour le Beaujolais : le 23 septembre, il était avec eux à Longpont, puis il rentrait à Paris, puis enfin arrivait au Clos en octobre, et y demeurait trois semaines. Le 1er novembre, il écrivait à Bosc, de Villefranche : « Je quitte nos amis après-demain matin ; je passerai deux jours à Lyon, et j'en partirai, j'espère, jeudi [4 novembre], pour être au Puy samedi 6 novembre. » (Collection Morrison.) En réalité, il n'y arriva guère que du 8 au 9 décembre. « Je suis ici depuis quinzaine », écrivait-il, du Puy, à Bosc, le 24 décembre. Encore un mois de retard. Il musait en route avec délices.

Trois lettres à Bosc, de la collection Morrison, qu'a publiées M. Vissaguet, nous le montrent se morfondant au Puy durant près d'une année, traité en mineur (à trente ans passés) par ses vieux parents et son frère aîné, agitant les projets les plus divers : tantôt il songe à passer en Amérique (où il n'avait pas cessé de correspondre), tantôt il parle d'entrer dans les bureaux du fermier général Tronchin, qu'il connaissait déjà en 1784 (voir R1, lettre 105). En attendant, il s'occupe vaguement d'histoire naturelle, recueillant des lichens pour Bosc, allant chercher des grenats au *riou Pezouillou* (ruisseau voisin du Puy), explorant la grotte de Saint-Vidal, etc. Les lettres de Roland à Bosc, de la même collection Morrison, dépeignent bien la situation du pauvre docteur au milieu des siens :

16 janvier 1785. — Il n'est pas aussi aisé que vous le pensez au bon et sensible Lanthenas de prendre le parti que vous dites [rompre et retourner à Paris]. Il y a bien des ménagements à prendre, de terribles préjugés, non à vaincre, cela n'est pas possible, il serait au moins inutile d'y travailler, mais à ménager. Puis le père est fort vieux ; la mère l'aime beaucoup ; il faut rester pour tirer parti des circonstances ; puis on s'habitue, on s'identifie [*sic*] ; on fait quelque chose, quoi que ce soit, ou l'on ne fait rien ; finalement, on reste, à moins que de grands intérêts ne viennent fortement ébranler, ce qui n'arrive guère aux trempes très douces, que l'ambition n'agite pas.

14 février. — Le pauvre Lanthenas est dans le chagrin, son abominable frère tourne la tête au vieillard, de qui le coffre est d'autant meilleur que sa tête s'en va à vau-l'eau. Nous faisons l'impossible pour le soutenir, le consoler, l'encourager à prendre patience...

Lanthenas finit par obtenir de ses vieux parents la permission de quitter Le Puy, pour aller s'établir ailleurs, sans doute en conservant la pension qu'ils lui avaient servie jusque-là. Mme Roland écrit à Bosc le 2 août 1785 : « Eh bien, le pauvre Lanthenas est donc délié ? Nous le verrons, j'espère, dans quelque temps. » Et, le 8 août : « J'espère l'avoir à la campagne, où nous irons le mois prochain. »

Dans cet isolement moral du Puy, sous l'étroite dépendance où le tenaient son père et son frère aîné, Lanthenas avait ressenti plus vivement que jamais toute l'inégalité de la condition des *cadets* devant la loi, surtout dans les pays de droit écrit comme était le Velay, et il avait entrepris d'écrire là-dessus. Sa lettre à Bosc, du 24 dé-

cembre 1784, parle déjà de ce « petit travail », en ajoutant qu'il ne pouvait le laisser sur sa table (le vieux père regardait dans ses papiers et ouvrait ses lettres !). Nous allons le voir poursuivre, dans son séjour auprès des Roland, la préparation de cet ouvrage contre le droit d'aînesse.

§ 4. SÉJOUR AU CLOS ET À VILLEFRANCHE.

En effet, Lanthenas, une fois « délié », commença par aller retrouver ses amis, espérant sans doute que leurs conseils l'aideraient à prendre un parti. Roland écrivait à Bosc, de Villefranche, le 29 septembre 1785 (collection Morrison) : « J'arrive de la campagne, où j'ai déjeuné, avant de partir, avec ma moitié, mon frère, et l'ami Lanthenas... » Et, cinq jours après (4 octobre, *ibid.*) : « Nous devons, le docteur seigneur Lanthenas et moi, aller passer à Lyon trois semaines ou un mois en novembre et décembre, revenir ici jusqu'après les Rois, qu'il ira vous joindre à Paris pour y recommencer ses caravanes. Car, quoique docteur et émancipé, porteur de sa fortune et maître de ses droits, le voilà redevenu jeune homme, *errans* et *vagabons* [*sic*]. »

C'est dans la paisible retraite du Clos, à l'automne de 1785, — puis à Lyon, dans le petit appartement des Roland, place de la Charité, à partir du 15 novembre, — que Lanthenas termina l'année, correspondant activement avec Bosc[7], s'entretenant avec Roland, cadet de famille comme lui, des injustices de la loi au profit des aînés, et continuant à écrire contre eux le réquisitoire commencé au Puy l'année précédente. Dans sa lettre du 29 octobre à Bosc, il parle en effet de refondre ce qu'il a écrit au Puy sur le droit « qui m'accable l'esprit autant qu'il rogne ma fortune... Nos amis jugent maintenant le sujet bon ; mais j'ai besoin de mettre plus d'ordre et de dessein, avec plus de précision. Il est diablement difficile, mon ami, de faire quelque chose de bon... ».

À la fin de décembre, Roland et Lanthenas revenaient de Lyon à Villefranche, où Mme Roland les avait précédés de quelques jours. Il semble que le jeune docteur ait alors songé à s'établir médecin

dans la petite capitale du Beaujolais, pour ne pas quitter le ménage. Le 23 novembre, Mme Roland écrivait, de Villefranche, à son mari, alors à Lyon avec Lanthenas : « Ne songe-t-il point à se faire *enregistrer* ici à son retour ?... » Et, de fait, l'enregistrement eut lieu. L'*Almanach de Lyon* de 1786 mentionne, parmi les médecins de Villefranche, « M. Lanthenas, maître ès arts et gradué en l'université de Paris, docteur en médecine », et cette mention subsiste aux almanachs suivants jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en 1790.

Mais ce dessein ne tint pas, et Lanthenas semble bien ne s'être fait enregistrer que par précaution. Déjà, le 29 octobre, il parlait à Bosc de retourner à Paris ; le 15 décembre, il charge son ami de lui retenir un logement, « où je voudrais, dit-il, n'être pas aussi tristement que je l'étais à l'hôtel de Lyon » ; il annonce son départ pour le 1er janvier, mais avec l'intention de ne rester à Paris que jusqu'en juin (1786).

On va voir une fois de plus qu'il était de ceux qui laissent couler les heures et les jours. Ce départ, indiqué d'abord pour le 1er janvier 1786, n'eut lieu, en réalité, que le 19 (Roland à Bosc, 20 janvier 1786, collection Morrison), et ce séjour à Paris, qui devait n'être que de six mois, dura plus de quatre années. Roland connaissait bien son ami. En annonçant à Bosc son départ, il disait : « Il s'en ira, ne sais trop comment, *piano, piano*... »

§ 5. RETOUR À PARIS (1786-1790).

Lanthenas avait prié Bosc de lui trouver une chambre « dans le quartier Saint-André-des-Arts, plutôt dans le voisinage du Pont-Neuf ». C'est pour cela sans doute qu'il alla demeurer rue Thévenot, 31, c'est-à-dire entre la rue Montorgueil et la rue Saint-Denis, plus près de Bosc, il est vrai.

Là commence la période la plus obscure de sa vie.

Sa mère meurt le 30 août 1786, son père le 23 août 1787[8], sans qu'il les ait revus. Roland écrivait à Bosc, le 15 septembre 1786 (collection Morrison) : « Le pauvre Lanthenas a perdu sa mère. Avant de mourir, elle a fait pour lui comme qui dirait à peu près

rien. Chacun veut y avoir part, et [je doute] en conséquence que ce soit beaucoup. C'est une pitié, tous fesse-mathieux... » On peut présumer néanmoins que, tant par suite des avantages qu'on lui avait assurés en 1785 que par ce qu'il put recueillir de la succession de ses parents, Lanthenas gardait une certaine aisance. Dans une lettre à Bancal du 16 juin 1790 (ms. 9534, fol. 238), il déclarait posséder au Puy un bien de 15.000 livres, un capital de 24.000 livres dans une commandite chez un négociant de la ville (Mathieu Bertrand), sans parler des 15 ou 20.000 livres de bénéfices à retirer de sa liquidation. Les Lanthenas étaient des marchands riches et entreprenants pour l'époque. Ils expédiaient jusqu'en Amérique[9].

D'autre part, le docteur, tout en laissant des fonds chez Mathieu Bertrand, semble aussi s'être mis dans les affaires à Paris. Plusieurs allusions de la correspondance donnent à penser qu'il était entré, probablement comme *intéressé*, pour y faire valoir sa « légitime », chez le fermier général Tronchin. Les lettres de Roland à Bosc, de la collection Morrison[10], confirment cette conjecture : « Lanthenas ne nous a rien dit de sa grosse prospérité. Quoi qu'il en soit, je lui souhaite de tout mon cœur de la fortune. Je crois qu'il a assez de sensibilité et de philosophie pour n'en jamais abuser » (XLVI, 8 novembre 1786). — « Notre Crésus en herbe... » (LI, 18 décembre). — « Je n'entends plus parler de ce docteur qui a déserté les drapeaux d'Esculape pour passer sous ceux de Mercure » (LII, 29 décembre). Mais M[me] Roland n'avait pas foi dans l'esprit pratique de son mélancolique ami. Dès le début, elle disait (R1, lettre 251) : « Plaise au ciel qu'il ne jette pas sa *légitime* au vent, car il finirait par se déménager de ce monde dans un accès de noir. » Lanthenas n'en vint pas à cette extrémité, mais il dut se retirer assez vite de ces entreprises, car, dès 1787 ou 1788 au plus tard, il n'en est plus question.

En même temps, il songeait à se marier. Une lettre de lui à Bosc, du 4 novembre 1785 (ms. 6239, fol. 262), permet de croire qu'il avait en vue M[me] de Pouzol, fille du lieutenant particulier du présidial du Puy (qui devint maire de la ville en 1790). Diverses indications (R1, lettres 220 et 221, avril 1786, et 241) montrent que ses amis, auxquels il soumettait sa correspondance sentimentale, ne

l'encourageaient guère. L'affaire dura néanmoins. Le 16 juillet 1787, Roland lui écrivait encore : « Nous avons lu votre lettre à la bégueule ; je vous la renvoie. Elle est telle qu'il convient à de grandes prétentions, à beaucoup de vanité et tout autant d'inconséquence. Cette irritable langoureuse se ferait un plaisir et finalement un besoin de vous tourmenter. Tenez-vous en garde contre ce fléau, le plus affreux pour un homme sensible. Ce ne serait pas aux Muses de le chanter, mais seulement aux Euménides... » Comment se décider au mariage après de si effroyables prédictions ? L'irrésolu Lanthenas attendit pendant tout le reste de sa vie.

Et cependant, désœuvré, curieux de voir et de savoir, il courait Paris. Ce timide, ce mélancolique connaissait infiniment de gens, et dans les mondes les plus divers. Par l'évêque du Puy, dont son frère aîné faisait les affaires[11], il avait accès dans le monde ecclésiastique et avait procuré aux Roland, dans leurs sollicitations de 1784, la connaissance de dom Blanc, procureur de Saint-Martin-des-Champs (voir R1, lettre 123) ; par son ami, le swedenborgien Parraud, il semble avoir été mis en rapport avec ces sectes d'illuminés qui pullulaient alors et qui préparaient à leur manière la Révolution. Nous avons vu ses relations avec le fermier général Tronchin. Sa lettre à Bosc du 29 octobre 1785 nous apprend que déjà il connaissait Léonard Bourdon, alors avocat au Conseil du roi ; à la fin de 1787, nous le trouvons en relations suivies (ainsi que Bosc d'ailleurs) avec le baron de Servières, qui s'occupait d'arts industriels, et qui paraît avoir eu alors auprès de Loménie de Brienne un crédit dont il s'agissait d'user en faveur de Roland (voir au ms. 9534, fol. 204-210, la correspondance échangée à ce sujet ; cf. R1, lettre 287). Lanthenas continuait en effet à partager avec Bosc le soin de faire à Paris les commissions des Roland. C'est dire que le jeune naturaliste était toujours sa liaison la plus habituelle. Leur amitié était vraiment fraternelle ; c'étaient les lettres de Bosc qui avaient soutenu Lanthenas dans son exil du Puy. Par lui, il connut et Creuzé-Latouche, et Bancal des Issarts (tous habitaient le même quartier, ce qui alors, comme nous l'avons dit, favorisait singulièrement les relations), et aussi Garran de Coulon.

C'est aussi vers cette époque, à la fin de 1787, qu'il rencontra

Brissot, s'attacha à lui et servit de premier intermédiaire entre le publiciste et l'inspecteur des manufactures. C'est Mme Roland qui nous l'apprend dans un cahier inédit de ses *Mémoires* (voir plus loin la notice sur Brissot).

Aussi Lanthenas fut-il un des premiers adhérents de cette Société des amis des Noirs, que Brissot fonda, en février 1788, avant de partir en mai pour son voyage aux États-Unis. C'est Brissot lui-même qui l'y présenta (*Mémoires* de Brissot, t. III, p. 88) en même temps que l'anglais Robert Pigott, que nous retrouverons plus loin (cf. R1, lettre 312).

Au milieu de toutes ces relations, il arrivait à Lanthenas, toujours lent à agir et négligent de nature, de paraître oublier ses amis du Beaujolais. Les plaintes reviennent assez souvent dans la correspondance, ainsi que dans les lettres inédites de Roland. Ce n'était plus le temps où Mme Roland se plaignait qu'il eût laissé passer « douze grands jours » sans écrire (R1, lettre 178, 9 février 1785). Il semble que sa correspondance, fort ralentie en 1786, plus encore en 1787, n'ait repris d'une manière suivie qu'en 1788. La Révolution approchait, et tous ceux qui l'attendaient resserraient leurs rangs.

§ 6. LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

À partir des premiers événements de 1789, toute la vie de Lanthenas semble se mouvoir entre Brissot, les Roland, Bosc et Bancal.

Dès le début, il est un des rédacteurs habituels du *Patriote français*[12]. Il lui communique les lettres qu'il reçoit du Puy (voir les n^os^ des 13 et 22 août, 6 décembre 1789, 27 mai 1790, etc.), il lui donne des articles, mais il y traite surtout les questions qui lui tiennent le plus au cœur : l'abolition de la traite des Noirs, la liberté indéfinie de la presse et l'abolition du droit d'aînesse.

Son livre sur ce dernier sujet, commencé, comme nous l'avons dit, dès la fin de 1784, continué au Clos en 1785, parut enfin[13] en août 1789 « à l'Imprimerie du Cercle social, rue du Théâtre-Français, n° 4 », et fut mis en vente « chez Visse, libraire, rue de la Harpe, 3 livres ». Il était longuement intitulé : « *Inconvénient du droit*

d'aînesse, ouvrage dans lequel on démontre que toute distinction entre les enfants d'une même famille entraîne une foule de maux politiques, moraux et physiques, par M. Lanthenas, docteur en médecine et de la Société des amis des Noirs de Paris. » Il fut annoncé dans *Le Patriote français* du 18 septembre.

Disons tout de suite que cette conquête de la Révolution, l'égalité des partages entre les enfants, telle qu'elle est réglée par nos lois, nous paraît due surtout à l'action persévérante de Lanthenas. Après que la Constituante lui eut accordé une première satisfaction en abolissant le droit d'aînesse par la loi du 15 mars 1790, mais « en laissant subsister les autres règles et sans établir un régime successoral construit de toutes pièces » (E. Chénon, *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. VIII, p. 492), nous le verrons poursuivre la réalisation intégrale de la réforme, qui ne fut complétée que par les lois des 8 avril 1791, 4 janvier et 7 mars 1793, et qui ne fut consacrée que par l'article 745 du Code civil.

Nous avons donné (cf. le 1er tome du présent ouvrage, p. 149) un relevé des articles fournis par Lanthenas au journal de Brissot. Nous ne pouvons qu'y renvoyer, encore que ce relevé reste incomplet. On peut dire que cette collaboration fut incessante.

Quatre lettres de Lanthenas à Bancal des Issarts, des 4 juin, 13 et 17 juillet, 4 août 1789, qui se trouvent au ms. 9534, fol. 214-221, nous montrent les deux amis dans tout le feu de l'action. Bancal est électeur de Paris, il fait partie au 14 juillet du Comité permanent siégeant à l'Hôtel de Ville. Lanthenas songe à se porter candidat à l'assemblée communale dont les élections régulières se préparent. Il tient son ami au courant de tous les bruits de la rue (Bancal était allé demeurer depuis peu sur la rive gauche) ; il lui dit un mot significatif : « Les amis des sociétés que nous avons souvent réunies... » On voit apparaître ici les conciliabules secrets où s'était élaborée la Révolution.

Dans un autre de ces billets (ms. 9534, fol. 212), qui doit être d'avril 1790, Lanthenas écrit : « Nous avons aujourd'hui un congrès de Creuzet [Creuzé-Latouche], Garran, Warville [Brissot], D. [Dantic, c'est-à-dire Bosc], Mme G. [Sophie Grandchamp], Mme Dille [de Warville, Mme Brissot], et Mlle Dupont [une des belles-sœurs de

Brissot]. » Ces quelques lignes révèlent son milieu habituel.

Une série de lettres au ms. 9534, fol. 222-242, adressées par Lanthenas à Bancal des Issarts, qui était retourné dans son pays, à Clermont-Ferrand, nous tiennent au courant de ce qui s'agitait dans ce milieu et forment le complément des lettres que Mme Roland, de sa province, adressait à ses amis engagés à Paris dans la lutte. Lanthenas fait passer à Bancal les nouvelles de Paris, lui sert d'intermédiaire pour les articles envoyés au *Patriote*, lui raconte longuement tous ses efforts, pétitions, motions, démarches auprès des députés, etc., pour faire triompher la cause des *cadets*, et surtout l'entretient de son grand projet d'association agricole, dont nous avons déjà dit un mot dans la notice précédente. Brissot devait en être et avait même rédigé le programme, qu'on trouve, écrit de sa main, au ms. 9534, fol. 356-358 des *Papiers Roland*. Nous l'avons publié, avec les extraits des lettres de Lanthenas qui en sont le commentaire, dans *La Révolution française* de mars 1902[14]. On devait se régénérer en commun par la vie aux champs, la culture du sol, monter en même temps une papeterie, une imprimerie, avec une bibliothèque, une grande salle de réunions, auxquelles Lanthenas parlait d'adjoindre un café et un club patriotiques.

L'intimité avec les Roland était redevenue ce qu'elle était en 1785. Tous avaient la même fièvre. C'est à Lanthenas que Mme Roland écrit, le 6 mars 1790 : « Guerre ! guerre ! guerre ! » C'est à lui et à Bosc, toujours en commun, que Roland adresse ses lettres (cf. p. 97 du présent ouvrage, *Lettres de Roland à Bosc*, lettres CI du 25 janvier, CIII du 22 mars et CVI du 15 mai 1790). Bosc ne recevait pas une lettre des Roland qu'il ne la communiquât à Lanthenas, et réciproquement ; plus d'une fois, le premier destinataire y ajoute quelque réflexion au passage. Il arrive même que la lettre, écrite à l'un, se continue par un post-scriptum pour l'autre. Par exemple, dans la lettre du 22 mars 1790 ; adressée à Bosc, Roland ajoute : « Ami Lanthenas, Elle dit qu'on en est à la lettre M du paiement des rentes, et c'est une Marie. » Lanthenas est redevenu, on le voit, le *famulus* des Roland et va toucher pour eux, à l'Hôtel de Ville, leurs petites rentes.

Avec Bosc et Bancal, il forme un « triumvirat », c'est l'expres-

sion dont Mme Roland se sert à chaque instant. Triumvirat politique, d'abord et surtout ; ils sont les lieutenants de Brissot. Mais aussi, comme on vient de le voir, association d'intérêts. Et toujours la collaboration au *Patriote* continue ! Tantôt pour quelque puérile motion (sur la nécessité de frapper des liards pour pouvoir faire 48 aumônes avec 12 sous, n° du 4 juin 1790), tantôt pour l'abolition de la traite (n° du 8 juin), une autre fois pour décrire la fête patriotique donnée au bois de Boulogne pour l'anniversaire du serment du Jeu de paume (n° du 23 juin), mais avant tout pour continuer la campagne contre l'inégalité des partages. Lanthenas convoque des meetings, fonde même une société. *Le Patriote* du 14 juillet 1790 annonce « qu'une réunion se tiendra chez M. Viaud, avocat, rue Hautefeuille, 22, à laquelle sont conviés les puînés et les fils de famille des pays de droit écrit ». Dans le n° du 20 juillet, on lit : « La Société des amis de l'union et de l'égalité dans les familles, dont la première assemblée s'est formée le 16 courant chez Viaud, avocat, s'est ajournée à mercredi 21, dans la salle particulière au lycée, au couvent des Cordeliers, faubourg Saint-Germain. On y fera une seconde lecture de l'adresse à l'Assemblée nationale, proposée par F. Lanthenas... » Puis, le 14 août, c'est encore, dans *Le Patriote*, un article de Lanthenas sur le même sujet, *Abolition du privilège des aînés*.

Mentionnons aussi, à l'actif de cette année 1790, sa brochure intitulée : « *L'Amiral (apologiste de la traite des Noirs) réfuté par lui-même*, par un ami des Blancs et des Noirs, mars 1790. » Nous avons dit que Roland présenta à l'Académie de Lyon cette réfutation du voyageur lyonnais Harcourt Lamiral.

§ 7. RETOUR AU CLOS (AOÛT 1790-FÉVRIER 1791).

Malgré les objections — d'ailleurs relatives — que faisaient les Roland au grand plan d'association agricole de Lanthenas, celui-ci, qui croyait y avoir converti Bancal, résolut de se rendre avec lui auprès de ses amis, qui d'ailleurs l'y conviaient, pour les amener à une association définitive. Bancal était précisément venu à Paris pour y représenter son département à la Fédération du 14 juillet

1790. Lanthenas et lui se mirent en route et arrivèrent au Clos le 28 août (lettres de Roland à Bosc, collection Morrison).

Ils y passèrent, tous réunis, le mois de septembre. Bancal s'en retourna le 2 octobre en Auvergne, mais Lanthenas, heureux d'avoir retrouvé ses amis, sa vie d'autrefois, lent d'ailleurs à se déterminer, prolongea son séjour dans le rustique domaine[15], soignant les malades (cf. R1, lettre 554, à Jany[16]), prêchant la Révolution au petit vicaire de Theizé, puis allant fréquemment à Lyon pour la prêcher aussi dans les clubs et y organiser des sociétés populaires — une par quartier — aboutissant toutes à un Comité central plus démocratique que la Société des amis de la Constitution, trop bourgeoise et trop hésitante. Les sociétés populaires, où l'on entrait sans cotisation, et qui semblaient à Lanthenas le seul moyen d'organiser la démocratie, sont une des idées auxquelles il reviendra sans cesse.

C'est du Clos, et parfois de Villefranche et de Lyon, que sont datées douze lettres de la collection Morrison, adressées à Bosc, et qui le peignent bien dans la ferveur de son apostolat. La place nous manque pour les reproduire. Un seul extrait (lettre du 27 novembre 1790) en donnera une idée :

> J'ai fait un voyage à pied, de Lyon à la chartreuse de Sainte-Croix, entre Rive-de-Gier près Saint-Chamond et Coudrieu. J'ai traversé des montagnes intéressantes et j'ai, tout le long de ma route, catéchisé les paysans. J'ai vu exercer la Garde nationale d'un village appelé Longes, à une lieue de cette chartreuse, et j'ai appris avec satisfaction que la municipalité de ce village venait de dépenser 1.500 livres pour armer ses citoyens. Je n'ai cessé d'inviter partout à en faire de même et j'ose croire que ma *mission* patriotique ne sera pas sans fruit...

Il y a aussi, aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 243-248, deux lettres à Bancal, du 4 octobre (Bancal avait quitté Le Clos deux jours auparavant) et du 9 novembre 1790. Dans celle-ci, il rend compte d'une visite qu'il a faite au prieuré de Montroman, près Villefranche[17], joli bien de moines, dont il fait une description fort agréable, et qu'il propose encore d'acheter en commun.

Signalons aussi une lettre de Brissot, du 18 septembre 1790 (ms. 9534, fol. 54), que Lanthenas reçut au Clos, et nous aurons re-

levé tout ce qui se rapporte à ce séjour. Quant à son rôle à Lyon dans cet hiver de 1790 à 1791, il a été très suffisamment indiqué par M. Wahl, dans son livre que nous avons si souvent cité. Ajoutons seulement que, tout en évangélisant les ouvriers et les paysans, Lanthenas ne se lassait pas d'écrire ; il adressait de Lyon au *Courrier de Provence* (n° 231, p. 62) des *Réflexions sur le peuple, par rapport à la Révolution*. Il dit, dans une lettre à Bancal, du 26 octobre (voir R1, t. II, p. 185, l'ajout signé Lanthenas à la lettre de Mme Roland n° 386) : « J'ai envoyé dernièrement à Brissot un article pour son journal, que j'ai intitulé ainsi : *Quand le peuple est mûr pour la liberté, une nation est toujours digne d'être libre*. M. Dauban (*Étude*, p. CCII) s'est moqué de ce titre, après l'avoir d'ailleurs défiguré. Or Lanthenas, qui travaillait alors à faire l'éducation de la démocratie lyonnaise, sait bien ce qu'il veut dire en opposant les termes *peuple* et *nation*. Seulement, selon son habitude, il n'a pas su être clair, et c'est pour cela, sans nul doute, que Brissot n'a pas inséré.

Roland, sur ces entrefaites, devenu officier municipal de Lyon, avait été chargé par la ville d'aller demander à la Constituante que la dette municipale fût déclarée dette nationale. Il se mit en route avec sa femme le 10 février 1791, et arriva à Paris le 15. Lanthenas les accompagna.

§ 8. LANTHENAS AUX JACOBINS.

Il se logea avec ses amis à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, et reprit aussitôt son rôle de publiciste et d'agitateur. On a vu d'ailleurs que, pendant les cinq mois passés en Beaujolais et à Lyon, il ne s'était guère arrêté.

Il poussait avec ardeur quatre idées :

1° L'armement des citoyens actifs, pour supprimer les armées permanentes. Il y reviendra en septembre 1792 ;

2° La suppression du privilège des aînés (voir R1, t. II, p. 178 et 217, ses lettres des 15 octobre 1790 et 10 janvier 1791, à Bancal ; cf. *Le Patriote français*, des 15 novembre et 6 décembre 1790, 17 janvier 1791) ;

3° L'organisation des sociétés populaires, cadre de la démocratie, et foyers d'instruction commune (*Le Patriote* des 24 décembre 1790, 17 janvier, 5 et 14 février 1791) ;

4° La liberté *indéfinie* de la presse. C'est un principe qu'il tenait de ses amis, les quakers anglais, particulièrement de Robert Pigott, et aussi du célèbre publiciste David Williams (voir *Le Patriote* du 10 février 1790, et *Supplément* ; cf. R1, lettre du 13 août 1790).

Pendant toute l'année 1791, il prêche ces idées (*Le Patriote* des 28 février, 14 mars, 4 mai 1791) ; mais c'est surtout la dernière qui l'occupe le plus. Il demande « que les délits de la presse, *à moins qu'ils ne soient compliqués d'une intention* PROUVÉE *de nuire à la chose publique ou à un particulier*, ne puissent être punis et réparés que par l'opinion... ». (Lettre à Bancal, du 10 janvier 1791.) Il était impossible de passer avec plus de candeur à côté du problème.

Dans le salon de Mme Roland, rue Guénégaud, il avait rencontré Robespierre, et lui avait confié un manuscrit sur les sociétés populaires et la liberté de la presse (ces deux idées se tenaient dans son esprit par un lien assez logique ; son malheur, c'était de ne pas savoir mettre les choses en ordre bien apparent). Le député d'Arras, en revenant un soir de la rue Guénégaud à son logis de la rue de Saintonge, oublia le manuscrit dans un fiacre[18]. Désespoir du pauvre auteur. « C'était le travail de plusieurs mois. » *Le Patriote* du 17 mai publia une annonce pour réclamer le manuscrit perdu. Robespierre n'avait d'ailleurs que faire de l'élucubration de Lanthenas. La veille du jour où il l'égarait, il avait prononcé aux Jacobins, le 11 mai, un grand discours pour la liberté de la presse. (Aulard, t. II, p. 396-411.)

Quelques semaines après, Lanthenas avait refait sa brochure, et *Le Patriote* du 10 juin en publiait une partie en supplément : « *Principes sur la liberté indéfinie de communiquer ses pensées*, par F. Lanthenas, docteur-médecin, citoyen français » ; puis, le 24 juillet, aux *Annonces*, *Le Patriote* signalait : « *De la liberté indéfinie de la presse*, par F. Lanthenas... », et le 12 août publiait un compte rendu de l'ouvrage.

Le livre avait paru en effet le 17 juin : « *De la liberté indéfinie de*

la presse et de l'importance de ne soumettre la communication des pensées qu'à l'opinion publique. Adressé et recommandé à toutes les sociétés patriotiques, populaires et fraternelles de l'Empire français, par F. Lanthenas, docteur-médecin, citoyen français. — À Paris, chez Visse, libraire, rue de la Harpe, et Desenne, libraire, au Palais-Royal, 17 juin 1791. — 37 pages in-8°. — De l'Imprimerie du *Patriote français*, place du Théâtre-Italien. » L'ouvrage se terminait par un « *Mode de loi* proposé, si l'on est obligé d'en faire, et *mesures* pour obvier à tous les inconvénients de la presse, par les mœurs et l'instruction ». (À la dernière page, est un P.-S. du 23 juin.)

Lanthenas se répandait dans le monde des journalistes, *Le Patriote* ne lui suffisant plus. Nous le voyons (R1, lettre 432) en rapports avec Tournon, avec Robert, qui dirigeaient alors ensemble le *Mercure national* et les *Révolutions de l'Europe* réunis ; il figure parmi les rédacteurs de la *Feuille villageoise* (Tourneux, n° 10571) : lorsque *La Chronique du mois* se fondera, en novembre 1791, il en sera un des principaux collaborateurs. En même temps, il va aux Jacobins et, dès le mois de juillet, il y est nommé membre du Comité de correspondance. Il obtient même que, le 16 juillet, les jacobins envoient à toutes les sociétés affiliées une adresse pour leur recommander son livre (Aulard, t. III, p. 21-24).

Mais, à ce moment même, il avait à jouer un rôle plus hardi. La Société des jacobins ayant arrêté, dans sa séance du 15 juillet, d'adresser une pétition à l'Assemblée pour demander la déchéance de Louis XVI, Lanthenas fut, avec Brissot, Laclos, Réal, etc., un des six commissaires désignés pour la rédiger[19]. On sait comment cette pétition, rédigée par Brissot, mais altérée par Laclos, fut remplacée par une autre, œuvre de Robert et de Bonneville, qui amena la sanglante journée du 17 juillet au Champ-de-Mars. Les amis de Lanthenas, dans les jours de répression qui suivirent, songèrent un instant à lui faire quitter Paris (R1, lettre 446 ; cf. au ms. 9534, fol. 254, une lettre à Bancal, qui doit être du 19 juillet).

Il existe au même manuscrit de nombreuses lettres écrites, en cette année 1791, par Lanthenas à Bancal. Elles permettent de le suivre dans son rôle de combattant. Il fut du petit nombre des résolus qui, après l'affaire du Champ-de-Mars, empêchèrent la Société

des jacobins de se dissoudre. Il écrivait, le 19 juillet : « Je fus chercher hier Buzot, Pétion, Robespierre, pour venir aux Jacobins... » C'est bien vraiment un sergent de bataille.

Cependant, les élections pour la Législative allaient avoir lieu. Lanthenas imagina de se présenter dans la Haute-Loire, bien qu'il n'y fût pas éligible. La Constitution de 1791 exigeait un an de domicile, et il y avait plus de six ans qu'il avait quitté Le Puy. On trouvera dans la correspondance (R1, lettres 456 et 457), ainsi que dans les lettres inédites dont nous venons de parler, des renseignements sur ce projet, qui n'aboutit pas et ne pouvait aboutir[20], mais dans lequel il nous apparaît tout à fait réconcilié avec son frère aîné, dont il s'était plaint si souvent.

Battu de ce côté, Lanthenas revint à son projet d'acquérir un bien national en vue d'un établissement agricole. Cela ressort de plusieurs passages de la correspondance et mieux encore d'une intéressante lettre adressée par lui à Bancal, le 14 octobre 1791 (ms. 9534, fol. 270), où il rend compte d'un petit voyage qu'il vient de faire « pour voir en Normandie une très belle abbaye, avec des terres autour, dans une vallée couronnée par la forêt nationale de Lyons. Cette abbaye se nomme Mortemer... la maison serait excellente pour une éducation nationale... ». Il ne s'agissait pas d'un mince morceau : l'acquisition devait aller à 434.800 livres, et tous les apports réunis de Bancal, de Roland, de Lanthenas, de Pigott, etc., auraient eu peine à y atteindre. Mais il évaluait le revenu minimum à 16.500 livres et ajoutait : « En faisant dans la maison une éducation nationale rurale, on pourrait aisément doubler ces produits. »

Ce projet resta en route, comme tous les autres. Nous avons dit que chacun des amis finit par acheter de son côté. Lanthenas fit lui-même une acquisition, probablement dans les environs de Gisors, c'est-à-dire non loin de Mortemer (ms. 9534, fol. 293 et suivants).

L'année 1791 se termina pour lui par un désagrément, comme il lui en arrivait souvent : un manuscrit, sur les origines historiques du droit d'aînesse, qui était comme le préambule de son livre de 1789, offert par lui en hommage à l'Assemblée législative le 4 décembre 1791, fut perdu « par la négligence inconcevable des se-

crétaires de l'Assemblée alors en fonctions ou par celle des bureaux[21] ».

En 1792, son rôle paraît grandir. Nous le trouvons plus souvent, sinon tout à fait au premier plan (il n'y convenait pas), du moins plus en lumière : dès le 30 décembre 1791, les Jacobins, où jusqu'alors il avait souvent de la peine à obtenir la parole (R1, lettre 456), le nomment commissaire avec Bancal, Bosc et Tournon, pour organiser, dans l'intervalle des séances, des lectures et des conférences. Il prend la parole dans les séances des 6 et 9 janvier ; le 17, il entre de nouveau au Comité de correspondance avec Bosc, Bancal et Louvet ; le 24, il est nommé vice-président, avec Guadet pour président, Bancal et Louvet pour secrétaires. Le 15 février, nous le retrouvons au Comité de correspondance avec Bancal, Louvet et Roland ; le 29 février, il est député, avec Robespierre, Chabot et Bancal pour représenter la société aux matinées du dimanche, consacrées à l'instruction du peuple, que vient d'organiser la Société fraternelle du faubourg Saint-Antoine (Aulard, t. III, p. 303-418, *passim*).

Il fréquentait d'autre part au Comité de la place Vendôme, qui réunissait, chez Mme Dodun, Vergniaud et ses amis de la Législative, et c'est peut-être lui (voir R1, t. II, p. 398) qui y mit en avant le nom de Roland, quand on cherchait un ministre de l'Intérieur.

Quoi qu'il en soit, aussitôt le ministère de Roland constitué (23 mars) et la scission déclarée entre Robespierre d'une part, et de l'autre le ministère girondin et ses amis, Lanthenas n'hésite pas à prendre parti. Nous avons déjà signalé (R1, *Avertissement* de 1792) une lettre de lui, fort vive, où il se déclare pour Guadet et accuse Robespierre « de perdre la liberté ». Le champ de bataille, aux Jacobins, demeura à Robespierre. Mais Lanthenas transporte son action ailleurs. Il devient, plus que jamais, le *factotum* de Roland[22], auprès duquel il semble installé, sans titre officiel, comme un secrétaire particulier (R1, p. 401). Disons aussi le *factotum* du parti. À la veille du 10 août, une petite feuille royaliste (le *Journal à deux liards*), citée par les Goncourt[23], nous le montre régalant de bière et de liqueurs, au Caveau du Palais-Royal, les fédérés arrivant à Paris. Le jour de l'insurrection, c'est lui que Pétion envoie deux fois, de la

mairie à l'Hôtel de Ville où siégeaient les chefs du mouvement, pour réclamer avec instance d'être « consigné par une force imposante », afin de sauver sa responsabilité[24].

§ 9. LANTHENAS AU MINISTÈRE ET À LA CONVENTION.

Au lendemain de la victoire, Roland, rentrant au ministère, y ramène Lanthenas avec lui, mais cette fois dans une situation officielle, et lui confie la troisième division (*Administration nationale de 1793*, p. 130). Mme Roland prétend (R1, lettre 554) qu'il n'y fit qu'embrouiller le travail. Elle écrivait cela dix mois après leur rupture. Nous inclinons cependant à croire qu'elle disait vrai : Lanthenas n'était évidemment guère propre à la besogne administrative.

Il ne l'avait d'ailleurs acceptée qu'en attendant mieux : la loi du 11 août 1792 ayant supprimé la condition de domicile, il se présenta aux élections pour la Convention et au Puy et à Lyon. Le 2 septembre, il était élu député de la Haute-Loire ; le 9, député de Rhône-et-Loire. Il opta pour ce dernier mandat. Mais il ne se démit pas pour cela de ses fonctions au ministère. Il s'y fit simplement suppléer par Faypoult, et y conserva son logement, ainsi que nous le verrons plus loin. Au cours de cette année 1792, sa plume trop féconde ne s'était guère arrêtée : après avoir inséré ses articles dans *La Chronique du mois*, il les publiait à part, souvent revus et augmentés. Énumérons[25] :

1° *Des sociétés populaires, considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique*, par F. Lanthenas (28 février 1792). Extrait de *La Chronique du mois*. Paris, chez les directeurs de l'Imprimerie du Cercle social, 1792, an IV de la Liberté, in-8° (Tourneux, n° 9041).

Publié à part et distribué en avril 1792 (*Écrits et discours* de F. Lanthenas, t. I, *Avertissement*).

2° *De l'influence de la liberté sur la santé, la morale et le bonheur*, dans *La Chronique du mois* de juin 1792. Publié ensuite à part, au Cercle social, rue du Théâtre-Français ; prix : 10 sous et 12 sous franc de port. Distribué aux Jacobins, etc. (En septembre 1793, il en restait des exemplaires à l'imprimerie.)

3°*Nécessité et moyens d'établir la force publique sur la rotation continuelle du*

service militaire et la représentation nationale sur la proportion exacte du nombre des citoyens. Paru dans *La Chronique du mois* de septembre 1792, puis brochure à part, chez les directeurs de l'Imprimerie du Cercle social ; offert à la Convention dans les premiers jours de sa session, vers la fin de septembre 1792 (*Écrits et discours*, t. I, *Avertissement*).

4° *Des élections et du mode d'élire par listes épuratives*. Paru dans *La Chronique du mois* du 1er novembre 1792, puis tiré en brochure et distribué à la Convention.

Cette brochure, imprimée avec une autre de Kersaint et une autre de Brissot (*À tous les républicains de France*), en un volume de 80 pages, par les directeurs de l'Imprimerie du Cercle social, fut expédiée aux sociétés populaires des départements par le ministère de l'Intérieur. Mais elle ne fut pas partout bien accueillie. Le 17 novembre, la Société des amis de la liberté et de l'égalité de Fontenay-le-Comte écrivit aux jacobins de Paris qu'elle avait brûlé les trois brochures, et les jacobins, le 25 novembre, votaient l'impression de cette lettre pour être envoyée aux sections et aux sociétés affiliées (Tourneux, nos 9337, 9576-9578). Ainsi Lanthenas était encore classé parmi les Girondins. C'était le moment, au contraire, où il se séparait d'eux.

§ 10. RUPTURE AVEC LES ROLAND.

Comment Lanthenas en vint-il à se séparer de ses compagnons d'armes et à rompre avec les Roland ? Mme Roland (*Mémoires*, t. II, p. 246) n'indique qu'une cause : sa jalousie au sujet de Buzot. Nous croyons qu'elle a vu juste, mais que cette cause ne fut pas la seule. Il y eut aussi un dissentiment politique profond, qui ne fut pas seulement la conséquence de cette jalousie, mais qui la précéda, l'accompagna et l'exaspéra. Les actes humains sont presque toujours complexes, et assurément ce fut ici le cas. Roland et ses amis, surtout Buzot qui venait de passer un an en province et en rapportait une sourde irritation contre Paris, prétendaient suivre une politique relativement conservatrice ; Lanthenas, poursuivant ses idées sans tenir aucun compte des difficultés pratiques, lié par son passé révolutionnaire, resté en contact avec beaucoup de montagnards, demandait au ministre de se porter à gauche et s'irritait de ne pas l'obtenir. Les billets si curieux que nous publions dans la correspondance (R1, lettres 508 à 520) nous font assister aux explications

irritées qui eurent lieu entre lui et Mme Roland. Ils ne sont pas datés, sauf le dernier, qui est du 20 janvier 1793. Mais divers indices nous ont amené à conclure qu'il faut placer les autres en novembre et décembre 1792. Une phrase de Lanthenas confirme notre conjecture : « L'on ma vu, écrivait-il en août 1793[26], *au mois de novembre*, au sein de la Convention, plongé dans la plus profonde tristesse, pendant les succès *d'un parti*. » Qu'on rapproche ces mots de ce qu'écrit Mme Roland : « Il prétendait se mettre entre le *côté droit* dont il blâmait les PASSIONS et le *côté gauche* dont il ne pouvait approuver les excès » (nous conservons les soulignements), et on verra que le *parti* visé par Lanthenas n'est autre que celui de ses anciens amis. Nous avons donc, par lui-même, la date de la rupture.

La page de Mme Roland que nous avons citée se termine par un mot terrible : « Il fut moins que rien et se fit mépriser des deux partis. » Il est certain que le malheureux Lanthenas, sévèrement jugé par les amis dont il s'était éloigné à l'heure où le péril fondait sur eux, tenu à distance par les vainqueurs qui ne voyaient en lui qu'un rêveur importun, traîna pendant l'année 1793 une existence désolée.

Après la condamnation de Louis XVI, où il vota la mort, — mais avec sursis et cinq ou six conditions restrictives, — après la démission de Roland, il s'efforça de s'isoler de la lutte et de se consacrer tout entier aux questions d'éducation nationale. Il avait été élu, le 13 octobre 1792, membre du Comité d'instruction publique de la Convention ; il y fut maintenu, à divers renouvellements successifs, jusqu'au 6 octobre 1793, jour où il fut éliminé. (C'est le 3 octobre que la Convention avait voté la proscription en masse de la Gironde ; le moment était mauvais pour lui.) Nous ne croyons pas devoir essayer ici de retracer son rôle dans cette grande commission : c'est un sujet en dehors de notre cadre, mais qui vaudrait d'être étudié, et dont on trouvera tous les éléments dans la grande publication de M. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*.

Des documents, publiés par M. Léon Marillier dans la *Revue critique* du 3 mars 1884, et qui se trouvent aujourd'hui au ms. 6241, fol. 252-254, nous font assister, en février 1793, à une suprême et

amère explication entre Roland et Lanthenas. Le frère aîné de celui-ci, le marchand du Puy, ne recevant plus de ses nouvelles, eut l'idée (ne sachant rien d'une rupture qui n'avait pas éclaté dans le public) de s'adresser à Roland, par une lettre du 8 février. Roland renvoya la lettre à Lanthenas (qui n'avait pas encore quitté l'hôtel de l'Intérieur), avec un billet ainsi conçu :

Quoique logé près de six mois sous le même toit, je vous ai très peu vu, je n'ai été nullement au courant de vos pensées ; seulement j'ai été informé que nous différions toujours davantage d'opinions ; d'après cela, il me serait impossible de répondre d'une manière satisfaisante à Monsieur votre frère ; je ne puis lui mander que ce que je vous mande à vous-même et je ne vois que vous qui puissiez satisfaire à ses questions. Ignorant des faits mêmes, je dois me garantir des conséquences. Je crois seulement, et je le crois fermement, que vous êtes à mon égard ce que vous avez voulu être. Si ce n'est pas le fruit d'une mûre réflexion, c'est celui d'une apathie réfléchie. Cause et effet, vous avez constamment nourri et fortifié cette disposition qui me semble dans votre croyance avoir fixé votre caractère. Puisse cette disposition d'esprit et de cœur des choses et des hommes concourir à votre bonheur !

R.

Un mois après, Lanthenas ayant fait imprimer un nouvel ouvrage, *Bases fondamentales de l'instruction publique* (20 mars 1793), et ayant obtenu qu'il fût distribué par ordre de la Convention vers le milieu d'avril, en envoya un exemplaire à Roland avec une note ainsi conçue :

J'ai fait ajouter la feuille 3 à l'exemplaire ci-joint que j'ai effectivement adressé à Roland, ce que j'ai cru devoir être sensible ; j'ai désiré qu'il vît par sa lecture s'il a eu véritablement raison d'abandonner un ami dont la constante amitié datait de dix-huit ans pour des amis nouveaux que son élévation seule lui a faits, dont la sotte vanité et la marche insensée l'enveloppant de toutes leurs sottises l'ont seules rendu l'objet des persécutions qu'il a souffertes et dont il est encore l'objet.

F. LANTHENAS.

Roland répondit par une lettre où il commence par faire l'apologie de son ministère, et qui se termine par ces lignes :

Je reviens à vous ; vous dites que je vous ai abandonné pour de nouveaux amis. Rappelez-vous donc que c'est vous qui vous êtes éloigné de moi. Rappelez-vous donc qu'interpellé dans l'Assemblée même, vous avez justifié un mensonge, une infamie par un silence approbatif ; et cela uniquement par peur, par lâcheté ; vous avez abandonné un ami de vieille date à l'insolente persécution d'une horde de brigands dont vous craigniez l'influence, et c'est à moi que vous osez dire que c'est là de la prudence !

Non, Lanthenas, la vertu triomphera, dussions-nous tous périr ! L'histoire nous vengera. Elle me vengera, moi en particulier. Les lâches, les brigands peuvent tuer mon individu ; ils ne tueront pas ma mémoire[27]...

L'ancien ministre se trompait en attribuant « à la peur, à la lâcheté » l'éloignement de Lanthenas, tandis qu'il y avait d'autres causes que Mme Roland connaissait mieux. Mais son ignorance à cet égard fait comprendre son profond ressentiment de l'abandon inexpliqué de son ami.

Dans la séance des 13 et 14 avril, Lanthenas fut des quatre-vingt-douze députés qui votèrent contre la mise en accusation de Marat. Cela n'empêcha pas que le lendemain, 15, lorsque les commissaires des sections de Paris, conduits par le maire de Paris, et ayant à leur tête, comme orateur, le jeune Rousselin (de Saint-Albin), vinrent demander à la Convention d'exclure de son sein vingt-deux députés brissotins, le nom de Lanthenas figurât sur cette liste. Mais ce timide ne s'effraya pas : le 16 mai, en pleine Convention, il s'attaquait à Marat, à ce Marat que, un mois auparavant, il avait défendu au nom des principes : « C'est toi, lui dit-il dans une apostrophe irritée, c'est toi qui es un aristocrate, car tu veux la contre-révolution en prêchant le meurtre, le pillage... » Ce seul moment suffit à justifier Lanthenas du reproche de lâcheté.

Au 2 juin, il était encore sur la liste des Vingt-Deux, dénoncés par le département de Paris, que Barère invitait, au nom du Comité de salut public, à se démettre volontairement de leur mandat. Il se démit en ces termes : « Nos passions, nos divisions, ont creusé sous nos pas un abîme profond. Les vingt-deux membres dénoncés doivent s'y précipiter, si leur sort, quel qu'il soit, peut le combler et sauver la République. » C'est alors que Marat intervint pour demander, non pas la suspension, mais l'arrestation des Vingt-Deux,

en ajoutant qu'il fallait retrancher de la liste Ducos, Dussaulx et Lanthenas, « Lanthenas, pauvre d'esprit, qui ne mérite pas que l'on songe à lui ». Cette pitié insultante de Marat est plus dure encore que le dédain de Mme Roland et ne nous paraît pas plus méritée.

Le malheureux Lanthenas, rejeté et balloté ainsi entre les partis, prêchant la paix au milieu de passions exaspérées, ne parvenant à se faire écouter de personne, ne comprenant rien visiblement à la tempête au milieu de laquelle il se débattait, fit une dernière et vaine tentative : du 7 au 9 août, il faisait distribuer à la Convention un opuscule ainsi intitulé :

MOTIFS DE FAIRE DU 10 AOÛT UN JUBILÉ FRATERNEL, *une époque solennelle de réconciliation générale entre tous les républicains, en consacrant une déclaration des devoirs de l'homme, des principes et maximes de la morale universelle*, par F. Lanthenas, député à la Convention nationale. Imprimerie nationale, 1793, in-8°, 78 pages. Prix, 1 livre.

L'ouvrage avait pour objet, dit-il, « de prévenir les malheurs de Lyon et d'arrêter les désastreuses conséquences du 31 mai ».

§ 11. ÉPILOGUE.

Nous ne nous étendrons pas sur le reste de la vie de Lanthenas. Il se trouvait plus isolé que jamais : Bancal était, depuis le 1er avril, prisonnier des Autrichiens, auxquels l'avait livré Dumouriez ; Roland fugitif, Brissot à l'Abbaye, Mme Roland à Sainte-Pélagie ; Bosc ne le connaissait plus. Ceux de ses compagnons de lutte qu'avait épargnés le 2 juin étaient décrétés d'arrestation le 3 octobre, et lui-même, éliminé le 6 octobre du Comité d'instruction publique, où il avait cru trouver un refuge, n'avait plus qu'à se faire oublier. En septembre-octobre, comme pour faire son testament politique, il rassemble en un premier volume ses *Écrits et discours*[28] ; en décembre, il donne une traduction d'un autre ouvrage de Thomas Paine, *Le Siècle de la raison*. Au printemps de 1794, il se retire à la campagne. Il ne reparaît qu'après la chute de Robespierre. Il se remet alors à écrire et à prêcher sa morale républicaine, mais à prê-

cher dans le vide. Il se plaint amèrement de n'être écouté de personne[29].

La publication des *Mémoires* de Mme Roland par Bosc (avril-juin 1795) dut éveiller dans son âme de tristes pensées, d'autant plus que Bosc, dans une note de son *Avertissement*, avait eu pour lui un mot très dur dans sa simplicité. En annonçant qu'il publierait la correspondance de Mme Roland et en regrettant de n'y pouvoir faire entrer « quelques lettres d'un très grand intérêt », qu'il ne retrouvait pas, il ajoutait : « Il est possible que plusieurs soient restées entre les mains de Lanthenas, avec qui cette correspondance était fréquemment commune. Il y mettait alors, et avec raison, une fort grande importance, mais aujourd'hui !... »

Ce doux et poignant reproche (Bosc avait d'ailleurs atténué les passages des *Mémoires* concernant Lanthenas) alla à son adresse, comme on va le voir.

Le 25 floréal an III (14 mai 1795), quelques semaines après la publication de Bosc, Lanthenas faisait paraître :

NOUVELLE DÉCLARATION DE LA MORALE RÉPUBLICAINE *ou des devoirs de l'homme et du citoyen, — objet constitutionnel, — et projet de loi pour la promulguer et lier par elle les opinions religieuses et les cultes au soutien de la République*, par F. Lanthenas, membre de la représentation nationale ; *suite aux moyens qu'il a proposés de vaincre les obstacles à la République et de l'organiser*. À Paris, chez Maret, libraire, au jardin de l'Égalité, 121 p. ; in-8°.

Mais si l'avant-propos est daté du 25 floréal (14 mai), les dernières pages n'ont été écrites qu'après le 8 prairial (27 mai).

On y retrouve toutes les idées confuses de Lanthenas ; mais ce qui frappe le plus, c'est évidemment qu'il est hanté, depuis le livre de Bosc, par le souvenir des Roland. Les pages 9-12 ne sont qu'un long cri de regrets. Il affirme que les diverses publications dans lesquelles, de juin à octobre 1793, il avait cherché comme un refuge, avaient pour objet d'empêcher de « faire juridiquement massacrer des *hommes précieux*, des *patriotes innocents* ou malheureux et point criminels... » (p. 10). Il en espérait « un bon effet sur les esprits égarés, qui poussaient à l'échafaud les plus malheureuses et les plus *innocentes victimes* de la Révolution » (p. 11-12). « Pour redresser les

mouvements dangereux imprimés à la Révolution par ses fanatiques et ses ennemis, j'ai cru, je l'avoue, qu'il fallait des moyens adroits et une conduite soutenue, plutôt que l'inertie et l'*emportement*, lorsque surtout leur torrent grossi était devenu trop impétueux et ne pouvait plus être arrêté par la faible opposition de quelques individus... » Toujours la molle justification, si durement jugée par Mme Roland !

Puis, après avoir rappelé que, lui aussi, « s'attendait toujours à voir son nom inscrit sur la liste des proscriptions », il ajoute : « Le temps viendra peut-être où *je dirai aussi* ce que j'ai vu, ce que j'ai fait, ce que j'ai senti ; où j'exposerai avec sincérité les véritables motifs de ma conduite à toutes les époques de la Révolution, — mais ce sera, si je le puis, lors seulement que la République sera consolidée... » (p. 15).

Il « commence à croire qu'il n'y a point trop de la *loi* et de la *morale*, de toutes les deux mises en action avec une égale vigueur, pour neutraliser les inclinations perverses... ». Nous voilà loin de la *liberté indéfinie* de la presse ! Il parle de « l'existence devenue *monstrueuse* de la Société des jacobins » !! (*Déclaration*, p. 12.) Il dit ailleurs : « *Trois charlatans*, Cagliostro, Mesmer et Robespierre... » (p. 22). Lui, le mesmériste enthousiaste de 1782 à 1784 !!

Il proclame l'utilité des croyances religieuses ! « Déploierai-je le tableau de l'histoire, pour prouver les bons effets de la religion consolatrice ?... » (p. 22-23). Il essaie une réhabilitation du *rolandisme* (p. 30). Il dit plus loin : « Le courage *passif* est essentiellement, dans toutes les circonstances, celui de l'homme vertueux... » (p. 109) ; et il écrit, dans son projet de loi en 28 articles, un article ainsi conçu : « Il sera établi à Versailles une maison d'instruction, où les fonctionnaires qui auront fait des fautes seront envoyés en exil, et où seront enseignés les principes et le développement de la République, par ceux de la justice et de l'humanité... » (art. 27, p. 118).

Nous n'avons ni à raconter son rôle à la Convention pendant le reste de la session, ni à donner la liste de ses autres publications. Notons seulement que, élu au Conseil des Cinq-Cents par le département d'Ille-et-Vilaine, il ne siégea que dix-huit mois, ayant été éliminé par le sort au premier renouvellement du Corps législatif

(25 mai 1797).

Il y a, au ms. 9534, dix-sept lettres de lui à Bancal des Issarts, allant du 27 octobre 1796 au 16 décembre 1798. Bancal, revenu de captivité, siégeait, lui aussi, au Conseil des Cinq-Cents, dont il sortit en même temps que son ami. Il venait de publier son livre *Du nouvel ordre social fondé sur la religion* où il exposait, entre autres thèses, — lui, l'ancien hôte du Clos en septembre 1790, — « que les femmes ne doivent jamais se mêler des affaires publiques ». Ces lettres de Lanthenas vaudraient la peine d'être dépouillées.

Il avait été nommé commissaire du Directoire près l'administration municipale du IIe arrondissement de Paris. Cela assurait son existence, et c'était nécessaire, car, loin de s'enrichir par la Révolution, il semble y avoir perdu la plus grande partie de son patrimoine. La gêne apparaît en plus d'un endroit. Sa santé était d'ailleurs ruinée. Dans sa dernière lettre, du 16 décembre 1798, il dit tristement : « J'espérais tous les jours t'écrire moi-même, mais tous les jours cela m'a été également impossible ; les forces du corps et même quelquefois celles de l'esprit me manquent absolument. Je prends cependant le parti de faire écrire celle-ci... »

Il mourut à Paris, dix-sept jours après, le 2 janvier 1799[30].

Dans la dernière année de sa vie, persévérant dans l'idée à la fois religieuse et laïque qui l'avait toujours hanté, il publia un livre intitulé : *Religion civile proposée aux républiques pour lien des gouvernements représentatifs*, Paris, an VI, 1 vol. in-12. Le commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine, Mathieu, dans un rapport au ministre de l'Intérieur du 12 mars 1798, après avoir fait l'éloge des associations théophilanthropiques, ajoutait : « L'ouvrage du citoyen Lanthenas, intitulé : *La Religion civile*, pourrait fournir matière à quelques lectures dans les sociétés de ce genre que les cantons ruraux voient naître. » (Adolphe Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. III, p. 107.)

Quelques jours après sa mort, le 19 janvier 1799, Dupin, successeur de Mathieu, écrivait à son tour : « La Société des Noirs [c'est-à-dire des amis des Noirs], qui tenait ses séances chez le citoyen Lanthenas, se réunit, depuis la mort de ce dernier, dans un local que le ministre de la Marine lui a donné... » (*Ibid.*, p. 362.)

[1] *Velay-Revue*, n[os] du 1[er] décembre 1900 au 1[er] février 1901.
[2] Archives municipales du Puy, E 56, fol. 104, v°.
[3] Aux deux séries des *Papiers Roland*, dans la collection Alfred Morrison, etc.
[4] Pour tous ces détails de la jeunesse de Lanthenas, nous avons pour guide un érudit distingué, M. Paul Le Blanc, qui, dans ses *Variétés historiques et biographiques (Auvergne et Velay)*, Le Puy, 1885, lui a consacré un chapitre (p. 32-41). M. Paul Le Blanc a eu des notes de la famille et en a recueilli la tradition orale.
[5] Et non en *octobre 1778*, comme l'a cru M. Paul Le Blanc.
[6] Datée du 20 octobre. Mais ce ne peut être la date du voyage. Roland reconnaissait lui-même que son livre était plein de fautes d'impression.
[7] Lettres des 14, 29 octobre, 11 novembre, 10, 15, 16 et 23 décembre (collection Morrison) ; 4 novembre et 4 décembre (ms. 6239).
[8] Archives municipales du Puy, E 98.
[9] Germain Martin, *La Grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, p. 250-253.
[10] Voir p. 97 du présent ouvrage.
[11] Germain Martin, *loc. cit.*
[12] Voir le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 143, *Brissot et les Roland : collaboration des Roland au* Patriote français.
[13] Il dit à ce sujet : « Un ouvrage, probablement le dernier mutilé par la censure, que la Révolution me permit ensuite de publier dans son entier. » (P. 7 de son livre sur la *Liberté indéfinie de la presse*, publié deux ans après, en juin 1791.)
[14] *Un projet de Brissot pour une association agricole*, p. 260-265.
[15] Il y a, au Clos, une chambre qu'on appelle encore maintenant « la chambre de Lanthenas ».
[16] Nous l'avons également reproduite dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 267-268.
[17] Commune de Denicé.
[18] Dans ses *Mesures de salut public*, espèce de revue mensuelle qu'il publia après la chute de Robespierre, de septembre 1794 à février 1795, et qui n'eut que quatre numéros, il accuse l'ex-tyran de le lui avoir *très perfidement soustrait* ! (N° 1, p. 16.)
[19] *Mémoires* de Brissot, t. IV, p. 432 et suivantes. L'éditeur a défiguré le nom de Lanthenas, qu'il appelle *Lauttunat*.
[20] Voir aussi les articles de M. Vissaguet, déjà signalés. Ils rendent très bien compte de la situation locale.
[21] Page 135 de sa traduction des *Droits de l'homme*, de Thomas Paine, 1792.
[22] *Le Patriote* du 5 avril 1792 annonce la formation d'une société économique, ayant pour président Hell (ex-constituant), et comptant parmi ses membres, à côté de Roland, déjà ministre, l'inséparable Lanthenas.
[23] *Histoire de la société française pendant la Révolution*, p. 189.
[24] *Mémoires* de M[me] Roland, t. I, p. 291.
[25] Mentionnons encore un *Plan pour établir, sur une colonisation faite à la Louisiane, un système d'assignats*, remis à la fin de 1792 à Lebrun (*Mesures de salut public*, n° IV, p. 20, dans les *Écrits et discours*). Mais signalons surtout sa traduction de la seconde partie de la *Théorie et pratique des droits de l'homme*, de Thomas Paine. La première partie avait été traduite, en 1791, par François Soulès. Lanthenas traduisit la seconde partie, qui parut sous ce titre : *Théorie et pratique des droits de l'homme*, par Th. Paine, secrétaire du Congrès au département des Affaires étrangères pendant la guerre d'Amérique, auteur du *Sens commun* et des *Réponses à Burke*, traduit en français par F. Lanthenas, D. M., et par le traducteur du *Sens commun* [Griffet de La Baume]. À Paris, chez les directeurs de l'Imprimerie du Cercle social, rue du Théâtre-Français, n° 4 ; à Bruxelles, chez Lemaire, 1792, l'an IV[e] de la Liberté ; in-8° de 168 p. L'ouvrage fut annoncé dans *Le Patriote français* des 22 mars et 3 avril 1792.
[26] *Motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel*, p. 35.
[27] Nous abrégeons la citation.
[28] Le deuxième volume des *Écrits et discours* ne parut qu'à la fin de 1795.

[29] Il raconte lui-même qu'un de ses collègues lui disait, en prairial an III (mai-juin 1795) : « Vous donnez des plans qui seraient peut-être bons pour la Lune. »
[30] M. Dauban (*Étude*, p. CCIII) dit « qu'il vivait encore en 1816 ; il fut du nombre des régicides exilés ». M. Faugère (t. II, p. 246) ajoute : « En 1816, il voyageait en Italie. » C'est dans la *Biographie moderne* de 1816 que M. Dauban et M. Faugère ont pris ce renseignement inexact.

CHAMPAGNEUX

(1744-1807)

———

§ 1er. À BOURGOIN.

LUC-ANTOINE Donin de Rosière-Champagneux, né le 24 juin 1744[1], à Bourgoin, appartenait à une famille considérable dans cette petite ville du Dauphiné. Son oncle, Louis Donin de Rosière, secrétaire du roi (titre qui conférait la noblesse), greffier en chef au parlement de Grenoble, capitaine-châtelain royal et delphinal de Bourgoin, avait été maire en 1746 ; son père, Antoine Donin de Rosière, en 1750.

Il n'avait que 22 ans et exerçait déjà la profession d'avocat à Grenoble, lorsque la mort de son père, en 1766, le rappela à Bourgoin. Il avait six frères et sœurs à élever, des biens ruraux à gouverner. Il s'installa donc à Bourgoin, se fit nommer châtelain (avec dispense d'âge) à la place de son oncle démissionnaire en sa faveur (21 août 1767), puis maire *ancien*, *mi-triennal* de Bourgoin, Jallieu et Ruy pour neuf ans (23 septembre 1767).

L'année suivante, il recevait Jean-Jacques Rousseau à Bourgoin, et lui servait de témoin pour son mariage avec Thérèse Levasseur. « Cet honnête et saint engagement, dit Rousseau[2], a été contracté dans toute la simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature, en présence de deux hommes de mérite et d'honneur, officiers d'artillerie, et l'un, fils d'un de mes anciens amis du bon temps, c'est-à-dire avant que j'eusse aucun nom dans le monde ; et l'autre, maire de cette ville et proche parent du premier. Devant cet acte si court et si simple, j'ai vu fondre en larmes ces deux dignes

hommes, et je ne puis vous dire combien cette marque de la bonté de leurs cœurs m'a attaché à l'un et à l'autre... »

§ 2. À LYON.

En 1773, Champagneux épousa une jeune fille de Lyon, Ursule-Adélaïde Brottin[3], qui lui donna deux fils et trois filles en douze années. Le souci de l'éducation de ses enfants le détermina à venir s'établir à Lyon vers la fin de 1785. Il s'y fit inscrire comme avocat[4]. Dès cette époque, il connut les Roland (voir R1, *Discours préliminaire*, p. XXVII). Mais c'est surtout en 1789, lorsque, probablement sous l'inspiration du duc d'Orléans, on fonda à Lyon une Maison philanthropique[5], dont Blot, l'ami de Brissot, fut secrétaire général, et Champagneux un des administrateurs, que sa liaison avec les Roland devint plus intime.

Il continuait cependant à s'occuper des affaires de Bourgoin. Homme d'action et de sens pratique, il voulait garder sa situation et son influence dans le petit pays auquel l'attachaient ses origines et ses intérêts[6]. En août et décembre 1788, il se fit députer à ces célèbres assemblées de Romans où les états du Dauphiné tracèrent le programme des revendications nationales. Néanmoins, c'est surtout à Lyon qu'il eut un rôle : il y rédigea les cahiers de doléances de plusieurs corporations ; puis, le 1er septembre 1789, il fonda un journal, le *Courrier de Lyon*[7], dont l'influence fut très vite considérable, et auquel les Roland collaborèrent plus d'une fois (R1, *Discours préliminaire*, p. XXXIII). C'est avec lui que, le 30 mai 1790, dès cinq heures du matin, Mme Roland alla voir défiler, sur les quais du Rhône, les soixante mille gardes nationaux accourus des départements voisins pour célébrer la fête de la Fédération lyonnaise, et c'est dans son journal qu'elle publia, sans signer, une relation de la fête, qui eut un succès retentissant. « Il en fut répandu, dit-il, plus de soixante mille exemplaires », chaque fédéré ayant voulu emporter le sien. *Le Patriote français* du 6 juin en donna plusieurs extraits, et les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins (n° 30), la reproduisirent *in extenso*[8].

Nous ne voyons cependant apparaître Champagneux dans les lettres de Mme Roland qu'en 1790 (voir R1, lettre 350). Mais ce que nous venons de raconter prouve que leurs relations étaient bien antérieures. C'est chez lui d'ailleurs qu'elle accourt aux nouvelles en août 1790 (voir R1, lettre 370) lorsque, apprenant au Clos que Roland est accusé d'avoir fomenté l'émeute du 26 juillet, elle se rend à cheval à Lyon pour sortir d'inquiétude.

Les services désintéressés que Champagneux rendait à la cause démocratique (il versait dans la caisse de la Société philanthropique tous les bénéfices de son journal[9]), — et que ne compensait pas l'extension de son cabinet d'avocat[10], — lui avaient acquis une légitime popularité. Néanmoins, en octobre 1790, sa santé affaiblie par cette rude campagne de quatorze mois le décida à remettre le *Courrier de Lyon* en d'autres mains et à se retirer aux champs. C'est là que la reconnaissance de ses concitoyens vint le chercher. En même temps qu'il était nommé juge de paix de Bourgoin, mandat qu'il n'accepta pas, il était élu officier municipal de Lyon (26 novembre 1790, Wahl, p. 266). Il était, comme Mme Roland, de ces natures que le succès ressuscite. Il revint aussitôt prendre une part active aux travaux de la municipalité lyonnaise.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail du rôle actif, courageux et intelligent qu'il eut à Lyon durant près de deux années (novembre 1790-septembre 1792). On le trouvera retracé, avec tous les développements nécessaires, dans le remarquable ouvrage de M. Maurice Wahl[11], et Champagneux l'a résumé lui-même dans ces mémoires justificatifs de 1793 et 1794[12] que nous avons déjà cités. Membre du comité de police, membre du comité des finances, il est chaque jour sur la brèche pour contenir les malveillants et les conspirateurs, apaiser les émeutes, réorganiser les finances de la ville que l'Ancien Régime avait laissées dans un complet désarroi, nécessairement accru par les réformes et par l'arrêt des affaires. Nul plus que lui, dans ces temps difficiles, n'a bien mérité de la cité[13].

Il existe, au ms. 6241, plus de cinquante lettres de Roland à Champagneux (sans parler des douze lettres de Mme Roland que nous avons publiées, cf. R1). L'inspecteur, officier municipal de Lyon comme Champagneux, envoyé à Paris par la ville pour la

mission dont nous avons parlé (R1, *Avertissement* de l'année 1791), écrivait presque tous les jours à son collègue pour le tenir au courant de ses démarches et des affaires de la capitale. Ces lettres, rédigées à la diable, mais sincères et pleines de faits, sont un document pour l'histoire de Lyon à cette époque.

En septembre 1791, Champagneux est nommé membre du tribunal de police correctionnel. Mais il passe bientôt à des fonctions plus importantes : le 7 décembre il est élu substitut du procureur de la commune, puis, trois mois après, le 24 février 1792, sur la démission de Bret et le refus de Roland, procureur de la commune (Wahl, p. 449-451).

Nous le trouvons alors engagé dans une lutte nouvelle : depuis l'affaire de Varennes, il y avait partout scission entre les patriotes de la première heure : les uns résolus à maintenir quand même la Constitution de 1791 et une royauté sans prestige, les autres à aller à toutes les conséquences de la Révolution. Les autorités départementales étaient pour la plupart constitutionnelles, tandis que les municipalités étaient aux mains du parti avancé. À Lyon, il en fut de même : d'une part le département et le district, de l'autre, la municipalité conduite par le maire Vitet, mais principalement par Champagneux et Chalier, furent en continuels conflits, dans lesquels la municipalité aurait succombé si l'entrée de Roland au ministère (23 mars 1792) n'était venue lui apporter l'appui décisif du pouvoir central. Là encore, nous ne pouvons que renvoyer au livre de M. Wahl (livre III, et surtout p. 473, 483, etc.), en remarquant seulement que Champagneux, pour en finir, se fit déléguer par ses collègues pour aller demander « prompte justice à l'Assemblée et au pouvoir exécutif », — on ne disait déjà plus le roi. C'était le 10 mai 1792, c'est-à-dire au moment où le ministère girondin prenait l'offensive vis-à-vis du souverain (voir R1, *Avertissement* de l'année 1792). La lutte se termina par un coup d'autorité : le 14 août, quatre jours après sa rentrée au ministère, Roland faisait suspendre les directoires du département et du district, et un décret de l'Assemblée transformait le lendemain la suppression en une destitution.

Champagneux avait eu pour compagnon d'armes, dans cette

bataille de six mois, un autre officier municipal, Joseph Chalier, qui allait devenir, en 1793, le chef du parti montagnard à Lyon, et qui, après que les sections révoltées contre la Convention l'eurent envoyé à l'échafaud, devait partager avec Marat les apothéoses révolutionnaires. C'est un souvenir que Champagneux, lorsqu'il eut été incarcéré en août 1793 comme « l'âme damnée de Roland », ne cessa d'invoquer, avec plus d'habileté que de courage, dans ses mémoires justificatifs (voir surtout fol. 167-170).

§ 3. AU MINISTÈRE.

Nous avons vu qu'il s'était rendu à Paris en mai 1792, avec une mission de la ville de Lyon. Il semble avoir profité de ce séjour pour devenir un des collaborateurs de Roland dès son premier ministère : « Je vins à Paris et je secondai ses travaux autant qu'il me fut possible » (*Discours préliminaire*, p. XXVI). Mais c'est seulement après le 10 août que Roland, libre de remanier ses bureaux, lui fit une place en rapport avec son mérite[14]. Il lui confia la première division (ou 1er bureau), la plus importante de toutes, qui avait dans ses attributions « la correspondance avec les 83 départements de la République », etc. (*Almanach national* de 1793, p. 129). L'emploi était considérable ; il comportait, outre le logement au petit hôtel de l'Intérieur, 8.000 livres d'appointements (voir *Le Patriote* du 2 juin 1792).

Ce que fut ce service, organisé sur les indications de Pache, Champagneux nous le raconte dans son mémoire justificatif de 1794 (ms. 6241, fol. 172). Nous avons publié ce morceau dans la *Revue historique* (janvier-avril 1887, p. 87). Il suffira d'en donner ici quelques lignes : « Je passais à les lire [les lettres arrivant pour le ministère] et à méditer sur les réponses à faire depuis cinq heures du matin jusqu'à dix. Depuis cette heure jusqu'à midi, je conférais avec le ministre ; je prenais ses décisions et ses signatures. À midi, je revenais dans mon bureau, où le public était admis jusqu'à quatre heures. Le reste de la journée, sauf le moment du repas et quelquefois d'une promenade, je l'employais à l'examen des lettres

destinées pour la signature du lendemain... »

C'est avec de tels travailleurs que s'est organisée la France nouvelle.

Aussi Champagneux était-il vraiment le bras droit de Roland, et lorsque la lutte fut devenue implacable entre le ministre et les clubs jacobins, fut-il dénoncé avec la même violence que son chef. Il ne le suivit pas pourtant dans sa retraite, à la fin de janvier 1793. Garat, qui prit le ministère de l'Intérieur, d'abord par intérim, puis en titre à partir du 14 mars, avait trop besoin des services d'un commis si laborieux et si expérimenté.

Il est évident que le maintien de Champagneux impliquait dans une large mesure la continuation des traditions administratives de Roland, et particulièrement du service de l'*Esprit public*. Il y avait eu, sous Roland, un bureau institué sous ce titre, à la tête duquel on avait placé un commis appelé A.-F. Letellier[15], mais dont Champagneux avait véritablement la haute direction, puisqu'il s'agissait d'envoyer aux autorités et aux sociétés populaires des départements « les bons écrits », c'est-à-dire les brochures, journaux, etc., qui défendaient la politique du ministère. Le parti montagnard, à l'Assemblée, aux Jacobins, dans la presse, attaquait ardemment cette institution, dont Mme Roland, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 122-125), s'efforce habilement d'atténuer le caractère combatif. Roland parti, on pouvait d'autant moins continuer, que la Convention, le 21 janvier, avait supprimé les fonds affectés à ce service. Mais Champagneux persuada à Garat, en avril, de réorganiser le Bureau, en lui donnant la direction d'une police politique secrète, faite par des « observateurs de l'esprit public » (Ad. Schmidt, *Tableaux...*, t. I, p. 131 et suivantes). Il s'agissait avant tout de surveiller la Commune de Paris, plus ardente que jamais à mettre la main sur l'Assemblée et le gouvernement. Champagneux a raconté, dans un fragment de ses *Mémoires* que nous avons publié (*Revue historique*, *loc. cit.*), les objurgations incessantes qu'il adressait là-dessus au timide Garat.

Il usait aussi de son influence auprès de son nouveau chef, après l'arrestation de Mme Roland au 1er juin, pour la servir dans la mesure du possible. Il se concertait avec Grandpré, l'inspecteur des

prisons, pour transmettre aux ministres les réclamations hautaines de la prisonnière, non sans les avoir fait adoucir quelque peu. Il l'allait voir à l'Abbaye (*Mémoires*, t. I, p. 41-42), à Sainte-Pélagie (*ibid.*, p. 218). Il recevait le dépôt des premiers cahiers de ses *Mémoires*.

La saisie des papiers de Lauze de Perret, décrétée le 12 juillet, acheva de compromettre Champagneux. On y trouva en effet une lettre où Barbaroux, écrivant d'Évreux, le 13 juin, à de Perret, le chargeait de transmettre à Mme Roland des nouvelles des députés fugitifs et ajoutait : « Pour cela, tu pourrais voir... Champagneux, l'un des chefs de bureaux du ministère de l'Intérieur[16]... »

L'orage était donc sur sa tête. Il éclata le 1er août. Ce jour-là, Collot d'Herbois, l'ennemi personnel de Roland et même de Garat, — il avait été candidat au ministère de l'Intérieur en mars 1792, et peut-être encore à la fin de janvier 1793[17], — vint faire, sous un vain prétexte, une scène furieuse à Champagneux dans son bureau, et le quitta en annonçant qu'il allait au Comité de sûreté générale demander son arrestation. Champagneux de s'évader aussitôt, tandis que Collot d'Herbois allait trouver, non pas le Comité de sûreté générale, mais le ministre et se plaindre à lui de son commis. Garat chercha à couvrir Champagneux, rappela combien il lui était nécessaire : « on ne pouvait le remplacer, parce qu'il écrit sept cents lettres par mois. » Collot lui répondit alors qu'il dénoncerait à la Convention et Champagneux et lui.

Il tint parole et, le lendemain, 2 août, il obtint de la Convention un décret ordonnant l'arrestation du ministre et de son commis, et leur comparution séparément à la barre[18]. Garat comparut seul, s'excusa comme il put, et, grâce à l'intervention de Danton, obtint que ce décret fût rapporté en ce qui le concernait. Quant à Champagneux, qui avait, dès la veille au soir, envoyé sa démission au ministre[19], il se décida, au bout de deux jours, à sortir de son asile et, le 4 août, se présenta pour être admis à la barre de l'Assemblée, espérant sans doute être absous comme son chef. Mais la Convention « le renvoya au Comité de sûreté générale et décida qu'il serait en arrestation jusqu'après le rapport du dit Comité[20] ».

Il faut lire, dans le propre récit de Champagneux (*Discours pré-*

liminaire, p. LIX-LXI, et t. II, p. 390-393), les circonstances curieuses de son arrestation : c'est lui-même qui, aussitôt le décret rendu, alla le porter au Comité de sûreté générale, en força la porte, s'expliqua avec Bazire, Alquier et Amar qui s'y trouvaient, mais sans rien obtenir que cette réponse, d'ailleurs assez naturelle, « que le Comité ne pouvait pas voir sans inquiétude l'ami de Roland dans les bureaux du ministère de l'Intérieur ». Après quoi, deux gendarmes, qu'Anacharsis Cloots, au dire de Champagneux, serait allé chercher, conduisirent à la Force l'ami de Roland, et le Comité chargea Ingrand de faire le rapport demandé par la Convention, rapport qui ne fut jamais fait, heureusement pour le prisonnier.

C'est à ce moment-là, soit dans les deux jours d'alarmes qui précédèrent son arrestation, soit immédiatement après, que Champagneux brûla ou fit brûler, par prudence, les cahiers des *Mémoires* de Mme Roland qu'il avait chez lui[21].

§ 4. LA PRISON.

Il resta détenu pendant plus d'une année, à la Force jusqu'au 14 juillet 1794, aux Madelonnettes jusqu'au 11 août suivant. Il nous a laissé, sur cette longue captivité, qu'il partagea avec les Soixante-Treize, et où il vit de près Adam Lux, Miranda, Achille du Chastellet, Valazé et Vergniaud, des souvenirs intéressants[22], auxquels nous ne pouvons que renvoyer le lecteur. Notons seulement que, même alors, il resta en communication avec la prisonnière de Sainte-Pélagie (voir R1, lettre 552).

Un homme si laborieux ne pouvait manquer d'utiliser le loisir que venait de lui faire Collot d'Herbois. Il composa dans sa prison une *Histoire de France*, — un drame ! — des *Mémoires personnels* (probablement perdus), des *Mémoires historiques*, dont nous avons retrouvé quelques pages aux *Papiers Roland*[23]. Mais il écrivait aussi requêtes sur requêtes aux autorités révolutionnaires pour réclamer sa liberté, rappeler ses services et réfuter les dénonciations portées contre lui. (Tout ce dossier existe au ms. 6241, fol. 160-196.) Une de ces dénonciations était plus redoutable pour lui que toutes les

autres. C'était celle d'Amar, dans son terrible rapport du 3 octobre, le signalant comme ayant associé sa plume, en faveur du ministère Roland, à celles de Brissot et de Louvet. Nous n'essayerons pas d'analyser la défense de Champagneux ; elle est plus adroite que fière ; partout il atténue, il esquive les points embarrassants, il s'efface. Sur la question de l'*Esprit public*, il renvoie à l'*Almanach national* de 1793, où Letellier est indiqué comme chef de ce service. Il nie avoir eu « aucune relation, quelle qu'on la puisse concevoir, avec Brissot, Louvet, ni avec aucun des députés décrétés d'accusation ou d'arrestation ». Il n'a jamais eu « ni relation ni correspondance avec Barbaroux ». Il n'a jamais de sa vie parlé à de Perret. En même temps, il envoie au Comité d'instruction publique de la Convention une longue notice sur Chalier, où il se réclame d'avoir été son compagnon de luttes à Lyon en 1791 et 1792. Mais si les plaidoyers de Champagneux n'ont rien d'héroïque, ils restent honnêtes ; nulle part, il ne renie Roland et, même en se déclarant étranger au Bureau d'esprit public, « sans relations avec ceux qui en étaient chargés », il ajoute : « En donnant ces éclaircissements, je suis bien éloigné de me rendre accusateur et de conjurer l'orage sur eux. Mais je dois la vérité tout entière, et on trouvera sans doute bien extraordinaire que, les coopérateurs de Roland dans le Bureau d'esprit public jouissant de leur liberté et de leurs places, moi étranger à leurs opérations et à eux, je sois puni pour ce qu'on leur impute... »

À sa captivité s'ajoutaient de cruels soucis de famille. Son fils aîné, Benoît-Anselme, d'abord employé dans les bureaux du ministère, s'était engagé en mars 1793, à 19 ans, pour aller combattre à l'armée du Nord, et venait, après la capitulation de Valenciennes, d'être envoyé à l'armée qui marchait sur Lyon. Quant à Mme Champagneux, restée d'abord à Lyon avec deux de ses filles, elle en était sortie prudemment dès le 3 juillet, après l'insurrection déclarée de la ville, et s'était retirée à Bourgoin, où elle avait donné asile dans sa maison aux *patriotes* de Lyon persécutés et fugitifs[24]. En août, en apprenant l'arrestation de son mari, elle accourut à Paris, mais pour tomber aussitôt malade « d'une maladie grave qui la tint plus de trois mois aux portes du tombeau » (ms. 6241, fol. 165).

Sa famille dispersée, sa fortune compromise (on avait mis ses meubles de Lyon sous les scellés), ses illustres amis frappés les uns après les autres, sa captivité prolongée indéfiniment, tout semblait se réunir pour accabler Champagneux. Il supporta cependant ces revers avec assez de philosophie. Enfin, quinze jours après le 9 thermidor, la liberté lui fut rendue.

§ 5. RETOUR À BOURGOIN.

Il se retira aussitôt avec tous les siens à Bourgoin, où sa présence était bien nécessaire. « J'y passai, dit-il, quinze mois, uniquement occupé des soucis de l'agriculture. » Le 8 novembre 1795, il était élu agent municipal de Jallieu[25], et membre, en cette qualité, de la municipalité du canton de Bourgoin (Fochier, p. 325-327). Mais déjà il était reparti pour Paris, « où j'étais appelé, dit-il, par les pressantes sollicitations de quelques amis », c'est-à-dire où il voulait voir si le Directoire, en s'installant et en organisant ses ministères et ses bureaux, n'avait rien à lui offrir. D'après son récit, le Directoire aurait hésité un instant, pour le ministère de l'Intérieur, entre Benezech et lui. En tout cas, Benezech, une fois nommé, lui offrit de reprendre au ministère la direction du premier bureau, comme aux temps de Roland et de Garat. Il accepta, et envoya à Jallieu sa démission d'agent municipal (Fochier, p. 333).

§ 6. RETOUR AU MINISTÈRE.

(NOVEMBRE 1795-SEPTEMBRE 1797.)

Il ne paraît pas que Champagneux, au sortir de sa prison, pressé de courir en Dauphiné mettre ordre à ses affaires, se fût occupé de la fille de Roland. C'est Bosc qui avait veillé sur l'orpheline. Mais lorsque le bon naturaliste, épris de sa pupille, commençant à comprendre qu'il n'était pas payé de retour, songea à s'expatrier, nous voyons apparaître Champagneux avec sa froide raison. Bosc avait quitté Paris dans les premiers jours de juillet 1796, laissant

Eudora Roland à Rouen, chez les demoiselles Malortie. Champagneux, auquel il semble avoir dès lors transféré, en même temps qu'à Creuzé-Latouche, la tutelle de la jeune fille, lui avait promis de le tenir au courant de ce qu'elle pourrait vouloir ou faire. Quatre de ses lettres à Bosc (27, 29 juillet, 3, 4 août), qui se trouvent dans la collection Beljame, sont infiniment curieuses. Il apprend à l'exilé que la jeune fille a été ramenée de Rouen à Paris par une des demoiselles Malortie, qu'elle est installée chez Creuzé-Latouche, mais que, de concert avec sa femme, Creuzé et Mlle Malortie, il va la mettre en pension « chez la citoyenne Moreau, qui a succédé à Mme Leprince de Beaumont », « la pension la plus convenable de Paris ». Il y a, dans ces lettres, un rare talent de gradation. Champagneux dit dans la première : « Je crains bien que votre absence soit fatale à cette enfant. » Dans la seconde, il laisse espérer à Bosc que, s'il revient dans dix-huit mois, « il trouvera le cœur d'Eudora libre ». Mais, dès la troisième, il ne lui dissimule plus que « sa préférence » devenait « un fardeau » pour la jeune fille, il prend acte de sa résignation « à la voir mariée à un autre », il l'en loue, et lui fait déjà pressentir qu'il songe en effet à la marier « en la confiant à de dignes mains... ». Enfin, dans la dernière, il parle plus net encore : « Je vous réponds que je serai obéi à l'égal d'un père... Je ne crains plus d'étendre mes droits. » Ainsi, en huit jours, le nouveau tuteur a doucement disposé Bosc au dénouement que déjà peut-être il préparait.

Cinq mois ne s'étaient pas écoulés que Champagneux mariait Eudora Roland avec son fils Pierre-Léon, âgé de vingt ans (elle venait d'en avoir quinze). Le mariage fut célébré dans l'Isère, à Jallieu, le 13 décembre 1796.

C'est Champagneux qui en informa Bosc, dans des lettres qui nous sont signalées par un catalogue de ventes d'autographes (vente du 21 juillet 1856, Laverdet, expert, n° 1039) : « 7 lettres autographes signées de Champagneux, directeur de la première division au ministère de l'Intérieur, à Bosc, Paris, an IV-an VII, 18 p. in-4°. Il lui donne de longs détails sur le mariage de son second fils Léon avec Mlle Eudora Roland, sa fille adoptive. »

La disgrâce de Benezech, destitué par le Directoire aux ap-

proches du 18 fructidor, entraîna celle de Champagneux. Il retourna de nouveau cultiver ses champs.

§ 7. Dernières années.

Il profita de sa retraite pour préparer une édition des œuvres de Mme Roland. Bosc avait dû, avant son départ pour l'Amérique, lui remettre le manuscrit des *Mémoires* sur lequel il avait donné son édition de 1795. Mais Champagneux ne recourut au manuscrit que pour restituer quelques traits au portrait de Lanthenas, qui venait de mourir (2 janvier 1799) et qu'il n'était plus nécessaire de ménager. Partout ailleurs, il s'en tint au texte imprimé de Bosc, approuvant ainsi ses retranchements et ses retouches, et aggravant ces libertés tantôt par d'autres suppressions, tantôt par des transpositions arbitraires. Par contre, il inséra, soit dans son *Discours préliminaire*, soit dans ses notes, un certain nombre de documents utiles. Il ne se borna pas d'ailleurs aux *Mémoires*. Il donna en outre plusieurs opuscules (*Avis à ma fille*, *Voyage en Angleterre*, *Voyage en Suisse*, *Morceaux détachés*, etc.) et y joignit, outre le récit de sa propre captivité à la fin du deuxième volume (p. 389-440), une quinzaine de pièces importantes pour l'histoire des Roland (t. III, p. 387-434), pièces que sa situation au ministère lui avait permis de se faire communiquer aux Archives nationales. C'est par là surtout qu'il a rendu service à l'Histoire.

Son *Discours préliminaire*, qu'il écrivait en juillet 1798, est d'ailleurs utile à connaître.

Au commencement de 1800, l'édition était prête, et Champagneux envoyait à Paris, pour en surveiller la publication, son fils Pierre-Léon. C'est à cette occasion qu'il reçut de Mentelle la lettre datée du 4 germinal an VIII (25 mars 1800), où le vieux géographe se révélait comme ayant été, en septembre et octobre 1793, le mystérieux correspondant de Mme Roland[26].

Au cours de ce voyage, le fils de Champagneux alla voir Portalis, un des vaincus de fructidor (comme son père), que le 18 brumaire venait de ramener au pouvoir. Portalis écrivit alors au chef

de division disgracié (25 germinal an VIII, 15 avril 1800) : « Je viens d'embrasser votre fils... Je connais vos principes et vos sentiments. Il était impossible que vous pussiez rester en place quand on détruisait la liberté pour établir la plus dégoûtante tyrannie... Venez vous joindre et concourir aux vues d'un gouvernement qui veut la paix et le bonheur, etc. » (ms. 6241, fol. 158-159).

Champagneux ne se laissa pas tenter par ces ouvertures. Il préféra être nommé juge à la cour d'appel de Grenoble.

Il mourut à Jallieu le 7 août 1807 et fut enterré, selon sa volonté, « dans sa propriété de Champagneux, sur la pente d'un coteau qui domine la riante vallée de Rosière souvent parcourue par Jean-Jacques[27] ».

Sa femme lui survécut quinze années, et mourut à Paris, le 26 janvier 1822.

Son fils aîné, Benoît-Anselme, après avoir fait vaillamment son devoir de soldat en 1793 (voir ms. 6241, fol. 171 et suivants), était entré en 1795 dans l'administration des ponts et chaussées, à Paris. Revenu ensuite à Lyon, il y a laissé un nom comme botaniste.

Mme Champagneux (Eudora Roland) vécut jusqu'en 1858, et son mari, Pierre-Léon, jusqu'en 1864.

Une de leurs filles avait épousé M. Joseph Chaley, ingénieur civil des plus distingués. C'est de ce mariage que sont issues trois filles, encore vivantes, Mme veuve Taillet, Mme veuve Marillier et Mlle Marie Chaley.

Ces détails sommaires sur les descendants de Champagneux sont nécessaires pour se rendre compte de la transmission des manuscrits de Roland, jusqu'au jour de leur entrée à la Bibliothèque nationale. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir les consigner ici.

---

[1] *Souvenirs historiques sur Bourgoin*, par Louis Fochier, Vienne et Paris, 1880. C'est dans ce livre, fort exactement documenté, et dans un dossier justificatif dressé par Champagneux lui-même, durant sa détention de 1793-1794, dossier qui se trouve aux *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 160-196, que nous avons puisé la plupart des renseignements qui vont suivre. Nous croyons donc pouvoir supprimer souvent le détail des références.

[2] Lettre à M. Lalliaud, Bourgoin, 31 août 1768.

Rousseau, dans une autre lettre, du 18 septembre suivant, à M. le comte de [Clermont-]Tonnerre, donne les noms des deux témoins : « M. de Champagneux, maire et châtelain de Bourgoin, et son cousin, M. de Rozière [*sic*], officier d'artillerie... »

Champagneux, dans sa justification de 1793, confirme ces renseignements : « J.-J. Rousseau passa les années 1768 et 1769 à Bourgoin ou dans les environs [à Monquin]. J'étais alors maire de cette ville. Je fis les plus grands efforts pour l'y retenir et lui en rendre le séjour agréable. Je le voyais très souvent ; je l'accompagnais dans ses promenades botaniques ; il me montra de l'amitié ; il en avait eu pour un de mes oncles » (ms. 6241, fol. 176 et 190). Cf. Fochier, p. 108-109. Champagneux a raconté lui-même le séjour de Rousseau à Bourgoin, dans une notice que M. Fochier a publiée en 1860.

[3] Née le 25 octobre 1754.

[4] *Almanach de Lyon*, 1785 : « M. Derozière de Champagneux, place de la Baleine... » Pour expliquer ces deux noms, il convient de dire que Rosière est le nom du domaine patrimonial des Donin, qui appartenait alors à la branche aînée ; Luc-Antoine, de la branche cadette, possédait la terre de Champagneux, de l'autre côté d'une petite vallée. C'est en 1835 seulement que le château de Rosière a passé à la branche cadette. Il est habité maintenant par l'arrière-petite-fille de Champagneux, M[me] Eudora Taillet, qui y conserve les souvenirs des Roland.

[5] Fondée en octobre 1789, Wahl, p. 115.

[6] Il dit, en 1793, que son revenu allait à trois mille livres de rente, provenant en partie d'un domaine qu'il cultivait. Mais, à ce moment-là, où il disait également « je suis né plébéien », il avait intérêt à se faire plus pauvre qu'il n'était.

[7] Le *Courrier de Lyon ou Résumé général des révolutions de la France*, par M. Champagneux, avocat, Lyon, Aimé de La Roche, 1789-1791, in-8°, paraissait six jours par semaine, en livraisons de 8 pages ; premier numéro, 1[er] septembre 1789 ; dernier numéro, 9 février 1791. Mais, dès le 27 septembre 1790, Champagneux s'était retiré « pour raisons de santé ». (A. Vingtrinier, *Histoire des journaux de Lyon*, 1852, p. 16.)

[8] Elle fut même imprimée ailleurs. Nous en possédons un exemplaire, 8 pages in-8°, sous la rubrique « à Marseille, de l'Imprimerie P. Antoine Favet ».

[9] Ms. 6241, fol. 188.

[10] Telle cause lui était retirée, parce que, lui disait le procureur de son client, « depuis que vous avez publié un journal, votre nom fait frissonner certaines personnes ». *Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 188 ; cf. le *Courrier de Lyon* du 25 mars 1790.

[11] *Les Premières années de la Révolution à Lyon*, 1894, *passim*. Voir particulièrement les pages 352 et suivantes.

[12] Ms. 6241, fol. 190.

[13] Ce sont les termes dont se servit le conseil général de la commune de Lyon (ms. 6241, fol. 171) en lui accusant réception de sa démission de procureur de la commune en septembre 1792.

[14] C'est alors que Champagneux envoya à Lyon sa démission de procureur de la commune, le 4 septembre (ms. 6241, fol. 171) ; cf. Wahl, p. 603.

[15] A.-F. Letellier était un ami de Bosc, ainsi qu'il résulte de deux lettres de la collection Beljame. En 1796, nous le retrouvons commissaire du Directoire dans la Loire-Inférieure et la Vendée. En 1797 et 1799, il est membre du Bureau central qui administrait la ville et le canton de Paris. (Ad. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*.)

[16] Lettre publiée par Champagneux, t. III, p. 415, et par Mortimer-Ternaux, t. VIII, p. 466.

[17] *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*, 27 janvier 1793.

[18] *Moniteur* du 4 août 1793 et autres journaux du temps, dont les récits sont identiques.

[19] Garat, croyant encore conjurer l'orage, ne l'avait pas acceptée, et avait répondu : « Je vous en conjure, citoyen, revenez prendre un poste dont je vous ai toujours vu si digne. Nous mettrons notre conduite sous les yeux de la Convention nationale, et les représentants du peuple seront justes. » Cf. sur le besoin que Garat avait de Champagneux, les *Mémoires* de M[me] Roland, t. I, p. 42, 224 et *passim*.

[20] *Procès-verbal de la Convention*, 4 août 1793. L'écrou est ainsi libellé : « ... pour être détenu par voie de police de sûreté générale jusqu'à ce que son affaire soit éclaircie. » (*Papiers Roland*, ms. 6241, fol. 161.)

[21] Voir, dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 323, *Étude critique sur les manuscrits de M[me] Roland et les éditions de ses œuvres*.

[22] Au tome II, p. 389-440, de son édition des *Œuvres* de M[me] Roland, sous le titre de *Notice de l'éditeur...*
[23] Nous les avons publiées dans la *Revue historique* de janvier-avril 1897.
[24] Elle écrivait à son mari, de Bourgoin, le 13 juillet : « On a dû juger hier le pauvre Chalier. Dieu veuille que l'on mette cette ville [Lyon] à la raison ! » (ms. 6241, fol. 171-174).
[25] Jallieu est une commune limitrophe de Bourgoin, et les deux chefs-lieux sont tellement juxtaposés, qu'il n'y a en réalité qu'une rue qui les sépare.
[26] Nous l'avons reproduite intégralement dans le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 273-274.
[27] L. Fochier, *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin*, 1860, p. 15.

BRISSOT

(1754-1793)

---

§ 1er.

IL s'agit uniquement ici de noter l'origine et de marquer la nature des relations entre Brissot et les Roland. La vie du courageux publiciste et de l'honnête homme si calomnié reste à faire. Cette notice pourra y être une utile contribution.

Dans le livre de Brissot et de Clavière, publié aux premiers mois de 1787, *De la France et des États-Unis ou De l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France* (1 vol. in-8°), Roland était cité en plusieurs endroits ; ici[1], c'était un passage des *Lettres d'Italie* ; plus loin[2], c'étaient des extraits du *Dictionnaire des manufactures*, accompagnés d'éloges très vifs : « Une saine logique, un patriotisme courageux, une raison exercée caractérisent ses écrits. Il voit les causes du mal, et, ce qui est plus rare, il a le courage de les publier. Son style rêche, mais énergique, décèle une âme trop profondément frappée des abus pour s'occuper des mots. Voilà les hommes précieux qu'on devrait encourager... On a traité M. de La Platière de *tête exaltée*. Ce nom ne doit pas l'offenser... » Ailleurs, Brissot regrette que tous les volumes de l'*Encyclopédie méthodique* ne soient pas écrits « avec l'énergie et les lumières qui brillent dans ceux rédigés par M. de La Platière... ».

En même temps, Brissot écrivait à Roland, qu'il ne connaissait que par ses écrits, et lui promettait l'envoi de son livre. Puis, avec sa négligence ordinaire, il oubliait. L'auteur de province, qui jus-

qu'alors n'avait pas été gâté par les critiques, et qui attendait avec impatience les louanges annoncées, s'informait auprès de Bosc[3] : « Ce Brissot de Warville m'a écrit, m'a annoncé le bien qu'il avait dit de moi, m'a offert de me faire passer son ouvrage ; j'ai accepté, j'ai plus fait : je lui ai écrit une lettre très honnête[4] ; il y a de cela plus de trois ou quatre mois. Je n'en ai plus eu de nouvelles. Je ne voudrais pas acheter son ouvrage. Je voudrais pourtant bien savoir ce qu'il dit de moi, ce qu'on dit et pense de son ouvrage, et singulièrement s'il se sert de l'expression de *style rêche*... »

Puis, huit jours après (*ibid.*, 11 juin) : « Je ne suis pas d'avis de récrire à Brissot, je ne concilie point assez sa démarche avec son silence ; il faut voir ce que cela deviendra. J'avais bien entendu *rêche* et non pas *riche* ; c'est que l'expression n'est pas noble, ni du bon style... »

Mais, à ce moment même, Roland recevait enfin l'exemplaire annoncé et en accusait réception par une lettre du 15 juin, que nous ne connaissons que par la réponse de Brissot dont nous allons parler. Cette lettre de Roland devait être bien naïve : pour témoigner sa reconnaissance au publiciste, en pardonnant décidément cet adjectif *rêche* qui l'avait chagriné, il ne trouvait rien de mieux à lui offrir que... de le faire admettre à l'Académie de Villefranche !

Il est vrai que cette Académie était dans un des apanages du duc d'Orléans et avait ce prince pour protecteur, et que Brissot était précisément alors « lieutenant général de sa chancellerie » (*Mémoires* de Brissot, t. II, p. 432), logé au Palais-Royal même, auprès de son ami le marquis Du Crest, chancelier du prince. Cette circonstance atténue un peu la candeur de la proposition. Brissot, dans sa réponse, qui est du 27 juin[5], décline l'offre provinciale avec une parfaite bonne grâce : « J'ai jusqu'ici refusé d'être d'aucune académie en France. Elles ne s'occupent pas d'objets assez utiles, elles ne s'en occupent pas librement... Je ne puis donc accepter l'offre infiniment gracieuse que me fait M. Dessertines au nom de sa compagnie... Si je suis académicien, ce ne sera jamais qu'à Boston, Philadelphie ou à Londres, parce que là on n'enchaînera point mes idées et que je pourrai être moi... Cela ne m'empêchera pas d'être utile à l'Académie de Villefranche autant qu'il dépendra de moi... » Ce qui

suit est d'un intérêt plus général : « Je dois ici vous parler franchement. M. le marquis Du Crest n'aime pas les sociétés purement littéraires. Il croit, et avec raison, qu'elles sont au moins inutiles ; mais les sociétés qui s'occupent du bien public, soit en soulageant, soit en éclairant sur les arts utiles, voilà celles qu'il aime à encourager. Il se propose véritablement d'établir une Société philanthropique à Villefranche. Mais il veut auparavant finir celles de Montargis et de Chartres. Voici, d'après ce que je vous confie, ce qu'il convient de faire à Villefranche, et qui pourrait entrer dans les vues du prince. »

Ainsi, c'est à l'instigation de Brissot, et par l'intermédiaire de Roland, que fut fondée à Villefranche cette Maison philanthropique qui s'ouvrit le 1er janvier 1788 avec Chasset pour secrétaire, et dont nous avons parlé déjà[6]. Si on se rappelle que celle de Lyon, fondée un peu plus tard, en octobre 1789, eut pour secrétaire un autre Chartrain, Blot, l'ami d'enfance de Brissot ; si surtout on se reporte à une lettre du 13 mars 1787[7], où « Pétion de Villeneuve », avocat à Chartres, écrivant à son ami « Monsieur Brissot de Warville, secrétaire général de la chancellerie de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans », lui rend compte des mesures prises pour fonder une Maison philanthropique dans cette ville, on comprendra mieux l'intérêt de la page des *Mémoires* de Brissot (t. II, p. 432) sur la tentative faite par Du Crest et par lui pour organiser ces Maisons dans les apanages du prince. Roland, d'ailleurs, ne fut pas en reste de compliments avec Brissot. Dans une note de son *Dictionnaire*, écrite entre août et décembre 1788[8], il adressa de chaleureux remerciements « à M. de Warville » : « Je ne connaissais cet écrivain courageux et sensible que par ses ouvrages, tous dictés par l'amour de la vérité, le zèle du bien public, tous remplis de ces principes de justice et d'humanité sur lesquels doit être établi le bonheur des sociétés. Je n'ai jamais vu sa personne et je ne puis attribuer les témoignages de son estime qu'à l'analogie de nos sentiments. »

Au moment où Roland s'exprimait ainsi, Brissot n'était plus en France. En mai 1788, il était parti pour les États-Unis, avec une mission de Clavière : il s'agissait de « traiter avec le Congrès de la dette qu'il avait contractée avec la France, sauf ensuite de

s'arranger avec le gouvernement français[9] ». Mais, avant qu'il ne partît, un autre lien s'était établi entre les Roland et lui : il avait fondé à Paris, en février 1788, sa Société des amis des Noirs, et Lanthenas, toujours prêt aux affiliations, y était entré, présenté par le fondateur lui-même (*Mémoires* de Brissot, t. III, p. 88). Bientôt admis dans la famille de Brissot, Lanthenas lui parla des Roland, de même qu'en écrivant à ceux-ci il les entretenait de son nouvel ami. Il ne tarda pas à servir d'intermédiaire pour un commencement de correspondance[10] : « ... Un de nos amis, résidant à Paris et avec lequel nous étions en correspondance habituelle, nous manda qu'il avait fait la connaissance de Brissot, et qu'il avait trouvé en lui un philosophe dont la vie simple, les bonnes mœurs et le caractère facile n'offraient point de contradiction avec ses écrits. Édifié de sa famille et de sa manière de vivre au milieu d'elle, attiré par son esprit, il le voyait souvent et nous en entretenait à proportion, d'autant plus qu'il fut chargé de quelques lettres que R. et B. s'écrivirent réciproquement, par suite de la première communication littéraire qui s'était faite entre eux[11]... »

§ 2.

Quand Brissot revint d'Amérique, aux premiers jours de l'année 1789, c'est avec les amis de Roland et avec la collaboration des Roland eux-mêmes qu'il s'apprêta à fonder son journal. Les prospectus du *Patriote français* du 16 mars et du 1er avril annonçaient l'apparition du journal pour le 10 avril[12]. Or, dès le 3 avril, il semble bien (R1, lettre 320) que ce soit pour ce journal que Mme Roland envoie à Bosc des renseignements sur Lyon. Mais, le 15 avril, le directeur de la librairie, M. de Maissemy, ayant demandé l'interdiction du journal qu'annonçait, « sans aucune permission, M. Brissot de Warville, arrivé au dernier degré de l'audace enhardie par l'impunité » (Tuetey, t. II, n° 2882), un premier numéro paru, soit aux premiers jours d'avril, soit au commencement de mai, n'eut pas de suite immédiate. Ce n'est que le 28 juillet, deux semaines après la prise de la Bastille, que put commencer la publication régu-

lière du journal, et presque aussitôt (n° du 12 août 1789) nous y trouvons deux lettres de Mme Roland (323, 324). Ses amis les plus particuliers, Lanthenas, Bosc, font partie de la rédaction habituelle du journal ; on y annonce, on y analyse avec complaisance les brochures politiques de son mari ; on y publie de nombreuses correspondances de Lyon, qui, lorsqu'elles ne sont pas des Roland, semblent faites par leurs amis, sous leur inspiration. Nous ne pouvons que renvoyer au dépouillement que nous avons donné[13] des articles du *Patriote français* émanant des Roland et de leur groupe. Cette longue nomenclature, bien qu'encore incomplète, établit pleinement cette incessante collaboration, déjà signalée d'ailleurs par les historiens du journalisme français. Au reste, Mme Roland nous l'apprend elle-même, dans le cahier inédit de ses *Mémoires* que nous avons cité : « Brissot fit beaucoup d'écrits du moment, qui nous étaient tous envoyés, et commença son journal, et nous lui communiquions toutes nos idées. Chargée ordinairement de la correspondance, je trouvais cette tâche d'autant plus agréable dans les circonstances ; *mes lettres, faites avec feu, plaisaient assez à Brissot, qui souvent en composait quelques morceaux dans son journal, où je les retrouvais avec plaisir*[14]. Ces communications, devenues fréquentes, nous lièrent d'amitié… » Toute la correspondance des années 1790 et 1791 que nous avons publiée (cf. R1) atteste que ces lettres arrivaient à Brissot tantôt directement, tantôt par Bosc ou Lanthenas, ou plutôt par tous les deux à la fois, car elles leur étaient alors presque toujours communes.

§ 3.

C'est au cours de l'année 1790 que Brissot, qui rêva toute sa vie de créer pour sa famille, soit en Amérique, soit en France, un établissement plus sûr et plus paisible que son métier de publiciste, parla d'entrer dans la combinaison que nous avons déjà exposée à propos de Bosc et de Lanthenas, l'achat d'un des domaines ecclésiastiques alors mis en vente, pour y faire en commun de l'agriculture, de l'imprimerie, etc. Nous avons dit qu'il rédigea

même les statuts de l'association projetée. Bancal des Issarts, un des collaborateurs du *Patriote français* de la première heure, et que Lanthenas venait de mettre en rapports avec les Roland (juin 1790), s'était rendu au Clos, à la fin d'août, avec ce même Lanthenas, pour traiter de l'affaire. Brissot leur y adressa deux lettres : l'une du 6 septembre[15] qui se termine ainsi : « ... Ma petite vous fait ses amitiés. Faites les miennes à M. et Mme de La Platière, que je désire bien voir. Amitiés aussi à M. Pigott[16], que je crois maintenant avec vous. J'ai eu aussi une lettre de Valady. Il habite Villefranche[17]. Dites-lui mille choses... Tout à vous, mes amis. — J.-P. Brissot. » L'autre lettre, adressée spécialement à Lanthenas, est plus importante ; en voici les principaux passages[18] :

Paris, ce 18 septembre 1790.

Cette lettre vous parviendra, mon cher ami, par M. Servan, qui va faire ses vendanges à Condrieu et qui vous verra sans doute. Je crains bien qu'il n'ait dit tout à fait adieu à Paris. C'est un membre fervent que perd la Société[19] : Dieu veuille qu'il répande là-bas du patriotisme... j'ai lu avec plaisir les détails que vous m'envoyez sur les abbayes que vous avez vues. Continuez. Le plan est bien entre vos mains et celles de Bancal, et je m'en rapporte à lui pour les bases. M. Servan me paraît bien désirer qu'il s'exécute, et en être. À propos, recommandez-le à M. de La Platière. Ils sont bien dignes de se connaître et de devenir amis. J'ai reçu des lettres d'Amérique qui me confirment le bonheur de mon beau-frère[20]. J'ai reçu aussi le projet et l'offre de vente de la belle terre de Spring-Hill de M. Legaux dont je vous avais parlé. Je vois ici que beaucoup de gens de la ferme[21] se disposent à passer en Amérique. Ce sera notre refuge, si la liberté ne peut pas se soutenir...

J.-P. BRISSOT.

Ainsi, c'est Brissot qui adresse Servan aux Roland[22]. Le ministère Roland-Servan-Clavière de mai 1792 sera donc bien, dans toute la force du terme, un ministère « brissotin ».

On voit aussi combien ce rêve d'Amérique, dont se berçait Lanthenas, fut aussi toujours celui de Brissot, comme il fut celui de Mme Roland aux jours de l'adversité[23].

§ 4.

Quand les Roland arrivèrent à Paris, à la fin de février 1791, et s'installèrent à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, Brissot, avec qui ils correspondaient depuis plus de quatre ans sans l'avoir encore vu, fut naturellement une de leurs premières relations. « Brissot vint nous visiter ; nous nous trouvâmes liés comme d'anciens amis... » (*Mémoires*, t. I, p. 54). « Grégoire doit venir passer la soirée chez nous aujourd'hui, avec Brissot, Garran et plusieurs autres », écrit, le 28 février, Roland à Champagneux (ms. 6241, fol. 18). Brissot conduisit les Roland chez Pétion, ce qui les lia avec Buzot et Robespierre, et bientôt le salon du premier étage de l'hôtel Britannique devint, « quatre fois par semaine, après les séances de l'Assemblée et avant celles des Jacobins[24] », le lieu de réunion de ce « petit comité », comme dit Mme Roland, c'est-à-dire du groupe militant qui représentait l'extrême gauche de la Constituante.

Mais on se voyait aussi en famille ; Mme Roland apprécia vite Mme Brissot, dont elle fait, dans ses *Mémoires*, en maint endroit (notamment t. I, p. 56-57 ; cf. lettre 414), un éloge bien mérité, que confirment tous les témoignages de l'histoire.

Quand les Roland, après être retournés en Beaujolais, rentrèrent définitivement à Paris, le 15 décembre 1791, le groupe était dispersé, le salon avait vécu. « Il n'y avait plus de point de ralliement et nous vîmes beaucoup moins Brissot lui-même » (*Mémoires*, t. I, p. 67). Membre de la Législative, il n'avait plus guère le temps d'aller rue Guénégaud. Mais Roland le retrouvait aux Jacobins, où le journaliste était alors tout-puissant, et où l'ancien inspecteur commençait à se faire une place. Nous avons raconté, dans l'*Avertissement* de l'année 1792 (R1), comment, dans la crise ministérielle qui amena pour la première fois le parti patriote aux affaires, ce fut Brissot qui désigna Roland pour l'Intérieur en même temps que Clavière pour les Contributions publiques. Le rédacteur du *Patriote* avait donc, dès le début, deux hommes à lui dans la place ; il en eut trois lorsque Roland y eut introduit Servan (9 mai). Il les soutint énergiquement avant et après leur chute (voir *Le Pa-*

triote, *passim*). Il triompha avec eux le 10 août, et put se croire alors maître de la situation. C'est à ce moment sans doute qu'il écrivait à Mme Roland une lettre (saisie dans les papiers de son mari[25] en avril 1793) qui se terminait ainsi : « Je serai libre demain et aux ordres de Mme Roland. Je lui envoie pour son mari et pour Lanthenas une liste de patriotes à placer. Car il doit toujours avoir une pareille liste sous les yeux. — Tout aux amis, J.-P. Brissot. » Le crime était véniel.

Lorsque Roland voulut, en septembre 1792, quitter le ministère pour accepter le mandat de député de la Somme, Brissot insista pour qu'il restât à son poste de combat (R1, lettre 499). Il avait évidemment trop d'intérêt à vouloir l'y maintenir. La retraite de Roland eût dès lors livré le pouvoir au parti montagnard.

§ 5.

À l'heure de l'irréparable défaite (31 mai-2 juin 1793), Brissot, porté un des premiers sur les listes d'arrestation, prit la fuite. Sans raconter ici sa lamentable odyssée, disons seulement que ce chef de parti, qui depuis quatre ans dirigeait un journal considérable, qui avait fait des ministres, resta d'abord trente-six heures à Paris faute d'argent pour se mettre en route[26]. Ce n'est que le 4 juin qu'il put partir. On sait qu'il fut arrêté à Moulins le 10, ramené à Paris le 22 et écroué le 23 à l'Abbaye. Mme Roland y était depuis le 1er juin. Ils allaient donc se retrouver. Soit que le Comité de sûreté générale craignît de les laisser ensemble, comme le prétend Mme Roland (R1, lettres 538, 541), soit pour tout autre motif, c'est à Sainte-Pélagie que la prisonnière, après son élargissement dérisoire du 24, fut réintégrée. Mais, bien que séparés, ils trouvèrent le moyen de correspondre. C'est sur le conseil de Mme Roland, « dans une lettre qu'elle me lut, dit Champagneux (*Discours préliminaire*, p. L), et où elle avait réuni tout ce que la philosophie et l'amitié ont de plus sublime », que Brissot employa sa captivité à écrire, ou plutôt à continuer ses *Mémoires*. On voit d'ailleurs qu'en juillet Mme Roland est au courant de sa situation et en informe Buzot. À la fin de sep-

tembre, elle communique avec le prisonnier de l'Abbaye par l'intermédiaire d'un ami commun, Mentelle. Cet excellent homme, dont nous avons démontré l'identité avec *Jany*, son mystérieux correspondant des derniers temps[27], mais auquel nous n'avions pas rendu une justice suffisante, fait l'objet d'une notice supplémentaire p. 356 du présent ouvrage. Dans ces lugubres mois de septembre et octobre 1793, il allait de l'Abbaye et de la Conciergerie à Sainte-Pélagie, de Brissot à Mme Roland, leur portant des consolations, des nouvelles du dehors, recevant le dépôt périlleux de leurs manuscrits (R1, lettres 545, 550), essayant vainement d'émouvoir en leur faveur les Parisiens tremblants. Nous avons vu que Bosc se prodiguait de même, pénétrant à Sainte-Pélagie tant que ce fut possible, puis, pendant qu'on jugeait et exécutait Brissot, assistant sa malheureuse famille. Le dévouement de ces deux amis de Mme Roland, l'un de la première, l'autre de la dernière heure, fut le dernier lien entre les deux prisonniers.

---

1 Page 77 de la réimpression de 1791.
2 Pages 167 et 171, *id.*
3 Lettre du 4 juin 1787, collection Alfred Morrison.
4 Le 29 avril.
5 Ms. 9534, fol. 331.
6 *Le Beaujolais, de 1784 à 1790* (p. 389 du présent ouvrage).
7 Publiée en 1835 par la *Revue rétrospective*, t. I, 2e série, p. 317.
8 T. II, 2e partie, p. 70.
9 *Notice sur Brissot*, par Pétion, publiée par M. Vatel, t. II, p. 236. Dans son *Projet de défense devant le Tribunal révolutionnaire*, Brissot donne d'autres motifs : « Y apprendre les moyens d'opérer dans mon pays une révolution semblable, ou y *fixer ma famille*, s'il fallait renoncer à l'espoir de cette révolution. » Tous ces motifs existaient.
10 Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 143, *Brissot et les Roland : collaboration des Roland au* Patriote français.
11 *Mémoires inédits* de Mme Roland, Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, ms. 4697. Nous venons de dire que cet ami commun devait être Lanthenas. Les dernières lignes de ce passage permettraient aussi de songer à Bosc, en raison des facilités postales qu'il procurait à ses amis.
12 Tourneux, n° 10196 ; Hatin, *Bibliographie...*, p. 142, et *Histoire de la presse*, t. V, p. 8-11. Le prospectus promettait un journal « politique, national, libre, indépendant de la censure... ».
13 Voir le tome 1er du présent ouvrage, *ibid.*
14 Voir particulièrement, R1, les lettres 323, 324, 328, 421, 429 et les notes que nous y avons jointes. Mais il y en avait un plus grand nombre, que M. de Montrol avait entre les mains en 1835 et qu'il communiqua alors à Sainte-Beuve.
15 Ms. 9534, fol. 350.
16 Voir R1, lettre 373.
17 Valady, qui avait fondé avec Brissot la Société des amis des Noirs en 1788 et qui était un des familiers de sa maison, se trouvait alors à Villefranche-*de-Rouergue*, Brissot savait mal la géographie, ou était singulièrement distrait.

[18] Ms 9534, fol. 54.
[19] Quelle société ? Probablement celle des amis des Noirs.
[20] Le beau-frère de Brissot, François Dupont, était établi comme colon aux environs de Philadelphie depuis le commencement de 1789.
[21] Mot peu lisible au manuscrit.
[22] Servan, toutefois, n'alla pas au Clos. Il se rendit directement à Lyon et chargea M[me] Blot de faire parvenir à Lanthenas la lettre de Brissot (ms. 9534, fol. 243-244). Ce n'est qu'en décembre que les Roland firent sa connaissance à Lyon (R1, lettre 396).
[23] Cf. *Mémoires*, t. I, p. 57 ; t. II, p. 44, 64, 103. C'est là qu'elle veut envoyer Buzot proscrit (lettre 542). Cf. *Mémoires* de Louvet, éd. Aulard, t. I, p. 130.
[24] Cahier inédit des *Mémoires*, ms. 4697.
[25] Rapport de Brival, du 19 mai 1793. Brival a défiguré le texte. Nous le rétablissons d'après Lanthenas.
[26] Lettre de Barbaroux aux Marseillais, citée par A. Duchâtellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, t. I, p. 407.
[27] Voir le 1[er] tome du présent ouvrage, p. 259, *Jany, le dernier correspondant de M[me] Roland*.

BANCAL DES ISSARTS

(1750-1826)

———

§ 1er.

LA biographie de Bancal des Issarts a été faite avec soin et compétence par M. Francisque Mège[1]. Il ne saurait être question de la recommencer ici. Mais nous devons préciser tout ce qui concerne les rapports de Bancal avec les Roland et leurs amis, en complétant le livre de M. Mège sur un certain nombre de points[2].

Jean-Henri Bancal naquit le 3 novembre 1750 à Saint-Martin-de-Londres, en Languedoc, où son père dirigeait une fabrique de bas de soie, qu'il transporta en 1756 à Clermont-Ferrand. Des trois fils du manufacturier, l'aîné continua son industrie ; le second, Jean-Louis, entra dans l'armée, où il devint général de brigade et inspecteur général du génie. Le plus jeune, Jean-Henri, après avoir fait ses classes au collège de Clermont, alla étudier à l'université d'Orléans, où il eut Garran de Coulon pour condisciple et ami.

Le 11 novembre 1783, il acheta une étude de notaire à Paris[3], mais il se lassa assez vite du notariat et revendit son office le 21 octobre 1788[4].

C'est de ce premier séjour de cinq années à Paris que datent ses liaisons avec les amis de Roland. Dès 1787, une lettre de Paul de Lamanon, citée dans la notice consacrée à Bosc d'Antic (p. 223 du présent ouvrage), nous le montre en relations d'amitié avec Creuzé-Latouche et avec Bosc, ses voisins de quartier. (Il habitait en effet rue du Four, près Saint-Eustache.) Bosc lui fit connaître Lanthenas ; Lanthenas dut le conduire à Brissot, et il semble bien que

Bancal soit entré des premiers dans cette Société des amis des Noirs fondée par Brissot aux premiers mois de 1788. Nous avons déjà dit ailleurs (cf. la notice consacrée à Bosc d'Antic, p. 223 du présent ouvrage) qu'il était de ces « promenades philosophiques du dimanche » (*ibid.*, p. 236) que Bosc conduisait dans la forêt de Montmorency. Nous l'avons aussi montré faisant partie avec Lanthenas, certainement avant 1789, de ces groupes ou sociétés plus ou moins secrètes où on se préparait à la Révolution.

En décembre 1788, devenu libre par la vente de son office, il prépara, en vue des événements qui s'annonçaient, une *Déclaration des droits* et se rendit en Auvergne pour la communiquer à ses compatriotes. C'est là qu'il reçut de Bosc une lettre datée du 20 décembre 1788 (ms. 9533, fol. 112-113), contenant les nouvelles politiques du jour et se terminant par une plaisanterie qui atteste la familiarité de leur liaison. Il rentra à Paris en février 1789, fit imprimer sa *Déclaration* et la lut chez Brissot, « dans une assemblée nombreuse », le 20 avril suivant. (Voir *Le Patriote français* du 1er septembre.)

Le lendemain, 21 avril, il était nommé électeur de Paris par son district de Saint-Eustache.

Du 26 avril au 22 mai, diverses pièces de la collection Picot[5] nous le montrent travaillant activement à l'élection des députés de Paris ; ce sont, presque tous les jours, des billets échangés entre Brissot, Lanthenas et lui ; on tient chez Brissot des assemblées fréquentes, où se rencontrent le baron de Servières, amené par Lanthenas, le député La Métherie, amené par Bosc, Augustin Debourges, ami de Brissot, Garran de Coulon, etc.

L'élection des députés terminée (22 mai), les électeurs décidèrent de continuer à siéger et chargèrent trois commissaires, dont Bancal, de chercher une salle[6]. Cela prit un mois, car c'est seulement le 26 juin que Flesselles livra la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Une lettre de Lanthenas à Bancal, du 4 juillet[7], montre que celui-ci, avec son ami Garran, électeur du district de l'abbaye Saint-Germain, et le chimiste Darcet, électeur du district des Petits-Augustins, marchaient de concert à l'extrême gauche de l'Assem-

blée des électeurs. À cette date, Bancal avait déjà quitté, depuis un mois au moins, son district de Saint-Eustache pour aller demeurer au district des Carmes, chez son parent, le notaire Bro[8], rue du Petit-Bourbon (aujourd'hui rue Saint-Sulpice), n° 15.

Le 10 juillet, Bancal, avec Carra, Bonneville, etc., dépose une motion pour demander le rétablissement de la « garde bourgeoise ». (Tuetey, t. I, p. 149.)

Surviennent les événements du 11 (renvoi de Necker), du 12 (Camille Desmoulins au Palais-Royal). Le 13, à cinq heures et demie du matin, Lanthenas envoie à Bancal une lettre où il lui décrit le frémissement de son quartier (ms. 9534, fol. 216-217). La lettre est curieuse : plus curieux encore les commentaires ardents que Bancal y ajoute : « ... la rage, l'indignation, le mépris... » contre la « tyrannie intérieure et étrangère... ». Et il agit en conséquence : il se rend à l'Hôtel de Ville, il est un des trois commissaires qui vont chercher Flesselles et l'amènent au milieu des électeurs. Puis il est élu membre du Comité permanent qui est alors constitué et qui décrète la formation de la « milice parisienne ». Dans la soirée du 14, on le charge d'aller à Versailles, avec Ganilh, demander à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du roi pour éviter la guerre civile. C'est à onze heures du soir qu'il fut entendu par elle (Robiquet, p. 26-27). C'est donc dans la nuit du 14 au 15 que, « chargé de délibérations de l'Assemblée[9] », il revint trouver le Comité, qui lui vota des remerciements. (Tuetey, t. I, p. 255, 257.)

Le 16, le Comité permanent, dont Lafayette était venu prendre la présidence en le renforçant de sept membres de l'Assemblée nationale, ordonna la démolition de la Bastille et nomma, pour veiller à l'approvisionnement de la grande ville, un Comité des subsistances dont Bancal fit partie. (Robiquet, p. 29.) Tâche très lourde, plus lourde que jamais aux jours où l'émeute peut naître de la disette et la disette de l'émeute. Le 17, Bancal est des vingt-cinq électeurs chargés d'accompagner Bailly au-devant de Louis XVI.

Le même jour, Lanthenas lui écrivait une lettre (ms. 9534, fol. 218-219) qui nous révèle diverses particularités :

1° Que les deux amis étaient ensemble à l'Hôtel de Ville dans

la soirée du 14, au moment où Bancal en sortait pour sa mission de Versailles, tandis que la foule arrachait Flesselles de la salle du Comité et le traînait dans la grande salle ;

2° Que Lanthenas, dans toutes les journées des 15 et 16, ne put parvenir à rejoindre Bancal à l'Hôtel de Ville. Là, comme toujours, son mauvais sort le laissait en arrière ;

3° Qu'il se préoccupait déjà d'être élu à cette Commune dont la création ne devait cependant être votée que le lendemain, et qu'il était candidat dans son district de Saint-Jacques-l'Hôpital.

Les élections pour la Commune parisienne se firent rapidement ; Bancal ne fut élu ni dans son ancien district de Saint-Eustache, ni dans son nouveau district des Carmes où il était trop peu connu ; Lanthenas ne fut pas élu davantage. En revanche, leur ami Brissot entrait dans la nouvelle Assemblée, dite des *cent vingt*[10], qui commença à siéger dès le 25 juillet et remplaça définitivement, le 30, l'Assemblée des électeurs. Elle maintint d'ailleurs les divers Comités qu'ils avaient institués et particulièrement le Comité des subsistances, où Bancal continua à siéger. Il y était encore le 18 août. (Tuetey, t. I, n° 3186.)

§ 2. BANCAL AU *PATRIOTE FRANÇAIS*.

Après avoir été ainsi au premier rang des électeurs de 1789 et des vainqueurs du 14 juillet, Bancal se retrouvait au second plan. Mais il resta un des lieutenants les plus actifs de Brissot, dont *Le Patriote français*, plusieurs fois annoncé et retardé, venait enfin de paraître (28 juillet). Brissot ayant proposé, le 12 août, à l'Assemblée des *cent quatre-vingts*, un plan d'organisation de la future municipalité de Paris, Bancal publia, le 3 septembre, une brochure intitulée : « *Arrêtés proposés au comité de la municipalité du district des Carmes*, par M. Desissarts, membre de ce comité. » (Tourneux, n° 7034.) Il prétendait bien ne pas se laisser oublier ; déjà, le 26 août (voir *Le Patriote* du 1er septembre), il écrivait à Brissot pour rappeler qu'il avait réclamé, dès le 20 avril, « avant Mirabeau », le droit de réunion, et

qu'il contestait à l'Assemblée nationale le droit de faire une Constitution. Elle devait, selon lui, après avoir proclamé le droit nouveau, et épuisé par là son mandat, faire place à une autre Assemblée qui rédigerait la loi constitutionnelle. Cette singulière interprétation du serment du Jeu de paume était la thèse des Roland (voir R1, lettre 326) et de leurs amis. On est toujours enclin à restreindre le mandat des assemblées dont on ne fait pas partie au profit de celles qui leur succéderont et où l'on espère entrer.

Pendant un voyage que Bancal fait en Auvergne, en octobre et novembre 1789, sa correspondance avec les amis de Paris ne s'interrompt pas. Deux lettres que lui adresse Bosc (ms. 9533, fol. 114-117), les 11 et 20 octobre, attestent une fois de plus l'amitié étroite qui existait entre eux, Garran de Coulon et Creuzé-Latouche. La collaboration au *Patriote* continuait également. Le numéro du 19 octobre contient une *Lettre d'un voyageur*, datée de Clermont, 8 octobre[11]. Mais en même temps, Bancal travaillait à se faire, dans sa province, la situation politique qu'il avait laissé échapper à Paris. Le 3 novembre, il faisait voter par les citoyens de Clermont, réunis en assemblée générale, une *Déclaration des principes et droits sur lesquels doit être fondée la constitution municipale de la cité*, et il était élu « membre du Comité permanent de la ville de Clermont pour le mois de novembre ». (Mège, p. 15 et 173.) Il envoya aussitôt sa *Déclaration* à Brissot, qui lui répondit, le 11 novembre (collection Picot) : « Je reçois, mon cher ami, votre Adresse et votre lettre... Je parle de l'Adresse dans le numéro de demain... [Suivent des nouvelles du jour.] ... Adieu, continuez à me donner des nouvelles de votre province... Ces dames [Mme Brissot, Mme Dupont, etc.] ont été bien sensibles à votre souvenir et vous disent mille choses... » On voit, par ce simple mot, que les amis politiques de Brissot étaient aussi ceux de son modeste foyer[12].

Le 18 novembre, le Comité permanent de Clermont faisait voter, dans une assemblée générale de tous les citoyens, l'envoi à Paris de trois députés extraordinaires, pour y défendre l'intégrité de la province d'Auvergne. Le Comité de division de l'Assemblée nationale travaillait alors au partage de la France en départements, et il s'agissait d'obtenir que l'Auvergne n'en fît qu'un seul.

Bancal fut un des trois commissaires désignés. Il arriva à Paris, avec ses deux collègues, dans les derniers jours de novembre : disons tout de suite que leur mission aboutit, sinon à un succès complet qu'on ne pouvait espérer, du moins à un résultat suffisamment avantageux, la création du beau département du Puy-de-Dôme, avec Clermont pour chef-lieu. Aussi furent-ils reçus triomphalement lorsqu'ils rentrèrent, le 13 février, dans leur ville. (Mège, p. 18.)

C'est durant ce séjour à Paris (fin novembre 1789-février 1790) qu'il se fit recevoir membre de la Société des amis de la Constitution, c'est-à-dire du Club des jacobins. La société naissait à peine (Aulard, *Jacobins*, t. I, p. XXI). Il peut donc être considéré comme un de ses fondateurs.

Il fut également, avec Sieyès, un des fondateurs, en janvier 1790, du Club de 1789, où ne devaient pas tarder à prévaloir les influences exclusivement constitutionnelles, ce qui l'amena à s'en retirer bientôt[13].

§ 3. SON RÔLE À CLERMONT.

En cherchant tour à tour son point d'appui à Clermont et à Paris, Bancal risquait de voir le terrain lui manquer. Il s'en aperçut bien lors de son retour à Clermont en février 1790. Alors que ses deux collègues de mission, Monestier et Dijon, venaient d'être, lors de l'application de la loi du 14 décembre 1789, nommés officiers municipaux, quoique absents, on ne l'inscrivit même pas comme électeur primaire ! On feignit de le considérer comme domicilié à Paris. Il dut réclamer son inscription avec insistance et, après avoir fini par l'obtenir (Mège, p. 20 et 176), il sentit que c'était à Clermont même qu'il fallait se faire chef de parti. Le 17 mars 1790, il organisait à Clermont une Société des amis de la Constitution. La première assemblée, comptant 34 membres, — dont Couthon, — se tint chez lui ; il en fut élu président ; dès le lendemain, il faisait demander l'affiliation à la société de Paris ; il obtenait, pour les séances, le couvent des Jacobins, — toujours comme à Paris, — et

on s'y installait le 9 avril (Mège, p. 18 et suivantes, 175 et suivantes). Il se maintenait d'ailleurs en communication permanente avec Paris ; Lanthenas lui écrivait presque toutes les semaines (ms. 9534, *passim*), faisait ses commissions auprès de Brissot, auprès de Pétion, s'occupait de faire insérer ses articles au *Patriote*, tantôt dans le journal même, tantôt en *Supplément* (aux frais de l'auteur[14]) ; Bosc écrivait de son côté (ms. 9533, fol. 120, lettre du 1er avril) ou bien, en transmettant les lettres de Lanthenas, y ajoutait de longs post-scriptum. Ce n'est pas sans émotion qu'on manie ces autographes, au bas desquels Bancal, plus d'une fois, d'une écriture fiévreuse et confuse comme sa pensée, jette les sommaires de ses réponses.

À ce moment-là, son esprit mobile, se détournant de Clermont, où il ne prenait pas autant d'ascendant qu'il l'eût voulu, était occupé de deux idées : voyager dans le centre et le midi de la France, en apôtre de la liberté, pour y établir des affiliations, et en même temps y découvrir quelque bien d'église d'un achat avantageux pour la « société agricole d'amis » dont nous avons déjà parlé à propos de Bosc, de Lanthenas et de Brissot. Dès le mois de mars, en vue de son apostolat, il s'était fait recommander par Bosc à Faujas de Saint-Fond, alors à Montélimar (ms. 9533, fol. 118). Un mois après, voulant aller au Puy, il se fait envoyer par Lanthenas une lettre de recommandation (ms. 9534, fol. 224) pour son cousin, M. de Chazos, conseiller au présidial du Puy, et pour M. de Pouzol, alors maire de la ville. Lanthenas lui envoie aussi « des lettres pour Lyon », c'est-à-dire pour les Roland (ms. 9534, fol. 225). C'est quatre jours après, le 28 avril (*ibid.*, fol. 226), que Lanthenas l'entretient pour la première fois de son projet d'association agricole : « J'ai proposé à quelques philosophes de faire une association dans le genre de celle des Frères moraves pour réunir quelques familles qui se connussent et qui fussent s'établir dans quelques-unes de nos provinces... » Bancal s'éprend de cette idée, et lui, l'ennemi des prêtres, qui demandait un décret pour les exclure des affaires publiques (lettres de Lanthenas des 24 et 28 avril, *ibid.*), écrit au bas d'une autre lettre (du 14 mai) ces lignes où se révèle son âme rêveuse, toute imprégnée du naturalisme religieux de Rousseau :

Je n'ai point vu de situation où il soit plus facile de réunir à l'histoire naturelle les agréments et les avantages des arts utiles. Je ne croirai jamais à la philosophie, à la liberté, si elles ne déterminent l'homme à s'occuper de son bonheur pendant le court trajet de la vie, à préférer à la fumée de la gloire des plaisirs réels et à rechercher ces plaisirs dans la nature.

Les bons patriotes doivent donner l'exemple et s'opposer à la corruption des villes qui auront longtemps sur les campagnes une influence funeste...

La Fédération a tenu mon cœur dans l'ivresse pendant plusieurs jours. Je n'ai pu encore vous parler de mon voyage. J'ai vu que les patriotes peuvent faire beaucoup de bien[15]...

Dans toutes ses lettres de mai 1790, Lanthenas presse son ami d'aller à Lyon, pour y assister à la Fédération du 30 mai et y faire la connaissance des Roland. Mais Bancal avait des motifs de ne pas s'éloigner encore de Clermont ; les élections pour les premières administrations départementales étaient proches ; le 29 mai, il fut nommé électeur du second degré (Mège, p. 20), mais son succès s'arrêta là ; le 16 juin, on lui préféra le médecin Monestier pour la place de procureur général-syndic. Par compensation, on le désigna pour aller représenter le district de Clermont à la Fédération parisienne du 14 juillet ; on avait l'air de voir toujours en lui l'électeur du district de Saint-Eustache !

C'est alors que, pour se consoler, et n'ayant plus rien à faire à Clermont, il se décida à aller voir enfin les Roland, en passant par Lyon pour se rendre à Paris.

§ 4. AU CLOS.

L'ami de Bosc, de Lanthenas, de Brissot, était impatiemment attendu ; depuis plus d'un mois, les lettres de Lanthenas l'avaient annoncé. On avait à s'entretenir avec lui du grand projet de société agricole ; on savait qu'il pouvait y apporter une mise de fonds assez considérable. D'autre part, le collaborateur du *Patriote français*, le membre du Comité permanent de 1789 apparaissait avec un certain prestige. Dès le 22 juin, Mme Roland avait ouvert la correspondance directe par une lettre très étudiée (R1, lettre 352).

Bancal arriva à Lyon dans les premiers jours de juillet, descendit à l'hôtel du Parc et resta plusieurs jours avec les Roland ; puis, le 7 juillet, il les accompagna au Clos, et en repartit le lendemain pour Paris, où il arriva le 13, la veille du grand jour de la Fédération.

Ce premier et rapide séjour avait suffi pour faire naître, entre Mme Roland et lui, une vive sympathie, dont l'écho se retrouve dans une lettre qu'elle lui adressait un mois après (R1, lettre 369). Le 4 août, après avoir traversé à cheval les bois d'Alix, pour aller s'informer à Lyon des troubles où elle craignait que Roland ne fût impliqué, elle écrivait, le soir, à son nouvel ami :

> J'ai quitté aujourd'hui au soleil levant ma solitude et mon ami [Roland]. Comme il faisait bon dans les bois, doucement abandonnée aux impressions de la nature à son réveil !... J'ai beaucoup songé à vous, j'ai repassé sur une partie du chemin que nous avons fait ensemble... Vous êtes appelé à connaître tout ce qu'il y a de félicité en ce monde, car vous sentez le prix de la vertu : il n'y a rien au-delà !

Bancal, de son côté, avait subi le charme. Il avait promis de revenir pour un plus long séjour et de ramener Lanthenas. En attendant, la correspondance marche aussi activement, avec autant d'abandon aimable que si on se fût connu depuis des années (voir R1, les lettres 360 à 377). « Les deux voyageurs » — c'est ainsi que leur écrivait Mme Roland — arrivent enfin au Clos le 28 août ; deux lettres de Roland à Bosc[16] nous les montrent déjà installés ; il écrit en effet, le dimanche soir (29 août) : « Je ne vous dis rien de nos amis communs ; ils arrivèrent hier et ils vous écrivent... » Et, le 31 : « Nous sommes tous distribués, chacun à son laboratoire, chacun écrivant, on ne sait à quoi ni à qui... » Et le temps se passe doucement. On fait jouer Bancal au volant, on le mène promener sur les coteaux boisés qui environnaient le Clos, on évangélise avec lui le vicaire et le maître d'école ; il s'intéresse aux pauvres gens qu'assistait la rustique châtelaine, et, avant de partir, il lui laissera quelque argent pour ses pauvres. Puis on va passer quelques jours à Lyon ; Roland et sa femme y arrivent le 14 septembre ; Lanthenas et Bancal viennent les y rejoindre le lendemain, et tous repartent

ensemble pour le Clos le 19 ou le 20[17]. On correspond toujours avec les amis de Paris ; Brissot écrit les 6 et 18 septembre (ms. 9534, fol. 45 et 343) ; dans sa dernière lettre, il disait à Lanthenas : « J'ai lu avec plaisir les détails que vous m'envoyez sur les abbayes que vous avez vues. Continuez. Le plan est bien entre vos mains et celles de Bancal... » Les 25 et 28 septembre, Lanthenas écrit à Bosc, au nom de Bancal comme au sien (collection Morrison).

Bancal quitta ses amis le 2 octobre, pour rentrer à Clermont, où l'appelait l'élection des juges aux nouveaux tribunaux (lettre de Lanthenas à Bosc du 4 octobre, collection Morrison). Ce séjour de cinq semaines, dans le calme et la liberté de la campagne, avait singulièrement resserré l'amitié vive, si soudainement née dès la première rencontre de juillet, et dont nous avons déjà noté l'expression attendrie. Mais il est visible que Bancal, en septembre, avait souhaité et demandé davantage ; non moins visible que Mme Roland, sans se défendre d'être émue, marque résolument à son hôte les limites où sa sensibilité devra se renfermer (voir R1, particulièrement les lettres des 8 et 28 octobre 1790, 24, 26 janvier et 11 février 1791[18]).

§ 5. EN ANGLETERRE.

Bancal, en se rendant à Clermont, avait annoncé qu'il poursuivrait ses recherches pour un domaine à acquérir ; le 16 octobre, il avait en effet envoyé des renseignements sur deux de ces domaines, Beauregard et Monpeyroux, voisins de Clermont. On pouvait donc croire, bien qu'il eût déjà parlé d'un séjour en Angleterre (lettre du 16 octobre), qu'il prolongerait son séjour en Auvergne, quand on reçut tout à coup, le 28, une lettre de lui, datée de Paris : il avait dû quitter Clermont vers le 22 et arriver à Paris le 25.

Là aussi, il ne fit guère que passer trois semaines au plus. Une lettre adressée par Brissot au libraire James Philips, de Londres, pour lui recommander Bancal, est du 6 novembre 1790[19]. Un calcul approximatif des dates éparses dans la correspondance permet de croire qu'il partit de Paris vers le 12 et arriva à Londres vers le 16.

Qu'allait-il faire en Angleterre et pourquoi un départ si subit ?

Son esprit inquiet, son humeur voyageuse, son désir de voir de près les unitariens anglais dont Brissot lui avait tant parlé et de travailler avec eux à la confédération universelle des peuples donnent une explication générale qui pourrait suffire. Mais il y avait certainement d'autres motifs : d'abord, la déception politique. Bancal n'avait pas rencontré à Clermont plus qu'à Paris le rôle qu'il ambitionnait ; toutes les élections s'étaient faites sans qu'il y eût trouvé sa part ; les positions étaient prises pour un certain temps, et le dépit, qui est toujours mauvais conseiller, le poussait à quitter la place. Il y avait aussi une déception de cœur : cet honnête homme, rappelé par Mme Roland à la raison et au devoir, voulait s'aider de la distance pour revenir à la ligne d'amitié qui lui était doucement imposée. Ajoutons (car les déterminations humaines sont toujours complexes, surtout dans de telles natures) que ce brusque départ était peut-être un moyen de se dégager, vis-à-vis de Brissot et de Lanthenas, du projet d'association agricole, qui décidément ne marchait pas ; Robert Pigott, qui eût été un des principaux bailleurs de fonds, s'était finalement dérobé, et Bancal — on n'a pas été notaire impunément — alliait à son sentimentalisme sincère un sens pratique très réel (Mme Roland aussi, voir R1, lettre du 5 novembre 1790).

Bancal, arrivé à Londres vers le 16 novembre 1790, y demeura jusqu'au 2 juin 1791. Il y reçut de Mme Roland dix-sept longues lettres ; il continua de correspondre avec Lanthenas, avec Bosc qui, comme d'ordinaire, faisait passer les missives[20], avec Brissot[21], etc. Il ne nous reste rien, malheureusement, de ses réponses. Nous n'avons, pour y suppléer, que des notes inscrites par lui au bas de quelques-unes des lettres de Mme Roland, ainsi que les dates de la réception et de la réponse.

Logé d'abord chez mistress Margrave, 40, Bury Street, Saint-James, jusqu'au commencement de mars, puis Frith Street, n° 7, Soho Square, il se répandit dans la société des amis de Brissot, quakers, déistes, unitariens, amis de la France et de la Révolution. Nous avons dressé, à l'aide de la correspondance, des papiers de la collection Picot et du livre de M. Mège, la liste des personnes qu'il vit ou fréquenta. Il nous a paru qu'elle pourrait être utile à qui vou-

drait étudier les rapports, trop peu connus, des « patriotes » des deux pays avant la funeste rupture de 1793. À côté de chaque nom, nous placerons la référence P pour la collection Picot, C avec le chiffre de la lettre publiée dans notre recueil (R1), M avec le chiffre de la page pour le livre de M. Mège.

Aldis, P.
Addington, P et C, 437.
J. Bevan, P et C, 419 (c'est Joseph Gurney Bevan, écrivain quaker, ami de James Philips).
Beauvais, P.
Bridel, P (compatriote et ami de Brissot, fixé à Londres).
Bush, P.
Christie (Thomas), P et M, 30 (publiciste anglais).
Clarkson, C, 422, 423 et M, 30 (publiciste anglais).
Grandville Sharp, P. Cf. C, 392 (publiciste anglais).
Herman, P.
Harris, P.
Hillier, P.
Knowles, P.
Mme Macauley, M, 30 (publiciste anglais).
Mackay, P.
Philips, P et C, 414, 423 ; M, 30 (James Philips, libraire et publiciste).
Siddelot (mistress), P.
Sinclair, P.
Smith, P et C, 413 (sir James Edward Smith, botaniste, fondateur de la Société linnéenne, ami de Bosc).
Stone, P.
Stanhope (Lord), C, 392, et M, 30.
Vaughan, P.
Williams, P et C, 392 ; M, 30 (le publiciste David Williams).
Williams (mistress et miss), P (d'une autre famille que David Williams).
Young (Arthur), C, 400, et M (le célèbre voyageur et agronome).

Bancal vit en outre des voyageurs arrivant de France, Abauzit, Baumgartner, à lui adressés par le quaker français Marsillac, Mathieu Bertrand, l'associé de Lanthenas, etc.

La mort de son père, survenue à la fin de 1790, le fit songer un instant à avancer son retour en France ; mais Mme Roland elle-même, après l'y avoir d'abord engagé, l'en dissuada discrètement, surtout quand elle eut à lui annoncer son propre départ pour Paris (R1, lettre du 11 février 1791). Il se mit alors à parcourir l'Angleterre. Un plan de voyage, tracé par lui précisément au bas de cette lettre, indique qu'il serait allé jusqu'aux Highlands. Une pièce de la collection Picot nous apprend qu'il passa par Cambridge.

Au commencement de mars, il était de retour à Londres, mais

semblait devoir repartir (R1, lettre 414).

Pour avoir une idée des projets aussi généreux qu'impraticables auxquels se vouaient alors Bancal et quelques-uns de ses amis, il faudrait pouvoir citer ici la lettre que lui écrivait, le 15 avril 1791, Claude Fauchet, l'orateur du Cercle social, s'intitulant « procureur général de la Confédération des amis de la vérité », ainsi que la réponse de Bancal (ms. 9534, fol. 197-202).

On le chargeait d'établir des liens entre la société de Paris et « les sociétés anglaises qui ont des principes semblables et des desseins aussi cosmopolites », de « conspirer pour l'unité du genre humain », et Bancal ne se refusait pas à l'entreprise. Il ne semble pas d'ailleurs l'avoir conduite bien loin ; Mme Roland et Brissot lui-même ne l'y encourageaient guère (R1, voir lettre 418), et nous avons déjà remarqué que l'esprit de suite n'était pas sa qualité maîtresse[22].

Les événements de France hâtèrent son retour. La Constituante, considérant son œuvre comme achevée, s'était décidée à convoquer « la première Législative » et avait invité les assemblées primaires à se réunir du 12 au 15 juin pour nommer les nouveaux représentants. Bancal, qui voulait se porter à Clermont, quitta précipitamment l'Angleterre. Son départ de Londres doit être du 2 juin.

§ 6. RETOUR À CLERMONT.

Il ne fit guère que traverser Paris. C'est dans ce rapide séjour que se placent les lettres 430 et 431 de la correspondance (R1). Le 20 juin, il était déjà à Clermont et trouvait les amis de la Constitution scindés en deux sociétés, séantes l'une aux Jacobins, l'autre aux Carmes. La nouvelle de la fuite de Varennes, qui rendait l'union plus nécessaire que jamais aux patriotes, lui permit de réconcilier les deux groupes (Mège, p. 34 et suivantes) ; dans une motion des 23 et 24 juin, « il se déclara ouvertement pour la République, sans toutefois en prononcer le nom » (*ibid.*). *Le Patriote* du 3 juillet donna un extrait de son discours.

Ce même jour (3 juillet), Bancal faisait une nouvelle motion contre la royauté et, en même temps, s'élevait avec force contre le décret du 24 juin qui venait de suspendre les élections et d'ajourner les assemblées primaires. Il n'était pas revenu de Londres pour voir ainsi ses espérances en échec ! Le 14 juillet, il fait signer à sa société une pétition demandant à l'Assemblée de rapporter son décret (Mège, p. 42), et la fait publier dans *Le Patriote* du 20. Le 19, il se fait donner, par une « assemblée des citoyens libres de Clermont », mandat d'aller poursuivre à Paris ces revendications et de réclamer en même temps « la convocation prochaine des assemblées électorales », en portant une pétition, datée du même jour, plus impérieuse que celle du 14 (Mège, p. 43, collection Picot), et que *Le Patriote* du 30 reproduisit.

Il ne faut pas croire que Bancal, en prenant ainsi l'offensive, eût avec lui tous ses concitoyens. Les pièces publiées par M. Mège (p. 179-190) montrent que la municipalité et tous les corps administratifs étaient au contraire fort mécontents, et, doctrine politique à part, on se l'explique fort bien. En se mettant à la tête du parti avancé, Bancal, que les élections locales de 1790 avaient laissé à l'écart, ne travaillait pas seulement contre la royauté : il préparait aussi sa propre revanche.

Il semble n'être parti de Clermont pour Paris qu'avec un retard de quelques jours, car Mme Roland lui écrit encore le 22 juillet, et c'est seulement le 29 qu'il se présenta, avec sa pétition, à la barre de l'Assemblée constituante.

Il fut mal reçu. Depuis l'affaire du Champ-de-Mars (17 juillet), l'Assemblée n'était disposée à tolérer ni qu'on attaquât la royauté, ni qu'on l'invitât elle-même à s'en aller. De plus, Gaultier de Biauzat, député de Clermont, avocat des autorités locales, oubliant ses anciennes relations d'amitié avec Bancal, fit une charge à fond contre lui, soutint que la pétition était « l'œuvre de quelques intrigants qui voulaient se porter à la prochaine législature » (Mège, p. 45), et la fit renvoyer au Comité de recherches, menace grave à cette heure-là.

Bancal, déconcerté, adressa le lendemain à l'Assemblée une lettre de protestation, qui ne fut pas lue ; puis il la fit imprimer et la

porta le 31 aux Jacobins, priant la société d'en accepter 500 exemplaires et d'en envoyer 500 autres à ses sociétés affiliées. Même là, il n'eut qu'un demi-succès. Les jacobins, par une prudence que leur inspiraient les récents événements, dans lesquels ils avaient failli disparaître, ajournèrent la seconde partie de sa demande (Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 63).

Les choses finirent toutefois par s'apaiser. D'une part, le décret du 5 août, convoquant les assemblées primaires pour le 25, donna satisfaction aux impatients, et, le 13, sur la demande de Biauzat lui-même, l'Assemblée rapporta le décret qui renvoyait la pétition au Comité des recherches, — ce qui n'empêcha pas Bancal de publier, dans *Le Patriote* du 20, un article contre Biauzat.

Bancal retourna alors à Clermont pour travailler à sa candidature. Nous avons, par l'interruption de la correspondance de Mme Roland entre le 22 juillet et le 29 août, les dates extrêmes de son séjour à Paris. Mais il ne dut pas attendre jusqu'à la fin d'août pour aller retrouver ses électeurs.

Les opérations des assemblées primaires du Puy-de-Dôme commencèrent le 2 septembre. Couthon, alors ami de Bancal et l'un des signataires de sa pétition du 19 juillet, Maignet, qui était aussi un de ses amis de 1790 (collection Picot), Romme, un ami de Bosc, furent élus. Mais Bancal échoua.

§ 7. BANCAL VOYAGE.

Pour se consoler, il se remit à voyager et à s'occuper en même temps des projets d'acquisition rurale auxquels ses amis et lui semblaient revenir. Déjà, le 27 juillet 1791[23], il avait acheté la terre ecclésiastique de Bonneval, près de Clermont, sur une pente du plateau de Gergovie. Bosc, en septembre, soumissionnait pour lui l'acquisition plus modeste de Sainte-Radegonde. Lanthenas, dans deux lettres des 14 octobre et 21 novembre, allait l'entretenir longuement du dessein d'acheter en commun l'abbaye de Mortemer, pour laquelle Robert Pigott promettait de verser 100.000 livres.

Les lettres de Lanthenas permettent de suivre Bancal dans sa

vie errante. Le 22 septembre (ms. 9534, fol. 268-269), il lui recommande de passer au Puy, en lui donnant des commissions pour cette ville. Une autre lettre du 14 octobre (*ibid.*, fol. 270-271) nous apprend que le voyageur venait de traverser les Cévennes, de passer par Viane, le pays de Bosc, par Saint-Martin-de-Londres (son propre village natal) et d'arriver à Montpellier, d'où il avait donné de ses nouvelles. Une autre, du 21 novembre (collection Beljame), nous montre que, de Montpellier, il s'était rendu à Bordeaux. On trouve, d'ailleurs, au *Patriote français* du 25 novembre, un article de Bancal résumant les nouvelles de Saint-Domingue, de Bordeaux, etc., et prouvant qu'il venait de passer dans cette ville.

Dans cette lettre du 21 novembre, Lanthenas pressait son ami de revenir au plus tôt et ajoutait : « Nos amis de Lyon seront ici au commencement de décembre. » Aussi Bancal, qui d'ailleurs devait tenir rigueur à ses ingrats compatriotes, revint-il directement de Bordeaux à Paris, « au commencement de décembre », dit M. Mège.

§ 8. BANCAL AUX JACOBINS.

Cependant les électeurs de Clermont, pour lui offrir une compensation de son échec de septembre, venaient, au renouvellement partiel de la commune, de le nommer officier municipal. Sa lettre de remerciements (Mège, p. 211) est datée de Paris, 13 décembre 1791. « En arrivant ici, de mon voyage dans nos contrées méridionales et occidentales, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré pour m'apprendre ma nomination comme l'un de vos collègues de la municipalité... » Il demandait d'ailleurs un répit de deux ou trois mois avant de se rendre à Clermont.

C'est à Paris, aux Jacobins, avec ses amis, Roland, Bosc, Lanthenas, Brissot, etc., qu'il voulait relever sa fortune politique.

Le 30 décembre 1791, il est nommé commissaire de la société, avec Lanthenas, Bosc et Tournon, pour faire des lectures et des conférences populaires (Aulard, t. III, p. 303). Le 1er janvier, il prononce un discours sur la guerre, dont *Le Patriote* du 15 donna un ex-

trait. Le 17, il entre au Comité de correspondance avec Lanthenas, Bosc et Louvet. Du 24 janvier au 1er février, il est secrétaire avec Bosc, Lanthenas étant vice-président et Guadet président. Le 15 février, nous le retrouvons au Comité de correspondance avec Lanthenas, Roland et Louvet, Bosc étant secrétaire ; le 29 février, il est délégué par les jacobins aux sociétés fraternelles du faubourg Saint-Antoine, avec Lanthenas, Robespierre et Chabot. Le *triumvirat* de Bancal, Bosc et Lanthenas était plus uni que jamais, et plus que jamais marchait avec les Roland. Bancal semblait donc assuré, si ses amis arrivaient un jour au pouvoir, d'y entrer de plain-pied avec eux. Mais sa malchance d'être toujours absent au moment opportun le poursuivit jusqu'au bout. Lorsque Roland, le 23 mars, fut subitement appelé au ministère de l'Intérieur, Bancal venait de retourner en Auvergne !

§ 9. Pendant le ministère de Roland.

Bancal, à Clermont, continua à travailler de son mieux à la Révolution : le 15 avril, il reçoit Frossard, venant inaugurer à Clermont le culte protestant dans l'église des Carmes et le présente à la Société des amis de la Constitution. Le 8 mai, réalisant une idée chère à Lanthenas, il fait créer une Fédération des sociétés populaires, dont il est élu président ; le 29, il va planter un arbre de liberté à Ambert ; en même temps, il étudie les moyens de faire créer à Clermont un *lycée* (le plan de Condorcet proposait sous ce nom ce que nous appellerions aujourd'hui une université[24]).

Mais il attendait toujours des nouvelles de Paris. Mme Roland, en lui annonçant le 23 mars la formation du ministère brissotin, lui avait déjà dit qu'on avait songé à lui pour le ministère de la Justice. Bosc, dans ses lettres, tout en lui donnant des nouvelles du petit domaine de Sainte-Radegonde, dont il s'occupait pour le compte de l'absent, l'engageait à revenir et l'entretenait des mêmes espérances : « Madame Roland nous a parlé du projet qu'on avait eu sur vous pour le ministère de la Justice. Hier, Lanthenas me sondait pour savoir si vous accepteriez la place de secrétaire général de ce

ministère... » (lettre du 12 avril). « J'étais invité à aller dîner chez Roland, pour causer de votre personne » (lettre du 26 mai). Enfin, le 30 mai, arrive une lettre de Roland rappelant d'urgence Bancal à Paris (voir R1, *Avertissement* de l'année 1792). La fraction avancée du ministère, Roland, Clavière et Servan, voulait évincer l'autre (Duranthon et Lacoste), et l'on songeait définitivement à Bancal. Il accourut donc et arriva à Paris le 6 juin[25]..., pour assister, le 13, au renvoi de Roland !

Il resta à Paris deux mois et demi, entretenant une correspondance active avec la municipalité et la Société des amis de la Constitution de Clermont[26], allant aux Jacobins (séances des 13 et 25 juin, Aulard, t. III, p. 690, et t. IV, p. 46), travaillant, à Paris comme en Auvergne, à préparer la revanche de ses amis. Quand cette revanche fut venue au dix août et que l'Assemblée eut décrété l'élection d'une Convention nationale, il quitta Paris, le 20 août, pour aller à Clermont poser sa candidature[27]. Cette fois, le succès n'était pas douteux : officier municipal de Clermont, représentant du système qui venait de triompher, ami intime de Roland, dont la popularité était alors immense dans les départements, Bancal fut choisi comme président de l'assemblée primaire de Clermont, puis comme secrétaire de l'assemblée électorale de Riom, et enfin, le 7 septembre, élu député à la Convention, le 7e sur 12, avec Couthon, Maignet, Romme, Sombrany, Thomas Paine et Dulaure, tous ses amis à cette heure de la Révolution.

Il arriva à Paris le 16 septembre ; Mme Roland, entre le double péril des massacres des prisons et de l'invasion prussienne en Champagne, le rappelait à grands cris (R1, lettres des 30 août, 2, 5, 9 et 11 septembre).

§ 10. À LA CONVENTION.

Le rôle de Bancal à la Convention fut assez effacé[28]. Estimé de tous pour sa probité politique, aimé pour la courtoisie de ses manières ; il était considéré un peu comme un rêveur (ainsi que son ami Lanthenas) et laissé le plus souvent en dehors de la bataille des

partis. On trouvera, à la *Table* du *Moniteur*, le relevé de ses actes. Voici ceux qui nous intéressent le plus :

Dans *Le Patriote* du 9 octobre 1792, il proposa d'établir *la censure* dans l'Assemblée, pour empêcher des scènes scandaleuses, comme il s'en était déjà produit.

Le 14 octobre, Mme Roland le presse de morigéner Couthon, sur lequel elle avait cru pouvoir compter, et qui venait de se séparer (voir R1, lettre 500).

En décembre, Anacharsis Cloots ayant lancé sa fameuse brochure contre Roland, où il mettait Bancal en cause, celui-ci lui riposta vivement (voir Mège, p. 75 et 76). Il n'en était déjà plus aux rêves démesurés de Fauchet : « Je crois plus, disait-il, à la paix universelle qu'à la République universelle. » Cf. *Le Patriote*, du 16 décembre.

Le 24 décembre, il prononça à la Convention un long et remarquable discours sur l'éducation nationale, qu'on trouvera dans le recueil de M. J. Guillaume (t. I, p. 247-263). Ce sont assurément les plus belles pages qu'il ait écrites. Elles sont d'un patriote et d'un libéral. Le succès fut très vif, et Bancal lui dut sans doute d'être appelé, en janvier 1793, au Comité d'instruction publique, où il devait retrouver Lanthenas. Mais il fut assurément un membre négligent, car c'est à la séance du 19 mars qu'il parut pour la première fois (Guillaume, t. I, p. VII-IX).

Il fut secrétaire de l'Assemblée du 10 au 24 janvier et eut, en cette qualité, à donner lecture, le 14 janvier, de l'*Opinion* de Thomas Paine sur le procès de Louis XVI.

De même que son ami Paine, il se prononça contre la mort du roi, proposant l'emprisonnement jusqu'à la paix et le bannissement ensuite. Helena-Maria Williams, dont nous allons parler bientôt, assure, dans ses *Souvenirs de la Révolution française* (p. 39), que c'est sur ses « remontrances » que Bancal se détermina[29].

Il était membre du Comité de Constitution, et deux pièces de la collection Picot nous le montrent travaillant, avec Paine et Condorcet, en janvier et février 1793, à cette Constitution girondine que la Montagne fit alors ajourner[30].

Bien qu'il fût d'ordinaire parmi les membres les moins bruyants

de la Convention, il prit la parole, dans l'orageuse séance du 26 février, amenée par les furieuses excitations de Marat pour le pillage des boutiques, pour demander que Marat fût expulsé provisoirement de l'Assemblée et enfermé « afin que l'on examine s'il est fou ». Mais, à part ce mouvement d'indignation, il se tint paisible à son rang dans le parti girondin, restant fidèle sans fracas à Roland, à Brissot et à leurs amis.

À ce moment-là, Mme Roland travaillait à le marier. Les sentiments trop tendres que Bancal lui avait témoignés en septembre 1790, et qui l'avaient elle-même quelque peu troublée, avaient fait place, — dès le milieu de 1791, semble-t-il, — à une paisible et franche amitié. Une jeune anglaise, Helena-Maria Williams, qui avait fait avec sa mère un premier séjour à Paris en juillet 1790, que Bancal avait vue en Angleterre en mai 1791, et qui était revenue s'établir à Paris au milieu de 1792, avait été introduite par Brissot dans le monde girondin. Elle était liée avec Mme Roland ; elle recevait, dans l'hôtel de la rue de Lille où elle s'était installée avec sa mère et sa sœur, Brissot et Girey-Dupré, Achille du Chastellet et Miranda, Lasource et Sillery, Grégoire et Rabaut-Saint-Étienne, etc. Bancal, conduit chez elle, ne resta pas insensible au charme de cette jeune fille de vingt-quatre ans (il en avait quarante-trois), si généreusement éprise de la France et de la Révolution. Il voulut demander sa main et Mme Roland s'offrit pour faire les ouvertures (R1, lettres 521, 522, 523). Ses démarches restèrent infructueuses. Trois ans après, au retour de sa captivité d'Olmütz, Bancal fit réitérer sa demande par Grégoire, le 3 juin 1796 (Mège, p. 165). Il ne fut pas plus heureux. Hélène Williams était alors engagée dans une liaison intime (ou un mariage secret) avec son compatriote John Hurford Stone[31], enthousiaste comme elle de notre Révolution.

§ 11. La captivité, les dernières années.

Le 30 mars 1793, un décret de la Convention mettait Bancal au nombre des quatre commissaires chargés d'aller, avec le ministre de la Guerre, Beurnonville, sommer Dumouriez de se soumettre à la

loi. Dans la nuit du 1er au 2 avril, le général rebelle consommait son crime en livrant aux Autrichiens les cinq délégués de la République. Bancal fut conduit à la forteresse d'Olmütz.

Le guet-apens de Dumouriez préserva Bancal de périr avec Brissot ou de plier avec Lanthenas.

Après plus de vingt mois de captivité, les prisonniers, échangés contre la fille de Louis XVI, purent rentrer en France (27 décembre 1795), et Bancal, le 2 janvier 1796, venait prendre place au Conseil des Cinq-Cents[32], un décret de la Convention, du 19 août précédent, ayant décidé qu'il serait, *de droit*, membre du nouveau Corps législatif.

Il apparaissait comme un revenant : Brissot, les Roland n'étaient plus là. Il retrouvait Bosc et Lanthenas, mais séparés l'un de l'autre ; Bosc malheureux, sans situation, le cœur profondément troublé, et bientôt partant pour l'Amérique ; Lanthenas, membre du Conseil des Cinq-Cents, mais plus effacé et plus mélancolique que jamais, traînant le poids de ses souvenirs. Bancal resta l'ami de l'un et de l'autre.

Il y a, aux *Papiers Roland*, ms. 9534, fol. 273-304, dix-sept lettres à lui adressées par Lanthenas, depuis octobre 1796 jusqu'au 16 décembre 1798, trois semaines avant la mort de celui-ci. Elles mériteraient d'être publiées ou analysées. Les unes se rapportent à la période pendant laquelle ils continuèrent de siéger ensemble au Conseil des Cinq-Cents, jusqu'à ce que le sort les en eut éliminés (20 mai 1797). Les autres sont de la période suivante, Lanthenas étant resté à Paris dans un mince emploi et allant, quand il le pouvait, refaire à la campagne, près de Gisors, sa santé délabrée, Bancal étant retourné en Auvergne, puis voyageant en Italie (septembre-décembre 1797), à Genève (juin 1798), et revenant de temps à autre passer quelques jours à Paris. C'est dans un de ces moments que Lanthenas lui écrivait (10 mars 1798) : « Les Amis des Noirs se réunissent aujourd'hui chez moi à 11 heures. Veux-tu t'y rendre ? Ils auront plaisir à te voir... » Le souffle généreux de 1788 animait toujours ces anciens amis de Brissot.

Bancal avait cependant changé sur un point essentiel : dans la solitude de sa prison d'Olmütz, il avait « prié Dieu », il avait relu

l'Évangile, et, combinant sans effort ce retour à la foi avec sa fidélité aux idées de Rousseau, il avait composé un livre étrange, qui parut en vendémiaire an V (septembre-octobre 1796) : *Du nouvel ordre social fondé sur la religion*, Paris, Baudouin, 355 p. in-8°. Ce livre a été remarquablement analysé, autant que peut le permettre le décousu du plan et des idées, par M. Francisque Mège (p. 142-148). Nous n'essayerons pas de le faire à notre tour ; ce serait d'ailleurs sortir de notre cadre. Disons seulement que Bancal, dans son mysticisme religieux, reste ardemment républicain. Ce qu'il veut, c'est que son catholicisme, d'ailleurs fortement imprégné de Rousseau, mène à la République et en soit la base.

Une page de son livre dut cependant lui coûter à écrire : c'est celle où il établit « que les femmes ne doivent jamais se mêler des affaires publiques » !

Avec Bosc, les relations restèrent également affectueuses et confiantes. Nous avons, au ms. 9533, fol. 142-143, une lettre écrite par Bancal, le 9 mars 1797, à Bosc, alors à Charleston, et la réponse de Bosc, du 7 mars 1798, se trouve dans la collection Beljame. Elle a été publiée par M. Auguste Rey (p. 54). Bosc s'y montre quelque peu surpris du nouveau tour qu'ont pris les idées de son ami : « J'ai lu ton livre et j'y ai reconnu ton ardent amour pour la République, mais non les principes que nous discutions jadis dans nos promenades philosophiques des dimanches... » Il y a aussi, dans la même collection, trois lettres de Bosc à Bancal, de 1801 à 1803.

Au mois de janvier de cette année-là, Bancal épousa (à près de cinquante-trois ans), Mlle Marie Girard, fille d'un notaire d'Aubière, près Clermont. Il en eut six enfants.

Il consacra le reste de sa vie à sa famille, à son domaine de Bonneval, à l'étude et à la prière. Il mourut au cours d'un voyage à Paris, le 27 mai 1826, « dans un hôtel de la rue des Maçons-Sorbonne où il avait l'habitude de descendre » (Mège, p. 270), à deux pas du dernier logis de Mme Roland.

L'aînée de ses enfants, Henriette Bancal, mariée en 1822 à M. de Diane du Pouget, communiqua les papiers de son père au libraire Renduel, qui en tira, en 1835, les *Lettres de Madame Roland à Bancal des Issarts*, avec une très belle *Introduction* de Sainte-Beuve.

Ce sont les autographes de ces lettres que Renduel vendit à M. Faugère en 1867 et qui sont entrés en 1899, par le legs de Mme Faugère, à la Bibliothèque nationale.

Une note de M. Mège (p. 167) nous apprend que le reste des papiers de Bancal a figuré à la vente qui eut lieu après la mort de Renduel, le 18 décembre 1875, et a été dispersé par les enchères. « Il y avait notamment des lettres de Brissot, de Lanthenas, de Thomas Paine, de Pétion et de Bosc d'Antic. »

Une partie des papiers de Bancal se trouvait aussi, lorsque M. Mège publia son livre, en 1887, dans la collection de M. Fr. Boyer, de Volvic, où le savant historien de l'Auvergne put les consulter. Nous ne savons ce qu'est devenue cette collection. Il semble que la collection de M. Picot, conseiller à la cour de Riom, marié à une petite-fille de Bancal, soit un reste de celle de M. Boyer.

---

[1] Un vol. in-8°, Paris, H. Champion, 1887.

[2] Quand nous ne donnerons pas de références, c'est M. Mège, dont le travail a été fait avec des papiers de famille, qui sera notre autorité.

[3] *Almanach royal* de 1785, p. 404. Bancal y figure sous le nom de Desissarts, successeur de Me Cordier. Il avait ajouté à son nom patronymique, suivant un usage du temps, celui de *des Issarts*, tiré d'une propriété de famille, et c'est ce dernier nom qu'il porta jusqu'au décret du 19 juin 1790.

[4] À Pierre-Nicolas Delacour, qui fut membre de la Commune de Paris et fut guillotiné le 29 juillet 1794.

[5] Collection de M. Picot, conseiller à la cour d'appel de Riom, marié à une petite-fille de Bancal.

[6] Paul Robiquet, *Le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution*, 1890. Ce livre utile sera souvent mis à contribution dans cette notice.

[7] Ms. 9534, fol. 214-215. Le manuscrit porte 4 juin, mais c'est un lapsus, ainsi qu'il ressort du texte de la lettre.

[8] Bro était un vieux notaire (depuis 1766). Bancal avait des fonds chez lui, près de 20.000#, à la date du 7 mai 1789, ainsi qu'il ressort d'une note de sa main (collection Picot).

[9] Collection Picot, laissez-passer délivré à Bancal et à Ganilh, signé de Lafayette et de Lally-Tollendal.

[10] Qui devint, le 5 août, l'Assemblée des *cent quatre-vingts*, dont fit partie le vieux notaire Bro, l'ami et le parent de Bancal, et qui fut remplacée, le 18 septembre, par l'Assemblée des *trois cents*.

[11] Voir, dans *Le Patriote* du 23 novembre, une autre lettre de Clermont-Ferrand, c'est-à-dire de Bancal, du 17.

[12] Ainsi Lanthenas, Bosc, Valady (ms. 9534, fol. 343-344), et plus tard Girey-Dupré, Riouffe, Souque, Marchena, etc.

[13] Nous avons traité ce sujet dans *La Révolution française* de septembre 1900 : *Quelques notes sur le Club de 1789*.

[14] Une pièce de la collection Picot nous donne le tarif : 18# par colonne d'impression. Le *Journal de Paris* prenait 36# (Becq de Fouquières, *Œuvres en prose* d'André Chénier, p. XXXVII).

[15] Il s'agit ici du voyage du Puy que Bancal avait fait rapidement dans la première quinzaine de mai. Quant à la fête de la Fédération, c'était celle qu'on avait célébrée à Clermont et dont *Le Patriote* du 28 mai donna un compte rendu.
[16] Collection Morrison.
[17] Correspondance et collection Morrison. Cf. *Le Patriote français* du 6 octobre, *Nouvelles de Lyon* : « Des voyageurs instruits, qui ont fait quelque séjour dans cette ville, nous marquent que l'aristocratie y a jeté le masque... »
[18] Cf. Sainte-Beuve, dans sa belle *Introduction* aux *Lettres à Bancal*, p. XLVIII et suivantes.
[19] Collection Morrison.
[20] Lettres de Lanthenas à Bosc, ms. 9534, fol. 243 et 245.
[21] *Le Patriote français* du 26 décembre 1790, *Extrait de la lettre d'un voyageur français en Angleterre.*
[22] Il fit pourtant envoyer, le 18 avril, aux Amis de la Constitution de Clermont, une adresse par la Société de la Révolution (de 1688) qui existait à Londres (Mège, p. 32).
[23] C'est M. Mège (p. 26) qui donne cette date.
Mais alors l'acte dut se faire par procuration, car Bancal, le 27 juillet (avant-veille du jour où il se présenta à la barre de la Constituante), ne pouvait plus être à Clermont.
[24] Il s'en occupait encore plusieurs mois après. Il y a, dans la collection Picot, une lettre intéressante, du 28 août 1792, que Brissot lui adressa à ce sujet.
[25] Mège, p. 212.
[26] M. Mège a publié ses lettres, p. 212-237.
[27] À peine y était-il arrivé qu'il recevait une lettre de Lebrun, ministre des Affaires étrangères, du 26 août, lui proposant une mission en Angleterre (Mège, p. 57 ; collection Picot). L'ambassadeur anglais avait quitté Paris le 23 août ; on pensait que Bancal, par ses relations avec les libéraux anglais, pourrait retarder la rupture. Mais il préféra être député.
[28] Il continua à correspondre fidèlement avec la municipalité de Clermont (Mège, p. 237-274).
[29] On s'irrita de ce vote à Clermont et on parla de le rayer de la Société des amis de la Constitution, devenue le Club des jacobins. Frossard, qui se trouvait à Clermont, prit sa défense (Mège, p. 205).
[30] Cf. *Le Patriote* du 19 décembre. À ce moment-là, il avait quitté la maison du notaire Bro pour aller demeurer dans la « cour [ou cul-de-sac] de l'Orangerie, maison de M. Remon ». Il se trouvait là le proche voisin de Pétion. Il y était déjà en novembre 1792 (collection Picot), et cependant une lettre que lui adresse son frère, le 12 janvier 1793, porte encore « chez le citoyen Bro, près de Saint-Sulpice », petit détail qui montre bien sa négligence : il avait changé d'adresse depuis deux mois et n'en avait rien dit à son frère, bien qu'ils fussent restés unis.
[31] John G. Alger, *Englishmen in the French Revolution*, p. 66.
[32] Il retourna demeurer dans la cour de l'Orangerie.

BUZOT

(1760-1794)

———

§ 1er.

NOUS n'avons ni à raconter la vie de Buzot, ni à retracer son rôle à la Constituante et à la Convention. Nous devons simplement chercher ce qu'il fut pour Mme Roland, à partir de quel moment, et aussi dans quelle mesure cet amour a dirigé l'intransigeant girondin.

François-Nicolas-Léonard Buzot, né à Évreux, le 1er mars 1760[1], fils d'un procureur au bailliage, fut d'abord avocat dans sa ville natale. Marié, le 28 avril 1784, à sa cousine, Marie-Anne-Victoire Baudry[2], qui lui apporta une modeste aisance, probablement égale à la sienne, il ne songeait guère à un rôle politique lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers du bailliage d'Évreux aux États généraux ; il commença par refuser « pour raison de santé » et n'accepta « qu'après beaucoup d'instances » (Vatel, t. II, p. 283).

Il emmena sa femme à Paris ; ils s'installèrent à l'hôtel Bouillon, quai Malaquais, 19[3].

Ses premières relations, à l'Assemblée, paraissent avoir été avec Pétion[4], qui, avocat à Chartres, avait sans doute déjà avec lui des rapports de voisinage et d'affaires. Pétion dut l'aboucher de bonne heure avec Brissot.

Timide et ardent, modeste et résolu, il se plaça, dès la première heure, à l'extrême gauche de l'Assemblée. Aussi, malgré son re-

marquable talent oratoire, ne fut-il porté au bureau, comme secrétaire, que le 16 août 1790, après plus d'une année.

§ 2.

Les Roland arrivèrent à Paris et s'établirent à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud, le 20 février 1791. Brissot leur amena ses amis, et le salon de Mme Roland devint bientôt le lieu où l'on se réunit, quatre fois la semaine, après la séance de l'Assemblée et avant celle des Jacobins. Buzot dut y être introduit par Pétion. Toutefois ce n'est qu'au bout de deux mois, le 28 avril, que son nom se rencontre dans la correspondance.

Ce nom apparaît ensuite bien des fois (R1, lettres 432, 433, 435, 437, 439, 442, 457), surtout après la fuite de Varennes. Devant le péril commun, en présence d'une royauté qui s'effondrait et d'une Assemblée qui semblait reculer devant les conséquences de son œuvre, le petit groupe des députés de l'extrême gauche se resserrait de plus en plus, dans une communion d'appréhensions et d'audace. « Il n'y avait plus qu'un petit nombre d'hommes inébranlables qui osaient combattre pour les principes, et, sur la fin, il se réduisit presque à Buzot, Pétion et Robespierre » (*Mémoires*, t. I, p. 58). Ce nouveau triumvirat, pour appliquer à ces trois hommes l'expression chère à Mme Roland, avait été comme consacré par les électeurs parisiens, le 19 juin, lorsqu'ils constituèrent le tribunal criminel du département[5]. Aussi les trois noms reviennent-ils ensemble, à chaque instant, sous la plume de Mme Roland.

Elle a bien marqué elle-même, dans ses *Mémoires*, écrits deux ans après et alors qu'elle aimait Buzot, la place qu'il occupait dès lors dans le groupe : « Pétion, Buzot, Robespierre faisaient le fond de ce petit comité, avec Brissot et Clavière[6]... » — « Je l'avais distingué, dans ce petit comité, par le grand sens de ses avis et cette manière bien prononcée qui appartient à l'homme juste[7]. » Elle écrivait déjà, le 28 avril 1791 : « le sage Buzot. » Pétion était trop vain, Robespierre trop personnel. C'est pour sa gravité et son désintéressement qu'elle distingua Buzot[8].

§ 3.

Les relations avaient pris d'ailleurs un caractère d'intimité entre les Roland et les Buzot.

« Il ne logeait pas fort loin de nous[9]. Il avait une femme qui ne paraissait point à son niveau[10], mais qui était honnête, et nous nous vîmes fréquemment » (*Mémoires*, t. I, p. 66). — « Lors de l'Assemblée constituante, au temps de la révision [juillet-août 1791], j'étais un jour chez la femme de Buzot, lorsqu'il revint de l'Assemblée fort tard, amenant Pétion pour dîner » (*Mémoires*, t. I, p. 139). Enfin, quand, après l'affaire du Champ-de-Mars, on craint que Robespierre ne soit arrêté, c'est chez Buzot, au milieu de la nuit, que Roland et sa femme vont demander conseil et appui pour le député d'Arras menace (*ibid.*, t. I, p. 65).

Lorsque Mme Roland retourna en Beaujolais, elle écrivait de Villefranche, le lendemain de son arrivée, à son mari, demeuré pour quelques jours à Paris : « Je m'étais promis d'écrire à Mme Buzot par ce même courrier ; elle ne saurait imaginer ma sensibilité aux témoignages d'intérêt qu'elle a bien voulu me donner ; je l'ai quittée avec une sorte de précipitation, parce qu'il fallait s'arracher, mais jamais ce moment-là ne sortira de mon cœur. Dis-lui, ainsi qu'à son digne époux, combien ils nous sont chers ; tu peux parler pour nous deux, puisque tu les aimes autant que je fais » (R1, lettre 460, du 8 septembre 1791).

Évidemment, Mme Roland ne ressentait alors pour Buzot qu'une amitié confiante. Plus tard, quand ce sentiment aura changé de nature, elle se tiendra, vis-à-vis de la femme de son ami, dans une réserve que ce changement explique : « Je ne suis allée qu'une fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention » (*Mémoires*, t. I, p. 49).

§ 4.

Tandis que Mme Roland rentrait en Beaujolais (8 septembre

1791), Buzot, de son côté, retournait à Évreux, le 21 octobre (Vatel, t. II, p. 303). L'Assemblée constituante n'était plus, et il avait préféré à ses fonctions de vice-président du tribunal criminel de Paris celles de président du tribunal criminel d'Évreux.

Il y demeura jusqu'au moment où, ayant été élu, le 2 septembre 1792, député de l'Eure à la Convention, il vint prêter serment et prendre séance (20 septembre). Il resta donc plus d'une année éloigné de Mme Roland. Quand il la revit, Roland était pour la seconde fois ministre de l'Intérieur. Mais si, par le fait même de cette séparation, la liaison n'avait pu changer encore de caractère, du moins une correspondance suivie l'avait-elle resserrée et fortifiée. « Nous restâmes, dit Mme Roland en parlant de cette période, en correspondance avec Buzot et Robespierre ; elle fut plus suivie avec le premier ; il régnait entre nous plus d'analogie, une plus grande base à l'amitié et un fond autrement riche pour l'entretenir... » (*Mémoires*, t. I, p. 66). Qu'est devenue cette correspondance de 1791 à 1792 ? Nous dirons plus loin pour quelles raisons nous la croyons perdue à jamais. Mais il semble que nous puissions nous en faire une idée par les lettres à Bancal des Issarts : d'abord, un échange d'impressions sur les événements du jour, entremêlées aux nouvelles du ménage ; puis, en mars 1792, les lettres triomphantes annonçant l'entrée au ministère ; du 13 juin au 10 août, les ressentiments contre la cour ; enfin, en septembre, les cris d'indignation contre les massacres des prisons et la tyrannie de Paris (cf. lettres 494-499), l'appel aux nouveaux députés pour arriver promptement mettre à la raison la « folle Commune ». Un mot de Duroy est significatif. Duroy était du même département que Buzot ; en septembre 1792, ils venaient d'être élus ensemble à la Convention ; Buzot lui montra une de ces lettres, et Duroy s'en souvint le 13 juin 1793, dans la séance où Buzot fut décrété d'accusation : « L'incivisme marqué de Buzot, dit-il, date du 13 septembre [1792] ; à cette époque, il reçut une lettre de la femme Roland (*on rit*) ; il m'en donna lecture : la femme Roland se plaignait de ce que la Commune révolutionnaire de Paris avait lancé un mandat d'arrêt contre le vertueux Roland... Elle exposait les dangers que courait son mari et disait que le seul moyen de le sauver était de le faire

nommer député à la Convention. À partir de ce moment, Buzot s'était déclaré contre la ville de Paris… » (compte rendu du *Moniteur* du 15 juin).

§ 5.

Duroy disait vrai. C'est le 21 septembre que la Convention tint sa première séance, et, dès le 24, Buzot demandait et faisait voter, à la presque unanimité, trois résolutions : l'une réclamant un rapport sur l'état de la République et de la capitale ; l'autre, un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat ; la troisième, un projet pour mettre à la disposition de l'Assemblée une force publique, prise dans les quatre-vingt-trois départements. Cinq jours après, dans la séance du 29 septembre, où l'on discuta si les ministres du dix août seraient invités à rester en fonctions, Buzot se déclara ardemment en faveur de Roland : « Malgré les murmures, les calomnies, les mandats d'arrêt, je suis fier de le dire, Roland est mon ami, je le reconnais pour un homme de bien, tous les départements le reconnaissent comme moi… »

Mme Roland, dans un passage de ses *Mémoires* (tome I, p. 66) que nous avons cité plus haut, en parlant de l'amitié établie entre Buzot et elle dès 1791, ajoutait : « Elle est devenue intime, inaltérable ; je dirai ailleurs comment cette relation s'est resserrée. » Elle a dû le dire, en effet, dans ces cahiers, aujourd'hui perdus, qu'elle écrivait en octobre 1793, sous le titre de *Dernier supplément adressé nommément à Jany*, et qu'elle appelait ses *Confessions* (R1, lettres 550, 553). Mais déjà nous le voyons ici. C'est à Buzot évidemment, dès qu'il se jette ainsi dans la lutte, que va sa confiance. Déjà environnée par la tourmente, elle regarde autour d'elle, cherche ses amis de 1791. Robespierre ? Il est devenu un ennemi : « Nous sommes sous le couteau de Robespierre et de Marat » (à Bancal, R1, 5 septembre 1792). Pétion ? Elle connaît sa légèreté vaniteuse et compromettante. Brissot ? Mais ce n'est pas lui, médiocre orateur, qui s'élancera à la tribune pour repousser les assauts de la Montagne. Les venimeuses attaques de Camille Desmoulins ont d'ailleurs bien

entamé son autorité sur l'Assemblée. Bancal des Issarts ? L'homme est ordinaire[11], sans compter qu'elle a ses raisons, tout en lui gardant une franche amitié, de le tenir à distance. Buzot seul pense entièrement comme Roland et elle ; seul il combat pour eux avec un désintéressement absolu. Ainsi la confiance, l'admiration, la reconnaissance, tout l'enveloppe, tout pénètre rapidement son cœur. Dès le mois d'octobre, les combats intérieurs commencent ; nous le voyons par un de ces aveux indirects épars dans les *Mémoires* : « J'étais alors au mois d'octobre [1792], écrit-elle à propos d'un petit fait qu'elle vient de relater ; je n'ambitionnais que de conserver *mon âme pure* et de voir *la gloire de mon mari* intacte » (tome II, p. 134). Notons bien la nuance. Aimer Buzot, rester pure et servir la gloire de Roland, tout son programme est là. L'échafaud lui permit d'y rester fidèle.

Les billets écrits à Lanthenas dans les derniers mois de 1792[12] nous font entrevoir, par échappées, le douloureux drame. Nous avons déjà dit que Lanthenas, silencieusement épris de Mme Roland, mais sachant bien qu'il n'avait rien à attendre, n'avait pris ombrage ni de Bosc, ni de Bancal, pour des raisons très diverses. Mais, quand vint Buzot, la jalousie, exaspérée par une divergence politique très réelle, le rendit perspicace. Son tort fut alors de ne savoir ni comprendre, ni se résigner, ni se taire. De là, des explications irritées, de fiers aveux : « Eussiez-vous mille fois raison, l'empire que j'ai reconnu est établi et je ne puis plus m'y soustraire... » — « Soyez tranquille sur le soin que je puis prendre de ma vertu ; elle ne dépend ni de vous, ni de personne, pas plus que mon estime ne dépend de votre jugement, ni mes affections de votre volonté... », etc., etc.

À la veille de sa mort, le ressentiment de Mme Roland contre Lanthenas durait encore et se traduisait en jugements cruels :

> Lanthenas, apparemment comme le vulgaire, *content de ce qu'il a lorsque d'autres n'obtiennent pas davantage*, s'aperçut que *je ne demeurais point insensible*, en devint malheureux et jaloux... Il s'éloigna, *imaginant le pis*[13]. Il prétendit se mettre contre le *côté droit*, dont il blâmait les PASSIONS[14], et le *côté gauche*, dont il ne pouvait approuver les excès... (*Mémoires*, t. II, p. 247.)

Elle écrivait cela dans le courant d'octobre 1793[15]. Quelques jours après, elle dit encore, dans une lettre à Mentelle, en parlant de Lanthenas : « Ce sont des espèces d'avortons *qui ne sont pas faits pour les passions, qui ne sauraient en inspirer*, mais qui deviennent capables de fureur et surtout de lâcheté *à l'égard de ceux qu'ils croient être plus heureux* » (R1, lettre 553).

D'ailleurs, trop fière pour rien cacher, même à Roland, elle s'était expliquée avec lui en un entretien dont elle nous rend compte dans une page des *Mémoires* (t. II, p. 244), écrite vers la même époque :

> J'honore, je chéris mon mari comme une fille sensible adore un père vertueux à qui elle sacrifierait même son amour. Mais j'ai trouvé l'homme qui pouvait être cet amour, et, demeurant fidèle à mes devoirs, mon *ingénuité n'a pas su cacher les sentiments que je leur soumettais*. Mon mari excessivement sensible, et d'affection et d'amour-propre, n'a pu supporter la moindre altération dans son empire ; son imagination s'est noircie, sa jalousie m'a irritée ; le bonheur a fui loin de nous ; il m'adorait, je m'immolais à lui, et nous étions malheureux.

À quel moment eut lieu cet étrange entretien ? Nous ne pouvons faire là-dessus que des conjectures (voir R1, tome II, p. 460). Ce qui nous paraît probable, c'est que Roland, lorsqu'il quitta le ministère à la fin de janvier 1793, savait à quoi s'en tenir. Dans les billets qu'il écrivait à Bosc peu de jours après (voir p. 243-244 du présent ouvrage), parlant des menaces dont il était entouré, il ajoutait : « et c'est là le moindre de mes chagrins... »

L'explication entre le mari et sa femme avait-elle été spontanée ou bien amenée par quelque indiscrétion de Lanthenas ? Il semble qu'il faille écarter cette dernière hypothèse. En février 1793, Roland en est encore à ne pouvoir comprendre l'éloignement de son ancien ami ou à n'y voir d'autre cause que le dissentiment politique. Donc Lanthenas ne lui avait rien dit. Mais il avait été moins réservé avec d'autres, comme nous l'allons voir.

Si toutes ces déductions paraissent fondées, on arrive à la conclusion générale que voici : c'est dans les trois mois qui suivirent le jour où Buzot et Mme Roland se retrouvèrent après un an de sépara-

tion, c'est-à-dire entre la fin de septembre et la fin de décembre 1792[16], que leur amitié de 1791 se transforma en un amour ardent et stoïque, au-dessus des vulgaires défaillances. Autant nous ne voyons pas trace de ce sentiment en 1791, autant, à l'époque que nous marquons, tout nous montre qu'il a impétueusement surgi. « On vit ici dix ans en vingt-quatre heures », écrivait déjà Mme Roland dans les premiers mois de son retour à Paris (R1, lettre 441), comme si elle prévoyait dès lors les orages qui allaient emporter le reste de sa vie.

§ 6.

Lanthenas, avons-nous dit, n'avait pas parlé à Roland. Mais il s'était plaint à d'autres, nous le savons par Mme Roland elle-même ; il avait « manifesté son mécontentement à des tiers » (R1, lettre 515). À qui ? probablement à ses deux amis intimes, Bancal et Bosc. Entre les mains de ces deux hommes si honnêtes, si délicats, le secret était en sûreté. Aussi est-il curieux de voir combien les attaques des clubs et des journaux, déchaînés contre la femme du ministre, même après qu'il se fut retiré, portent à faux. Buzot avait été pourtant, entre tous les Girondins[17], un des hôtes les plus assidus de l'hôtel du ministère ; plus que tous les autres, il avouait Roland et combattait à la tribune[18]. Et néanmoins, quand on dénonce « le boudoir de Mme Roland », les dîners du ministère, l'influence exercée dans le parti droit de l'Assemblée et dans la presse par « la Pénélope du vieux Roland », le nom de Buzot n'apparaît que rarement et presque toujours d'une manière incidente. Le plus souvent c'est Louvet, c'est Gorsas, — les journalistes du parti droit, cible tout indiquée pour ceux du camp opposé, — c'est Brissot (!), c'est Lanthenas, mais surtout c'est Barbaroux qu'on met en cause. Une seule fois, du moins à notre connaissance, Hébert vise Buzot expressément[19]. Mais la note dominante, c'est ce même Hébert qui la donne dans un de ses plus odieux articles : « Que vais-je devenir (fait-il dire, dans son numéro du 20 juin, à la prisonnière de l'Abbaye), si mon cher Buzot, si l'ami Gorsas, si mon petit Louvet, si *le*

favori de mon cœur, le divin Barbaroux, n'allument la guerre civile dans les départements[20] ? »

Ce n'étaient là que des insultes en l'air. Mais une indiscrétion plus grave avait été commise. Camille Desmoulins, mieux renseigné qu'Hébert, va nous l'apprendre :

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1793, le Comité de défense générale de la Convention, ne pouvant plus douter de la trahison de Dumouriez, avait ordonné vingt-six arrestations parmi les amis et familiers du général, et, ému sans doute d'une accusation récente de Danton[21], avait prescrit l'apposition des scellés sur les papiers de Roland[22]. Les Girondins, alors aussi nombreux que les Montagnards dans le Comité, croyaient faire preuve par là d'impartialité. Quant aux Montagnards, ils espéraient certainement se procurer ainsi des armes contre leurs adversaires. Camille Desmoulins le dit nettement dans son cruel pamphlet de l'*Histoire des brissotins*[23] :

> Combien d'autres découvertes curieuses on eût fait dans la levée des scellés, si, lorsque nous avons arrêté leur apposition au Comité des Vingt-Cinq, on n'eût pas vu s'écouler l'instant d'après une foule de députés[24] qui ont couru mettre l'alarme au logis, rue de la Harpe, de manière que M. et Mme Roland ont eu plus de six heures d'avance pour évacuer le secrétaire.

On sait qu'on ne trouva, lorsque les scellés furent levés après le 7 avril, rien qui apprît autre chose que ce que tout le monde savait de reste, les rapports étroits de Roland avec Brissot et le parti de la Gironde. Ce n'était pas ce que certains espéraient, Camille Desmoulins en fait l'aveu :

> Jérôme Pétion disait confidemment à Danton, au sujet de cette apposition de scellés : « Ce qui attriste ce pauvre Roland, c'est qu'on y verra ses chagrins domestiques et combien le cocuage semblait amer au vieillard et altérait la sérénité de cette grande âme. » Nous n'avons point trouvé ces monuments de sa douleur[25]...

Ici tous les mots portent. Remplaçons les termes grossiers par d'autres plus séants, nous avons presque le passage des *Mémoires* (t. II, p. 244) cité plus haut. Camille sait que Roland a des « cha-

grins domestiques », et il le sait par Danton, qui le tient de Pétion, auquel le vieillard s'était sans doute imprudemment confié. Et c'est dans les soucis patriotiques de cette nuit du 31 mars, où il siège au Comité à côté de Danton, que Pétion livre à un adversaire les misères (probablement les confidences) d'un vieil ami ! Les confidences sont d'ailleurs restées incomplètes, car Camille ignore le nom de l'homme aimé et regrette de n'avoir pu le découvrir.

§ 7.

Durant ces mois d'avril et de mai, tandis que Buzot livrait, avec un courage sans espoir, ses derniers combats à l'Assemblée, et que Roland s'acharnait à demander à la Convention l'apurement de ses comptes, la vie devait être morne dans cet intérieur d'où avaient disparu (l'estime seule survivant) toute l'intimité, toute la confiance de treize années. Dans cette détresse morale, Roland et sa femme ne songeaient plus qu'à aller chercher au Clos la paix et l'oubli. Le 29 avril, Roland, sollicitant pour la sixième fois l'apurement de ses comptes, écrit au président de la Convention (*Mémoires*, t. II, p. 405) : « Je supplie la Convention de me permettre, en attendant, d'aller respirer un air propre à me rétablir, et dans un lieu où je puisse vaquer à mes propres affaires, après m'être autant occupé des affaires publiques... » La lettre fut renvoyée, le 3 mai, au comité de l'examen des comptes. Une 7ème , une 8ème lettre restèrent également sans résultat. Alors Mme Roland se décida à partir seule, avec sa fille. Le passage des *Mémoires* où elle parle de ce projet (tome I, p. 6-7) est très significatif : « Je me préparais [à la fin de mai 1793] à faire viser à la municipalité des passeports au moyen desquels je devais me rendre avec ma fille à la campagne, où m'appelaient nos affaires domestiques, ma santé, *et beaucoup de bonnes raisons*. Je calculais, entre autres, combien il serait plus facile à Roland seul de se soustraire à la poursuite de ses ennemis, s'ils en venaient aux derniers excès, qu'il ne le serait à sa petite famille réunie », etc. Et ici, elle ajoute en note : « *Ce n'était pas ma plus forte raison* ; car, ennuyée du train des choses, je ne craignais rien pour

moi… Mais *une autre raison, que j'écrirai peut-être un jour et qui est toute personnelle*[26], me décidait au départ… »

Bosc, en 1795, avait imprimé sans commentaires ce passage et cette note révélatrice. Champagneux, en 1800, ne pouvant supprimer la note, crut devoir l'expliquer, en termes qui ne pouvaient qu'éveiller un peu plus la curiosité des lecteurs : « Je connais le motif dont veut parler la Ce Roland. Elle me l'avait confié ; mais le temps de le publier n'est pas encore venu. La malveillance s'en emparerait : ce siècle est trop corrompu pour croire aux efforts de vertu dont la Ce Roland donna alors des preuves, d'autant plus faites pour être admirées qu'elles n'eurent aucune publicité et qu'elles se concentrèrent absolument dans l'intérieur de sa maison. »

Tout est bien clair aujourd'hui. Mme Roland voulait fuir celui qu'elle aimait.

Les passeports venaient de lui être délivrés par sa section et elle devait aller, le 31 mai, les faire viser à la municipalité, quand l'insurrection éclata. Le soir de ce jour-là, Roland, poursuivi par un mandat d'arrêt de la Commune insurrectionnelle, parvenait à s'échapper ; le lendemain matin, Mme Roland était écrouée à l'Abbaye. Quant à Buzot, décrété d'arrestation le 2 juin, il s'évada de Paris ce jour-là même pour se rendre à Évreux. Ils ne devaient plus se revoir.

§ 8.

Installée dans sa prison, Mme Roland commence ses *Mémoires* et, dès les premières pages, apparaît la double préoccupation qui l'obsède : « Je me reprochai presque d'être paisible, en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étaient attachés et, me représentant *les angoisses de tel ou tel*, je sentis un serrement de cœur inexprimable. » (T. I, p. 33.) Tel ou tel ? Buzot ou Roland ? L'un et l'autre, car son âme se partage entre eux.

Vers le 20 juin, elle savait que Roland était parvenu à Rouen, où il avait trouvé un asile chez ses vieilles amies, les demoiselles Malortie, et que Buzot, après être arrivé le 4 à Évreux, qu'il avait

insurgé contre la Convention, en était reparti vers le 10, pour aller à Caen poursuivre le même dessein[27]. Le 22 juin, elle reçoit enfin deux lettres de lui, apportées par la bonne M[me] Goussard, femme d'un compatriote et ami de Brissot et de Pétion[28], et elle lui répond par la même intermédiaire. Voilà donc déjà une confidente du secret. Barbaroux, qui s'est évadé de Paris le 12, qui a rejoint le 15 Buzot à Caen, va aussi être un des dépositaires. Le jour même de son arrivée à Caen, il écrit à de Perret pour s'informer de M[me] Roland et ajoute : « Je te remets ci-joint une lettre que *nous écrivons* à cette estimable citoyenne ; je n'ai pas besoin de te dire que *toi seul* peux remplir cette importante commission... » On sent que la lettre a été écrite sous les yeux de Buzot, qui n'a pu rien cacher à son compagnon d'armes[29]. Pétion aussi, par les mains duquel passeront les lettres écrites de Caen par Buzot et Barbaroux, ne pourra rien ignorer[30], d'autant plus qu'il a déjà eu les confidences de Roland. De même pour Vallée, qui apporte à Sainte-Pélagie, le 5 juillet, deux lettres de Buzot (voir R1, lettre 540), ainsi que pour Louvet, dont la femme, allant et venant de Paris à Caen, va servir à son tour d'intermédiaire pour la correspondance. Il y fait d'ailleurs, dans ses *Mémoires* (éd. Aulard, t. I, p. 220), une allusion bien directe : « Pauvre Buzot ! il emportait au fond du cœur des chagrins bien amers, que je connais seul, et que je ne dois jamais révéler. » Si on y ajoute Jérôme Letellier, l'ami d'Évreux auquel Buzot, avant de partir pour Caen, avait laissé ses papiers intimes, et le grave Champagneux auquel M[me] Roland dut nécessairement se confier alors, puisque c'est par lui qu'elle travaillait à désarmer le ressentiment de Roland contre Buzot, si l'on n'oublie d'ailleurs ni Bosc, ni Lanthenas, ni l'humble sœur Agathe (R1, voir lettre 542), ni Mentelle, le dernier confident, on trouve au moins dix personnes qui surent le secret. Mais la fidélité des uns était à toute épreuve, et la mort des autres, moins d'une année après, garantit leur silence. C'est ainsi que, durant plus de soixante-dix ans (1793-1864), la curiosité des historiens, entrevoyant, dans les aveux voilés des *Mémoires*, une « tardive et déchirante passion de cœur[31], mais ne sachant pour qui, s'égara entre Servan[32], Bancal des Issarts, et surtout Barbaroux. C'est la publication des *Lettres à Buzot*, en 1864, qui

vint enfin révéler le noble et touchant secret.

Pendant quinze jours, du 22 juin au 7 juillet, Mme Roland put ainsi, par l'intermédiaire de Mme Goussard et de sa sœur, correspondre avec Buzot. Mais, à cette date, la correspondance s'interrompt ; les intermédiaires disparaissent les uns après les autres ; Mme Goussard est allée rejoindre les Pétion en Normandie ; de Perret, dont les papiers ont été saisis le 12 juillet, est décrété d'arrestation le 14. D'ailleurs, le 13, jour où Charlotte Corday assassinait Marat, la défaite de Brécourt avait rejeté sur Caen les avant-gardes de la petite armée girondine, et toutes les communications étaient devenues impossibles. Vallée, enfin, est décrété d'arrestation le 30 juillet. Champagneux, le 4 août.

§ 9.

À ce moment-là, Buzot, à Caen, Roland, à Rouen, cherchaient, chacun de son côté, des moyens de faire évader la prisonnière. Déjà, dans sa lettre à de Perret du 15 juin, Barbaroux avait laissé entrevoir ce dessein. Roland, d'autre part, avait envoyé « de trente lieues » (probablement d'Amiens) « une personne » (Henriette Cannet) « qu'il avait chargée de tout tenter » pour cette entreprise. Nous n'avons pas à narrer ici par le détail ces projets d'évasion[33] ; il suffit de dire que Mme Roland les écarta tous. Elle ne voulait compromettre personne, et d'ailleurs elle prétendait continuer à servir la gloire de Roland en restant prisonnière. Mais sa raison la plus forte, qu'elle confesse et proclame dans ses lettres à Buzot, c'est que sa captivité lui procure, dans les combats qui déchiraient son âme, une liberté morale qu'elle n'avait pas trouvée ailleurs. Fuir ? mais où aller ? Auprès de Buzot ? L'honneur le lui défendait. Près de Roland ? Elle aurait trop souffert. La prison lui permettait de penser à l'un en honorant l'autre. C'est la pensée qui la poursuivait depuis le mois d'octobre 1792 : « Conserver mon âme pure et voir la gloire de mon mari intacte. »

Buzot quitta Caen le 28 juillet avec ses compagnons d'infortune, pour se réfugier en Bretagne, aux environs de Quimper. C'est là

qu'il reçut cette étrange lettre du 31 août, qui jette un jour si douloureux sur les souffrances morales qui dévoraient Roland dans sa retraite de Rouen, et qu'il faut commenter, pour la bien comprendre, par un important passage des *Mémoires*[34], et surtout par les confidences faites à Mentelle en octobre (R1, lettre 551). Roland malade, vieilli, aigri, ne retrouvait d'énergie que pour écrire, lui aussi, des *Mémoires* où il se proposait de livrer Buzot « à l'exécration publique » ! La prisonnière, qui avait le moyen de correspondre secrètement avec lui, finit cependant par obtenir qu'il les jetât au feu. Si on se reporte à un curieux passage des *Lettres d'Italie* (t. VI, lettre 39) que Roland écrivait en 1777, on comprendra combien il était peu de son siècle sur l'article de la fidélité conjugale : « On pourra porter le désespoir dans le cœur d'un honnête homme !... On pourra lui arracher l'objet de son tendre culte, de ses adorations et de son amour pour ne semer qu'amertume et poison sur le reste de ses jours !... » Bien que Mme Roland eût le droit d'écrire, en s'adressant à Buzot dans ses *Dernières pensées* (*Mémoires*, t. II, p. 257) : « Toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu... », le vieillard n'en souffrait pas moins, même du sacrifice qu'on lui faisait si orgueilleusement : « Il m'adorait, je m'immolais à lui, et nous étions malheureux. »

Cependant Mme Roland, d'août à octobre, d'une plume infatigable, continuant, recommençant, complétant ses *Mémoires*, suivait par la pensée son ami fugitif, d'abord en Bretagne, puis, — après qu'il se fut embarqué (20 septembre) pour Bordeaux, — dans les campagnes de la Gironde, où il errait à l'aventure. Nous ne pouvons que renvoyer aux nombreux passages[35] où elle fait tantôt des allusions plus ou moins voilées à la passion tardive qui remplissait son âme, tantôt des aveux formels dans lesquels il ne manque que le nom de Buzot.

Elle avait longtemps espéré que Buzot se déciderait à passer aux États-Unis (voir R1, lettre du 31 août). Lorsqu'elle sut, par Mme Louvet revenue à Paris après l'embarquement des proscrits, qu'ils avaient préféré courir les risques d'une dernière lutte, ses appréhensions furent grandes. Dans les journaux qui pénétraient dans sa prison, elle pouvait lire les lettres où les représentants en mission

rendaient compte de leurs recherches actives pour mettre la main sur les fugitifs. C'est ainsi que, dans la séance de la Convention du 15 octobre, Barrère avait lu une lettre d'Ysabeau, datée du 8, annonçant l'arrestation à Bordeaux de Duchastel, de Marchena, de Riouffe, et ajoutant : « Nous avons la preuve authentique que presque tous les députés fugitifs du Calvados et de la Vendée sont à Bordeaux ou dans les environs. » (*Moniteur* du 16 octobre.) Le même jour, le *Journal de Paris*[36] insérait une lettre où on lisait : « Nous avons la certitude que Guadet, Pétion, Buzot, Louvet, Grangeneuve, Girey-Dupré, Félix Wimpfen et plusieurs autres conspirateurs sont encore en ce moment soit à Bordeaux, soit dans les environs. » Cette anxiété de la prisonnière perce dans un endroit de sa *Réponse au rapport d'Amar* (*Mémoires*, t. I, p. 312), et surtout dans sa dernière lettre à Bosc (R1, lettre 555) : « J'ai cru que les fugitifs étaient aussi arrêtés... »

§ 10.

Aussitôt après l'exécution des Vingt-et-Un (30 octobre), le procès de Mme Roland avait commencé. Le 1er et le 3 novembre, elle subissait deux interrogatoires, dont elle a écrit elle-même le compte rendu (*Mémoires*, t. I, p. 317-323), et dont le texte officiel a été publié, d'abord par Champagneux (t. III, p. 396-405) d'après la minute des Archives, puis, sur le texte de Champagneux, par M. Faugère (t. I, p. 406-415). Mais le texte de ces deux éditeurs n'est pas partout conforme à celui des Archives[37] ; Champagneux a fait quelques modifications, dont une est à relever.

Le juge David avait fait une question perfide et outrageante :

> ... Interrogée si, parmi les dénommés à nos précédents interrogats[38], il n'en est pas avec lesquels elle a eu des relations plus intimes et plus particulières qu'avec d'autres,
>
> A répondu que Roland et elle étaient liés, depuis l'Assemblée constituante, avec Brissot, Pétion et Buzot.
>
> Demandé itérativement à la répondante si, *particulièrement et distinctement* DE *Roland, son mari*, elle n'a pas eu de relations particulières avec aucun des

ci-devant dénommés,

A répondu qu'elle les avait connus *avec* Roland, et *par* Roland, et, les connaissant, elle a eu pour eux le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter.

Champagneux, pour faire disparaître l'insulte révélatrice, a imprimé « particulièrement et distinctement AVEC son mari », ce qui n'est pas le texte et n'a aucun sens.

C'est à des questions de ce genre que faisait allusion un de ses compagnons de captivité, Riouffe, lorsqu'il écrivait[39], en 1795, qu'on lui avait fait « des questions outrageantes pour son honneur ».

Nous croyons inutile de faire remarquer la fierté habile des réponses. L'accusée ne songe pas à désavouer Buzot ; mais elle lui adjoint Brissot et Pétion, en leur accordant à tous « le degré d'estime et d'attachement que chacun d'eux lui a paru mériter ».

Une circonstance du second interrogatoire doit être aussi relevée :

Interrogée de nous nommer les personnes qu'elle nous a dit, par sa réponse au précédent interrogat [sur la correspondance de de Perret avec les réfugiés du Calvados], être les amis d'elle et de de Perret,

A dit que c'était particulièrement Barbaroux.

Pour mesurer tout ce que la question avait de captieux et tout ce que la réponse a d'évasif, il faut rappeler qu'on venait de représenter à Mme Roland, parmi les pièces à charge, une lettre à elle adressée par de Perret, vers la fin de juin 1793 (voir R1, t. II, p. 489), où il y avait : « J'ai gardé plusieurs jours trois lettres que Bar... et Bu... m'avaient adressées pour vous. » Il fallait donc qu'à la question du juge elle répondit « Barbaroux » ou « Buzot ». Elle n'hésite pas : Barbaroux est celui des deux qui est le plus désigné par les documents saisis ; ses lettres du 13 et du 15 juin à de Perret sont là ; quoi qu'elle réponde, il n'en sera pas compromis davantage. C'est donc lui qu'elle nommera, au risque de donner corps à la calomnie, afin de pouvoir laisser dans l'ombre l'homme véritablement aimé.

Elle semble avoir réussi à détourner les soupçons sur Barbaroux. C'est lui surtout qui est visé dans le jugement du 8 novembre[40] qui envoya Mme Roland à l'échafaud.

§ 11.

On ne trouva rien, dans les dépouilles de Mme Roland, qui pût mettre sur la voie de son secret. Depuis plusieurs jours, elle avait fait remettre à Mentelle, avec ses derniers « cahiers » et ses derniers souvenirs, le portrait de Buzot, « *this dear picture* », qu'elle s'était fait apporter à Sainte-Pélagie[41].

C'est dans le souterrain de la maison Bouquey, à Saint-Émilion, où il vivait caché depuis un mois avec Louvet, Guadet, Pétion, Barbaroux, Salles et Valady, que Buzot apprit, le 13 novembre, au moment où ces malheureux allaient se disperser de nouveau, la mort de son amie. Son désespoir fut extrême. Il en fut comme anéanti durant quelques jours[42]. « *Elle* n'est plus, écrivait-il à son ami Letellier, à Évreux[43], *elle* n'est plus, mon ami ! Les scélérats l'ont assassinée ! Jugez s'il me reste quelque chose à regretter sur la terre ! Quand vous apprendrez ma mort, vous brûlerez ses lettres. Je ne sais pourquoi je désire que vous gardiez *pour vous seul un portrait*. Vous nous étiez également cher à tous les deux... » Quelques mois plus tard, en terminant ses *Mémoires* (écrits en partie chez Mme Bouquey, en partie dans le réduit du perruquier Troquart, où il trouva un asile à partir du 20 janvier 1794), Buzot ajoutait encore : « Un bon ami que j'ai à Évreux [Letellier] a dans ses mains un manuscrit précieux[44], que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en était l'auteur, si moi je ne suis plus. Les lettres qu'il possède encore, il faudra les jeter aux flammes, dans ce cas seulement ; et je lui fais présent du portrait, comme gage éternel de mon amitié pour lui. »

Mme Roland, dans ses *Dernières pensées*, adressant à Buzot un suprême adieu, lui disait : « Reste encore ici-bas, s'il est un asile ouvert à l'honnêteté ; demeure, pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi,

ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi, meurs libre, comme tu sus vivre, et que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par ton dernier acte. »

Buzot se donna la mort, aux environs de Saint-Émilion, en pleine campagne, entre le 19 et le 26 juin 1794[45].

Son portrait, que Mme Roland avait avec elle dans sa prison, derrière lequel elle avait écrit une notice, et qu'elle avait remis à Mentelle aux derniers jours d'octobre 1793, est aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Versailles.

---

[1] Ou du moins baptisé ce jour-là (Vatel, t. II, p. 160).
[2] Dauban, *Mémoires* de Buzot, 1866, *Introduction*, p. VII.
[3] C'est dans ce même hôtel qu'habita Mme Sand, en 1834, à son retour de Venise.
[4] Dans la célèbre séance du 23 juin 1789, après la déclaration du roi.
[5] Pétion, président ; Buzot, vice-président ; Robespierre, accusateur public.
[6] Ms. 4697.
[7] *Mémoires*, t. I, p. 65-66.
[8] Cf. *Mémoires*, t. I, p. 288 : « Une probité sévère et une prudence prématurée. »
[9] Nous avons déjà remarqué combien ces voisinages, dans le Paris d'alors, contribuaient aux relations.
[10] Faut-il ajouter qu'elle était laide et un peu contrefaite ? (Vatel, t. III, p. 583 ; Dauban, *loc. cit.*, p. LVII.)
[11] Cf. la parole orgueilleuse des *Mémoires* (t. I, p. 113) : « jalouse... de me défendre de toute affection qui n'eût point été *à la hauteur de ma destinée*. »
[12] R1, lettres 508 à 518. Elles ne sont pas datées. Mais les indices que nous avons signalés dans nos notes permettent de les placer à cette époque. Au 20 janvier 1793, Mme Roland n'écrit plus que « Monsieur » (R1, lettre 520) à celui que d'abord, au début des explications, en octobre ou novembre, elle appelait encore « mon frère ». (Lettre 509.)
[13] C'est nous qui soulignons.
[14] Ici, le double soulignement est dans le manuscrit.
[15] Voir le 1er tome du présent ouvrage, p. 323, *Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland et les éditions de ses œuvres*.
[16] Cf. lettre à Buzot, du 6 juillet 1793 : « En vérité, à l'exception de quelques moments bien chers, le temps le plus doux pour moi, *depuis six mois*, est celui de cette retraite [sa prison]. » Les six mois nous portent au commencement de janvier. Cela concorde.

Nous avons établi (cf. 1er tome du présent ouvrage, p. 382, *Le Portrait de Mme Roland aux Archives nationales*) que le portrait que Mme Roland envoya à Servan, le 25 décembre 1792, en lui disant : « Après mon mari, ma fille, *et une autre personne*, vous êtes le seul à qui je le fasse connaître », était probablement une *réplique* de la miniature qu'elle venait de faire faire au peintre Langlois, pour l'échanger avec celle de Buzot. Ici encore, nous avons une date.
[17] « Buzot... venait fréquemment à l'hôtel de l'Intérieur. » (*Mémoires*, t. I, p. 49.) Il importe, en effet, de distinguer, parmi les hommes qu'on réunit sous la dénomination de Girondins, ceux qui étaient « rolandistes », « brissotins », et ceux qui, comme Vergniaud et beaucoup d'autres, n'allaient pas chez Mme Roland. (Voir Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 410.)
[18] Mme Roland continua-t-elle, après que son mari eut quitté le ministère à la fin de janvier 1793, à avoir une action sur le parti girondin ? En particulier, a-t-elle contribué à faire échouer la tentative de rapprochement des deux partis en mars 1793 ? Pour notre compte, nous ne voyons pas que son influence ait survécu à la retraite de son mari. Assurément, les amis particuliers, Buzot, Barba-

roux, Louvet, etc., continuaient à fréquenter l'humble logis de la rue de la Harpe. Assurément aussi, Mme Roland suivait avec passion ses amis dans leurs luttes suprêmes. Mais d'action directe, nous n'en trouvons pas trace. Quand le 31 mai arriva, elle s'apprêtait à partir pour Le Clos.

[19] N° 204 du *Père Duchesne*, cité par M. Dauban, *Étude*, p. CLXV.

[20] N° 248 du *Père Duchesne* (*Étude*, p. CCX).

[21] Le 27 mars, à la Convention, Danton avait affirmé que Dumouriez lui avait montré une lettre de Roland disant : « Il faut vous liguer avec nous pour écraser ce parti de Paris et surtout ce Danton. » Roland, le même jour, avait envoyé une lettre de protestation, qui n'est pas d'ailleurs une dénégation formelle.

[22] Aulard, *Salut public*, t. II, p. 592.

[23] Paru dans la seconde quinzaine de mai. *Œuvres* de Camille Desmoulins, éd. Claretie, t. I, p. 339.

[24] Barbaroux, Buzot, Gensonné, Guadet, Isnard, Lasource, Pétion, Vergniaud, etc., faisaient partie du Comité, en même temps que Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Robespierre, etc.

[25] *Histoire des brissotins*, p. 338.

[26] Ceci est écrit en juin ; Mme Roland n'est pas encore décidée à tout dire. En octobre, son parti est pris : elle écrira ses *Confessions*, sans y « rien celer » ; elle dira « tout, tout, absolument tout ». (R1, lettre 550.) Mais elle n'eut pas le temps.

[27] Boivin-Champeaux, *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, t. II, p. 1-12.

[28] Cf., sur Mme Goussard, *Mémoires*, t. I, p. 203.

[29] Cf. la tradition recueillie par M. Dauban, *Mémoires* de Buzot, Pétion, Barbaroux, p. 492.

[30] M. Dauban, *op. cit.*, p. 124 et 157, l'établit par des rapprochements qui nous semblent concluants.

[31] Sainte-Beuve, *Introduction* aux *Lettres à Bancal*.

[32] C'est Dumouriez qui, dans ses *Mémoires* (éd. Didot, 1848, p. 339), représenta, le premier, Servan comme amoureux de Mme Roland. Il semble que ce fût la légende des adversaires de mai-juin 1792. Nous avons sous les yeux un exemplaire des *Mémoires* (éd. de Bosc), annoté par Calvet, un membre obscur de la droite de la Législative. À propos d'un des passages relatifs à Servan, il a écrit en marge : « Chacun sait que Servan était *l'ami de la maison* dans toute la force du terme. » On prononçait cependant tout bas, dans les familles des Girondins, le nom de Buzot (voir Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VIII, p. 209-215). Ajoutons M. Granier de Cassagnac (*Histoire des Girondins*), que la passion politique rendait clairvoyant.

[33] Voir, là-dessus, *Mémoires*, t. I, p. 180, 328, et t. II, p. 248 ; lettres des 3 et 6 juillet ; Champagneux, *Discours préliminaire*, p. XLVI-XLVII ; cf. le récit d'Henriette dans l'*Introduction* de M. Breuil aux *Lettres aux demoiselles Cannet*, 1841, t. I, p. XXIV, et une note manuscrite de Bosc, ms. 9533, fol. 242.

[34] T. II, p. 244 : « Son imagination s'est noircie, sa jalousie m'a irritée... Si j'étais libre, je suivrais partout ses pas pour adoucir ses chagrins et consoler sa vieillesse ; une âme comme la mienne ne laisse point ses sacrifices imparfaits. Mais Roland s'aigrit à l'idée d'un sacrifice. »

[35] T. I, p. 135-136 ; t. II, p. 4, 36, 39, 44, 64, 91-92, 94, 103, 113, 134-136, 142, 172, 177, 182, 219, 234, 244, 246-247, 257, 264. Il ne faut pas perdre de vue que ces passages ont, plus d'une fois, besoin d'être commentés par les lettres à Mentelle, et qu'ils sont comme le prélude de la confession plus complète que Mme Roland préparait en octobre et que nous n'avons plus.

[36] Cité par Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. III, p. 692.

[37] Archives nationales, W 294, dossier 227.

[38] Les éditeurs ont imprimé *interrogatoires* ; ce qui est contraire au texte et constitue d'ailleurs un non-sens, puisque cet interrogatoire est le premier. *Interrogat*, dans le style juridique du temps, signifie *question*.

[39] *Mémoires d'un détenu*, p. 56 de la 2e édition. Il se peut cependant que ces mots « distinctement *de* son mari » visent simplement ce fait, que les relations incriminées avec les réfugiés du Calvados étaient postérieures à la disparition de Roland. Mais le soin même avec lequel, dans son propre compte rendu, elle glisse sur ce genre de questions, confirme ce que, après Riouffe, nous croyons y voir.

---

40 Archives nationales, dossier déjà cité. *Mémoires*, t. I, p. 420 et suivantes. Dans toutes les pièces du dossier des Archives, — dénonciation du 1er juin devant le Comité révolutionnaire de la section du Panthéon, déposition faite le 7 novembre par l'odieuse Mlle Mignot, déposition du fidèle domestique Louis Lecocq, — le nom de Buzot n'apparaît jamais que comme perdu au milieu des autres.

41 Voir R1, lettres 540 et 551, et la notice suivante consacrée à Mentelle.

42 J. Guadet, p. 20 de la *Vie de Buzot*, en tête de l'édition de 1823 des *Mémoires* de Buzot ; du même, *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*, édition de 1863, p. 171-174.

43 Bibliothèque nationale, *N. a. fr.*, ms 1730. Ce manuscrit renferme, outre cette lettre à Letellier, les cinq lettres de Mme Roland à Buzot de juin et juillet 1793, les *Mémoires* de Buzot, ceux de Pétion, une partie de ceux de Louvet. C'est évidemment le dépôt constitué par les proscrits, à diverses reprises, entre les mains de leur généreuse hôtesse et saisi en juin 1794. M. Vatel a raconté (t. III) comment, après bien des aventures, il est parvenu jusqu'à nous.

La lettre à Letellier, écrite sous le coup de la lugubre nouvelle, devait lui être transmise quand on trouverait une occasion sûre, qui ne s'offrit pas.

Le portrait était la miniature qui se trouve actuellement aux Archives nationales. Elle devait être transmise avec la lettre, et fut saisie comme elle en juin 1794, et transmise au Comité de salut public (voir dans le 1er tome du présent ouvrage, p. 382, *Le Portrait de Mme Roland aux Archives nationales*).

44 Le *Voyage en Suisse* de Mme Roland. (Voir R1, lettres 281 et 297.)

Letellier, auquel toutes ces recommandations ne purent être transmises, aurait été d'ailleurs hors d'état de les exécuter. Il avait été incarcéré dès le 30 septembre. Il se tua dans sa prison le 3 janvier 1794. On peut seulement présumer que, de lui-même, lorsqu'il se sentit menacé, il avait dû brûler les lettres de Mme Roland dont il était le dépositaire, et cela suffit pour expliquer que nous n'ayons plus la correspondance de 1791 avec Buzot (pour ne parler que de celle-là).

45 De longs mois de silencieuse douleur avaient alors ramené Buzot au sentiment de ce qu'il devait à sa femme. Au cours de ses *Mémoires*, il lui adresse de touchants adieux (éd. Dauban, p. 101-102). Au suprême moment, quand il lui faut quitter son dernier asile, il lui écrit une lettre émouvante, que son hôte, Troquart, devait faire parvenir, et qu'il remit à Louvet en 1795 (Dauban, *ibid.*, p. 511).

MENTELLE

(1730-1815)

———

§ 1er.

NOUS avons établi[1] que le géographe Mentelle est l'ami de la dernière heure qui, sous le nom de *Jany*, assista Mme Roland en septembre et octobre 1793. Une biographie sommaire de Mentelle, considéré particulièrement dans ses rapports avec Brissot et les Roland, va compléter et vérifier cette démonstration.

Edme Mentelle, né à Paris le 11 octobre 1730[2], s'essaya d'abord dans la littérature, puis se tourna vers la géographie et l'histoire : ses *Éléments de géographie* sont de 1758. En 1760, il fut nommé « professeur de géographie et d'histoire » à l'École militaire. Mais il restait lié avec les littérateurs et les philosophes, et un pamphlet de lui contre les jésuites : *Le Portefeuille du R. P. Gillet,* 1767[3], montre qu'il prit part à une des grandes batailles du temps. Il ne dédaignait d'ailleurs ni les modestes honneurs des académies de province, ni les petites corrections de nom par lesquelles on se poussait dans le monde. L'*Almanach de Normandie* de 1768 nomme, parmi les associés-adjoints de l'Académie de Rouen, « M. *de* Mentelle, inspecteur de l'École royale militaire, à Paris ».

Quelques années après, nous le rencontrons avec le titre de « historiographe de M. le comte d'Artois[4] ». Il demeurait alors « rue de Seine, hôtel de Mayenne », et y resta jusqu'à ce que Roland, en 1792, lui eût donné un logement au Louvre. Il était aussi censeur royal[5].

Il avait épousé la fille d'un de ses collègues de l'École militaire,

Mlle Vincent, élève du musicien Clémenti et elle-même artiste consommée.

Il connaissait déjà les Roland vers cette époque, soit par des rapports communs avec l'Académie de Rouen où Roland fut admis en 1780 comme *associé à adjoint*, soit par quelque rencontre chez Panckoucke, pour lequel ils travaillaient l'un et l'autre[6], soit tout simplement par les nombreuses relations littéraires dont nous allons parler. Roland, rendant compte à sa femme de ses courses dans Paris, lui racontait être allé un soir à une des assemblées littéraires de La Blancherie (son ancien amoureux ; cf. p. 155 du présent ouvrage) et ajoutait : « J'y ai trouvé M. et Mme Mentel [*sic*] ; excessifs compliments ; de tes nouvelles ; invitations, etc. » (lettre du 22 novembre 1781, ms. 6240, fol. 113). Une autre fois, c'est Mme Roland qui écrit à son mari, le 22 mars 1784 : « Mme d'Arbouville ressemble assez, par les traits, à Mme Mentelle. »

À la brièveté de ces mentions, on voit que les Mentelle ne sont alors pour les Roland que des connaissances. Mais, avec Brissot, la liaison est intime ; Mentelle avait eu pour ami un négociant de Boulogne-sur-Mer, appelé Dupont, et était resté en relations avec sa veuve, qui, lorsque Brissot alla habiter Boulogne en 1778, le reçut chez elle, lui parla de Mentelle et lui en fit « le plus brillant portrait ». L'année suivante, Brissot revenant d'Angleterre, malheureux et découragé, elle l'adressa à Mentelle, auprès duquel le jeune publiciste trouva consolation et assistance. L'historiographe du comte d'Artois avait alors « réputation et aisance » ; sa maison était « le rendez-vous des talents et des arts » ; il se faisait chérir « par son zèle toujours actif pour ses amis ». C'est chez Mentelle que Brissot, dans les premiers mois de 1780, retrouve la fille aînée de son hôtesse de Boulogne, Mlle Félicité Dupont, et qu'ils s'engagent l'un à l'autre. Mentelle les accompagne au cours de Fourcroy ; il introduit Brissot dans la société assez disparate de littérateurs et de savants qu'il réunissait chez lui : l'abbé de Chaupy, le celtisant Le Brigant, Perreau, depuis inspecteur général du droit, le Toulousain Villar, qui devint évêque en 1791, puis conventionnel et académicien, Pelleport, ancien élève à l'École militaire avant qu'il n'allât se faire libelliste à Londres, le grand Laplace et enfin Lavoisier[7]. Ajoutons

que Mentelle était aussi lié avec Lagrange, Monge, d'Anville[8], ainsi qu'avec Dupont de Nemours, qui, après qu'il eut épousé la veuve du savant Poivre, lui remit, sur la vie du voyageur lyonnais, des notes qui furent communiquées à Brissot[9].

On faisait chez Mentelle d'excellente musique. Brissot parle plusieurs fois de ces concerts où brillaient, avec la maîtresse de la maison, Clémenti « et d'autres célèbres clavecinistes », parmi lesquels un certain Desforges d'Hurecourt, qui porta le trouble dans le ménage. (*Mémoires* de Brissot, t. I, p. 309 ; t. II, p. 57, 220.) Le bon Mentelle dut pardonner, car nous allons voir que sa femme était encore avec lui lorsque nous le trouverons, après 1792, logé aux galeries du Louvre.

Deux traits attestent l'affection de Mentelle pour Brissot. Pendant le séjour du malheureux journaliste à la Bastille (juillet-septembre 1784), il fut un de ceux qui pressèrent la « comtesse-gouverneur », Mme de Genlis, d'intéresser le duc d'Orléans à sa délivrance. Il fit plus, il se porta garant. « Le sieur Brissot de Warville, — disait le rapport du lieutenant de police Lenoir à M. de Breteuil, ministre de la maison du roi, — ... est né de parents honnêtes et le sieur Mentelle répond de sa conduite... J'estime qu'il est juste de lui accorder sa liberté. »

Deux ans après, Mentelle est parrain du second fils de Brissot, Edme-Augustin-Sylvain, baptisé le 14 mars 1786. Dans l'acte[10], il est désigné ainsi : « Edme Mentelle, *pensionnaire*, rue de Seine. »

Une pièce curieuse, étudiée par M. Étienne Charavay et publiée par M. Maurice Tourneux[11], nous explique ce titre de « pensionnaire ». Vers la fin de 1785 ou le commencement de 1786, M. de Breteuil, désirant encourager les littérateurs et les savants, s'était fait dresser une liste de noms, à côté de chacun desquels on trouve des appréciations et une décision. Voici ce qui concerne Mentelle : « Le plus estimable géographe du siècle ; les avances qu'il a été obligé de faire pour graver ses cartes l'ont ruiné. Il a fait des emprunts usuraires. Il demanderait une somme de 20.000 livres, dont la moitié en pur don, etc. » Et le ministre écrit au-dessous : « Souscrire pour 12.000 livres. En faire l'avance. »

L'aisance dont parle Brissot avait donc déjà fait place à cette

gêne dans laquelle, malgré son intarissable production de librairie, Mentelle ne cessera de se débattre. Nous connaissons d'ailleurs une de ses coûteuses entreprises. C'est un globe, de trois pieds de diamètre, représentant à la fois les divisions naturelles et politiques de la terre, qu'il fit construire « durant les années 1786, 1787 et 1788 », dit-il dans une lettre du 1er octobre 1793. Ce globe était destiné aux études du Dauphin de France, mais, cet enfant étant mort le 4 juin 1789, Mentelle demanda et obtint l'autorisation de déposer son globe dans une salle du Louvre. Nous allons le voir s'en servir pour ses cours publics de 1791 et 1792[12].

§ 2.

Lorsque éclata la Révolution, Mentelle y apporta sa petite contribution, en réclamant la liberté de la presse (Tourneux, n° 10133) : il était trop lié avec Brissot pour ne pas le suivre au combat. Il perdait cependant beaucoup à la victoire : places, pensions, tout avait disparu. Une lettre inédite de Mme Brissot (ms. 9534, fol. 343), sans date, mais qui doit être de 1790, représente les Mentelle « dans la plus grande gêne qui puisse exister. Madame donne des leçons, le mari fait un cours, mais le temps n'est pas propice ». Cette lettre nous apprend aussi qu'un de leurs fils venait de partir pour l'Amérique, en vue de s'y faire colon ou commerçant[13]. Brissot, qui n'était guère plus riche que Mentelle, mit du moins à son service toute la publicité du *Patriote français*. De janvier 1790 à la fin de 1792, nous voyons s'y succéder presque sans interruption les annonces : 1° des cartes de géographie que Mentelle met en vente, cartes d'actualité, telles que, par exemple, en septembre 1791, le comtat d'Avignon et l'île de Saint-Domingue ; en juillet 1792, les Pays-Bas ; en septembre, la Lorraine, etc. ; 2° des cours de géographie que Mentelle professe (six leçons, prix : 24 livres) d'abord chez lui, rue de Seine, n° 27, puis, à partir de mars 1791, dans une des salles du vieux Louvre.

C'est sans doute aussi sur la recommandation de Brissot que Roland, devenu ministre de l'Intérieur, accorda à Mentelle (dont il

n'avait dû garder qu'un bien faible souvenir) un logement au Louvre. C'était un des vingt-six logements pratiqués dans la Grande Galerie. Les Mentelle occupaient le n° 11, entre le peintre Hubert Robert et l'orfèvre Ménière, à deux pas de Pierre Pasquier, l'ami des Roland, logé au n° 8. Les souvenirs d'un contemporain, recueillis par M. Olivier Merson[14], nous y font voir Mme Mentelle, « courte, maigre, bavarde, prétentieuse, plus âgée que son mari, ayant le diable au corps pour la toilette, avec cela, pour les qualités de son cœur, très aimée des voisins et voisines... ».

C'est dans ce logement que Mentelle passa les sombres jours de la Terreur. Lié de longue date avec une foule de gens de lettres et de savants, et par suite avec un certain nombre de conventionnels, il continua de publier des cartes et de professer. On lit, au procès-verbal de la Convention du 24 février 1793 : « Le citoyen Mentelle fait hommage à la Convention d'une carte géographique des Provinces-Unies [toujours l'actualité ; Dumouriez venait de franchir la frontière hollandaise, 20 février] ; l'Assemblée décrète la mention honorable, l'insertion au *Bulletin*, et que cette carte, faite dans un très grand détail, sera déposée aux Archives. »

Puis, il recommence ses cours. Nous voyons (J. Guillaume, t. II, p. 136) qu'en juillet 1793 il avait au Louvre une salle pour son cours de géographie, avec une antichambre commune aux salles « où étaient conservées les porcelaines du ci-devant roi ». Sans doute, la salle qu'il avait déjà en mars 1791 et où son globe était déposé. Ce globe était déjà célèbre ; à l'automne de 1793, il est inventorié par la Commission des arts : *Procès-verbaux de la Commission des arts,* séance du 22 septembre 1793 : « La section de la marine remet un procès-verbal sur le globe du citoyen Mentel [*sic*]. » (J. Guillaume, t. III, p. 457.)

Le 1er octobre, Mentelle écrit au président du Comité d'instruction publique de la Convention pour lui annoncer que « lundi prochain [7 octobre], à midi, il commencera son cours de géographie comparée et se trouverait bien honoré si le Comité désignait deux commissaires pour se rendre compte de sa méthode ». La lettre est signée « Mentelle, professeur public de géographie, cour du Louvre ». Le Comité désigne Grégoire et Romme (J. Guil-

laume, t. II, p. 520, 526-527), et, dès le lendemain de cette première leçon, le 8 octobre, ils en rendent compte au Comité : « Deux membres font leur rapport d'une séance de leçon de géographie donnée par le citoyen Mentelle ; ils exposent sa méthode et ses procédés. Ils font spécialement l'éloge de son globe, qui, par ses reliefs, rend sensibles les irrégularités diverses du globe terrestre... » (J. Guillaume, t. II, p. 599.)

§ 3.

Or, à ce moment même, Mentelle risquait sa tête, par fidélité pour Brissot, par reconnaissance pour les Roland.

Il allait voir Brissot, à l'Abbaye d'abord, puis à la Conciergerie (où Brissot fut transféré le 6 octobre). Il recevait ses communications et les transmettait aux amis du dehors. Le 28 septembre, Mme Roland lui écrivait : « Faites donc courir la lettre de B... » (la lettre écrite par Brissot, de l'Abbaye, le 7 septembre, à Barère, en réponse au discours prononcé par celui-ci dans cette séance du 5 où il fit « placer la Terreur à l'ordre du jour »). Cette lettre n'avait pu être imprimée : « Brissot ne trouva point à Paris, ne trouva point ailleurs, dans toute la France, un imprimeur assez courageux pour oser publier le démenti qu'il donnait à Barrère ; mais cet écrit existe. » (*Mémoires* de Buzot, édition Dauban, p. 25 ; morceau écrit aux premiers jours de novembre 1793.) C'est précisément pour cela que Mme Roland disait à Mentelle : « Faites donc courir... » La lettre de Brissot ne fut imprimée qu'au commencement de 1795, par Riouffe, qui avait été un de ses compagnons de la Conciergerie. (*Mémoires d'un détenu*, p. 158 de la 2e édition.)

Mais Mentelle recevait de Brissot un dépôt autrement important : ses *Mémoires* eux-mêmes.

Champagneux (*Discours préliminaire*, p. XLIX-LI) raconte que, dans un entretien qu'il eut avec Mme Roland à Sainte-Pélagie, le jour des funérailles de Marat (17 juillet), elle exprima le vœu que Brissot écrivît ses *Mémoires* : « Il a des vérités utiles à dire à ses contemporains et des leçons importantes à donner à la postérité ; il faut

qu'il accomplisse cette tâche ; elle sera plus douce pour lui quand il y sera convié par moi. » Et quelques jours après, elle lut à Champagneux une lettre qu'elle adressait à Brissot pour qu'il entreprît ce travail, lettre que Champagneux regrette fort de n'avoir pu « recouvrer ». Il ajoute : « L'exhortation de la citoyenne Roland produisit son effet ; Brissot écrivit des *Mémoires* auxquels il donna le nom de son *Testament politique*... Déjà cet ouvrage avait franchi les barrières de la prison ; déjà l'impression en assurait une publicité très prochaine, lorsque Robespierre, qui en fut informé et qui en prévit les terribles effets, réussit à faire brûler toute l'édition et même le manuscrit... J'ai cependant ouï dire qu'un exemplaire fut sauvé, qu'il est entre les mains de R..., et qu'il reverrait bientôt le jour. »

Il ne faudrait pas tenir ces renseignements pour très précis. Champagneux, incarcéré du 4 août 1793 au 12 août 1794, puis retiré en Dauphiné, ne revint à Paris qu'à l'automne de 1795 et, par conséquent, ne parle que par « ouï-dire » (en juillet 1799) de tout ce qui s'est passé entre ces dates extrêmes. Nous avons d'ailleurs constaté en d'autres circonstances qu'il dramatise un peu ses récits. En ne gardant de son témoignage que l'essentiel et en examinant, d'autre part, les *Mémoires* de Brissot tels que nous les avons, on arrive aux conclusions suivantes :

1° Que Brissot, à l'Abbaye, continua (nous ne disons pas commença) des *Mémoires* entrepris longtemps avant son incarcération[15]. Bien des pages de l'œuvre, telle que nous la possédons, ont été évidemment écrites en juin, juillet et août 1793. (Voir notamment t. I, p. 357 ; t. II, p. 135, 334 ; t. III, p. 191.) Nous avons d'ailleurs aussi, là-dessus, le témoignage de M. de Montrol, l'éditeur des *Mémoires* (*Préface*, p. XV) ;

2° Que ces cahiers, remis à des amis fidèles, « avaient franchi les barrières de la prison », mais qu'on peut douter qu'ils aient trouvé alors un imprimeur, quand la simple lettre du 7 septembre n'en pouvait trouver aucun. Dès lors, l'histoire de Robespierre faisant brûler l'édition et même le manuscrit ressemble fort à une légende. Le bruit recueilli par Champagneux permettrait tout au plus de supposer qu'un des dépositaires aurait brûlé les cahiers les plus

compromettants, ceux qui visaient plus directement Robespierre, bien qu'il en reste encore d'assez véhéments ;

3° Que si Champagneux se trompe en croyant qu'on avait sauvé « un exemplaire », c'est-à-dire un imprimé, et en le supposant aux mains de R... (probablement Riouffe), il savait cependant vaguement que l'œuvre subsistait[16] ;

4° Que le véritable dépositaire des manuscrits de Brissot, c'était Mentelle. Là encore, nous avons le témoignage particulièrement autorisé de M. de Montrol qui, le premier, trente-sept ans après, publia en 1830 les *Mémoires* de Brissot, à lui confiés par la famille. Dans sa préface (t. I, p. XIX), il dit expressément : « Les manuscrits de Brissot étaient connus de tous les amis de sa famille. Ils ont été longtemps entre les mains de Mentelle, membre de l'Institut, et du géographe Pinkerton, qui avait eu le dessein de les publier en Angleterre. » Et plus loin (t. I, p. 308, note) : « Il [Mentelle] a eu longtemps dans ses mains le manuscrit de ses *Mémoires*, en marge duquel il a écrit quelques notes que nous avons conservées[17]. »

Il est donc hors de doute que Mentelle avait reçu les « cahiers » de Brissot, en un temps et dans des circonstances où il y avait péril. Cela rend singulièrement significative la phrase de la lettre que lui écrit Mme Roland au milieu d'octobre 1793 (R1, lettre 550) : « Je ne veux point voir les cahiers de B... que lorsque vous en auriez un double ; il y aura toujours du danger dans les transports et il ne faut pas risquer une perte irréparable. »

Deux pièces fort curieuses des *Papiers Roland* (ms. 9533, fol. 232-238), provenant de la collection Villenave[18], toutes deux de la main de Mentelle, permettent de croire qu'il essaya même de faire appel aux Parisiens en faveur de son malheureux ami. L'une (fol. 237-238) est intitulée : *Aux patriotes qui recherchent la vérité*. Elle débute ainsi : « Peuple français, et vous, honnêtes Parisiens, vous tous dont il est si facile d'enflammer le cœur et d'égarer la raison, écoutez-moi et apprenez que ce Brissot, retenu aujourd'hui dans les fers et que l'on veut couvrir de l'indignation publique, est l'un des plus ardents amis de la vertu, de l'ordre et des lois... » Suit un chaleureux plaidoyer, qui est surtout un exposé de la vie de Brissot.

Est-ce un article de journal resté à l'état de projet, car aucune feuille n'aurait osé l'insérer ? Est-ce un placard destiné à être affiché clandestinement ? Nous ne saurions le dire. Tout ce que nous voyons, c'est que la pièce a été écrite entre le 23 juin 1793, jour où Brissot fut écroué à l'Abbaye, et le 13 juillet, c'est-à-dire avant l'assassinat de Marat, car Mentelle dit, avec une candide confiance : « Il avait connu autrefois Marat. Depuis, il connut Danton, Robespierre. Je défie ces trois hommes d'administrer aucun fait contre lui et de le signer. »

L'autre pièce (fol. 235) a pour titre : *IMPARTIALITÉ en faveur de l'innocence soupçonnée*. Elle est un peu postérieure, ainsi qu'on le voit dès les premières lignes : « Des hommes égarés et des méchants provoquent les sections de Paris pour obtenir de la Convention le jugement de Brissot... » (c'est le 4 septembre que les sections vinrent présenter cette demande à l'Assemblée).

Cet appel est plus court que le précédent et la forme n'en est pas moins naïve. Il y a un mot touchant. En rappelant que Brissot avait été emprisonné par la cour en 1784, Mentelle dit : « Il y avait alors une prison célèbre, sous le nom de Bastille (hélas ! qu'y fait le nom ?)... »

§ 4.

En même temps que Brissot, Mentelle voyait Mme Roland à Sainte-Pélagie et devenait son suprême confident[19].

Poussé par la reconnaissance et par la pitié, il était allé demander deux fois à Fouquier-Tinville, mais inutilement, l'autorisation de voir la prisonnière. Rencontrant un jour, dans une de ces visites, l'avocat Chauveau-Lagarde, qui avait précisément l'accès de la prison comme défenseur de la belle-mère de Pétion (voir R1, lettre 545), il le chargea d'offrir à Mme Roland ses services. On convint dès lors qu'elle écrirait à Mentelle sous le nom de *Jany*. Dès le 28 septembre, elle le charge d'aller prendre et porter des nouvelles chez Mme Sophie Grandchamp ; elle lui fait passer la suite des cahiers de ses *Mémoires particuliers*, c'est-à-dire la fin du 4e cahier, le 5^e^

et le 6e (le commencement était chez Bosc) ; vers le 4 octobre, envoi du 7e cahier ; le 8 octobre, envoi du 8e, des *Dernières pensées* et des deux lettres d'adieux pour sa fille et sa bonne ; après le 14 octobre, enfin, la prisonnière fait transmettre à Mentelle, admis dans sa plus entière confidence, sous le titre de *Dernier supplément adressé nommément à Jany*, ces cahiers aujourd'hui perdus qui étaient ses *Confessions*. Elle lui donnait mission de publier un jour, le plus tôt possible, tous ces écrits, en réservant toutefois les *Confessions* pour une époque plus éloignée, et lui faisait remettre en même temps le portrait de Buzot, puis, à la veille de l'échafaud, sa montre, son propre portrait et celui de Roland.

Mentelle répondait à tant de confiance par un dévouement infatigable ; il voyait les amis de la prisonnière : Mme Grandchamp, Bosc, Creuzé-Latouche, la bonne Fleury. Le jour où Mme Roland était conduite au Palais de Justice, à l'ouverture du procès des Girondins (24 octobre), il parvenait à l'y entretenir un instant et à lui remettre un billet à la dérobée. Enfin il lui faisait parvenir des nouvelles de Brissot.

§ 5.

Le 8 novembre 1793, quand Sophie Grandchamp, après avoir vu passer la charrette qui menait Mme Roland à l'échafaud, rentra éperdue chez elle, elle y vit arriver Mentelle, et ils pleurèrent ensemble[20].

Jusqu'à la fin de la Terreur, Mentelle conserva dans son appartement du Louvre, au-dessus de la salle où siégeait « l'exécrable Commission populaire », à l'insu de sa femme (il la savait bavarde), les manuscrits de Mme Roland et ceux de Brissot. Les mauvais jours passés, il remit à Bosc tout ce qu'il avait reçu de la prisonnière[21], cahiers et portraits (moins celui de Buzot). Quant aux papiers de Brissot, c'est à la famille qu'il les remit plus tard, puisque c'est Anacharsis Brissot qui les fit publier par M. de Montrol en 1830.

Puis, Mentelle reprit sa vie ordinaire, laborieuse et honorée. En mai 1795, nous le trouvons secrétaire du Comité d'instruction pu-

blique de la Convention (*Catalogue de la vente d'Étienne Charavay*, 1900, n° 259) ; il fut, vers la même époque, de la Commission des monuments. La Convention l'inscrivit sur la liste des savants auxquels elle accorda des secours pécuniaires. Il professa la géographie, conjointement avec Buache, à l'École normale de 1795. Il fut de l'Institut dès l'origine (classe des sciences morales et politiques, section de géographie).

Au mois de mars 1800, Champagneux qui, retiré dans ses terres, venait de terminer son édition des *Œuvres* de Mme Roland, confiée à l'éditeur Bidault, envoya à Paris son fils Pierre-Léon pour surveiller la mise en vente et la publicité. Mentelle, informé de cette circonstance et croyant que c'était Champagneux lui-même qui s'était rendu à Paris, laissa pour lui, chez Bidault, la lettre suivante que le libraire, dès le lendemain, fit passer au jeune homme :

Paris, ce 4 ger. an 8 [25 mars 1800].

Citoyen,

Permettez-moi de vous exposer ici mes titres à l'avantage de recevoir un exemplaire de la nouvelle édition des *Mémoires* de notre amie, l'infortunée Rolland [*sic*]. Fier de son amitié et sensible à tous les témoignages qu'elle m'en avait donnés, je me présentai deux fois à Fouquet de Tinville [*sic*] pour en obtenir la permission de visiter cette dame dans la prison. Sans éprouver de refus direct de sa part, je n'obtins pas cependant ce que je désirais. Mais Chauvaud de La Garde [*sic*], présent à l'une de mes visites à ce monstre, en parla à Mme R..., qui m'écrivit. Je parvins à la voir et je lui fis des visites fréquentes pendant que mon ami Bosc était lui-même poursuivi. C'est à moi qu'elle a confié ses *Mémoires*, sa montre et le portrait de son mari, le sien même que je garde, et j'ai conservé ces objets sacrés à l'insu de ma femme même, dans un logement du Louvre que Mme Roland m'avait accordé. Et pourtant j'avais au-dessous de moi cette exécrable Commission populaire. J'ai, depuis, rendu la montre et le portrait du père. J'avais prêté à M. Paquier [*sic*] celui de Mme R..., parce qu'il devait, disait-il, le graver. Je crois en effet que vous feriez bien d'en faire faire un par Tardieu, qui réussit très bien dans ce genre, et je l'eusse fait, si j'en avais eu le moyen. Ce portrait figurerait très bien à la tête de ses *Mémoires* et y ajouterait un nouvel intérêt. Il y a même une lettre imprimée adressée à Betzy, c'est le nom que je portais dans notre correspondance. Malheureusement, je lui ai trop obéi pour d'autres lettres qu'elle m'avait fait jurer de brûler ; je les ai bien regrettées depuis. Je n'ai pas eu le bonheur de voir sa chère fille depuis. Je sais qu'elle est mariée, je crois,

à M. votre fils. Je sais aussi qu'elle a fait présent des œuvres de sa mère à un de ses amis (Désormery), commissaire à Senlis, et qui a pu lui rendre quelque service ; il en a été très touché.

Salut et entier dévouement.

MENTELLE,
Membre de l'Institut,
rue des Orties du Louvre, n° 19[22].

Cette lettre comporte deux remarques :

1° Comment Mentelle, entre 1793 et 1800, ne s'était-il pas fait connaître de Champagneux ? Il faut ici se rappeler que Champagneux n'était sorti de prison qu'en août 1794, s'en était allé tout droit en Dauphiné, n'en était revenu qu'en octobre 1795, pour rentrer au ministère de l'Intérieur dans une haute situation, n'avait eu à s'occuper d'Eudora Roland qu'en juillet 1796, lorsque Bosc, s'expatriant, lui transmit la tutelle de la jeune fille, puis, destitué dans l'été de 1797, s'en était retourné définitivement à Bourgoin. Il n'avait donc passé à Paris que moins de deux années sur sept, et n'avait pas dû se mettre en peine de retrouver le confident d'événements intimes sur lesquels il semble bien qu'il préférait jeter un voile. Mentelle, de son côté, modeste et pauvre, n'était pas allé s'offrir.

2° Ce qui peut surprendre davantage, c'est que Mentelle ait confondu *Jany* avec *Betzy*, qu'il ait oublié, en mars 1800, le nom sous lequel il correspondait, en septembre 1793, avec Mme Roland. À cette étrange défaillance de mémoire, il n'y a qu'une explication, les 70 ans du vieux géographe.

Nous voulons croire que Mentelle obtint son exemplaire ; il l'avait bien gagné.

§ 6.

Il continua, presque jusqu'à sa dernière heure, à enseigner et à publier. Il n'avait pas les moyens de se reposer. En 1804, il profes-

sait la géographie à l'École centrale des Quatre-Nations, établie dans le ci-devant collège du Plessis, rue Saint-Jacques[23]. Louis Bonaparte avait suivi quelques-uns de ses cours[24] ; Joseph lui demanda de diriger les études géographiques de ses enfants. « J'ai été admis dans l'intimité de la famille Bonaparte[25]. » Le Premier consul lui demanda de diriger la construction d'un nouveau globe terrestre, de trois pieds de diamètre, qui ne fut terminé qu'en 1811. Un jour, Bonaparte vint voir le globe, et quand Mentelle voulut le reconduire : « Restez donc, dit le général, on ne fait pas de façons avec ses collègues. » Ces anecdotes enfantines, recueillies par les amis de Mentelle, portent bien la marque de la période consulaire. Le vieux savant ne reçut d'ailleurs que des bienfaits de la puissante famille. Lorsqu'il dut se faire tailler de la pierre, en 1805, à 75 ans, Joseph et Louis lui envoyèrent chacun une pension de 1.500 livres[26].

Comme si cette redoutable opération l'eût rajeuni, il s'avisa, étant devenu veuf depuis quelques années, de se remarier avec la fille du comte de La Noue.

Il fut mis à la retraite en 1810, octogénaire, après cinquante ans de services.

En 1811, rédigeant sur sa vie quelques notes, que Mme de Salm a publiées à la suite de sa *Notice* de 1839, il n'eut garde d'oublier Brissot. Ces lignes, où Mentelle s'honore d'avoir été l'ami du conventionnel alors tant calomnié, méritent d'être citées :

> J'ai connu particulièrement l'estimable, le vertueux Brissot de Warville, qui avait épousé la fille d'un de mes amis (M. Dupont). Il a été bien mal jugé ou plutôt odieusement calomnié quand on l'a cru poussé par l'ambition. C'est, au contraire, l'ambition et la jalousie de celui qui tyrannisait alors la France qui l'ont perdu. Il n'a eu contre lui qu'une tête trop ardente et le fanatisme de la liberté. Il eût consenti à vivre dans une chaumière, parce que c'eût été un état démocratique. C'était d'ailleurs la vertu même et l'homme le plus pénétré du désir de faire le bien. Puisse cette justice que je lui rends, parce qu'elle lui est due, avoir quelque influence sur ce que diront de lui les historiens du temps !

Et sa production de librairie ne s'arrête pas ! On trouvera, dans

la *France littéraire* de Quérard, l'interminable liste de ses ouvrages. Qu'il suffise de dire qu'en octobre 1813, à 83 ans accomplis, il publiait encore une *Géographie classique*. Ce que vaut cette production, nous n'avons pas à l'examiner ici. Nous nous bornerons à dire que ces ouvrages, superficiels, mais d'une lecture aisée, ont constitué presque exclusivement, pendant cinquante ans environ, de 1780 à 1830, la littérature géographique de notre pays, et que par leur esprit libéral, ils effrayaient l'Inquisition espagnole[27] !

Décoré de la Légion d'honneur par Louis XVIII en 1814, Mentelle mourut le 28 décembre 1815 et fut enterré aux frais de l'Institut, par une innovation dont nous avions (à tort) cherché l'origine dans son peu de fortune, et qui paraît n'avoir été que l'application d'une règle qu'il avait fait lui-même établir. Barbié du Bocage parla sur sa tombe[28]. Le *Magasin encyclopédique* de 1816 (t. I, p. 359) publia une notice sur lui, par le Dr Larche, qui l'avait assisté à son lit de mort. Son éloge, composé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions (il avait passé dans cette classe lors de la réorganisation de l'Institut par le Premier consul), devait être lu à la séance publique de 1819, mais ne le fut pas, « faute de temps », dit l'article de Depping de la *Biographie universelle*. Il fut néanmoins inséré dans les *Mémoires* de l'Académie de cette année-là[29]. C'est Raoul-Rochette qui le remplaça à l'Académie.

---

[1] Dans le 1er tome du présent ouvrage, p. 259, *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland*.
[2] Voir sur lui : *Notice sur la vie et les ouvrages de Mentelle*, par Mme la princesse Constance de Salm, Paris, 1839, in-8° ; *Biographie Rabbe* ; Quérard, *France littéraire* ; *Biographie universelle* (l'article est de Depping).
[3] Quérard, *France littéraire*.
[4] *Almanach royal* de 1778, p. 139.
[5] *Ibid.*, p. 498. Mais il ne figure déjà plus sur la liste en 1780.
[6] Mentelle allait donner à l'*Encyclopédie méthodique*, que dirigeait Panckoucke, son *Dictionnaire de géographie ancienne* (1783-1784, 3 vol. in-4°).
[7] *Mémoires* de Brissot, t. I et II, *passim*.
[8] *Notice* de Mme de Salm.
[9] *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 98-99.
[10] Publié par M. Ch. Nauroy (*Le Curieux*, t. II, p. 78). La marraine est Augustine Cléry, une parente de Mme Brissot.
[11] *Un projet d'encouragement aux lettres et aux sciences*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1901. La qualification donnée à Mentelle peut aussi s'expliquer autrement : il avait une pension de l'École militaire ; il en avait aussi une autre sur le *Journal encyclopédique*, dont il était un des rédacteurs. (*Notice* de Mme de Salm.)

12 Ce globe est à la Bibliothèque nationale depuis 1877 (J. Guillaume, *Convention*, t. III, *Introduction*, p. XCVIII).

13 Mentelle fils, après quelques voyages, s'établit comme colon à Lexington, dans le Massachusetts (*Notice* de Mme de Salm ; *Discours* de Barbié du Bocage aux funérailles de Mentelle, 1815).

14 *Gazette des beaux-arts*, 1er mars et 1er septembre 1881.

15 Il ressort de la simple lecture des *Mémoires* que maint chapitre a été écrit avant la Révolution. M. de Montrol dit d'ailleurs expressément (*Préface*, p. XV) qu'une partie avait été composée en 1785, sans doute durant ce séjour de trois à quatre mois que Brissot fit alors dans le Dunois, chez son ami de collège, le prieur Joliet (t. I, p. 401).

16 Ce que Riouffe avait eu et avait publié dès 1795, c'était, comme nous l'avons dit plus haut, la lettre à Barère du 7 septembre 1793.

17 Voir, en effet, t. I, p. 277-278 ; t. II, p. 99, 390-391.

18 Villenave a écrit en marge du fol. 237 : « Autographe d'Edme Mentelle, 1793, 9 brumaire an II, 30 octobre 1793. » Cette dernière date est celle de l'exécution de Brissot, mais on va voir qu'elle n'indique nullement le jour où la pièce fut écrite. Villenave a lu bien superficiellement.

19 Tous les détails qui vont suivre ressortent d'une étude des documents mêmes. Voir le tome 1er du présent ouvrage, p. 259, *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland*, et p. 323, *Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland et les éditions de ses œuvres*.

20 *Souvenirs* de Sophie Grandchamp, cf. tome 1er du présent ouvrage, p. 161. Cette circonstance est, pour l'identité de Mentelle et de *Jany*, une preuve qui corrobore celles que nous avions rassemblées en 1896 (voir également le tome 1er du présent ouvrage, p. 259, *Jany, le dernier correspondant de Mme Roland*). Ajoutons encore celle-ci : Mme Roland écrit à Jany (R1, lettre 551) : « S'il [Buzot] parvenait jamais *dans le monde heureux où votre fils est cultivateur*... » Or, la *Notice* de Mme de Salm et le discours de Barbié du Bocage nous apprennent que Mentelle avait en effet un fils colon en Amérique, et il ressort de la lettre de Mme Brissot citée plus haut que c'est en 1790 que le jeune homme s'était expatrié. Enfin Mme de Salm met au premier rang des amis de Mentelle « Brissot de Warville, le ministre Roland et sa célèbre femme ». Elle ajoute : « Sa sensibilité, que l'âge semblait augmenter, lui fit aussi recueillir chez lui quelques proscrits. »

21 Un des premiers articles du compte de tutelle d'Eudora Roland, commencé par Bosc le 15 nivôse an III, 4 janvier 1795 (ms. 9533, fol. 135-138), porte : « Reçu par les mains de Mentelle, 300^#^. »

22 C'est l'adresse de la porte par laquelle on entrait dans les logements de la Grande Galerie du Louvre, où Mentelle habitait toujours. Lorsque, en 1806, l'empereur fit évacuer les galeries, Mentelle alla se loger tout auprès, au n° 2 de la rue du Doyenné.

23 *Almanach national* de l'an XII, p. 691.

24 En 1805, lorsque Mentelle publia son *Atlas des commençants*, il en offrit un exemplaire à Mme Louis Bonaparte, avec une lettre exprimant l'espoir « qu'il pourrait servir aux premières leçons » de son premier enfant (Napoléon-Charles, qui avait alors trois ans !). Voir C. d'Arjuzon, *Madame Louis Bonaparte*, in-8°, 1901, p. 137.

25 Notes de Mentelle, publiées par Mme de Salm.

26 Mme de Salm, *Notice.*

27 Elle interdit le *Cours de géographie* de Mentelle. (G. Desdevises du Dézert, *Notes sur l'Inquisition espagnole au XVIIIe siècle*, Paris, 1899, p. 61. D'après les archives des Affaires étrangères, à Paris.)

28 *Funérailles de M. Mentelle, le 31 décembre 1815.* (Paris, Didot, s. d., in-4°.) C'est le discours de Barbié du Bocage. On y lit : « M. Mentelle a le premier sollicité l'établissement d'une certaine pompe dans nos funérailles et de notre inhumation dans un lieu particulier. Il était naturel qu'il trouvât lui-même sa sépulture dans le lieu qu'il avait indiqué... »

29 Voir, dans l'article de Depping de la *Biographie universelle*, et surtout dans Quérard, *France littéraire*, t. VI, p. 47, la longue liste des ouvrages de Mentelle. Voir surtout : 1° *Notice sur la vie et les ouvrages de Mentelle*, par Mme la princesse Constance de Salm (Paris, Didot, 1839, in-8°) ; 2° un article très complet de la *Biographie Rabbe.*

MARIE-MARGUERITE FLEURY

LA fidèle bonne à qui Mme Roland adressa, le 8 octobre 1793, une lettre d'adieux si touchants (cf. R1, lettre 547) s'appelait Marie-Marguerite Fleury[1]. Elle était née à Amiens vers 1759.

Dans ses interrogatoires devant les juges du Tribunal révolutionnaire, à la fin de 1793, elle déclara être depuis treize ans au service des Roland ; elle a donc dû y entrer à la fin de 1780 ou au commencement de 1781, et c'est bien d'elle que parle Roland, lorsque, le 6 février 1781 (ms. 6240, fol. 84), rendant compte à sa femme de la façon dont il organise sa maison à Amiens, il dit : « ... fille neuve... »

Mme Roland arrive à Amiens à la fin de février et prend en outre une cuisinière ; le 25 juillet, elle écrit : « Mes filles vont leur train... La petite *Marie* [c'est Fleury], avec son air doucet, n'a pas grand jugement et ne vaut pas toujours mieux qu'une autre... » Mais, dès sa lettre du 15 novembre suivant, elle ne la désigne plus que sous le nom de *Marguerite*. Le plus souvent encore, c'est « la bonne », ce qui signifie tout à la fois la femme de chambre de la mère et la bonne de l'enfant, la servante de confiance qui reste quand les autres passent. À certains endroits de la correspondance de 1781 et de 1782, on pourrait croire que les Roland eurent alors trois domestiques : la bonne, la cuisinière et une autre. Mais cette dernière n'est qu'une garde de couches, Marie-Jeanne, qui ne fut engagée que du 1er décembre 1781 au 20 janvier 1782. « Dans ma maison d'Amiens..., une demi-heure chaque jour me suffisait pour tout maintenir dans l'ordre et pour diriger *deux domestiques*... » (R1,

lettre à Bosc, 18 mai 1787.)

Lorsque Mme Roland se rendit à Paris de mars à mai 1784, c'est Marguerite Fleury, « la bonne », qui l'y accompagna, Roland et l'enfant restant à Amiens aux soins de la cuisinière Louison.

Fleury suit ses maîtres en Beaujolais, à Villefranche et au Clos. Lorsque Roland, en juin 1785, emmène sa femme et sa fille passer un mois à Lyon, dans son petit appartement de la place de la Charité, Fleury est du voyage. (R1, lettre à Bosc, 19 juin 1785.)

Quand les Roland reviennent à Paris, en février 1791, pour s'installer en hôtel meublé, ils laissent leur fille en pension à Villefranche, mais emmènent Fleury (R1, lettre à Bosc, 10 février) ; elle rentre avec eux en Beaujolais en septembre, mais en repart de même en décembre. C'est sans doute alors que, devenue leur seule domestique, — car la suppression de l'emploi de Roland venait d'avoir lieu, — elle se mit à la cuisine ; c'est la qualité de « cuisinière » qu'elle se donne dans ses deux interrogatoires des 7 et 27 novembre 1793.

Comme on le voit, la vie de Marie-Marguerite Fleury se confond durant treize ans avec celle de ses maîtres, et il n'y aurait pas eu lieu de lui consacrer une notice spéciale si, quand le malheur s'abattit sur eux, l'humble fille ne se fût montrée vaillamment fidèle.

Elle est auprès de sa maîtresse dans cette nuit du 31 mai au 1er juin 1793, où les commissaires de la Commune viennent l'arrêter (*Mémoires*, t. I, p. 20) ; dès le lendemain, 2 juin, elle va la voir à l'Abbaye et veut s'y enfermer avec elle (*ibid.*, p. 33) ; dès lors, elle va et vient sans cesse de l'Abbaye à la rue de la Harpe. Le 24 juin, quand on vient annoncer à Mme Roland qu'elle est libre, Fleury est précisément là : « Ma pauvre bonne, qui arrivait pour me voir, pleurait de joie en faisant mon paquet. » (*Ibid.*, p. 206.) À Sainte-Pélagie, où Mme Roland, ressaisie de la manière qu'on sait, fut conduite le même jour, elle continue, sinon à la voir, — car la surveillance paraît avoir été plus rigoureuse qu'à l'Abbaye, — du moins à correspondre avec elle, à se charger de ses commissions, pour Bosc, pour Mentelle, pour Agathe, à veiller sur le logis où on l'avait laissée (voir R1, t. II, p. 525 et 534). C'est « à la citoyenne

bonne Fleury, rue de la Harpe, n° 51 » que la prisonnière adresse (*Mémoires*, t. I, p. 317), dans les premiers jours de novembre, le cahier qui porte pour titre : *Notes sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé*, sans doute pour qu'il fût remis à Bosc ou à Mentelle.

Aussi, comme elle est payée d'affection et de reconnaissance ! « Ma chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassements et mes adieux », etc. (R1, 8 octobre 1793.) « J'invoque le zèle de ceux à qui je fus chère pour cette *bonne* dont la rare fidélité est le plus touchant modèle en ce genre ! », etc. (*Mes dernières pensées, Mémoires*, t. II, p. 261 ; écrit au même moment.) « Ma fille devra procurer un sort à sa bonne... » (*Ibid.*, p. 263.)

Le 7 novembre, Fleury, citée comme témoin contre sa maîtresse[2], comparut devant le juge du Tribunal révolutionnaire (Dobsent) et l'accusateur public (le substitut Lescot-Fleuriot). Elle n'avoua que ce qui ne pouvait se nier, étant su de tout le monde :

« ... Qu'elle est attachée à Roland et à sa femme depuis treize ans en qualité de cuisinière ; que, pendant que Roland était ministre de l'Intérieur, elle était attachée à sa maison comme fille d'office et qu'en cette qualité elle ne peut avoir eu aucune connaissance particulière des liaisons plus ou moins intimes que Roland et sa femme peuvent avoir eues avec plusieurs membres de la Convention ; qu'elle sait seulement, pour avoir ouï-dire, que les députés qui ont subi leur jugement, ainsi que ceux qui sont en fuite, venaient habituellement chez lui. Est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture faite de sa déclaration, a persisté et a signé », etc. (Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 27 ; *Mémoires*, t. I, p. 419.)

Le lendemain, Mme Roland était condamnée, et exécutée dans l'après-midi. Le soir, Fleury, rentrant au logis de la rue de la Harpe, laisse éclater sa douleur dans la loge du concierge Lamare ; il y avait là des voisines, la femme Dorigny, femme d'un cordonnier demeurant dans la maison ; Victoire, domestique chez le médecin Géraud[3] ; un autre locataire, etc. La femme Dorigny cherchant à la consoler en lui disant « qu'elle trouverait d'autres maîtres », la pauvre fille, exaspérée, répond : « On a fait bien des injustices, mais vous verrez dans six mois ! » Victoire reproduit le propos en

l'aggravant ; Fleury aurait dit « que sa maîtresse avait été condamnée injustement et que l'on verrait sous six mois ». Elle s'était d'ailleurs retirée sans en dire davantage.

Par malheur pour Fleury, ces propos arrivèrent au citoyen Tisset.

François-Barnabé Tisset, demeurant rue de la Barillerie, n° 13, avait été un des agents de ce redoutable Comité de surveillance qui, institué le 14 août 1792 par la Commune du 10 août, porte la responsabilité de tant de méfaits. Chargé par lui, le 23, d'aller saisir les papiers, valeurs, numéraire, bijoux, etc., de Septeuil, trésorier de la liste civile de Louis XVI, il s'était fait délivrer, les 27 et 30 août, deux récépissés des paquets sous scellés qu'il avait remis au Comité. Mais, deux mois après, il dénonçait le Comité à Roland, pour avoir levé les scellés hors de sa présence :

> Le sieur Tisset a vu, vers le 24 ou 25 octobre, en présence du sieur Morisson, secrétaire de Septeuil, les objets contenus dans le carton du récépissé du 30 août, depuis la levée du scellé qui avait été faite sans lui ; cette levée s'est faite malgré l'apposition du cachet des citoyens Tisset et Delahaye [particulier chez lequel on avait saisi un des dépôts de Septeuil].
>
> Le citoyen Tisset observe que, sans lui, ont été également levés les scellés des effets du récépissé du 27 août, quoiqu'il y eût son cachet et celui du citoyen Puteau, domestique de Septeuil.
>
> Le citoyen Tisset ne sait pas si ces effets ont été conservés ou non[4].

Cette déclaration, produite par Roland à l'Assemblée avec toutes les pièces accompagnant son célèbre rapport du 29 octobre 1792, où il dénonçait les malversations du Comité de surveillance, était singulièrement compromettante pour les terroristes. Tisset comprit sans doute, un an après, qu'il avait à se la faire pardonner[5].

Il était alors « employé au Comité de surveillance du département de Paris ». Dès le 10 novembre 1793, deux jours après le cri de douleur échappé à la pauvre Fleury, il adressa à Fouquier-Tinville une longue dénonciation contre les serviteurs de Roland, le domestique Louis Lecocq (au service de Roland depuis août 1792) et la cuisinière Fleury, pour avoir tenu « les propos les plus anticiviques » ; il indiqua les témoins à citer.

Le 12 novembre, ces témoins sont interrogés par un des juges du Tribunal révolutionnaire, Subleyras.

Le 15, Tisset écrit « au citoyen Fouquet de Thainville », pour lui demander si les témoins qu'il avait désignés « ont satisfait à la vérité ».

Le 19, un mandat d'arrêt est décerné contre Lecocq et Fleury. La pauvre fille, obligée de gagner sa vie et n'ayant pas à s'occuper pour le moment d'Eudora Roland, que Bosc et Creuzé-Latouche avaient placée en lieu sûr, était entrée depuis cinq ou six jours au service de Jean Lacoste, juge de paix de la section de la Montagne (Butte-des-Moulins), rue des Moulins, n° 32.

Le 27, elle est interrogée par le juge Charles Harny. Ses réponses attestent autant de fermeté que de prudence ; elle s'efface le plus qu'elle peut, mais en ayant grand soin de ne charger personne :

... À elle demandé où elle logeait pendant la détention de la femme Roland et l'évasion de son mari,

A répondu qu'elle est toujours restée dans leur maison.

À elle demandé si elle n'a pas vu, depuis leur évasion et arrestation, prendre et emporter des papiers et autres choses,

A répondu que non.

À elle demandé s'il est à sa connaissance qu'il soit arrivé des paquets à l'adresse de Roland, ministre, depuis que ce dernier n'était plus en place ou était évadé,

A répondu que non.

À elle demandé s'il elle a connaissance qu'il soit venu plusieurs personnes à la maison demander ses maîtres depuis leur absence,

A répondu que non ; que d'ailleurs, n'ayant plus rien à faire, elle ne restait pas toujours dans cette maison, et que d'ailleurs elle n'était gardienne de rien.

À elle demandé s'il était à sa connaissance que Lecocq ait déchiré une affiche et quelle était cette affiche [celle de la Constitution de 1793, d'après l'accusation],

A répondu qu'elle ne l'a point vu, mais qu'elle l'a su, que cette affiche était de Gorsas et que Lecocq l'avait déchirée par un mouvement d'indignation contre cet homme, mort alors sous le glaive de la loi [7 octobre].

À elle demandé si, vers l'époque du 31 mai, la femme Roland ne l'a pas chargée de porter quelques paquets ou papiers quelque part, et où ?

A répondu que non, qu'elle n'avait jamais été chargée que de sa cuisine et n'était nullement dans la confidence de sa maîtresse.

À elle demandé si elle n'a pas dit, le jour de la mort de la femme Roland, « qu'elle avait été condamnée injustement, mais que l'on verrait »,

A répondu qu'ayant demeuré treize ans chez la femme Roland, il était naturel qu'elle fût affligée de sa mort ; qu'elle a pu dire en pleurant, en présence des citoyennes Lamare et Dorigny, demeurantes dans la maison, que si on avait fait périr la femme Roland justement ou injustement, elle, répondante, devait être payée justement ; qu'il lui était dû, comme elle l'a ci-devant déclaré, « mille livres, dont elle a billet », et qu'elle a craint de perdre le fruit de treize ans de travail, d'économie et de bonne conduite ; que, dans cette position, elle avait peu la tête à elle et ne peut guère répondre de ce qu'elle a dit alors.

M. Wallon (*Tribunal révolutionnaire*, t. IV, p. 76) trouve que c'est là une « piteuse raison ». S'il eût cité tout l'interrogatoire, il eût rendu plus de justice à la pauvre créature qui, dans sa détresse, ne laisse pas échapper un mot qui désavoue ses maîtres ou compromette leurs amis. Nous admettons d'ailleurs avec lui, — et un témoignage de Champagneux, qu'on lira plus loin, confirme cette manière de voir, — que l'attitude volontairement effacée de la servante picarde ait contribué à la sauver.

Le juge lui donna pour défenseur d'office le citoyen Guyot. C'était déjà lui qui, le 8 novembre, avait été « nommé d'office, par le tribunal, *conseil et défenseur officieux* » de Mme Roland[6], après avoir été aussi celui de Charlotte Corday.

Lecocq, interrogé le même jour par le juge Harny, prit également Guyot pour défenseur.

Le 3 décembre, Fleury écrit de la Conciergerie pour demander qu'on hâte son procès :

Citoyen magistrat,

La citoyenne Marie-Marguerite Fleury, ci-devant cuisinière de l'ex-ministre Roland, native d'Amiens en Picardie, ayant été interrogée le 7 frimaire, vieux style 28 [27] novembre dernier,

A l'honneur de vous représenter que ses intérêts souffrent beaucoup de sa détention, ayant à se faire payer d'une partie de ses gages et d'argent déboursé sur la succession Roland, et, de plus, procéder aux moyens d'obtenir

ses hardes et linges qui sont sous les scellés apposés sur les effets dudit Roland à plus de cent lieues d'ici [au Clos].

En conséquence, elle vous prie de lui faire la grâce d'accélérer son jugement. Sa reconnaissance égalera son respect.

Salut et fraternité,

La citoyenne FLEURY.

À la Conciergerie, l'an IIe, etc.

Son impatience ne fut pas satisfaite ; elle attendit six mois. L'acte d'accusation qui l'envoie devant le Tribunal révolutionnaire, avec Lecocq et trois autres prévenus dont l'affaire n'avait aucune connexité avec la leur, est du 6 prairial an II (25 mai 1794). L'acte rappelle les propos incriminés et ajoute, comme *attendu*, « qu'elle était très attachée à la femme de ce traître [Roland] ».

C'est le 19 prairial (7 juin 1794), trois jours avant la terrible loi de Robespierre, que Lecocq et Fleury, avec cinq autres inculpés, comparurent devant le tribunal. Dobsent présidait, assisté de Bravet et de Foucault. Parmi les témoins, l'ignoble Tisset et la femme Dorigny déposèrent sur les deux domestiques de Roland. Lecocq fut condamné à mort, Fleury acquittée.

Champagneux (t. I, *Discours préliminaire*, p. LXXVII) dit à ce sujet, dans son style à effet : « Fleury ne put réussir à se faire condamner ; la douleur de la perte de sa maîtresse avait tellement affaissé ses sens, qu'*on la crut en démence* lorsqu'elle passa devant le Tribunal révolutionnaire ; elle fut acquittée et *renvoyée comme folle*... »

La remarque de Champagneux, acceptable pour l'interrogatoire du 27 novembre 1793, ne l'est guère pour l'audience du 7 juin 1794. En six mois, Fleury avait eu le temps de se ressaisir. Ce qui nous paraît plus vraisemblable, c'est que quelqu'un (le juge de paix Lacoste ? le défenseur Guyot ?) dut s'intéresser à elle. Sa lettre du 3 décembre, à l'accusateur public, n'est pas du style d'une servante. Ce qui nous le fait croire encore, c'est que nous trouvons Fleury au nombre des prévenus acquittés auxquels des indemnités furent accordées par décrets de la Convention : « À la citoyenne Marie-Marguerite Fleury, de Paris [*sic*], une indemnité de huit cents livres pour huit mois de détention[7]. » Elle put, du moins, en sortant de

prison, se dire qu'elle n'avait acheté son salut par aucune défaillance.

Que devint-elle dans les derniers mois de 1794 ? Ses maîtres étaient morts, leurs amis proscrits et dispersés ; mais il restait Eudora Roland ; la fidèle bonne et l'enfant qu'elle avait élevée se rejoignirent bientôt. Bosc s'occupait à ce moment-là de se faire conférer la tutelle légale d'Eudora, pour la remettre ensuite en possession de son héritage. Une lettre à lui adressée par la jeune fille, le 9 janvier 1795[8], montre les deux femmes déjà réunies : « Dans sa détresse, dit l'analyse du catalogue, elle lui demande des conseils et s'inquiète surtout pour sa servante qui n'a rien et qui a été pleine de dévouement. »

À partir du printemps de 1795, Eudora Roland est pleinement sous la tutelle de Bosc, et Fleury reste auprès d'elle ; elle les accompagne en Beaujolais, à Villefranche et au Clos, où l'orpheline va se faire remettre en possession de ses héritages (juillet-octobre 1795). Puis lorsque Bosc, à la fin de novembre, envoie sa pupille à Rouen, Fleury la suit également. On voit, par la correspondance échangée entre Champagneux et Bosc, en juillet 1796, que la servante fidèle avait pris sur la jeune fille un empire qui ne leur plaisait guère. Champagneux, prenant possession de la tutelle, écrit à Bosc, déjà sur la route de l'exil (lettre du 27 juillet, collection Beljame) : « Eudora m'ayant écrit il y a quelques jours, mon bon ami, qu'elle se proposait d'aller faire les vendanges à Theizé [c'est-à-dire au Clos] avec sa bonne et la citoyenne Malortie, je lui répondis que je n'approuvais pas ce voyage, à cause de la dépense. Quant à la bonne, je marquai qu'il conviendrait qu'elle se rendît sur-le-champ au Clos, que ses soins y seraient très utiles. » Bosc, de son côté, répond à Champagneux, de Bordeaux (9 août), en parlant d'un des prétendants qui lui disputent le cœur de sa pupille[9] : « C'était probablement le protégé de la bonne, qui va vous haïr pour votre refus... » Et un peu plus loin : « Dites-moi donc si la bonne a consenti à aller au Clos ?... »

On voit que les deux tuteurs comptaient plus sur la fidélité et la probité de Fleury, puisqu'ils voulaient l'envoyer surveiller le domaine du Clos, que sur la sûreté de ses conseils à sa jeune maî-

tresse.

En décembre 1796, Eudora Roland épousait un des fils de Champagneux et allait s'établir au Clos, où Fleury continua à vivre auprès delle : « Aujourd'hui, écrivait Champagneux en juillet 1799 (*Discours préliminaire*, p. LXXVIII), elle est auprès de la fille de la citoyenne Roland. Le temps n'a apaisé la douleur ni de l'une ni de l'autre... »

M. Faugère dit aussi (*Mémoires*, t. II, p. 263, note 2) : « La bonne Fleury a passé le reste de sa vie entourée d'égards et de soins, et elle est morte au Clos, où des étrangers, émus par le souvenir que Mme Roland lui a consacré, sont venus plus d'une fois la visiter. »

Cela n'est pas tout à fait exact, nous dit une petite-fille d'Eudora Roland. Marie-Marguerite Fleury a, en effet, à partir de 1796, passé au Clos presque tout le reste de sa vie, honorée par ses maîtres, respectée et un peu redoutée des enfants à cause de son humeur, que l'âge n'adoucissait pas, et c'est alors que M. Faugère a dû l'y voir. Mais vers la fin, quand elle fut devenue trop peu maniable, on la décida, non sans quelque peine, à se laisser placer comme pensionnaire dans un couvent, séjour qu'elle goûta peu (comme une fille du XVIIIe siècle), mais auquel elle finit par se faire. Elle y mourut, fort âgée, à une date que nous ne pouvons préciser.

---

[1] Voir Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 27, procès de Mme Roland, interrogatoire des témoins du 17 brumaire an II (7 novembre 1793) : « ... est comparue Marie-*Catherine* Fleury... » Mais le greffier a mal entendu ou a eu une distraction de plume. Lorsque Fleury comparaît pour son compte, vingt jours après (7 frimaire, 27 novembre), l'interrogatoire (Archives nationales, W 381, dossier 878) donne bien son vrai nom : « Marie-*Marguerite*. »

Champagneux, en publiant l'interrogatoire du 7 novembre (t. III, p. 409), et Faugère, en le donnant (t. I, p. 419) d'après Champagneux, ont reproduit l'erreur du premier greffier. Cela peut surprendre chez Champagneux, auprès duquel, après la Terreur, la pauvre servante avait vécu, mais tient sans doute à ce que, dans la maison Roland-Champagneux, la bonne, depuis longtemps, n'était désignée que sous son nom de « Fleury ».

[2] Le registre des dénonciations du Comité révolutionnaire de la section du Panthéon avait reçu, le 1er juin, celle « d'un citoyen » invitant le Comité de salut public à faire interroger divers témoins pour établir que Roland et ses amis avaient projeté de se partager la France : « ... 6° Faire interroger de même la bonne de la demoiselle Roland, s'il n'est pas vrai, à sa connaissance, que, dans la distribution des gouvernements de la République, Roland devait avoir la qualité de roi, et si cette fille ne regardait pas mademoiselle Roland comme la fille du roi. » (Archives nationales, W 294, dossier 227, cote 24.)

[3] C'est chez ce médecin que Dulaure, décrété d'accusation le 3 octobre, mais fugitif, alla chercher asile pour la première nuit. (*Mémoires* de Dulaure, édition de 1862, p. 299.) Dans le dossier des Archives, il est désigné sous le nom de *Giroux*. Mais Dulaure l'appelle *Géraud*, et c'était bien son vrai nom. (*Almanach national* de 1793, p. 301.)

[4] *Papiers Roland*, ms. 6243, fol. 200-202, contenant copie certifiée des deux récépissés délivrés à Tisset les 27 et 30 août, et de la déclaration ci-dessus. Cf. Tourneux, n° 6218.

[5] Le 15 octobre 1793, il comparut comme témoin à charge dans le procès de Marie-Antoinette. (*Moniteur* du 21 octobre ; *Nouvelles politiques* du 24 ; *Révolutions de Paris*, n° 218, etc. Cf. Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 334, et Campardon, t. I, p. 133.) M. Campardon fait remarquer que, bien qu'il soit qualifié aux débats de « marchand », il était en réalité un espion de police ; ajoutons un libelliste. Il avait commencé ce métier en 1790, contre Lafayette (Tuetey, t. I, p. 155). En 1793, il entreprit une odieuse publication périodique : « *Compte rendu aux sans-culottes de la République française*, par très haute, très puissante et très expéditive DAME GUILLOTINE », etc. (voir le titre complet dans le livre de M. Campardon). Elle n'eut, d'ailleurs, que deux numéros. On trouvera, dans la *France littéraire*, de Quérard, la liste des autres libelles de Tisset. Il mourut en 1814, à 55 ans.

[6] Au dossier de Mme Roland, il y a « Guillot » ; à celui de Fleury « Guyot ». Nous croyons bien qu'il s'agit du même « homme de loi », et nous nous demandons si ce ne serait pas Guyot-Desherbiers, avocat à Paris depuis 1782, qui fut oncle d'Alfred de Musset.

[7] *Catalogue Charavay* de 1862, p. 193 : « Huit décrets de la Convention, allant du 2 prairial an II (21 mai 1794) au 24 messidor an II (12 juillet 1794), accordant des indemnités à des citoyens pauvres », etc.

[8] N° 395 du catalogue de la collection E. Michelot, vendue les 7 et 8 mai 1880, Eug. Charavay expert. La lettre est datée du « 20 nivôse 1795 », lisez 20 nivôse an III (9 janvier 1795).

[9] Ms. 6241, fol. 309-310.

LA VIE QUOTIDIENNE
LE CADRE SOCIAL

LE COUVENT[1]

LE couvent où Marie Phlipon passa une année de son enfance, de mai 1765 au printemps de 1766, était celui des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesses de Saint-Augustin[2]. Il se trouvait au côté nord de la rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont, dans la partie qui correspond aujourd'hui à la rue de Navarre, et il semble bien qu'il fût sur l'emplacement des anciennes arènes de Lutèce. Il avait de vastes et beaux jardins, avec des allées de vieux arbres, noyers, tilleuls, sous lesquels se promenaient les pensionnaires, et dont Mme Roland parle souvent avec émotion.

Les bonnes religieuses tenaient à la fois un externat, gratuit, semble-t-il, et un internat qui comptait, en 1765, de trente à quarante pensionnaires, « réunies en une seule classe depuis l'âge de six ans jusqu'à celui de dix-sept ou dix-huit, mais partagées en deux tables pour les repas, et comme en deux sections dans le courant du jour pour la suite des exercices » (*Mémoires*, t. II, p. 41). Joignez-y quelques maîtres du dehors pour le dessin, la musique, etc. Mais le maître de musique devait donner ses leçons au parloir, « sous l'inspection d'une religieuse ». La maîtresse de dessin seule était admise dans l'intérieur de la maison (*Mémoires*, *ibid.*).

Le couvent recevait aussi des dames pensionnaires, souvent d'anciennes élèves (R2, lettre du 5 juin 1772), ayant chacune leur appartement, pouvant même y faire leur cuisine, sortant librement, recevant des visites, etc. Ces loyers d'appartements, en 1790, rapportaient 2.800 livres. C'est là que Marie Phlipon alla chercher un asile, de novembre 1779 à janvier 1780, dans la grande crise qui précéda son mariage.

Les bonnes congrégantines, qui avaient gardé une grande affection à Marie Phlipon, qui l'invitaient aux fêtes du couvent, et qui plus d'une fois cherchèrent à la marier, la regardaient comme ayant été leur meilleure élève et s'en faisaient honneur. Tout indique cependant qu'elles donnaient une instruction bien médiocre. Un billet de Sophie, qu'on trouvera dans la correspondance (R2, 13 juin 1778), est d'une étrange orthographe. Celle de Marie Phlipon, quand elle quitta la maison, n'était guère meilleure. On en pourra juger par sa lettre du 15 avril 1767[3] (R2), et il semble que quelques-unes des maîtresses en savaient moins encore : un billet de Sainte-Agathe, que j'ai publié dans mon premier recueil (R1, t. I, p. 325), est d'une orthographe barbare. Il est vrai que Sainte-Agathe n'était qu'une sœur converse, et on peut présumer que Sainte-Anastasie, qui faisait des vers, était plus instruite.

En 1772, les religieuses avaient « 10 novices et quelques postulantes » (R2, lettre du 5 juin).

En mars 1790, la communauté se composait de 23 religieuses de chœur et 7 sœurs converses.

Au 25 juin 1791, 20 dames de chœur, 7 converses et 2 sœurs tourières (Archives nationales, F^{19} 863).

Les lettres nous font connaître :

1° La mère Sainte-Sophie, qui enseignait l'écriture, l'orthographe, et « n'était pas étrangère à l'histoire » (*Mémoires*, t. II, p. 42) ;

2° La mère Saint-Jean, très aimée de Marie Phlipon. Elle mourut en mars 1778 (correspondance, *passim*) ;

3° La mère Sainte-Fare, peu aimée dans la maison, tante de deux pensionnaires, les demoiselles Surugue ;

4° La mère Saint-Bernard, qu'on aurait voulu voir élue supérieure au printemps de 1775, malgré son intimité avec la mère Sainte-Fare, parce qu'elle avait « de l'honnêteté, de la politesse et des égards » (R2, lettre du 15 mai) ;

5° La mère Sainte-Euphémie, qui jouait de la guitare, faisait des vers, et échangeait des gracieusetés avec Marie Phlipon et Sophie Cannet ;

6° La mère Sainte-Anastasie, qui, en décembre 1779, était devenue « une des portières du couvent ». J'imagine que si Marie Phlipon note cette circonstance, c'est que Sainte-Anastasie (qui avait de l'amitié pour elle et pour Sophie) devait être à même de lui rendre alors de petits services, surtout

lorsque Roland, en janvier 1780, vint revoir son amie à la grille du parloir ;

7° La mère Saint-Augustin, qu'on redoutait, en mai 1775, de voir élue supérieure : « Les prêtres régiront tout, et le zèle amer fera tous les règlements. » Il semble bien qu'elle ait été élue. En mars 1790, la déclaration des revenus et charges de la maison fut faite au nom de « sœur Marie-Anne Bobusse, *de Saint-Augustin*, supérieure du couvent[4] ». Née en 1719, elle avait 56 ans en 1775 ;

8° La sœur converse Sainte-Agathe, dont l'amitié inquiète suivit Mme Roland jusqu'aux derniers jours. Voir la notice qui lui est consacrée, p. 148 du présent ouvrage. Il convient d'y ajouter qu'elle était née le 5 novembre 1741, et qu'elle avait pour prénoms Marie-Angélique-Marguerite.

D'après la déclaration du 9 mars 1790, le revenu de la maison se montait à 12.360 livres 4 sols, et les charges à 6.066 livres 10 sols. On peut présumer de là que le produit du pensionnat devait être la principale ressource des religieuses.

Devenu propriété nationale, le couvent fut vendu le 12 messidor an IV (30 juin 1796). La congrégation n'en essayait pas moins de se reconstituer, en octobre 1804, dans le même quartier, ayant déjà beaucoup d'élèves, et même des novices (Aulard, *Paris sous le Premier Empire*, t. I, p. 346).

---

[1] En ce qui concerne la maison où vivait Marie Phlipon, voir le 1er tome du présent ouvrage, p. 298, *La Maison de Mme Roland*.

[2] On trouvera, dans l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, édition Cocheris, t. II, p. 723, une notice détaillée sur cette maison.

[3] Non pas en la lisant dans mon 2e recueil (Imprimerie nationale, 1913-1915), où j'ai cru devoir rétablir l'orthographe actuelle, mais en se reportant au texte que j'ai donné dans les *Mémoires* (1905), t. II, p. 419.

[4] A. Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. III, n° 4719.

LES DÉPLACEMENTS

IL n'est pas inutile, pour la complète intelligence des lettres, de noter les rares et courts déplacements de Marie Phlipon :

1° Tous les ans, avec sa mère, vers la fin d'août, elle allait passer deux ou trois semaines à la campagne, à Fontenay-lès-Briis, chez son grand-oncle Besnard, régisseur du fermier général Haudry de Soucy, qui possédait là deux résidences, Soucy, le château moderne, et Fontenay, le vieux manoir, où il avait logé Besnard. C'est près de là qu'elle avait été en nourrice.

Nous voyons Marie Phlipon y aller en 1770, 1771, — elle ne put en 1772, étant malade de la petite vérole, — 1773, 1774. En 1775, la mort récente de sa mère et la présence de son amie Sophie à Paris l'empêchent d'y retourner. En 1776 et 1777, elle est retenue par son père qui prétend ne pouvoir se passer d'elle pendant trois semaines. Mais la grand-tante Besnard se fâche, et en 1778 Phlipon se résigne à laisser partir sa fille, dont le séjour à Fontenay se place entre le 18 mai et le 9 juin. Elle y fut accompagnée par sa cousine, Mme Trude, et elle a écrit sur cette excursion, où elles poussèrent jusqu'à Étampes, de jolies pages, que Champagneux a publiées dans son édition de l'an VIII (t. III, p. 195-209, *Voyage à Soucis*).

2° Son unique voyage à Versailles avec sa mère, Mlle d'Hannaches et Mme Legrand, eut lieu dans la seconde quinzaine de septembre 1774 (voir R2, lettre du 4 octobre, et *Mémoires*, t. II, p. 103).

3° Ses déplacements pour Vincennes sont beaucoup plus fréquents. Son oncle, l'abbé Bimont, y était chanoine de la Sainte-Chapelle depuis 1773. Une vieille demoiselle noble, Mlle d'Hannaches, y tenait sa maison. L'appartement (dans l'enceinte et les dépendances du château) était vaste et commode ; il semble que ce fût une maison indépendante, avec un jardin, ouvrant sur une grande pelouse. Marie Phlipon, qui n'avait eu d'abord pour son oncle que peu de sympathie, se rapproche de lui après la mort de sa

mère, en juin 1775. À chaque instant nous la voyons, pour échapper aux tristesses du logis, se réfugier à Vincennes ; elle y mène ses amis, Sophie, Sainte-Lette et Sevelinges, etc. Bientôt les séjours qu'elle y fait s'allongent, et c'est alors qu'elle vit dans cette curieuse société de chanoines, d'officiers, etc., qu'elle a décrite d'une façon si amusante dans les *Mémoires* (t. II, p. 242-243) et dans quelques-unes de ses lettres à Sophie Cannet.

Voici les dates de ses séjours à Vincennes que nous indiquent les lettres :

1775. — 29 juin, 24 septembre, fêtes de la Toussaint, fêtes de Noël.

1776. — 21 janvier, fêtes de la Pentecôte (26-28 mai), 24 juin, 20 août, 23 septembre-2 octobre, 20 octobre, fêtes de la Toussaint.

1777. — 30 mars, 18-23 mai, 29 juin, 6-15 septembre, 27-29 septembre, 8-13 octobre.

1778. — 24 février, 26-29 août, 1er-6 octobre.

1779. — 10 janvier, 12-19 février, 10-19 avril, 26 avril-6 mai, 29 juin.

Pour en finir avec ces questions de déplacements, dont il faut tenir compte, je le répète, pour se retrouver dans la correspondance, il reste à indiquer :

1° Les séjours des sœurs Cannet à Paris.

Sophie, après sa sortie du couvent, vers 1769, y était revenue, y avait vu son amie dans sa petite chambre (cf. R2, la lettre du 15 septembre 1771), sans que je puisse préciser la date.

En juillet 1772, elle revient, mais presque aussitôt Marie Phlipon tombe malade de la petite vérole, et on laisse croire à Sophie, par prudence, que son amie est à la campagne.

Le 28 juin 1775, Sophie arrive de nouveau à Paris, avec sa mère et sa sœur Henriette. Elle ne repart que le 8 octobre. Le séjour d'Henriette, en raison de certains projets de mariage, se prolonge jusqu'à la fin de juin 1776.

Trois ans après, nouveau voyage de Sophie, du 9 juin au 20 octobre 1778.

Autre long séjour d'Henriette, du 20 décembre 1779 à la fin de juin 1780.

2° Les séjours de Roland. Inspecteur des manufactures pour la généralité d'Amiens, il avait souvent, pour les affaires de son service, à venir et à séjourner à Paris, aux bureaux du Contrôle général, dont il relevait.

En janvier 1776, il se présente chez Phlipon, avec une lettre de Sophie Cannet, et semble n'être retourné à Amiens que vers le 9 juin.

Au 25 juillet, nous le retrouvons à Paris, d'où il part le 8 août pour son

grand voyage d'Italie.

Après dix-huit mois d'absence, il arrive à Paris vers le milieu de février 1778 et y reste jusqu'au milieu de juin.

Le 6 août il reparaît, après avoir pris ses grades de droit à Reims, et ne retourne à Amiens que le 9 septembre.

Il revient en janvier 1779 et y passe trois mois, car il n'en repart que vers le milieu d'avril. C'est à ce moment que commence, entre lui et Marie Phlipon, cette grande crise dont j'ai noté toutes les phases dans mon édition des *Lettres d'amour*. Roland s'est déclaré, puis s'est engagé, puis, rebuté par les maladroites exigences du graveur, s'obstine à rester à Amiens, à ne pas venir avoir avec son amie les explications nécessaires. Il ne revient à Paris que le 9 janvier 1780, pour capituler presque aussitôt en revoyant Marie Phlipon à la grille du couvent (12 janvier). On sait le reste : le mariage eut lieu le 4 février suivant.

LE BEAUJOLAIS
DE 1784 À 1790

---

§ 1er. LE SEIGNEUR.

LE Beaujolais faisait alors partie de l'apanage du duc d'Orléans, qui y exerçait, avec plus d'application qu'on ne le pourrait croire, ses droits, d'ailleurs bien réduits et à peu près purement honorifiques, tandis que la petite province, de son côté, essayait, autant qu'elle le pouvait, de recourir à son seigneur contre l'administration centrale.

Ainsi, lorsque l'édit Maupeou, du 22 février 1771, démembra le parlement de Paris au profit de six conseils supérieurs, auxquels ressortiraient les justices secondaires, c'est au duc d'Orléans que le bailliage de Villefranche s'adressa, dès le 6 mars, pour offrir sa démission collective plutôt que de ressortir au conseil supérieur de Lyon :

> Notre tribunal, Monseigneur, disaient les conseillers de Villefranche, est juge naturel de votre domaine du Beaujolais. Toutes les contestations relatives aux droits utiles et de suzeraineté de Votre Altesse Sérénissime et ceux de ses fermiers dans cette baronnie sont portés devant vous, et les appels de nos jugements ont jusqu'ici ressorti au parlement de Paris[1]...

Une députation, dont faisait partie le chanoine Dominique Roland, conseiller-clerc au bailliage, partit pour remettre cette adresse au duc d'Orléans en personne. Le bailliage n'aboutit d'ailleurs qu'à se faire supprimer par un édit de juin 1771. (Lors du rétablissement

des parlements, en 1775, il fut réinstallé sous le titre de sénéchaussée.)

Quand il s'agit de nommer un recteur de l'Hôtel-Dieu, c'est au conseil de S. A. S. le duc d'Orléans qu'on s'adresse[2].

C'est également lui qui choisit le maire de Villefranche, entre trois candidats présentés par le conseil général de la commune. En 1788, son choix va se porter sur Charles-Antoine Chasset, un futur membre de la Constituante et de la Convention. Chasset, avocat à la sénéchaussée, n'avait pourtant été présenté que le second. Mais il n'en fut pas moins désigné par le duc d'Orléans, dont il semble bien avoir été alors l'homme de confiance. Le procès-verbal de son installation le dit assez :

> Ce jourd'hui, 28 mars 1788, Messieurs Plattet, Delacoste et Denis, échevins, assemblés à l'hôtel de ville, à la manière accoutumée, s'est présenté M. Chasset, avocat au parlement et à la sénéchaussée du Beaujolais, qui a dit que S. A. S. Mgr le duc d'Orléans l'ayant honoré de son choix pour remplir la place de maire pendant quatre années, etc. En conséquence, il requiert à ce que le brevet qui lui a été accordé par ladite Altesse le 1er du présent mois soit enregistré sur les registres de l'hôtel de ville[3], etc.

À peine installé, Chasset eut à s'occuper d'une entreprise chère au duc d'Orléans, la fondation d'une Société philanthropique. Il s'agissait d'organiser, à côté de la charité exercée jusque-là presque exclusivement par les couvents et les paroisses, un essai de charité laïque, et le duc d'Orléans, franc-maçon, ami des philosophes, s'était mis partout, dans tous ses apanages, à la tête de ce mouvement, dont il avait confié les soins d'exécution à son chancelier Ducrest, assisté alors de Brissot[4]. La « Maison philanthropique[5] de Villefranche, sous la protection de Monseigneur le duc d'Orléans », fondée le 1er janvier 1788, eut pour secrétaire Chasset lui-même. Le duc d'Orléans lui attribua une subvention annuelle de 2.000 livres[6].

Ces indications suffisent pour marquer les liens qui existaient entre la maison d'Orléans et la petite capitale du Beaujolais et expliquent que Mme Roland, dans ses démarches pour les lettres de noblesse (voir p. 396 du présent ouvrage), ait songé un instant à recourir à cette protection. (Voir R2, lettres 122, 123, etc.)

Nous la voyons aussi, dans l'hiver de 1785 à 1786 (R1, lettres 212, 214, 216), s'occupant de procurer des renseignements au doyen du chapitre de Villefranche, Châtelain-Dessertines, pour l'oraison funèbre du duc d'Orléans qu'il devait prononcer. À Villefranche, c'était affaire d'importance.

§ 2. LA CAPITALE.

C'est dans cette petite cité de 8.000 à 9.000 âmes[7], dont nous avons essayé ailleurs d'esquisser la physionomie vers la fin du XVIIIe siècle[8], que Mme Roland vint s'installer à l'automne de 1784. Ainsi que nous l'avons dit, l'inspecteur, bien qu'attaché à la généralité de Lyon, obtint de n'avoir dans la grande ville qu'un pied-à-terre, près de l'intendance, et de résider effectivement à Villefranche, dans la maison de famille ; économie notable pour son budget.

Cette maison existe encore, sur la Grande-Rue, au n° 181, à l'angle de la petite rue Sainte-Claire. Elle est vaste et profonde et se prolonge, avec des cours et dépendances, jusqu'à une rue de derrière (appelée aujourd'hui rue Roland). Il y avait même, au-delà de cette rue, d'autres dépendances et un jardin[9] allant jusqu'aux remparts. Le logis principal paraît dater du XVIe siècle. Dans la cour intérieure, à côté d'un puits, est encastrée dans la muraille une pierre où l'on voit sculptée une main tenant un panier de fleurs avec la légende AÑE CROPET, 1594. L'escalier, qui se développe dans la cour, paraît être du temps d'Henri IV. Mais d'élégantes ferrures, soit à la rampe de l'escalier, soit aux balcons des fenêtres, et surtout de jolies boiseries dans la salle à manger sont du style Louis XV et attestent que les Roland, après avoir acquis la maison des Bottu de La Barmondière (ms. 9532, fol. 207), en avaient remanié et embelli l'aménagement.

C'était une maison de rapport ; il y avait des locataires, probablement le directeur et le receveur des aides, occupant le rez-de-chaussée. La vieille mère, Thérèse Bessye de Montozan, et le frère

aîné, le chanoine Dominique, étaient installés au premier étage. Roland et sa femme s'établirent au second.

§ 3. Le Clos.

Le domaine rural de la famille Roland était à deux lieues de Villefranche, sur la paroisse de Theizé. Quand on se dirige de Villefranche vers le sud-est, par la route qui remonte le joli ruisseau du Morgon et s'élève ensuite sur les premiers coteaux du Beaujolais, on arrive à une sorte de plateau mamelonné, couvert de vignes, où sont dispersés des hameaux, des manoirs, etc. C'est là que se trouve Le Clos, désigné sur la carte de l'état-major sous le nom de « château ». On est à une altitude de 300 mètres environ, tandis que le bourg et l'église de Theizé, qui s'élèvent sur la colline en face, sont à plus de 400 mètres. Le paysage environnant a été décrit avec infiniment de grâce par Lamartine (*Girondins*, livre VIII). Il n'y a qu'un trait inexact, *les bouleaux*. Dans sa description du rustique manoir, juste en son ensemble, surtout pour le temps où elle a été faite (voilà plus d'un demi-siècle), il y aurait plus à rectifier. Une lettre de Lanthenas à Bosc, du 26 octobre 1784, que nous avons trouvée dans la collection Morrison et qui a été publiée récemment dans une revue départementale[10], complète fort bien, dans sa précision prosaïque, et met au point le tableau où le poète a vu tant de choses[11].

Le manoir du Clos, bien qu'il eût des appartements de maître, où l'on pouvait même recevoir des amis, était avant tout une maison d'exploitation rurale, avec cellier, pressoirs, écuries, hangars, caves, etc. Outre quatre domestiques attachés à la maison, cinq vignerons, Jean Pradel, Jean Brossette-Berthier, Antoine Bardin, Claude Sivelle et Claude Perrussel, cultivaient le domaine à mi-fruit[12]. Au fond du jardin était une petite chapelle pour le chanoine. Pas d'arbres : le chanoine, ne songeant qu'au rapport, les faisait abattre (R1, lettre 248). Vue bornée : ce n'est qu'en sortant du jardin et en s'avançant dans le clos vers l'Orient qu'on aperçoit la vallée de la Saône et le superbe horizon qui l'encadre.

§ 4. LES RELATIONS.

Partageant son temps entre la grande et triste maison de Villefranche et la retraite fort rustique, un peu sauvage[13], mais reposante du Clos, — avec quelques rares séjours à Lyon, — Mme Roland vécut là cinq ou six années. Ses relations avec le monde bourgeois de Villefranche, chanoines de la collégiale, officiers de la sénéchaussée, de l'élection, fonctionnaires des aides, etc., ne paraissent pas avoir tenu beaucoup de place dans sa vie ; en arrivant, elle dut faire la tournée de visites obligatoires (R1, lettre 168) ; elle vit plus particulièrement, outre les Preveraud de Pombreton, parents de son mari[14], les hommes qui avaient du goût pour les lettres, l'aimable doyen Dessertines, le bon et vieil avocat Pezant, les frères Pein, etc. Parmi les femmes de sa société, nous ne distinguons guère que Mme de Longchamps, et surtout une excellente jeune femme de Mulhouse, Mme Braun, dont le mari, appelé par Roland, venait de fonder aux portes de la ville, sur la paroisse de Béligny, au lieu-dit de *La Quarantaine* (ancien hôpital des pestiférés), une manufacture de toiles peintes ou indiennes[15]. On pourrait aisément, en recueillant tous les traits épars dans la correspondance, refaire le tableau de ces années de vie provinciale, mais ce détail intéresserait surtout les lecteurs de la petite ville qui en fut le cadre. Au fond, Mme Roland se tenait le plus possible en dehors de la « canaille doise[16] », — c'est ainsi qu'elle appelle insolemment (R1, lettre 230) la société de la ville, dont elle fait ailleurs une description assez piquante (R1, lettre 191). Elle regardait plus loin : vers Lyon, en raison des relations considérables que Roland s'y créait ; vers Paris, où elle correspondait assidûment avec Bosc et Lanthenas, en attendant de correspondre avec Brissot lui-même. Comme à Amiens, elle était excédée des dîners à accepter et à rendre, des « éternelles mangeailles » (R1, lettre 282). Elle allait cependant au bal (R1, lettre 277). Mais ce qu'elle préférait de beaucoup, c'était de recevoir, à Villefranche, les beaux esprits de Lyon qui y venaient à l'occasion de la grande séance annuelle de l'Académie (R1, lettres

201, 203) ; au Clos, en automne, à l'occasion des vendanges, ses belles connaissances lyonnaises (R1, lettres 256, 307, 308).

Un prêtre de Lyon, l'abbé Guillon de Montléon, qui a connu les Roland à cette époque, et qui a beaucoup écrit sur l'histoire de Lyon pendant la Révolution, a publié, sur le séjour des Roland à Villefranche et à Lyon, quelques pages fort malveillantes[17]. Sans discuter une à une ses assertions (qui contiennent souvent, comme toutes les satires, une part de vérité), nous en retiendrons une seule, à savoir que les rapports seraient devenus bientôt fort difficiles entre les Roland et la société bourgeoise de Villefranche : « On leur attribuait une satire venue de Paris, sur un grand nombre de personnes les plus distinguées de la ville, qui s'étaient trouvées dans un bal auquel on avait invité M. et Mme Roland. Toutes ces personnes étaient désignées malignement dans ce pamphlet par des signes de musique ou des noms d'instruments, et si bien qu'on ne pouvait les y méconnaître. Telle dame était *la blanche*, telle autre *la noire* ; celle-ci *la* croche, celle-là *le soupir*, etc. Tel homme était *la flûte traversière*, tel autre *la clarinette* ; celui-ci *le hautbois*, celui-là *le cor de chasse*, etc. Les beaux esprits de Villefranche s'en vengèrent, en faisant arriver, chaque jour, soit de Paris, soit de Lyon, des épigrammes, des chansons satiriques à l'adresse de M. et Mme Roland. Toutes les portes leur étaient fermées ; on les voyait de si mauvais œil, qu'ils ne pouvaient plus rester à Villefranche ; le chanoine leur donna la jouissance d'une maison de campagne qu'il avait à quelques lieues de la ville. »

Nous ne croyons guère à la satire anonyme. Ni Roland, ni sa femme n'étaient gens à prendre des détours pour maltraiter qui leur déplaisait. Mais ce que nous avons dit plus haut montre assez que, presque dès le début, la Parisienne avait pris en dédain son milieu provincial, et on peut bien admettre qu'elle le laissa voir. Quant à la rupture ouverte, elle eut lieu assurément, mais pour une autre cause plus profonde, en 1789, au moment de la Révolution. Tout ce monde d'officiers royaux, qui vivait de l'Ancien Régime et qui ne voulait pas disparaître, ne pouvait qu'être ardemment hostile à quiconque se vouait aux idées nouvelles. Les lettres des 7 août et 1er septembre 1789 à Brissot (R1, 324, 328) et du 25 août 1789 à

Bosc (R1, 326) font voir où les choses en étaient venues. La discorde pénétra jusque dans la famille de Roland, au point qu'en novembre 1790 (R1, lettre 391), le chanoine Dominique et sa belle-sœur, logés sous le même toit, ne communiquaient plus ensemble. Mais la lettre du 8 septembre 1791 nous montre les deux frères réconciliés.

---

1 *Exil en Beaujolais de Lamoignon*, par P. de S. V. [Saint-Victor], Lyon, Perrin, 1883, p. 23 et suivantes.

2 Voir le 1er tome du présent ouvrage, p. 9, *Les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle* (écrit en collaboration avec M. Léon Missol).

3 Archives municipales de Villefranche, registre des délibérations municipales.

4 *Mémoires* de Brissot, t. II, p. 432. Cf. *Revue rétrospective*, t. I, 2e série, 1835, p. 317.

5 *Almanach du Lyonnais* de 1789, p. 170.

6 Archives municipales de Villefranche, GG 60. Disons ici que, bien que Chasset ait eu forcément des rapports avec les Roland (il était d'ailleurs leur voisin, car sa maison est au n° 168 de la Grande-Rue), il semble qu'il n'y ait jamais eu liaison ; Mme Roland ne le nomme qu'une fois (R1, lettre 388). Il y eut aussi une Société philanthropique à Lyon en 1789. (Voir la notice sur Champagneux, p. 287 du présent ouvrage.)

7 Robert de Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*, 1771.

8 Voir le 1er tome du présent ouvrage, p. 9, *Les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle* (écrit en collaboration avec Léon Missol).

9 « Vos fraises et vos cerises se gâteront, si vous ne venez pas bientôt », écrivait Mme Braun à Mme Roland, le 13 avril 1791.

10 *Velay-Revue*, 22 (ou 23) décembre 1900, article de M. Vissaguet sur Lanthenas.

11 Voir, dans *Les Roland en Beaujolais au XVIIIe siècle* (1er tome du présent ouvrage, p. 9), une anecdote sur la façon dont Lamartine interprétait les documents.

12 Inventaires des 18-20 août et 27-30 septembre 1793, archives du Rhône, Q, *Séquestres du district de Villefranche*. Un des descendants d'Antoine Bardin était encore régisseur du domaine en 1880.

13 Voir les *Souvenirs* de Sophie Grandchamp (tome 1er du présent ouvrage, p. 161).

14 La mère de Georges Préveraud était une Roland, Antoinette Roland de La Roche. Archives municipales de Villefranche, GG 37, registre des années 1749-1754.

15 C'est en 1782 que Théodore Braun, de Mulhouse, marié en 1768 avec Marthe Ilofer (voir R1, lettres 253 et 269), était venu s'établir à Béligny, probablement sur la sollicitation de Roland. Le catalogue du fonds Coste, de la bibliothèque de Lyon, mentionne (n° 17653, mais la pièce ne se trouve plus à la bibliothèque) une lettre de Roland, sans suscription, « en faveur du sieur Braun, Suisse de Mulhouse, qui vient établir une manufacture à Villefranche ; Lyon, 5 janvier ». Il est probable que Roland demandait pour son ami moins une autorisation, puisque Braun était à Villefranche depuis cinq ans déjà, qu'une faveur à laquelle sa qualité de protestant pouvait mettre obstacle. (Cf. R1, lettre 267.)

16 Les habitants de Villefranche s'appelaient alors et s'appellent encore aujourd'hui les *Caladois*, probablement à cause de la grande chaussée *en pente*, empierrée et *dallée*, — route de Paris à Lyon, — qui traverse la ville.

17 *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, Paris, Baudouin frères, 1824, 2 vol. in-8°, t. I, p. 55-60. [Cet ouvrage comporte en réalité 3 vol., mais il se rencontre la plupart du temps incomplet du 3e tome, qui est rare. N. D. É.]

C'est là qu'il reproche à Roland d'avoir proposé à l'Académie de Lyon d'utiliser les corps des morts pour faire « de l'huile, avec le procédé usité à Paris pour les débris des animaux » (!), fable qui serait odieuse si elle n'était inepte.

LES LETTRES DE NOBLESSE

L'IDÉE de demander des lettres de noblesse paraît être venue de la mère et du frère aîné de Roland. On avait toujours laissé espérer à l'inspecteur, le seul des cinq frères qui ne fût pas engagé dans l'Église, que, le jour où il se marierait, la propriété du Clos lui serait attribuée pour son établissement (*Lettres d'Italie*, t. VI, p. 439). Toutefois, à son contrat de mariage, signé le 27 janvier 1780 (ms. 9532, fol. 133-136), sa mère et le chanoine, propriétaires du Clos, se bornent à lui assurer en nue-propriété 60.000 livres, hypothéquées sur le domaine. Mais il semble que, lorsqu'il conduisit sa jeune femme en Beaujolais, en septembre 1780, il ait obtenu qu'on revînt aux anciennes promesses, et qu'on ait arrêté le plan de demander des lettres de reconnaissance (de noblesse), le Clos devant être érigé en fief pour l'enfant qu'on espérait. Au premier indice de paternité, que Roland annonce d'ailleurs avec une hâte singulière (ms. 6240, fol. 84-85, lettre du 6 février 1781), on se met à l'œuvre ; avec des notes du chanoine (on les trouvera, écrites de sa main, au ms. 6243, fol. 1-58), Mme Roland rédige un « mémoire d'extraction », rappelant tous les titres que la famille de son mari peut avoir à la noblesse, et ce mémoire, tout entier de son écriture (ms. 6243, fol. 14-18), est envoyé au chanoine, qui le fait certifier par la noblesse du Beaujolais, la sénéchaussée et la municipalité de Villefranche ; les signatures et les cachets se succèdent au bas de la pièce, du 22 mars au 28 juillet 1781.

L'enfant naît, le 4 octobre 1781, mais « ce n'est qu'une fille » ! (R1, lettre 19.) Roland n'en va pas moins à Paris sonder le terrain (*ibid.*), mais perd vite courage.

Il n'y a rien à faire pour le cas de la reconnaissance ; il faut des titres plus clairs que le jour. Je vais voir pour l'autre cas [des lettres d'anoblissement], pour lequel faut-il encore de très grandes protections, et, au bout de tout, une dépense de deux mille écus au moins, pour marc d'or, frais de sceau, rédaction, vérification, enregistrement, etc. C'est un peu refroidissant. Nous verrons cependant... (Lettre du 16 novembre 1781, ms. 6240, fol. 91.)

D'un autre côté, l'enfant n'étant pas un garçon, la famille de Villefranche hésitait, on le voit par des allusions d'une autre lettre de Roland, du 31 décembre 1781 (*ibid.*, fol. 119-120). C'est sans doute pour la ramener à des dispositions plus favorables que le ménage fit, probablement avec l'enfant, en septembre 1782, ce voyage en Beaujolais dont la lettre 53 nous apporte la preuve.

Vers la fin de 1783, le projet revient sur l'eau ; Roland adresse sa demande à M. de Vergennes, qui avait, dans les attributions de son département, les « lettres patentes d'anoblissement ou de confirmation de noblesse » (*Almanach royal* de 1784, p. 246), et M. de Vergennes écrit à l'intendant de Lyon (bibliothèque de Lyon, fonds Coste, J. 17419) : « Versailles, 10 décembre 1783. — Je vous renvoie, Monsieur, un mémoire par lequel le sieur Roland de La Platière demande des lettres de noblesse. Je vous prie de me donner en ce qui le concerne ainsi que sa famille tous les éclaircissements que vous pourrez vous procurer, avec les observations que vous jugerez à propos d'y joindre. J'ai l'honneur », etc. L'intendant communique l'affaire, le 17, à M. Micollier, son subdélégué à Villefranche. M. Micollier était de ceux qui, en 1781 (il était alors maire de la ville), avaient certifié le « mémoire d'extraction ». Sa réponse (du 10 janvier 1784), que nous avons (bibliothèque de Lyon, fonds Coste, J. 14719), n'est pas cependant bien chaude ; il déclare bien que « cette famille est une des plus anciennes de notre province... ; qu'elle a soutenu, par son ancienneté et par sa fortune, un rang assez distingué... » ; il rappelle bien les principaux titres énumérés par Roland, mais pour conclure assez mollement : « ... Je crois aperce-

voir que le sieur Roland de La Platière, dont il est ici question, a été assez exact sur son extraction... » Puis, ce qui est plus grave, quand il en vient aux services administratifs du postulant, il renvoie le ministre à un des adversaires de Roland ! « À l'égard de ses talents particuliers et de l'usage qu'il en a fait dans la partie du commerce à laquelle il est attaché comme de ses recherches en bien des genres, outre les attestations satisfaisantes qu'il rapporte en sa faveur, je crois que personne ne peut vous donner en cette partie des éclaircissements plus positifs que M. Brisson, inspecteur de nos manufactures [de la généralité de Lyon], qui est, m'assure-t-on, instruit de toutes les opérations dont le sieur Roland de La Platière tire avantage, et qui, sur ce qu'il vous en dira, mérite la confiance dont vous l'honorez en d'autres occasions. Je suis », etc.

Si on considère qu'en 1782 et 1783 Roland avait été en polémique avec Brisson[1], et si on remarque que Mme Roland, tant dans sa correspondance que dans ses *Mémoires*, ne parle jamais de ce collègue de son mari qu'avec un manque de sympathie qui suppose la réciproque, cette conclusion paraîtra ou bien perfide ou bien malavisée.

Quoi qu'il en soit, l'affaire est définitivement engagée ; Mme Roland se décide à aller la suivre à Paris. Sa grand-mère, Marie-Geneviève Rotisset, venait d'y mourir (10 mars 1784 ; cf. R1, lettre 99 du 21 mars), et peut-être avait-elle, de ce chef, quelques affaires à régler ; mais avant tout elle espérait, par des protections que nous indiquerons en leur lieu, réussir où son mari avait échoué trois ans auparavant.

Nous n'avons, dans ces recherches essentiellement objectives, ni à justifier ni à blâmer les Roland d'avoir sollicité des lettres de noblesse. Il nous suffira de rappeler que l'entreprise n'avait rien de chimérique. Holker, l'inspecteur manufacturier de Rouen, avait obtenu, en novembre 1774, « des lettres de reconnaissance de noblesse et en tant que de besoin d'anoblissement » ; un des commis de M. de Vergennes, Pétigny de Saint-Romain, auquel Mme Roland va précisément avoir affaire, avait eu des lettres de noblesse en 1781 (*Inventaire des archives de la Somme*, C. 1718, fol. 35) ; Montgolfier, pour son invention, venait de recevoir une distinction pareille :

« M. de Montgolfier a eu des lettres de noblesse pour son père et le cordon de Saint-Michel pour lui. » (*Mémoires secrets*, 22 décembre 1783.)

Le plan de Mme Roland (on le voit par la correspondance, mais il paraît utile d'en dégager ici les lignes essentielles) était d'abord le suivant : ne pas négliger les démarches commencées auprès de M. de Vergennes, mais obtenir avant tout qu'une proposition *ferme* fût adressée à M. de Vergennes par le contrôleur général, chef suprême de l'inspecteur d'Amiens (depuis le 3 novembre 1783, c'était M. de Calonne), et que le contrôleur général la fît d'office, sans que la demande eût à passer d'abord par les intendants du commerce, intermédiaire hiérarchiques entre Roland et lui. C'était hardi, compliqué et peu réalisable ; on verra qu'elle dut bientôt se rabattre sur les intendants.

Elle quitta Amiens le 18 mars (lettre de Roland, ms. 6240, fol. 92-93), accompagnée de sa fidèle bonne, Marie-Marguerite Fleury, laissant son mari et son enfant aux soins de la cuisinière Louison. Elle s'installa, comme d'usage, à l'hôtel de Lyon, où elle prit deux chambres au second (R1, lettres des 21 et 24 mars). Elle trouva là, logé à l'étage supérieur, Lanthenas, sur le point d'achever sa médecine. Dès son arrivée, elle commença ses démarches, mettant en mouvement la cousine de Roland, Mlle de La Belouze, M. et Mme d'Arbouville et leur familier l'abbé Gloutier (voir lettre 98), auxquels elle était adressée par Cousin-Despréaux, utilisant les relations que lui procurait le manufacturier Flesselles, courant chez les intendants du commerce, chez leurs secrétaires, frappant à toutes les portes avec l'intrépidité des solliciteurs novices. Nous ne la suivrons pas dans toutes ces courses, durant ces deux mois de fiévreuses poursuites. Le dénouement fut imprévu : le 20 mai, elle apprend qu'un remaniement administratif, la création des inspecteurs ambulants des manufactures, sorte de degré entre l'inspection provinciale et l'inspection générale, peut rendre vacante l'inspection de Lyon. Aussitôt elle la demande pour Roland, et, le 23 mai, c'était chose faite. Sa grâce vaillante lui avait conquis les bureaux des intendants et les intendants eux-mêmes. Quant aux lettres de noblesse, elle en fit aisément son deuil, ainsi que Roland. En pour-

suivant l'ombre, ils avaient rencontré mieux. Pourtant l'affaire n'avait pas tout à fait pris fin en juillet 1785 (R1, lettre 198). C'est peut-être quelque tentative faite alors qui aura donné naissance aux commérages des prétendus *Souvenirs* de la marquise de Créqui (t. VII, p. 192-200 de l'édition de 1840). Ne les mentionnons que pour mémoire, car on ne discute pas avec un menteur de profession comme Causen de Courchamps.

Les lettres écrites par Mme Roland au cours de cette affaire trouveraient un complément intéressant dans celles qu'échangeaient au même moment Bosc et son mari. Elles sont éparses aux ms. 6239 et 6240. Nous ne pouvons qu'y renvoyer, en en tirant seulement quelques lignes. Nous avons vu que, quinze jours après l'arrivée de Mme Roland à Paris, Bosc avait perdu son père et qu'elle lui avait témoigné, ainsi qu'à sa jeune sœur Sophie d'Antic, une sollicitude touchante. Bosc écrit à Roland, trois jours après son malheur, le 7 avril (ms. 6240, fol. 134) : « Mon ami, je dis seulement que si l'attachement que j'avais pour vous n'eût pas été à son dernier terme, la manière dont votre femme se conduit à notre égard ne nous eût pas permis de lui donner des bornes... » Puis, le 14 avril : « ... Je ne puis reconnaître ses marques d'amitié que par mon attachement. Il est vif... Je vous le dis dans la sincérité de mon cœur... J'ai assisté hier à l'ouverture de la lettre que vous lui avez adressée, et nous nous sommes embrassés à votre intention avec toute la vivacité de nos attachements mutuels. Les larmes se sont fait sentir sur ma paupière et je me suis dit : tout l'univers ne m'abandonne donc pas dans mon malheur ! »

Il est clair que le pauvre garçon aimait Mme Roland, en toute honnêteté. Le mari le voyait bien, trouvait quelquefois qu'on s'embrassait trop, mais finissait par en rire pacifiquement. Une lettre du 1er mai (ms. 6240, fol. 220) donne bien la note de sa gaieté confiante et de sa bonhomie un peu lourde. Après avoir plaisanté son jeune ami au sujet des courses à pied qu'il faisait avec sa femme, — entre deux audiences des intendants, — aux environs de Paris, à Vincennes, à Auteuil, au bois de Boulogne, à Alfort, etc., il ajoute : « Mais cette pauvre femme déjà si faible, me mande-t-elle, vous l'avez donc mise sur le grabat ? Cependant elle a encore bien à

courir. Je ne vous dirai pas quand vous en serez las, mais, le plus tôt possible, renvoyez-la-moi. Vous me ferez grand plaisir. *Elle a doucement accoutumé à elle le bonhomme, qui à présent s'en passe difficilement...* » Cette simple ligne dit beaucoup.

Non moins instructive est la lettre suivante, adressée à Roland, le 18 mai, par sa cousine, Mlle de La Belouze, qui, du fond de son couvent, avait dirigé et suivi les démarches de la solliciteuse. C'est comme un résumé de toute la campagne : « Votre chère moitié vous a rendu compte de l'état des choses, mon cher cousin, sur lequel on pourrait fonder des espérances réelles, si l'objet de la demande n'était pas en lui-même si difficile à obtenir. À présent, ce n'est plus que chose de faveur pour quoi il faudrait protection puissante et vives sollicitations. Je désirerais avoir des moyens de ce genre à mettre en activité pour seconder le zèle aussi éclairé qu'infatigable de Mme Roland. On ne peut avoir un meilleur chancelier. Tous ces Messieurs de l'Administration trouvent que vous ne pouviez le mieux choisir. En effet, elle est étonnante... »

[1] Voir au ms. 6243, fol. 101 et 131-132.

LES ACADÉMIES

UN des faits les plus caractéristiques du XVIIIe siècle, c'est la multiplication et l'activité intellectuelle des académies provinciales. Il ne peut être question ici de tenter même une simple esquisse de ce mouvement ; mais il y a intérêt, après l'avoir sommairement défini, de montrer la part que Roland y prit.

Cinq ou six de ces académies dataient déjà de la fin du XVIIe siècle, et parmi elles une mention spéciale est due à la modeste Académie de Villefranche-en-Beaujolais, fondée en 1679 sous le haut patronage du duc d'Orléans, seigneur apanagiste de la petite province. Mais, au XVIIIe siècle, l'entraînement devient général ; presque chaque province veut avoir la sienne ; de 1703 (Bordeaux) à 1784 (Orléans), nous en voyons surgir plus de vingt. Au début, ce n'était souvent que des assemblées littéraires privées. Mais la royauté les mit bien vite sous sa main, en leur octroyant des lettres patentes qui leur conféraient à la fois des privilèges et des obligations. Aussi était-ce presque toujours le 25 août, jour de la fête de Saint-Louis, qu'elles tenaient leur séance publique annuelle.

Il faut noter aussi que la plupart s'appelaient « Académie des sciences, belles-lettres et arts ». Les sciences y avaient la première place, et les arts, c'est-à-dire les sciences appliquées, étaient une de leurs principales préoccupations. À Rennes, on s'intitulait « Société d'agriculture, de commerce et des arts » ; à Orléans, « Société royale de physique, d'histoire naturelle et des arts ». On voit que rien ne ressemblait moins aux frivoles académies de la décadence italienne. Il se créait d'ailleurs, parallèlement, surtout dans la seconde moitié du siècle, des « Sociétés d'agriculture » (Lyon, Rouen, etc.).

On proposait des prix, quelquefois sur des sujets de littérature, de philosophie et de morale (comme à Dijon en 1749), mais souvent aussi pour des recherches scientifiques. La poussée économiste pénétrait là comme ailleurs.

Presque partout, ces académies créaient auprès d'elles des établissements d'enseignement supérieur et professionnel à la fois, pour suppléer à l'insuffisance des universités décrépites : à Rouen, une école de mathématiques ; à Dijon, des cours de botanique, de chimie (que professait Guyton de Morveau), de matière médicale, d'anatomie, d'astronomie ; à Amiens, des cours de botanique, de chimie, puis de meunerie et de boulangerie ! etc.

Roland, originaire de Villefranche-en-Beaujolais, où son frère Dominique était académicien depuis 1752, élève et lauréat, dès 1759, de l'école de mathématiques fondée par l'Académie de Rouen, aspira toute sa vie à faire partie du plus grand nombre d'académies possible ; la part faite à l'ambition, il faut reconnaître que c'était un moyen d'étendre ses relations scientifiques, car toutes ces académies correspondaient volontiers entre elles. Il semble bien qu'elles étaient plus vivantes que ne le sont, en général, les sociétés analogues existant aujourd'hui dans nos provinces.

I. C'est sans doute dans son voyage en Italie qu'il se fit recevoir membre de la Société des Arcades de Rome. Ses *Lettres d'Italie*, publiées en 1780, portent en titre : « par M***, de plusieurs académies de France et des *Arcades de Rome*. »

On trouve d'ailleurs aux *Papiers Roland* (ms. 6243, fol. 82) une note succincte sur l'histoire de cette Académie.

II. En 1779, nous le trouvons membre associé de l'Académie de Villefranche. (*Almanach du Lyonnais*, art. *Villefranche*.) Ce titre d'associé était le seul auquel il put alors aspirer, ne résidant pas.

III. En 1780, il figure parmi les *associés à adjoints* de l'Académie de Rouen. (Il y avait, dans cet Ancien Régime si hiérarchisé, des catégories infinies. Ainsi, à Rouen, on comptait des académiciens titulaires, des associés libres, des adjoints, des associés à adjoints !)

IV. Déjà, sur la liste de l'Académie de Rouen, il était mentionné comme membre d'une des académies de Paris. Il était effectivement, sans doute pour ces mémoires dont M. de Montigny avait été plusieurs fois rapporteur, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Mais nous ne saurions dire à quelle époque il obtint ce titre, le plus sérieux de tout son bagage académique. En tout cas, on ne peut guère le lui contester ; lorsqu'il devient membre de l'Académie de Lyon, il prend le titre de « correspondant des Académies des sciences de Paris, Turin et Montpellier ». (*Almanach du Lyonnais*, 1786, art. *Académie de Lyon*.) Cela résulte d'ailleurs : 1° de sa lettre au roi de Prusse, du 25 décembre 1781 ; 2° de sa lettre à Osterwald, du 6 septembre 1781, deux documents dont nous allons parler plus loin ; 3° de son *Mémoire des services*, de 1781.

V. Vers la même époque, il fut de l'Académie des sciences de Montpellier. Peut-être avait-il noué des relations avec elle dès l'époque de son séjour comme sous-inspecteur à Lodève, de 1764 à 1766. Quoi qu'il en soit, il écrit à Osterwald, le 6 septembre 1781 : « Je suis, comme vous le savez et le voyez, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, de sa sœur, la Société royale des sciences de Montpellier, et associé de plusieurs autres. » C'était, en effet, une compagnie considérable : « Le roi l'a mise toujours sous sa protection et a voulu qu'elle ne fît qu'un seul et même corps avec l'Académie des sciences de Paris. » (*Almanach royal* de 1786, p. 537.)

VI. Il espéra un moment être nommé membre de l'Académie de Berlin, et s'avisa de s'adresser, pour cela, au banneret Osterwald, imprimeur à Neuchâtel (alors principauté prussienne), avec lequel nous le voyons (notice *Les Arts et le Dictionnaire des manufactures*, page 436 du présent ouvrage, § 3) en relations suivies. Il lui écrivit la lettre suivante (ms. 6243, fol. 130) :

M. le Banneret Osterwald, à Neufchâtel, en Suisse

Amiens, le 6 septembre 1781.

Si cela se peut, mon très cher Monsieur, sans qu'il vous en coûte et sans que cela vous compromette, vous m'obligerez sans doute. Voici ce dont il est

question : je suis, comme vous le savez et le voyez, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, de sa sœur, la Société royale des sciences de Montpellier, et associé de plusieurs autres ; ce ne serait plus chose difficile de l'être de plusieurs autres encore en France ; mais je voudrais tenir à quelques-unes dans l'étranger ; et, entre nous, je serais flatté que celle de Berlin fût du nombre. J'ai, comme vous le savez, mes *Arts*, que vous avez quelque intérêt à faire valoir, dont les papiers publics et surtout le *Journal des savants* ont parlé avec beaucoup d'éloges, et qui, je le sais, se vendent très bien avec avantage pour le libraire ; j'avais un discours sur l'éducation des moutons et la culture des laines. J'ai encore, dans le *Journal de physique*, de cette année, une lettre sur les teintures, qui n'est pas sans intérêt ; on imprime, et dans quinze jours l'édition sera enfin finie, le dernier des 6 volumes in-12 de mon *Voyage d'Italie*, que, par parenthèses, on traduit à mesure en anglais. Je suis chargé, et je m'en occupe, de toute la partie des manufactures dans l'*Encyclopédie* par ordre de matières, dont vous verrez dans peu le prospectus, et j'ai composé le discours que je vous envoie pour être mis en tête de la suite des traités, au mot *manufactures*.

Je me suis aussi proposé de décrire l'*Art du tourbier*, et j'en ai préparé les matériaux par beaucoup de recherches contenues au deuxième mémoire ci-joint. Faites-moi le plaisir de faire passer ces mémoires, avec recommandations, à quelques académies. Faites faire les copies et autres frais nécessaires, à ma charge, comme de raison...

Puis il jugea nécessaire d'écrire directement au roi de Prusse lui-même. Son brouillon (ms. 6243, fol. 59-60), daté d'Amiens, 25 décembre 1781, est de l'écriture de sa femme ; il n'y a de lui que des corrections marginales. La correspondance nous prouve d'ailleurs que la lettre est bien d'elle (voir R1, lettres 20 et 21). Elle est curieuse et vaut d'être publiée :

Au Roi de Prusse.

Amiens, le 25 décembre 1781.

SIRE,

J'ose m'adresser à Votre Majesté pour solliciter une faveur dont le désir m'est inspiré par mon admiration pour sa personne.

Persuadé que les favoris de la gloire en sont aussi les dispensateurs, et que celle qui résulte de l'approbation d'un grand homme est une des plus flatteuses, j'ambitionne d'être admis dans cette compagnie savante qui fleurit sous votre protection et doit son éclat à vos lumières.

Si l'amour des connaissances n'était pas un rapport qui fît correspondre ceux qu'il transporte, malgré la distance des rangs ; si le philosophe n'égalait en vous le Prince et ne faisait voir l'homme dont l'espèce s'honore dans le souverain qu'on doit respecter, j'aurais cru ma démarche inutile, ou plutôt, je n'aurais pas songé à la faire. Mais la réunion de la supériorité personnelle aux grandeurs ne fut jamais plus complète et plus propre à donner cette confiance qui, en élevant l'âme, fait le plus bel éloge de celui qui l'inspire.

Je ne dois pas ces sentiments aux seuls témoignages de l'histoire ; j'ai vérifié ceux-ci par mes yeux ; j'ai considéré les prodiges du génie dans la sagesse d'une administration qui porte son empreinte et dont les effets m'ont frappé de toutes parts, en parcourant les États de Votre Majesté, en 1775[1]. Je visitai, dans ce même temps, plusieurs membres de l'Académie de Berlin, MM. Bitobé[2], Béguelin[3], Pernety[4], etc., auxquels j'étais adressé par quelques-uns de celle de Paris, et particulièrement recommandé à M. Formey[5] par l'un de ses confrères, j'assistai à des séances de ce corps illustre.

Avide d'instruction et dévoué particulièrement à l'étude des Arts, j'avais pour objet d'examiner leur état dans les diverses parties de l'Europe ; le résultat de mes observations, consigné dans beaucoup de mémoires particuliers, est aussi publié en partie dans quelques ouvrages dont l'un traite de l'éducation des troupeaux et de la culture des laines. Pénétré de l'esprit qui porte l'Académie des sciences de Paris à encourager la publication des Arts pour l'extension des connaissances et l'utilité générale, j'en ai décrit différents qui font partie de cette belle collection ; on les traduit actuellement en allemand et on les réimprime dans les États de Votre Majesté. J'ai de nouveaux cahiers au rapport de la même Académie qui, sur les premiers, m'a pris au nombre de ses correspondants ; et je traite l'immense partie des manufactures dans la nouvelle *Encyclopédie* par ordre des matières.

Des contrées que j'ai visitées, l'Italie, que son heureux climat, ses antiquités précieuses, ses chefs-d'œuvre dans tous les genres rendent singulièrement intéressante, me présentait les objets les plus variés et les plus propres à fixer l'attention des observateurs.

Les riches montagnes de la Suisse, les plaines fertiles de la Lombardie, Venise, originale par son gouvernement, aimable par ses mœurs ; Bologne, savante et renommée ; Florence, offrant encore les monuments de la grandeur et du goût des Médicis ; Rome, inépuisable dans ses trésors ; Naples, délicieuse par sa température, imposante par son Vésuve ; la Sicile, où l'histoire naturelle, les débris de toute espèce devraient attirer plus de voyageurs ; Malte enfin, où l'espèce est si belle et la trempe excellente, furent tour à tour le théâtre de mes courses et celui de mes observations, ainsi que la culture, les productions, le commerce, les arts, les mœurs, le langage, la poésie, les spectacles, etc., et l'influence du gouvernement sur toutes ces choses.

J'ai publié ce qui m'en a paru remarquable dans six volumes de *Lettres* qui viennent de paraître.

Heureux si ces divers ouvrages étaient jugés par Votre Majesté estimables et utiles, je croirais alors avoir un titre pour obtenir la distinction que j'envie à cause de la main de qui seule j'aimerais à la tenir.

Dans tous les cas, ce sentiment sera mon excuse, et j'aurai goûté la satisfaction de témoigner à celui qui l'excite une admiration trop méritée pour qu'elle soit suspectée de flatterie, vice dont j'aurais honte, mais qu'il n'appartient pas à tous les Princes de faire éviter aussi sûrement dans toutes les expressions que leur élévation exige.

Puisse Votre Majesté agréer cet hommage d'un homme simple, libre et vrai, qui justifie tous ces noms en se disant avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté, etc., etc.

Pourquoi Roland n'aurait-il pas été de l'Académie de Berlin ? Le littérateur Sélis venait bien d'y être admis. Le 30 décembre 1781, Mme Roland écrivait à son mari : « Sais-tu que M. de [*sic*] Sélis est nouvellement admis au nombre des associés étrangers de l'Académie de Berlin par Sa Majesté prussienne, à laquelle il avait envoyé ses ouvrages ? »

Faut-il croire que Frédéric II ne trouva pas assez de *Sire* et de *Votre Majesté* dans la lettre, ou bien que les titres invoqués parurent insuffisants ? Toujours est-il que Roland ne fut pas académicien de Berlin, car nulle part il n'en prend le titre.

VII. Roland avait été plus heureux auprès de la Société économique de Berne, avec laquelle il avait pu nouer des relations lors de ses divers voyages en Suisse (1769, 1773, 1776). (Voir *Voyage d'Italie*, t. I, *Première lettre*, p. 100.) Il en était dès 1781 : « La Société économique de Berne m'a nommé au nombre de ses honoraires. » (*Mémoire des services*, 1781. Cf. *Voyage en Suisse*, éd. Champagneux, t. III, p. 315 : « La Société économique de Berne renferme, il est vrai, des hommes de mérite et quelques personnes instruites ; mais elle imprime peu. Ses travaux languissent faute d'émulation et du concours qui la fait naître. »)

Toutefois il semble qu'il y ait eu, là aussi, des degrés à franchir et que Roland, d'abord admis comme honoraire, soit entré plus

tard dans une catégorie d'ordre plus élevé, car on trouve au ms. 6243, fol. 133, un brouillon de sa main, daté d'Amiens, le 4 septembre 1782, adressé à « M. le Président ou le Secrétaire de la Société économique de Berne », où il remercie « de son admission » en termes dithyrambiques.

VIII. En 1783, il fut nommé « associé non résidant » de l'Académie de Dijon. Nous avons (ms. 6243, fol. 102) sa lettre de remerciements, du 12 décembre 1783, « à M. Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon[6] ».

IX. En 1784, il fut élu correspondant de l'Académie de Turin. Nous avons la lettre, datée d'Amiens, 10 juin 1784 (ms. 6243, fol. 118), où il remercie « M. de Saluces, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Turin », pour son élection de membre correspondant, et lui adresse ses *Lettres d'Italie.*

Sur le même folio, est une lettre de lui « à M. le chevalier Lamanon », contenant des remerciements pour le même objet. Il lui rappelle « notre trop courte connaissance à Paris » et lui parle de « notre ami commun, M. d'Antic ». Il le charge en même temps d'offrir à l'Académie ses *Arts*, son mémoire sur les troupeaux, et ses *Lettres d'Italie*.

Nous avons aussi (fol. 118) la réponse du chevalier de Lamanon :

Turin, le 23 juillet 1784.

Vous ne devez, Monsieur, qu'à votre mérite la place de correspondant que l'Académie vous a donnée et vous auriez eu celle de membre s'il y en eût eu de vacante. Je vous remercie du beau présent que vous voulez bien me faire de votre *Voyage en Italie*. Je ne puis vous offrir en échange que quelques observations minéralogiques, si vous en faites une seconde édition. Les personnes impartiales trouvent que le bon Piémontais qui vous a critiqué n'est qu'un sot, et vous le reconnaîtrez vous-même en lisant sa brochure que je vous envoie[7]. Les sciences sont cultivées à Turin, mais n'y sont pas en honneur ; cela tient à la constitution du gouvernement.

Je vois avec plaisir que vous vous rapprochez de la Provence, cela me mettra à même de cultiver plus facilement votre amitié que je suis jaloux d'acquérir et de conserver.

M. l'ambassadeur de France[8] me charge de vous faire bien des compliments. Il m'a beaucoup fait l'éloge de Mme de La Platière ; il y a si longtemps que je l'entends louer partout que, sans avoir l'honneur de la connaître, je suis à demi amoureux d'elle, je vous en fais la confidence, ne me trahissez pas et faites-lui agréer les assurances de mon respect.

Je vais partir pour les Alpes et n'ai que le temps de vous dire adieu.

Le chevalier DE LAMANON.

C'est par Bosc, comme on le voit (cf. R1, lettre 151), que Roland avait été mis en relation avec M. de Saluces et M. de Lamanon. Nous ne savons rien du premier. Quant à l'autre, Robert-Paul de Lamanon, c'était un naturaliste provençal, né à Salon en 1752, qui s'embarqua avec La Pérouse en 1785 et fut massacré le 10 décembre 1787 dans une descente à l'archipel des Navigateurs.

La collection Étienne Charavay possédait une jolie lettre de lui à Bosc, datée de Mont-Dauphin, le 28 septembre 1784. Faujas de Saint-Fond était leur ami commun. Il existe, dans la collection Beljame, neuf lettres adressées à Bosc, en 1787 et en 1788, par Auguste-Paul de Lamanon, frère de l'infortuné naturaliste et naturaliste lui-même. Nous présumons qu'il faut l'identifier avec « le citoyen Paul Lamanon », qui, en août 1793, s'offrait à la Convention « pour diriger les aérostats contre les ennemis de la République ». (Guillaume, t. II, p. 281, 284.)

X. Nous ignorons à quelle époque Roland fut de l'Académie de Marseille. Il en était déjà en 1785. (*Almanach de Lyon*, année 1786, art. *Lyon, Académie*.)

XI. En 1787 (*Almanach de Lyon*), il était « de l'Académie et Institut de Bologne ».

XII. En 1788 (*ibid.*), il est de l'Académie de Bordeaux.

XIII. Dès son retour en Beaujolais (1784), il fait changer son titre d'*associé* à l'Académie de Villefranche en celui d'académicien ordinaire.

XIV. Il avait déjà entrepris le siège de l'Académie de Lyon. Une lettre adressée par lui, de Paris, le 10 janvier 1782 (ms. 6243, fol. 99-100), à M. de La Tourette, secrétaire de cette Académie, fait allusion à un ajournement qu'il avait subi. Mais le 30 novembre 1784, après son retour au pays natal, il fut nommé, sur la recommandation de son ami, le savant astronome Dezach[9], membre *associé* (registres de l'Académie), seul titre auquel il pût encore prétendre, ne résidant pas à Lyon. C'est ce que veut dire Mme Roland, en forçant d'ailleurs l'expression, lorsqu'elle écrit à Bosc, le 20 décembre suivant : « L'Académie de Lyon l'a mis au nombre de ses *titulaires*... »

C'est seulement le 3 mai 1785 que, ayant établi sa résidence officielle à Lyon (place de la Charité), il fut élu *académicien ordinaire*, et c'est le 14 juin suivant qu'il prit séance, en lisant son discours de réception, discours qu'il lut de nouveau en séance publique le 6 décembre, et qui traitait *De l'influence des lettres dans les provinces, comparée à leur influence dans la capitale*.

XV. Enfin, presque en même temps, il était reçu membre de la « Société d'agriculture de la généralité de Lyon » (*Almanach de Lyon* de 1776 ; cf. lettre 197).

XVI. Il se fit agréger en outre à la Société d'émulation de Bourg-en-Bresse, fondée par Lalande en 1755, réorganisée par Thomas Riboud[10] en 1783. Il avait des relations avec Bourg ; il y avait passé en septembre 1777 ; il connaissait Lalande et était son collaborateur dans la collection des *Arts*. Dès 1786, nous le voyons en relations avec Thomas Riboud (R1, lettre 262, notes). Mais ce n'est qu'au commencement de 1789 qu'il fut nommé correspondant. La lettre 319 (R1), du 21 mars 1789, nous le montre en relation avec Varenne de Fenille, le membre le plus éminent de cette petite société, et c'est le 20 avril suivant qu'il envoya à Bourg son discours sur les *Causes qui peuvent rendre une langue universelle*, sorte de contrepartie du célèbre discours de Rivarol. Un an après, en 1790, nous le trouvons encore en rapport avec Varenne de Fenille,

dont il offre un opuscule à l'Académie de Lyon (registres de l'Académie de Lyon, 23 mars 1790).

XVII. Mentionnons, pour terminer, qu'il était en 1790 « membre honoraire de la Société littéraire et philosophique et de la Société d'agriculture de Manchester, ainsi que de la Société d'agriculture de Bath » (*Dictionnaire des manufactures*, t. III, titre), probablement par l'entremise de son ami le pasteur Frossard (voir p. 190 du présent ouvrage), membre lui-même de ces deux sociétés.

XVIII. Membre de quinze académies, Roland ne fut jamais de celle d'Amiens, malgré une résidence de vingt années et d'incontestables services. Nous avons dit pourquoi (R1, lettre 93, notes). En revanche, dès que ses amis d'Amiens, Devin, Lamorlière, Flesselles, eurent fondé en cette ville, vers 1785, sous le titre de *Musée*, une société plus ouverte, il se hâta d'entrer en relations avec elle. (Voir la fin de la notice concernant M. Devin Deservilles, p. 186-187 du présent ouvrage.)

---

[1] Voir le récit de ce voyage dans la notice *Les Arts et le Dictionnaire des manufactures*, p. 436 du présent ouvrage.
[2] *Sic*, Bitaubé (1732-1808).
[3] Béguelin (1744-1789), directeur de l'Académie.
[4] Pernety (1716-1801).
[5] Johann Heinrich Samuel Formey (1711-1797), secrétaire perpétuel de l'Académie.
[6] Hugues Maret (1726-1786), médecin, professeur aux cours publics fondés par l'Académie, père du publiciste qui devint, sous l'Empire, duc de Bassano.
[7] Nous ne savons rien de ce « bon Piémontais » et de sa brochure. Bosc, en transmettant à Roland cette lettre, a écrit au verso : « Je garderai l'ouvrage critique du Piémontais pour vous en régaler à votre arrivée. »
[8] M. le baron de Choiseul. Nous avons déjà mentionné les liens éloignés de parenté qui l'unissaient à Roland, et les marques de bienveillance qu'il lui avait données lors de son passage à Turin, à l'aller et au retour de son voyage en Italie. (Voir *Lettres d'Italie*, t. VI, lettre 39 ; cf. ms. 6241, fol. 217-218.)
[9] Ou de Zach. Voir le 1er tome du présent ouvrage, p. 123, *L'Astronome de Zach et les Roland*.
[10] Thomas-Philibert Riboud (1755-1825) fut plus tard député de l'Ain à la Législative, aux Cinq-Cents, etc.

ROLAND
INSPECTEUR DES MANUFACTURES
LE *DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES*

LES INTENDANTS
DU COMMERCE

———

§ 1er.

IL ne peut être question ici d'esquisser, même sommairement, l'histoire des intendants du commerce au XVIIIe siècle. Il suffira de marquer ce qu'ils étaient en 1780 et de réunir, sur ceux dont Roland eut à dépendre le plus directement, les renseignements nécessaires.

Institués en 1708, supprimés en 1715, rétablis en 1724, les intendants du commerce étaient, sous la direction du contrôleur général des finances, « de véritables chefs de bureau des affaires commerciales[1] ». Depuis la retraite forcée et la mort de Trudaine de Montigny, c'est-à-dire depuis la suppression par Necker de la Direction générale du commerce, leur rôle était devenu prépondérant. Un édit du 1er septembre 1777 avait prescrit qu'ils délibéreraient entre eux toutes les affaires et qu'ils s'assembleraient deux fois par semaine en comité. Il n'y avait plus d'intermédiaire entre eux et le ministre[2]. Ils correspondaient directement avec les intendants des provinces. Les inspecteurs des manufactures étaient placés sous leurs ordres.

Chacun d'eux avait, dans son département, un certain nombre de généralités, et en outre, depuis 1744, la surveillance générale d'une des grandes branches de l'industrie française. C'est ainsi que nous voyons Roland, à Amiens, relever de l'intendant Blondel qui avait la Picardie dans son ressort, et en même temps de l'intendant Tolozan, parce que celui-ci était spécialement préposé aux « manu-

factures de bas et autres ouvrages de bonneterie » dans toute la France.

Les charges d'intendants du commerce, d'abord créées à titre d'offices transmissibles, avaient été transformées, surtout depuis 1777, en commissions révocables. Mais, pour avoir été ramenés à la condition de fonctionnaires, les intendants du commerce n'en étaient pas moins, dans cette organisation de 1777 qui mettait toute l'administration entre leurs mains, singulièrement puissants. Choisis parmi les maîtres des requêtes, touchant 10.000 livres de gages, représentant le ministre, ayant leurs bureaux non pas au Contrôle général, mais dans leurs hôtels mêmes[3], ils dirigeaient comme autant de petits ministères, n'ayant entre eux d'autre lien que les réunions bihebdomadaires de leur comité.

Ils étaient tous à des degrés divers, selon leur tempérament, nettement protectionnistes et nullement disposés à continuer Trudaine et Turgot. Roland ne pouvait donc que leur déplaire non seulement par l'indépendance et l'âpreté de son caractère, mais aussi par sa doctrine et ses tendances.

En 1780, ils étaient au nombre de quatre, et leurs départements étaient établis de la manière suivante (*Almanach royal* de 1780, p. 202) :

MM. de Montaran, père et fils. — La généralité de Paris, à l'exception de la ville[4], le Roussillon, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, l'Auvergne, les généralités de Montauban et d'Auch, *les manufactures de toiles et toileries.*

M. de Cotte. — Le Lyonnais, Forez et Beaujolais, la Bourgogne (duché et comté), la Bresse, les généralités de Limoges et de Tours, le Maine, le Poitou, les généralités de La Rochelle et de Bordeaux, *les manufactures de soies*.

M. de Tolozan. — La Normandie, la Bretagne, les généralités d'Orléans, de Bourges et de Moulins, *les manufactures de bas et autres ouvrages de bonneterie, et la caisse du commerce*.

M. Blondel. — La généralité de Soissons, la Picardie et l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Champagne, les Trois-Évêchés, la Lorraine et l'Alsace, *les papeteries et les tanneries*.

§ 2.

Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran (1701-1782) était intendant du commerce depuis 1774 et se trouvait par conséquent le doyen du comité. Il avait été un des adversaires les plus marquants de Gournay. Son fils lui avait été adjoint en 1757, avec survivance.

Jean-Jacques-Maurille Michau de Montaran (1735-17..), d'abord adjoint à son père, lui succéda en 1782. La correspondance des Roland nous le montre courtois et affable, mais aussi hostile que son père aux idées nouvelles. Un édit du 5 juin 1787 (ministère de Brienne) ayant ramené de quatre à une seule (qui fut confiée à Tolozan) les charges d'intendant du commerce, Montaran cessa ses fonctions. Nous le retrouvons cependant intendant du commerce en 1789, 1790 et 1791, et travaillant en cette qualité à assurer la subsistance de Paris durant ces années de crise, mais il semble que ce soit à titre d'*adjoint* à Tolozan (*Almanach royal* de 1790, p. 234, et Tuetey, t. I et III, *passim*). Un pamphlet de 1794, cité par M. Dauban (*Les Prisons de Paris sous la Révolution*, p. 459), nous apprend que, pendant la Terreur, il était détenu à la Force, et le représente comme « faisant du bien » autour de lui. Nous ne savons pas la date de sa mort.

§ 3.

Jules-François de Cotte (1721-1...) avait succédé à Gournay en 1758. Il céda son office à M. de Colonia vers la fin de 1780.

Pierre-Joseph de Colonia (1746-1...), successeur de M. de Cotte, ayant été nommé intendant des finances à la fin de 1783, fut remplacé par :

Jean-Baptiste Devin de Gallande (1745-1...), nommé intendant du commerce par commission du 10 janvier 1784. Il resta en fonctions jusqu'à la suppression de son emploi par l'édit du 5 juin 1787.

§ 4.

M. Tolozan est, de tous les intendants du commerce, celui dont le nom revient le plus souvent dans la correspondance. Roland dépendait de lui, non pas seulement, ainsi que nous venons de le dire, pour les industries lainières, considérables en Picardie, mais aussi parce que Tolozan, préposé à la caisse du commerce et aux « commissions des inspecteurs », c'est-à-dire à leurs nominations, à leur avancement, etc. (voir R1, lettres des 21 et 22 mai 1784), tenait véritablement son sort entre ses mains. Il semble d'ailleurs qu'il ait été, de tous les intendants du commerce à cette époque, le plus capable et le plus homme de gouvernement. (C'est sous son autorité que l'édit de 1787 concentra toute l'administration du commerce.) Les lettres de 1784 où Mme Roland raconte ses entrevues avec ce chef bourru, mais intelligent et bon, avec « l'ours », pour nous servir de son irrévérencieuse expression, nous laissent sur une impression de sympathie.

Les Tolozan étaient de Lyon, et Roland, lorsqu'il fut transféré dans cette généralité, se trouva en rapports avec le frère de son redoutable chef, Tolozan de Montfort, prévôt des marchands de Lyon. Ces circonstances nous autorisent donc à consacrer à cette famille une notice de quelque étendue.

Le chef de la famille, Antoine Tolozan, né près de Briançon vers 1687, était venu à Lyon « en sabots et avec une pièce de vingt-quatre sols dans sa poche[5] ». Il s'y était enrichi dans le négoce et était arrivé à la noblesse en achetant une charge de secrétaire du roi. Quand il mourut, le 19 décembre 1754, il était « écuyer et seigneur de Montfort ». C'est lui qui avait fait bâtir[6] les deux belles maisons qui portent encore aujourd'hui son nom, l'une vis-à-vis le port Saint-Clair, l'autre à la place du Plâtre.

Il eut cinq fils et une fille. La fille « avait épousé un épicier de Lyon, nommé Maindestre, qui demeurait quai Saint-Clair, dans la maison des Tolozan[7] ».

Nous ne savons rien du premier et du troisième de ses fils.

Le quatrième, Louis Tolozan de Montfort, né le 29 juin 1726, mort à Oullins le 10 décembre 1811[8], négociant, chevalier, trésorier et receveur général des deniers communs de la ville de Lyon, est le dernier des prévôts des marchands (1785-1789) qu'ait eus cette grande cité[9]. En cette qualité, il était « commandant dans la ville de Lyon en l'absence du gouverneur, M. le duc de Villeroy » (*Almanach de Lyon*). Il était membre associé de l'Académie de Lyon (1785) et membre de la Société d'agriculture. Le pamphlet de 1790, — bien renseigné, — dit qu'il était devenu « le plus riche commerçant de Lyon. Sa vaste maison, sur le quai Saint-Clair, est qualifiée d'hôtel ». Le libelliste ajoute : « Sa fille a épousé le comte d'Ons-en-Bray... Elle fait la duchesse à Paris... » Un peu plus loin, il nous apprend qu'elle s'appelait Clémentine de Tolozan, qu'elle habitait rue du Grand-Chantier, au Marais, dans l'hôtel qu'y possédait son père, et il reproduit sur elle une accusation grossière, tirée d'un autre pamphlet du temps, les *Étrennes aux grisettes*[10].

Le cinquième, Claude Tolozan d'Amaranthe, né le 15 juillet 1728, mort à Lyon en mars 1798, avait été conseiller-rapporteur au Tribunal des maréchaux de France, puis était devenu, en 1767, introducteur des ambassadeurs (Hippeau, *Paris et Versailles*, p. 36). Il avait formé à Paris un riche cabinet de tableaux dont le catalogue a été publié après sa mort. Il habitait aussi l'hôtel de la rue du Grand-Chantier.

Nous avons réservé pour la fin le second fils d'Antoine, l'intendant du commerce Jean-François Tolozan. Né à Lyon, comme ses frères, baptisé le 1er août 1722, il fit dans cette ville le commencement de sa carrière, d'abord comme avocat général en la Cour des monnaies (1746), puis, la même année, comme avocat du roi en la juridiction des douanes. Laborieux et instruit, il était membre de l'Académie de Lyon (1753). Mais ce théâtre restreint ne suffisait pas à son activité. Il se transporta à Paris et acheta, en 1765, une charge de maître des requêtes. Dans les *Almanachs royaux*, il est appelé tantôt Tolozan, tantôt *de* Tolozan, mais il semble s'être assez peu soucié de s'anoblir et il ne prit pas de nom de terre, comme avaient fait ses frères. Il fut nommé intendant du commerce *par commission*, en décembre 1776, et c'est à lui que Nec-

ker confia, en 1777, après la mort de Trudaine, le dépôt des papiers qui se trouvaient dans les bureaux de cet administrateur, ce qui semble indiquer tout à la fois que Tolozan était un homme de confiance et qu'il n'était pas dans les errements de Trudaine. Necker lui attribua aussi la caisse du commerce, ce qui lui assignait dans une certaine mesure un rôle prépondérant entre ses collègues.

En 1780, Tolozan succéda à M. de Cotte comme « rapporteur au Tribunal des maréchaux de France », tribunal qui réglait les affaires de point d'honneur « entre les gentilshommes et gens faisant profession des armes », et le pamphlet de Dulaure dit à ce propos que « pour le caractériser et le distinguer de ses frères, on le qualifiait de *Tolozan point* (ou *pas*) *d'honneur* ». (Cf. *Mémoires secrets*, 21 décembre 1780, 5 avril 1782, 8 août 1783.) Mais les appréciations malveillantes de Dulaure sont contredites par d'autres contemporains (l'abbé Georgel, *Mémoires*, t. I, p. 533, cité par M. Eugène Lelong ; *Nouveau dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine, 1804, article *Tolozan*, etc.).

La correspondance des Roland nous montre les rapports complexes, souvent tendus, entre l'impérieux intendant et l'indocile inspecteur.

Lorsque Brienne, par l'arrêté du 5 juin 1787, réunit en une seule les quatre intendances du commerce intérieur, c'est à Tolozan que cette intendance fut confiée, et M. Eugène Lelong fait remarquer avec raison qu'il eut dès lors « les attributions d'un véritable ministre du Commerce ».

C'est en cette qualité qu'il eut à s'occuper, de 1789 à 1791 (avec son ancien collègue, M. de Montaran, qu'on lui avait donné comme adjoint), de l'approvisionnement de Paris en ces temps difficiles. La loi du 22 décembre 1789, sur l'organisation administrative de la France, avait bien supprimé en principe les intendants du commerce en même temps que tous les autres (titre III, article 9), mais une disposition transitoire, d'ailleurs bien nécessaire, portant que « les commissaires départis, intendants et subdélégués cesseront toutes fonctions *aussitôt* que les administrations de département seront entrées en fonctions », permettait à Tolozan de rester provisoirement à sa tâche (ce n'est guère qu'au milieu de 1790 que les

intendants de tout ordre disparurent en fait).

Tolozan, bien que supprimé en principe, dirigeait donc encore le service lorsque l'inspecteur de Lyon qui, lui, n'était pas encore supprimé (il ne le fut que par le décret du 27 septembre 1791), lui adressa la lettre suivante (ms. 6243, fol. 115), dont le ton montre assez que les temps sont changés, et que depuis le moment où Mme Roland écrivait à son mari, à propos de Tolozan (R1, août 1787, lettre 277) : « File doux ; point de débats ! », une Révolution était survenue :

M. Tolozan, intendant du commerce.

Lyon, le 18 janvier 1790.

Monsieur, quel que soit le motif qui ait fait rendre au Conseil l'arrêt du 29 novembre dernier, *qui ordonne l'exécution provisoire d'un tarif du prix des façons*, etc., *de la fabrique de Lyon*, je crois ne pas devoir vous laisser ignorer qu'il n'avait pas été connu ici jusqu'à ces derniers jours qu'on vient de l'afficher ; qu'il porte le trouble dans la fabrique et qu'il tend à la combler de misère.

Beaucoup de fabricants ne faisaient travailler que pour occuper leurs ouvriers ; quelques-uns même entassaient la marchandise, faute de débouché. On avait trouvé si sage l'arrêt du 3 septembre 1786[11] ; il était conforme à tout ce qui se pratique dans tout le royaume, à la raison, à la justice ; on l'avait rendu à la suite d'une émeute ensanglantée et pour en éviter de semblables. Maintenant, on saisit le moment d'une misère affreuse, d'une rumeur non moins dangereuse, et l'on force la plus grande partie des fabricants à mettre bas un plus grand nombre de métiers encore.

Quand la loi du 16 octobre 1791, rendue pour application du décret du 27 septembre précédent, eut supprimé toute l'ancienne administration du commerce, Tolozan fut chargé par le ministre Delessart de la liquidation des affaires de cette administration, et dura ainsi près d'une année encore[12]. Cependant les événements allaient vite : le 23 mars 1792, Roland devenait ministre de l'Intérieur et avait ainsi sous ses ordres l'ancien chef qui l'avait tour à tour rabroué et protégé. Il le laissa en fonctions. Mais lorsque Roland fut redevenu ministre au 10 août, Tolozan offrit, le 17, sa démission, motivée par son âge (il avait 70 ans) et sa santé. Roland l'accepta le lendemain, et confia la suite de la liquidation au fidèle commis de

Tolozan, Valioud-Dormeuville, dont il n'avait jamais eu qu'à se louer. (Voir dans R1 la correspondance de 1784.)

M. Eugène Lelong nous apprend que, « à la fin de juin 1793, Tolozan s'était retiré, par ordre du Comité de sûreté générale, au Plessis-Picquet », et que « il y fut arrêté le 3 frimaire an II (23 novembre 1793) et incarcéré dans la maison de Port-Libre, rue de la Bourbe ». D'autre part, une pièce du catalogue d'autographes de M. Noël Charavay (décembre 1900), « Ordre de traduire à la Force le sieur Tolozan », émanant du Comité de sûreté générale (signé de David, Lebas, etc.), est datée du 22 germinal an II (11 avril 1794). Tolozan était-il réincarcéré après avoir été élargi ? ou bien s'agit-il d'un simple transfèrement ? ou enfin ce dernier ordre concerne-t-il un de ses frères, Tolozan d'Amaranthe ou Tolozan de Montfort ?

L'orage passé, Tolozan se retira à Lyon, sa ville natale, et y renoua des relations avec les survivants de l'ancienne bourgeoisie lyonnaise. Delandine, qui l'a connu, dit « qu'il jouit jusqu'à son dernier instant de toute la gaieté de son caractère et de toute la vigueur de son esprit ». C'est de Lyon que Tolozan s'adressa au ministre de l'Intérieur, le 23 thermidor an IX (11 août 1801), pour que sa pension de maître des requêtes lui fût payée sur le pied de 3.000 francs, et le Premier consul renvoya la réclamation à son collègue Lebrun « pour me faire connaître *ce que c'est que cet individu* » (Eugène Lelong, *Introduction*). Il ne s'était pourtant écoulé que quatorze ans depuis cette année 1787 où Tolozan était un des maîtres de l'administration française !

L'ancien intendant mourut à Lyon le 25 septembre 1802[13]. « Il ne laissait qu'une fortune médiocre » (*Dictionnaire* de Chaudon et Delandine).

Il avait publié divers écrits relatifs au commerce. Quérard (*France littéraire*) en signale deux, de 1786 et de 1789. Le *Dictionnaire* de Delandine en mentionne un autre : *Observations sur la réforme de l'ordonnance de 1673 relative aux affaires de commerce*, in-4°.

§ 5.

Antoine-Louis Blondel, né à Paris et baptisé le 25 février 1747, conseiller au parlement en 1765 (à 18 ans !), maître des requêtes avec dispense d'âge en 1775, fut nommé intendant du commerce *par commission* en 1776[14]. Il était donc le plus jeune des quatre intendants à l'époque où Mme Roland allait les solliciter. Il était aussi, pour elle, le plus habile et le moins sûr : « le petit chat », c'est le terme qui revient à chaque instant dans la correspondance des Roland. « En 1786, dit M. Eugène Lelong, dont l'*Introduction* nous fournit toutes ces dates, il fut nommé intendant des finances, mais continua néanmoins à servir comme intendant du commerce jusqu'au mois de juin 1787 », c'est-à-dire jusqu'à la suppression de son emploi. « À la suppression des intendants des finances, en 1791, il passa au ministère de l'Intérieur en qualité de chef de la sixième division, qui comprenait l'agriculture, le commerce et les manufactures. Il était en même temps vice-président du Bureau central de l'administration centrale du commerce, institué le 26 octobre 1791, sur sa proposition, par Delessart, ministre de l'Intérieur, pour remplacer le Bureau du commerce supprimé par le décret du 27 septembre précédent. » (*Ibid.* Voir *Almanach royal* de 1792, p. 233.) On voit que « le petit chat » savait retomber comme il convient. Mais là ne se bornait pas son ambition. En novembre 1790, quand M. de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, devenu impopulaire, s'apprêtait à se retirer, Blondel visait sa succession, et Brissot dénonçait d'avance cette candidature : « On assure que M. Guignard [de Saint-Priest] quitte et résigne sa place à M. Blondel, intendant sous le régime désastreux de Calonne, et son ami, et en outre créature de M. Guignard. Quels titres à la confiance du peuple ! Et peut-on gouverner sans confiance ! » (*Le Patriote français* du 29 novembre 1790.) Et, le surlendemain (1er décembre) : « Deux nominations ont eu lieu, l'une de M. Blondel à la place de M. Guignard. L'opinion publique, prononcée avec force contre cet homme, la dénonciation qui en a été faite par M. Charles Lameth aux Jacobins, et qui sera sans doute répétée par tous les bons citoyens, sem-

blent l'avoir suspendue, et paralysé cet agent de l'ancien despotisme... »

Blondel ne fut pas ministre, mais resta ministrable. Le 17 juin 1792, quatre jours après que Louis XVI avait renvoyé Roland, Servan et Clavière et cherchait encore un successeur à ce dernier, un de ses anciens ministres, Tarbé, resté un de ses conseillers secrets, lui conseillait de s'adresser « à M. Blondel, ancien maître des requêtes... ». (Tuetey, t. IV, n° 701.) Mais la proposition était déjà éventée, car, dès la veille (16 juin), *Le Patriote français* disait : « On assure que le ministère des Contributions publiques a été successivement offert à MM. Blondel, Vergennes, Burté et Gaudin, qui n'ont pas cru devoir l'accepter... »

Blondel n'en restait pas moins chef de division au ministère de l'Intérieur, où, par un singulier retour des choses, il venait d'avoir eu pour chef, pendant trois mois, — du 23 mars au 13 juin 1792, — cet ancien inspecteur des manufactures qu'il avait jadis si peu ménagé. Mais le 16 août 1792, six jours après que Roland fut rentré en vainqueur au ministère, Blondel donna sa démission. Était-ce parce que son nom figurait, dans des papiers trouvés aux Tuileries, sur une note où la reine avait inscrit « les gens de sa connaissance », c'est-à-dire les personnes de sa confiance (voir *Moniteur* du 17 août 1792) ? Il y a, à sa retraite comme à celle de Tolozan à la même date, une raison plus générale : Roland, durant son premier ministère, n'avait pu remanier ses bureaux, choisir ses collaborateurs dans le parti patriote, attendu que les employés tenaient leurs commissions du roi. Il avait donc dû les subir et s'en accommoder. Après le 10 août, au contraire, il se fit autoriser aussitôt par l'Assemblée législative à faire, dans son département, « tous les changements convenables ». (Cf. R1, *Avertissement* de l'année 1792.) Refondant l'organisation du ministère, appelant à lui des « patriotes », il était amené, sans arrière-pensée de rancune personnelle, à se séparer d'hommes qui représentaient le passé. Il avait si peu de ressentiment contre Blondel, qu'il l'utilisa pour une mission patriotique, et, ce qui n'était pas sans courage, l'avoua publiquement pour un de ses agents. Le *Moniteur* du 18 novembre 1792 publia la lettre que voici :

Le Ministre de l'Intérieur au rédacteur du Moniteur.

Je vous prie d'insérer dans le premier numéro de votre journal la note suivante :

Le citoyen Blondel est compris dans une liste des réfugiés à Londres, faite par Jean Pelletier et rapportée dans le *Courrier des départements* du 18 octobre dernier. La vérité est que le citoyen Blondel n'a pas quitté Paris depuis la Révolution jusqu'au 5 septembre dernier, qu'il a été chargé par le pouvoir exécutif d'aller en Angleterre, où il est encore aujourd'hui, pour y remplir une mission importante relative aux subsistances. – ROLAND.

Nous perdons ensuite Blondel de vue. M. Eugène Lelong conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il n'est autre que ce Blondel (Antoine-Louis), résidant à Seurre (Côte-d'Or) depuis le 14 juillet 1793, à qui les officiers municipaux de cette ville délivrent, le 12 octobre 1793, un certificat de civisme, et qui fut arrêté au début de l'an II.

---

[1] Eugène Lelong, *Introduction* à l'*Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil de commerce et du Bureau du commerce* (1700-1791), dressé par M. Pierre Bonnassieux et publié par les Archives nationales, Paris, Imprimerie nationale, 1900. Cette magistrale *Introduction* nous a été d'un précieux secours pour cette notice. M. François Dumas, professeur à la faculté des lettres de l'université de Toulouse, auteur de travaux appréciés sur le commerce au XVIII[e] siècle, nous a fourni d'autre part d'utiles indications.

[2] Nous négligeons forcément, dans ce résumé si succinct, quelques points accessoires, tels que les rapports des intendants du commerce avec les commissions consultatives qui, sous le nom de Conseil de commerce et de Bureau du commerce, fonctionnèrent, tantôt successivement, tantôt simultanément, auprès de l'administration centrale.

[3] C'est pour cela que nous voyons M[me] Roland, dans ses sollicitations de 1784, courir de la rue de Varennes, chez M. Blondel, à la rue du Grand-Chantier, au Marais, chez M. Tolozan, etc. Les intendants allaient bien travailler avec le contrôleur général, soit à Versailles, soit à l'hôtel Pontchartrain, rue Neuve-des-Petits-Champs, mais ils avaient leurs bureaux chez eux et y donnaient leurs audiences.

[4] Le lieutenant général de police remplissait, pour Paris, en ce qui concerne le commerce et les manufactures, le rôle d'un intendant du commerce.

[5] *Liste des noms des ci-devant ducs, marquis, comtes, barons... demi-seigneurs et anoblis*, Paris, chez Garnéry, l'an second de la Liberté [1790], n° XIX. Le pamphlet est de Dulaure (voir *Biographie Rabbe* et Tuetey, t. II, n° 1877). Cf. les détails donnés par M. Marcellin Boudet dans sa biographie de Dulaure.

[6] *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*.

[7] Pamphlet précité.

[8] *Catalogue des Lyonnais*...

[9] Voir, sur son rôle à Lyon au début de la Révolution, où il défendit habilement l'Ancien Régime, le livre de M. Wahl, *passim.*

[10] Ce pamphlet, hardi et cynique, qui fit du bruit en 1790, est attribué par M. Tuetey (t. I, n° 1353 ; cf. t. II, *Introduction*, p. XIII) à Roch Marcandier, secrétaire de Camille Desmoulins.

[11] Il est possible que cet édit se rattachât aux négociations d'où sortit le traité de commerce avec l'Angleterre du 26 septembre 1786 : Lyon a toujours été pour le libre-échange. Mais il doit, ainsi que Roland va le rappeler lui-même, se rapporter surtout à l'émeute du mois d'août 1786 (voir R1, lettre de Mme Roland du 10 août).

[12] Le 29 janvier 1792, *Le Patriote français* reprochait à Cahier de Gerville, ministre de l'Intérieur, « d'avoir invité M. de Tolozan à surseoir provisoirement à dater les lettres de son département de l'an IV de la Liberté ».

[13] *Dictionnaire* de Chaudon et Delandine. La *Biographie de Leipzig*, qui reproduit ce dictionnaire, dit *15* septembre. *Catalogue des Lyonnais*, etc. Dumas, *Histoire de l'Académie de Lyon*, t. I, p. 287.

[14] Il était le fils d'une amie de Turgot, auquel Condorcet écrivait, peu après sa disgrâce : « J'ai été fort aise que M. Blondel ait eu une commission *et qu'il ne perde rien à ce qui vous est arrivé*. » (*Correspondance* de Condorcet et de Turgot, publiée par M. Charles Henry, 1888, p. 285.)

LE MANUFACTURIER
FLESSELLES

———

IL y avait à Amiens, au temps où Roland y fut inspecteur, un groupe de manufacturiers intelligents et hardis, avec lesquels il eut d'étroites relations d'affaires et d'amitié. L'inspecteur, toujours à la recherche de procédés industriels et de métiers nouveaux, trouvait en eux des praticiens prêts aux essais et aux entreprises que ces essais pouvaient suggérer.

Les principaux sont Pierre Flesselles, Delamorlière et Martin.

Flesselles et Roland se lièrent dès l'arrivée de celui-ci à Amiens, en 1766[1].

En 1773, nous voyons Flesselles occupé à introduire une industrie nouvelle à Amiens : « L'apprêt anglais était inconnu en France en 1773, lorsque le sieur Price, Anglais, apprêteur de Londres, l'apporta à Amiens, où il est encore le seul qui l'exerce ; et c'est, sans doute, le seul en France, si ce n'est le sieur Flesselles, son associé, en train de l'y exercer[2]. »

Voici, d'ailleurs, le long passage où Roland rappelle les services rendus par Flesselles dans cette branche d'industrie :

... On voit, par ce relevé, qu'il s'est apprêté, dans cet atelier, plus de 20.000 pièces d'étoffes année commune : sur quoi il est à observer que l'apprêt anglais a donné lieu à la fabrication de toutes les *Tamises*, de tous les *Durois*, de tous les *Sagatis* et *Malbourougs*, de tous les *Châlons* et *Anacostes* abandonnés depuis longtemps ; de beaucoup de *Blicourts* et de la plupart des *Bazins à côtes*, des *Croisés*, etc. ; qu'il a singulièrement concouru à soutenir les objets anciennement connus, même ceux qui n'ont été assujettis qu'à l'apprêt ordinaire, par la raison que cet apprêt-là, même dans cet atelier, se fait avec

beaucoup plus de soins et de beaucoup meilleurs cartons qu'il ne se fait et ne peut se faire nulle part. Personne, d'ailleurs, n'est bien instruit en ce genre ; personne n'a de fourneaux, de plaques, de presses, de mécaniques à les ferrer, semblables à celles-ci.

Justice et vérité sont les premiers devoirs de l'homme ; il m'est doux de les remplir surtout lorsque ma reconnaissance, partagée avec le genre humain, ajoute encore à leurs charmes : c'est ce que me font éprouver ces âmes franches, ces hommes à cœurs ouverts qui me rendent sensibles et palpables les plus profonds secrets des Arts qu'ils cultivent, et qui me mettent à même d'en enrichir le public ; c'est dans l'abondance de ce sentiment, dont je suis encore pénétré, que j'écrivis la deuxième note de la première page de l'*Art de préparer et d'imprimer les étoffes en laine*, publié en 1780 ; note que je rapporterai ici avec d'autant plus de plaisir, qu'elle est, pour la même personne, également applicable à l'Art que je viens de décrire :

« M. Flesselles est celui qui en a le plus étendu la pratique [de l'impression des étoffes en laine]. Cet artiste, plein de hardiesse, d'un zèle très actif et d'une confiance sans bornes dans les entreprises, est le seul peut-être qui mette autant et plus d'ardeur à répandre les connaissances utiles et à voir fleurir les Arts mêmes qu'il cultive, qu'à recueillir les justes fruits de ses infatigables travaux. C'est lui qui a rectifié et fixé mes idées sur les procédés de cet Art, et il en a confirmé l'instruction par tous les détails de pratique qu'il m'a mis à portée d'observer. »

On sait si je connais l'influence du commerce sur l'esprit, le caractère et les mœurs des hommes : je renvoie ceux des lecteurs, qui pourraient l'ignorer, au mot *Inspecteur des manufactures et du commerce* dans ce *Dictionnaire*, où j'en donnerai quelques idées ; et je préviens que depuis quarante ans que j'observe les commerçants, depuis trente que, placé au point le plus favorable pour les bien voir, et d'où je les considère sous toutes les faces et dans tous leurs rapports, M. Flesselles, depuis dix-huit ans que je le connais, me présente l'exception la plus confiante, la plus complète, et à la fois la plus honorable, des très générales influences du commerce, aussi nuisibles, aussi destructives, plus dégradantes de l'homme moral, que ne le sont de l'homme physique celles de la peste[3].

Flesselles s'occupa ensuite, avec Martin, un autre manufacturier d'Amiens, son allié, d'introduire en France deux mécaniques à filer le coton, toutes deux d'importation anglaise : Roland collabora avec eux pour les construire et les perfectionner. Voici ce qu'il en dit, au tome II, p. 309-311, de son *Dictionnaire* :

Dans quelques endroits de cet ouvrage, notamment au traité de la filature, j'ai parlé de deux mécaniques à filer, toutes deux tirées d'Angleterre. L'une, dont j'ignore l'auteur, est en usage dans quelques manufactures à Elbeuf, à Abbeville et ailleurs. À Amiens, sur les dessins que j'en ai fournis, on vient de l'appliquer à la filature du coton. L'autre, de l'invention du sieur Arckright[4], admirée en Angleterre où on l'emploie avec le plus grand succès, est celle qui a été apportée en France par le sieur Martin.

On est sur la voie de perfectionner la première, d'après des idées anglaises ; et ce sera encore à M. Martin qu'on devra de nous les avoir transmises. En attendant ces additions, soustractions, variations ou changements ingénieux et utiles, que d'autres peuvent également opérer, pour mettre à portée chacun de le faire, je crois devoir publier cette mécanique telle qu'elle est connue et mise en usage en France...

... L'autre mécanique dont j'ai parlé ci-devant, ou plutôt la suite des mécaniques pour carder le coton, le filer en gros, le filer en fin et le retordre ; celle de l'invention du sieur Arckright, qui a fait une révolution dans les fabriques d'Angleterre, qu'a apportée en France le sieur Martin, que j'ai annoncée et présentée à l'Administration, dont M. Vandermonde a fait le rapport ; mécanique bien désignée de son effet par le nom de *filature perpétuelle*, dont le fil, toujours parfaitement égal, peut être porté à la plus grande finesse et au degré de tors qu'on veut ; cette mécanique enfin, sur le rapport de gens instruits, a été jugée ce qu'elle est par l'Administration même. Je ne saurais donner une idée plus positive de ce jugement qu'en transcrivant l'arrêt du Conseil, revêtu de lettres patentes enregistrées, rendu en conséquence.

Extrait des registres du Conseil d'État.

Sur la requête présentée au Roi en son Conseil, par les sieurs Martin et Flesselles, contenant que les fabriques anglaises de bas, toile et velours de coton, ne doivent la supériorité qu'elles ont sur celles de France qu'à la perfection de la filature opérée par une machine que l'eau fait mouvoir ; que jusqu'à présent cette machine n'avait point été connue en France, et que ce n'est qu'à force de dépenses, de voyages, et même de dangers, que le sieur Martin est enfin parvenu à en découvrir le mécanisme, et d'en avoir les plans ; qu'il est en état d'en établir une pareille en France, et de la perfectionner tant pour la filature du coton que pour celle de la laine ; que cette machine présente des avantages précieux pour tout le royaume, en ce qu'elle tend à perfectionner la qualité des marchandises de manière à entrer en concurrence avec celles d'Angleterre et de l'Inde ; mais qu'il fallait, pour l'établir et l'entretenir, des dépenses au-dessus des facultés des sieurs Martin et Fles-

selles ; requéraient à ces causes les suppliants qu'il plût à Sa Majesté autoriser l'établissement d'une manufacture de filature continue, fabrique de mousseline, et autres étoffes de coton, sous le titre de Manufacture royale de Poix ; accorder aux suppliants pendant l'espace de douze ans le privilège exclusif pour la construction et l'usage de la machine qu'ils ont introduite en France, et qui a pour objet la filature continue du coton et de la laine, y compris les machines à préparer, carder en ruban, tirer, filer en gros, filer en fin, doubler et retordre en même temps ; ordonner qu'il leur soit payé, à titre de gratification sur les fonds à ce destinés, la somme de trente mille livres ; faire défense à tous particuliers de contrefaire et imiter pendant ledit temps de douze années ladite machine, sous peine de confiscation des machines et filatures, et de cinquante mille livres de dommages et intérêts au profit des suppliants ; ordonner que les engagements qui seront contractés entre lesdits entrepreneurs et leurs ouvriers seront exécutés selon leur forme et teneur ; accorder l'exemption de milice et de logement de gens de guerre aux entrepreneurs, au directeur, et aux quatre principaux ouvriers de ladite manufacture ; et que, sur l'arrêt à intervenir, toutes lettres à ce nécessaires seront expédiées, vu ladite requête, ouï le rapport du sieur de Calonne, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur-général des finances. Le Roi, en son Conseil, etc.

Copie de l'arrêt accordé aux sieurs Flesselles, Martin et Lamy le 18 mai 1784.

Sur la requête, etc., ouï le rapport, etc. Le Roi, en son Conseil, a autorisé et autorise l'établissement d'une manufacture de filature-fabrique de mousseline et autres étoffes en coton ; a accordé et accorde auxdits sieurs Flesselles, Martin et Lamy, pendant l'espace de douze années, un privilège exclusif pour la construction et l'usage de la machine qu'ils ont introduite en France, et qui a pour objet la filature du coton et de la laine, y compris les machines à préparer, carder en ruban, tirer, filer en gros, filer en fin, doubler et retordre en même temps ; à la charge toutefois de ne pouvoir, en raison dudit privilège, inquiéter ni rechercher les établissements du même genre qui auraient été formés précédemment, si aucuns se trouvaient ; ordonne qu'il sera payé, à titre de gratification sur les fonds à ce destinés, une somme de 30.000 livres pendant lesdites cinq [*sic*] années, en cinq payements égaux d'année en année. Fait Sa Majesté défense à tous particuliers de contrefaire ou imiter pendant ledit espace de douze années ladite machine, sous peine de confiscation des machines et filatures, et de telles autres peines qu'il appartiendra. Accorde aux entrepreneurs, au directeur et aux deux principaux ouvriers de ladite manufacture, l'exemption de milice et celle du logement de gens de guerre pour l'intérieur de l'établissement seulement ; et seront, si be-

soin est, sur le présent arrêt, toutes lettres expédiées. Fait au Conseil d'État du Roi, tenu à Versailles le 18 mai 1784. Collationné. Signé : Lemaître, avec parafe.

Les lettres patentes ont été obtenues, et sont passées au sceau le neuf juin 1784.

On comprend par là ce que Flesselles venait faire à Paris, en mars-mai 1784, lorsqu'il s'y trouva en même temps que Mme Roland : solliciter pour lui et ses deux associés, Martin et Lamy, un privilège royal pour l'exploitation du *mule jenny*.

Il réussit pleinement, puisqu'il obtint un privilège de douze ans et 30.000 livres de gratification. Seulement, la manufacture, au lieu d'être établie à Poix, en Picardie, fut installée à l'Épine, près d'Arpajon, dans un autre domaine du commanditaire, le maréchal de Mouchy. Le passage suivant, écrit par Roland en 1788, donne à ce sujet d'intéressants détails (*Dictionnaire*, t. II, p. 137) :

J'ai vu avec étonnement, dans l'ouvrage de M. Carra (intitulé *M. de Calonne tout entier*, etc., Bruxelles, 1788), une anecdote que je ne puis me dispenser de relever...

... M. Carra dit avoir procuré au gouvernement, en 1785, l'acquisition des fameuses machines anglaises à carder et filer le coton ; il observe qu'il s'était agité durant dix-huit mois pour cet objet ; qu'il avait fait vingt mémoires pour en faire comprendre l'importance au ministère ; que le traité d'acquisition fut fait en sa présence, le 19 octobre 1785, par M. de Calonne, avec les sieurs Miln qui en étaient les *inventeurs*...

Roland, après avoir réfuté les assertions de Carra, ajoute :

Les fameuses mécaniques à carder et filer le coton, par milliers de fils à la fois, l'eau servant de moteur, ont été inventées en Angleterre, par le nommé Arckright, plus de vingt ans avant qu'il ne fût question des sieurs Miln en France. J'ai annoncé l'existence de ces mécaniques au mois de décembre 1782, et l'espoir que j'avais qu'elles nous seraient bientôt apportées en France. Elles le furent en effet, trois mois après, par le sieur Martin ; j'en pris alors connaissance, et je les adressai à l'Administration. Elles furent placées à Paris, où l'on en suivit à loisir toutes les expériences ; le savant M. de Vandermonde en fit le rapport ; et le gouvernement, parfaitement éclairé sur les avantages de leur établissement, et de l'avis de M. de Calonne, devenu con-

trôleur général, autorisa cet établissement, par un arrêt du Conseil du 18 mai 1784, et les lettres patentes du 9 juin suivant. L'établissement qui, d'abord, avait dû se faire à Poix, a été formé dans une autre terre du maréchal de Noailles[5], à l'Épine, près d'Arpajon, où il se trouvait une plus grande chute d'eau et plus de facilités dans le local. C'est là qu'il fleurit ; c'est ainsi qu'il s'est élevé, avant les soins de M. Carra, les sollicitations des sieurs Miln et leur traité d'octobre 1785. Si l'arrêt du Conseil et les lettres patentes en conséquence ne prouvaient pas évidemment ce que j'avance, indépendamment de ce que j'en ai publié avant de connaître les prétentions de M. Carra, je citerais, pour garant, M. de Vandermonde, employé à l'examen de ces mécaniques et chargé d'en faire un nouveau rapport en 1783 ; je citerais M. le prince de Poix, qui alla les visiter dans un atelier où elles furent déposées, à Paris, porte Saint-Martin ; tous les intendants du commerce de ce temps-là, qui allèrent également les voir, ainsi que le contrôleur général, M. de Calonne lui-même ; plusieurs intendants de province, entre autres M. Bertier, M. d'Agay, M. de Flesselles ; divers conseillers d'État ; des savants, des machinistes, des ouvriers, des inspecteurs, etc.

Toute la correspondance, aussi bien que ces pages écrites de 1784 à 1788, montre que les relations continuèrent entre Flesselles et Roland, même après que ce dernier eût quitté Amiens.

Le 30 septembre 1785, Roland, écrivant à Bosc (collection Morrison, inédit), le charge de faire passer une lettre à « M. Flesselles, entrepreneur de manufactures, à Amiens ».

En juin 1786, Roland retourne à Amiens pour y voir Flesselles et Delamorlière (ms. 6240, fol. 256-261, lettre de Roland à sa femme).

En 1790, nous trouvons deux lettres de Roland à Bosc (15 mai et 29 août, inédites, collection Morrison), le priant de faire passer à Flesselles, sous le couvert administratif de M. d'Eu, des billets, avec imprimés et échantillons. Les amis d'Amiens continuaient évidemment à contribuer au *Dictionnaire*.

La Révolution, à Amiens, fit passer le pouvoir municipal des négociants aux fabricants ; Flesselles devint électeur, puis notable et administrateur de l'Hôtel-Dieu (*Almanach historique et géographique du département de la Somme*, 1792, p. 16, 69 et 80). Nous le verrons plus loin administrateur du département.

Il se servit alors de ses relations avec Lanthenas, qu'il avait dû

connaître par les Roland, pour se faire soutenir par *Le Patriote français* dans ses luttes contre ses adversaires politiques d'Amiens ; voir *Le Patriote* du 4 janvier 1792, article de Lanthenas sur lui ; du 24 mars 1792, autre article de Lanthenas sur « P. Flesselles, citoyen d'Amiens », contre Chambosse, receveur du district de cette ville.

Le directoire et le conseil général de la Somme, ayant protesté contre les événements du 20 juin 1792, furent dissous par un décret de la Législative (17 août) et renouvelés par élection (25-28 septembre). Flesselles fit partie du nouveau directoire. Nul doute qu'il n'ait travaillé alors à faire élire Roland député de la Somme (on sait que celui-ci finit par ne pas accepter) et qu'il n'ait été en toute occasion un « rolandiste » déclaré. Nous voyons du moins, à partir de ce moment et pendant toute la durée de la lutte, Amiens se prononcer pour Roland.

Le 24 novembre, une adresse des citoyens d'Amiens à la Convention exprimait leur confiance dans le ministre de l'Intérieur (*Le Patriote français* du 1er décembre). À la séance de la Convention du 24 mars 1793, André Dumont dénonçait une autre adresse de la Société populaire d'Amiens, réclamant, en treize articles, la création d'une force départementale auprès de l'Assemblée, la poursuite des assassins de septembre, la destitution de la Commune de Paris, etc., en un mot tout le programme de Roland, et enfin le rappel de Roland au ministère. Enfin, après le 31 mai, les membres du directoire, dans une séance du 10 juin, parurent s'associer à la protestation lancée par huit députés de la Somme contre l'attentat à la représentation nationale. Mais, dès le 14, la Convention, sur le rapport de Jeanbon Saint-André, décréta leur suspension, leur arrestation et leur comparution à sa barre. Flesselles était du nombre. Devant la Convention, où ils comparurent le 19, leur vaillance ne se soutint pas. Puis, le 27, ils vinrent faire amende honorable devant la redoutable Assemblée qui, prenant acte de leur soumission, les renvoya à leurs fonctions (P. V. C., 27 juin). Mais ce fut pour peu de temps : le 2 septembre, Dumont et Lebon, envoyés en mission dans la Somme, rendaient un arrêté par lequel ils dissolvaient l'administration départementale et ordonnaient contre Flesselles et six de ses collègues la destitution, l'arrestation, avec apposition des

scellés sur leurs papiers. (Voir le texte de l'arrêté dans Darsy, *Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution*, Amiens, 1878, p. 133.)

Flesselles se cacha d'abord pendant plus de deux mois, puis se livra, mais resta très peu de temps en prison : la liste des personnes emprisonnées à Amiens pendant la Terreur, qu'a publiée M. Darsy[6], porte : « Pierre Flesselles, négociant à Amiens, ex-administrateur ; se constitue prisonnier à la Providence le 12 novembre 1793, pour obéir à un arrêté d'André Dumont et de Joseph Lebon, du 2 septembre. Sorti le 21. »

Nous le perdons ensuite de vue.

Nous avons, sur Delamorlière, un article des plus intéressants dans la *Biographie des hommes célèbres, des savants, des artistes et des littérateurs du département de la Somme* (Amiens, 1835-1838, 3 vol. in-8°). En voici un résumé :

Jean-Baptiste-Jacques Delamorlière, né à Amiens, le 11 novembre 1740, fils d'un teinturier. Il fit de bonnes études ; rentré à la maison paternelle à quinze ans (son père étant déjà mort et sa mère remariée), il alla ensuite parcourir, pour s'instruire, les principales villes du Midi. Ayant perdu son beau-père, il prit la direction de la teinturerie, « se livra à l'étude de la chimie, se mit en rapports avec des savants distingués, avec Roland de La Platière... Éclairé par la théorie et la pratique, il agrandit son état et la fortune couronna ses efforts... ».

La *Biographie* nous apprend, — ce que la correspondance indique aussi, — qu'il était beau-frère de Flesselles (sans nous faire connaître lequel avait épousé la sœur de l'autre), et qu'il s'était associé à lui « pour l'importation des apprêts anglais qui firent faire un pas de plus à l'industrie d'Amiens... ».

Elle ajoute « qu'il mit des fonds dans l'entreprise fondée à l'Épine, près d'Arpajon, par Jacques-François Martin, son frère utérin, qui, le premier, importa en France les machines perfectionnées d'Arkwright pour la filature continue du coton tors par chaîne... ». (Ici, un renvoi aux passages du *Dictionnaire* de Roland, que nous avons déjà cités.)

Nous retrouvons le nom de Delamorlière en 1789, parmi les 83 citoyens dévoués qui se constituèrent, le 15 juin, en *Société civique* pour assurer la subsistance en grains de la ville d'Amiens jusqu'au 1er septembre suivant, c'est-à-dire jusqu'à ce que la récolte de l'année fût effectuée. (Darsy, *op. cit.*, p. 87.)

En 1792, Delamorlière était devenu non seulement notable, comme son beau-frère Flesselles, mais officier municipal ; il était, en outre, administrateur de l'hôpital et du Bureau de charité ; il était même entré à l'Académie d'Amiens (c'est la première fois, croyons-nous, que cette compagnie aristocratique admettait un teinturier parmi ses membres). Voir *Almanach de la Somme*, 1792, p. 69, 73, 80 et 102.

La *Biographie* parle « du courage héroïque que Delamorlière montra pendant la Révolution », et ajoute qu'il fut incarcéré sous la Terreur. Nous ne trouvons pas cependant son nom sur la liste de M. Darsy.

Il mourut le 25 novembre 1812, laissant dix enfants (sur vingt et un qu'il avait eus de deux mariages).

De Jacques-François Martin, nous ne savons rien de plus que ce qui vient d'être dit à propos de Flesselles et de Delamorlière.

---

[1] « Depuis dix-huit ans que je le connais », écrit Roland en 1784 (*Dictionnaire des manufactures*, t. I, p. 401).

[2] *Ibid.*, p. 386. On voit, dans ce même endroit, que Price refusa d'ouvrir ses ateliers à Holker (cf. *Les Arts et le Dictionnaire des manufactures*, p. 436 du présent ouvrage).

[3] *Dictionnaire des manufactures*, t. I, p. 401 et suivantes.

[4] *Sic*. C'est Arkwright (1732-1792), l'inventeur du *mule jenny.*

[5] Ou, pour parler plus exactement, du maréchal de Mouchy, c'est-à-dire de Philippe de Noailles, duc de Mouchy, maréchal de France (1715-1794). Il avait épousé la dernière héritière de la maison d'Arpajon. Guillotiné le 27 juin 1794.

[6] *Les Doléances du peuple et les victimes : souvenirs de la Révolution en Picardie*, Amiens, 1887, 1 vol. in-8°, p. 136 et suivantes.

LES *ARTS*

ET LE

DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES

---

§ 1er.

CETTE notice consisterait uniquement à donner la liste des monographies industrielles que Roland publia, de 1780 à 1783, sous le nom d'*Arts*, et à rassembler quelques détails sur la rédaction de son *Dictionnaire des manufactures*, si nous n'avions à raconter aussi sa grande querelle avec un de ces privilégiés puissants qui pesaient alors si lourdement sur l'industrie nationale, Jean Holker, manufacturier à Rouen et inspecteur général du commerce. La correspondance des Roland est pleine des échos de cette bataille, qui troubla plusieurs années de la vie du pauvre inspecteur de Picardie. En tout cas, son détail est singulièrement instructif.

Rappelons d'abord que Roland, écrivain infatigable, attendit cependant d'avoir dépassé la quarantième année avant de rien publier : il apprenait son métier. S'il prenait la plume, c'était pour des mémoires adressés uniquement à son administration. En parcourant le *Dictionnaire des manufactures*, on arriverait aisément à en refaire la liste. C'est seulement dans l'hiver de 1774 à 1775, qu'il songea, après plus de vingt ans de pratique, à une « lettre », nous dirions aujourd'hui une brochure, « sur les fonctions, les devoirs et l'utilité des inspecteurs des manufactures et du commerce ». Mais, pour la publier, il fallait le visa d'un censeur ; il en demanda un : « Dès notre premier entretien, je reconnus un homme tellement

gonflé de sa petite dignité, si fat, si testicoteur, si important, que je pris en dégoût sur-le-champ et sa personne et mon entreprise. Je retirais ma lettre... » Mais ceux que tourmentent les vérités à dire ne se résignent pas longtemps. Cinq ans après, Roland glissait son factum au milieu de ses *Lettres d'Italie* (t. IV, p. 320-361). Elle y fait, entre Rome et Naples, un effet très inattendu.

Peut-être aussi les espérances qu'il fondait alors sur la protection de Trudaine, pour sa nomination d'inspecteur général, lui commandaient-elles la réserve.

En 1777, Roland perdait avec Trudaine son seul appui. Néanmoins, son expérience administrative était tellement reconnue, qu'en mai 1778, quelques mois après son retour d'Italie, on lui demanda, de la part du ministre des Finances (Necker) « un mémoire pour arriver à la simplification des règlements ». Le 11 juin, il était prêt et expédiait son mémoire (*Dictionnaire des manufactures*, t. I, p. 289 ; t. II, 2e partie, p. 69). Mais son ardeur intransigeante s'y exprimait aussi hardiment que si l'on eût été encore au temps de Trudaine. Nous pouvons en juger, puisqu'en 1784 il a inséré ce mémoire dans son *Dictionnaire* (t. I, p. 291*). C'est là que se trouve le fameux passage si souvent cité contre la tyrannie inepte des règlements et des agents qui les outraient encore : « J'ai vu couper par morceaux, dans une seule matinée, quatre-vingts, quatre-vingt-dix, cent pièces d'étoffes... J'ai vu faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leur famille, couper des chaînes sur le métier, les enlever, les saisir, assigner, ajourner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender, les sentences affichées et tout ce qui s'ensuit, tourments, disgrâces, la honte, frais, discrédit, et pourquoi ? Pour avoir fait des pannes en laine, qu'on faisait en Angleterre et que les Anglais vendaient partout, même en France, et cela parce que les règlements de France ne faisaient mention que des pannes en poil, etc. »

C'est probablement à la suite de ce mémoire que Roland fut appelé à Paris, comme nous l'avons déjà dit, à la fin de 1779, pour y donner ses lumières en vue d'une refonte des règlements de l'industrie, particulièrement de ceux qui concernaient « la bonnete-

rie », entendez par là toutes les étoffes de laine (*Dictionnaire des manufactures*, t. I, p. 7). Cette industrie était particulièrement celle des villes et campagnes picardes. De plus, elle était sous la direction spéciale de Tolozan, le plus actif et le plus éclairé des quatre intendants. On prétendait bien laisser Roland à sa place d'inspecteur de province et le malmener au besoin ; mais on le trouvait bon à consulter. Il séjourna donc toute l'année 1780 à Paris (l'année de son mariage), et c'est vers cette époque seulement qu'il commença à publier.

Passons maintenant en revue ses monographies industrielles.

L'Académie des sciences patronnait alors la publication d'une série de traités sur les arts industriels, rédigés les uns par tels ou tels de ses membres, les autres par divers savants ou praticiens. C'était chez Moutard, libraire et éditeur de cette compagnie, qu'ils paraissaient, après avoir été examinés par des commissaires de l'Académie et, sur leur rapport, investis de son approbation. Roland se chargea d'en donner plusieurs.

Le premier qui parut est intitulé : « *L'Art du fabricant d'étoffes en laines rases et sèches, unies et croisées*, par M. Roland de La Platière, inspecteur général des manufactures de Picardie, etc. 1re partie. À Paris, aux dépens et de l'Imprimerie de Moutard, imprimeur-libraire de l'Académie royale des sciences, 1780. » Une deuxième partie, intitulée *L'Art de préparer et d'imprimer les étoffes en laine*, fait suite à la première, ce qui a fait croire à quelques bibliographes qu'il y avait eu deux publications différentes. Le tout comprend 62 pages in-folio et 11 planches.

Roland nous prévient, dans son *Avertissement*, que ce travail avait été écrit en 1776, et remis à Trudaine, qui renvoya le manuscrit, pour rapport, « à l'académicien commissaire de l'administration en cette partie [Mignot de Montigny] ». Celui-ci, quand Roland revint d'Italie, le détermina à soumettre son travail au jugement de l'Académie. Les commissaires furent Duhamel, Fougeroux de Bondaroy et Vandermonde. Le certificat de l'Académie, signé Condorcet, secrétaire perpétuel, est du 13 mars 1779. Nous venons de voir que l'ouvrage parut un an après.

Vint ensuite : « *L'Art du fabricant de velours de coton, précédé d'une dissertation sur la nature, le choix et la préparation des matières, et suivi d'un traité de la teinture et de l'impression des étoffes de ces mêmes matières*, par M. Roland de La Platière, etc., en deux parties. Paris, 1780, Moutard », etc. L'ouvrage, accompagné de 11 grandes planches, comprend 52 pages in-folio ; la 2e partie commence à la page 32.

Une note (p. 8) nous apprend que Roland avait écrit son travail également en 1776, l'avait remis alors à Trudaine (qui l'avait donné à lire à Montigny), et, après l'avoir remanié à son retour d'Italie, l'avait soumis au jugement de l'Académie des sciences. Le rapport des commissaires Fougeroux de Bondaroy et Mignot de Montigny, ainsi que l'approbation de l'Académie, certifiée par le secrétaire perpétuel Condorcet, sont du 31 juillet 1779. L'ouvrage est donc postérieur au précédent et parut en effet quelque temps après, en décembre 1780.

C'est pourtant cet ouvrage, en apparence bien inoffensif, et en tout cas dûment estampillé, qui déchaîna sur Roland le vif mécontentement du monde officiel, comme nous l'allons voir plus loin.

En 1781, Roland use son temps à obtenir la permission de mettre en vente les *Lettres d'Italie* (voir p. 215 du présent ouvrage), et ne publie rien.

Son troisième traité, *L'Art du tourbier* (il avait pu, en Picardie, bien étudier le sujet), avait cependant été remis à l'Académie des sciences dès 1780 (*Dictionnaire des manufactures*, t. III, p. 418), disons plus exactement en 1781, car nous trouvons au ms. 6243, fol. 122-134, quatre lettres de Roland, des 5 août 1781, 29 juin et 10 juillet 1782, 25 janvier 1783, qui donnent toutes les précisions nécessaires. Dans la première, Roland envoie son manuscrit à M. Tillet, membre et trésorier adjoint de l'Académie des sciences, pour demander des commissaires ; il n'y met qu'une condition, c'est que l'académicien Desmarets, inspecteur des manufactures de la Champagne, ne soit pas du nombre (toute la correspondance de Roland révèle une antipathie tenace contre son collègue Desmarets). Dans la seconde et la troisième lettre, il déclare mieux aimer

retirer son ouvrage que de le voir juger par cet homme. Il finit par avoir gain de cause. Tillet, Fougeroux et Morand furent ses commissaires, et l'ouvrage, imprimé en 1782, parut enfin, dans les mêmes conditions que les deux précédents, le 1er avril 1783.

Roland se proposait aussi de publier un *Art du toilier* (voir l'*Introduction* à *L'Art du velours de coton*, p. 7). Il préparait également, avec M. Deu, « une petite botanique aquatique amiénoise » (lettre de lui à sa femme, du 13 janvier 1782, ms. 6240, fol. 129). Mais nous ne voyons pas que ces ouvrages aient jamais paru.

Dans le courant de l'année 1783, les trois traités que Roland avait publiés in-folio chez Moutard furent réimprimés in-quarto au tome XIX de la collection des *Arts* que le banneret Osterwald publiait à Neuchâtel. Les *Mémoires* de Brissot (t. II, p. 139) donnent de bien curieux renseignements sur cette imprimerie d'Osterwald, installée dans une principauté prussienne au cœur de la Suisse, et qui, par une contrebande tolérée, inondait la France de ses produits, dont bon nombre étaient de véritables contrefaçons.

Entre la publication des trois *Arts* de Roland et celle de son *Dictionnaire des manufactures*, le moment est venu de raconter sa querelle avec Holker.

§ 2. HOLKER.

Condorcet, prononçant l'éloge de Mignot de Montigny, membre de l'Académie des sciences[1], mort en 1782, s'exprime ainsi :

... Un jeune Anglais (M. Holker), qui avait des connaissances très étendues sur la fabrique des étoffes de toute espèce, ayant embrassé le parti du Prétendant [Charles-Édouard], avait été pris à la bataille de Culloden avec un de ses amis ; il s'attendait à périr du dernier supplice... Cependant M. Holker trouva le moyen de percer le mur de la prison où il était enfermé avec M. March ; son ami. M. March descendit le premier ; mais le passage était trop étroit pour son ami ; il rentra dans la prison pour préparer de nouveau

leur évasion commune... Arrivés en France, tous deux entrèrent au service ; mais M. Holker vit bientôt que, si le zèle pour son prince avait fait de lui un soldat, la nature l'avait formé pour d'autres occupations ; il fit proposer à M. Trudaine de l'employer à établir en France quelques branches d'industrie que l'Angleterre possédait seule ; à en perfectionner d'autres où la France avait une infériorité qui l'excluait de la concurrence... M. Holker ne savait pas le français et M. Trudaine ignorait la langue anglaise ; il chargea M. de Montigny d'examiner ces projets dont il sentait toute l'utilité et toute l'importance. Nous n'entrerons point ici dans le détail de tous les travaux que M. de Montigny fut obligé de faire et pour s'instruire des vues de M. Holker et pour en suivre l'exécution lorsqu'elles furent adoptées, nous nous bornerons à dire qu'on doit à leurs travaux réunis nos manufactures de draps et de velours de coton ; l'usage des cylindres pour calandrer les étoffes ; une meilleure méthode de leur donner l'apprêt auquel elles doivent leur lustre ; la perfection actuelle de nos quincailleries et de nos fabriques de gaze, enfin, l'établissement des machines à carder et à filer les cotons et les laines...

Une brochure de 1781, dirigée contre Roland et inspirée par Holker[2], précise et complète sur quelques points ces indications :

Ce fut en 1745 qu'il [Holker] prit les armes pour le prince de Galles, à son passage à Manchester, où il avait levé un régiment. Il fut pris au siège de Carlisle, mis aux fers et conduit à Londres pour y être jugé et exécuté. Il trouva le moyen de s'évader et de passer à Paris, auprès du prince, qui le nomma capitaine dans le régiment d'Ogilvy, de sa création. Après le siège de Maestricht [1748], il passa en Picardie et se rendit en octobre 1749 à Rouen, où il fit connaissance avec plusieurs négociants. M. Morel, inspecteur des manufactures, l'accompagna dans les diverses fabriques et le conduisit aussi fort souvent chez M. d'Haristoy. Celui-ci, persuadé des avantages des nouveaux ateliers qu'il se proposait d'établir, engagea cet inspecteur d'en écrire à l'administration. D'après ses lettres à M. Trudaine et à M. de Machault, alors contrôleur général, il reçut ordre d'engager M. Holker à se rendre à Paris. En mars 1750, il fut présenté par milord Ogilvy, son colonel, à M. Trudaine, auquel il remit quelques échantillons de velours de coton et un mémoire en anglais, qui fut traduit par M. de Montigny, de l'Académie des sciences. M. Trudaine le chargea donc de l'exécution de tout ce qu'il proposait, et de passer en Angleterre pour en ramener les divers ouvriers nécessaires à ses projets. Fermant alors les yeux sur les périls de sa mission, il se rendit en Angleterre, où sa tête était à prix. Il en revint et fut suivi par les ouvriers dont il avait besoin...

Aidé par des secours importants du gouvernement français, Holker fonda en 1752[3], à Saint-Sever, faubourg de Rouen sur la rive gauche de la Seine, une fabrique de velours de coton. A-t-il véritablement introduit en France cette industrie du Lancastre, ou n'a-t-il fait que la perfectionner ? Nous nous garderons de nous prononcer là-dessus, et de trancher ainsi le débat qui surgit plus tard entre Roland et lui. Notons seulement que Roland, dans son *Art du fabricant de velours de coton*, écrit en 1776, mais publié seulement en 1780, lui conteste absolument tout titre à cet égard.

Holker, s'il faut en croire son apologiste[4], nous aurait apporté « l'art des velours et autres étoffes anglaises de coton ; l'apprêt de toutes les toiles par les calandres et cylindres, chauds et froids ; une nouvelle teinture en bleu ; la manufacture d'huile de vitriol ; l'art des bayettes ; mille améliorations dans l'apprêt des draps et dans les instruments de triture et de filature », etc.

Mais, d'un autre côté, un violent libelle[5], qui est probablement de Denis Baillière, le pharmacien-chimiste de Rouen, ami de Roland (voir plus haut, p. 181), nous donne une note bien différente :

> Cet homme, qui se dit de famille noble, est né et a vécu dans la plus grande abjection et dans la misère : il n'avait pour rouler sa calandre qu'un cheval aveugle, auquel il faisait la litière et qu'il pansait lui-même ; son nom était perdu dans la plus vile populace de Manchester ; son humble épouse, qui lui aidait à tout de son mieux, ne savait ni lire ni écrire... Il ment, quand il parle de ses inventions et des services qu'il a rendus à la France ; il ne savait rien quand il y est venu ; il n'y a rien importé que de l'intrigue transformée en impudence... Il ment, lorsqu'il dit que sa tête était à prix ; prisonnier à Newgate, comme un échappé de la Conciergerie, il eût été exécuté si on l'eût repris, mais il ne fut jamais question d'argent pour un homme de cette sorte... Il ment toujours... Ledit chevalier est un chevalier d'industrie...

Quoi qu'il en soit, il ne peut guère être contesté que Holker, intelligent, actif, ambitieux, encouragé par Trudaine, guidé par M. de Montigny, n'ait pris très vite une grande place dans l'industrie française. Aussi fut-il nommé, par arrêt du Conseil du 15 août 1755, sous l'administration du contrôleur général Moreau de Séchelles, inspecteur général des manufactures et « principalement de celles qui ont été établies à l'instar des étrangères », avec 8.000 livres

d'appointements et résidence à Rouen[6]. Son rôle officiel était le contrôle des marchandises arrivant du dehors ; mais il semble bien que sa mission principale ait été de tirer de l'étranger des secrets de fabrication. C'est ainsi du moins qu'il nous apparaît. Nous avons la preuve, cependant, qu'il exerça sa fonction ailleurs qu'à Rouen. Outre ses tournées en Picardie, dont nous allons dire un mot, il visita le Languedoc en 1764 et rédigea un long mémoire sur la fabrication des étoffes de laine en Gévaudan et dans plusieurs autres diocèses de la province (*Inventaire des archives de la Haute-Garonne*, C 32[7]).

Le 17 juillet 1768, il écrivait à Trudaine pour lui demander, en même temps qu'une augmentation d'appointements, l'adjonction de son fils Jean, avec survivance, dans sa commission d'inspecteur général ; son fils lui fut en effet adjoint, par commission du 27 novembre suivant, avec 2.400 livres d'appointements.

Aucune faveur administrative ne lui fut ménagée ; un arrêt du Conseil du 12 mars 1761 accordait à sa femme, en cas de survie, une pension de 2.000 livres, dont le bénéfice fut transporté à sa seconde femme par un autre arrêt du 14 décembre 1776. On ne se contenta pas de le naturaliser lui et les siens[8], on lui octroya, en novembre 1774 (c'est la brochure holkériste déjà citée qui nous donne la date, « des lettres de reconnaissance de noblesse et, en tant que de besoin, d'anoblissement[9] ».

Un autre arrêt du Conseil, du 22 janvier 1777, donna à Holker fils une nomination définitive d'inspecteur des manufactures étrangères, avec 8.000 livres d'appointements. En même temps, on lui confiait une mission importante en Amérique. Il s'agissait de diriger sur la France le commerce des colonies anglaises insurgées contre leur métropole. Holker fils, en conséquence, « remplit pendant quelque temps, à Philadelphie, les fonctions de consul et d'agent de la maison du roi » (Eugène Lelong, *loc. cit.*). Il revint en 1783[10].

Nous n'avons pas à suivre Holker père dans toutes les circonstances de son rôle d'inspecteur général. Ce rôle a été incontestablement des plus actifs. La brochure déjà citée rappelle, entre autres services rendus à l'industrie française, l'introduction d'une machine

à carder : « Il fit d'abord venir à ses frais le sieur Hall, puis le sieur Milne, appelé du comté de Lancastre ; il fit faire à ce dernier deux de ces machines, dans l'atelier d'Oissel ; leur succès frappa M. Tolozan en 1779, lors de la visite qu'il fit de cet atelier, au point qu'il désira en avoir une pour le dépôt de l'administration... »

Il semblerait aussi, du moins si l'on s'en rapporte aux documents officiels, qu'il eût introduit à Amiens, en 1773, les apprêts anglais. (Voir archives de la Somme, C 319, « Lettre de M. Trudaine à M. d'Agay, intendant, lui envoyant un mémoire des sieurs Flesselles et Price, entrepreneurs des nouveaux apprêts que M. Holker vient d'établir à Amiens à l'instar de ceux d'Angleterre... Paris, 4 mai 1773 ».) Mais nous verrons plus loin que Roland lui déniera âprement cette invention.

Quoi qu'il en soit, en 1777 (*Tableau de Rouen*), « M. Holker, chevalier de Saint-Louis, faubourg Saint-Sever », figure sur la liste des « personnes nobles ou vivant noblement » (p. 417). Il est associé de la Société royale d'agriculture[11] (p. 433). Il a, à Rouen, la plus grande situation qu'on puisse concevoir, puisqu'en même temps qu'il a rang dans la noblesse et qu'il exerce ses fonctions d'inspecteur général des manufactures, il continue à diriger son industrie. Il n'y avait rien là d'absolument incompatible ; on voit souvent au XVIIIe siècle des fabricants qui sont en même temps inspecteurs du commerce ; mais Holker est, croyons-nous, le seul inspecteur *général* qui ait cumulé, et c'est peut-être à cause de lui que l'Instruction royale de 1781 (*Dictionnaire des manufactures*, t. I, p. 71*, article 19) interdit expressément aux inspecteurs l'industrie et le commerce.

Il mourut le 27 avril 1786 (voir R1, lettre de Mme Roland du 4 mai), et son fils, en raison de ses deux commissions de 1768 et de 1777, lui succéda, dans son titre et ses fonctions. Mais un arrêt du Conseil du 16 février 1788, sous le ministère de Brienne, ayant supprimé toutes les places d'inspecteur général des manufactures, Holker fils cessa ses fonctions le 1er avril suivant.

Nous ignorons la date de sa mort. Il laissait un fils, Jean-Jacques-Louis Holker, né à Rouen le 2 avril 1770, mort à Paris en 1844, en qui revécut le génie industriel de son grand-père. C'est lui qui, au commencement du XIXe siècle, découvrit « la combustion

continue du soufre dans les chambres de plomb », procédé devenu classique. En 1810, il fonda une société à Paris pour l'exploitation de son procédé, qui porte son nom ; en 1813, il devint associé de MM. Chaptal et d'Arcet, puis gérant de leurs beaux établissements chimiques dans la banlieue de Paris. (Voir sur lui Girardin, *Cours élémentaire de chimie*, 3e édition ; *Précis de l'Académie de Rouen*, 1851-1852 ; *Biographie des contemporains*, 5e édition.)

Maintenant que nous connaissons bien le puissant et redoutable personnage auquel Roland ne craignait pas de se heurter, abordons l'histoire du conflit.

Il semble que Holker n'ait jamais été bienveillant pour Roland, bien qu'il lui ait reproché plus tard (*Lettre d'un citoyen de Villefranche*) de l'avoir protégé à ses débuts. Roland dans sa réponse (bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 353441) et dans les autres pièces publiées peu après par ses amis et par lui (*Lettres imprimées à Rouen en octobre 1781*, *ibid.* n° 353442) s'en défendit avec dédain : « Personne n'ignore que M. H. n'usait point de son crédit pour les autres et que souvent, au contraire, il le leur rendait redoutable. »

Déjà, dans une lettre du 24 février 1764, écrite à Holker au moment où l'élève inspecteur de Rouen attendait la nomination d'inspecteur que Trudaine lui avait promise, Roland « lui marquait d'une manière non équivoque combien il était fondé à croire qu'il usait de son crédit moins pour le servir qu'il n'en abusait pour lui nuire[12] ; sur quoi M. Trudaine, instruit du fondement des soupçons de M. de La Platière, lui manda, par sa lettre du 27 du même mois : « Je suis fâché que M. Holker vous ait inquiété... »

La brochure holkériste reprochait à Roland trois lettres serviles qu'il aurait écrites à Holker père et fils, les 1er, 19 janvier et 8 février 1773. Mais, riposte Roland, pourquoi n'avoir pas imprimé les lettres dont vous donnez les dates ? Ces lettres n'avaient d'autre objet que d'obtenir la solde d'une partie de ses appointements, et par conséquent ne demandaient « autre chose que ce qui appartenait à M. de La Platière, et ce qu'il aurait eu huit jours, quinze jours plus tard, plus tôt peut-être. On sait que M. Holker était supérieur dans l'art de se faire valoir ».

On voit cependant, par cela même, qu'en 1773 Roland et Holker n'étaient pas encore brouillés. Il résulte aussi des renseignements épars dans cette polémique de 1781 que Holker étant venu à Amiens précisément en cette année 1773, pour y établir les apprêts anglais, y vit Roland, et que celui-ci lui donna à lire la relation du voyage qu'il avait fait en Angleterre deux ans auparavant, en 1771 ; puis, qu'ils allèrent ensemble visiter une manufacture près de Beauvais.

La vraie brouille, amère, implacable, fut amenée par une question de doctrine, où Holker avait un intérêt privé. Directeur d'une manufacture royale privilégiée, il estimait que les procédés industriels devaient, par raison d'État comme par calcul personnel, demeurer secrets. Roland, élève des deux Trudaine[13], pensait au contraire que ces procédés devaient être divulgués, et ne cherchait à les connaître que pour les répandre. Aussi les ateliers de Holker lui avaient-ils toujours été expressément fermés : « Vous représentez les ateliers de M. H. ouverts à tous ceux qui désiraient les visiter, tandis que M. D. L. P. [de La Platière], durant dix ans qu'il est resté à Rouen, n'a jamais pu pénétrer dans ceux de teinture ni d'aucun apprêts » (*Réponse*, etc.). Et Holker fils écrivait à Roland, le 10 avril 1775 (en réponse, sans doute, à quelque demande de renseignements) : « Je ne connais pas de procédé abrégé de couper le cannelé ; si nous avions quelque mystère à cet égard, je ne pourrais en disposer sans la participation de nos associés, *qui s'y refuseraient sans exception* » (*ibid.*).

Cela était net. Mais il semble que Holker, si jaloux de ses procédés, n'en était pas moins curieux de pénétrer ceux des autres, abusant pour cela de sa qualité d'inspecteur, et rencontrait alors des résistances provenant précisément de ce que, derrière l'inspecteur, on redoutait le fabricant rival. Citons à ce sujet, sans prendre d'ailleurs parti dans la querelle, et uniquement à titre d'anecdotes significatives, un long passage de la brochure de Roland :

> L'inspecteur d'Amiens [Roland], témoin de la prodigieuse quantité d'étoffes d'Angleterre qui s'introduisaient en contrebande dans son département, et voyant que l'*apprêt anglais* contribuait pour beaucoup à la préférence qu'on leur donnait, sollicita l'administration, pendant trois années consécu-

tives, d'envoyer quelqu'un en Angleterre pour y découvrir ses apprêts. M. H. y fit deux voyages pour cet objet, peut-être aussi pour d'autres ; il vint à Amiens en 1773, fit monter des presses, un petit fourneau à chauffer de très petites plaques, dépensa mille écus, et manda à l'administration qu'il avait établi les apprêts anglais à Amiens. Cependant on n'y apprêta jamais à l'anglaise une seule pièce d'étoffe jusqu'à l'arrivée du sieur Price, apprêteur de Londres, qui démolit le fourneau, fit venir des plaques toutes différentes, pava l'atelier de celles de M. H., établit le grillage à la plaque inconnu avant lui, et y fit les apprêts anglais, dont on n'avait pas d'idée sur les étoffes de France. Avec toute son industrie et l'envie, je dirai même le besoin d'user d'économie, il ne put tirer parti de rien de ce qu'il trouva établi.

M. H., qui n'avait pu voir les apprêts en Angleterre, qui n'avait pas d'idée de la plaque à griller les étoffes, qui n'avait offert à Amiens que la pratique de les flamber à l'esprit de vin, avouant qu'il n'en connaissait point d'autre, apprit bientôt le renversement de sa dispendieuse parade ; curieux de ce qu'on y avait substitué, il revint à Amiens ; mais le sieur Price *lui refusa la vue de cette opération*, dont M. H., contrit et humilié, était loin alors de se dire l'inventeur. Le refus du sieur Price était fondé sur la persuasion *qu'un inspecteur fabricant cherche à voir pour son profit et non pour celui du public*.

Le même raisonnement fut fait peu de temps après par le sieur Warnier, entrepreneur de la manufacture de vitriol de mars [sulfate de fer], établie à Goincourt, près de Beauvais, et que MM. H. et D. L. P. allèrent visiter ensemble. Le *général*, muni d'ordres pour entrer, y introduisit le *provincial*, auquel l'entrepreneur dit : « M. H. s'est déjà présenté ici ; il a fait l'impossible pour y entrer de jour ou de nuit par la voie des ouvriers qu'il a cherché à gagner ; il n'a pu en venir à bout ; il s'est fait donner un ordre ; j'ai besoin de la protection du Conseil, et je n'ose rien dire. *Pour vous, Monsieur, qui n'avez point d'entreprise, volontiers je vous aurais tout fait voir*. »

On conçoit dès lors quelles durent être l'inquiétude et l'irritation de Holker, lorsqu'il apprit, au commencement de 1776, que Roland se proposait de publier *L'Art du fabricant de velours de coton*, et ce, avec l'approbation et les encouragements de Trudaine de Montigny. Mais ici, laissons parler Roland ; c'est une vraie page de mémoires :

M. Trudaine..., en mai[14] 1776, dit à l'auteur [Roland], qui lui remettait le manuscrit de son *Art* : « Sans doute vous avez visité la manufacture de Sens ? — Non, Monsieur, elle est fermée à tout le monde, même aux inspec-

teurs. — Elle ne le sera pas pour vous ; je vous donnerai des lettres. » Il les lui donna : l'une pour Sens, l'autre pour Rouen ; elles existent encore.

M. H. apprit l'ordre délivré par M. Trudaine ; il en sut le plus mauvais gré à l'inspecteur... en lui attribuant des ruses pour se procurer des renseignements sur l'art des velours de coton ; il lui reprocha de l'avoir sollicité, quoiqu'il fût vrai que cette idée n'était pas venue à M. D. L. P.

Roland écrivit alors à Holker une lettre dont voici les principaux passages :

Paris, 30 mars 1776.

On m'a dit que j'avais violemment encouru votre animadversion... Je ne suis jamais entré dans aucun de vos ateliers, et je ne connais même personne qui ait jamais vu une seule opération de vos apprêts... Il y a plus, c'est que je n'ai jamais eu l'idée de m'y présenter. C'est M. Trudaine qui me l'a fait naître ; c'est lui qui me l'a proposé ; c'est lui qui m'a dit qu'il me donnerait des lettres, et qui me les a données... ; j'ai résisté à la proposition de M. Trudaine par des représentations ; il a insisté, c'étaient des ordres ; je dois aussi respecter ses motifs.

Holker, qui devait se trouver alors à Paris, répondit par une lettre de sept pages. Il est regrettable que Roland ne l'ait pas transcrite dans sa réponse, elle éclairerait le débat : nous savons du moins qu'elle se terminait ainsi : « Je n'aurais jamais cru que vous m'eussiez présenté tant d'obstacles en mon chemin, d'après les services que je vous ai rendus auprès de MM. Trudaine père et fils. »

Roland riposta aussitôt :

Paris, 1er avril 1776.

Je reçois en ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui...

... Le sieur B. [Brown ?] ne savait rien ou presque rien lorsqu'il est venu à Amiens. Il m'a assuré cent fois n'avoir jamais pu entrer dans aucun de vos ateliers d'apprêts ; que c'était toujours porte close... Il ne connaissait pas la mécanique à filer ; il n'en avait pas d'idée... ; je l'ai poussé, pressé à prendre des instructions à Amiens sur le battage, le savonnage et la filature du coton ; sur les marches, le tissage, la construction des métiers, etc. ; j'ai cherché à en faire autant, et je l'aurais fait bien plus efficacement, si je n'eusse cru réunir

mes recherches aux siennes...

... Vous ne pouvez croire que M. Trudaine m'ait engagé à aller à Sens et à Rouen ? Il m'a cependant engagé d'aller à Sens et à Rouen... [Roland ajoute qu'il a offert à Holker fils de le lui faire répéter par Trudaine.]

Vous pensez qu'il est préjudiciable de répandre l'instruction ? Je pense qu'il est avantageux de la répandre. C'est différer d'opinion, voilà tout.

... Je ne veux pas, ni je ne dois pas supposer que la publication *d'un Art que vous exercez* vous affecte plus, et soit plutôt un crime pour celui qui s'en occuperait, que *L'Art du drapier* n'a affecté MM. de Sedan, ni déshonoré M. Duhamel[15]. Ils y ont concouru, Monsieur, et vous êtes de plus inspecteur général, et moi inspecteur particulier. C'est là une justification, je pense, si j'en avais besoin...

Cette réplique, avec l'allusion acérée qu'elle renfermait, n'était pas pour calmer Holker. Mais reprenons le récit de Roland :

Il [Holker] fit savoir à M. D. L. P. qu'il n'entrerait pas dans ses manufactures, et qu'il avait écrit pour qu'on lui fermât la porte s'il s'y présentait.

Cependant l'*Art* fut agréé. M. Trudaine en témoigna plusieurs fois sa satisfaction à l'auteur, qui le vit souvent dans l'espace de trois mois qu'il passa alors à Paris ; il lui dit un jour en souriant : « Vous avez des crises avec M. H. ? — Non, Monsieur, reprit M. D. L. P. ; ... M. H. m'en fait, mais je n'en ai point avec lui ; il veut que je ne publie rien sur les velours de coton ; ou c'est comme fabricant, ou c'est comme inspecteur ; si c'est comme fabricant, je n'ai rien à lui répondre, et je continue ; si c'est comme inspecteur, qu'il prenne la plume, et je la quitte. S'il ne veut ni faire ni laisser faire, je ne le considère plus que comme fabricant et je vais mon train. — Vous avez raison », reprit M. Trudaine qui, loin d'avoir jamais donné à M. D. L. P. l'idée que M. H. se fût, en aucun temps, intéressé en sa faveur, lui laissa plusieurs fois entrevoir le contraire.

Parti pour Montigny[16], M. Trudaine y manda M. D. L. P., l'accueillit, l'invita, le retint, eut plusieurs conférences avec lui, lui remis son *Art* avec le rapport de M. de Montigny[17], lui en fit de nouveaux éloges, parla encore de Sens et de Rouen, insistant sur la vue de ces objets pour la perfection de l'ouvrage ; mais M. D. L. P. négligea d'insister sur le renouvellement de l'ordre, occupé d'ailleurs à recueillir sur l'Italie les intentions de M. Trudaine, qui lui répéta à cette occasion et lui exprima d'une manière positive les raisons qu'il avait toujours eues en le faisant voyager de préférence à tout autre et ses projets de le rapprocher de lui à son retour...

Ceci se passait en juillet 1776, un mois avant le départ de Roland pour l'Italie. Il n'était pas encore de retour qu'il apprenait la chute, puis la mort de Trudaine. C'est à Turin, en dînant chez l'ambassadeur (le baron de Choiseul), qu'il connut « la retraite du seul homme dans le monde à qui j'eusse des obligations et auprès duquel j'oubliais toujours tout intérêt ; tant il me rendait agréables les travaux de mon état, et tant je lui étais attaché d'obligation ! ». (*Lettres d'Italie*, t. VI, p. 358.) « ... Un homme dont je secondais les vues en suivant mes goûts, et dont la confiance en moi était établie par ce qui me vaut ma propre estime. » (*Ibid.*, p. 502.) Le 17 septembre, arrivé à Villefranche, dans sa famille, il écrit à Marie Phlipon, pour lui expliquer un long silence : « Un événement inattendu [la retraite] me causa dans cet intervalle un chagrin violent. Survint une mort que je porterai longtemps dans le cœur... » (Join-Lambert, lettre I.)

Roland n'avait plus de protecteur. Aussi le puissant manufacturier jeta-t-il feu et flamme lorsque l'inspecteur, en 1780, fit enfin paraître cet *Art du fabricant de velours en coton* dont le voyage d'Italie, puis d'autres circonstances, avaient retardé l'apparition. Si Holker n'avait eu à lui reprocher que le fait de cette publication, Roland aurait eu beau jeu en lui répondant, comme il le fit d'ailleurs : « ... Si M. H., qui ne pouvait plus douter du désir, de l'intention même de M. Trudaine que cet *Art* fût publié, et qui devait bien présumer que, dans un voyage d'Italie, qui demandait une longue absence, M. D. L. P. ne s'en occuperait pas ; si M. H., dis-je, dans ce long intervalle de juillet 1776 jusqu'en décembre 1780, que l'*Art* a paru, n'eût pas été plus fabricant qu'inspecteur, il aurait publié lui-même cet *Art* ; c'était une belle manière de se venger ; c'était la seule qui pût convenir, la seule qui eût indiqué au public l'envie de lui être utile[18]... »

Mais le cas de Roland n'était pas aussi simple. Il avait fait précéder son mémoire d'un *Avertissement* ou *Introduction* de quatre pages où chaque ligne était une blessure pour Holker, sans même qu'il fût nommé :

1° On signalait combien la fabrication du velours de coton était répandue en Angleterre, d'où résultait « une concurrence de travail et de prix, *sans laquelle la célébrité d'aucun établissement de ce genre ne saurait faire une époque marquée au coin de l'utilité publique* ». (Cette épigramme en mauvais français visait directement la manufacture de Saint-Sever.)

2° « On ne voit en France que quatre ou cinq manufactures très particulières de ce genre et les entrepreneurs soutiennent les velours qui en sortent à un prix si haut, qu'il en résulte une introduction considérable en contrebande de ceux d'Angleterre », etc. (Donc le privilège de Holker est funeste à l'industrie nationale.)

3° « Si le gouvernement avait jugé à propos de rapprocher dans cette partie *l'intérêt particulier* de l'intérêt public, *ou que le zèle de quelqu'un eût prévenu le nôtre*, nous aurions depuis vingt-cinq ans, au lieu de trois à quatre cents métiers de velours cantonnés en trois ou quatre endroits du royaume... des milliers de métiers de velours de coton. » (Même conclusion.)

4° « Les ateliers de ces apprêts, où résident éternellement le silence et le mystère, longtemps impénétrables à la ruse et à l'argent même, restent encore inaccessibles à tout autre moyen... »

5°*In cauda venenum* : un historique sommaire, à la fin de l'*Avertissement*, affirmait que « les frères Havard furent les premiers qui fabriquèrent des velours de coton à Rouen *avant 1740* » ; que M. d'Haristoy avait repris, perfectionné leurs procédés et les avait pratiqués avec succès à Darnetal ; que, de 1750 à 1752, un établissement pareil avait été fondé à Vernon ; enfin que, « vers le même temps, *un calandreur de Manchester*, province d'Angleterre où les fabriques de ce genre sont très répandues, *échappé et fuyant, amena des ouvriers, ses parents et autres instruits dans cette partie ; qu'il fut accueilli en France, où il a fait subitement une des fortunes les plus étonnantes du siècle...* ».

Atteint dans son intérêt par la publication des procédés, profondément blessé dans son amour-propre par ces lignes dédaigneuses, le « calandreur de Manchester » fit lancer contre Roland une brochure enfiellée : *Lettre d'un citoyen de Villefranche à M. Roland*

de La Platière, académicien de Villefranche, etc., 46 p. (bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 353448). Son apologiste (nous avons dit plus haut que c'était probablement Brown, inspecteur des manufactures à Caen) énumérait tous ses titres à la gloire d'avoir été le véritable introducteur en France de la fabrication du velours de coton ; puis, prenant Roland à partie disait : « ... C'est à ce calandreur que notre héros [Roland] doit son état et son bien-être... le sieur Roland rampait depuis six à sept années dans le bureau de Rouen, en qualité d'élève. M. Godinot, de l'épouse duquel il est parent, en était inspecteur en chef et sollicitait vainement M. de Trudaine d'employer son allié. Enfin il eut recours à M. Holker, dont le zèle surmonta la répugnance du magistrat, et le fit placer en qualité de sous-inspecteur à Lodève, en 17.., puis inspecteur à Amiens où il ne se fit pas aimer ; de sorte qu'il eût été révoqué sans les sollicitations réitérées du calandreur[19]... » Tous les témoignages que nous avons rassemblés et produits dans les notices concernant les relations des Roland à Rouen, Dieppe ou Amiens (p. 177 et suivantes du présent ouvrage) prouvent qu'ici l'avocat de Holker ment sans scrupule.

Mais Holker ne s'en tint pas là. Il porta ses plaintes à l'administration, à l'Académie des sciences, à M. de Montigny qui, depuis trente ans, comme nous l'a appris Condorcet, était comme le protecteur de son industrie.

L'administration, quoique peu bienveillante pour Roland, refusa d'intervenir.

L'Académie et M. de Montigny prirent partie pour Holker. On fut pourtant quelque peu embarrassé ; comment blâmer « un ouvrage sérieux où l'on ne trouve rien contre personne ; qu'une compagnie savante et respectable [l'Académie des sciences] a marqué de son sceau, fait imprimer sous son privilège, dont l'historique a été composé sur des notes fournies par les membres d'une autre compagnie qui mérite également un grand respect [l'Académie de Rouen] » ? « Ces notes, ajoute Roland, furent écrites de la main d'un des secrétaires de l'Académie de Rouen [l'abbé Deshoussayes] et envoyées par l'autre [M. de Couronne] ; ce très digne homme de lettres s'est félicité de ce qu'elles aient pu être utiles à l'auteur ; ces Messieurs ont lu son *Art* ; l'Académie [de Rouen] lui en a fait faire

des éloges et des remerciements », etc.

L'Académie des sciences chercha un biais ; le mémoire de Roland avait été approuvé par M. de Montigny en 1776 ; il venait encore de l'être en 1780, au moment de l'impression, par une commission qui comprenait, outre Montigny, Condorcet, Tillet et Fougeroux de Bondaroy. Mais les commissaires s'avisèrent ou que l'*Avertissement* qui faisait scandale avait été ajouté par Roland sans avoir passé sous leurs yeux, ou qu'ils avaient approuvé le tout sans se rendre compte des audaces qui y étaient cachées. Bref, ils jugèrent que cet *Avertissement* devait être supprimé, et M. de Montigny en écrivit à Roland, qui lui répondit, le 5 juillet 1781, par deux lettres, l'une officielle, destinée à être mise sous les yeux de l'Académie, l'autre personnelle pour Montigny. Nous croyons superflu d'analyser ici ces deux lettres, d'un ton très digne et d'un tour très habile en même temps (et où il semble bien que Mme Roland ait mis la main), mais qui n'apportent aucun élément nouveau dans la question ; il suffira de donner la conclusion de la première : « Je suis pénétré de respect pour l'Académie ; ses désirs sont des ordres ; mais son intention n'est pas de me juger sans m'entendre, et j'ose espérer qu'elle ne désagréera pas l'explication que j'ai l'honneur de vous adresser. Puisqu'elle veut s'occuper de cette affaire, je ne puis que désirer qu'elle en ait toutes les pièces. Si, après les avoir lues, elle persiste dans son sentiment, je motiverai son avis, ses intentions, et je publierai ce qu'elle exigera. »

En même temps, Roland envoyait copie de ces deux lettres à Fougeroux, à Tillet et à Condorcet. Il écrivait d'ailleurs à Fougeroux, le même jour :

Les faits de mon *Introduction*, tous constants, avoués, publics, dont j'ai la certitude et dont je donne la preuve, *tous étaient renfermés dans le manuscrit exposé sous les yeux de l'Académie*. Comment aurais-je supposé qu'il y eût rien d'offensant pour personne ? Et si ce qu'on juge tel aujourd'hui a pu vous échapper, Monsieur, parce que, suivant l'observation de M. de Montigny, vous ne connaissiez pas M. Holker, comment le public en aurait-il été frappé, et qu'est-ce que ce peut être en soit ?

J'étais si peu fait pour rien soustraire aux yeux de l'Académie, et pour insérer dans l'ouvrage quoi que ce fût qu'elle n'eût approuvé, que j'ai relaté à

la fin et scrupuleusement désigné les additions que j'avais faites à l'*Art* depuis son examen...

Roland a beau protester de sa candeur, le mauvais tour joué à Holker n'en est pas moins visible : oui, tous les faits rassemblés dans son *Avertissement* étaient épars dans le mémoire que l'Académie avait eu sous les yeux ; mais cet *Avertissement* lui-même, avec l'omission voulue du nom de Holker, avec la phrase méprisante sur « le calandreur de Manchester », y était-il ? Ou bien, s'il s'y trouvait, avait-il échappé à M. de Montigny ? C'est ce que nous n'avons pu démêler.

Dans une lettre datée du 20 juillet, à M. Tillet, Roland prend condamnation, et préfère supprimer son *Avertissement* que d'y retoucher quoi que ce soit :

Que des *considérations particulières* fassent trouver bon de le supprimer, je ne prétends point juger ces considérations ; qu'on supprime en effet, je ne m'en soucie nullement et je m'en inquiète aussi peu. Des changements, un carton, etc., pourraient ne satisfaire personne, ce qu'on éviterait en ôtant cette *Introduction* ; c'est un feuillet à déchirer. Rien au monde assurément ne me ferait dire autre chose que la vérité ; mais que l'on s'oppose à sa publicité, c'est ce qui ne m'importe en aucune façon, pour un fait de cette nature...

En somme, l'*Avertissement* fut supprimé dans les exemplaires qui n'étaient pas encore en circulation. Roland n'en avait pas moins fait sa retraite en bon ordre. Il portait, en outre, à Holker, deux coups droits : 1° en publiant, fin juin 1781, au moment même où il allait avoir à se débattre avec l'Académie, une vive riposte : *Réponse à la lettre d'un soi-disant citoyen de Villefranche* (on voit en effet, par sa lettre du 5 juillet à M. de Montigny, que cette *Réponse* avait déjà paru à cette date) ; 2° en laissant imprimer, en octobre 1781 — probablement par son ami M. Baillière, le chimiste rouennais — deux *Lettres* sanglantes contre le puissant manufacturier de Saint-Sever.

La première de ces *Lettres*, datée du 15 septembre, était intitulée : *Première lettre de M. D. B., membre de l'Académie de Rouen, à M. A. D. C., de l'Académie des sciences de Paris*. Les initiales D. B. dé-

signent certainement Denis Baillière. Mais nous ne voyons, parmi les membres de l'Académie des sciences, que Condorcet (Jean-*Antoine*-Nicolas), à qui les initiales A. D. C. puissent convenir. Baillière voulait-il le compromettre dans la querelle ?

Cette lettre, dont nous avons déjà extrait l'apologie de Roland et quelques diatribes contre Holker, se termine, en réponse au manufacturier de Rouen, — qui se vantait que l'Académie avait ordonné la suppression de l'*Introduction*, qu'il en avait en poche l'aveu écrit et signé de M. de Montigny lui-même, — par ces lignes railleuses :

> Nous voyons, en effet, qu'on a supprimé l'*Introduction* ; mais le rapport des commissaires reste : il est aussi signé de M. de Montigny, et ce rapport est principalement fait sur l'*Introduction* ; il en rapporte la plus grande partie, souvent dans les mêmes termes ; comment accorder toutes ces choses ?...

L'autre *Lettre*, datée du 25 septembre, est intitulée : *Deuxième lettre, réponse à la précédente*, par M. A. D. C. Ici, les initiales A. D. C., si vraiment on avait voulu par là désigner Condorcet, sont une manœuvre peu honnête. En tout cas, c'est une pure fiction, car la pièce est évidemment du même style, du même auteur que la précédente. Elle est d'une rare insolence :

> Il faut mentir pour faire fortune ; il faut beaucoup mentir pour la faire considérable ; et le sieur Holker roulerait encore sa calandre, s'il n'eût excessivement menti...

Le libelliste soutient d'ailleurs que l'Académie n'a pas ordonné la suppression de l'*Introduction* ; c'est Roland qui, de lui-même, par égard pour quelques membres, l'a fait disparaître, « et ce n'est qu'à la modération de son caractère et à l'honnêteté de son âme qu'on doit la fin de cette affaire, à vrai dire très ridicule ».

> ... Croyez encore moins à ce prétendu certificat de M. de Montigny, qui porte, dit Holker, que *cet académicien a signé ce qu'il n'a point vu, qu'il n'a point vu ce qu'il a signé*. Quoi ! il n'a pas lu son rapport, qui fait une plus longue mention de cette *Introduction* que de tout le reste ! *Introduction* et rapport copiés mot pour mot, jusqu'à l'histoire du « calandreur de Manchester » dans le

Journal des savants du mois de février, mars ou avril de cette année... Qu'a-t-on fait pour « le calandreur », en supprimant l'*Introduction* et en laissant subsister le rapport, si ce n'est de la faire deviner et de faire chercher la raison de sa suppression ? D'ailleurs, la supprimera-t-on de trois cents exemplaires déjà répandus, et qui par là même seront recherchés dans les ventes ? La supprimera-t-on dans les éditions étrangères ? On s'en gardera d'autant mieux qu'on l'a supprimée dans celle de Paris. Supprimera-t-on l'histoire du « calandreur de Manchester » dans deux ou trois mille exemplaires du *Journal des savants* ? Et Holker n'est-il pas bien avisé de dire à tout le monde que c'est lui qui fut ce calandreur ?

Puis l'invective continue : « ... Je ne m'étonne plus de ce qu'on écrivait de Rouen, dans le temps, que nos gentilshommes, indignés, voulaient demander des lettres de roture, quand on lui en accorda de noblesse... »

Le libelle se termine naturellement par un éloge de Roland : « ... Il est laborieux, instruit, il a le cœur honnête, et il s'est indigné d'être détourné pour des bêtises. »

Il semble bien que, finalement, Holker n'ait pas eu la galerie pour lui. Mais son ressentiment pesa pendant plusieurs années sur la carrière de Roland. Nous en trouvons, dans les lettres de celui-ci, les traces trop visibles :

Il a écrit à sa femme, de Paris, le 14 novembre 1781 : « M. Lanthenas avait vu hier M. Tillet. Il lui avait dit que j'arrivais le jour même, ce qui me met dans le cas, avec quelque autre raison, de ne pas rendre public de sitôt l'écrit que tu sais. Je l'enverrai toujours à la première occasion, mais pour ne paraître que vers le temps de mon départ d'ici, où l'on y adressera ceux qui y sont destinés. » Il s'agit évidemment de la brochure intitulée : *Lettres imprimées à Rouen en octobre 1781*, et contenant d'abord les deux libelles de Baillière, puis les quatre lettres de Roland à MM. de Montigny, Fougeroux et Tillet, que nous avons analysées plus haut.

Le 18 novembre 1781 : « ... M. Tolozan, le seul que j'ai vu des intendants du commerce, m'a fait une vespérie du diable de l'affaire de H. et du ton de ma correspondance. Il m'a dit que H. avait eu tort d'écrire ; que, s'il ne l'avait pas fait, il aurait bien trouvé le

moyen de lui faire rendre justice ; mais qu'ayant voulu se la faire, il avait perdu le droit de la demander ; mais que j'avais tort, etc. À quoi je ne suis pas toujours resté muet, excepté quand il m'a dit que je n'avais rien de mieux à faire qu'à me raccommoder avec lui, et encore lorsqu'il m'a répété un moment après qu'il faudrait bien encore qu'il nous raccommodât : muet à tout cela. Puis il a beaucoup tiraillé sur les inspecteurs qui étaient des académiciens, qui écrivaient, etc. ; que cela ne convenait point à l'administration, et qu'elle trouverait bien le moyen de les en empêcher, etc. Il a cité, comme ainsi malavisés, Desmarets, Brisson et moi. Je crois, en effet, qu'il n'en accusera guère d'autres d'être de quelque académie, et d'écrire. Tu juges que, dans ces circonstances, je ne répandrai pas l'écrit... »

Le 22 novembre : « Au sujet de l'affaire de Holker sur laquelle M. Tolozan avait tant pris feu, M. de Montaran fils m'a dit de quoi il se mêlait, que Holker avait voulu que l'administration s'en mêlât, et qu'elle n'avait pas voulu, et qu'il fallait laisser tout cela là. Le père ne paraît en tenir aucun compte. »

Le 26 novembre, il écrit qu'il a vu un autre intendant du commerce, Blondel, et qu'il n'a été question que d'affaires d'administration, « et nullement de celle de Holker... » ; et un peu plus loin : « Hier, au dîner de Panckoucke étaient beaucoup de gens de lettres, Suard, etc. Vint après M. de Condorcet, à qui je parlais de mon affaire : « Tout cela est oublié, me dit-il, il n'en est plus question... »

Le 31 décembre : « ... Je pense que c'est du calandreur que tu veux me parler ; s'il bouge, tu sais que j'ai réponse à qui va là ; je ne le rate pas. » Il semble que la brochure fût toujours tenue en réserve.

Le 2 janvier 1782, Roland écrit qu'il a rencontré M. de Montigny à une séance du Musée, qu'il y a eu échange de politesses. « ... Tu penses bien qu'il n'a été question de rien relativement à l'affaire ; j'irai le voir, bien plus résolu de lui répondre très net sur l'article, s'il m'en parle... »

Du 7 janvier : « J'ai été chez M. de Montigny ; je lui ai fait mon offrande [des *Lettres d'Italie*] ; nous avons causé. Il m'a beau-

coup remercié de ma galanterie : il n'a pas été question de Holker. »

Du 28 janvier : « Je sors de chez M. Fougeroux, où je me suis présenté avec autant d'assurance que de politesse ; il m'a paru un peu embarrassé d'abord ; je l'ai mis à son aise de manière à ne pas lui laisser ignorer que j'y étais. Nous avons beaucoup causé de l'Italie, de l'*Encyclopédie*, sciences et arts. Au diable s'il a touché la corde de l'affaire de Holker... »

Du 1er février : « ... J'en étais à ces réflexions [il vient d'entretenir sa femme de ses projets de retraite], lorsque le sieur Holker est entré dans le bureau [du Contrôle général] où je viens de recevoir ta lettre et où je t'écris ; je l'ai salué froidement et j'ai continué : il a passé près de la cheminée ; je lui tournais le dos ; il a parlé de ses affaires ; il va à Beauvais, Amiens, Abbeville, etc. Puis il a dit qu'il était enrhumé, qu'il ne se portait pas bien, et a ajouté : « M. Roland a l'air d'avoir été aussi malade. » Je n'ai rien répondu ; écrivant toujours, j'avais l'air de ne pas entendre ; il a répété plus haut ; j'ai dit que j'étais fort enrhumé ; à quoi il a répondu qu'il fallait nous rétablir, parce que nous avions à raisonner de quelque chose ensemble, et sur-le-champ il a parlé de ses bons témoignages pour M. Godinot et pour moi, etc. ; que c'était ce f. b. de Brown. Finalement, tout en parlant, sans rien articuler, il est sorti en me disant qu'il ne me pardonnait pas encore. Tout cela avait été dit rapidement, en peu de mots mal exprimés, sans donner à personne le temps de rien dire, sans que personne ait rien dit. Lui parti, ces Messieurs en ont raisonné avec moi, d'où il a résulté que c'était affaire entre nous, à laquelle il paraît que personne autre ne met aucun intérêt. J'ai entendu qu'il disait, avant qu'il fût question de nos misères, que son fils devait revenir en France au mois d'août prochain... »

Mme Roland s'inquiète de cette rencontre, mais l'inspecteur s'empresse de la rassurer (6 février) : « Je t'ai raconté cette histoire comme je l'aurais fait d'une scène de comédie... Va, mon amie, ni le père, ni le fils, ni personne de la séquelle n'est redoutable... » Puis, en recevant une lettre très effrayée (voir R1, lettre 51 du 4 février 1782), où elle se tourmente de voir Holker sur la route d'Amiens, il lui écrit encore (7 février) : « ... Holker ! Eh bien, Hol-

ker, marchand de toutes choses où il y a à gagner, s'en va voir et acheter des marchandises pour faire passer aux Américains. Que veux-tu qu'ils me fassent, ou que je craigne ? Je redoute uniquement tes terreurs et nullement toute cette séquelle, que je méprise trop, et à laquelle je ne songe que parce que tu me la rappelles... »

Nous ne voyons pas, en somme, à quelle date précise fut lancée la brochure imprimée depuis octobre 1781. Ce dut être dans le cours de 1782. Finalement, la querelle s'assoupit peu à peu ; nous ne rencontrons plus le nom de Holker dans la correspondance de Roland ou de sa femme que très incidemment, par exemple le 19 avril 1784, où elle raconte que l'intendant Tolozan, dans l'audience qu'elle a eue de lui, en a dit encore un mot en passant, et le 4 mai 1786, où elle annonce la mort de leur ennemi.

§ 3. LE *DICTIONNAIRE DES MANUFACTURES*.

La grande *Encyclopédie* dont Diderot et d'Alembert avaient dirigé la publication, de 1751 à 1780, avait l'inconvénient d'être disposée par ordre alphabétique. Les *Tables* qui remédiaient dans une faible mesure à ce désordre des matières (2 vol., 1780) avaient à peine paru qu'un éditeur entreprenant, Panckoucke, résolut de refondre l'œuvre en la disposant par ordre de matières et en profitant de la circonstance pour remettre toutes les parties techniques au courant des progrès des sciences. C'était, en somme, une série de dictionnaires spéciaux à donner, sous le titre de : *Encyclopédie méthodique par ordre des matières*. L'œuvre, commencée par Panckoucke en 1782, continuée par son associé Agasse, et terminée seulement en 1832, un demi-siècle après, est un formidable monument de 166 volumes in-4°, avec 51 volumes de planches.

Charles-Joseph Panckoucke (1736-1798), imprimeur, libraire, éditeur, homme de lettres, beau-frère de Suard, propriétaire du *Mercure de France* depuis 1778 et de plusieurs autres journaux, lanceur d'affaires hardi, aimable et heureux, fondateur du *Moniteur* en 1789, est le premier en date des grands éditeurs modernes. Garat, dans ses *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard*, t. I, p. 268-278,

décrit, avec d'intéressants détails, cette maison[20] ouverte à tous les gens de lettres, à tous les savants, à toutes les idées.

Panckoucke demanda à Roland, mis en vue par les *Arts* qu'il venait de faire paraître, de se charger, dans l'*Encyclopédie méthodique*, du *Dictionnaire des manufactures, arts et métiers*. Leur traité, dont le texte se trouve au ms. 9532, fol. 142-143, est du 31 décembre 1780[21]. L'ouvrage devait comprendre 2 volumes in-4°. Les droits d'auteur étaient fixés à 24 livres par feuille, prix modeste (3 francs la page). Nous calculons qu'à ce compte le 1er volume de Roland a dû lui rapporter 2.376 livres. Le traité est signé de Roland et de Panckoucke, et approuvé par les deux associés de celui-ci, Deveria, de Paris, et Plomteux, de Liège.

Roland se mit à l'œuvre aussitôt, et sa femme l'y aida activement, pour copier, extraire, résumer, mettre au net, etc. Toute la correspondance de 1781 à 1783 est pleine de détails là-dessus, et on peut voir encore, au ms. 9532, forces notes de l'écriture de Mme Roland.

Les deux volumes convenus parurent en 1784 et 1785. Mais, par une circonstance que nous ne nous expliquons pas, et qui tient sans doute à ce que l'*Encyclopédie méthodique* se publiait par livraisons, c'est le second volume qui porte la date de 1784, tandis que le premier est daté de 1785.

À ce moment-là, intervient un nouveau traité. Comme il arrive toujours en pareil cas, le travail s'était allongé sous les doigts de l'écrivain ; tout n'avait pu entrer dans le cadre convenu, un troisième volume devenait nécessaire. Le 31 août 1785, Roland et Panckoucke signaient à cet effet une nouvelle convention (ms. 9532, fol. 172-173). Le nouveau volume devait traiter : 1° des peaux et cuirs ; 2° des huiles et savons ; 3° de la teinture. C'est sans doute à ce moment-là qu'il faut placer la lettre n° 560 (R1) de la correspondance.

Les droits d'auteur étaient triplés (72 livres par feuille, c'est-à-dire 9 francs par page), probablement en raison de la prospérité de l'entreprise et de la notoriété plus grande de l'écrivain.

La préparation de ce volume occupa Roland pendant bien des années. La correspondance nous le montre harcelant sans cesse son

ami Bosc pour des renseignements sur ces sujets avec lesquels il était moins familier qu'avec ceux dont il avait traité d'abord. D'autre part, le travail lui devenait moins facile et la matière échappait de nouveau à ses doigts ; ce troisième volume ne renferme qu'une partie du programme prévu au traité. Le *Discours préliminaire* par lequel il s'ouvre est bien de 1786, mais l'œuvre ne fut achevée qu'en 1790 (c'est la date que porte le titre du volume), et certaines parties, telles que la *Pelleterie*, à laquelle Roland travaillait encore à l'automne de 1791, ne furent même imprimées qu'en 1792 (t. III, p. 493).

Nous ne pouvons songer ici à extraire du *Dictionnaire* de Roland la liste de ses collaborateurs bénévoles, dont il cite consciencieusement les noms ; elle serait par trop longue. Qu'il suffise de dire que, depuis M. de Montaran lui-même, qui lui fournit des mémoires sur les toiles, depuis ses collègues Lô des Aunois à Sedan, Taillardat de Saint-James en Champagne, de Châteaufavier à Aubusson, jusqu'aux grands manufacturiers, comme Flesselles, Delamorlière, de Wailly à Amiens, etc., jusqu'à de simples maîtres ouvriers, comme Thierry, Troussier, etc., à Paris, les concours à sa grande entreprise de vulgarisation industrielle furent nombreux et presque toujours désintéressés. Répandre partout, sans restriction, au profit de tous, la connaissance des procédés de travail, voilà ce que voulait Roland envers et contre les manufacturiers privilégiés et leurs protecteurs.

Rien n'est plus fatigant, d'ailleurs, que la lecture de ses trois in-quarto (en dehors même, bien entendu, des descriptions techniques). Ce grand travailleur ne savait pas composer. À chaque instant, ce sont des notes, des renvois, des digressions, des retours personnels, des rectifications, des allusions à des faits qui semblent étrangers au sujet : on s'y perd. Néanmoins tous ces hors-d'œuvre sont, précisément pour cela, précieux pour l'historien. Ils permettent, — rapprochés du *Mémoire des services*, — de reconstituer la vie obscure de Roland avant la Révolution.

---

[1] *Œuvres* de Condorcet, éd. O'Connor, t. II, p. 580.

[2] *Lettre d'un citoyen de Villefranche à M. Roland de La Platière, académicien de Villefranche*, etc., brochure de 46 p. Bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 353440.

Il semble, d'après une lettre de Roland du 1er février 1782, citée plus loin, que l'auteur de ce pamphlet ait été Brown, inspecteur des manufactures à Caen.

[3] Un arrêt du Conseil du 19 septembre 1752 lui alloua, pour son entreprise, une gratification annuelle de 1.200 livres. Cf. *Abrégé de l'histoire de la ville de Rouen* [par Lecocq de Villeray], 1759, p. 22 : « La manufacture qui vient de s'établir au faubourg Saint-Sever, par arrêt du Conseil du 19 septembre 1752, mérite à juste titre la protection royale dont elle est appuyée sous la direction du sieur Hosker [*sic*] et Cie, qui en sont entrepreneurs. » Cf. *Almanach de Rouen*, 1766, p. 60 : « Manufacture royale de velours, draps de coton et autres étoffes nouvelles établie par arrêt du Conseil du 17 novembre 1752, au faubourg Saint-Sever ; M. Holker, inspecteur général, à la manufacture », etc. Nous savons aussi que Holker fonda aussi à Rouen, entre 1762 et 1766, une fabrique d'huile de vitriol (acide sulfurique).

[4] *Lettre d'un citoyen de Villefranche à M. Roland de La Platière*, p. 22.

[5] *Lettres imprimées à Rouen en octobre 1781. Première lettre de M. D. B., de l'Académie de Rouen, à M. A. D. C., de l'Académie des sciences de Paris,* bibliothèque de Lyon, fonds Coste, n° 353442. Il y a six lettres, deux de Baillière, quatre de Roland.

[6] Cf. *Almanachs royaux*, où il est simplement qualifié d'« inspecteur pour les manufactures étrangères ». Voir surtout l'*Introduction* de M. Eugène Lelong, p. 41.

C'est Fagon, directeur du commerce, qui avait fait créer, par arrêt du 19 septembre 1730, les inspecteurs généraux des manufactures. Il y en eut d'abord deux, l'un à Bordeaux, l'autre à Rouen. Mais on voit les sièges de ces emplois varier d'année en année, avec les titulaires. Ainsi, en 1750, il n'y en a plus ni à Bordeaux ni à Rouen, mais il y en a un à Marseille et deux à Paris. C'est pour Holker que fut rétabli le siège de Rouen en 1755. Il se fit alors retraiter comme capitaine, avec 600 livres de pension (Eugène Lelong, *loc. cit.*).

[7] Voir, dans l'*Introduction* de M. Lelong (*loc. cit.*), d'autres détails sur ses tournées. Cf. l'ouvrage de M. Germain Martin, *La Grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, 1900, in-8°, *passim* et spécialement p. 185 et suivantes, sur les services rendus par Holker.

[8] « Lettres de naturalité à Jean Holker père, à la dame Élisabeth Hilton, sa femme, et à Jean Holker, son fils. » (*Inventaire des archives de la Seine-Inférieure*, C 1204.)

[9] « Vérification des lettres patentes par lesquelles Sa Majesté, de grâce spéciale, déclare noble d'extraction Jean Holker, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Ogilvy et inspecteur général des manufactures de France. » (*Ibid.*, C 1205.)

[10] Voir au ms. 6240, fol. 138, une lettre de Roland à sa femme, du 10 février 1782. Cf. R1, lettre de Mme Roland à son mari du 20 mars 1784 : « L'administration du commerce lui a écrit d'opter entre sa place de consul et celle d'inspecteur. »

[11] Il l'est déjà en 1768 (*Almanach de Rouen*).

[12] « ... M. Holker auquel il faisait assez sentir, dans sa lettre du 24 février 1764, qu'il avait déjà plus à en craindre qu'à en espérer... » (*Réponse*, etc.)

[13] « Tout en cherchant à connaître les secrets des autres nations, il ne cherchait pas à leur cacher ceux de nos manufactures... Toute protection, toute faveur accordée à une branche particulière d'industrie lui paraissait souvent un mal et presque toujours une injustice... » (*Éloge de Trudaine de Montigny*, par Condorcet.)

[14] Nous croyons qu'il y a là une faute d'impression et qu'il faut lire *mars*. Cela ressort de ce qui suit.

[15] *L'Art de la draperie*, par Duhamel du Monceau.

[16] Montigny était la terre des Trudaine (commune de Valence-en-Brie, canton du Châtelet, arrondissement de Melun, Seine-et-Marne).

[17] Il s'agit ici, non pas de Trudaine de Montigny, mais de Mignot de Montigny, de l'Académie des sciences, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois.

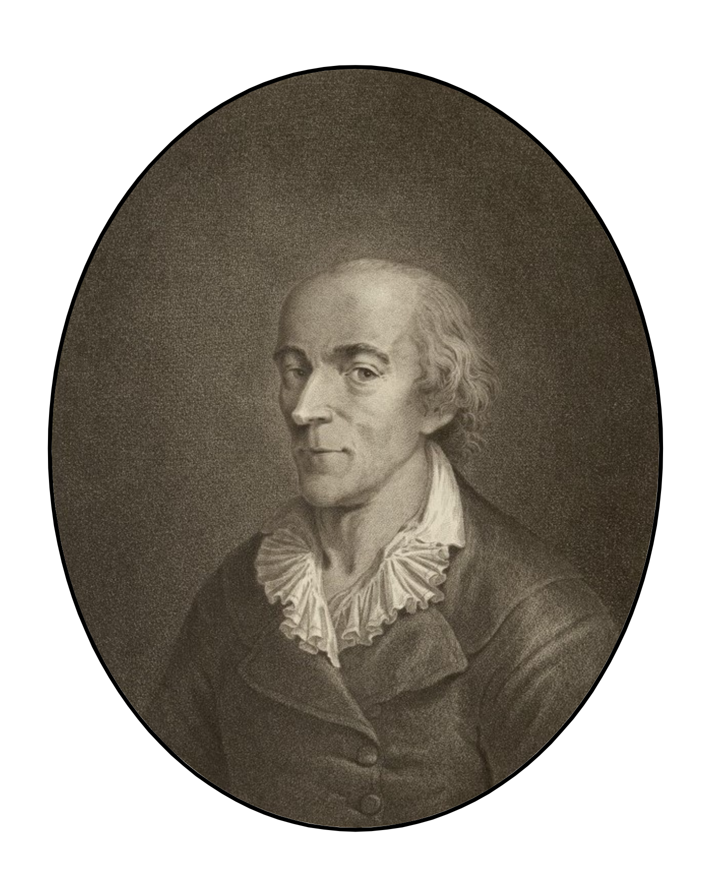
[18] *Réponse*, etc.

[19] Cette brochure parut en juin 1781, comme on le voit par le début de la *Réponse* de Roland.

[20] Rue des Poitevins, hôtel de Thou.

[21] Voir au ms. 9532, fol. 145-155, quatre lettres de Roland à Panckoucke, des premiers mois de 1781.

Édition et composition GFLG
Atelier de *La Tannerie*
octobre 2019
Impression Pumbo
Nice
Dépôt légal : novembre 2019



ISBN : 978-2-490135-15-8
ISSN : 2557-8715